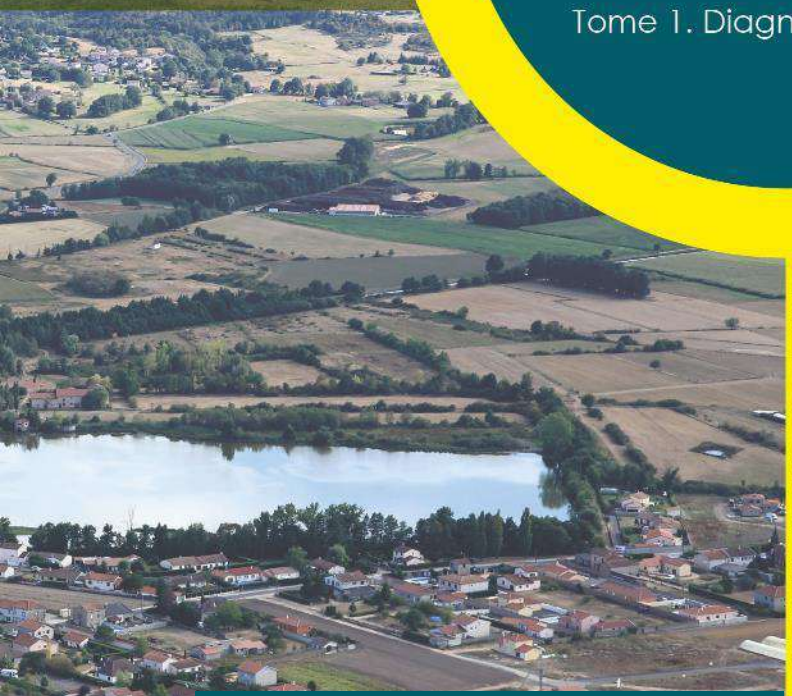
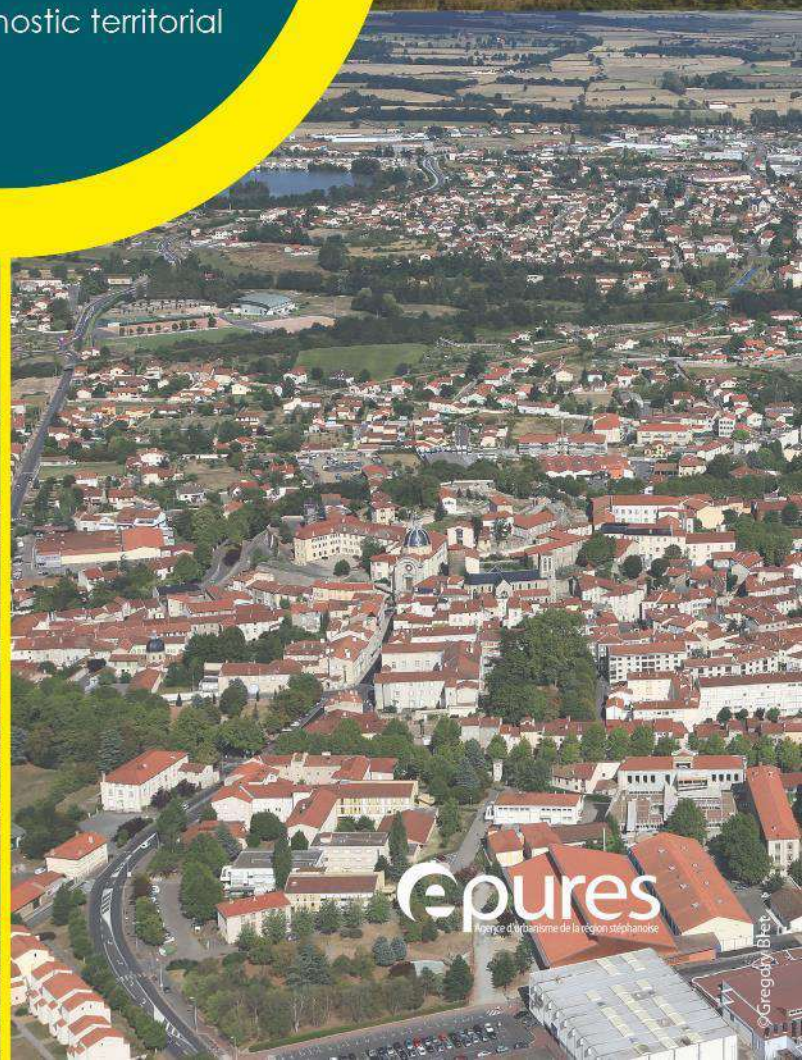
Loire Forez Agglo

Plan Local d'urbanisme intercommunal

2. Rapport de présentation

Tome 1. Diagnostic territorial





Approuvé le 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°1 approuvée le 12 décembre 2023

Mise à jour n°1 arrêtée le 10 mars 2026

epures
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

© Gregory Bret

Sommaire

Sommaire 3

Préambule 8

Genèse du territoire 9

1- Genèse du territoire 11

1.1- Historique du développement urbain 11
1.1.1- Feurs, capitale du Forez à l'époque gallo-romaine 11
1.1.2- Le Moyen-Age, époque du premier essor urbain 11
1.1.3- Le développement économique de Roanne et Saint-Etienne à la Renaissance 11
1.2- Paysages urbains et formes urbaines 12
1.2.1- Les morphologies urbaines 12
Les quartiers les plus anciens. 12
Les faubourgs et quartiers d'extension des centres-villes 14
Les grands ensembles : Beauregard à Montbrison 15
Les extensions pavillonnaires 15
1.3- Patrimoine architectural et urbain 16
1.3.1- Labellisation 16
1.3.2- Dispositifs de protection 17
1.3.3- Le patrimoine identifié dans le cadre du PLUi 18
1.3.4- Le petit patrimoine remarquable 25
Le petit patrimoine religieux 25
Le petit patrimoine lié à l'eau 26
Le petit patrimoine lié à l'activité humaine 27
1.3.5- Patrimoine archéologique 28
Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) 28
Les informations archéologiques géo-référencées par la carte archéologique nationale 30
1.3.6- Synthèse et enjeux 30

Evolutions 31

2- Evolutions socio-économiques 33

2.1- Evolutions démographiques 33
2.1.1- Dynamiques démographiques 35
2.1.2- Structure des ménages 39
2.1.3- Revenu des ménages 43
2.1.4- Répartition par âge 44
2.1.5- Synthèse et enjeux 49
2.2- Le parc de logements 50
2.2.1- Un parc de logement structuré autour d'un axe Montbrison - Saint-Just Saint-Rambert 52
Le parc de résidences secondaires diminue sur la majorité des secteurs. Celui-ci reste stable dans le secteur de Noirétable et s'accroit dans le Montbrisonnais et le secteur de Chalmazel-Jeansagnière. 54
2.2.2- Un parc de logements qui explique les différences de peuplement 54
2.2.3- Un parc vacant potentiellement exploitable 57
2.2.4- Un fort enjeu d'amélioration du parc privé vieillissant 61
Un effort de rénovation thermique à poursuivre… 61
… pour lutter contre une précarité énergétique subie en milieu rural 62
Des copropriétés potentiellement fragiles concentrées dans les centralités 64
a- L'habitat indigne 66

b- Des actions d'amélioration de l'habitat qui appellent une coordination à l'échelle du périmètre communautaire 67
Les centres bourgs : une perte d'attractivité multifactorielle 70
c- Des premières démarches engagées sur les centres bourgs… 70
d- … À une approche globale structurée à l'échelle du territoire 70
2.2.5- Production de logements 71
Une dynamique de construction en ralentissement 71
Une dynamique qui se recentre vers les secteurs les plus urbains 72
Une dynamique soutenue par la production de logements individuels 75
2.2.6- Les marchés immobiliers 77
Le marché locatif 77
a- Une offre locative privée principalement localisée à Montbrison 77
b- Un parc locatif social inégalement réparti 78
c- Un enjeu fort de rattrapage pour les communes SRU 81
d- Une faible vacance dans le parc public combinée à une forte mobilité 82
e- Une pression de la demande modérée sur le parc public 83
f- Une programmation de logements locatifs sociaux relativement importante, en réponse aux obligations légales 85
Le marché de l'accession 85
Le marché de la revente en collectif 86
Le marché de la revente en individuel 86
Le marché du lot à bâtir 87
Le marché de la promotion immobilière 87
2.2.7- Les publics aux besoins spécifiques 91
La problématique du vieillissement et des personnes à mobilité réduite 91
a- Une problématique du vieillissement de plus en plus prégnante 91
b- Le besoin de logement des personnes handicapées 93
Les jeunes : des profils variés nécessitant des réponses adaptées 93
La problématique des ménages en situation de précarité 95
Les gens du voyage et l'enjeu de sédentarisation 97
2.2.8- Synthèse et enjeux sur le périmètre du PLUi 99
2.3- Contexte économique 103
2.3.1- Loire Forez, un territoire hétérogène sur le plan économique 103
Une trajectoire de l'emploi dynamique au regard de la Loire et du SCoT Sud Loire 103
Des disparités territoriales significatives 104
Plus d'actifs que d'emplois sur le territoire du PLUi 105
Un chômage structurel qui concerne surtout les jeunes 106
Un socle industriel solide couplé à une tertiarisation croissante de l'économie 109
a- Un équilibre des emplois industriels et serviciels 109
b- Evolution du socle industriel historique : reconversion et diversification 110
c- Les principales entreprises industrielles au sein du PLUi 112
d- Quelques spécificités dans les services 114
e- Zoom sur l'économie présentielle 116
f- Un tissu économique massivement composé de petites PME et de quelques grandes entreprises leader 117
2.3.2- Les caractéristiques et l'évolution de l'emploi salarié privé et des établissements de commerce 119
Le commerce dans son ensemble 119
Le commerce de détail 121
a- Les caractéristiques de l'emploi salarié privé et des établissements du commerce de détail en 2017 121
b- L'évolution de l'emploi salarié privé et des établissements du commerce de détail sur la période récente 123
c- Zoom sur l'emploi salarié privé et les établissements du commerce de détail alimentaire de Loire Forez 125
2.3.3- La place de l'agriculture sur le territoire du PLUi 127
Un territoire très agricole 127
a- L'occupation des sols 127
b- L'emploi agricole 129
Dans les exploitations agricoles 129
Dans les industries agroalimentaires et le commerce de gros 130

Des productions diversifiées et aidées 131
a- Des cultures dominées par les surfaces toujours en herbe 131
b- Un élevage dominé par les bovins 132
c- Une activité agricole accompagnée par les pouvoirs publics 133
Des exploitations de taille moyenne et dynamiques 135
a- Un nombre important d'exploitations 135
b- Un fermage important 136
Une évolution dans le profil des exploitants 137
a- Des exploitants plutôt jeunes 137
b- Une pluriactivité élevée 139
Une recherche de valorisation de la production locale 139
a- Un espace agricole largement irrigué 139
b- Une agriculture bio encore peu présente 139
c- Des signes de qualité présents 140
d- Des circuits courts en développement 141
Une agriculture consciente de l'enjeu environnemental 143
a- Un territoire soumis à des enjeux environnementaux vis-à-vis de l'eau 143
b- Des exploitations engagées dans des démarches agro-environnementales 143
Des dispositifs de protection des espaces agricoles : les zones agricoles protégées 145
2.3.4- Synthèse et enjeux 145
2.4- Evolution de la consommation foncière 150
2.4.1- Données et méthode 150
2.4.2- A l'échelle des 45 communes du PLUi 151
2.4.3- Analyse par secteur 155
2.4.4- Synthèse de la consommation foncière d'espaces agricoles, naturels et forestiers entre 2010 et 2020 158
2.4.5- Synthèse et enjeux 160
2.5- Potentiel de développement dans le tissu urbain 160
2.5.1- Méthodologie 160
Urbanisation des parcelles non bâties et division des parcelles bâties 161
Renouvellement urbain 164
a- Les études de gisements fonciers portées par Loire Forez agglomération et l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) 164
b- Les îlots/tènements faisant l'objet d'une convention avec EPORA 165
c- Les îlots/tènements dégradés comportant un nombre important de logements vacants 165
2.5.2- Analyse du potentiel foncier au sein des « TAE » 165

Fonctionnement du territoire 167

3- Fonctionnement du territoire 169
3.1- Les équipements 169
3.1.1- Organisation des pôles attractifs 169
3.1.2- Les équipements et services enfance et jeunesse 171
Les modes de garde 171
a- Enfants de 0 à 2 ans révolus : une situation confortable 171
b- Enfants de 3 à 5 ans révolus 171
c- Ensemble des enfants de moins de 6 ans : une situation globalement satisfaisante, avec des inégalités qui demeurent entre bassins 172
Les établissements scolaires 173
a- Premier degré : des dynamiques opposées entre l'Est et l'Ouest du territoire 173
b- Les collèges et lycées 174
Les structures de loisirs et d'accueil des enfants et des jeunes 175
3.1.3- Les équipements dédiés aux personnes âgées 176
Les établissements 176
Les services à domicile 177
3.1.4- Les équipements sportifs et culturels en 2014 177
Les équipements culturels : un territoire moteur mais une offre concentrée 177
Un taux moyen d'équipements sportifs en 2014 179
L'offre de soins en 2014 180
c- Soins de premiers recours 180

d- L'offre hospitalière en 2014 181
3.1.5- Synthèse et enjeux 183
3.2- L'armature économique 185
3.2.1- Le schéma d'accueil des entreprises (SAE) 185
3.2.2- Structuration des espaces économiques 187
Etat des lieux des espaces économiques du territoire de Loire Forez agglomération 187
a- Un site stratégique de niveau métropolitain, Opéra Parc Les Plaines 189
b- Un site stratégique de niveau Sud Loire, l'Espace Émeraude 189
c- 8 espaces économiques de niveau local et 65 espaces économiques de niveau micro-local. 189
Positionnement et accessibilité des espaces économiques de Loire Forez agglomération : 191
Le cycle de vie des ZAE 192
Les disponibilités foncières des espaces économiques 194
a- Opéra Parc les Plaines 197
b- Espace Emeraude 197
c- Espaces d'enjeux local et micro-local 198
3.2.3- L'armature commerciale au sein du PLUi 199
Etat des lieux de l'armature commerciale 199
La hiérarchisation des pôles commerciaux 201
a- La ZACOM Les Granges à Montbrison, 201
b- La ZACOM la Bruyère à Savigneux. 202
Le renforcement de l'armature commerciale : les projets commerciaux 203
3.2.4- Le tourisme 208
Une destination touristique nature 208
a- Les Gorges de la Loire 208
b- Les Hautes Chaumes 208
c- Les Dykes volcaniques 209
d- Pôle de pleine nature des Monts du Forez : une destination touristique nature de massif 209
e- La station de montagne Loire-Chalmazel 211
Attractivité du patrimoine culturel : sites historiques et savoir-faire remarquables 212
Un tourisme de dimension locale 213
a- Un parc locatif touristique diversifié mais peu qualitatif 213
b- Des labels récompensant la qualité d'accueil de publics ciblés sur certains sites 216
Une refonte générale de l'offre touristique amorcée 216
3.2.5- L'aménagement numérique du territoire 217
Des réseaux assurant le déploiement fibre sur l'ensemble du territoire 217
Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) 219
Un territoire engagé dans la lutte contre la fracture numérique 219
3.2.6- Synthèse et enjeux 221
3.3- Organisation des transports 227
3.3.1- Mobilité des habitants sur le territoire du PLUi 227
Répartition des déplacements 227
Part modale des déplacements 228
Focus sur les déplacements domicile-travail 229
3.3.2- Accessibilité nationale et métropolitaine 234
Desserte aérienne 234
Desserte autoroutière 234
3.3.3- Les modes motorisés 235
Hiérarchisation du réseau routier 235
a- Le réseau structurant : 235
b- Le réseau d'intérêt général 236
c- Le réseau d'intérêt local 236
Stationnement 237
Projets routiers 237
a- Déviations de Saint-Marcellin-en-Forez, Bonson et Sury-le-Comtal 237
b- Elargissement de la RD496 238
Les transports en commun 238
a- Le réseau ferré 238
b- Le réseau du transport interurbain de la Loire (TIL) 240
c- Les lignes interurbaines 241
d- Transport à la demande 244
e- Covoiturage 245

f- Intermodalité 246
Les modes actifs 250
a- Des aménagements cyclables peu nombreux 250
b- Piétons 252
c- Projets modes actifs 252
d- Projets cyclables 252
Stratégie de développement 254
3.3.4- Synthèse et enjeux 257

Annexes 261

4- Annexes 263
4.1- Eléments de patrimoine identifiés sur les bourgs de Montagne : cartes par bourg 263
4.2- Eléments de patrimoine identifiés dans les cœurs historiques de Sury-le-Comtal et Saint-Romain-le-Puy : cartes par commune 276
4.3- Zones de présomption et de prescription archéologiques 281
4.4- Consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers : cartes par secteur de collaboration avec les élus communaux 284
4.5- Diagnostic agricole conduit par la chambre d'agriculture 292
4.6- Espaces économiques recensés au schéma d'accueil économique (SAE) 452
4.7- Schéma directeur d'aménagement cyclable 458

Préambule

La démarche de diagnostic a débuté en janvier 2016, avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, permettant d'établir un premier portrait des dynamiques et du fonctionnement du territoire couvert par le PLUi à l'été 2016. C'est sur la base de cette première analyse que les élus ont défini le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Ce 1er portrait du territoire, établi au 1er semestre 2016, a ensuite été complété pendant les quatre années suivantes par des analyses complémentaires, des sous-traitances spécialisées, l'intégration de politiques communautaires menées en parallèle, ainsi que la mise à jour des données statistiques.

L'Agence d'urbanisme s'est adjoint l'appui d'un architecte du patrimoine (Archipat). Loire Forez agglomération s'est également fait accompagner par les prestataires suivants :

- MTDA pour l'identification à la parcelle des corridors écologiques,
- la Chambre d'agriculture de la Loire pour établir un diagnostic agricole de terrain,
- CESAME pour une étude sur l'adéquation ressource en eau potable/besoins

Parallèlement, l'agglomération a conduit dans le même temps une démarche trame verte, bleue et noire (TVBN), et s'est dotée d'un plan climat air, énergie territorial (PCAET), d'un programme local de l'habitat (PLH), d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et pluviales, d'un schéma d'accueil économique (SAE), d'un nouveau schéma de collecte des déchets et d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

L'ensemble de ces travaux sont repris dans le diagnostic territorial et ses annexes, ainsi que dans l'Etat Initial de l'Environnement en Tome 2.

1

Genèse du territoire

1- Genèse du territoire[1]

1.1- Historique du développement urbain

La morphologie que présente aujourd'hui le territoire du Forez, organisé en petites villes centres entourées d'un réseau de villages distants d'à peine 10 kilomètres, témoigne d'une histoire marquée par des développements urbains successifs.

1.1.1- Feurs, capitale du Forez à l'époque gallo-romaine

Les Ségusiaves, peuple gaulois établi dans le Forez dès le IIe siècle av. JC, font de Feurs (Forum Segusiavorum ou Marché des Ségusiaves) la capitale du Forez à l'époque gallo-romaine. L'ancien territoire ségusiave est scindé en deux à la chute de l'empire carolingien, donnant naissance en 1173 aux comtés de Lyon et du Forez.

1.1.2- Le Moyen-Age, époque du premier essor urbain

A partir de la fin du XIIIe siècle, les comtes de Forez structurent le territoire à travers un maillage de châtellenies ou villages fortifiés et l'attribution de droits favorisant le développement de nombreux bourgs et villes.

Montbrison, du fait de sa position stratégique entre plaine et montagne, occupe alors un rôle de capitale administrative et économique. Son dynamisme commercial et urbain décline ensuite au profit du Sud du territoire alors que le Forez est passé sous l'égide des Bourbons, notamment sous l'effet de la réorientation des circuits économiques entre le Nord et le Sud de la France.

1.1.3- Le développement économique de Roanne et Saint-Etienne à la Renaissance

Le Forez est rattaché à la couronne de France en 1527.

Le XVe siècle est marqué par le renforcement des fortifications urbaines afin de protéger une population plus importante lors de la guerre de Cent Ans, notamment par l'adjonction de maisons fortes et de fermes fortifiées en rase campagne.

L'armorial de Revel, réalisé par Guillaume Revel à la demande du duc Charles Ier de Bourbon qui règne alors sur le comté du Forez, constitue un répertoire historique des principales places fortes du territoire à la fin de la guerre de Cent Ans. Il recense 35 villages, villes et sites fortifiés, parmi lesquels figurent notamment Montbrison, Champdieu, Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal, Saint-Marcellin-en-Forez et Saint-Just Saint-Rambert.

Au XVIe siècle, le déploiement des activités commerciales et industrielles entraîne respectivement le développement de Roanne et de Saint-Etienne. Entre ces deux pôles en croissance économique et démographique, la Plaine du Forez devient au XIXe siècle un lieu

1 Sources : site « Patrimoine des Villes et Pays d'Art et d'Histoire en Auvergne Rhône-Alpes », site « Pays d'art et d'histoire du Forez », site « Forez Histoire », « Quelques traits de la géographie et de l'histoire agraires de la Plaine du Forez » François Tomas (1963).

privilégié de villégiature des riches industriels, négociants et banquiers lyonnais ou stéphanois. Aujourd'hui les villas témoignant de ce passé sont particulièrement nombreuses à Saint-Just Saint-Rambert, à l'Est de Saint-Romain-le-Puy et en bordure de la Loire.

L'influence de Saint-Etienne entraîne également le développement du Sud de la Plaine du Forez, qui accueille des industries diverses (ateliers des rubaneries, verreries, de polissage, d'outillage, de cycles…) et une population croissante. Saint-Just-sur-Loire, Sury-le-Comtal et Saint-Romain-le-Puy deviennent des petites villes de plus de 2000 habitants. Les Monts du Forez bénéficient dans une moindre mesure de cet essor industriel tandis que l'exode rural y progresse.

1.2- Paysages urbains et formes urbaines

1.2.1- Les morphologies urbaines

Sans entrer dans une analyse historique très approfondie du territoire, les espaces bâtis mixtes et résidentiels peuvent être aisément classés en quatre grandes familles :

Les quartiers les plus anciens.

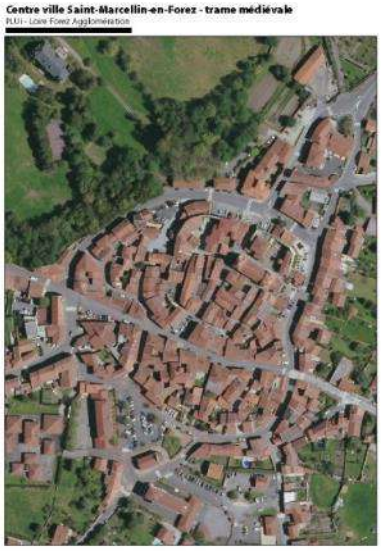
Dans les villes de la plaine, ce sont le plus souvent des centres-villes et des quartiers hérités de l'époque médiévale qui se sont développés, renouvelés pour certains comme Montbrison jusqu'au XIX^{ème} siècle. Pour les plus petites villes, on passe parfois directement de cette trame médiévale au tissu pavillonnaire de la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

















Dans les villages, ces quartiers, plus petits, sont aussi beaucoup plus nombreux. Il y a les bourgs où l'élément commun à tous est le plus souvent l'église, associée ou non à une école. Mais il y a aussi ce que l'on appelle aujourd'hui les hameaux, localement et usuellement appelés villages. Ils sont le plus souvent structurés autour d'un ou plusieurs corps de ferme. En plaine, les bourgs historiques et les hameaux se sont pour la plupart peu développés. Les dynamiques de peuplement n'étaient pas les mêmes à l'époque : la plaine était considérée comme insalubre du fait de la présence de marécages et la montagne était bien plus peuplée qu'aujourd'hui.

Dans les Monts du Forez, ces lieux de vie historiques sont donc nettement plus nombreux et disséminés sur le territoire. Une vallée pouvait alors constituer une véritable frontière au quotidien. L'agriculture s'appuyait sur de très nombreuses exploitations agricoles de petite taille. Cela explique l'existence d'un maillage du territoire par de nombreux hameaux et corps de ferme isolés. Certains de ces hameaux étaient ou sont encore plus peuplés que le bourg de la même commune.



Ce qui est commun à l'ensemble de ces quartiers anciens urbains et ruraux, de plaine et de montagne, c'est la continuité bâtie (toute proportion gardée à la taille du « quartier » considéré), l'harmonie des hauteurs et de l'emprise bâtie (rythme, épannelage), les modénatures anciennes, les modes d'intégration dans le site et notamment en montagne dans la pente. Les voiries et les espaces publics n'étaient pas conçus pour un usage de la voiture et sont donc aujourd'hui considérés comme trop étroits, laissant peu de place aux autres usages. Les espaces privatifs extérieurs sont, quant à eux, souvent inexistants pouvant rendre les logements inadaptés aux modes de vie et aux aspirations contemporaines.

Les faubourgs et quartiers d'extension des centres-villes

Sont qualifiés de faubourgs, selon le Larousse, les quartiers situés jadis en dehors de l'enceinte de la ville. Ces extensions ont été réalisées le plus souvent avec du bâti hétéroclite de

différentes époques et une grande mixité de fonctions : habitat varié, activités, services, entrepôts, commerces… ici l'absence de style particulier est souvent caractéristique. Les hauteurs, les formes et les emprises bâties sont discordantes.
La commune de Montbrison est la plus concernée par cette typologie. Les boulevards actuels correspondent aux tracés des anciens remparts. C'est au-delà de ceux-ci que s'est progressivement organisée la ville telle que nous la connaissons actuellement. D'autres communes au caractère historique ancien ont également connu un développement en faubourg (Champdieu, Sury-le-Comtal, …).

Les grands ensembles : Beauregard à Montbrison

Il s'agit ici des grands ensembles construits après-guerre (entre 1950 et 1980). Sur le territoire, Beauregard, quartier de Montbrison, est le seul nom évoquant cette époque et ce mode de production de logements sur le territoire du PLUi. L'unité formelle, les hauteurs et emprises bâties importantes et les modénatures récentes lui confèrent ses caractéristiques urbaines.







Les extensions pavillonnaires

Depuis l'après-guerre, c'est le mode de développement résidentiel prédominant sur le territoire. Ce type d'extension est présent partout, en plaine, en montagne et sur les coteaux le long des routes départementales. Ces constructions correspondent à plusieurs décennies du développement des villes de la plaine. Elles représentent également près de 100% de l'essor résidentiel de certains villages. Le pavillon a contribué au mitage des espaces agricoles et naturels, ainsi qu'à la constitution ex-nihilo de ce que l'on appelle désormais des hameaux.

L'homogénéité de cette forme urbaine, ses codes architecturaux que l'on retrouve souvent à l'échelle nationale, ont contribué à la banalisation des paysages.









1.3- Patrimoine architectural et urbain

1.3.1- Labellisation

La qualité et la richesse patrimoniale du Forez est reconnue à travers le label Pays d'art et d'histoire depuis 2009. Initialement porté par le Syndicat mixte des pays du Forez, il est aujourd'hui géré par Loire Forez agglomération, en partenariat avec la communauté de communes de Forez Est.

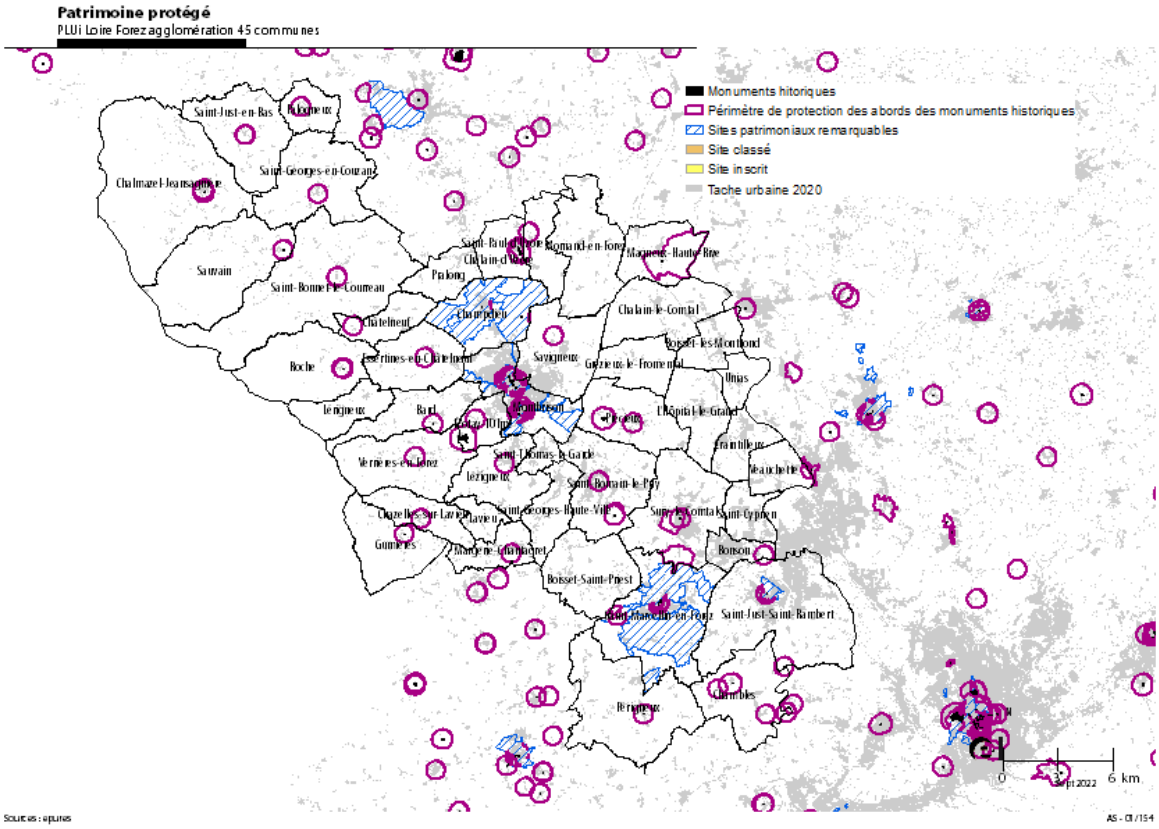
Cette distinction, attribuée par le ministre de la Culture, qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les

habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et à celle du cadre de vie.

On peut également noter que les communes de Champdieu et de Sauvain sont labellisées « Village de caractère ». Ce label départemental bénéficie d'une démarche de mise en réseau à l'échelle du département de la Loire.

1.3.2- Dispositifs de protection

Le territoire du PLUi possède une réelle richesse sur le plan patrimonial qui ressort à travers l'inventaire des dispositifs de protection et de valorisation en vigueur. On y dénombre ainsi 81 édifices protégés au titre des « Monuments Historiques » (classés ou inscrits, avec le dispositif des 500 m de covisibilité), et 1 édifice protégé sur Saint-Etienne (chapelle de Saint-Victor) dont le périmètre de 500 mètres déborde sur la commune de Chambles. S'ajoutent aux monuments historiques, les deux « sites » classés et inscrits que sont les Gorges de la Loire et le Château de Sury-le-Comtal : le territoire du PLUi compte ainsi 22% des édifices protégés du département de la Loire pour 13% des communes.



Ce patrimoine protégé est concentré d'une part sur l'axe Montbrison/Saint-Just-Saint-Rambert et d'autre part dans les centres bourgs, dont l'édifice classé ou inscrit est généralement l'église. Il s'agit donc d'un patrimoine localisé essentiellement en zones urbanisées et très peu isolé.

Cette répartition est renforcée par l'existence de 4 aires de protection et de valorisation, à savoir l'AVAP de Montbrison (2013) et les ZPPAUP de Champdieu (2005, modifiée en 2008), Saint-Marcellin-en-Forez (2011) et Saint-Just Saint-Rambert (1994). La Loi du 7 juillet 2016 transforme les AVAP et ZPPAUP existantes en Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) avec rétablissement des abords des Monuments Historiques au-delà du périmètre des « ex ZPPAUP » de Champdieu, Saint-Marcellin-en-Forez et Saint-Just-Saint-Rambert, et de l'« Ex AVAP » de Montbrison.

Le SPR en vigueur sur la commune de Saint-Just Saint-Rambert faisait l'objet d'une révision lors du lancement du PLUi. Mais cette procédure n'a pas abouti. La démarche de diagnostic du PLUi a toutefois pris en compte les travaux menés sur le bourg de Saint-Just qui n'est pas couvert par les règles du SPR en vigueur. Il y a en effet un enjeu de préservation de ce patrimoine dans le PLUi pour accompagner l'évolution de ce bourg en bord de Loire. L'inventaire réalisé en dehors du dispositif du PLUi a été intégré aux réflexions au même titre que ceux réalisés dans le cadre du PLUi et mentionnés dans le paragraphe qui suit.

1.3.3- Le patrimoine identifié dans le cadre du PLUi

Au-delà de son patrimoine protégé, le territoire compte également des villages et des villes non couverts par des dispositifs de protection spécifiques, mais présentant un intérêt patrimonial. Loire Forez agglomération a souhaité protéger et valoriser cette richesse dans son document de planification intercommunale. Les compétences d'un architecte du patrimoine ont été mobilisées dans le cadre de la démarche, afin d'identifier les principaux éléments à valeur patrimoniale devant être pris en compte dans le PLUi. Le périmètre de l'étude a ainsi été défini comme suit :

- Les deux cœurs historiques des villes de Sury-le-Comtal et de Saint-Romain-le-Puy, communes non couvertes par un Site Patrimonial Remarquable mais dont les évolutions urbaines justifient une attention particulière au patrimoine.
- 10 bourgs situés dans les Monts du Forez : Bard, Chalmazel-Jeansagnière, Essertines-en-Châtelneuf, Gumières, Roche-en-Forez, Saint-Bonnet-le-Courreau, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Just-en-Bas, Sauvain et Verrières-en-Forez.

Les communes de montagne, et notamment leurs bourgs, sont confrontées à une démographie qui peine à se stabiliser, voire en déprise. L'emploi est principalement basé sur l'activité agricole et potentiellement sur le tourisme et les loisirs. Outre la préservation du foncier agricole et forestier, visant à maintenir l'activité agricole, la valorisation du caractère patrimonial de ces bourgs est également essentielle. Ce patrimoine bâti, en lui conférant davantage d'aménité et de praticité au quotidien, est un facteur d'attractivité résidentiel et touristique. C'est pourquoi les éléments patrimoniaux de ces bourgs ont été identifiés et pris en compte dans le PLUi.

Dans un premier temps, les éléments patrimoniaux remarquables[2] (édifices architecturaux, éléments de l'espace urbain et paysager, éléments architecturaux et éléments du petit patrimoine) ont été identifiés et hiérarchisés. Ce travail réalisé sur la base des documents existants et d'un repérage de terrain a permis de mettre en évidence des enjeux transversaux.

2 Cf. cartes en annexe.

- **Edifices architecturaux majeurs et remarquables**

Le diagnostic a répertorié des édifices qui sont par leur architecture, leurs détails, leur histoire, ou leur implantation, des immeubles d'intérêt majeur. Ils sont fondamentaux pour la valorisation et la compréhension de la genèse des bourgs. Ces **immeubles d'intérêt patrimonial majeur** sont à conserver et à mettre en valeur.

Le territoire du PLUi compte aussi des bâtiments qui offrent par leur architecture et/ou leur implantation un caractère d'accompagnement des bâtiments majeurs et participent à la morphologie urbaine. Ils permettent une lecture et une compréhension de la genèse des bourgs. D'importance moindre que les immeubles d'intérêt majeur, il convient néanmoins de porter une attention particulière à ces immeubles d'intérêt patrimonial remarquable dans les projets.

- **Eléments de l'espace urbain et paysager**

L'état des lieux identifie un certain nombre de **murs et soutènements majeurs** à conserver pour leur rôle de valorisation de l'espace public.

A l'inverse, certaines **clôtures dévalorisantes** ont un impact négatif sur l'espace public. Elles se distinguent en effet par l'hétérogénéité des matériaux utilisés, leurs teintes ou leurs dessins non adaptés ou encore l'utilisation de grillages. De même, certains **traitements de façade peuvent s'avérer dévalorisants** : utilisation de teintes d'enduit non adaptées ou façades non enduites, hétérogénéité des matériaux utilisés, présence d'éléments parasites (enseignes, compresseur de climatisation, coffrets de volets roulants, sorties de fluides, etc.), de vérandas, d'escaliers, de menuiseries ou d'éléments de construction ne participant pas à la composition de la façade ou dénotant dans l'aspect général. Enfin, le diagnostic pointe également certains **édifices non intégrés au site** du fait de leur typo-morphologie, et/ou teintes et/ou revêtements de façade, à proximité des bourgs ou sur des cônes de vue majeurs.

Différentes places, rues, ruelles, offrant des espaces de qualité et valorisant les bourgs, ont été inventoriées comme **espaces publics majeurs**. Ces espaces peuvent, en effet, être ou devenir majeurs lorsque le traitement urbain (hiérarchie des voies de circulation, traitement des sols, mobilier urbain, végétation, enseignes, etc.) est de qualité.

Certains **passages entre constructions, publiques ou privées**, sont à maintenir. Ces passages peuvent correspondre à des rues privées, des accès à des arrière-cours, des portes, des passages couverts, des galeries, etc. D'autres **liaisons (chemins, etc.)** souvent paysagères et piétonnes, présentent également un enjeu de conservation et de valorisation.

Des **axes de composition remarquable** sont également identifiés, correspondant à des compositions de monuments axés les uns par rapport aux autres, à d'anciennes ou de nouvelles voies, bordées par ou conduisant à des édifices, offrant une perspective architecturale ou un axe de vue. D'autres **espaces à potentiel nécessitant une revalorisation** (hiérarchie des voies de circulation, traitement des sols, mobilier urbain, végétation, enseignes, etc.), ou parasités par des dépôts, ont été identifiés.

Certains espaces verts naturels sont intéressants dans la compréhension de la ville. Ces **espaces naturels remarquables** permettent également de générer des espaces dits « de

respiration ». Ils sont à préserver pour éviter de créer un bâti dense et non intégré. Lorsqu'ils sont situés en entrée de village, ils servent à mettre en scène, et donc valoriser l'arrivée dans la ville.

Des **parcs et jardins remarquables**, publics ou privés, valorisent également les villages par les espaces plantés et aires de respiration qu'ils offrent dans la trame urbaine. Généralement en entrée de village, d'autres **espaces végétalisés non bâtis à préserver** permettent le retrait des constructions par rapport à la voirie. Ils favorisent une gradation progressive de la densité bâtie de l'extérieur jusqu'au centre-ville.

Des **cônes de vues remarquables**, offrant un champ visuel depuis un emplacement précis, valorisent les villages. Ces cônes de vue permettent de préserver la perception visuelle des silhouettes de bourgs, de hameaux et des éléments remarquables, signifiants, rares et non reproductibles.

Le diagnostic intègre en complément des **arbres remarquables, des principes d'alignement d'arbres** ainsi que **des cours d'eaux, biefs, canaux**, etc. à préserver.

- **Eléments remarquables du petit patrimoine et éléments architecturaux remarquables**

Un certain nombre de **croix, madones, calvaires**, protégés ou non au titre des monuments historiques, ont été repérés comme des éléments à préserver et à valoriser.

Il en est de même pour les **encadrements de portes ou de fenêtres et pour** les petits éléments architecturaux tels que des **colonnes, linteaux, consoles, débords de charpente, pigeonniers**, etc. Ces éléments souvent ouvragés, témoins d'une époque, d'un style architectural et d'un savoir-faire, sont à préserver et à valoriser.

Enfin, le diagnostic inclut les **puits, fontaines, lavoirs et petit patrimoine hydraulique** à conserver et à mettre en valeur.

- **Enjeux patrimoniaux par centre bourg**

Ces enjeux sont considérés à l'échelle de chacun des bourgs, et font l'objet de cartographies (annexe 4.1 du présent document).

Centre bourg	Enjeux spécifiques
Bard	- **Conserver et mettre en valeur l'Église Saint-Jean** inscrite au titre des monuments historiques en 1991 - **Créer une dilatation de l'espace public, identifier clairement le centre du village, et affirmer l'identité du centre bourg : traiter les espaces publics majeurs ou en devenir** : • Centre de Bard : améliorer l'espace public par le traitement de sol et un aménagement plus urbain de la RD113 • Place de la mairie : intégrer la RD113 à la place de la mairie et proposer un espace de circulation lente et partagée à ce niveau. - **Conserver la liaison végétalisée** entre la montée du Pic et la RD113

	- **Prendre en compte l'axe de composition** de l'ancienne voie menant sur un portail le long de la RD113 à l'Est du centre bourg - **Poursuivre la revalorisation de la place du Perron à l'entrée du village : créer une vraie place autour de laquelle la ville pourrait aussi se développer**, à travers un projet urbain prenant en compte les traitements des sols, la prise en compte des cheminements piétons, l'aménagement urbain, la place de la voiture et les stationnements, sans oublier les cônes de vue.
Chalmazel-Jeansagnière	**- Conserver et mettre en valeur le château de Talaru** inscrit au titre des monuments historiques en 1949 **- Traiter l'espace public majeur en devenir de la place du Château de Chalmazel-Jeansagnière (tout enrobé) :** définir les espaces destinés aux piétons, aux terrasses de commerces et aux véhicules, re-végétaliser la place suite aux abattages d'arbres ayant eu lieu, mettre en valeur les rues "de la cime", "du dessous de l'Eglise" et "Côtelon", qui constituent des voiries de caractère valorisant l'identité du village. - **Revaloriser les parcelles délaissées au Nord-Ouest du centre bourg**, afin qu'elles contribuent à sa valorisation, à l'image des parcelles au Sud-Ouest traitées en jardins. - **Préserver la rivière et l'espace naturel remarquable** qui bordent le centre bourg à l'est.
Essertines-En-Châtelneuf	- **Conserver et mettre en valeur la Chapelle Saint-Etienne** inscrite au titre des monuments historiques en 1926 - **Traiter l'espace public majeur en devenir du centre bourg (tout enrobé)** : hiérarchiser les espaces et définir la place des véhicules et des piétons - **Traiter les clôtures dévalorisantes** présentant des formes et teintes qui ne s'intègrent pas au bourg, particulièrement en lien avec l'espace public ou sur des cônes de vue. - **Revaloriser les parcelles encombrées par des dépôts divers** - **Prendre en compte l'axe de composition remarquable constitué par les monuments axés les uns par rapport aux autres** (croix, monuments aux morts) dans l'axe du portail de l'église.
Gumières	- **Conserver et mettre en valeur la Croix du 15e siècle** inscrite au titre des monuments historiques en 1926 - **Traiter les espaces publics majeurs ou en devenir** :

	• **Espace public du centre bourg (tout enrobé)** : hiérarchiser les espaces et définir la place des véhicules et des piétons • **Espace d'arrivée entre les deux parties de Gumières** : mettre en valeur les deux entités et ménager un recul favorisant la compréhension des espaces et leur mise en valeur. - **Préserver la rivière et l'espace naturel remarquable** qui bordent le centre bourg au sud. - **Revaloriser les parcelles encombrées par des dépôts divers**
Roche-en-Forez	- **Conserver et mettre en valeur :** • **l'église de Roche, avec sa croix du XVIe siècle avec son soubassement et son banc en pierre,** inscrite au titre des monuments historiques en 1926 • **la croix du XVIe siècle sise à l'entrée du village** inscrite au titre des monuments historiques en 1949 - **Compléter le traitement remarquable (pavés et revêtement de sol existants) de la place de la Mairie et de l'église de Roche** en matérialisant l'autorisation des usages piéton et automobile - **Préserver les espaces naturels remarquables autour du centre bourg** pour maintenir et valoriser la silhouette du bourg (une construction est venue altérer cette composition) - **Mettre en valeur la rivière ainsi que les petits plans d'eau bordant le centre bourg** au Sud-Est et au Sud-Ouest
Sauvain	**- Conserver et mettre en valeur :** • **l'église de Sauvain** classée au titre des monuments historiques en 1914 • **les restes de l'enceinte fortifiée** partiellement inscrite au titre des monuments historiques en 1939 - **Traiter l'espace public majeur en devenir place de l'église de Sauvain (tout enrobé)** : définir les espaces destinés aux piétons, aux terrasses des commerces et aux véhicules - **Préserver les espaces naturels, parcs et jardins remarquables au Nord et au Sud** pour maintenir et valoriser la silhouette du bourg, ainsi que les jardins clos de murs en cœur de bourg
Saint-Georges-en-Couzan	- **Conserver et mettre en valeur la croix du XVIe siècle** inscrite au titre des monuments historiques en 1949

	- **Améliorer l'espace public majeur en devenir du centre bourg**, déjà bien défini, en intégrant des zones de circulation lente et une zone piétonne étendue. - **Préserver les espaces naturels, parcs et jardins remarquables bordant le centre bourg à l'Est** pour maintenir et valoriser la silhouette du bourg.
Saint-Just-en-Bas	**- Conserver et mettre en valeur :** • **la croix de 1611** inscrite au titre des monuments historiques en 1926 • **la porte de l'église de Saint-Just-en-Bas** inscrite au titre des monuments historiques en 1933 - **Améliorer la qualité de l'espace public majeur en devenir du centre bourg**, déjà bien défini, par une réflexion d'ensemble permettant le traitement de certains détails dévalorisants (patchwork de matériaux, stockage des poubelles le long de la voirie, emplacement des stationnements, manque d'arbres)
Saint-Romain-le-Puy	- **Conserver et mettre en valeur l'ancien Prieuré de Saint-Romain-le-Puy** classé au titre des monuments historiques en 1862 - **Améliorer la qualité de l'espace public majeur en devenir en centre bourg, mal défini et peu hiérarchisé, pas assez qualitatif dans son ensemble** : • **L'espace public, depuis le début de la rue Léon Portier, la place Michalon et jusqu'à l'école communale,** nécessite une réflexion d'ensemble, une unité. Les terrasses de commerces ainsi que leurs façades sont à encadrer et à valoriser, de même que la reconversion de commerces en habitation • **Un réaménagement des places de stationnement** semble nécessaire. Il y a un manque de végétation dans l'espace urbain. Les arbres en ville permettent de démarquer spatialement les zones piétonnes, protéger les piétons des véhicules circulant sur la chaussée, d'ombrager les trottoirs, d'adoucir l'architecture et de créer, lorsqu'ils sont de haute futée, un plafond ou une voûte verte au-dessus de la rue. • **La place de l'Eglise** est aujourd'hui traitée partiellement en parking. Le bâtiment faisant face au 18 rue Émile Reymond a été démoli et aucun espace public n'a été redéfini. Les traces d'une dent creuse subsistent seulement - **Revaloriser les espaces de stationnement sans traitement (tout enrobé, déni de composition avec l'espace public) et certaines parcelles encombrées de dépôts divers** - **Préserver les espaces naturels, parcs et jardins remarquables bordant le centre bourg à l'Est** pour maintenir et valoriser la silhouette du bourg.
Saint-Bonnet-le-Courreau	**Conserver et mettre en valeur :**

	• **La croix sur la grande place au Nord de l'église** inscrite au titre des monuments historiques en 1926 • **Le clocher de l'église de Saint-Bonnet-le-Courreau** inscrit au titre des monuments historiques en 1926 - **Traiter l'espace public majeur en devenir du centre bourg (tout enrobé)** : hiérarchiser les espaces et définir la place des véhicules et des piétons - **Préserver les espaces naturels, parcs et jardins remarquables bordant le centre bourg à l'Est** pour maintenir et valoriser la silhouette du bourg. Ces espaces naturels sont sujets à de nombreux cônes de vue depuis le centre bourg.
Sury-Le-Comtal	**- Conserver et mettre en valeur :** • **Le château de Sury-Le-Comtal** en partie classé au titre des monuments historiques en 1948 • **Le château de Sury-Le-Comtal** en partie inscrit au titre des monuments historiques en 2011 - **Améliorer la qualité de l'espace public majeur en centre bourg :** • **Sur la majeure partie de l'espace public, déjà bien définie** : améliorer la hiérarchisation des espaces piétons et carrossables avec l'intégration de zones de circulation lente et une zone piétonne étendue • **Etendre le traitement qualitatif présent sur la majeure partie de l'espace public à la place Louis Giraudier (tout enrobé, absence d'arbres et stationnement non réglé), et à la place Delcros Lardelier (tout enrobé, absence d'arbres)** - **Revaloriser certains espaces :** • **Le carrefour de la rue Duché** : composer avec la place du 8 mai 1945 qu'il jouxte et qui est transformé en « place du stationnement » sans aucun arbre pour créer de l'ombre. Remanier cette dernière en gardant du stationnement tout en offrant aux commerces qui la bordent l'occasion de développer des activités • **La rue du 11 novembre** : Traiter cette rue en espace partagé à circulation lente pour étendre la place. • **La zone de stationnement du Super U en entrée de bourg** : recomposer, hiérarchiser et végétaliser cette zone pour mieux l'intégrer dans la séquence d'arrivée dans le centre-ville. - **Traiter les façades dévalorisantes** : Un grand nombre de pieds d'immeubles à destination commerciale sont dégradés, non adaptés ou mal reconvertis en logements.
Verrières-en-Forez	- **Conserver et mettre en valeur l'église de Verrières-en-Forez** classée au titre des monuments historiques en 1938

	- **Traiter l'espace public majeur en devenir de la place de Verrières (tout enrobé)** : définir les espaces destinés aux piétons, et aux véhicules. Sur la partie Nord du village se sont implantées de nouvelles constructions, très dévalorisantes pour le paysage et dont les clôtures ne sont pas en adéquation avec 'l'espace public. - **Préserver les espaces naturels, parcs et jardins remarquables bordant le centre bourg à l'Est** pour maintenir et valoriser la silhouette du bourg.

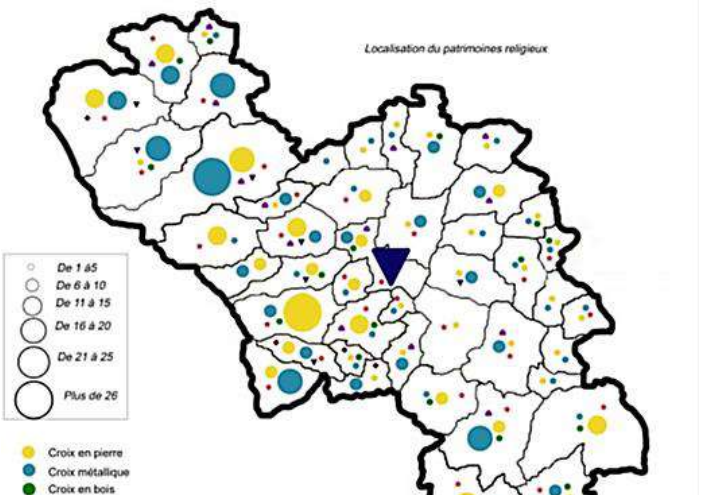
1.3.4- Le petit patrimoine remarquable[3]

Pour traiter au mieux la question du patrimoine vernaculaire, le "plan petit patrimoine" réalisé par le Département en 2008 a été pris en compte. Epures a géolocalisé tous les éléments qui pouvaient l'être au regard des informations contenues dans l'étude. Ce travail a conduit à une base de données pouvant être croisée avec l'ensemble des autres problématiques du PLUi et aider à la prise de décision en matière de valorisation et d'aménagement du territoire. Une mise à jour a été opérée dans l'inventaire de 2008 avec les retours d'élus signalant la disparition de certains éléments ou l'importance pour eux d'ajouter certains éléments à l'inventaire. Ces corrections restent toutefois très à la marge. Au total, 2 000 éléments ont été ainsi géolocalisés à la parcelle : près de 500 liés à des activités humaines (70 pigeonniers, 98 loges de vignes ou maraichères, 68 fermes, 37 maisons à galerie), plus de 700 liés à l'eau (140 ponts, 49 lavoirs, 20 moulins…) et près de 750 éléments religieux (658 croix, 15 chapelles...).

Le petit patrimoine religieux

Le territoire couvert par le PLUi compte un très important petit patrimoine religieux (dont quelques éléments très rares) qui fait partie intégrante de l'histoire locale et du paysage de Loire Forez agglomération. Il se compose essentiellement de croix (en pierre, en bois, en fer), d'un statuaire à la Vierge Marie et de plusieurs chapelles dont certaines sont très anciennes.

La densité de ce petit patrimoine est très forte sur la zone montagneuse ainsi que sur les coteaux, ce qui est cohérent avec leur peuplement très ancien ainsi qu'avec la pression foncière moins forte



Carte du patrimoine religieux, extrait du Plan petit patrimoine, 2008, Département Loire

3 Source : Plan petit patrimoine, 2008, Département de la Loire – Loire Forez agglomération – Pays d'Art et d'Histoire. Saisie SIG et analyse par epures en 2016.

Croix des Argnats, Roche



© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

Calvaire de Montbrison



© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culture

Croix à quatre jambes, Saint-Just-en-Bas



© Mairie de Saint-Just-en-Bas

qui implique moins de déplacements et de disparitions que dans les espaces plus urbanisés de la plaine.

Parmi ce riche patrimoine on notera en particulier :

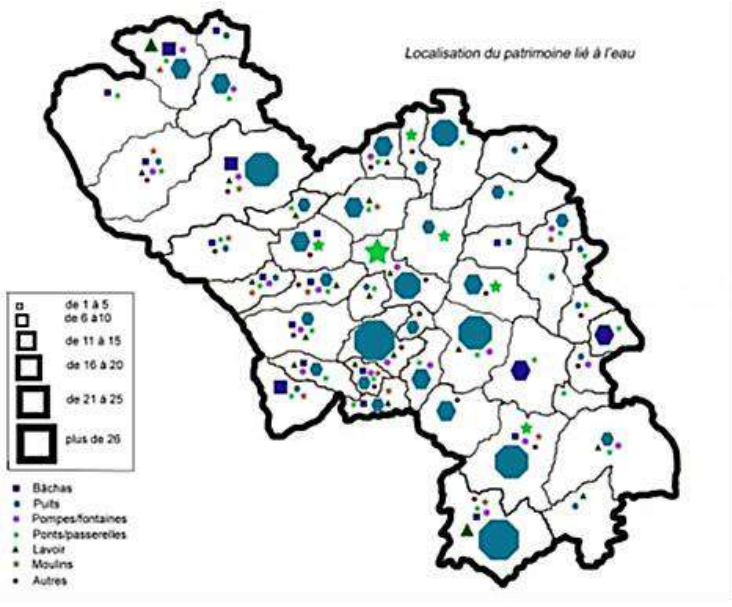
- une série de croix dite « des Argnats »,sensées guérir de la peste (Essertines-en-Châtelneuf, Roche-en-Forez et Verrières-en-Forez),
- certaines chapelles très anciennes,
- l'existence de 4 calvaires (Chalmazel-Jeansagnière, Margerie-Chantagret, Montbrison et Lézigneux).

Ce petit patrimoine apparait d'autant plus intéressant à mettre en valeur que deux chemins de Compostelle traversent le territoire pour se rejoindre à Saint-Romain-le-Puy et continuer ensuite vers Le Puy-en-Velay.

Le petit patrimoine lié à l'eau

L'eau est un élément majeur de l'histoire et des évolutions des modes de vie ancestraux, l'importance de ses traces en témoigne. Composé à 60% de puits dont certains puits « cage » remarquables, il se situe en grande partie en propriété privée, freinant un entretien concerté. Ce petit patrimoine se concentre sur un axe central ainsi que le long des artérioles du canal du Forez. On note en particulier l'existence de :

- un bâcha très rare en bois sur la commune de Sauvain,
- certains petits ponts en pierre très anciens,
- un nombre de plus en plus réduit de moulins (moins d'une vingtaine en 2008) encore existants sur le territoire dont aucun en état de fonctionnement et beaucoup à l'abandon, alors que plus de 250 étaient encore en activité à la fin du XIX^{ème}. Leur



Carte du patrimoine lié à l'eau, extrait du Plan petit patrimoine, 2008, Département Loire

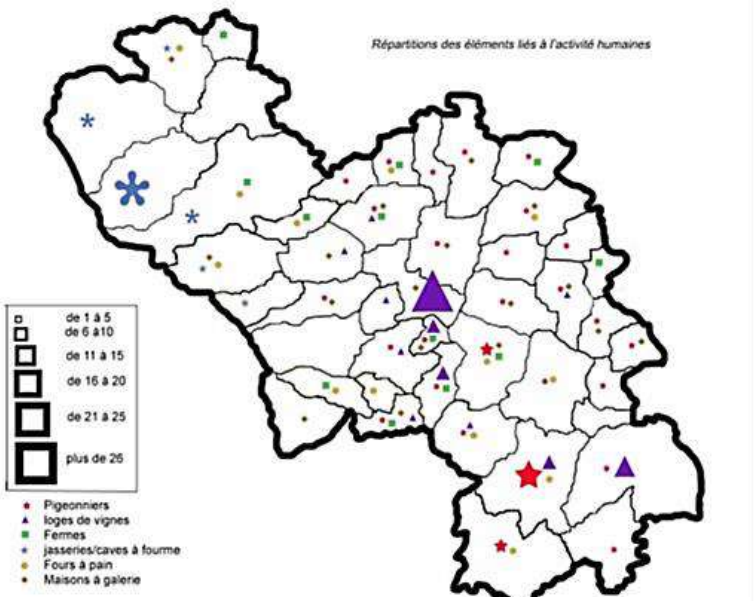
préservation à travers une action d'ensemble pourrait constituer un enjeu majeur en termes de patrimoine local.

Le petit patrimoine lié à l'activité humaine

Plusieurs éléments ressortent concernant le petit patrimoine lié aux activités humaines :

- Au niveau des pigeonniers, localisés en plaine et bordures de plaine, et de l'histoire du « droit au pigeonnier », on en trouve certains exemplaires très rares dans le périmètre du PLUi (ex. le pigeonnier octogonal de Grézieux-le-Fromental), mais un grand nombre d'entre eux est à l'abandon.

- Le paysage de la plaine et ses bordures repose également sur les loges de vignes et les loges maraîchères, dont très peu sont entretenues par manque de sensibilisation des propriétaires et par l'avancé de l'urbanisation.



Carte du patrimoine lié à l'activité humaine, extrait du Plan petit patrimoine, 2008, Département Loire

- Les fermes typiques, leur organisation et leur architecture sont également une part essentielle de ce patrimoine local, dont il existe encore quelques exemplaires. On trouve ainsi encore un certain nombre de fermes de plaine (type bloc à cour ouverte ou à cour fermée, construit en pisé), de fermes des côtes du Forez (beaucoup sont abandonnées, en ruines ou pillées pour leurs éléments d'architecture significatifs). Les jasseries sont, quant à elles, toutes localisées dans le secteur montagneux et plus de la moitié d'entre elles sont sur la seule commune de Sauvain.

- Enfin, il ne restait en 2008 que 38 maisons à galerie forézienne (ou « aître »), la plus ancienne se trouve à Précieux (Azieux) dans un état et une situation qui laisse peu d'espoir de sauvegarde pour ce patrimoine inestimable. Les portails foréziens se font plus rares également, souvent en lien avec une méconnaissance des propriétaires ou des travaux nécessitant un passage élargi.

Jasserie, Sauvain



© Mairie de Sauvain

Pigeonnier, Grézieux-le-Fromental



© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

Maison à galerie double, Précieux



© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

1.3.5- Patrimoine archéologique

Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA)

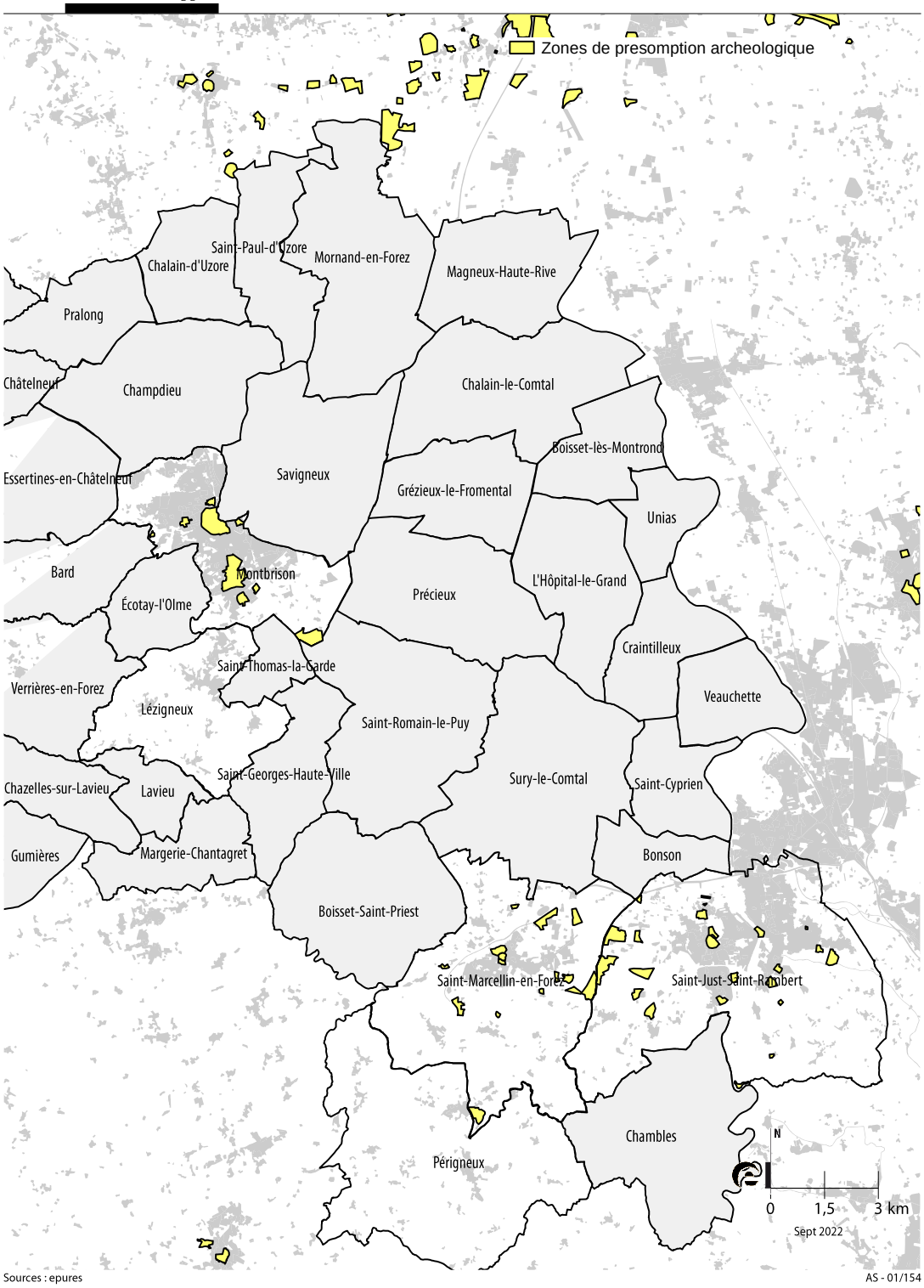
Localisées sur l'axe Montbrison - Saint-Just Saint-Rambert et au Sud de celui-ci, ces zones réunissent quatre critères :

- une entité archéologique est attestée et recensée dans la carte archéologique nationale ;
- le potentiel de conservation du signal archéologique est fort, le contexte sédimentaire est particulièrement propice à la conservation de vestiges ;
- la sitiologie est favorable à une implantation humaine ;
- le territoire concerné s'inscrit dans une problématique scientifique d'étude ;
- la dynamique de l'aménagement du territoire.

Plus d'une trentaine des ZPPA du territoire correspond à des **sites gallo-romains**. Parmi eux, on trouve notamment à Montbrison (Moingt) l'agglomération antique d'Aquae Segatea, ville d'eau gallo-romaine. Plus d'une vingtaine des ZPPA correspondent à **des sites du Moyen-Age**, en particulier des bourgs et villes médiévales et des maisons fortes.

Zones de présomption archéologique

PLUi Loire Forez agglomération



Sources : epures

AS - 01/154

Les informations archéologiques géo-référencées par la carte archéologique nationale

La carte archéologique nationale répertorie de nombreux sites ou de vestiges archéologiques sur le territoire du PLUi. Leur liste figure en annexe du présent diagnostic (4.3).

1.3.6- Synthèse et enjeux

Thème	Synthèse	Enjeux
Labellisation	Deux communes sont labellisées « village de caractère » : Champdieu et Sauvain.	Identifier et qualifier les principes de préservation des bourgs « de caractère »
Dispositifs de protection	Quatre communes ont fait le choix d'étudier et de mettre au point des documents de planification patrimoniale (SPR) 81 édifices sont protégés au titre des « monuments historiques », soit 22% des édifices protégés du département de la Loire Deux « sites classés et/ou inscrits » : les Gorges de la Loire et le Château de Sury-le-Comtal.	Poursuivre la prise en compte du patrimoine protégé (MH, Sites classés et inscrits, SPR)
Patrimoine identifié dans la démarche de PLUi	Edifices architecturaux, éléments de l'espace urbain et paysager, éléments architecturaux et éléments du petit patrimoine identifiés à Sury-le-Comtal, Saint-Romain-le-Puy et sur 10 bourgs des Monts du Forez	Conserver et valoriser les éléments patrimoniaux remarquables dans une perspective de développement des aménités touristiques et résidentielles dans les centres bourgs
Petit patrimoine remarquable	Identification du « petit patrimoine non protégé » par le département, qui contribue au caractère et à l'identité du territoire (fermes, croix, puits…etc.).	Accompagner la préservation et la mise en valeur du « petit patrimoine »
Patrimoine archéologique	Nombreuses zones de présomption de prescription archéologique se situent de Montbrison jusqu'à Saint-Just Saint-Rambert et Saint-Marcellin-en-Forez	Porter une attention particulière aux sites archéologiques dans le cadre des projets

2

Evolutions socio-économiques

2- Evolutions socio-économiques

2.1- Evolutions démographiques

Lors de l'élaboration du PLH 2020-2026, une sectorisation basée sur la définition de polarités structurantes a été mise en place par Loire Forez agglomération. Quatre niveaux de polarités ont ainsi été identifiés à travers un classement des communes en fonction de leur niveau d'équipement puis leur regroupement à partir des bassins de vie de l'INSEE

- *Deux ensembles urbains fortement polarisants sur la base du croisement entre les bassins de vie et les services/équipements*
    - ***Polarité Montbrisonnaise** : Montbrison, Savigneux, Champdieu, Saint-Romain-le-Puy, Ecotay-l'Olme*
    - ***Polarité Pontrambertoise** : Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Marcellin-en-Forez, Bonson, Saint-Cyprien, Sury-le-Comtal*

- *Des communes polarisant des espaces ruraux/périurbains, ou **polarités locales** : Boën-sur-Lignon, Saint-Bonnet-le-Château, Noirétable, Usson-en-Forez, Chalmazel-Jeansagnière.*

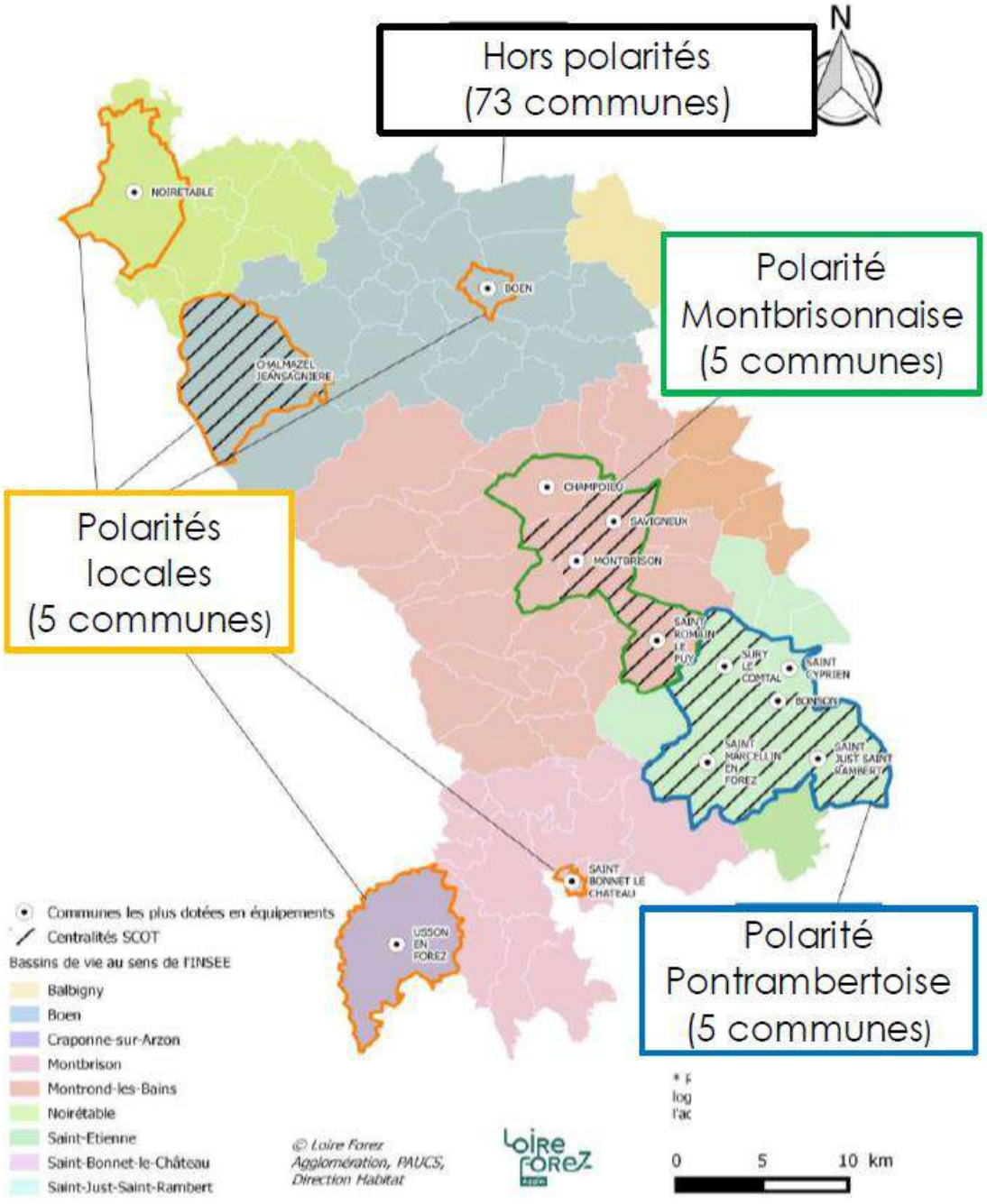
- *Le reste des communes avec des profils variés (accroissement/stabilité/déprise démographique, communes périurbaines/rurales, attractivité économique ou absence d'activité, …), dites **hors polarités.***

Pour rappel : « Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports ».

L'analyse qui suit s'appuie sur ce découpage par secteur.

Localisation des secteurs basés sur les polarités structurantes définies par le PLH de Loire Forez agglomération

Source : PLH 2020-2026



2.1.1- Dynamiques démographiques

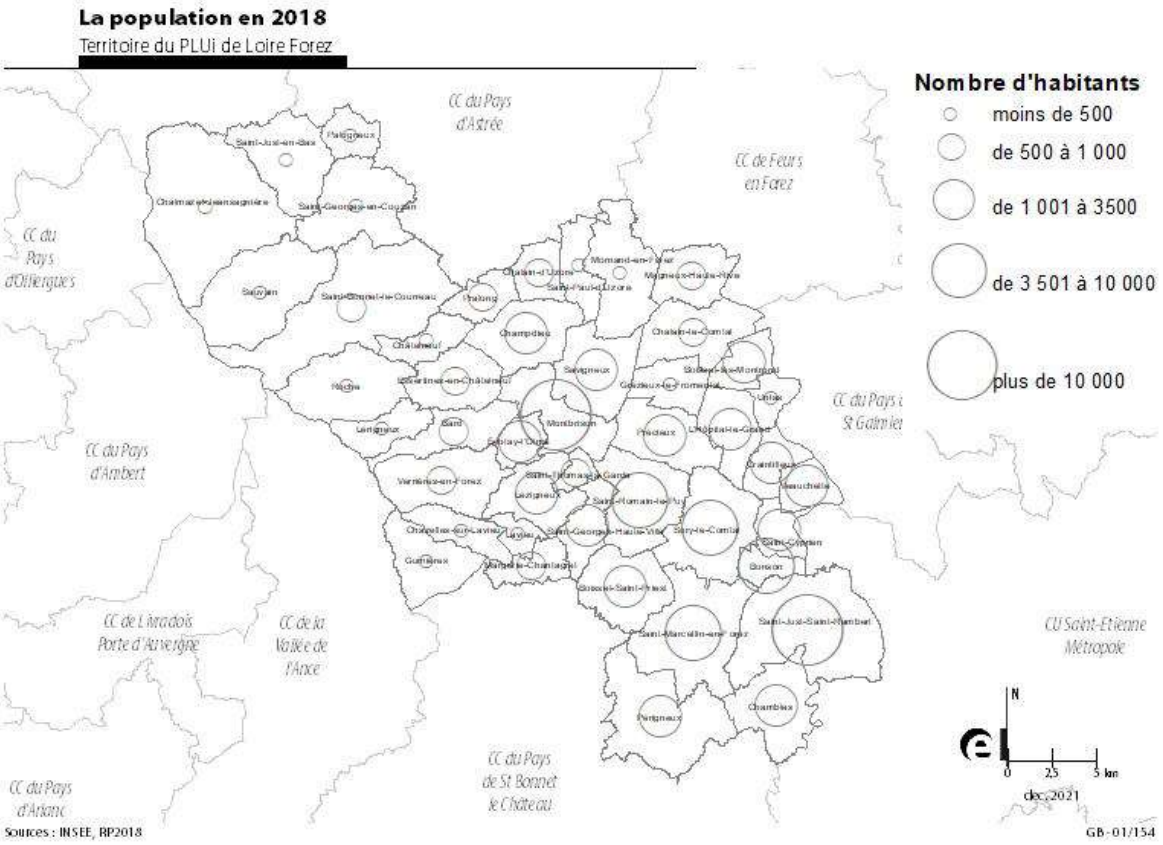
Le territoire couvert par le PLUi compte 83 120 habitants en 2018, soit plus de 3 habitants de l'agglomération sur 4.

Répartition des habitants selon les polarités

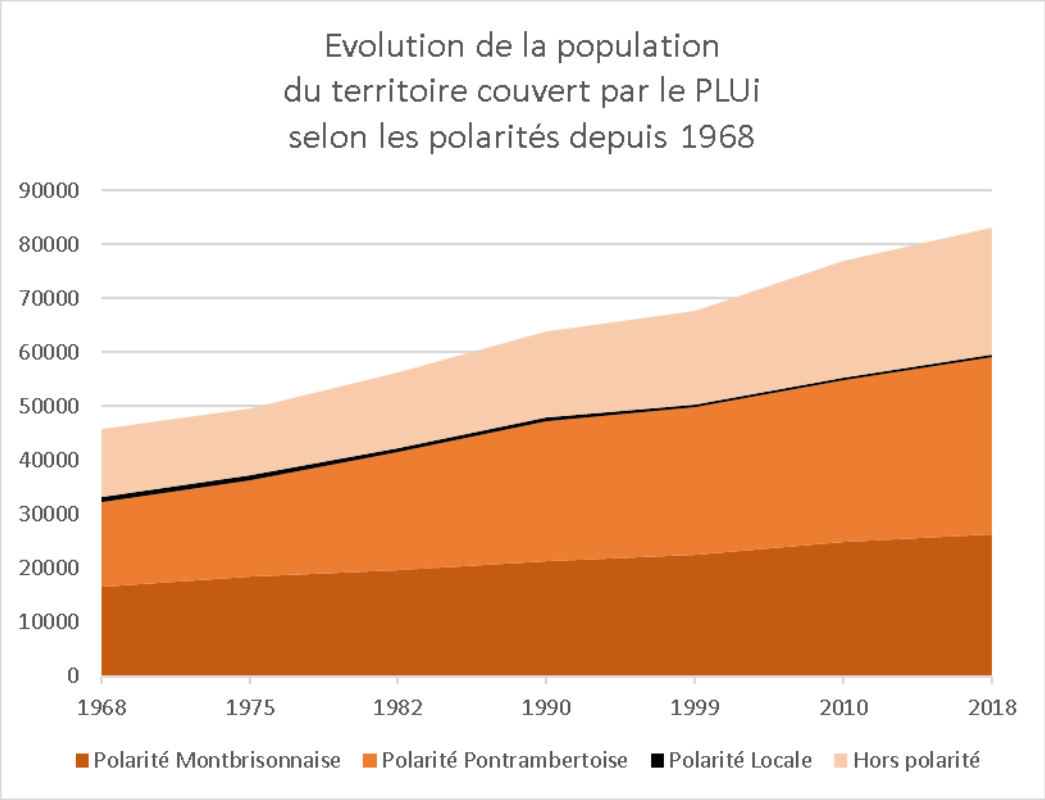
Polarité Montbrisonnaise	26 280	32%
Polarité Pontrambertoise	32 928	40%
Polarité Locale	453	1%
Hors polarité	23 459	28%
Territoire couvert par le PLUi	83 120	100%

Source : INSEE 2018

La population se concentre essentiellement sur l'axe de la RD8, qui relie Montbrison à Saint-Just Saint-Rambert. La polarité Pontrambertoise concentre ainsi plus du tiers de la population (40%), et plus de 18% pour la seule commune de Saint-Just Saint-Rambert. La polarité Montbrisonnaise concentre quant à elle 32% de la population, dont 23% dans l'agglomération Montbrison-Savigneux et 19% dans la ville centre historique de Montbrison.



Sur l'ensemble du territoire, plus de la moitié des communes (25) comptent moins de 1 000 habitants (58%). Mais ces communes regroupent seulement 13% des habitants du PLUi.



Source : INSEE

L'évolution de la population depuis 1968 montre une constante augmentation du nombre d'habitants. Le territoire du PLUi présente ainsi une démographie très dynamique, avec une population qui augmente fortement entre chaque période de recensement. Entre 1999 et 2018, l'agglomération gagne 15 343 habitants, soit l'équivalent de la commune de Montbrison.

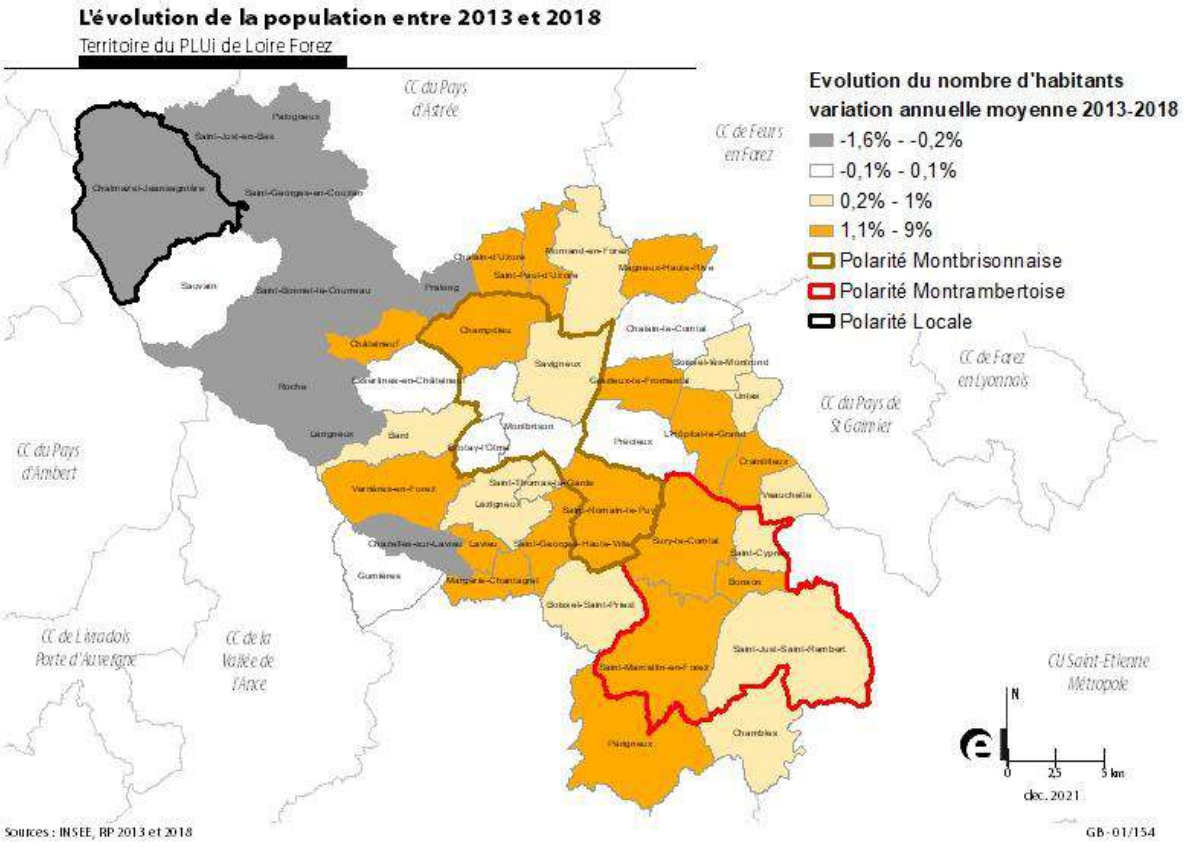
A titre de comparaison, entre 2013 et 2018, la population du territoire augmente de +0.8% par an en moyenne, alors qu'à l'échelle du Scot Sud Loire et du département de la Loire la croissance démographique est de l'ordre de 0.2%

Le dynamisme du territoire est exclusivement lié au solde naturel qui est très largement positif (moyenne annuelle de 1,1%). Cette progression est à présent entachée par un solde migratoire déficitaire marqué (moyenne annuelle de - 0,3%) qui fait ralentir l'accroissement globale de la population (moyenne annuelle de + 0,8%).

Selon les projections établies par l'INSEE en mai 2018 (modèle OMPHALE), la population du territoire couvert par le PLUi pourrait atteindre 94 500 habitants à l'horizon 2030 si les tendances actuelles en matière de fécondité, d'espérance de vie et de migrations se poursuivent (scénario central). Si l'attractivité du territoire est renforcée (hypothèse haute), ce sont 96 900 habitants qui pourraient être attendus en 2030, 92 500 habitants si, à l'inverse, l'attractivité est maitrisée (hypothèse basse).

Ainsi, le territoire pourrait gagner de 29 123 à 24 723 habitants de plus sur la période 1999-2030 (+26 723 habitants pour le scénario central).

Le Scot Sud Loire, dans sa configuration à 117 communes, prévoit de manière très volontariste l'arrivée de 50 000 habitants de plus entre 1999 et 2030. Les projections réalisées par le modèle OMPHALE en 2018 sont néanmoins remises en cause ces dernières années et il semblerait que les tendances d'évolutions démographiques du territoire soient inférieures aux projections initialement prévues.



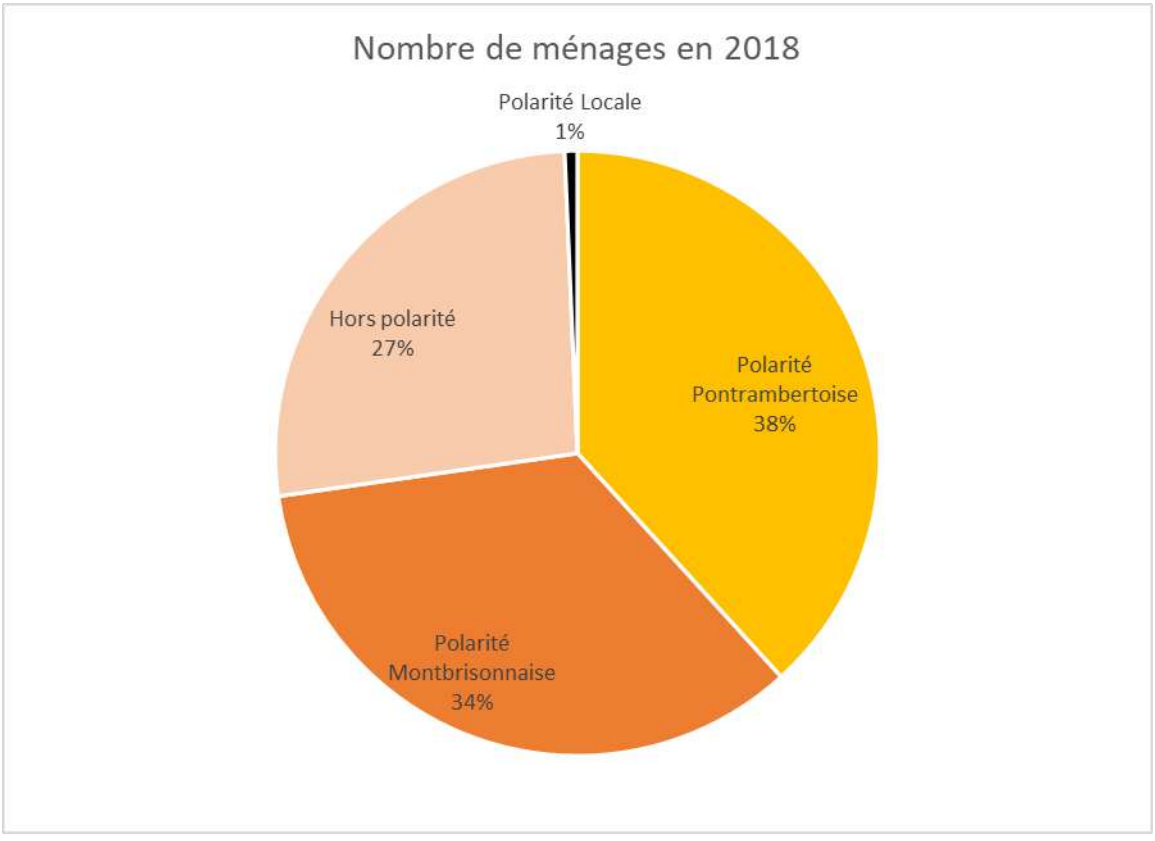
A une échelle d'analyse plus fine, il apparait que les gains de population annuels les plus importants sur la période 2013-2018 concernent la polarité Pontrambertoise (1.2% en moyenne par an), où Saint-Marcellin-en-Forez et Sury-le-Comtal affichent des taux supérieurs à 1,5% et les communes hors polarités de 0,8%. Ces dernières recouvrent toutefois des réalités différentes : pour les bourgs de plaine, de coteaux et de plateau. La croissance démographique annuelle moyenne peut dépasser 1%, tandis que l'évolution est presque toujours négative pour les bourgs de montagne.

Les bourgs de montagne sont en effet les plus concernés par le déclin de population. Seule la commune de Sauvain présente une très légère progression de son nombre d'habitants.

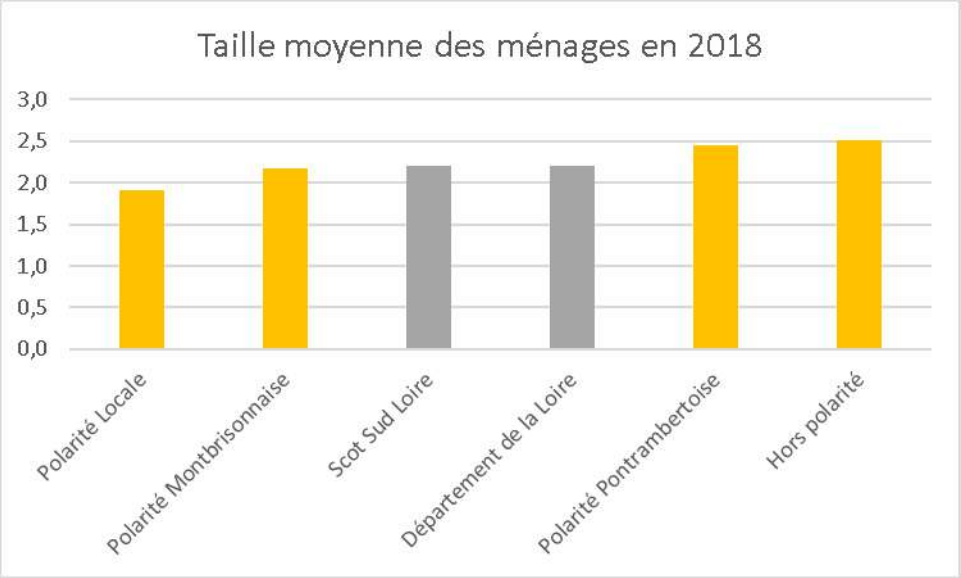
En plaine, la commune de Grézieux-le-Fromental connaît le plus fort taux d'accroissement annuel (9%), gagnant près de 90 habitants entre 2013 et 2018. Il s'agit d'un cas particulier lié à la libération de capacités foncières importantes sur un temps court sous l'action de quelques propriétaires fonciers.

La polarité montbrisonnaise affiche, quant à elle, un taux d'accroissement annuel de 0,3%. Celui-ci est davantage porté par les communes de Champdieu et Saint-Romain-le-Puy qui présentent toutes les deux des progressions de leur nombre d'habitants supérieures à 1%que par Montbrison dont la population reste stable.

2.1.2- Structure des ménages

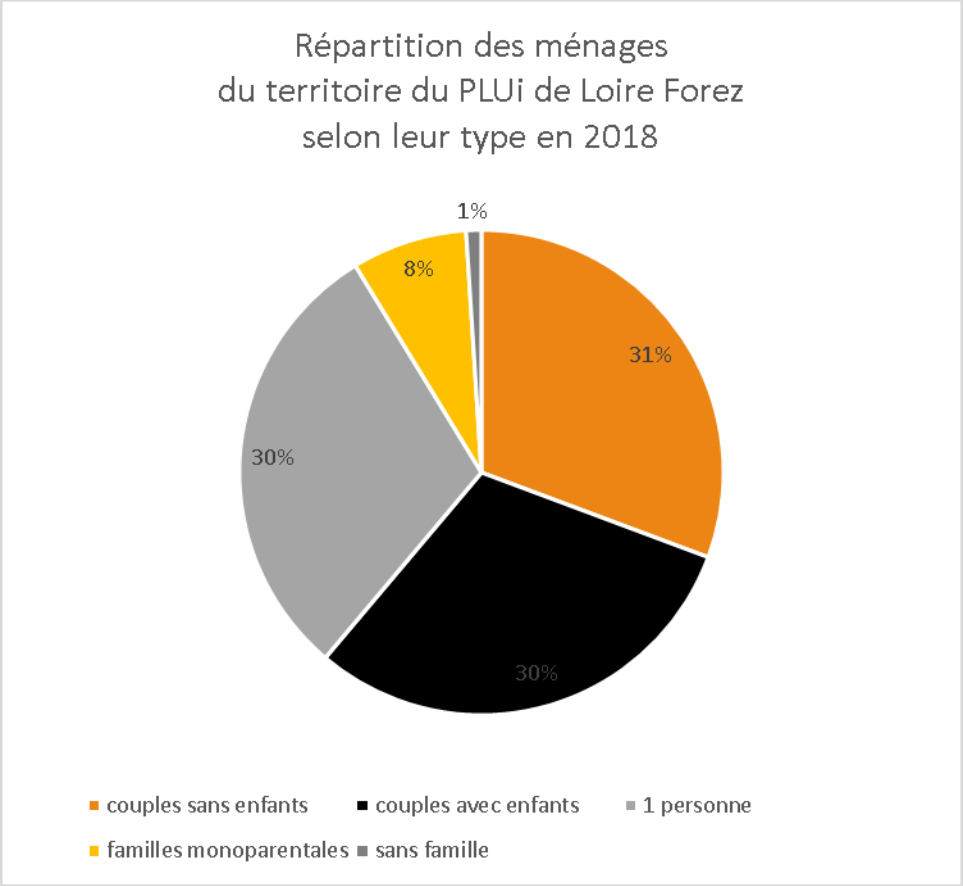


Le territoire du PLUi compte plus de 35 000 ménages en 2018, répartis pour 38% dans la polarité Pontrambertoise, 34% dans la polarité Montbrisonnaise, 27% dans des communes hors polarité et seulement 1% dans les polarités locales.



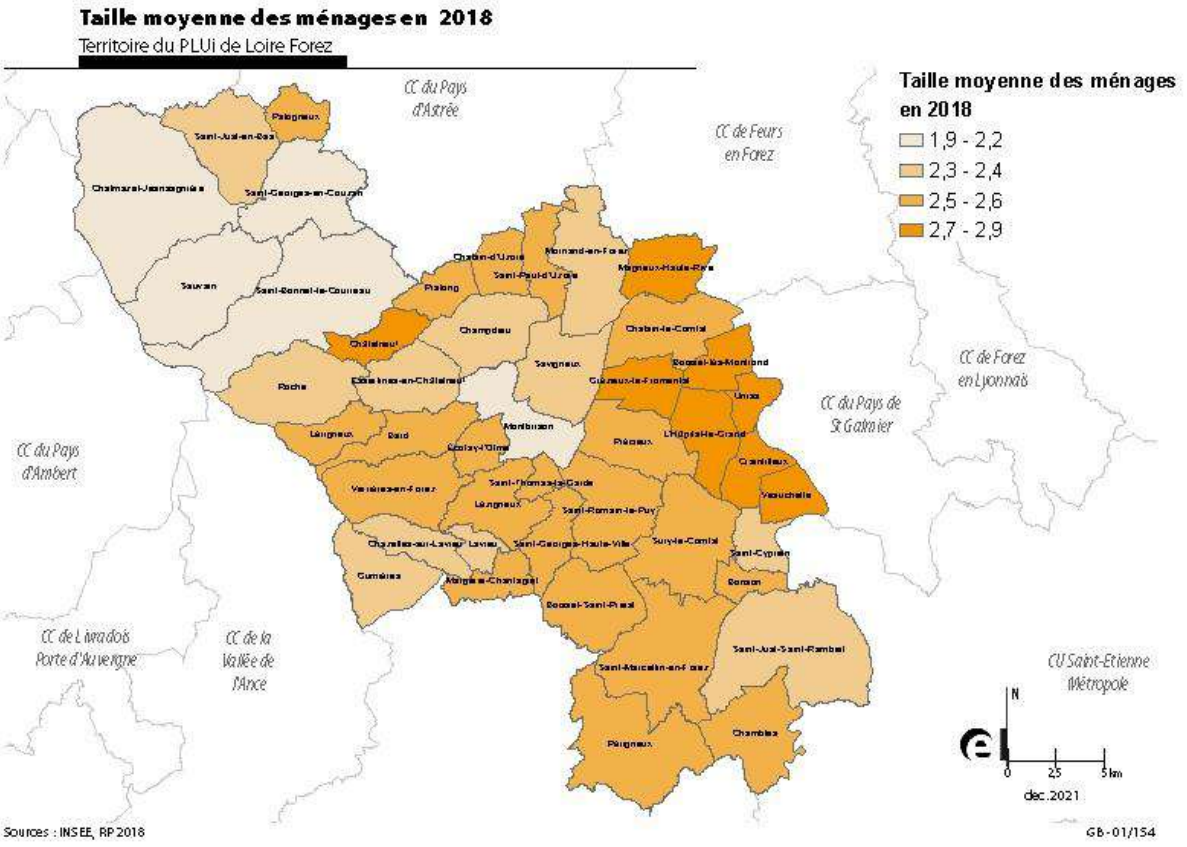
Entre 2013 et 2018, le territoire a accueilli près de 2 400 ménages supplémentaires, soit +1,4% en moyenne et par an. Cette évolution est notable au regard de celle enregistrée à l'échelle du Scot dans sa configuration à 117 communes (+0,5%) et de la Loire (+0,6%). Le territoire maintient et/ou capte des ménages et cette attractivité impacte automatiquement les besoins en logements, y compris dans un objectif de maintien démographique.

Les résidences principales sont occupées par 2,4 personnes en moyenne. Cette taille de ménage est importante et supérieure à celle du Scot Sud Loire dans sa configuration à 117 communes (2,2 personnes) et à celle de la Loire (2,2 personnes). Elle est restée stable sur le territoire du PLUi, sur la Loire et le Sud Loire entre 2013 et 2018.



Source : INSEE 2018

Le territoire accueille en premier lieu des couples avec ou sans enfants (dans une proportion plus importante que le Sud Loire).



Les couples avec enfants sont plutôt installés dans la polarité Pontrambertoise et dans la Plaine du Forez (41% des couples avec enfants du territoire), ce qui corrobore la taille importante des ménages dans ce secteur (2,5 personnes).

Au sein des communes hors polarité correspondant à des bourgs de plaine, les ménages sont également grands (2,5 personnes en moyenne), en particulier en bord de Loire. Cette répartition traduit ainsi la localisation préférentielle des familles au sein du territoire.

Répartition des ménages selon les polarités en 2016

	couples sans enfants	couples avec enfants	1 personne	familles monoparentales	sans famille	**Nombre total de ménages**
Polarité Pontrambertoise	4 251	4 340	3 611	1 065	123	**13 390**
Polarité Montbrisonnaise	3 405	2 904	4 647	961	143	**12 060**
Hors polarité	3 005	3 399	2 182	646	90	**9 322**
Polarité Locale	85	35	105	10	0	**235**
Territoire du PLUi	**10 746**	**10 678**	**10 545**	**2 682**	**356**	**35 007**
Polarité Pontrambertoise	**32%**	**32%**	27%	8%	1%	**100%**
Polarité Montbrisonnaise	28%	24%	**39%**	8%	1%	**100%**
Hors polarité	**32%**	**36%**	23%	7%	1%	**100%**
Polarité Locale	**36%**	15%	**45%**	4%	0%	**100%**
Territoire du PLUi	**31%**	**31%**	**30%**	**8%**	**1%**	**100%**

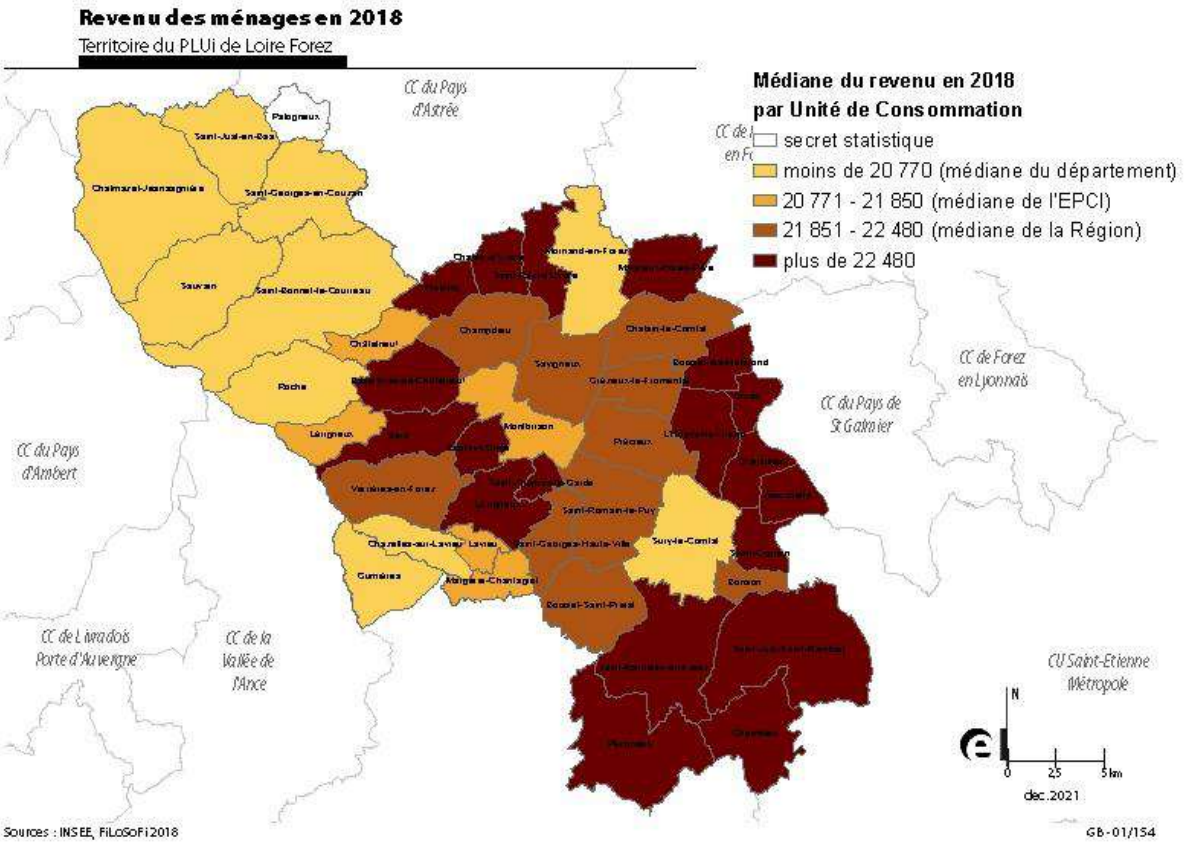
Source : INSEE 2018

2.1.3- Revenu des ménages

Le revenu médian par unité de consommation[4] de Loire Forez Agglomération s'élève à 21 850€. Il est supérieur à celui du département de la Loire, qui est de 20 770 €, mais inférieur à celui de la région Auvergne Rhône-Alpes, qui s'établit à 22 480 € par unité de consommation.

A euros constants, entre 2013 et 2018, l'évolution des revenus par unité de consommation est de +2,6% sur le territoire. Il s'enrichit donc moins vite que l'ensemble du département de la Loire (+4,1% en 5 ans), lequel se place en-dessous de la variation régionale, +5%

4 Selon l'INSEE une unité de consommation se définit comme « *Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).* »



Cependant, des disparités existent. Les communes de montagne sont peuplées de ménages aux revenus modestes, avec un revenu médian moyen par unité de consommation inférieur à la médiane départementale. Cela s'explique en partie par le vieillissement de la population sur ce territoire, avec plutôt des ménages de retraités, et une prédominance des catégories socio-professionnelles modestes.

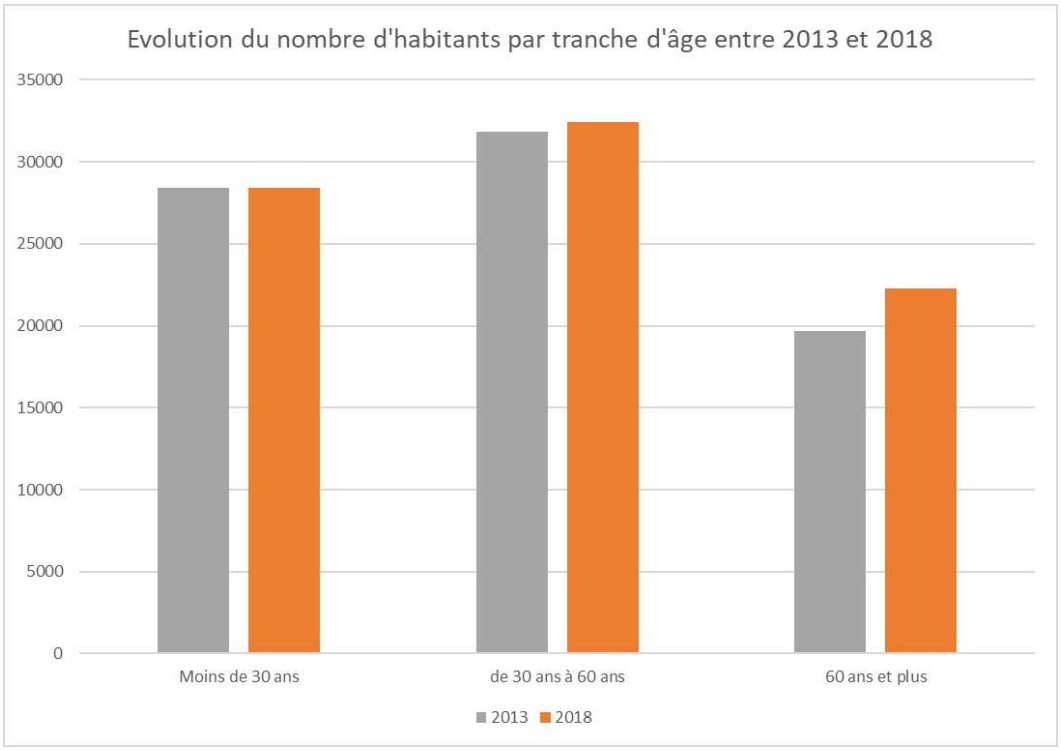
Le revenu médian moyen dans les polarités Montbrisonnaise et Pomtrambertoise dépasse souvent la médiane régionale.

2.1.4- Répartition par âge

En 2018, les 31-59 ans constituent la part de la population la plus importante (39%), suivis par les moins de 30 ans (34%), puis les plus de 60 ans (27%).

Si l'on affine les catégories, **les 45-59 ans constituent la catégorie la plus représentée (20%)**, suivie par les 0-14 ans et les 30-44 ans (environ 19% chacun).

Entre 2011 et 2016, les plus de 60 ans ont cependant vu leur part augmenter de 2 points au détriment des deux autres classes. Cette tendance est également observée sur le territoire du SCoT Sud Loire et dans le département de la Loire, mais de manière moins prononcée.



Source : INSEE 2013 et 2018

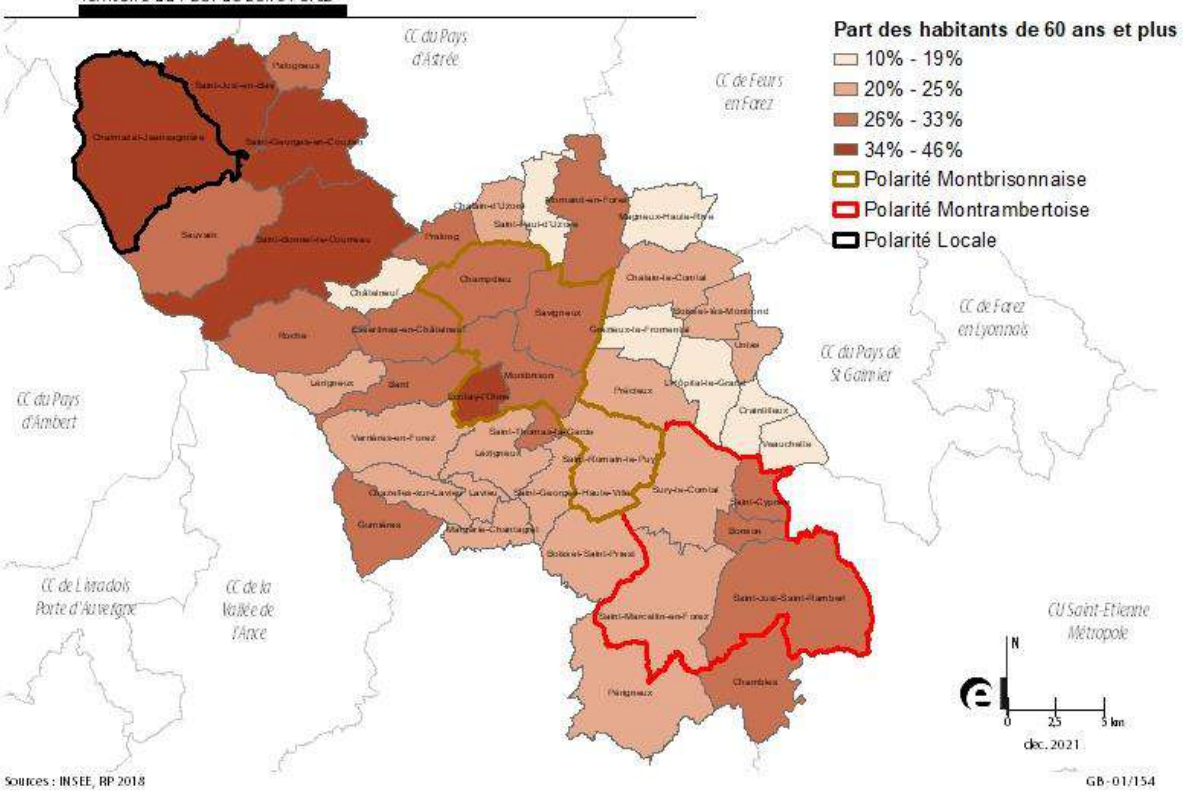
Dans six bourgs de montagne, les personnes âgées représentent la plus grande part de la population, avec moins d'une personne de moins de 30 ans pour une personne de 60 ans et plus. La commune d'Ecotay-l'Olme fait également partie de ces communes vieillissantes. Les bourgs de plaine démontrent au contraire leur attrait pour les jeunes. On y trouve en moyenne 2 personnes de moins de 30 ans pour une personne de 60 ans, et davantage en ce qui concerne les communes de bord de Loire.

A l'échelle du PLUI, les personnes de plus de 60 ans représentent au moins ¼ de la population des communes de Montagne, de l'agglomération Montbrisonnaise, des centralités de Saint-Just-Saint-Rambert et Bonson.

A l'inverse, les moins de 30 ans représentent au moins le 1/3 de la population de communes telles que Sury-le-Comtal et les villages de bords de Loire.

La population âgée en 2018

Territoire du PLUi de Loire Forez

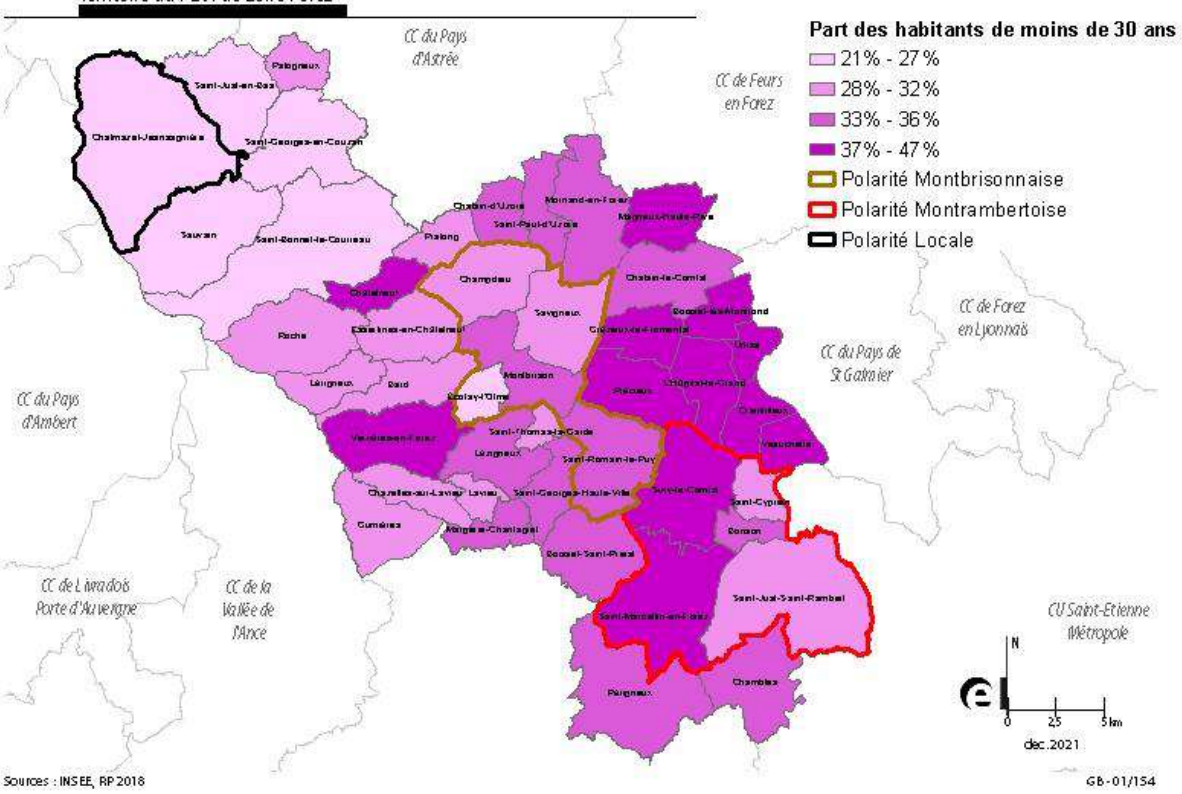


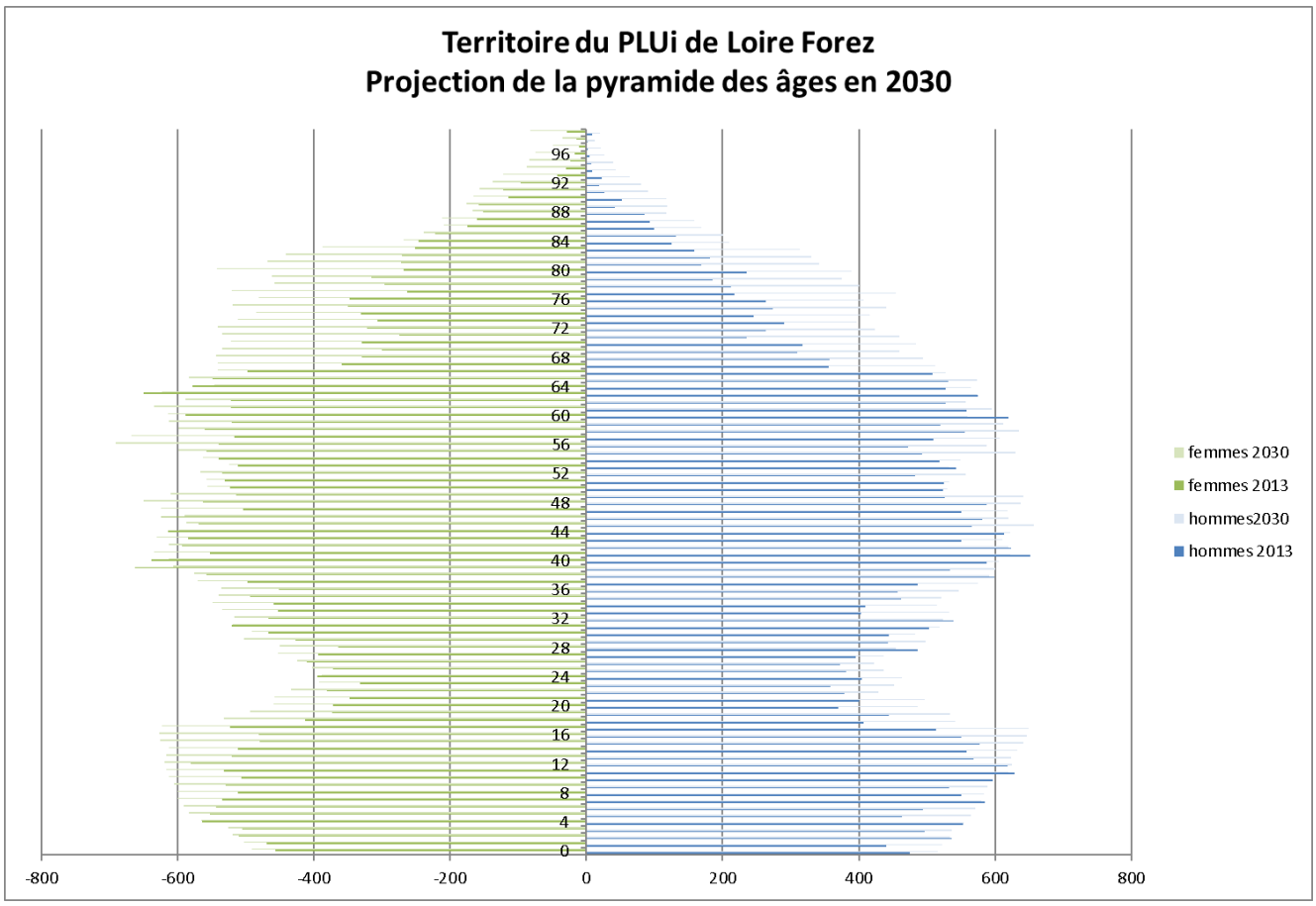
Sources : INSEE, RP 2018

GB-01/154

Les jeunes en 2018

Territoire du PLUi de Loire Forez





Selon les tendances reflétées par les projections OMPHALE à l'horizon 2030, l'accélération du vieillissement de la population serait confirmée. Les tranches d'âge inférieur à 65 ans évolueraient peu, contrairement aux tranches d'âge supérieur. Si la tendance se confirme, la part des personnes de 65 ans et plus vivant sur le territoire du PLUi évoluerait de 17% à 23%.

2.1.5- Synthèse et enjeux

Thème	Synthèse	Enjeux
Dynamiques démographiques	Une démographie dynamique depuis les années 1970, soutenue essentiellement par un solde migratoire favorable qui reflète l'attractivité du territoire. Des tendances récentes en proie au ralentissement de l'attractivité Des contrastes territoriaux marqués entre montagne et plaine, entre polarités principales et secondaires : - Polarité Montbrisonnaise maintenant son dynamisme, Montbrison se stabilisant - Essor démographique de la polarité Pontrambertoise et des bords de Loire qui la prolonge, ainsi que des premiers contreforts des Monts du Forez - Secteur montagne qui reste en baisse démographique	Maîtriser la progression démographique sur l'ensemble du territoire du PLUi Corréler l'évolution démographique avec le niveau d'équipements, de services, d'emploi, d'offre de transports et une offre diversifiée d'habitat, en donnant notamment la priorité aux polarités (centres bourgs et centres-villes)
Structure des ménages	De grands ménages (2,4 personnes en moyenne) marquant un profil plus « familial » que sur le département Une localisation préférentielle des plus grands ménages hors polarité en plaine, en particulier sur les bords de Loire Des revenus médians avec de fortes disparités territoriales, traduisant une concentration en montagne des ménages les plus modestes Un vieillissement de la population qui impactera à terme la taille des familles et le niveau de revenu	Apporter des réponses aux besoins des habitants tout au long de leur parcours résidentiel et sur l'ensemble du territoire Maitriser la réponse en matière d'équipements pour les ménages avec enfants dans les communes « hors polarités » Accorder une attention particulière aux ménages aux revenus modestes

Répartition par âge	Une population globalement jeune, voire très jeune en bord de Loire Un phénomène de vieillissement de la population amorcé sur le territoire, notamment dans les communes de montagne	Anticiper les besoins liés au vieillissement (offre de logement et d'hébergement adaptée, à proximité des services et commerces) tout en répondant aux besoins présents (installation des jeunes ménages)

2.2- Le parc de logements

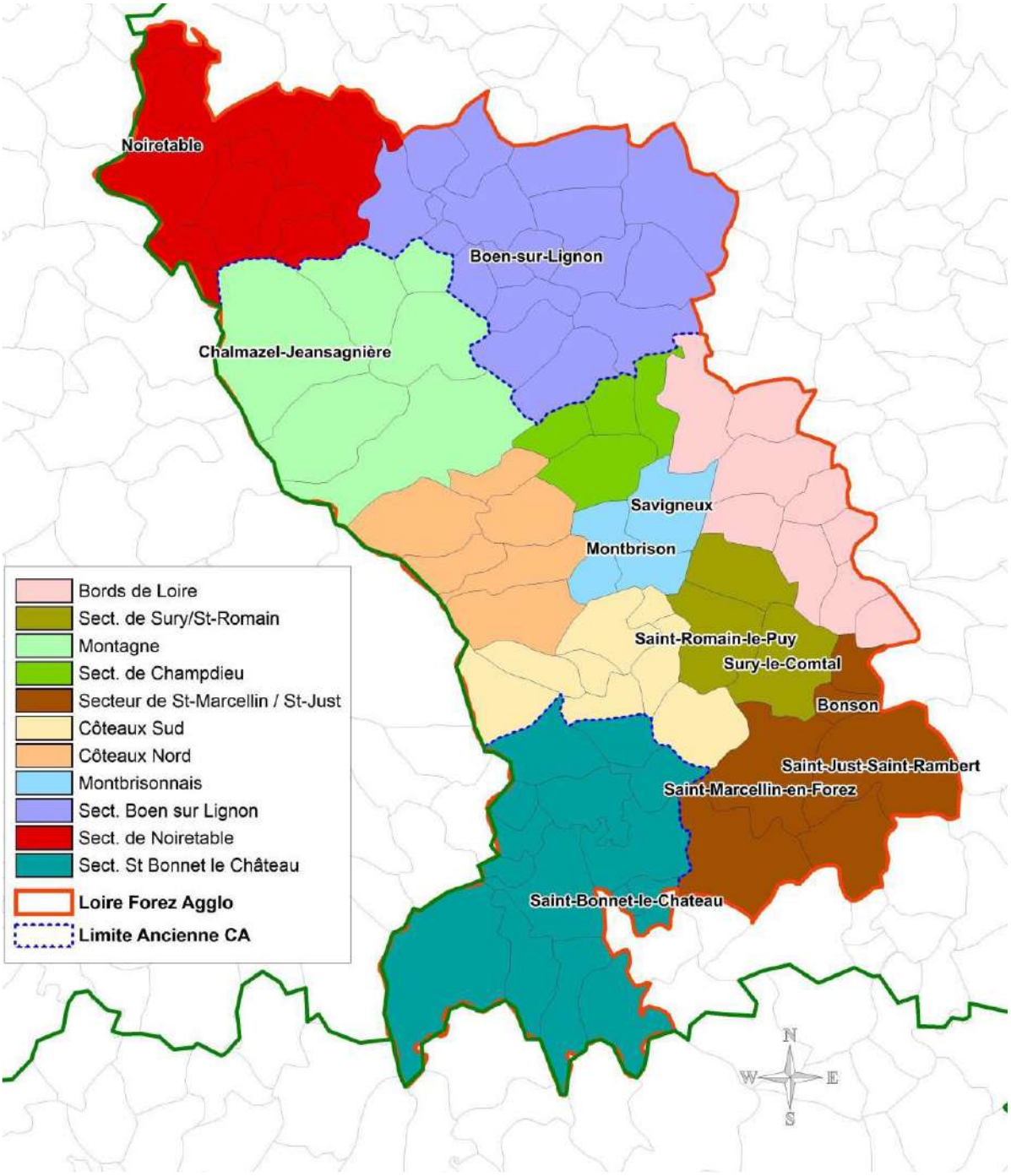
Source : ce chapitre sur le logement est issu du Programme Local de l'Habitat, élaboré à l'échelle des 87 communes de l'agglomération. Un découpage en 8 secteurs géographiques du territoire couvert par le PLUi, matérialisé par un périmètre en pointillé sur la carte ci-dessous, permet une analyse plus fine à l'échelle des 45 communes concernées.

Les secteurs définis dans le cadre du PLUi sont les suivants :

- **Montagne**
- **Champdieu**
- **Saint-Marcellin-en Forez / Saint-Just Saint-Rambert**
- **Saint-Romain-le-Puy / Sury-le-Comtal**
- **Coteau Sud**
- **Coteau Nord**
- **Montbrisonnais**
- **Bord de Loire**

<u>Note méthodologique :</u> Dans l'analyse qui suit, réalisée à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal de Loire Forez agglomération, sont surlignés en gras les communes et secteurs géographiques concernés par le PLUI.

Les différents secteurs du territoire de Loire Forez agglomération

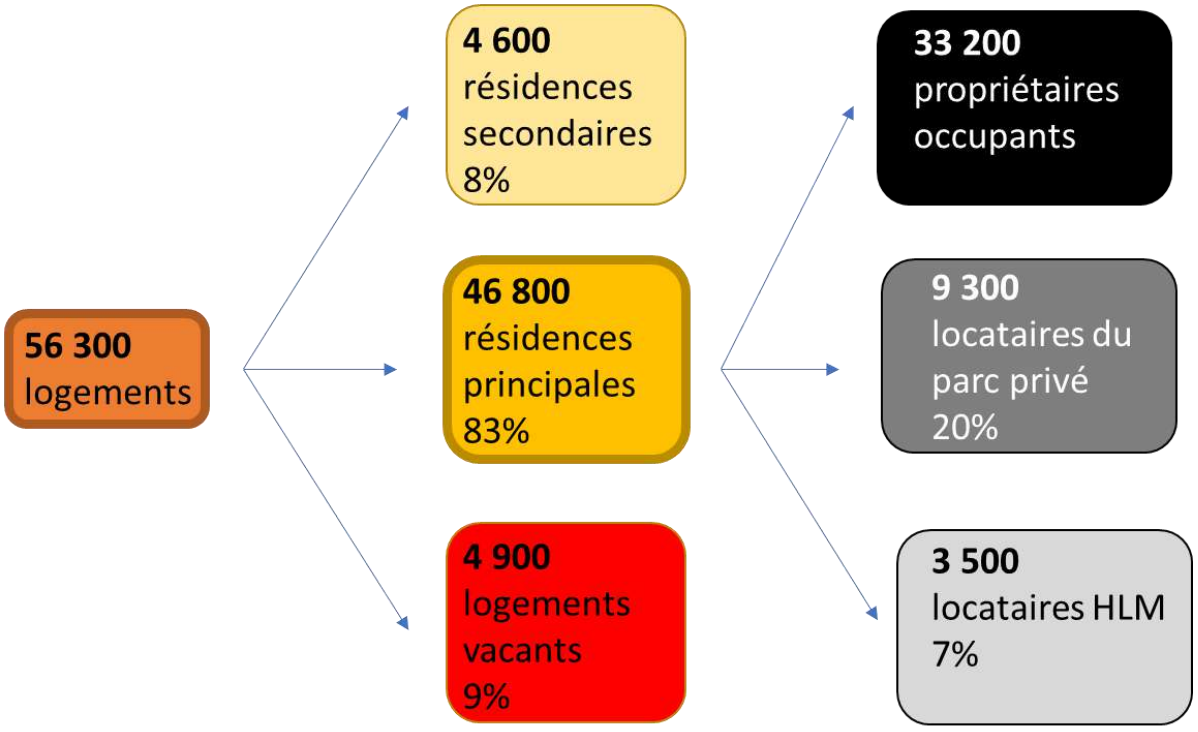


Source : PLH

2.2.1- Un parc de logement structuré autour d'un axe Montbrison - Saint-Just Saint-Rambert

Avec 56 300 logements dont 83% de résidences principales (INSEE-RP2018), le parc de logements de Loire Forez agglomération est structuré **autour d'un axe Montbrison – Saint-Just Saint-Rambert** (les deux secteurs concentrent 42% des logements), et des secteurs de Boën-sur-Lignon et Saint-Bonnet-le-Château (respectivement 13% et 11% des logements). Les autres secteurs concentrent chacun moins d'1 logement de Loire Forez agglomération sur 10.

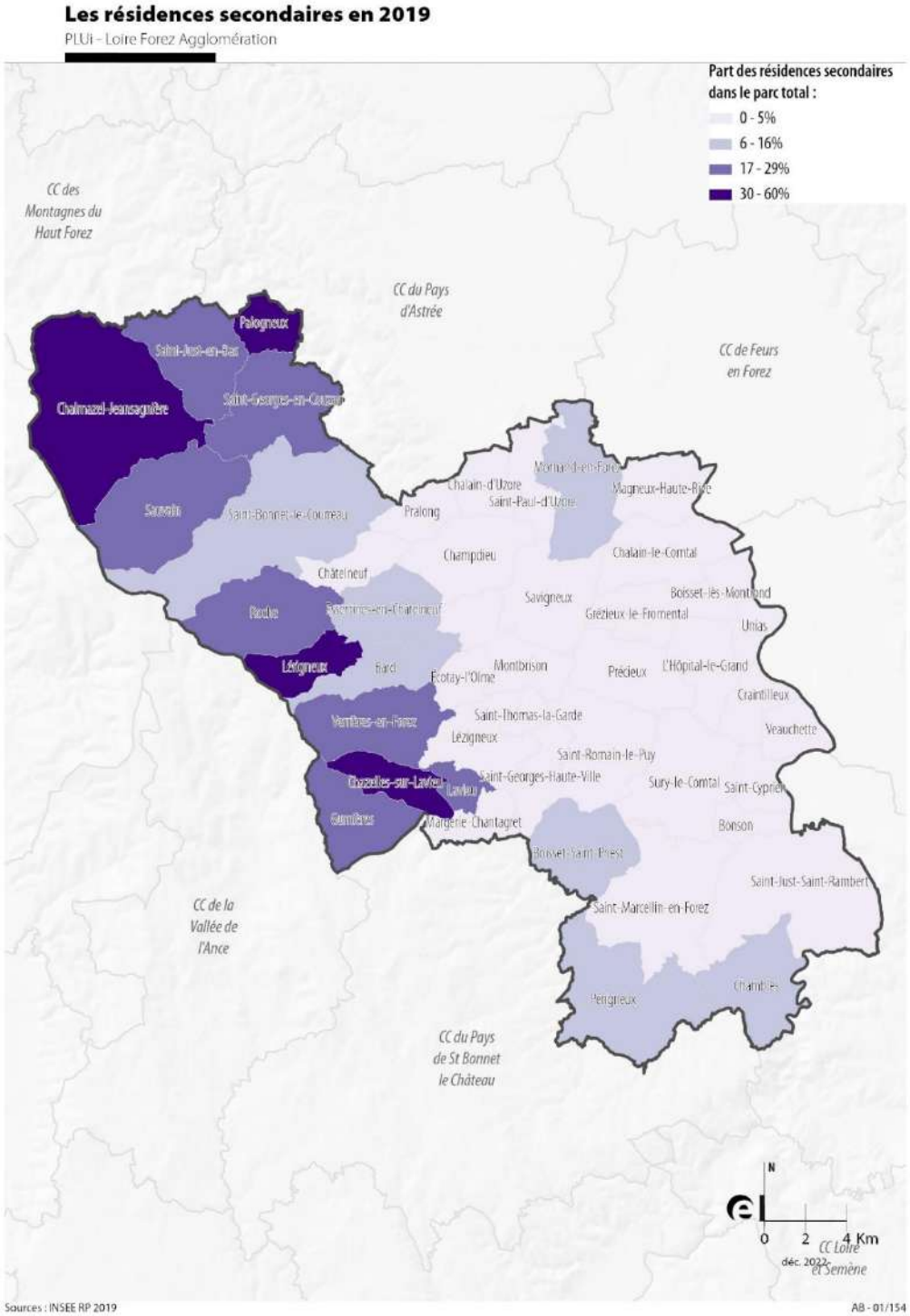
Statuts d'occupation des logements sur le territoire de Loire Forez agglomération



Le parc des résidences secondaires de l'agglomération est deux fois supérieur à celui observé sur le département de la Loire (8% contre 4%). Les résidences secondaires sont davantage représentées sur les communes au Nord-Ouest du territoire ainsi que dans le Sud-Ouest plus éloignées du centre urbain, avec des proportions supérieures à 30% sur La Chapelle-en-Lafaye (46%), Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte (31%) dans le Sud, Cervières (37%) et **Chalmazel-Jeansagnière (61%)** dans le Nord-Ouest.

Une part du parc des résidences secondaires est « convertible » en résidences principales grâce à la sédentarisation des vacanciers et à la hausse des transformations en résidences

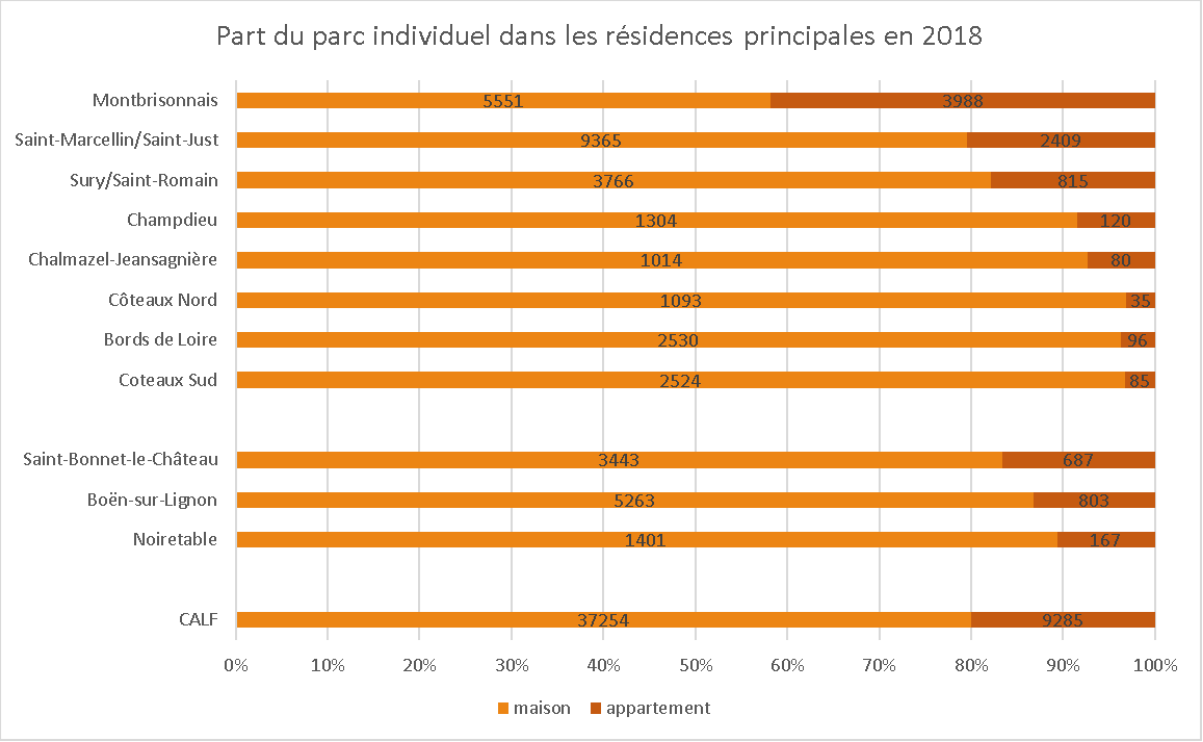
principales. Cependant, les logements sont mal adaptés au vieillissement de la population et la population est souvent dans des situations de précarité énergétique.



Le parc de résidences principales évolue plus rapidement que les autres. Pour 100 logements supplémentaires entre 2013 et 2018, on compte 97 résidences principales supplémentaires pour 12 logements vacants en plus et 9 résidences secondaires en moins.

2.2.2- Le parc de résidences secondaires diminue sur la majorité des secteurs. Celui-ci reste stable dans le secteur de Noirétable et s'accroit dans le Montbrisonnais et le secteur de Chalmazel-Jeansagnière.Un parc de logements qui explique les différences de peuplement

Les caractéristiques des résidences principales présentent des spécificités en fonction des secteurs géographiques et induisent des différences de peuplement. Ainsi, le territoire de Loire Forez agglomération est marqué par **une très forte prédominance du logement individuel** 80%).

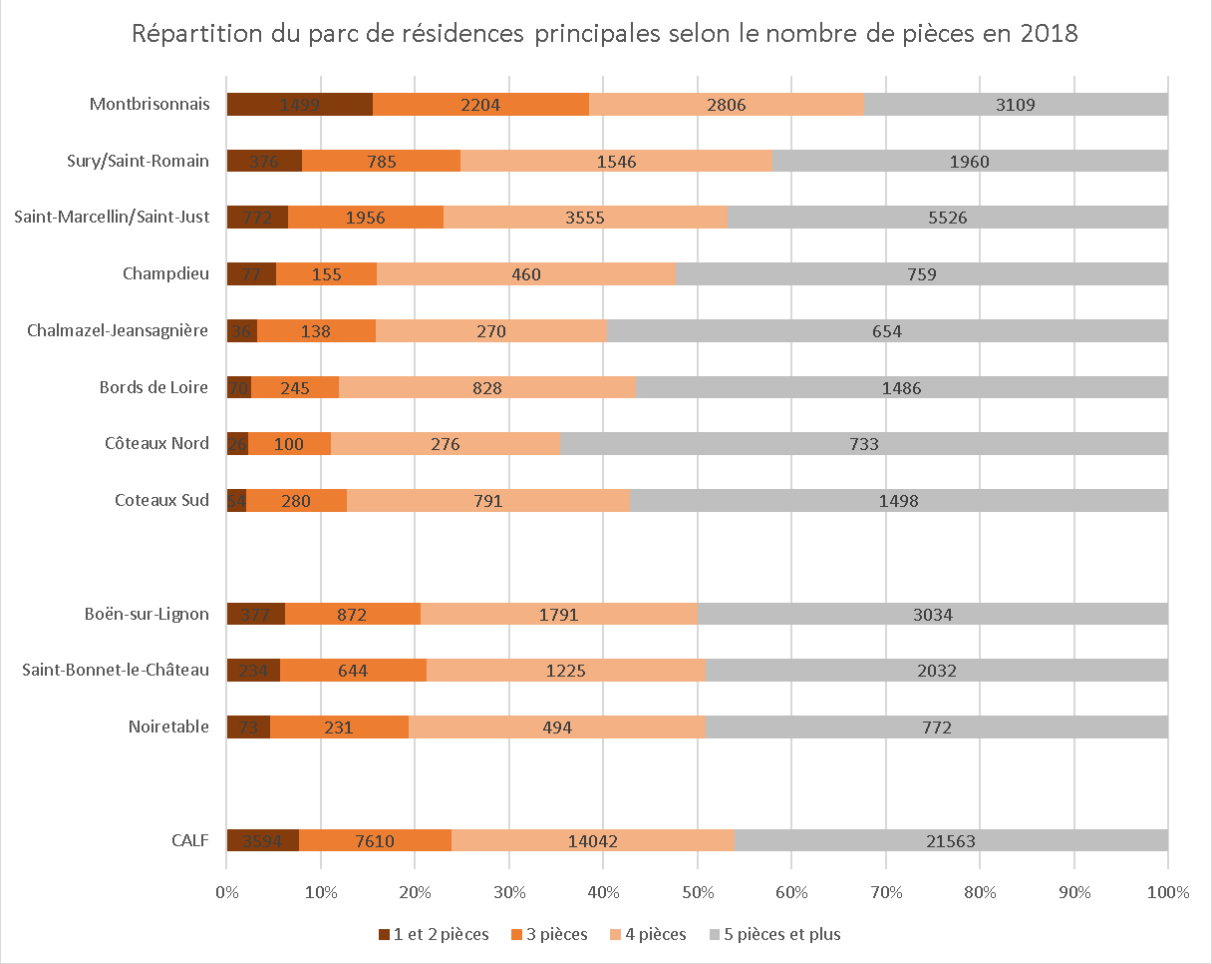


Source : INSEE, RP2018

Les logements collectifs sont principalement développés dans le **secteur Montbrisonnais (43% des logements collectifs de l'agglomération)** et quelques communes de centralités comme Saint-Bonnet-le-Château (51% de logements collectifs). D'autres communes de centralité se caractérisent par une prédominance de l'habitat individuel, mais où le collectif représente encore près du tiers des résidences principales (Boën, **Saint-Just Saint-Rambert**). Dans les autres secteurs, **la maison est très largement majoritaire et représente plus de 80% du parc des résidences principales et même jusqu'à 95% sur les secteurs des Bords de Loire, côteaux Nord et côteaux Sud**.

Il existe donc un fort contraste entre les modes d'habiter au sein de l'agglomération : plutôt collectif et locatif dans le Montbrisonnais et quelques communes de centralités, et au contraire individuel et en propriété occupante dans l'ensemble des communes périphériques.

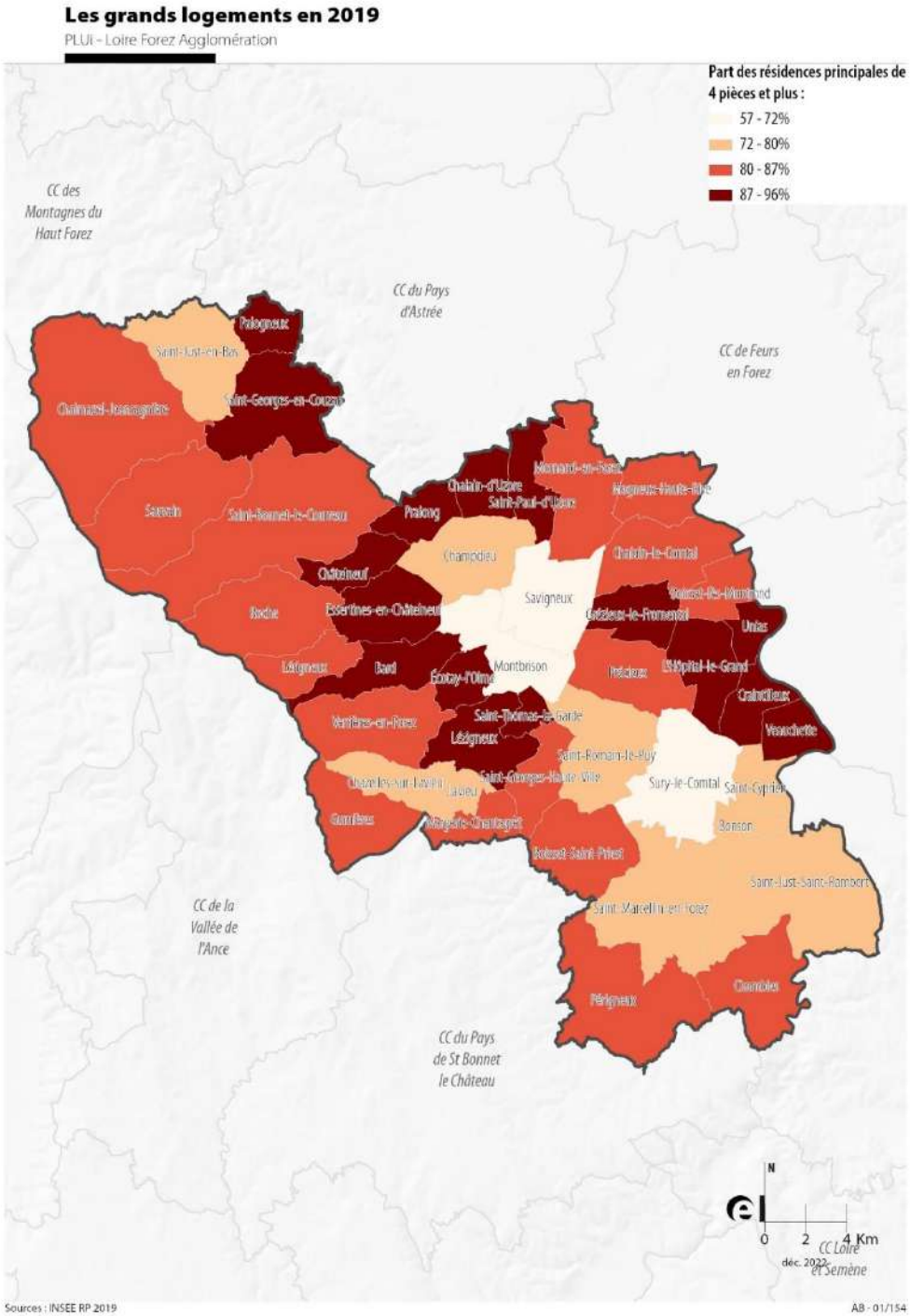
Par ailleurs, on retrouve cette dichotomie avec la taille des résidences principales. Au global, les **grandes typologies sont prédominantes sur Loire Forez agglomération** avec plus de 3 résidences sur 4 d'au moins 4 pièces. On observe une concentration des petites typologies (T1-T2) sur le **secteur Montbrisonnais** et quelques communes de centralités : ainsi, 42% des T1-T2 sont localisés sur ces communes. Sur le **Montbrisonnais**, où les logements collectifs sont davantage développés, 15% des résidences principales sont des T1 et T2, contre 7% sur l'ensemble des communes de Loire Forez agglomération. **Saint-Bonnet-le-Château** et **Sury-le-Comtal** se distinguent avec respectivement 12% et 11% de petites typologies (T1-T2).



Source : INSEE, RP2018

En dehors, on note une quasi-absence de petits logements avec des taux de T4 et + qui dépassent les 70% dans la majorité des secteurs et atteint presque **90% du parc dans les communes du secteur Bords de Loire**. Sur ces communes, **de probables situations de sous-**

occupation peuvent exister puisque, selon les secteurs, la part de grands logements représente 60% à 85% des résidences principales pour seulement 43% en moyenne de couples avec enfants.



2.2.3- Un parc vacant potentiellement exploitable

Sur Loire Forez agglomération, 8,7% des logements sont vacants, ce qui représente près de '4900 logements selon l'INSEE 2018_. Ce taux est inférieur à celui du département (10,4%).

Au sein du territoire couvert par le PLUi 7.4% des logements sont vacants selon l'INSEE en 2018. Ce qui représente 3000 logements.

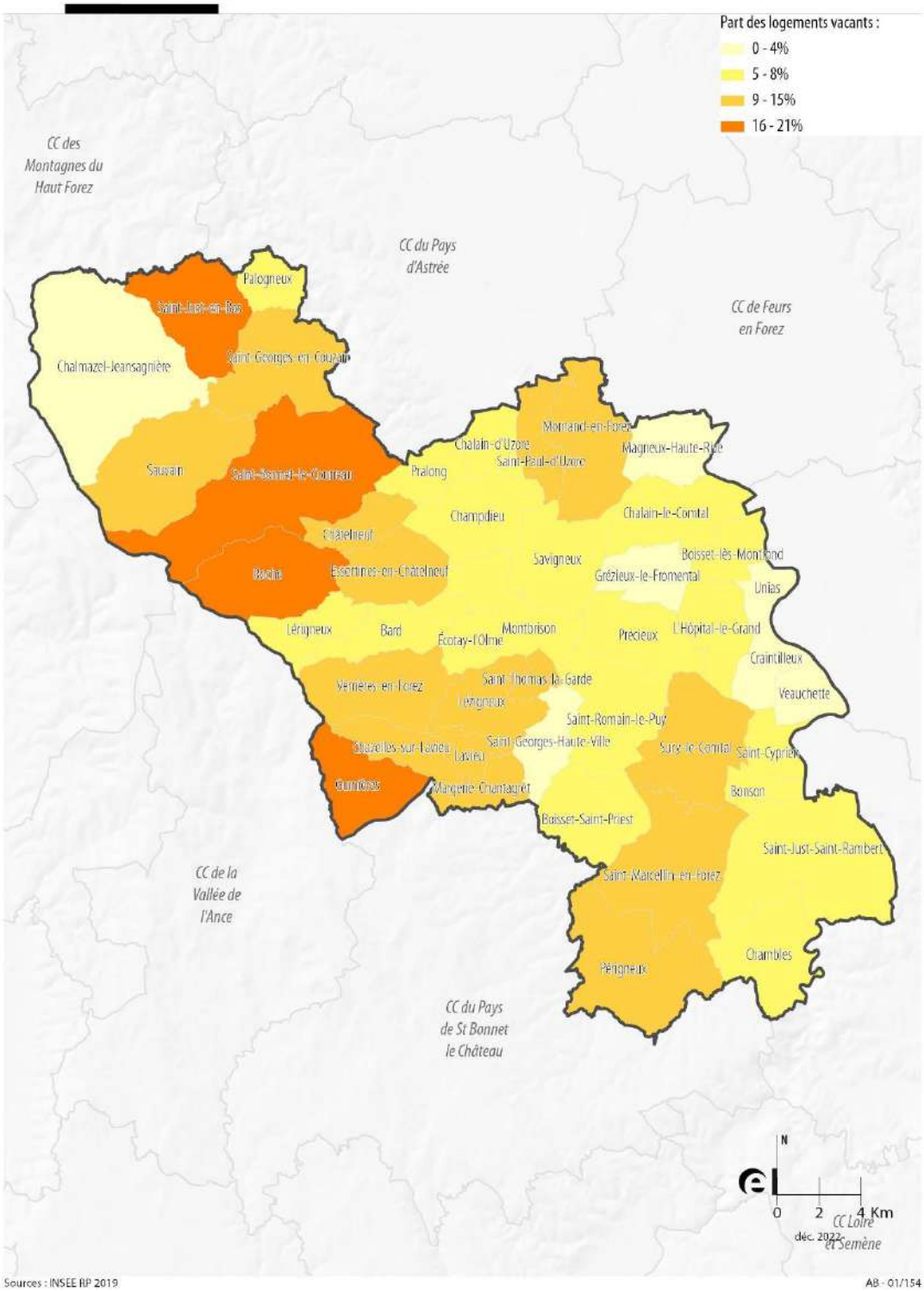
En volume, **43% du parc vacant, soit environ 2 500 logements, se situe sur l'axe Montbrison - Sury-le-Comtal - Saint-Just-Saint-Rambert** (pour 51% du parc de logements). En effet, la forte part de logements locatifs sur les secteurs induit une vacance fonctionnelle nécessairement élevée.

Très attractives, les communes **en frange Est** (secteurs **Bords de Loire** - 4%), et dans une moindre mesure celles du secteur de **Saint-Marcellin-en-Forez/Saint-Just Saint-Rambert (7%)** et des **coteaux Sud (8%)** sont moins touchés par le phénomène.

A l'inverse, les communes de la partie Ouest de l'agglomération sont, quant à elles, nettement plus touchées par la vacance : le secteur de Noirétable (14% de vacance), celui de **Montagne (11%)** et celui de Saint-Bonnet-le-Château (13%) concentrent 30% de la vacance de l'agglomération alors que leur parc de logements représente 20% des logements de l'EPCI.

La vacance des logements en 2019

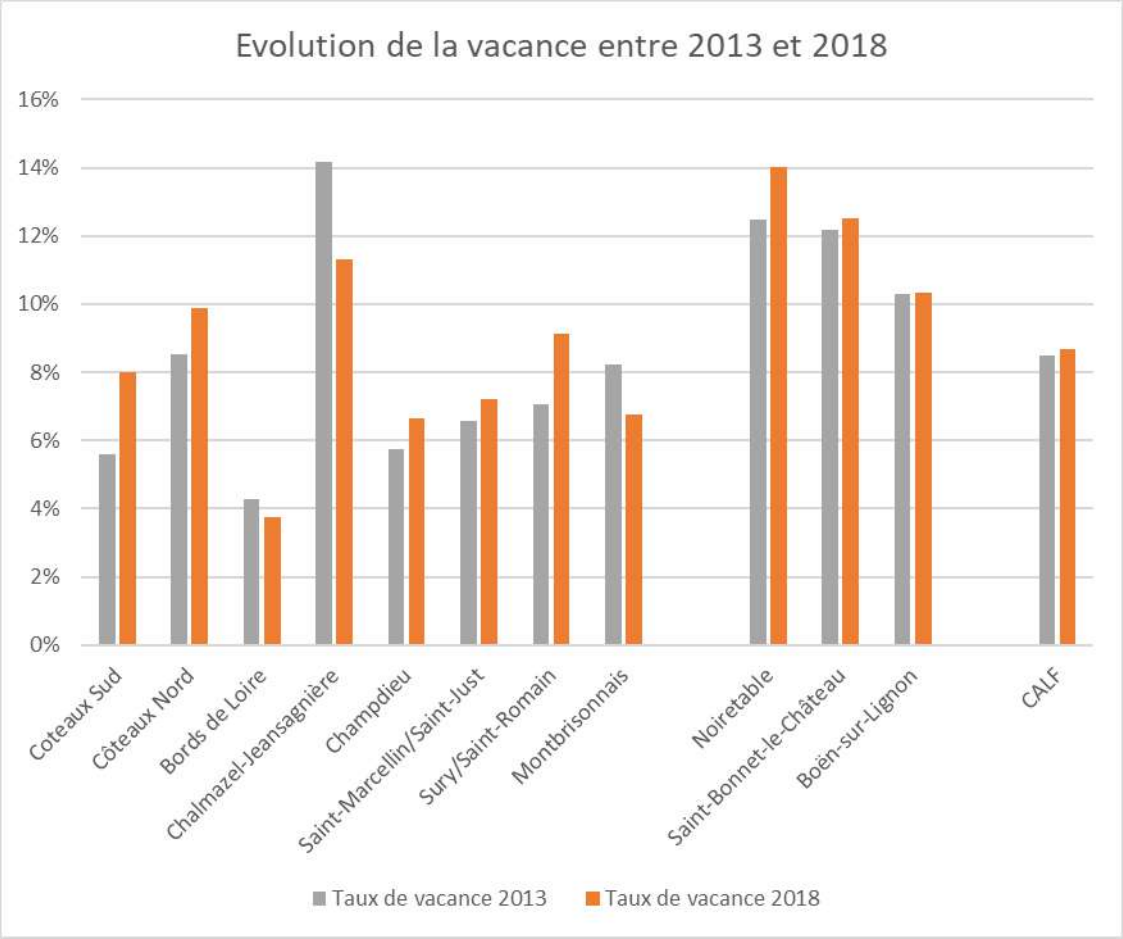
PLUI - Loire Forez Agglomération



Sources : INSEE RP 2019

AB - 01/154

La vacance s'est accrue de 8% entre 2013 et 2018 d'après le recensement de l'INSEE. Ce sont environ 350 logements de plus qui sont dénombrés sur cette période. Le taux de vacance demeure stable autour de 8,5/8,7%. Il recule de façon significative dans le secteur de Chalmazel-Jeansagnière, dans celui de Montbrison et légèrement dans les bords de Loire.



Source : INSEE – RP 2013 et 2018

En revanche, on constate une **hausse importante de la vacance** sur certains secteurs notamment sur celui de **Champdieu,** qui comptabilise 26 logements vacants supplémentaires pour 100 logements produits, soit un taux de 8,7% en 2013 (+2,1 points par rapport à 2007).

Le phénomène de vacance **est en baisse sur les secteurs Bords de Loire, Coteaux sud et Coteaux nord).**

On peut donc estimer qu'environ 5 200 logements sont vacants sur Loire Forez agglomération dans son ensemble, et que la progression est à un rythme conforme à celui nécessaire pour permettre la fluidité résidentielle.

Une partie de cette vacance est conjoncturelle, ou « frictionnelle ». Elle correspond à des logements en cours de (re)location ou de vente. Cette vacance est normale : elle permet une

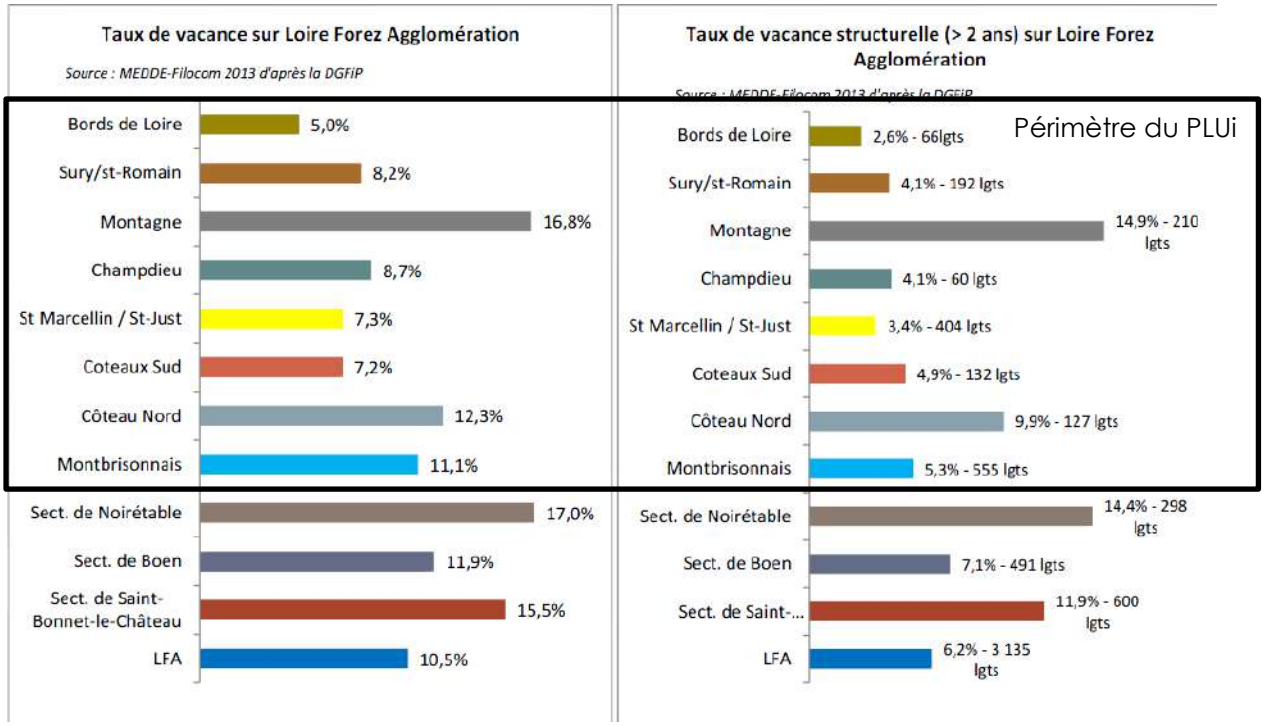
fluidité de l'offre résidentielle. Une vacance nulle signifierait en effet qu'aucune offre n'est disponible ce qui limiterait la mobilité des ménages.

Parmi les logements vacants recensés par FILOCOM, 54% sont donc vacants depuis au moins 2 ans en 2013 (soit un taux de vacance structurelle de 4,8% et un volume d'un peu plus de 3 100 logements).

La vacance structurelle, (54%) reflète, quant à elle, l'existence d'un parc pouvant connaitre un problème d'attractivité, en raison de son état de dégradation, du fait de son âge, ou de l'inadéquation de ces typologies avec la demande.

Plus simplement, la vacance peut être liée à une « rétention foncière » : propriétaires ne souhaitant pas mettre en location ou vendre un bien, ne souhaitant pas réhabiliter, ou blocages liés à des successions, etc. C'est cette vacance qui représente le principal enjeu dans le cadre d'une politique d'habitat puisqu'elle correspond à un parc inutilisé, car souvent dégradé ou inadapté.

La cartographie de la vacance structurelle correspond à celle de la vacance globale. Ainsi, on retrouve les communes à l'Ouest de l'agglomération fortement impactée par le phénomène, à l'inverse des communes en frange Est : taux de vacance structurelle de 15% sur le secteur de **Montagne (210 logements)**, 14% sur le secteur de Noirétable (300 logements) et 11,9% sur celui de Saint-Bonnet-le- Château (600 logements).



Parmi les principales caractéristiques de cette vacance structurelle :

- **Les logements anciens sont les plus touchés** : 70% de la vacance sont des logements construits avant 1915, contre 29% pour les résidences principales. Ces chiffres laissent

supposer qu'une partie du parc ancien est vétuste et en décalage avec les attentes actuelles.

- **Les petits logements sont davantage représentés parmi les logements vacants** que parmi les résidences principales : 47% des logements vacants depuis plus de 2 ans sont des T1 ou T2 (contre 13% sur l'ensemble du parc) et la vacance est très faible sur les logements de type 5 ou plus. Cela peut en partie s'expliquer par une plus forte rotation sur ces logements mais peut aussi montrer une inadéquation entre l'offre et la demande.
- **Il s'agit essentiellement de logements en mauvais état :** 76% de la vacance structurelle est classée en catégorie cadastrale 6, 7 et 8 dont 38% en catégorie 7 et 8.

2.2.4- Un fort enjeu d'amélioration du parc privé vieillissant

Un effort de rénovation thermique à poursuivre…

Le parc de logements de Loire Forez agglomération est en partie énergivore : plus du tiers des résidences principales a été construits avant les premières règlementations thermiques, avant 1971 (37%) et 23% datent d'avant 1946 (INSEE-RP2018).

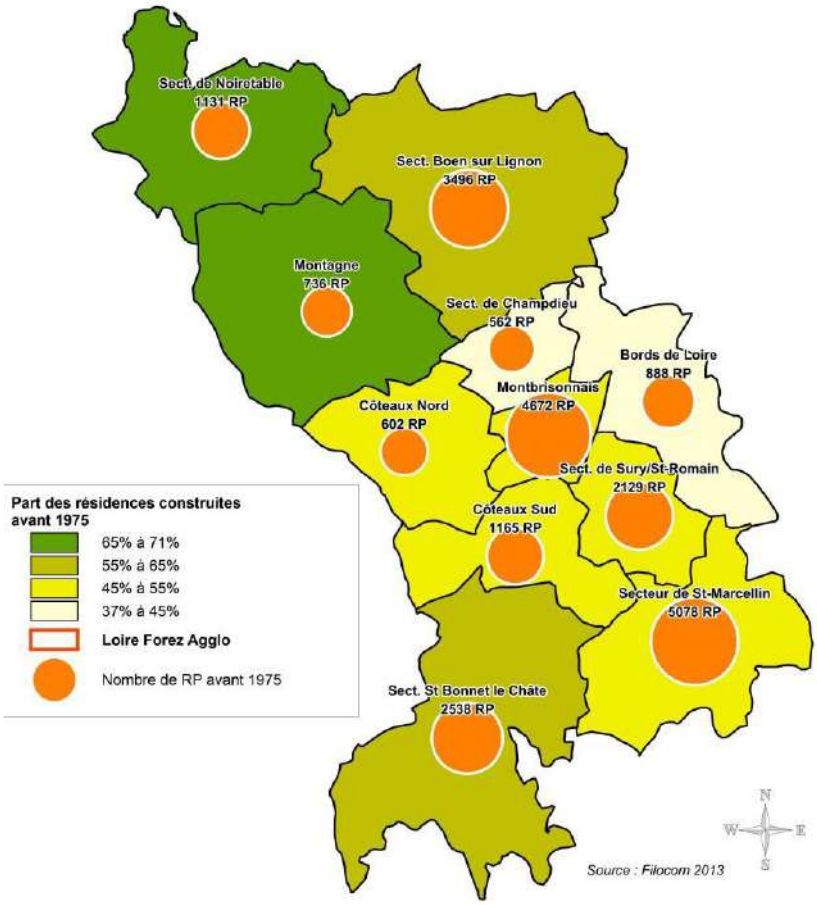
A l'échelle des secteurs, ce sont ceux situés à l'Ouest de l'agglomération qui abritent les taux de logements potentiellement énergivores les plus importants : 59% des résidences principales du secteur de Noirétable ont été construites avant 1971 (dont 48% avant 1919), **51% sur le secteur de Montagne, et le secteur de Saint-Bonnet-le-Château.**

Si une partie de ce parc a pu bénéficier de travaux d'amélioration thermique (difficilement quantifiable), le potentiel de rénovation reste important.

Les communes en frange Est se caractérisent, quant à elles, par un parc plus récent puisque 24% des résidences principales datent d'après 2005 sur le secteur **des Bords de Loire** et 21% sur **le secteur de Champdieu** (contre 17% sur l'ensemble de l'agglomération).

On note également une part importante, sur certains secteurs, de logements construits durant les années 1970-1980, correspondant au développement des premiers lotissements. Au global, sur Loire Forez agglomération, 29% du parc s'est développé entre 1971 et 1990. Cette proportion atteint **34% sur le secteur de Saint-Marcellin-en-Forez/Saint-Just Saint-Rambert et sur le Montbrisonnais.**

Les résidences principales construites avant 1975



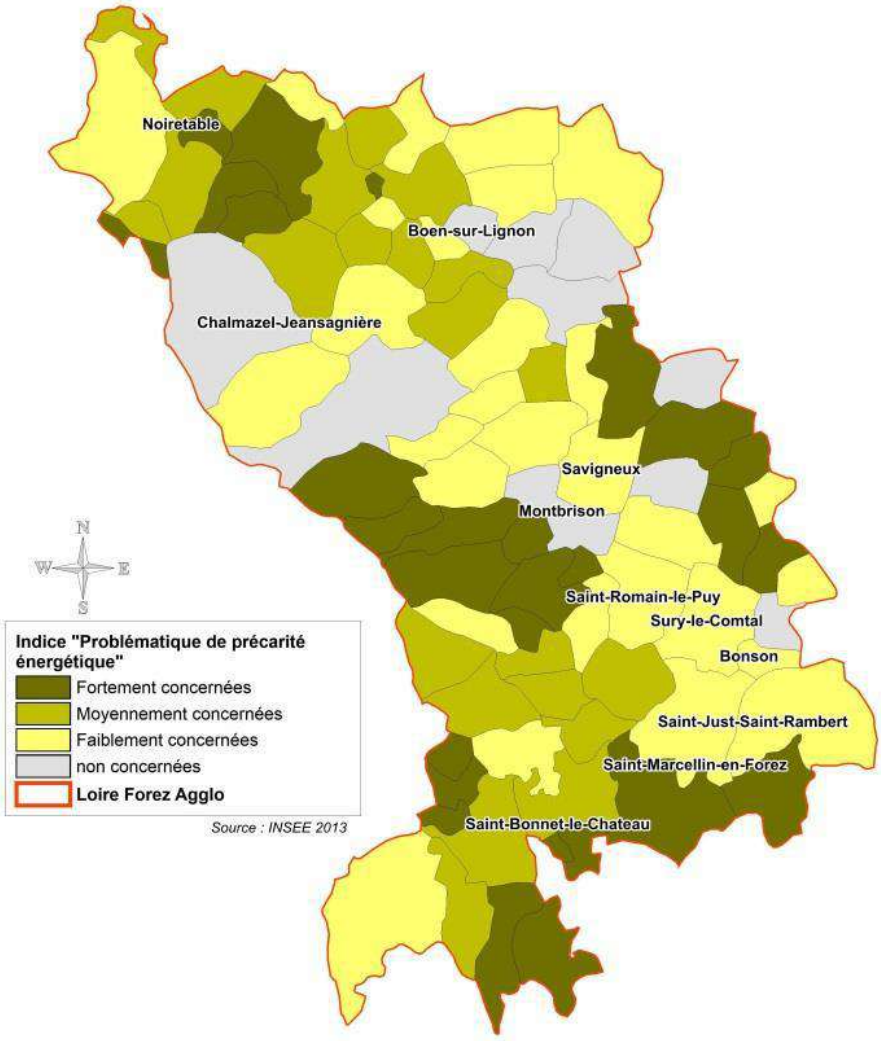
… pour lutter contre une précarité énergétique subie en milieu rural

Au total, 47% des propriétaires occupants habitent un logement antérieur à 1975 (dont un quart est éligible aux aides de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et 70% des locataires du parc privé, soit respectivement 15 000 (propriétaires occupants) et 5 800 ménages (locataires). De plus, parmi les 6 500 ménages en dessous du seuil de pauvreté, on en compte 80% logés dans le parc privé en tant que locataire ou propriétaire (environ 4 950 ménages). Ces chiffres confirment que le parc locatif privé joue un rôle de parc social « de fait » et qu'il est donc très probable que des situations de précarité énergétique existent.

En parallèle, 41% des ménages se chauffent au fioul sur l'agglomération, ce chiffre passe à 60% des ménages en secteur de Montagne. Bien qu'ils ne soient globalement pas les plus énergivores, les ménages qui y vivent sont ceux qui consacrent la plus forte part de leur budget à l'énergie de chauffage, en raison du prix du combustible. De plus, le prix du fioul n'étant pas réglementé, les ménages encourent plus de risques de subir des hausses importantes du coût de la fourniture énergétique.

Ainsi le territoire, et notamment les communes plus rurales, se trouve confronté au défi de l'adaptation énergétique. Les locataires du parc privé et les propriétaires modestes, s'ils cumulent des difficultés financières, un logement peu performant énergétiquement et un type de chauffage coûteux peuvent se retrouver en situation de précarité énergétique.

Un indice de vulnérabilité énergétique face à ce risque a été créé, sur la base de 3 indicateurs INSEE 2013. Les résultats montrent des indices de risque nettement plus élevés dans les communes rurales que sur les secteurs plus urbains. Sur le territoire du PLUi, on dénombre 15 communes fortement concernées : **Bard, Boisset-lès-Montrond, Chalain-le-Comtal, Chambles, Craintilleux, Ecotay-l'Olme, L'Hôpital-le-Grand, Lavieu, Lérigneux, Lézigneux, Mornand-en-Forez, Périgneux, Roche-en-Forez, Verrières-en-Forez, Saint-Thomas-la-Garde**.



Des copropriétés potentiellement fragiles concentrées dans les centralités

Le fichier de repérage des copropriétés fragiles de l'ANAH permet, à partir d'une série d'indicateurs de source FILOCOM, de classer les copropriétés selon 4 catégories, de A à D, du plus faible potentiel de fragilité au plus fort. L'outil recense 353 copropriétés potentiellement fragiles (FILOCOM 2013), c'est-à-dire classées B, C ou D sur le territoire de Loire Forez agglomération soit 17% des copropriétés totales du territoire (2 053 copropriétés au total – source MAJIC III).

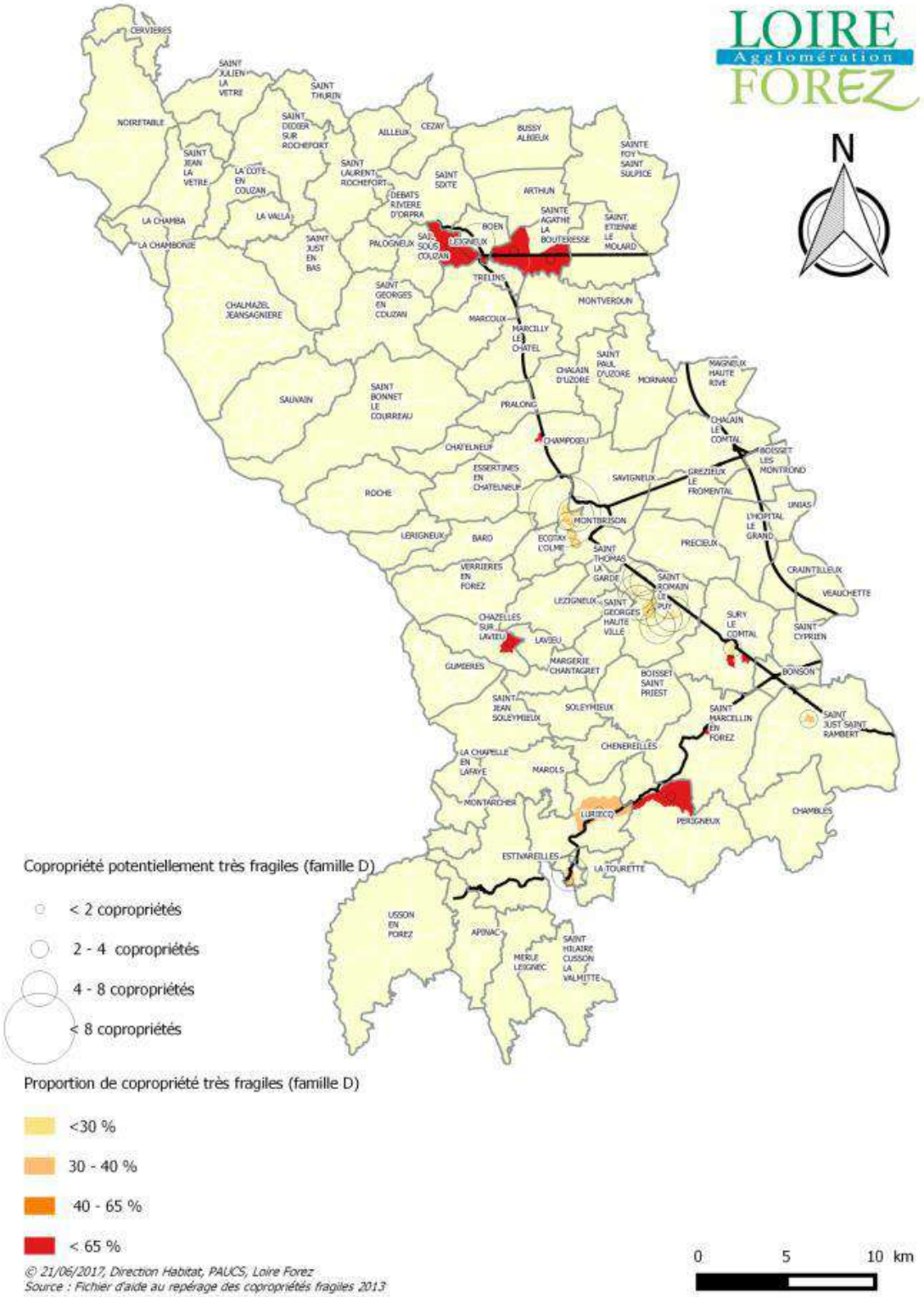
Elles sont réparties de la manière suivante :

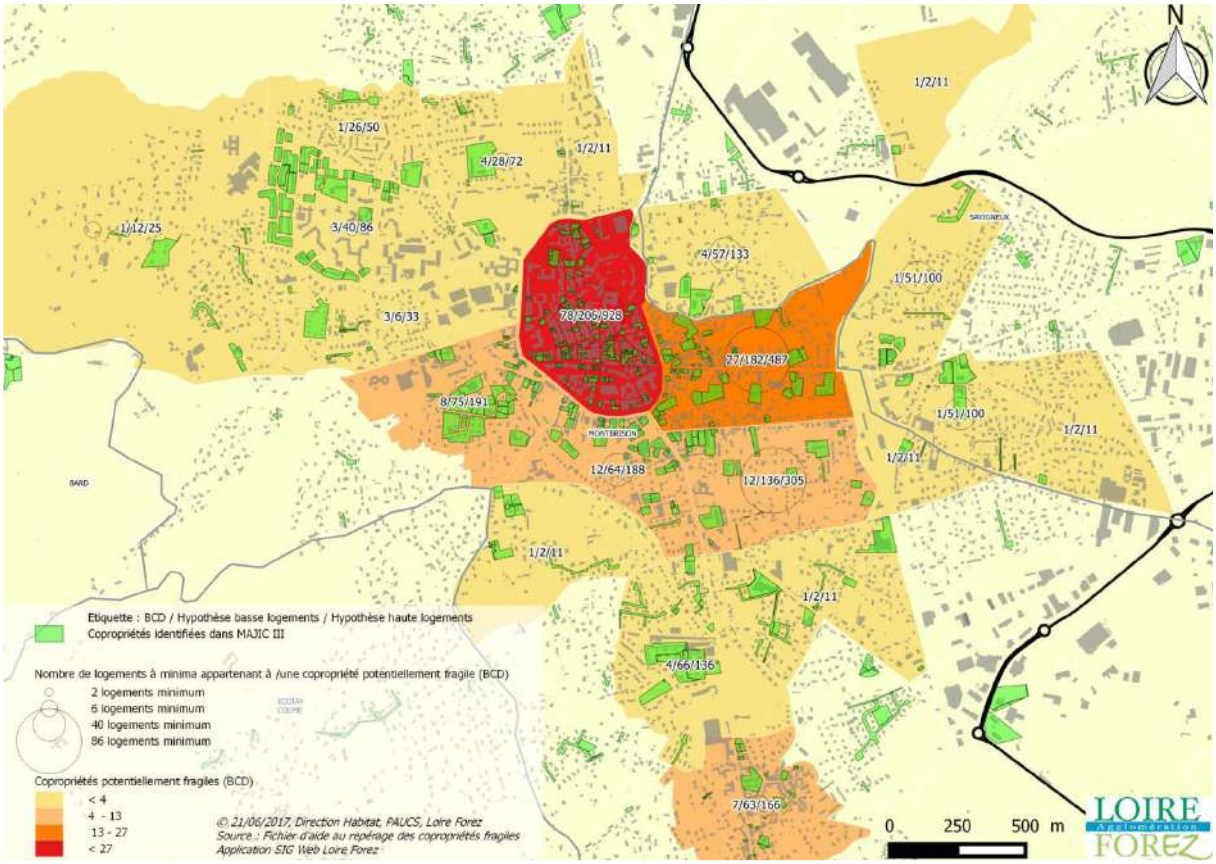
- 193 copropriétés à surveiller (famille B) ;
- 80 copropriétés vulnérables (famille C) ;
- 80 copropriétés potentiellement fragiles (famille D).

L'essentiel de ces copropriétés est localisé dans les centres bourgs et villes des communes de **Montbrison (165 dont 36 en D), Saint-Just-Saint-Rambert (50 dont 8 en D)**, Boën-sur-Lignon (26 dont 6 en D), Saint-Bonnet-le-Château (25 dont 9 en D), **Saint-Romain-le-Puy (19 dont 5 en D) et Sury-le-Comtal (18 dont 5 en D).**

Cela représenterait entre 1 800 et 5 800 logements potentiellement concernés.

Montbrison concentre près de la moitié (46%) de ces copropriétés potentiellement fragiles alors que la commune représente 41% des copropriétés totales de l'agglomération. Elles se situent essentiellement dans le centre historique et dans les faubourgs environnants.


LOIRE
Agglomération
FOREZ
N
Copropriété potentiellement très fragiles (famille D)
< 2 copropriétés
2 - 4 copropriétés
4 - 8 copropriétés
< 8 copropriétés
Proportion de copropriété très fragiles (famille D)
<30 %
30 - 40 %
40 - 65 %
< 65 %
0
5
10 km
© 21/06/2017, Direction Habitat, PAUCS, Loire Forez
Source : Fichier d'aide au repérage des copropriétés fragiles 2013



Ces copropriétés, potentiellement fragiles, sont majoritairement de petites unités puisque 78% comptent moins de 12 logements (276 copropriétés). Parmi les copropriétés pressenties comme étant les plus en difficultés (famille D), toutes sont composées de moins de 12 logements.

Elles sont également anciennes puisque près des ¾ ont été construites avant 1974 dont 54% avant 1949. Parmi les copropriétés en famille D, elles sont 69% à avoir été construites avant 1949. Il s'agit de copropriétés souvent gérées par un syndic bénévole et avec très peu de modalités de gestion (règlement, etc.).

a- L'habitat indigne

Bien que le parc soit plus récent, comparativement au département, et que les niveaux de ressources soient plus élevés, la question du parc privé indigne se pose sur le territoire de Loire Forez agglomération puisque d'après les données du parc privé potentiellement indigne (PPPI), 1 057 logements pourraient être concernés, soit 3,6% du parc des résidences principales privées. Avec 14% des logements du département, Loire Forez agglomération est la 3ème agglomération du département concernée par ces situations d'indignité.

Ces logements sont le plus souvent occupés par des propriétaires (53%), notamment âgés (environ 500 ménages âgés de plus de 60 ans) confirmant l'importance et la nécessité d'un

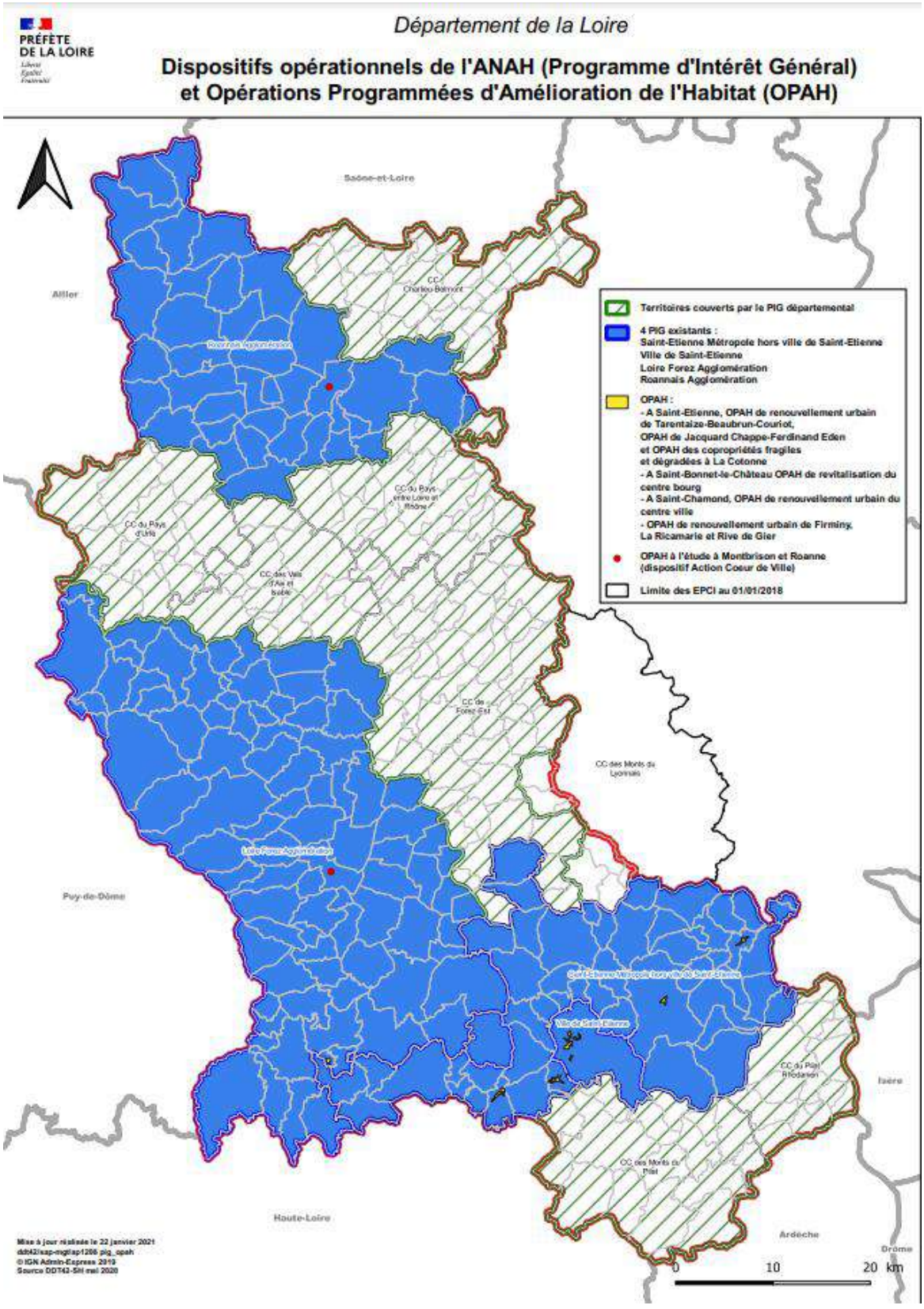
accompagnement social dans le cadre des dispositifs de résorption de l'habitat indigne. Ces ménages sont en effet peu enclins à réaliser des travaux dans leur logement eu égard à leur âge.

Parmi ces logements, ceux en catégorie 7 et 8 constituent le parc le plus dégradé au sein du PPPI et représentent les risques d'insalubrité les plus grands. Sur l'agglomération, on dénombre un peu plus de 400 logements classés dans ces catégories. **On constate que certaines communes, généralement des communes plutôt rurales, ont des taux pouvant atteindre 80% (comme à Saint-Bonnet-le-Courreau) bien que le volume de logements total ne soit pas très important.**

Sur 2016-2017, trois arrêtés préfectoraux (insalubrité et urgence) ont été pris sur Loire Forez agglomération (pour un total de 48 sur l'ensemble du département) et concernent les communes **de Bonson**, Boën-sur-Lignon et Bussy-Albieux.

b- Des actions d'amélioration de l'habitat qui appellent une coordination à l'échelle du périmètre communautaire

Des actions pour l'amélioration des conditions d'habitat ont déjà été mises en place sur le territoire puisque les 45 communes de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez ont connu 2 programmes d'intérêt général (PIG) successifs, entre 2007 et 2016 et l'ex-communauté de communes des Pays de Saint-Bonnet-le-Château a également bénéficié d'un PIG jusqu'en 2018. Par ailleurs, un PIG départemental sur la période 2014-2017 a eu vocation à couvrir l'ensemble du territoire qui n'était pas concerné par un dispositif d'amélioration de l'habitat communautaire. Ces dispositifs ont permis aux habitants de bénéficier d'aides pour améliorer leur logement.


PRÉFÈTE
DE LA LOIRE
Département de la Loire
Dispositifs opérationnels de l'ANAH (Programme d'Intérêt Général)
et Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
Territoires couverts par le PIG départemental
4 PIG existants :
Saint-Etienne Métropole hors ville de Saint-Etienne
Ville de Saint-Etienne
Loire Forez Agglomération
Roannais Agglomération
OPAH :
- A Saint-Etienne, OPAH de renouvellement urbain de Tarentaize-Beaubrun-Couriot, OPAH de Jacquard Chappe-Ferdinand Eden et OPAH des copropriétés fragiles et dégradées à La Cotonne
- A Saint-Bonnet-le-Château OPAH de revitalisation du centre bourg
- A Saint-Chamond, OPAH de renouvellement urbain du centre ville
- OPAH de renouvellement urbain de Firminy, La Ricamarie et Rive de Gier
OPAH à l'étude à Montbrison et Roanne (dispositif Action Coeur de Ville)
Limite des EPCI au 01/01/2018
Saône-et-Loire
Allier
Puy-de-Dôme
Haute-Loire
Ardèche
Drôme
Isère
CC Charlieu-Belmont
CC du Pays entre Loire et Rhône
CC du Pays d'Urfé
CC des Vals d'Aix et Isable
CC de Forez-Est
CC des Monts du Lyonnais
CC du Pilat Rhodanien
CC des Monts du Pilat
Ville de Saint-Etienne
Mise à jour réalisée le 22 janvier 2021
© IGN Admin-Express 2019
Source DDT42-SH mai 2020
0
10
20 km

Le PIG n°2, décidé par l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez (à 45 communes), a disposé d'un très bon taux de réussite de ces objectifs : 90% des objectifs de la convention d'opération ont été réalisés, soit une contribution à la réhabilitation de plus de 400 logements et 10 millions d'euros de travaux réalisés par des professionnels du territoire, c'est-à-dire un impact direct sur l'économie locale. Le bilan du PIG n°2 affiche :

- 353 logements de propriétaires occupants ;
- 54 logements locatifs conventionnés ;
- Une dynamique encouragée par l'octroi de 2,8 millions d'euros de subventions pour aider à la réalisation de travaux.

Un nouveau PIG pour la période 2016-2019 a été signé sur le territoire de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez en juillet 2016 : « PIG de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat dégradé ou indigne et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au handicap et au vieillissement ». Compte tenu de l'élargissement du territoire communautaire depuis le 1er janvier 2017, une remise à plat des PIG existants a été conduite en vue de créer un dispositif unifié à l'échelle du territoire.

Les enjeux identifiés pour ce PIG sont :

- Accompagner les propriétaires occupants à travers l'amélioration et la performance thermique mais également dans le cadre du maintien à domicile des personnes vieillissantes ou handicapées ;
- Permettre un levier d'action par l'articulation entre le groupe intercommunal de lutte contre l'habitat indigne et énergivore (GILHIE) et les mesures de police des maires pour faciliter la résorption de l'habitat indigne du parc locatif privé dans le cadre du GILHIE.
- Renforcer l'attractivité des villes et des centres bourgs à travers la requalification du parc vacant et/ou locatif privé.

Dans le département de la Loire, un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne placé sous l'autorité du Préfet a été créé. Il a pour mission d'assurer le pilotage global et stratégique de la lutte contre l'habitat indigne à l'échelle de la Loire et d'organiser et de coordonner l'action de l'ensemble des partenaires.

Depuis sa création en janvier 2013 par l'ex-communauté d'agglomération, puis repris par Loire Forez agglomération, le groupe intercommunal de lutte contre l'habitat indigne et énergivore (GILHIE) coordonne les acteurs intervenant en matière d'habitat indigne dans le but de faciliter le traitement de situations difficiles. Il réunit, tous les deux mois, l'ensemble des acteurs (Maires, DDCS , ARS, CAF, ANAH, ADIL,…) afin de :

- Faciliter le traitement des situations d'habitat indigne et énergivore ;
- Mobiliser les compétences pour trouver les solutions les plus adaptées à chaque situation ;
- Être un lieu ressource pour les élus (démarche incitative/coercitive, procédures réglementaires, …).

Des instances de même nature existent également sur l'ex-communauté de communes du Pays d'Astrée et l'ex-communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château (mise en place dans le cadre du PIG). Ces GILHIE coexistent désormais sur le nouveau périmètre communautaire et le travail d'ensemble de ces groupes est coordonné.

Les centres bourgs : une perte d'attractivité multifactorielle

Les problématiques de vacance des logements et de vétusté du parc se conjuguent avec d'autres marqueurs de perte d'attractivité au niveau des centres bourgs, en particulier la vacance commerciale (17% sur les 16 principales communes de Loire Forez agglomération). En effet, ces espaces cumulent généralement plusieurs difficultés : stationnement et circulation difficiles mais également obligation de disposer d'une voiture pour y accéder, ou encore manque de luminosité et vis-à-vis liés à la forte densité, etc. Il semble donc exister une préférence des ménages pour l'habitat pavillonnaire récent ce qui tend à vider les centres villes.

c- Des premières démarches engagées sur les centres bourgs…

Certaines communes du territoire sont engagées dans des démarches de redynamisation de leurs centre-ville ou centre-bourg :

- AMI Action Cœur de Ville pour Montbrison,
- AMI Petite Ville de Demain pour Sury-le-Comtal,
- Etudes de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs pour les communes de Chalmazel-Jeansagnière, Saint-Bonnet-le-Courreau, Saint-Georges-Haute-Ville, Margerie-Chantagret, …

En complément, de nombreuses démarches ont été entreprises sur l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez pour relever l'enjeu de la revitalisation des centres bourgs :

- aide aux travaux pour les primo-accessions de logements anciens et aide au conventionnement des logements vacants du parc privé ;
- lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, et aide à l'adaptation des logements au vieillissement des propriétaires occupants ;
- requalification d'îlots d'habitat privé dégradé sur des secteurs de centres-villes stratégiques des communes de polarité ;
- aides à l'acquisition de sites fonciers stratégiques bâtis ou non bâtis difficiles dans les centres bourgs en partenariat avec EPORA.

d- … À une approche globale structurée à l'échelle du territoire

Conçus souvent dès le Moyen-Âge et remaniés progressivement au cours des siècles pour s'adapter aux besoins nouveaux, les centres bourgs ont stoppé toute évolution depuis l'après-guerre et ont conservé de fait un tissu urbain historique. Souvent, la qualité du bâti est indiscutable et la conservation de ses caractéristiques historiques en l'état peut en grande partie être attribué à la déprise des centres bourgs. Le manque d'attractivité ayant généré

une baisse de valorisation des espaces fonciers, le développement du logement s'est en effet reporté sur les franges urbaines (jardins, espaces agricoles de proximité).

Paradoxalement, ce repli – parfois relatif – des centres participe sans doute à leur nouvelle dynamique. La richesse patrimoniale - lorsqu'elle existe – devient ressource économique :

- **L'activité touristique** est susceptible d'y être développée comme ce peut être le cas dans les communes de montagne,
- **Le « cachet » des centres** peut devenir un vecteur de « valeur résidentielle ».

Pour parvenir à inverser cette tendance de déprise et rendre aux centres bourgs leur dynamique, le développement de l'habitat est un enjeu majeur puisqu'il conditionne les besoins en matière d'équipements mais également la dynamique commerciale désormais concentrés dans les polarités urbaines. La requalification des centres bourgs anciens à partir de la dynamique résidentielle sera d'autant plus aisée que les besoins en nombre de logements seront marqués. La proximité des bassins d'emplois facilite l'entreprise de requalification lorsqu'elle s'accompagne d'une remise à niveau des bâtiments dans leurs conditions d'habitabilité actuelle.

Dans les secteurs plus ruraux et plus précisément ceux excentrés, la requalification suppose une double intervention, celle attachée à la qualité résidentielle d'une part mais surtout son lien avec un environnement économique d'autre part.

Les centres bourgs souffrent d'un manque d'attractivité multifactoriel, qui désavantage fortement l'offre de logement face à la concurrence de la construction neuve en périphérie. De façon générale, la revitalisation des centres bourgs nécessite la mise en place d'actions globales intégrant des efforts conjoints sur l'offre commerciale et de services, les espaces publics et la valorisation patrimoniale. Cette approche appelle une articulation des actions programmées dans le PLH et dans le PLUi.

2.2.5- Production de logements

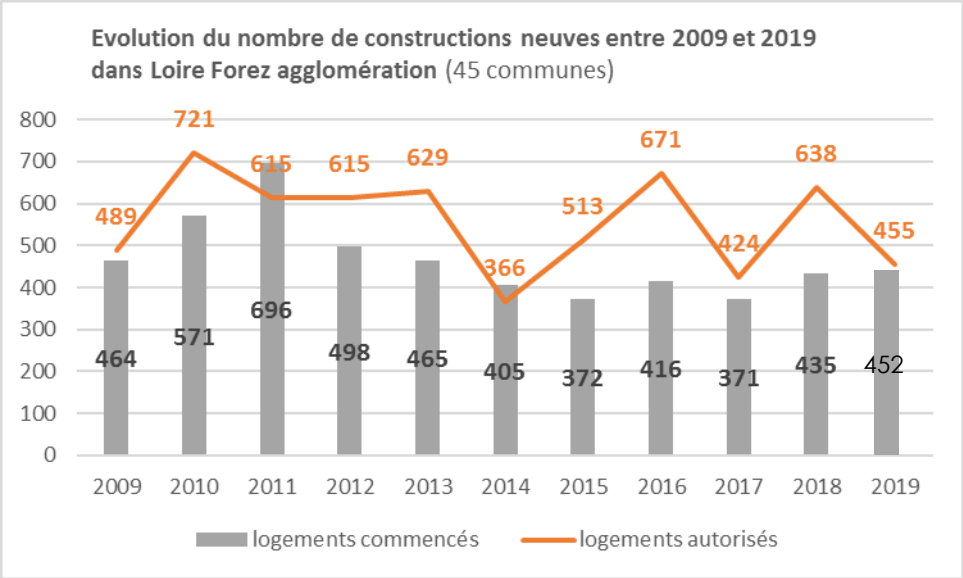
Une dynamique de construction en ralentissement

Sur la période récente (2009 à 2018), la production totale de logements ordinaires sur le territoire de du PLUi s'élève à 470 logements commencés par an (source : SITADEL2 données en date réelle).

On observe à partir de 2011, année particulièrement prolifique en termes de production de logements, une diminution continue du rythme des mises en chantier jusqu'en 2015. Ainsi sur 2009-2011, ce sont, en moyenne 577 logements qui ont été mis en chantier, contre une moyenne de 435 sur 2012-2015. A partir de 2015, les mises en chantier semblent se stabiliser, autour de 407 logements par an en moyenne.

Le volume de logements autorisés suit la même tendance. Après une hausse observée en 2010, puis une baisse en 2011, le nombre d'autorisation semble se stabiliser sur la période 2011-2013.

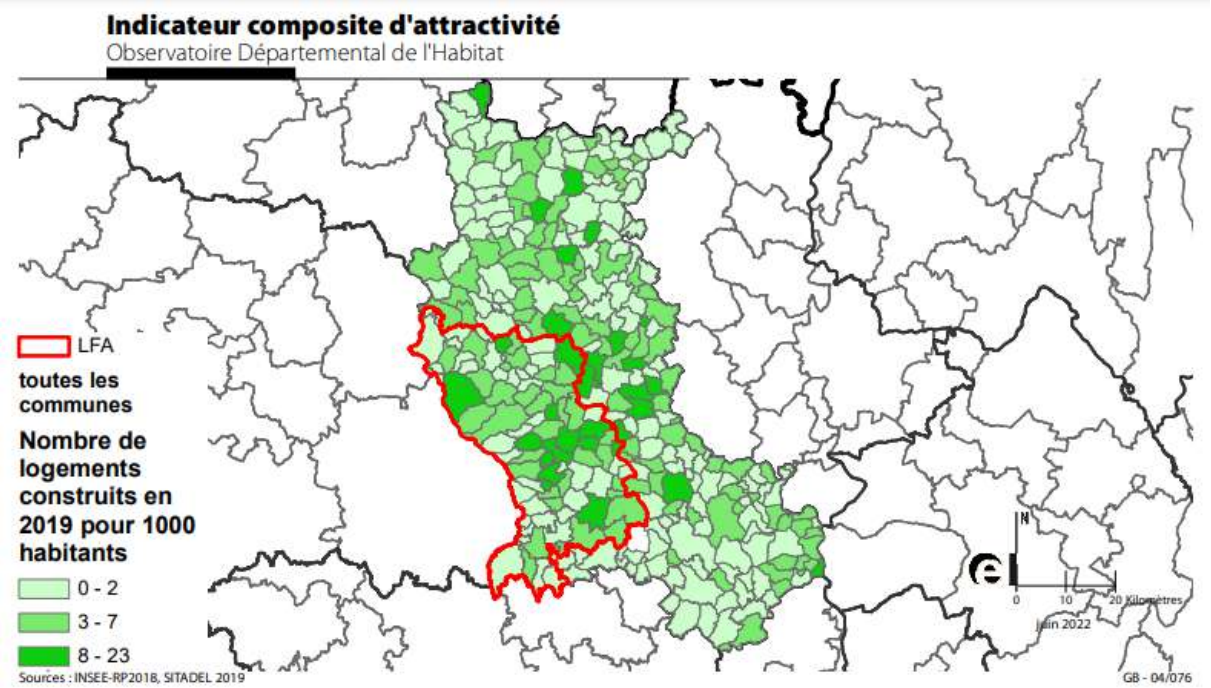
Elle baisse à nouveau fortement en 2014 avec 366 logements autorisés. A partir de 2015, le nombre d'autorisation fluctue d'une année sur l'autre (Cf. le graphique ci-dessous).



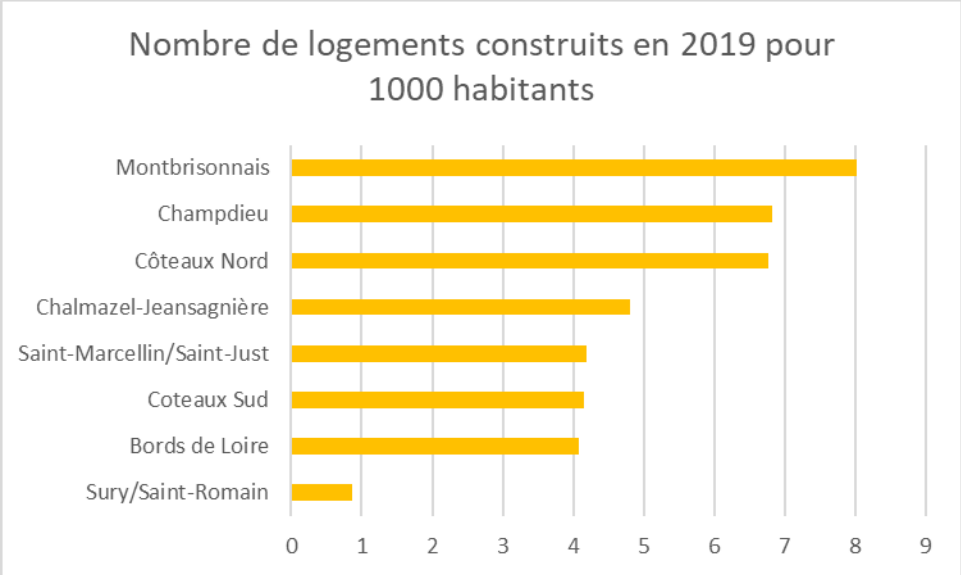
Une dynamique qui se recentre vers les secteurs les plus urbains

L'**indice de construction au sein de Loire Forez agglomération entre 2010 et 2016 est de 6,1 logements construits par an** pour 1 000 habitants. Cet indice de production est plus élevé qu'en moyenne dans la Loire (4,7 logts. /1 000 hbts).

La cartographie de l'indice de construction pointe d'une part de fortes disparités entre les différents secteurs et recoupe dans les grandes lignes la carte illustrant la dynamique démographique. Elle permet d'identifier un « couloir central », composé des communes les plus « urbaines » le long d'un axe Sud de Boën - **Saint-Just Saint-Rambert**, en passant par **Montbrison** et plus généralement une partie Sud et Est, bien irriguée par les principaux axes. **Ainsi, on retrouve des indices très élevés sur le secteur des Bords de Loire (7,1), le Montbrisonnais (7,2) et le secteur de Sury-le-Comtal / Saint-Romain-le-Puy (8,3) tout comme la commune de Saint-Marcellin-en-Forez (12).**



Loire Forez agglomération concentre les communes du département à forte dynamique de construction. Celles-ci se répartissent sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Dans le Montbrisonnais, le secteur de Champdieu et les coteaux Nord, la dynamique est particulièrement forte avec plus de 6 logements construits en 2019 pour 1000 habitants.



De 2010 à 2015, 65% de la production a été réalisée sur les trois secteurs les plus urbains : Montbrisonnais, Saint-Marcellin-en-Forez/Saint-Just Saint-Rambert et Sury-le-Comtal/Saint-

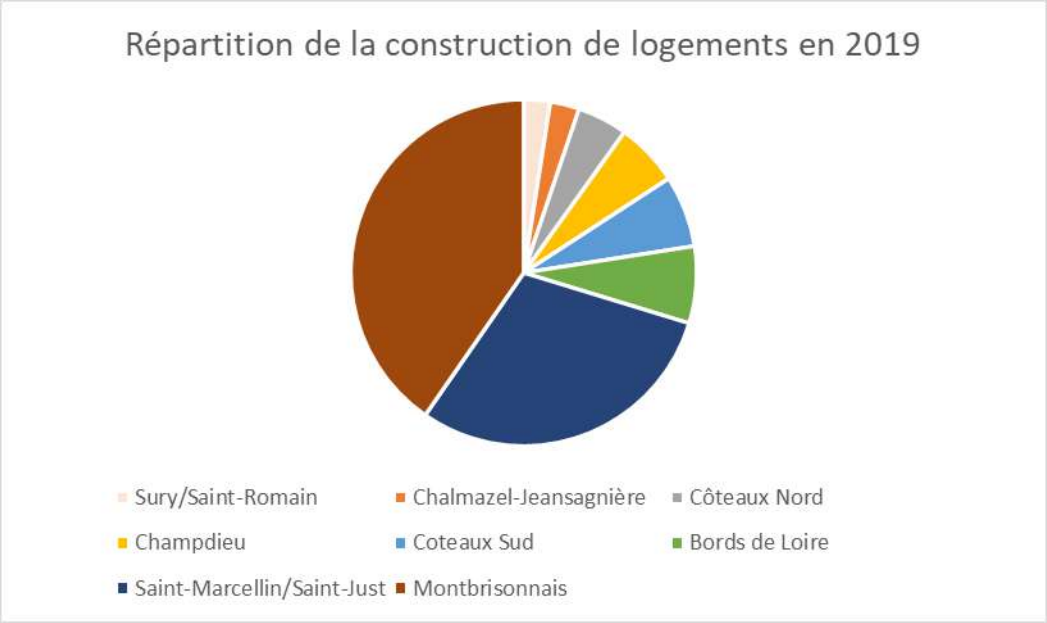
Romain-le-Puy. La diminution de la production observée sur la période 2010-2015 s'est faite au profit de ces secteurs puisqu'ils représentent 72% de la production sur 2013-2015, contre 61% sur 2010-2012. C'est notamment le cas du **secteur du Montbrisonnais** qui prend 9 points dans la production globale entre les deux périodes.

Au global, cette dynamique est conforme à l'un des objectifs du SCoT Sud Loire qui vise à recentrer la production de logements sur les centralités.

Dans le détail, le SCoT Sud Loire fixe l'offre nouvelle du territoire couvert par le PLUi sur la période 2014-2020 à 1 840 logements, avec la répartition suivante :

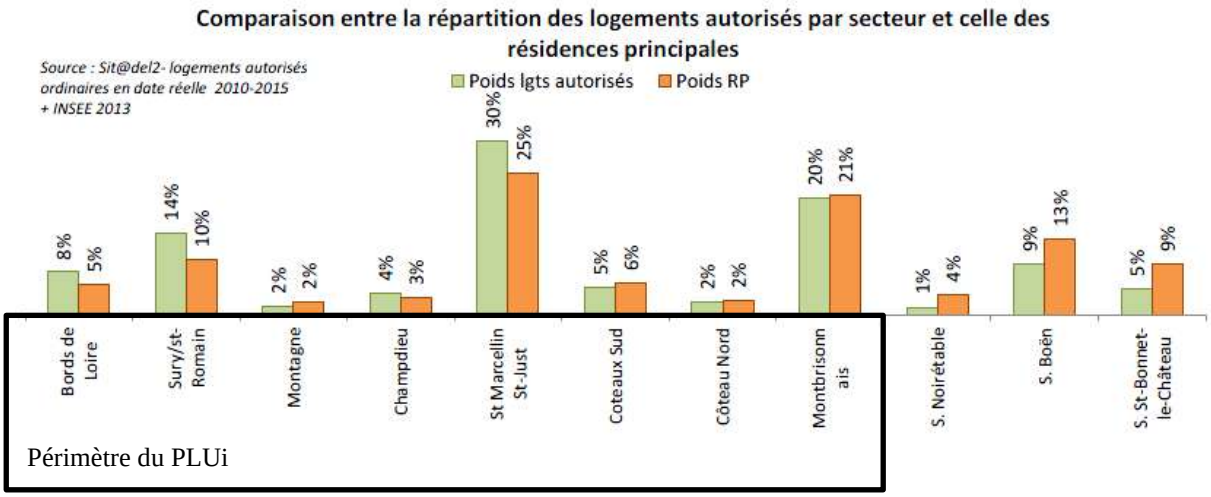
- 40% de l'offre nouvelle sur Montbrison/Savigneux ;
- 40% sur Saint-Just Saint-Rambert, Bonson et Sury-le-Comtal ;
- 10% sur Saint-Marcellin-en-Forez, Chalmazel-Jeansagnière et Saint-Romain-le-Puy ;
- 10% à répartir sur les autres communes.

Répartition de la production de logements sur Loire Forez agglomération

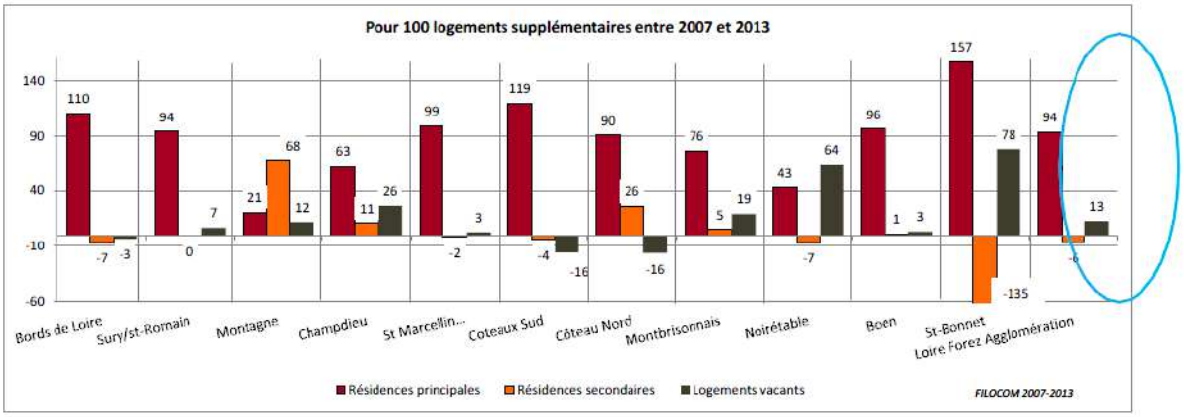


Aujourd'hui la construction se concentre sur le Montbrisonnais et le secteur de Saint-Marcellin-en-Forez/Saint-Just-Saint-Rambert. En 201960% des logements sont construits dans ces secteurs.

Si l'on compare le poids des résidences principales aux logements nouvellement construits, on constate un accroissement de certains secteurs comme celui de **Saint-Marcellin-en-Forez / Saint-Just Saint-Rambert (31% des logements autorisés pour 25% des résidences principales)**, celui de **Sury-le-Comtal/Saint-Romain-le-Puy (14% des logements autorisés pour 10% des résidences principales)** et dans une moindre mesure le **secteur Bords de Loire**.



En revanche, par secteur, cette dynamique de construction s'accompagne d'un développement de la vacance qu'il conviendra de maîtriser : le phénomène est davantage marqué sur le secteur de Noirétable et de Saint-Bonnet-le-Château (78 logements vacants en plus pour 100 logements construits), en dépit d'une faible dynamique de production sur la dernière période. A l'inverse, certains secteurs ne connaissent pas du tout ce phénomène avec une véritable efficience démographique de la production (119 ménages en plus pour 100 logements construits sur les **Coteaux Sud** par exemple). Cela peut également traduire la forte attractivité de ces communes qui sont susceptibles d'entrer en concurrence avec les communes plus urbaines (offre résidentielle en maison individuelle à des coûts plus compétitifs que l'offre développée sur **le Montbrisonnais**).



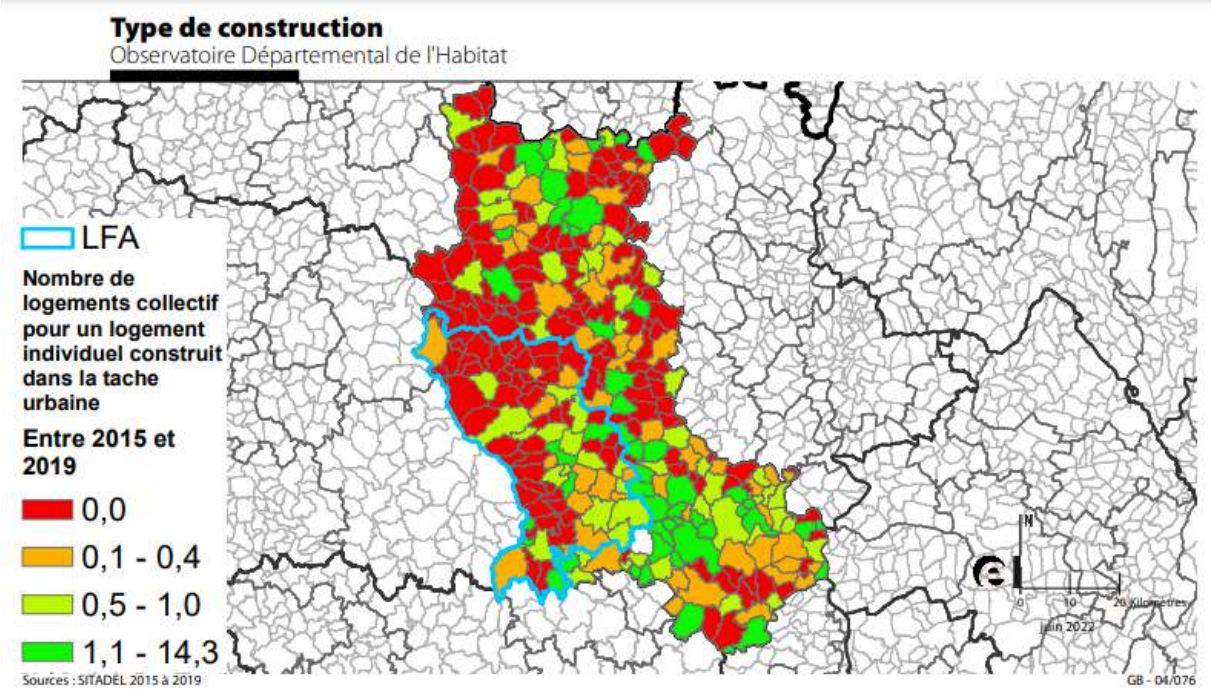
Une dynamique soutenue par la production de logements individuels

Trois quarts des logements autorisés sur la période 2010-2015 le sont sous la forme individuelle, dont 63% en individuel pur et 13% en individuel groupé (plusieurs logements dans un même permis). Ces proportions sont sensiblement supérieures à celles observées dans la Loire où l'individuel représente 60% de l'ensemble de la production de logement.

L'ensemble des secteurs de Loire Forez agglomération, même les plus « urbains », produisent une majorité de logements individuels mais la part augmente au fur et à mesure qu'on remonte la Plaine du Forez.

Ainsi, la **production est quasi-exclusive en logements individuels** (de 90% à 99%) notamment en individuel pur (de 79 à 90%) dans la majorité des secteurs : **Bords de Loire (98%)**, **Coteaux nord (95%)**, **Coteaux sud (94%)**, **Montagne (93%)**, **Champdieu (99%)**. L'individuel pur, est essentiellement porté par les communes où la construction se fait davantage en dehors des secteurs aménagés.

Dans ces communes, le logement individuel groupé, pouvant être considéré comme une approche nettement plus durable de l'urbanisation que la maison individuelle, est encore très peu développé (entre 5% et 15%).

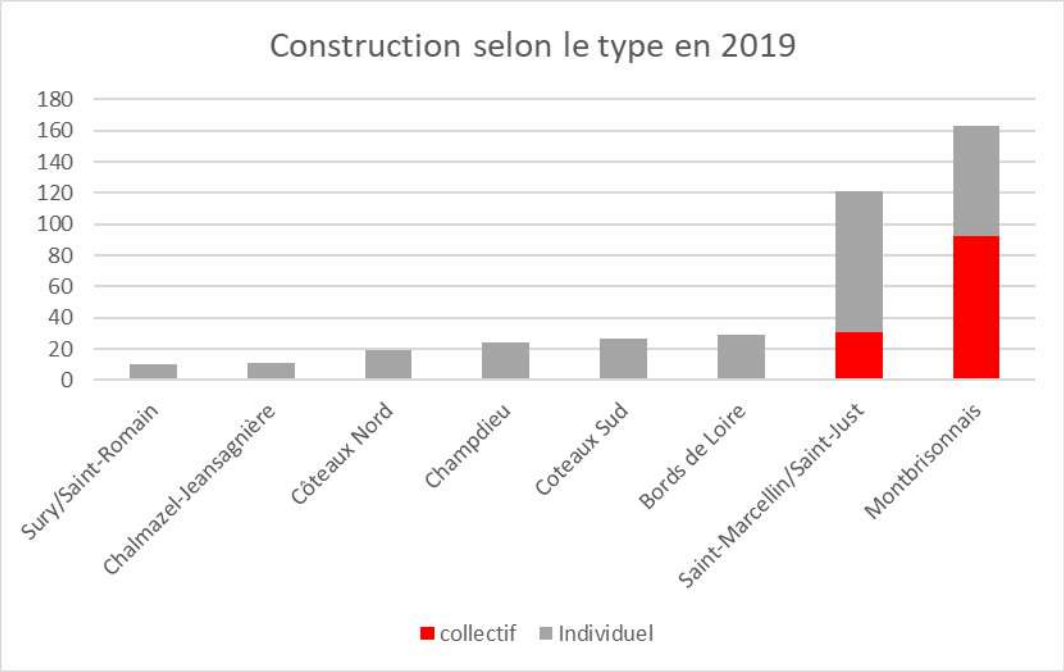


A l'inverse, **la production en collectif** est concentrée sur les communes plus urbaines, en lien avec un parc locatif davantage développé : **94% des logements collectifs produits sur la période se réalisent sur le secteur du Montbrisonnais (35% des logements autorisés sur le secteur), de Saint-Marcellin-en-Forez/Saint-Just Saint-Rambert (37% des logements) et de Sury-le-Comtal/Saint-Romain-le-Puy (28% des logements)**.

Sous l'impact de documents d'urbanisme grenelisés et rendus compatibles avec le PLH2, la part de logements individuels dans la production neuve a diminué de 8 points entre 2010 et 2013 bien qu'elle reste prépondérante (70% en 2013 contre 78% en 2013). Cette baisse s'est faite au profit des logements collectifs qui ont progressé de 9 points pour atteindre un pic de 30% de la production neuve en 2013.

En revanche, depuis 2014, la part des logements individuels repart à la hausse pour atteindre 85% des logements autorisés en 2015.

L'individuel groupé, quant à lui, reste stable dans de faibles proportions (entre 12% et 15% des logements autorisés).



En résumé, la production de logements collectifs se limite aux secteurs les plus urbains présentant une forte dynamique.

2.2.6- Les marchés immobiliers

Le marché locatif

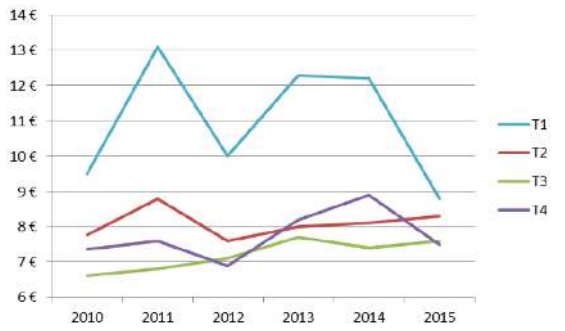
a- Une offre locative privée principalement localisée à Montbrison

La part des résidences principales occupées par des locataires du parc privé reste stable autour de 20% entre 2013 et 2018 sur Loire Forez agglomération,

En volume, l'**offre locative en collectif est essentiellement développée sur la ville de Montbrison et, dans une moindre mesure, à Saint-Just Saint-Rambert** même si elle est « disséminée » sur l'ensemble des autres communes du territoire communautaire.

Toutefois, il reste bien plus important que le parc locatif social : 20% des logements de Loire Forez agglomération sont dans le parc locatif privé, contre 7% pour le parc locatif social. Il joue donc un rôle essentiel dans la fluidité des parcours résidentiels des ménages sur le territoire, et notamment pour les décohabitants ou les ménages exogènes.

Evolution des loyers (neuf et ancien) – Loire Forez agglomération



Source : données Clameur

Si le loyer moyen sur Loire Forez agglomération s'établit autour de 7,8 €/m², et montre une stabilité depuis 2011 entre 7,7€ et 8 €/m², **les valorisations sont globalement plus élevées à Saint-Just Saint-Rambert (**7€ à 8,5 €/m² pour un T3) **qu'à Montbrison** (7€ à 7,5 €/m² pour un T3).

Sur les communes rurales de Loire Forez agglomération, l'offre sur le marché locatif libre est résiduelle et valorisée à moins de 6 €/m².

Seules 5 communes de Loire Forez agglomération sont éligibles au dispositif Pinel : **Montbrison, Saint-Just Saint-Rambert, Bonson, Savigneux et Sury-le-Comtal**.

A noter que le plafond Pinel en zone B2 est de **8,75 €/m² de surface utile** au 1er janvier 2017, soit assez nettement au-dessus des loyers pratiqués en locatif libre et qui n'impacte donc pas négativement la rentabilité locative des biens proposés.

Loyers en fonction des typologies de biens en location à Montbrison et Saint-Just Saint-Rambert

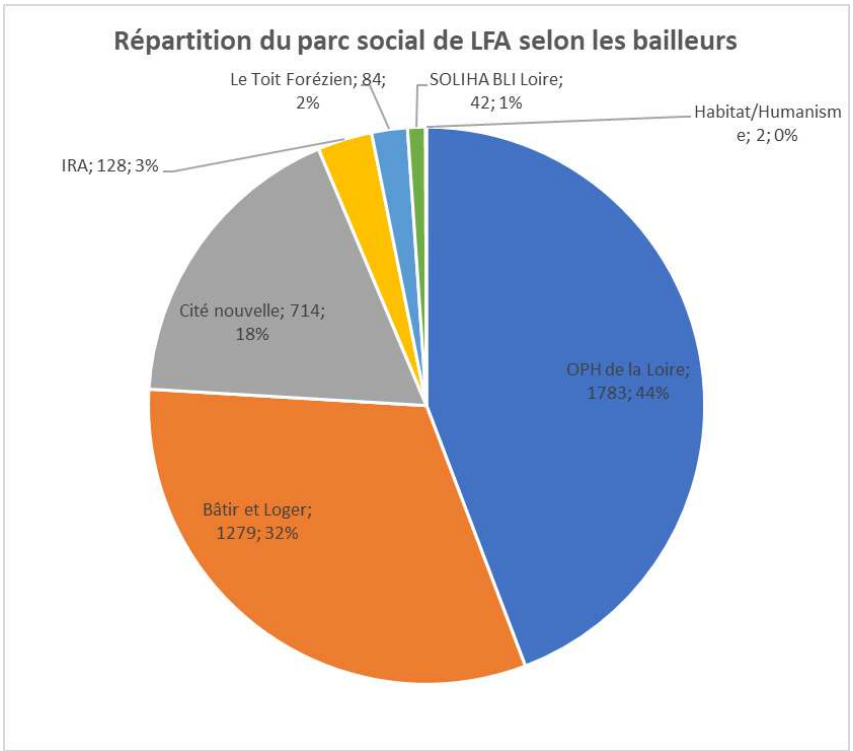
Commune	Typologie	Surface	Loyer HC	Loyer/m²	Volume
Montbrison	T1	23 - 33 m²	235 - 265 €	8 - 10 €/m²	+/-
	T2	45 - 54 m²	350 - 425 €	7,5 - 8 €/m²	+
	T3	55 - 72 m²	400 - 535 €	7 - 7,5 €/m²	+/-
	T4	75 - 100 m²	500 - 660 €	+/- 6,5 €/m²	-
Saint-Just-Saint-Rambert	T1	25 - 34 m²	250 - 310 €	9 - 10 €/m²	-
	T2	42 - 50 m²	410 - 480 €	9,5 - 10 €/m²	+/-
	T3	64 - 70 m²	450 - 610 €	7 - 8,5 €/m²	+/-
	T4	80 - 100 m²	530 - 670 €	6,5 - 7 €/m²	-

Loyers mentionnés hors charges, hors stationnement. Source : collectes Adéquation, février 2017

b- Un parc locatif social inégalement réparti

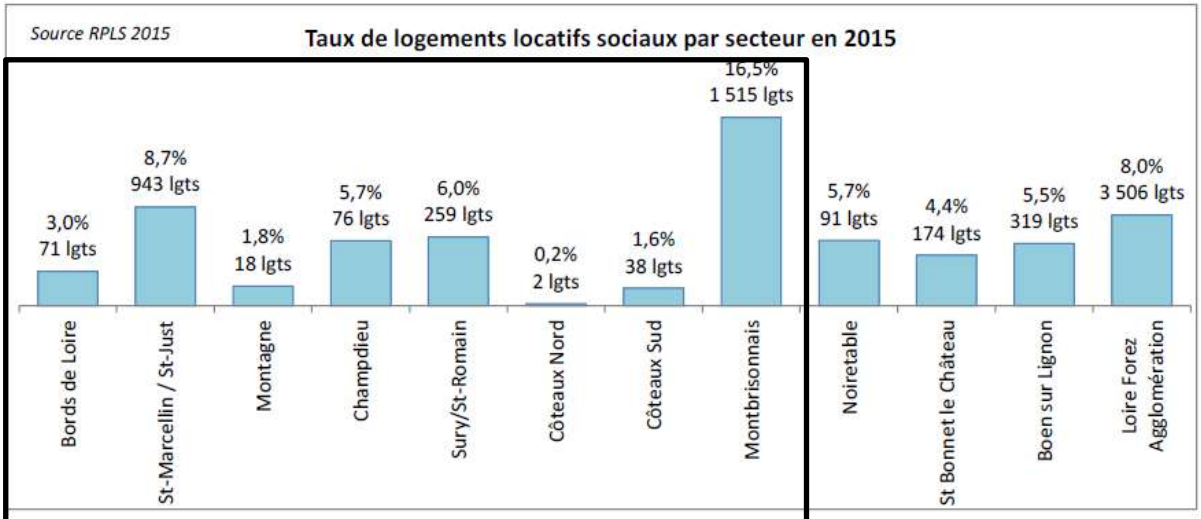
Loire Forez agglomération compte 4032 logements locatifs sociaux offerts à la location au 1er janvier 2021 (RPLS, 2021) soit 8% des résidences principales.

7 bailleurs sociaux sont présents sur le territoire et se partagent le parc locatif social dont près de la moitié est géré par Loire Habitat. Les deux autres principaux bailleurs sont Bâtir et Loger (29% de l'offre communautaire) et Cité Nouvelle (14%).

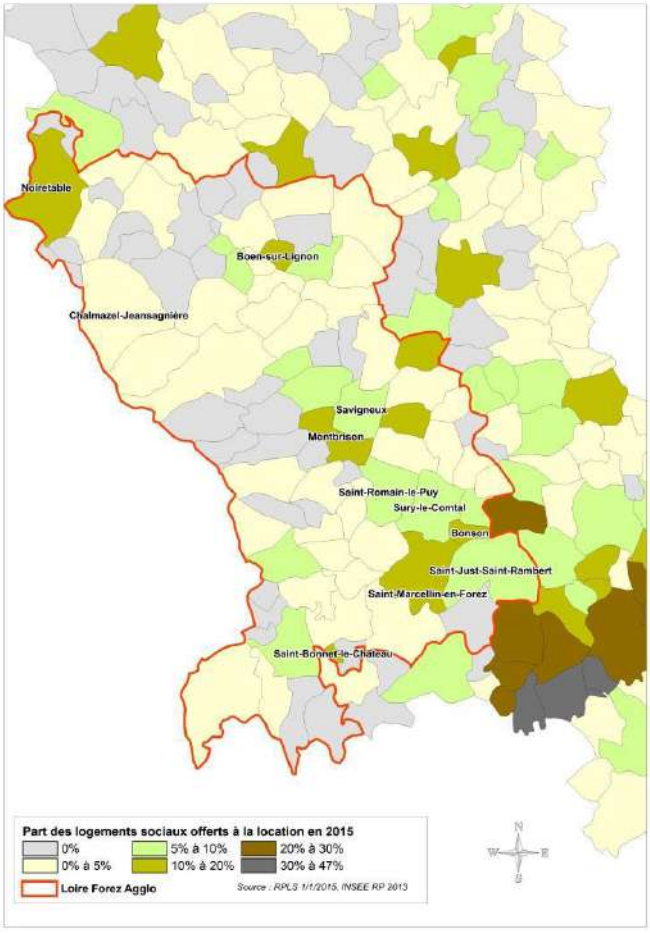


Ce parc public est fortement présent dans les communes de centralités qui représentent 76% de l'offre communautaire. **Montbrison abrite notamment 39% de l'offre** (soit 20% de son parc de résidences principales). **La commune de Saint-Just Saint-Rambert est la deuxième commune de l'agglomération proposant, en volume, le plus de logements locatifs sociaux soit 12% des logements de Loire Forez.** 8 communes comptent entre 10% et 25% de logements locatifs sociaux : **Montbrison**, **Saint-Marcellin-en-Forez**, **Bonson**, Saint-Bonnet-le-Château, Noirétable, Boën-sur-Lignon, **Magneux-Haute-Rive** et L'**Hôpital-le-Grand**. Par ailleurs, 31 communes de l'EPCI ne proposent aucun logement social public.

En complément de cette offre, on compte environ **400 logements privés conventionnés avec l'ANAH** et environ 80 logements communaux conventionnés répartis sur plusieurs communes rurales.



Périmètre du PLUi



Au sein de la **ville de Montbrison**, **les déséquilibres sont marqués avec la présence du Quartier Prioritaire Politique de la Ville** (QPV) de Beauregard qui concentre 560 logements sociaux, soit 40% du parc social de la ville et 16% de celui de l'agglomération.

Carte : Localisation du quartier prioritaire « Beauregard » à Montbrison



c- Un enjeu fort de rattrapage pour les communes SRU

Malgré les efforts accomplis en termes de meilleure répartition spatiale de l'offre locative sociale sur l'agglomération, 6 communes de Loire Forez agglomération sont concernées par l'obligation d'avoir 20% de logements sociaux parmi les résidences principales (art. 55 de la Loi SRU).

Si le taux des logements locatifs sociaux sur la commune de Montbrison est au-dessus du seuil de 20% (26,5% - SRU 2015), Bonson, Saint-Marcellin-en-Forez, Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Romain-le-Puy et Sury-le-Comtal sont déficitaires.

Au global sur ces 5 communes, le déficit de logements sociaux atteint 1 009 logements au 1er janvier 2016 contre 1 038 au 1er janvier 2015. Ces communes devront donc faire le maximum pour se mettre en cohérence avec les obligations légales.

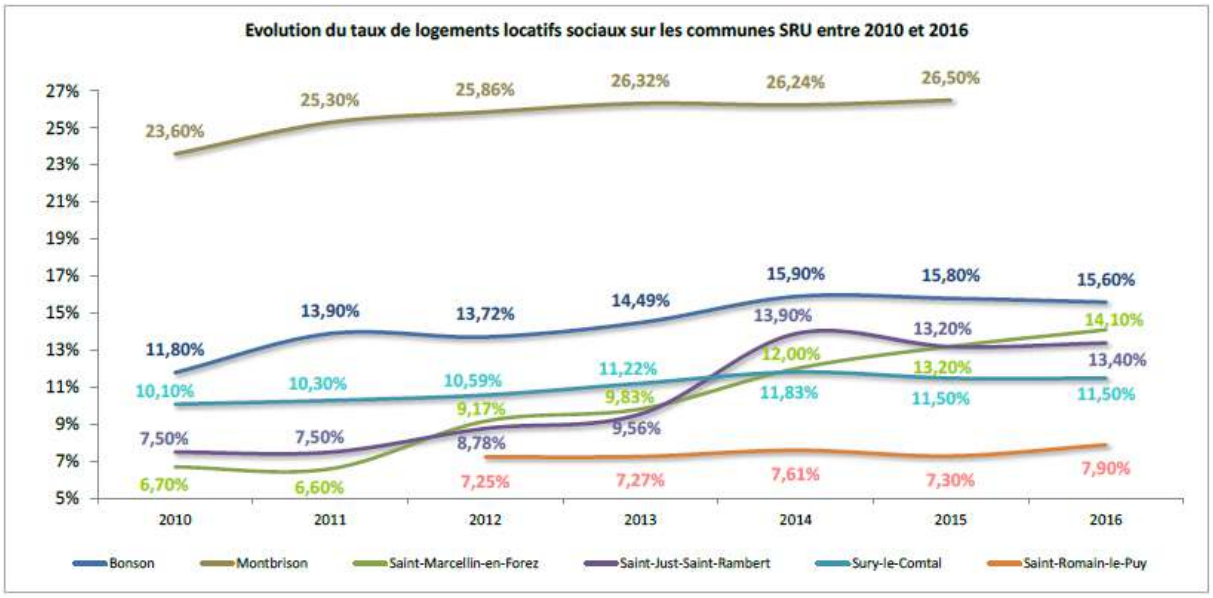
Poids du logement locatif social dans les communes déficitaires

		inventaire 2020		TAUX DE LLS entre 2017 et 2020				INVENTAIRES LLS entre 2017 et 2020				DEFICIT LLS / an entre 2017 et 2020				evolution	
Code commune	Nom commune	**TOTAL LLS pris en compte au titre de l'article 55**	**Poids dans le parc**	*Taux LLS 2020*	*Taux LLS 2019*	Taux LLS 2018	Taux LLS 2017	*Total LLS 2020*	*Total LLS 2019*	Total LLS 2018	Total LLS 2017	Déficit de LLS en 2020	Déficit de LLS en 2019	Déficit de LLS en 2018	Déficit de LLS en 2017	ECHEANCE 20% DE LLS	NON EXEMPTEES (NEX) OU DEFICITAIRES EXEMPTEES (EX)
42022	BONSON	312	**17,8%**	17,8%	17,3%	16,4%	16,6%	*312*	*294*	270	270	39	47	58	55	2025	NEX
42147	MONTBRISON	2 022	**25,6%**	25,6%	25,3%	26,2%	26,8%	*2022*	*1958*	2 006	2 032						
42256	ST-MARCELLIN EN FOREZ	328	**15,8%**	15,8%	15,3%	13,8%	13,9%	*328*	*316*	275	275	87	97	123	120		EX
42279	ST-JUST-ST-RAMBERT	896	**13,8%**	13,8%	13,5%	13,3%	13,3%	*896*	*865*	837	830	401	414	425	417	2025	NEX
42285	ST-ROMAIN LE PUY	149	**8,6%**	8,6%	8,8%	8,9%	7,6%	*149*	*149*	147	125	196	190	185	205		EX
42304	SURY LE COMTAL	372	**13,6%**	13,6%	13,9%	13,8%	13,4%	*372*	*375*	372	369	175	165	168	171	2025	NEX

L'attention doit également se porter sur **Savigneux** (3 430 habitants – INSEE 2018) qui atteindra les 3 500 habitants au cours du prochain PLH et qui ne comptait en 2021 que 142 logements sociaux soit 9,4% de logements sociaux (Répertoire des Logements locatifs des bailleurs sociaux – RPLS- 2021).

Les autres communes de l'agglomération n'ayant pas 3 500 habitants, elles ne sont pas soumises à la loi SRU.

Au global, le taux de logements sociaux est en augmentation depuis 2010. Par rapport à 2015, on constate une stabilité dans les taux à l'exception de **Saint-Romain-le-Puy (+0,6 point)** et **Saint- Marcellin-en-Forez (+1,2 point)**.



Source : PLH

d- Une faible vacance dans le parc public combinée à une forte mobilité

Le taux de vacance sur le parc social de Loire Forez agglomération est relativement faible et s'élevait à 5,9% (soit 221 logements) fin juin 2017. Parmi ces logements, 104 le sont depuis plus de trois mois. A l'échelle des communes SRU, on note peu de variations et les taux restent bas, à l'exception de la commune de **Saint-Marcellin-en-Forez** avec un taux de vacance de 10,3% qui s'explique par le « gel » d'un ensemble immobilier qui sera prochainement démoli.

Les logements de type T4 sont davantage concernés par ce phénomène mais cela s'explique également par le projet de démolition d'un ensemble sur le quartier prioritaire Beauregard à **Montbrison** comportant un nombre important de logements T4.

Le taux de mobilité s'élève à 13,6% (470 emménagements en 2014) à l'échelle de Loire Forez agglomération, (contre 10,7% sur le département) avec **peu de variations selon les communes SRU**.

Cette mobilité est **dégressive en fonction de la typologie.** Sur les grandes typologies, la mobilité est nettement plus faible dans le centre urbain qu'en périphérie en lien avec une offre moins représentée.

e- Une pression de la demande modérée sur le parc public

Fin décembre 2016, 1 082 ménages étaient en attente d'un logement social. La demande porte essentiellement sur les communes SRU qui concentrent 91% de la demande locative sociale de l'agglomération. **A noter qu'aucune demande n'est recensée sur le secteur de Montagne et le secteur des Coteaux nord.**

Les trois quarts des demandes ont été introduites depuis moins d'une année et un tiers sont des demandes de mutation au sein du parc social.

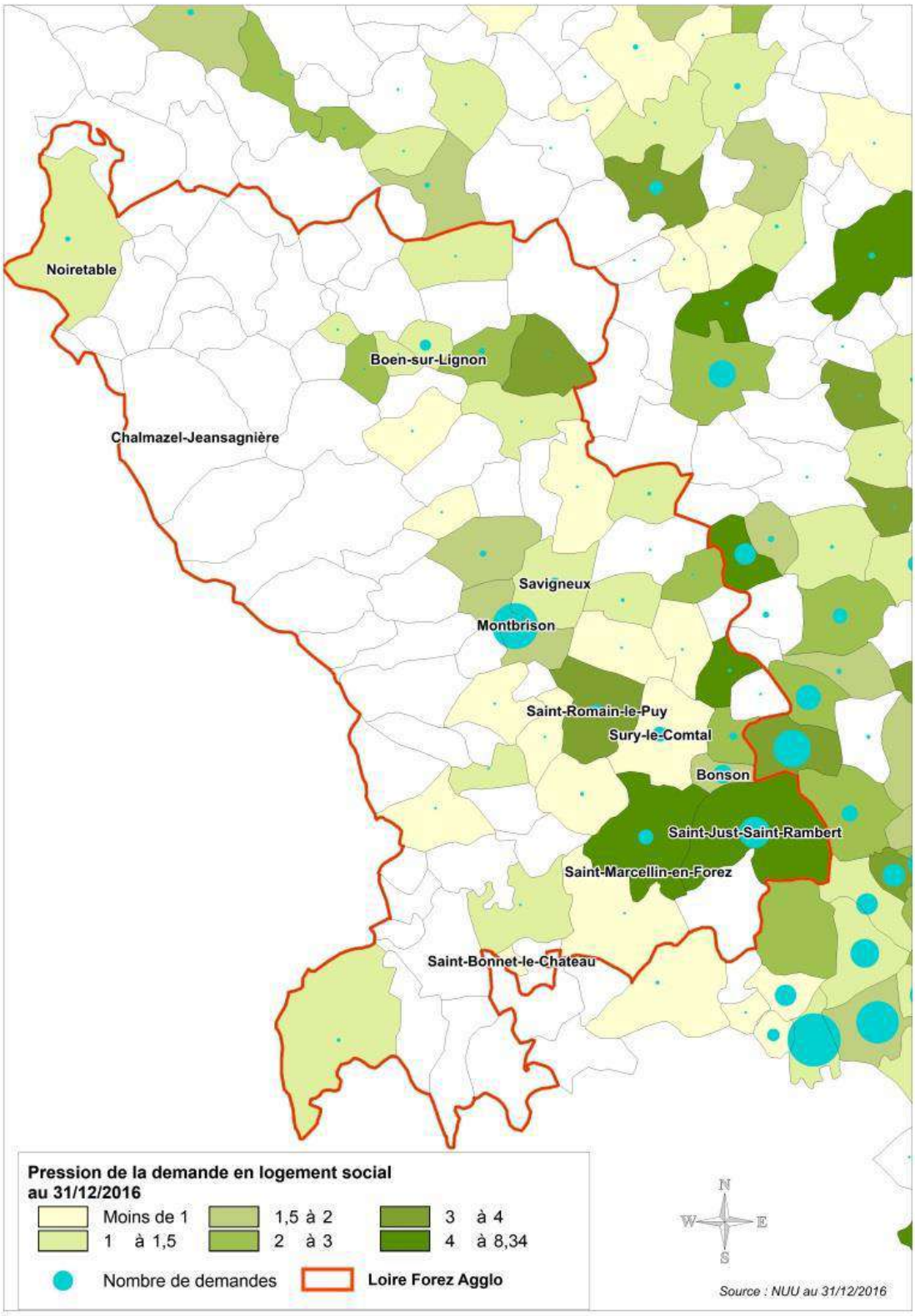
La pression de la demande est peu importante avec 1,7 demande active pour 1 logement attribué dans l'année (à titre de comparaison, la pression est de 2 sur le département et de 3,7 à l'échelle nationale). Hors mutation, la pression est de 1,6 demande par attribution.

628 attributions ont été réalisées en 2015. La pression est un peu plus forte sur la ville centre qui concentre l'essentiel des demandes, notamment celles au profil les plus complexes.

La pression est faible quels que soient les secteurs analysés. Seul celui de **Saint-Marcellin-en-Forez / Saint-Just Saint-Rambert** se démarque en la matière avec une pression de la demande de 3.

Sur les secteurs des **Coteaux sud**, de Noirétable et de Saint-Bonnet-le-Château, elle est inférieure à 1, à relier à l'offre peu, voire pas développée, dans certains villages et aux difficultés de mobilité que peut engendrer l'installation dans un village parfois éloigné des emplois, services et commerces.

A l'échelle des communes SRU, de fortes variations existent. Si elle est trois fois supérieure à la moyenne de l'agglomération sur **Saint-Marcellin-en-Forez (pression de 5,7)** et deux fois sur **Saint-Just Saint-Rambert (pression de 4,3)**, elle est **en dessous de 1 sur Sury-le-Comtal**.

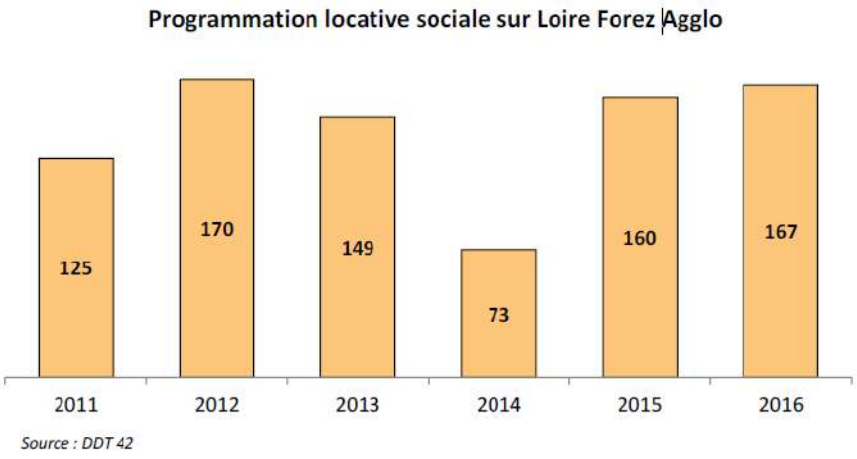

Noiretable
Boen-sur-Lignon
Chalmazel-Jeansagnière
Savigneux
Montbrison
Saint-Romain-le-Puy
Sury-le-Comtal
Bonson
Saint-Just-Saint-Rambert
Saint-Marcellin-en-Forez
Saint-Bonnet-le-Château
Pression de la demande en logement social au 31/12/2016
Moins de 1
1 à 1,5
1,5 à 2
2 à 3
3 à 4
4 à 8,34
Nombre de demandes
Loire Forez Agglo
N
W
E
S
Source : NUU au 31/12/2016

f- Une programmation de logements locatifs sociaux relativement importante, en réponse aux obligations légales

Sur la période 2011-2016, **la programmation locative sociale est de 141 logements par an en moyenne**, soit environ 25% de l'ensemble de la production de Loire Forez agglomération. Le rythme est globalement stable sur les six dernières années malgré une chute importante en 2014 (seulement 73 logements locatifs sociaux programmés).

Cette programmation relativement importante peut être liée à la prise d'effet du PLH sur les 45 communes de l'ancienne communauté d'agglomération Loire Forez, avec la mise en place d'un système de subventionnement par l'agglomération. En effet, la production est repartie à la hausse sur 2015-2016.

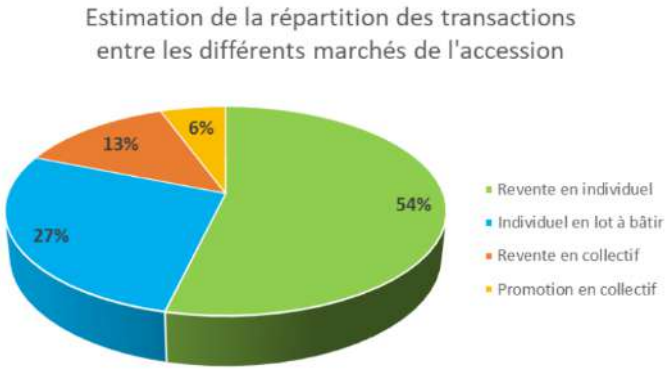
Sur l'ensemble de la période, **90% de la programmation est concentrée sur les communes SRU** dont **50% sur le secteur de Saint-Marcellin-en-Forez/Saint-Just Saint-Rambert** et **26% sur Montbrison**. On constate cependant une dynamique sur les communes peu dotées en logements sociaux (secteurs des **Bords de Loire** avec 30 logements locatifs sociaux produits ou encore secteur de **Montagne** avec 8 logements), permettant ainsi d'amorcer le rééquilibrage de l'offre entre les différents secteurs.



Le marché de l'accession

Le marché de l'accession sur Loire Forez agglomération est largement dominé par la maison individuelle avec 81% des transactions annuelles. Le neuf en individuel (27%) reste minoritaire par rapport à l'individuel sur le marché de la revente, c'est-à-dire dans l'existant (54%).

Le marché de la revente en collectif représente pratiquement le double des transactions en collectif en promotion (neuf). Ainsi le marché de la promotion immobilière, qui permet le renouvellement du parc collectif sur Loire Forez agglomération, observe le volume le plus faible de transactions. Le marché de la revente, qui représente le marché majoritaire sur Loire Forez agglomération, doit donc faire l'objet d'une attention particulière.



Source : PERVAL 2013-2015 pour le marché de la revente et le lot à bâtir, Observatoire EPURES 2013-2015 pour la promotion immobilière

Le marché de la revente en collectif

Entre 2017 et 2021, 1 058 transactions d'appartements ont été enregistrées sur le territoire de Loire Forez agglomération, soit 18% du total des transactions sur la période (*source : Fichiers Fonciers 2021*). Elles sont polarisées par les communes de **Montbrison (17%)** et **Saint-Just Saint-Rambert (15%)**.

Sur la base d'un appartement T3-T4, il existe des dynamiques immobilières variées selon les secteurs.

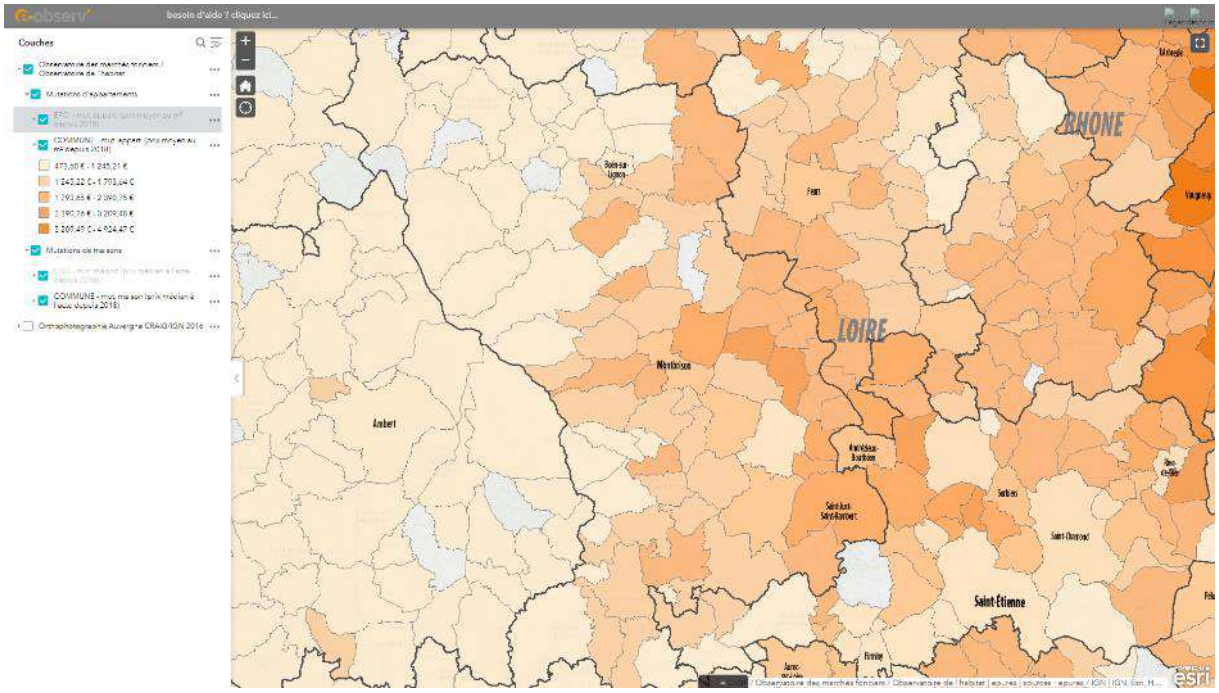
- A Loire Forez Agglomération : les T3-T4 se vendent aux alentours de 111 000 € (prix médian) entre 2017 et 2021).
- A Forez Est, le prix est plutôt de l'ordre de 128 000 € alors qu'il est inférieur à 80 000 € à Saint-Etienne Métropole.
- On trouve à Montbrison un T3-T4 en dessous du prix médian de l'agglomération : 106 000 €. Alors qu'à Saint-Just-Saint-Rambert, la médiane s'établit à 140 000€.

Le marché de la revente en individuel

Sur le marché de la revente en individuel, 4 688 transactions ont été enregistrées sur Loire Forez agglomération entre 2017 et 2021 (soit 82% des transactions sur la période), dont **13% à Saint-Just Saint-Rambert (589 transactions)** et **11% à Montbrison (526 transactions)**, les deux communes les plus représentées (*source : Fichiers Fonciers 2021*).

Des valorisations qui présentent des différences selon les sous-secteurs :

- Le sud du territoire observe les prix les plus élevés avec Sury-le-Comtal et Saint-Marcellin-en-Forez qui ont enregistré les volumes les plus importants pour des prix médians de 186 000 € et 202 000 € pour des maisons de 80 à 120 m2.
- Globalement, le prix du m2 pour une maison individuelle s'étend de moins de 1 300 € dans la partie Nord-Ouest à plus de 3 200 € dans le Sud-Est.



Le marché du lot à bâtir

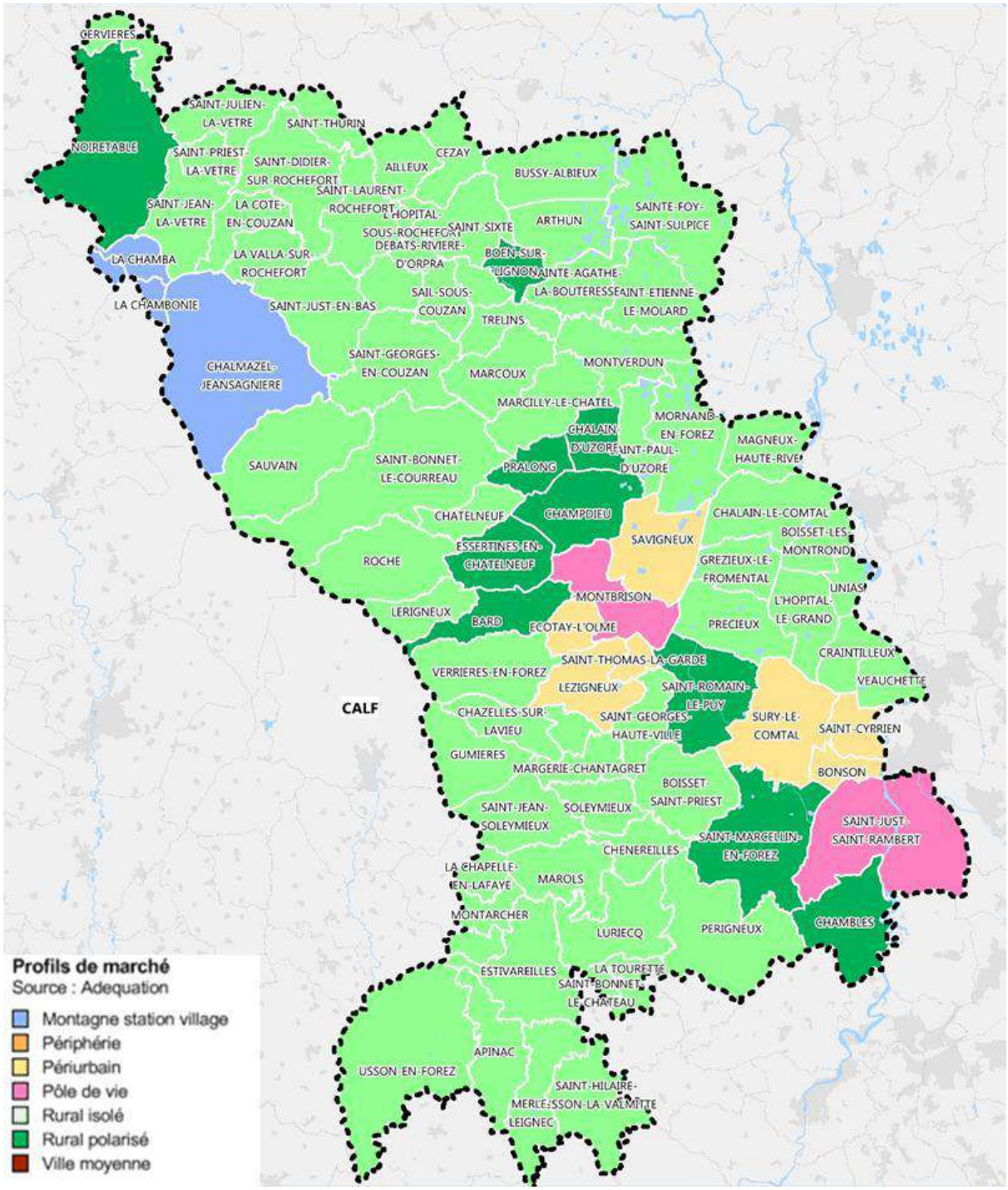
Le marché de la construction pour soi est relativement développé sur Loire Forez agglomération avec 500 transactions enregistrées entre 2017 et 2021 (source : PERVAL) et polarisées autour de **Montbrison** et **Saint-Just Saint-Rambert (22% des transactions)**. Des diversités sont observées en termes de superficies et de prix unitaires au sein de Loire Forez agglomération, notamment selon les niveaux de tension du marché :

- Niveau 1 – **Montbrison, Saint-Just Saint-Rambert** et leurs communes limitrophes comme Saint-Romain-le-Puy, Bonson ou Sury-le-Comtal : des terrains aux superficies plus restreintes que sur les autres secteurs (400 à 700 m²) proposés entre 65 000 € et 100 000 € pour un budget « terrain + maison » de 195 000 à 230 000 €.
- Niveau 2 – **Magneux-Haute-Rive, Saint-Bonnet-le-Château, etc.** : des terrains plus spacieux (700 à 1 000 m²) proposés entre 50 000 et 80 000 € pour un budget « terrain + maison » de 180 000 € à 210 000 €.
- Niveau 3 – **Communes rurales polarisées** dont Boën-sur-Lignon : des terrains de grande superficie (1 000 à 1 500 m²) proposés entre 35 000 et 50 000 € pour un budget « terrain + maison » de 150 000 € à 180 000 €.
- Niveau 4 **– Communes rurales isolées** dont Noirétable : de grands terrains (> 1 000 m²) proposés à moins de 20 000 € pour un budget « terrain + maison » inférieur à 150 000 €.

Le marché de la promotion immobilière

Méthodologie : Découpage du territoire suivant les profils de marché (Adéquation)

- **Les pôles de vie de l'espace urbain**, périurbain ou très exceptionnellement rural, sont bien connectés par les grandes infrastructures routières ou ferroviaires. Ils présentent des enjeux de développement de la promotion immobilière sous conditions de mixité des formes urbaines.
- **Les marchés périurbains**, en couronne des marchés métropolitains et en périphérie des pôles de vie, y suscitent une activité moindre. Le mode dominant du logement neuf est le pavillonnaire et les enjeux majeurs concernent la densification et l'introduction de promotion immobilière dans des opérations en lot aménagé.
- **Les marchés ruraux polarisés** caractérisent les zones rurales polarisées par les pôles de vie et leurs périphéries. La construction pour soi y est active et des programmes en promotion immobilière y sont de temps en temps promus.
- **Les marchés ruraux isolés**, situés en zones rurales éloignées des agglomérations, ils offrent rarement un potentiel significatif de construction. Ce sont des territoires de détente des pôles urbains, où le mode de production dominant du logement neuf est le pavillonnaire.
- **Les stations villages de montagne** sont des territoires correspondant aux petites et moyennes stations de ski pouvant parfois accueillir de petites opérations de promotion immobilière dans des gammes de prix inférieures à celles proposées par les grands domaines.

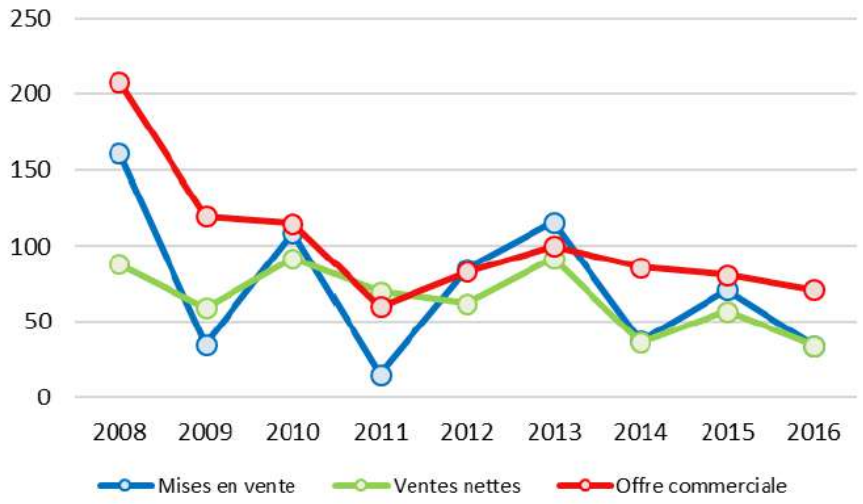


Loire Forez agglomération se trouve dans la zone d'influence de Saint-Etienne. Le marché de la promotion immobilière se structure autour de l'axe Saint-Just Saint-Rambert/Montbrison au Sud du territoire.

Sur le secteur Sud Loire et proche Haute-Loire, le marché de la promotion immobilière est polarisé par Saint-Etienne Métropole : 76% des mises en vente et 73% des ventes du secteur en 2016, en particulier sur Saint-Etienne et les communes du Nord de la métropole. **Loire Forez agglomération reste néanmoins le 3ème territoire du secteur Sud Loire en matière de ventes**, même si le volume a fortement diminué ces dernières années : 6% des mises en vente et 9% des ventes totales derrière Saint-Etienne Métropole et anciennement le Pays de Saint-Galmier.

Loire Forez agglomération connaît également des valorisations moins élevées que sur Saint-Etienne Métropole : 2 500 €/m² stationnement inclus (SI) en moyenne en 2016 contre 2 800 €/m² SI en moyenne à Saint-Etienne Métropole

Evolution annuelle des volumes en promotion immobilière – Loire Forez agglomération



Source : Adéquation, Observatoire EPURES 4T2016 – Collectif + Individuel groupé

A l'échelle du périmètre du PLUi, l'activité en promotion immobilière se développe sur des volumes variables alternant des années creuses, avec moins de 50 mises en vente, et des périodes de plus forte alimentation, autour de 100 mises en vente. Aucune activité n'a été recensée sur les communes nouvellement intégrées à l'agglomération.

Le marché est réactif avec des ventes qui suivent les mises en vente, même les années de plus forte alimentation. En moyenne, 65 ventes annuelles sur la période 2008-2016 pour 75 logements mis en vente par an.

Le marché de Loire Forez agglomération est porté majoritairement par les propriétaires occupants avec, en moyenne, 85% des ventes enregistrées auprès de cette clientèle sur la période 2008-2016. La réactivité des investisseurs est indépendante du volume d'alimentation annuel.

Le marché est alimenté essentiellement par des opérations en collectif avec, en moyenne, 70% des logements mis en vente. En individuel groupé, une opération est lancée en commercialisation en moyenne tous les ans, pour un volume d'environ 15 à 20 logements.

A l'échelle de Loire Forez agglomération, 7 programmes en collectif en commercialisation en 2018 étaient valorisés pour majorité à moins de 2 700 €/m² hors stationnement. Il s'agit essentiellement de programmes anciens en fin de commercialisation, impactant fortement leurs rythmes de vente. Seul un programme a été mis en commercialisation en 2016, sur la commune de **Saint-Marcellin-en-Forez**, et il connait des difficultés d'écoulement.

Cinq programmes en individuel groupé se commercialisaient en 2018 péniblement à moins de 2 400 €/m². Bien que positionnés sur des volumes restreints (6 à 15 logements), ils se retrouvent en concurrence avec le lot à bâtir.

2.2.7- Les publics aux besoins spécifiques

La problématique du vieillissement et des personnes à mobilité réduite

a- Une problématique du vieillissement de plus en plus prégnante

Tout comme au niveau national, Loire Forez agglomération est confrontée au vieillissement de sa population qui renvoie à des enjeux, des besoins et des réponses spécifiques. **Le secteur de montagne héberge en particulier une majorité de personnes âgées.**

L'agglomération dispose à ce jour de plus de 1 760 places en établissements pour personnes âgées. Il s'agit en grande majorité d'établissements médicalisés comme les maisons de retraite (EHPAD). Le territoire dispose aussi d'une offre en structures non médicalisées pour personnes peu dépendantes, intermédiaires entre le domicile et l'établissement médicalisé, comme les résidences autonomie. On trouve également sur Loire Forez agglomération des places en hébergement temporaire, qui répondent à des besoins provisoires de personnes âgées peu dépendantes (personne en sortie de convalescence, personne dont le logement est en travaux…). Ces places peuvent aussi profiter aux aidants, en charge de personnes plus ou moins dépendantes, afin de leur permettre de s'absenter temporairement.

Le taux d'équipement sur Loire Forez agglomération est de 174 places d'hébergement pour 1 000 personnes de plus de 75 ans, ce qui la situe dans la moyenne du département et à un niveau supérieur au taux global national (127 places pour 1 000 selon l'INSEE). Toutefois, cette offre est concentrée sur le Montbrisonnais et le sud de la Plaine.

Logements et places d'hébergement pour personnes âgées sur Loire Forez agglomération

Communes	Type	Nom	Nombre de places
Boën-sur-Lignon	EHPAD	Centre-hospitalier	140
	Résidence-autonomie	L'Astrée	57
Champdieu	EHPAD	Maison de retraite de Champdieu	16
La-Valla-sur-Rochefort	EHPAD	Domaine de Marie	24
Montbrison	EHPAD	Centre Hospitalier	209
	Accueil de jour	Résidence Les Lavandières	10
	Résidence autonomie	F.R.P.A de Montbrison	79
Montverdun	EHPAD	Le Village du Matin Calme	37
Noirétable	EHPAD	EHPAD public de Noirétable	70
Sail-sous-Couzan	Résidence autonomie	Le Colombier	25
Saint-Bonnet-le-Château	EHPAD + USLD	Centre hospitalier	78
	Résidence autonomie	Résidence Saint-Charles	20
Saint-Didier-sur-Rochefort	EHPAD	Saint-Joseph	27
Saint-Jean-Soleymieux	EHPAD	L'étoile du Soir	80
Saint-Just-Saint-Rambert	EHPAD	Mellet Mandart	82
	EHPAD	Maison de retraite de la Loire	433
	Accueil de jour	Maison de retraite de la Loire	10
	EHPAD	L'Accueil	67
	EHPAD	ORPEA	96
Saint-Marcellin-en-Forez	EHPAD	Les Bleuets	40
Sury-le-Comtal	Résidence autonomie	Résidence autonomie	78
Usson-en-Forez	EHPAD	Maison de retraite d'Usson en Forez	75
	Accueil de jour	A.D.M.R Le Séquoia	10
TOTAL			1 763

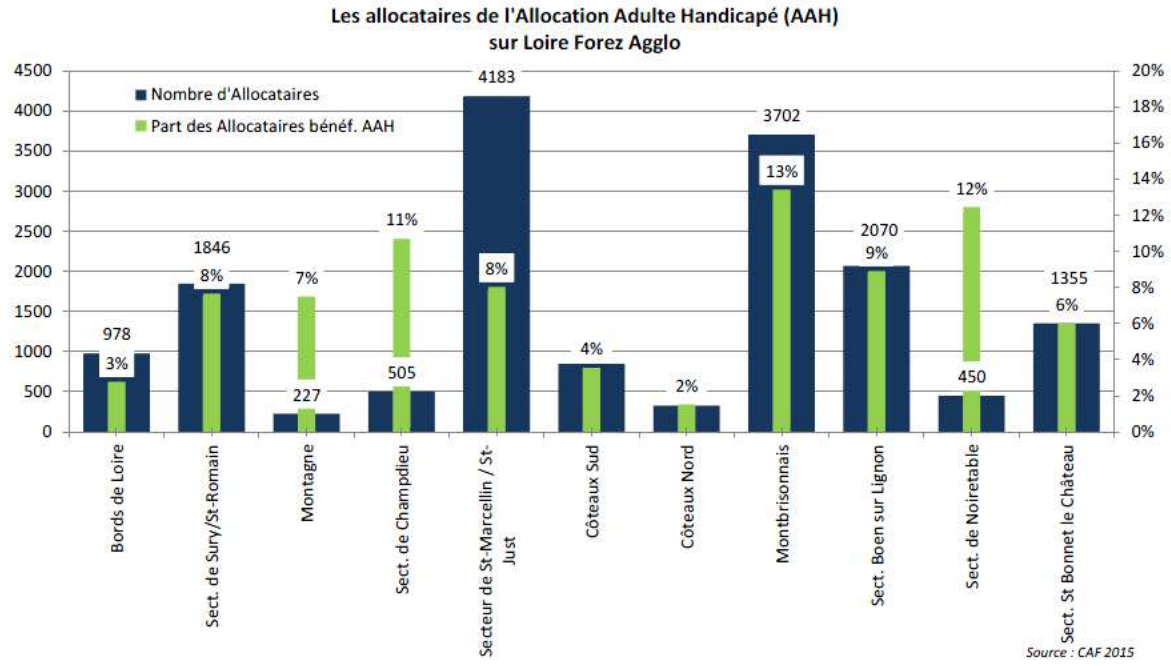
Source : FINESS

Concernant le parc existant, dans le cadre du **PIG 2012-2016 à l'échelle des 45 communes de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez**, les résultats concernant l'action de maintien à domicile des personnes âgées et handicapées sont positifs puisque les objectifs ont été dépassés (82 dossiers financés soit 108% des objectifs).

Cette action a également constitué un enjeu essentiel du PIG 2017-2019 avec un objectif de 176 dossiers d'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

b- Le besoin de logement des personnes handicapées

En 2015, le nombre d'allocataires adultes handicapés (AAH) concernés est de 1 430 soit 8,6% des allocataires CAF (contre 10% sur le département de la Loire). Le public pouvant avoir besoin d'adaptation des conditions d'habitat est potentiellement plus important que ce volume.



Toutefois, le nombre de bénéficiaires de l'AAH donne une indication sur les personnes fortement handicapées et bénéficiant de petits revenus sans pour autant apporter une approche qualitative de la nature du handicap. En effet, le plafond de ressources des bénéficiaires est de 9 730 € annuels pour une personne seule, et le montant de l'allocation est de 810 € maximum.

Il n'existe pas d'état des lieux sur les logements ayant déjà connu une forme d'adaptation à un handicap. Dans le parc public ou privé, la connaissance de l'offre, de sa localisation, de ses caractéristiques, n'est pas mise en commun. La mutualisation de ces connaissances est pourtant cruciale car elle permet d'éviter l'inadéquation entre offre et demande, qui, trop souvent, conduit les propriétaires à renoncer aux adaptations, de peur d'être en difficulté au moment de la relocation.

Les jeunes : des profils variés nécessitant des réponses adaptées

Les 15-30 ans sur le territoire de Loire Forez agglomération représentent, en 2013, 15% de la population, soit 16 040 jeunes.

Par contre, **8% des ménages sont âgés de moins de 30 ans** (INSEE 2013), soit 3 500 ménages, habitant pour plus de la moitié sur le Montbrisonnais et le secteur de Saint-Marcellin-en-Forez /

Saint-Just Saint-Rambert. Plus de la moitié de ces jeunes ménages (55%) sont locataires dans le parc social tandis que 42% sont locataires dans le parc privé.

Cette offre s'articule autour :

- **Du parc social**, qui propose une offre accessible mais pas toujours adaptée en termes de typologie (l'offre se compose davantage de grands logements) ou encore en termes de procédure avec des délais d'attente qui ne permettent pas toujours de répondre à l'immédiateté du besoin ;

- **Du parc privé**, qui propose une offre accessible mais avec des logements pas toujours en bon état et des conditions d'emménagement (dépôt de garantie, frais d'agence, etc.) qui limitent pour des raisons financières la mobilité alors même que c'est une des caractéristiques de ce public ;

- **Des structures d'hébergement spécifique** :

Les **capacités en internat** (plus de 1000 places) permettent de répondre aux besoins des lycéens et des étudiants dans tous les établissements même si ponctuellement il est fait appel à un hébergement en gîte notamment quand tous les élèves ordinairement en alternance sont présents. Seule la MFR du Parc à Montbrison qui ne dispose que de 18 places juge sa capacité insuffisante : elle accueille une trentaine de mineurs en alternance et a des projets de nouvelles formations. L'augmentation du nombre d'étudiants en alternance doit être prise en compte.

La restructuration du foyer jeunes travailleurs (FJT) Les Clercs préfigure la **future résidence Guy IV**. La Ville de **Montbrison** et ses partenaires, dont Loire Forez agglomération souhaitent proposer une réponse aux publics jeunes en transférant l'ancien FJT Les Clercs dans l'ancien hôpital de la ville, Guy IV, propriété municipale. Elle comportera une résidence sociale FJT (38 places). Il s'agit de mettre à disposition des logements et des services de vie collective pour le public de moins de 30 ans, en situation de mobilité (professionnelle, formative, d'insertion) avec un besoin d'accompagnement. Parmi ces logements, quatre places, conventionnées ALT (allocation logement temporaire), seront maintenues pour permettre d'accueillir des résidents orientés par les travailleurs sociaux de la ville de Montbrison ou d'autres prestataires tel le SIAO (Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation).

Par ailleurs, deux types d'offres sont proposés pour maintenir une **réponse aux besoins des personnes âgées de plus de 30 ans**, sur le territoire, public qui est déjà aujourd'hui accueilli par le Foyer les Clercs :

- Résidence sociale tout public (2 places) : L'objectif est de continuer à répondre à un besoin d'accueil sur le territoire en logement temporaire, sur la courte durée, à loyer abordable. Le but pour ces publics est d'avoir accès à un logement leur permettant de faire aboutir un projet d'insertion professionnelle.
- Résidence sociale de type pension de famille (4 places) : L'objectif est de répondre à une demande sur le territoire, pour laquelle le Foyer les Clercs offre aujourd'hui une réponse. Il s'agit de publics âgés de plus de 30 ans, qui sont en situations professionnelle et sociale souvent instables, et qui ont besoin d'être logés dans un

lieu où la présence de personnes accompagnantes est forte. L'objectif n'est pas, contrairement aux autres logements proposés dans le foyer, de leur permettre d'accéder à un logement temporaire, mais bien de leur proposer un logement durable, dans lequel ils peuvent s'installer sur la durée et trouver une sorte de « confort familial ».

Il s'agit donc de places de logements durables, à la différence des places « Résidence Sociale » classiques ou FJT.

Ces deux formes d'habitat, viendront compléter pour quelques places l'offre FJT et apporteront la mixité intergénérationnelle qu'offre déjà aujourd'hui le Foyer Les Clercs, ce qui est perçu comme un atout fort. La résidence devrait être livrée courant 2020.

La problématique des ménages en situation de précarité

Les besoins des ménages en grande précarité sont réglementairement à prendre en compte dans le PLH. Selon les élus et des acteurs, **ce public est toujours plus nombreux et évolue avec le temps** : jeunes, personnes seules, familles monoparentales, travailleurs pauvres, personnes âgées, etc. Les travailleurs sociaux rendent compte d'une hausse des ménages en grand besoin, hausse liée au cumul de difficultés de différents types : rupture familiale, faible niveau d'études et difficultés sociales, etc.

La paupérisation est particulièrement marquée à **Montbrison** en raison de la concentration du logement social mais également en raison de l'existence d'un parc locatif privé peu cher en centre-ville. Moins visible sur les autres communes de l'EPCI, cette paupérisation n'est pas à négliger pour autant.

Sur l'agglomération, les parcours sont peu fluides malgré un marché détendu :

- La vacance dans le parc social public est quasi-nulle ;
- Le parc locatif social en partie ancien, dont les loyers sont modérés, présente des charges relativement importantes avec des loyers importants sur certaines communes de centralités ;
- Un manque de fluidité est constaté dans les logements d'insertion de la SOLIHA (plus de 2 ans de durée de location) ;
- Peu de parc privé mobilisé par les Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS) et à Caractère Social (AICS) en raison de la qualité du parc proposé qui entraînerait des loyers de relocation trop importants.

En effet, actuellement, 3 opérateurs gèrent des logements d'insertion ou adaptés sur le territoire :

- La SOLIHA a 28 logements d'insertion ou adaptés répartis sur 9 communes ;
- L'AIVS, l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (ASL 42) a en **gestion 5 logements, 4 à Montbrison** dont un en travaux et un à Sury-le-Comtal. Elle loge 3 ménages isolés et une famille qui est dans les lieux depuis les années 1980.

- L'Agence Immobilière à Caractère Social (Les Clés de la Loire) : seuls deux logements sont en mandat de gestion sur le territoire : **un T4 à Savigneux et un T3 à Montbrison**. Deux familles, dont une famille monoparentale soit 7 personnes, vivent dans ces logements.

Le développement de logements d'insertion à destination des ménages en difficultés est difficile sur le territoire. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer :

- Le marché de Loire forez agglomération est un marché détendu qui complique les opérations puisque les personnes sont exigeantes sur le produit ;
- Des opérations réalisées en secteur de Montagne mais des logements qui restent vacants ;
- Sur les communes SRU, un phénomène de concurrence s'opère avec la production réalisée par les bailleurs sociaux (à Sury-le-Comtal, 4 logements réalisés par SOLIHA et un seul loué).

Concernant l'offre en hébergements, elle apparait comme suffisante sur le territoire.

Hébergements d'urgence sur le territoire du PLUi

Communes	Opérateur	Type	Nombre de logements / places
Montbrison	Association Renaître	CHRS	8 appartements soit 20 places
	Commune	Foyer Jeunes travailleurs	62 places dont 4 en ALT
	Commune	Logements ALT	2 studios et 1 appartement
	Entraide Pierre Valdo	Centre d'Accueil Demandeurs d'Asile en diffus	3 logements
	PACT Loire	Hébergements d'urgence	4 places
Boën-sur-Lignon	CADA LOIRE NORD	Centre d'Accueil Demandeurs d'Asile	130 places
Saint Bonnet le Château.	Entraide Pierre Valdo	Centre d'Accueil Demandeurs d'Asile	2 logements
Sury-le-Comtal	Commune	Hébergement d'urgence	1 logement
	Entraide Pierre Valdo	Centre d'Accueil Demandeurs d'Asile	1 logement
Saint-Just-Saint-Rambert	Entraide Pierre Valdo	Centre d'Accueil Demandeurs d'Asile	1 logement

Source : FINESS

Sur les autres communes, l'hébergement d'urgence est géré au cas par cas par chaque municipalité. Les logements communaux sont utilisés pour héberger en urgence des personnes ponctuellement mises à la rue ou en difficulté (jeunes en rupture familiale, femmes victimes de violence…).

Il ne s'agit toutefois pas de la vocation de ces logements et la réalisation de quelques places d'hébergement d'urgence permettrait de répondre aux besoins locaux.

Les gens du voyage et l'enjeu de sédentarisation

Le **schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Loire 2013-2018** a été approuvé le 6 septembre 2013.

Il prend en compte les évolutions constatées depuis la publication du premier schéma, notamment la montée en puissance de la problématique de la sédentarisation des gens du voyage et en particulier son interaction avec le fonctionnement des aires d'accueil.

Concernant les aires d'accueil, l'Agglomération a réalisé l'intégralité des aires prévues par le précédent schéma, soit 76 places :

- **Montbrison** : 20 places, avec un taux de remplissage moyen variant annuellement entre 40 à 60%) ;

- **Saint-Just Saint-Rambert/Bonson** : 31 places, avec un taux de remplissage variant annuellement entre 30 et 60% ;

- **Saint-Cyprien** : 10 places, avec un taux de remplissage très important variant annuellement entre 80 et 100% ;

- **Sury-le-Comtal** : 15 places, avec un taux de remplissage très important variant annuellement entre 80 et 100%).

Il n'y a pas d'autres besoins en matière de créations, notamment sur les communes ayant rejoint l'agglomération au 1er janvier 2017.

Conformément au **schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV)** et à l'étude de définition des besoins en hébergement et logements des publics spécifiques de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez, il existe un **enjeu fort concernant la sédentarisation des gens du voyage**.

Un premier recensement des besoins avait été réalisé dans le cadre du SDAGV et certains ménages ont pu bénéficier d'un projet de sédentarisation, en appui avec l'agglomération dans le cadre du PLH :

- Pour 10 ménages, le projet d'habitat a été financé sur **Sury-le-Comtal** et **Saint-Marcellin-en-Forez**. Ces deux opérations ont été réalisées et Loire Forez agglomération a apporté des subventions pour la production de logements et l'ingénierie.

- Un projet est en cours à **Saint-Just Saint-Rambert** : La SOLIHA et SODIHA en sont les opérateurs. Le projet concerne 2 groupes familiaux aujourd'hui installés durablement sur l'aire d'accueil (7 ménages) et un groupe familial (6 ménages) résidant sur un terrain privé lui appartenant mais non constructible.

Ce travail de recensement a été actualisé afin d'identifier les problèmes de sédentarisation sur les aires d'accueil communautaires existantes :

- Sur l'aire d'accueil communautaire de **Saint-Cyprien** : Une seule et unique famille, qui ne demande aucun accompagnement social, cohabite sur cette aire, et est en demande affirmée de sédentarisation. Alors que ce secteur est très demandé, il convient de noter que cette aire ne permet plus d'accueillir d'autres familles en dehors de celles de ce groupe familial.

- Sur l'aire d'accueil communautaire de **Sury-le-Comtal** : Les familles qui cohabitent sur cette aire ne sont pas toutes explicitement en demande de sédentarisation. Toutefois, il s'avère que le turn-over sur l'aire demeure très faible et que les familles restent in-situ pour de longs séjours, liés actuellement à la scolarisation de leurs enfants. On peut quand même noter que plusieurs familles souhaitent mettre un terme définitif au voyage. Les besoins en termes de sédentarisation sont de deux natures :

    - Soit ils souhaitent se tourner vers le logement de droit commun (auprès des bailleurs sociaux ou des bailleurs privés) ;

    - Soit ils souhaitent disposer de terrains familiaux.

- Sur l'aire d'accueil communautaire de **Montbrison** : Le groupe familial, installé depuis de nombreuses années sur cette aire, et qui occupe à lui tout seul, la moitié des places, vit dans une grande précarité économique. La présence permanente sur l'aire est souvent source de tension avec d'autres voyageurs potentiellement intéressés par un séjour sur cette aire. Cette famille exprime le souhait de pouvoir s'installer sur un terrain familial.

- Sur l'aire d'accueil communautaire de **Saint-Just Saint-Rambert** : Le groupe familial qui reste une grande partie de l'année sur cette aire (mars à octobre en moyenne) n'a pas d'ancrage local affirmé (groupe domicilié dans le Puy de Dôme) et n'exprime pas de souhaits de sédentarisation. Sa présence sur l'aire au-delà des trois mois réglementaires prévus par le règlement intérieur, est justifiée par la scolarisation en cours de plusieurs enfants.

D'autres besoins ont été identifiés, en plus de ceux mentionnés dans le cadre du SDAGV, notamment :

- A **Périgneux**, un groupe familial, implanté dans un hameau ;

- A **Craintilleux**, un groupe familial qui s'installe régulièrement sur un terrain où des parcelles ont été aménagées dans le cadre d'un accord avec le propriétaire ce qui pose des problèmes d'accès aux réseaux (branchements illégaux, absence d'assainissement…) ;

- A Leigneux, une personne vivant dans une maison non achevée, suivie par le Groupe de Lutte contre l'Habitat Indigne ;

- A Sainte-Foy-Sainte-Sulpice, une famille installée dans un petit immeuble insalubre ;

- A Saint-Sixte, une famille vivant au « Guet », sur une zone naturelle.

A noter que Loire Forez agglomération apporte une aide financière pour l'accompagnement à la sédentarisation des gens du voyage dans le cadre du PLH 2020-2026 (aide à l'ingénierie de 3 000€/logement et aide forfaitaire de 7 500€/logement pour la production des logements d'insertion pour une base de 30 logements financés).

2.2.8- Synthèse et enjeux sur le périmètre du PLUi

Thème	Synthèse	Enjeux
Parc de logements	Une répartition du parc en collectif peu équilibrée sur le territoire, induisant des spécificités de peuplement et une problématique en termes de consommation foncière ; Un potentiel de reconquête d'une partie de la vacance et de changement d'usage : un logement sur dix est vacant et la vacance structurelle touche plus de 3 000 logements ; Un important parc pavillonnaire en lotissements bâti dans les années 70 ; Une problématique de précarité énergétique dans un parc plutôt ancien ; L'existence d'un parc locatif privé « social de fait » et environ 1 400 logements potentiellement indignes dans le parc privé ; Des centres bourgs qui souffrent d'un manque d'attractivité et qui rentrent en concurrence avec la construction neuve en périphérie.	La production neuve comme outil de rééquilibrage de l'offre résidentielle et du peuplement ; Diversifier les formes urbaines en développant davantage le collectif, afin de limiter les spécificités de peuplement ; Anticiper le renouvellement du peuplement des lotissements des années 1970 et la libération progressive de grands logements individuels induits par le vieillissement de la population : autant d'opportunités de maitrise foncière publique ; Une action forte en direction de l'amélioration du parc privé sur l'ensemble du parc : lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans le parc privé ; Mobiliser le parc vacant afin de limiter la consommation foncière et développer le locatif ; Développer une approche opérationnelle sur la question des centres anciens / centres bourgs.

Production de logements	566 logements mis en chantier par an sur la période 2009-2015 avec une tendance à la baisse depuis 2011 ; Une dynamique de construction forte dans l'axe urbain et plus faible sur la partie Nord-Ouest et Sud-Ouest ; Une tendance au ralentissement de la production qui s'opère avec un recentrage sur les secteurs les plus urbains et les centralités, conformément aux orientations du SCoT Sud Loire dans sa configuration à 117 communes ; 76% de logements individuels dont 63% en individuel pur ; 13 logements vacants supplémentaires pour 100 nouveaux logements.	Poursuivre la réorientation de la production vers les centralités ; Soutenir et encadrer au mieux le phénomène de division parcellaire ; Optimiser la ressource et la consommation foncière induite par le développement à venir en diversifiant les formes urbaines et en recherchant une meilleure densité.
Marchés immobiliers	Une pression de la demande en logement social modérée sur le parc social avec 1,7 demandeur pour 1 logement attribué ; 5 communes déficitaires face à l'article 55 de la loi SRU et environ 1 000 logements locatifs sociaux manquants ; Une offre locative privée peu présente en dehors de Montbrison et une tendance à la concurrence avec le parc locatif social ; Un marché de la revente qui se structure à partir de 190 000 € en individuel et 75 000 € en collectif ; Un marché du lot à bâtir qui se structure véritablement à partir de 180 000 € et une offre en terrain à bâtir majoritairement située sur les communes centres et leurs communes périphériques ; Une activité en promotion immobilière qui se développe sur des volumes	Développer et diversifier l'offre locative sociale en étant vigilant sur les loyers des logements produits et la pertinence des typologies (vigilance en ce qui concernerait un développement trop important de très petits et très grands logements) ; Répondre aux objectifs de la loi SRU ; Proposer des produits clés en main entre 150 000 € et 200 000 € en individuel groupé pour sécuriser l'achat sur le long terme ; Accompagner et aider les ménages à réaliser les travaux suite à une acquisition d'un bien sur le marché de la revente ; Diversifier les formes urbaines (collectif/intermédiaire/individuel), les produits (typologie, surface, …) et les montages (promotion immobilière, accession sociale, lot à bâtir « encadré »).

	variables alternant des années creuses, avec moins de 50 mises en vente, et des périodes de plus forte alimentation, autour de 100 mises en vente. Aucune activité n'a été recensée sur les communes nouvellement intégrées à l'agglomération. En moyenne, 65 ventes annuelles sur la période 2008-2016 pour 75 logements mis en vente ; Le marché de la promotion en collectif, avec un prix moyen à 2 500 €/m² hors stationnement, dessert aujourd'hui les ménages à partir du 4ème décile mais des ménages des 1er et 3ème déciles exclus.	
Les publics aux besoins spécifiques	Un vieillissement de la population qui prend de l'ampleur et qui oblige à anticiper les besoins ; Un taux d'équipement en établissements important mais concentré dans la plaine et qui semble insuffisant à Montbrison ; Une demande de petits logements adaptés en centre bourg difficile à satisfaire (disponibilités foncières, bâti contraint, coût de réhabilitation ou de construction…) ; Des projets d'investisseurs nombreux mais une offre en résidence inaccessible aux ménages modestes ; La précarisation des personnes âgées oblige à s'interroger sur de nouveaux modes d'hébergement ; Des jeunes en situation d'installation temporaire (étudiants, apprentis) et souvent peu stables professionnellement, avec des besoins	Favoriser le maintien à domicile et développer/cordonner une offre intermédiaire entre autonomie et dépendance ; Pour les jeunes, développer des capacités d'accueil pour les étudiants et pour les jeunes en insertion professionnelle ; Pour les publics les plus fragiles, proposer des solutions alternatives à l'offre existante en développant des logements à des prix de loyers et charges accessibles, des logements adaptés / d'insertion ; Assurer les conditions de traitement des situations spécifiques en matière de sédentarisation.

	très spécifiques, notamment liés à une forte mobilité et des ressources faibles ; Une offre en hébergement spécifique suffisante pour les ménages en situation précaire mais des parcours qui demeurent peu fluides ; Des aires d'accueil des gens du voyage en cohérence avec les préconisations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage mais des besoins repérés en matière de sédentarisation.	

2.3- Contexte économique

2.3.1- Loire Forez, un territoire hétérogène sur le plan économique

Une trajectoire de l'emploi dynamique au regard de la Loire et du SCoT Sud Loire

Avec plus de 30 000 emplois, Loire Forez agglomération concentre 14% des emplois du Scot Sud Loire dans sa configuration à 198 communes, et 11% des emplois ligériens.

Le territoire couvert par le PLUi concentre plus de 3 emplois sur 4, à l'échelle de l'EPCI. Avec 23 800 emplois, le périmètre du PLUi concentre 12% des emplois du SCoT Sud Loire et 9% des emplois ligériens.

Le territoire du PLUi présente une croissance de son nombre d'emplois particulièrement soutenue entre 1990 et 2010 : + 9% entre 1990 et 1999, soit un gain de + 1 660 emplois, puis + 16,6% entre 1999 et 2010, soit un gain de + 3 340 emplois. Ces augmentations sont d'autant plus significatives qu'elles sont plus importantes que les évolutions qu'ont connues le SCoT Sud Loire et la Loire sur la même période (pour rappel, la Loire a affiché une légère diminution de l'emploi entre 1990 et 1999).

Toutefois, après des gains d'emplois très importants jusqu'en 2010, le territoire du PLUi, voit son nombre d'emplois augmenter de manière beaucoup plus modérée sur la période 2010-2015 puisqu'il croît seulement de +1,3%. Ce territoire n'a donc pas été épargné par la crise économique même s'il s'en est globalement mieux sorti que le SCoT Sud Loire dans sa configuration à 117 communes et la Loire qui ont perdu des emplois.

Evolution de l'emploi total entre 1990 et 2015

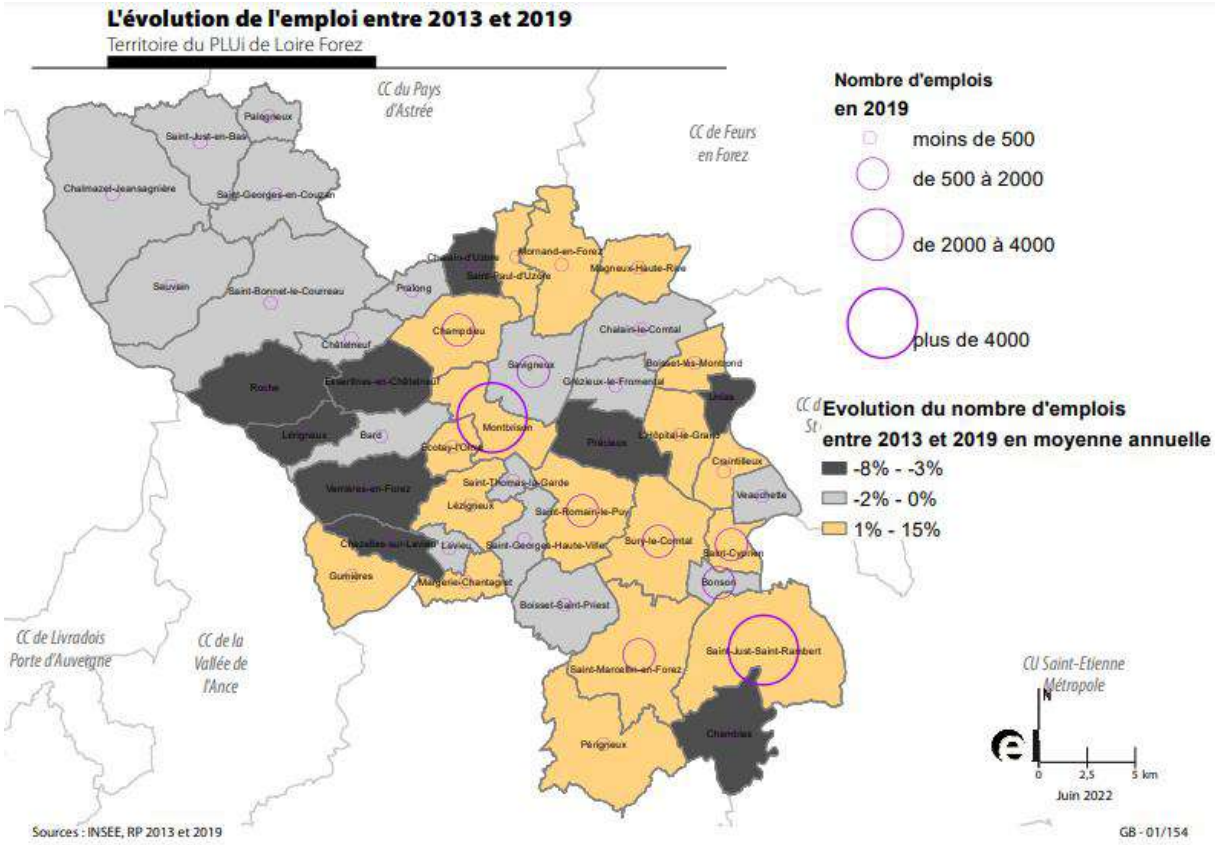
Source : INSEE, traitements epures.

Evolution de l'emploi total depuis 1990

	1990	1999	2008	2013	2019	Variation annuelle moyenne 1990-1999	Variation annuelle moyenne 1999-2008	Variation annuelle moyenne 2008-2013	Variation annuelle moyenne 2013-2019	Variation absolue 2013-2019
CALF à 45 communes	18 460	20 046	23 428	23 721	23 973	0,9%	1,7%	0,2%	0,2%	252
Scot (199 communes)	209 189	210 621	226 265	222 597	221 893	0,1%	0,8%	-0,3%	-0,1%	- 704
Département de la Loire	270 853	270 664	286 187	282 691	281 478	0,0%	0,6%	-0,2%	-0,1%	- 1 213

Des disparités territoriales significatives

L'emploi sur le territoire du PLUi est inégalement réparti avec la commune de Montbrison qui concentre 35% de l'emploi total, suivie de Saint-Just Saint-Rambert (18%) puis de Savigneux (9%). Les 28% restant se répartissent de manière diffuse sur l'ensemble des autres communes.



La carte des emplois et de leur évolution entre 2010 et 2015 illustre bien la répartition « diffuse » et la prédominance de certains pôles d'emploi.

L'évolution de l'emploi ne suit également pas les mêmes tendances en fonction des secteurs géographiques :

- **L'axe entre Montbrison et Saint-Just Saint-Rambert concentre la majorité des emplois**. Les communes voient leur nombre d'emplois diminuer légèrement (de -5% à -1%) ou augmenter légèrement (de 0% à 5%) sur la période 2010-2015.

- **De part et d'autre de cet axe « historique », les communes affichent une croissance importante de l'emploi (supérieur à 5%), même si les valeurs absolues sont plus modestes** (exemples : Précieux, Craintilleux, Saint-Thomas-la-Garde, Ecotay-l'Olme…). Seules les communes de Saint-Marcellin-en-Forez, Savigneux et Champdieu, qui

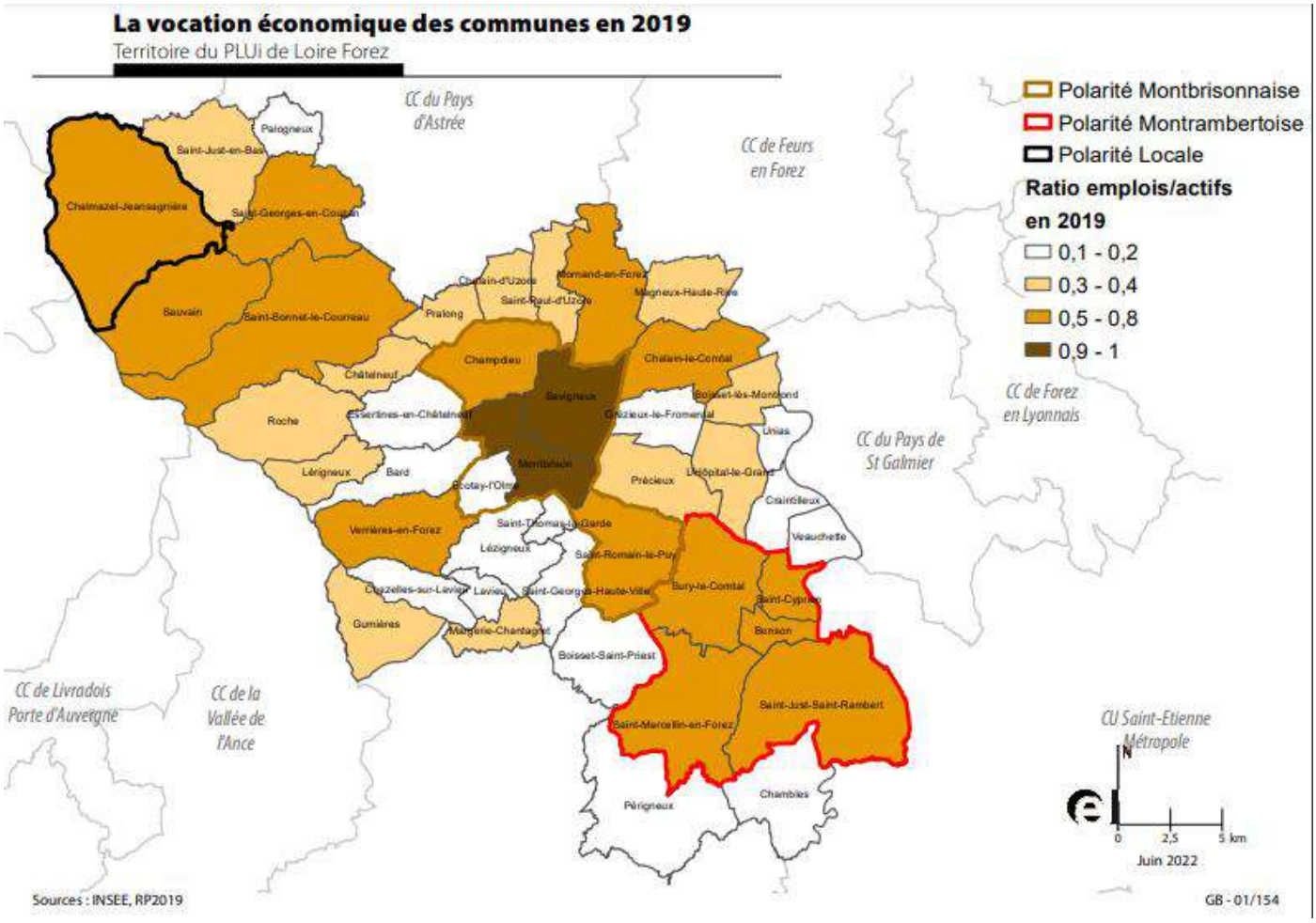
accueillent des volumes d'emplois notables, connaissent une hausse entre 2010 et 2015.

- **Le secteur de montagne qui perd globalement des emplois, à quelques exceptions près**.

Plus d'actifs que d'emplois sur le territoire du PLUi

De manière globale, avec 0,6 emploi pour 1 actif, le territoire du PLUi est à dominante résidentielle.

En dehors des communes de Savigneux et de Montbrison (respectivement 1,3 et 1,2 emploi pour 1 actif), toutes les communes du territoire comptent davantage d'actifs résidents que d'emplois. En d'autres termes, Montbrison et Savigneux sont les deux communes les plus attractives sur le plan économique, les autres l'étant davantage d'un point de vue résidentiel.



Dans une moindre mesure, les communes de Chalmazel-Jeansagnière (0,8 emploi/1 actif), Saint-Just Saint-Rambert (0,7 emploi/1 actif) et de Verrières-en-Forez (0,7 emploi/1 actif) sont celles qui affichent les ratios emplois/actifs les plus équilibrés.

Inversement, pour 1 actif, Ecotay-l'Olme compte 0,1 emploi ; Palogneux, Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Paul-d'Uzore, Périgneux, Chazelles-sur-Lavieu ou Saint-Thomas-la-Garde 0,2 emploi.

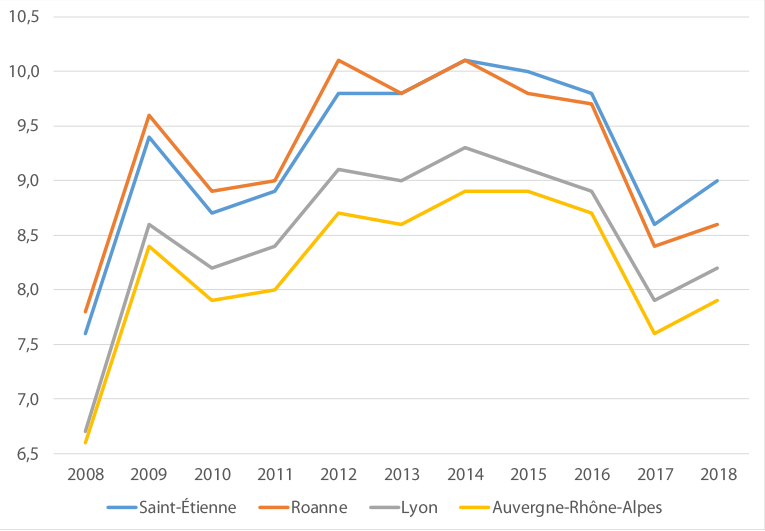
Un chômage structurel qui concerne surtout les jeunes

Avertissement méthodologique : En raison de l'évolution des facteurs déterminant les migrations "domicile - travail" mise en évidence par l'analyse des résultats des derniers recensements de la population, une actualisation des zones d'emploi a été effectuée sur préconisation du Conseil National de l'Information Statistique. C'est ainsi que la zone de Loire Centre disparaît au profit d'un agrandissement conséquent de la zone d'emploi de Saint-Etienne (254 communes au total, dont 191 ligériennes, soit 58% des communes de la Loire). Le taux de chômage ne se calculant pas à l'échelle communale, il sera donné à l'échelle de la zone d'emploi de Saint-Etienne.

Le taux de chômage, qui a atteint un niveau historiquement bas en 2008 (7,6%), est reparti à la hausse en 2009 avant de diminuer à nouveau. Depuis, malgré des années 2010 et 2011 meilleures, il a atteint le seuil de 10,1% de la population active au sein de la zone d'emploi de Saint-Etienne en 2014 avant de se stabiliser. En 2017, il diminue à nouveau (8,6%), sans atteindre son niveau de 2008, avant de remonter en 2018 (9,0%).

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Saint-Etienne suit l'évolution régionale, tout en restant supérieur de 1,1 point par rapport à Auvergne Rhône-Alpes et de 0,8 point par rapport à la zone d'emplois de Lyon.

Evolution du taux de chômage entre 2008 et 2018



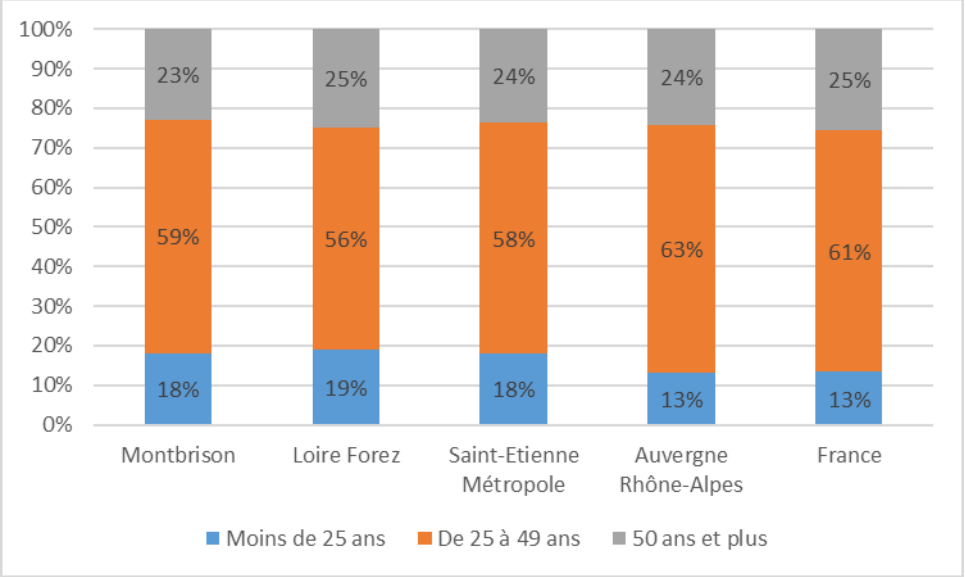
Source INSEE, traitements epures

Au 31/12/2017, le territoire du PLUi compte environ 5 600 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A, B ou C[6] [7] , dont 53% pour la seule catégorie A. En un an, le nombre de DEFM A, B ou C diminue de -1,6%, baisse soutenue surtout par la catégorie A (-10,6%) des chômeurs les plus vulnérables vis-à-vis de l'emploi.

Un quart des DEFM du territoire du PLUi habitent dans la commune de Montbrison. De façon générale, les centralités urbaines (Saint-Just Saint-Rambert, Sury-le-Comtal…) concentrent le plus de personnes sans emploi.

La part des femmes dans les demandeurs d'emploi est majoritaire dans le territoire (56% des DEFM A, B ou C). Les jeunes (moins de 25 ans) représentent 19% des DEFM A, B ou C, une proportion assez élevée en comparaison du taux constaté dans l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou en France Métropolitaine (13%). Néanmoins, cette répartition recule de 2 points en un an. Inversement, le nombre de seniors (50 ans et plus) progresse de 2 points pour atteindre 25% des personnes sans emploi au 31/12/2017 (un point de plus qu'en Auvergne-Rhône-Alpes).

Répartition des DEFM de catégorie A, B et C au 31/12/2017



Source : Pôle Emploi Loire, DARES, traitement epures.

6 Les catégories A, B et C regroupent toutes les personnes inscrites à Pôle Emploi et qui sont en recherche active d'emploi. La catégorie A représentent les personnes qui n'ont pas travaillé dans le mois alors que les catégories B et C font par d'une activité réduite (plus ou moins 72h travaillées dans le mois).
7 Données brutes transmises par Pôle Emploi Loire au 31/12/2017 dans le cadre de l'Observatoire de l'Emploi de Loire Forez. La donnée brute n'est pas corrigée par les données saisonnières (CSV) habituellement communiquées aux échelles des zones d'emploi ou nationale.

Ce dernier constat n'est pas propre à l'agglomération. La nette augmentation des personnes de 50 ans et plus inscrites à Pôle Emploi se vérifie aussi sur le territoire voisin de Saint-Etienne Métropole mais également plus largement en France métropolitaine.

Le chômage des jeunes (moins de 25 ans) est particulièrement élevé au sein de la zone d'emplois de Saint-Etienne si on la compare à celles de Roanne (16,2%) et de Lyon (14,5%) ainsi qu'à l'échelle régionale (15,8%).

Le chômage des plus de 50 ans est légèrement supérieur à celui de la région Auvergne Rhône-Alpes et en-deçà de celui de la zone d'emplois de Roanne.

Plusieurs initiatives territoriales et dispositifs d'accompagnement ont été mis en place pour favoriser le développement de l'emploi, des qualifications et de l'employabilité sur le territoire.

- **Des initiatives territoriales en faveur de l'emploi et de la formation,** qui s'appuient à la fois sur des actions collectives liées à l'emploi et à la formation (service public de l'emploi local, observatoire de l'emploi dans le cadre du contrat de ville), des nouvelles formes de collaboration entre les entreprises, les établissements de formation, les partenaires de l'emploi à l'échelle du territoire, des politiques d'aide à l'emploi, à la formation et de gestion prévisionnelle territorialisée des emplois et des compétences (GPECT) à l'échelle du territoire et enfin la mise en place d'un convention-cadre avec POLE EMPLOI

- **Des dispositifs d'accompagnement des entreprises sur les questions de ressources humaines**, à travers les démarches collectives d'appui aux entreprises dans leurs fonctions d'employeurs, repérer des besoins et attentes, des actions collectives d'appui au recrutement, de gestion de la pyramide des âges, de transmission de savoir-faire, etc...

- **Des dispositifs d'accompagnement des publics en recherche d'emploi et de formation** via la mobilisation du réseau des partenaires en matière d'emploi, de formation et d'insertion par l'activité professionnelle, des actions collectives d'accès à la formation professionnelle, de promotion et de découverte des métiers, de sécurisation des parcours et de la mobilité professionnelle des salariés, l'information à destination des publics accompagnés et des partenaires, la mise en œuvre de conventions de revitalisation mises en œuvre sur le territoire

- **Des dispositifs institutionnels d'appui à l'emploi et à l'insertion par l'activité : p**lan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du Forez, ateliers chantier insertion portés par LFa (équipe rivières et équipe patrimoine), conventions, partenariats et actions particulières, avec la mission locale du Forez, le centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF), la fondation agir contre l'exclusion (FACE) Loire, le centre d'initiatives locales pour le développement de l'emploi et des activités (CILDEA-CLE) et la caisse d'allocations familiales (CAF).

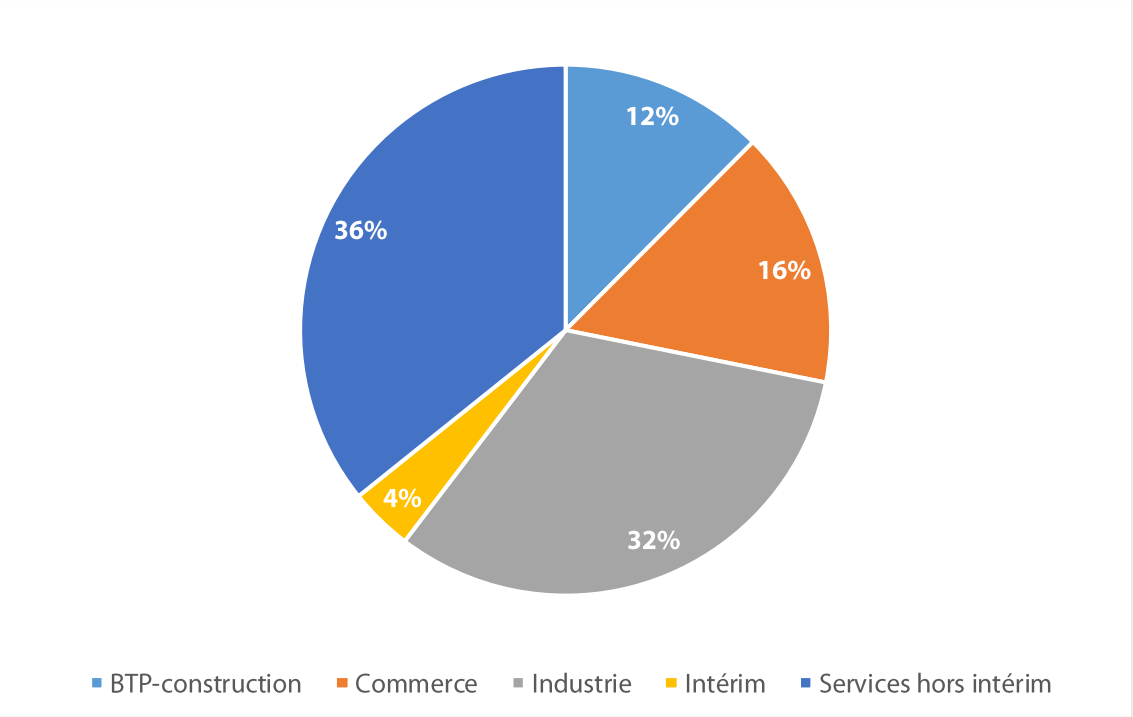
Un socle industriel solide couplé à une tertiarisation croissante de l'économie

a- Un équilibre des emplois industriels et serviciels

La répartition sectorielle des effectifs salariés privés au sein du territoire du PLUi met en évidence un profil atypique avec **une équi-répartition des effectifs industriels et serviciels.** Alors que les services hors intérim constituent le principal employeur au sein de la Loire et en France (respectivement 47% et 54% de l'emploi salarié privé total) suivi de loin par l'industrie (respectivement 25% et 16%), ils représentent 36% des effectifs salariés privés du territoire, soit presqu'autant que l'industrie (32%).

Avec 16% des effectifs salariés privés dédiés au commerce, le territoire du PLUi se retrouve dans une situation comparable à celle du niveau départemental et national. En revanche, le BTP-construction y est légèrement plus présent (12% des effectifs salariés privés contre 8% au sein des autres territoires).

Répartition des effectifs salariés privés par secteur d'activité dans le périmètre du PLUi en 2017



Source : ACOSS-URSSAF, traitements epures

Comme la plupart des territoires, le territoire du PLUi a vu ses effectifs salariés privés se stabiliser entre 2012 et 2017, passant de 14 120 postes salariés privés en 2010 à 13 940 en 2017.

Sur cette période, les effectifs du secteur industriel ont diminué de -5,7%, une baisse qui s'explique en partie par la conjoncture économique et que l'on retrouve dans la majorité des

territoires. A noter toutefois des pertes d'emplois industriels plus importantes au sein du territoire du PLUi (-5,2% contre -2,9% dans la Loire et -4,4% en France).

En parallèle, les services hors intérim se sont stabilisés au sein des 45 communes du PLUi (+0,0%) alors que sur la même période, ils ont fortement augmenté aux niveaux départemental (+3,0%) et national (+6,0%). Il semblerait que le territoire ait subi les impacts de la crise économique un peu plus tardivement que les autres territoires, les entreprises ayant dans un premier temps un peu mieux résisté.

Le BTP-Construction, assez bien représenté au sein du territoire du PLUi, diminue légèrement (-3,2%) sur la période 2012-2017 alors qu'il baisse fortement dans la Loire (-10,9%), et de manière plus modérée en France (-4,8%), ce qui confirme le positionnement particulier du territoire autour de ce secteur.

Le commerce se stabilise entre 2012 et 2017 alors qu'il diminue de 2% dans la Loire et qu'il augmente de 2% en France.

On constate donc de manière parallèle une tertiarisation de l'économie (4 980 emplois dans les services hors intérim) et le maintien d'un socle industriel solide (4 760 emplois industriels).

b- Evolution du socle industriel historique : reconversion et diversification

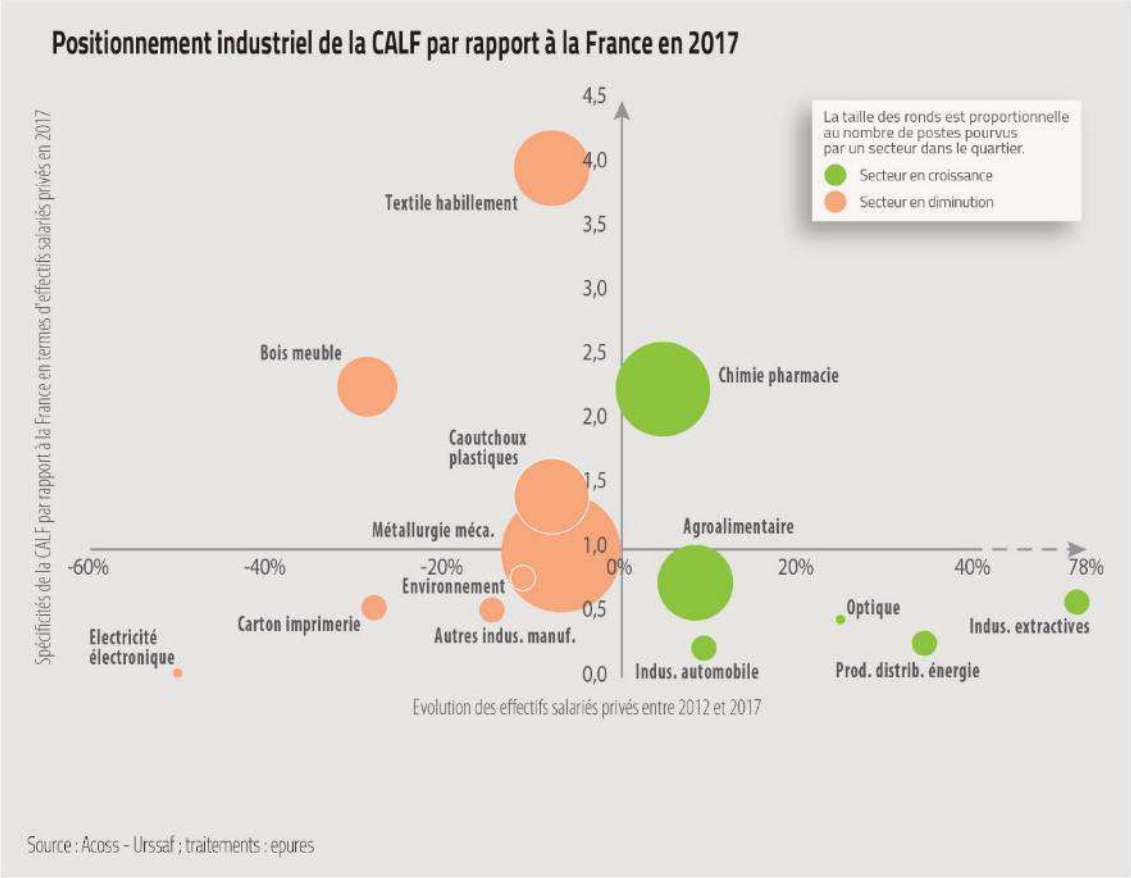
Avertissement méthodologique : L'indice de spécificité mesure le positionnement d'une zone géographique (ici le territoire du PLUi) par rapport à une zone géographique de référence plus large (ici la France). Cet indice compare la part des effectifs d'un secteur d'activité au sein de Loire Forez à la part des effectifs de ce secteur en France. L'intérêt de ce calcul réside dans la mise en évidence des points forts de Loire Forez, relativement à la France, tout en prenant en compte la structure des postes salariés privés de ces territoires.

Comparativement à l'ensemble du territoire français, le territoire du PLUi ressort comme étant clairement spécifique dans de nombreux secteurs industriels : le textile-habillement, le bois-meuble, la chimie-pharmacie ainsi que le caoutchouc-plastique.

Les effectifs salariés privés de ces secteurs y sont donc proportionnellement plus importants qu'en France.

Comme au niveau national, la **métallurgie-mécanique** reste l'activité industrielle dominante avec 28% des effectifs industriels totaux et 1 270 postes en 2017. La fabrication de machines pour la métallurgie, le décolletage, la fabrication de structures métalliques, le découpage et l'emboutissage constituent les savoir-faire principaux des entreprises locales (Primetals Technologies France, Metalis HPS, Tôlerie forézienne, Steva forez, AMM42, etc.). Ce secteur a perdu 7% de ses effectifs entre 2012 et 2017. Les impacts de la crise économique sur les effectifs salariés ont été plus importants après la crise.

Positionnement industriel du territoire du PLUi par rapport à la France en 2017



La **chimie**, second pourvoyeur industriel d'emplois du territoire, a vu ses effectifs augmenter entre 2012 et 2017 pour atteindre 755 emplois. Il s'agit d'un secteur très spécifique comparativement au niveau national. Une spécificité qui s'explique principalement par deux établissements spécialisés dans la fabrication de peintures et de vernis, à savoir Becker Industrie et de Axalata Coating Systems France ainsi que par un établissement spécialisé dans la conception et la commercialisation de tablettes détergentes et désinfectantes, à savoir Eurotab Operations.

Le **textile-habillement** a connu une baisse de ses effectifs entre 2012 et 2017 (- 8%), passant de 660 à 610 postes salariés privés au sein du territoire du PLUi. Il reste néanmoins un secteur très spécifique, un positionnement qui s'explique en grande partie par la présence sur le territoire de Sigvaris qui comptabilise à elle-seule la majorité des emplois de la filière. Les entreprises de textile-habillement V. Louison et Cie) ont pris le parti de la reconversion de ce secteur afin de se tourner vers un textile technique innovant (textile à usage médical, rubans, etc.).

Le **secteur du caoutchouc-plastique**, avec 515 postes salariés, est spécifique au sein du territoire du PLUi, même si ses effectifs diminuent entre 2012 et 2017 (- 8%). Sont notamment concernées les entreprises Unilin Insulation Sury et Laurent Réalisations Composites (LRC).

Evolution des effectifs salariés des secteurs industriels entre 2012 et 2017

	2012	2017	Evolution 2012-2017
Métallurgie-mécanique	1 360	1 265	-95
Chimie, pharmacie	720	755	+35
Textile, habillement, cuir	660	610	-50
Activités agroalimentaires	510	550	+40
Caoutchouc, plastique	560	515	-45
Bois-meuble	440	315	-125
Environnement	155	140	-15
Carton, édition, imprimerie, reproduction	130	95	-35
Production et distribution d'énergie	60	80	+20
Industrie automobile	60	70	+10
Autres industries manufacturières	70	60	-10
Industries extractives	10	15	+5
Optique	10	10	0
Electricité-électronique	15	10	-5
Total effectif salarié privé industrie	**4 760**	**4 490**	**-270**
Poids de l'industrie dans l'effectif salarié privé total	**34%**	**32%**	**-2%**

Source : ACOSS-URSSAF, traitements epures

Le secteur de l'**agroalimentaire**, représentant un volume d'effectifs salariés conséquent de 550 postes, affiche une hausse de + 9% entre 2012 et 2017. Le territoire se caractérise notamment par de grandes entreprises à l'image de la Laiterie du Forez, Patrick Verrière Traiteur, la SICAREV, Parot et la société fromagère de Saint-Bonnet.

La période 2012-2017 avait été marquée par une dynamique de diversification de la base industrielle, notamment les secteurs de la production et de la distribution d'énergie ainsi que de l'industrie automobile qui ont vu leur nombre d'emplois augmenter.

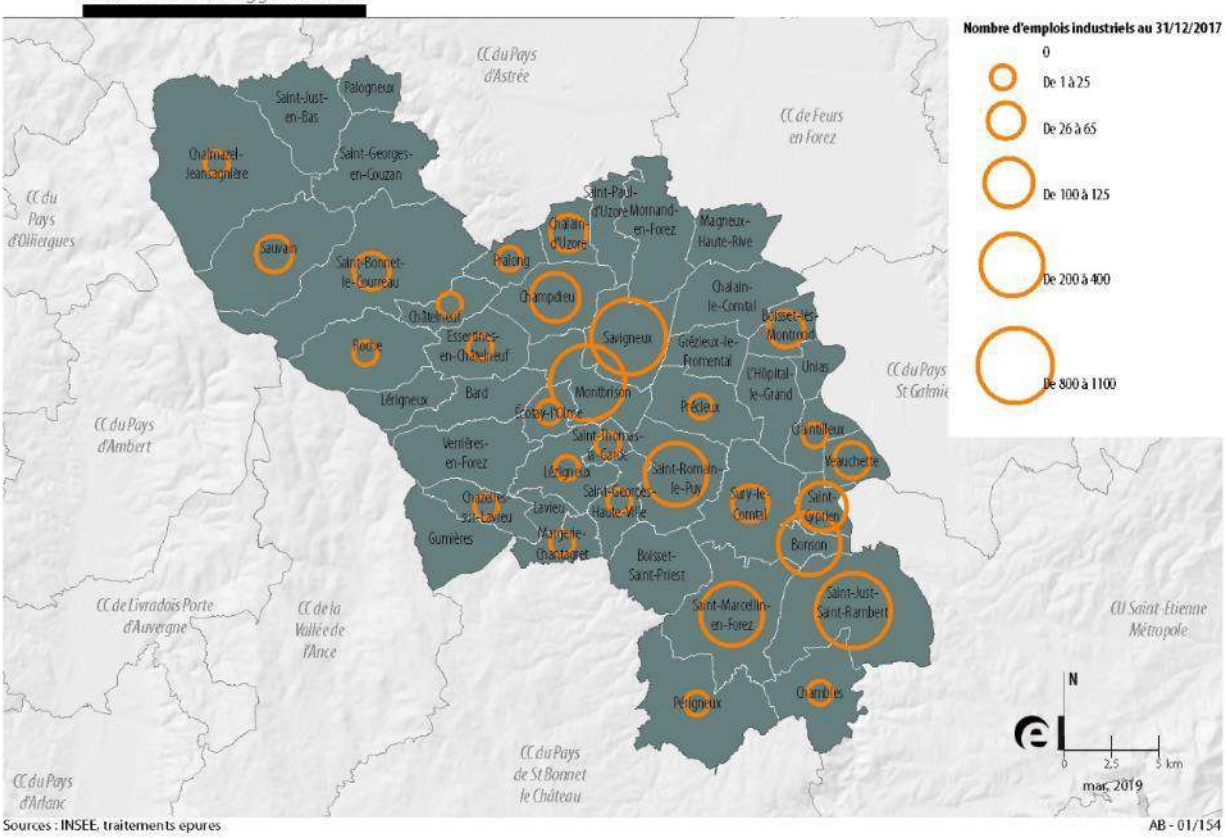
c- Les principales entreprises industrielles au sein du PLUi

Les communes, qui répertorient le plus grand nombre d'effectifs salariés privés en 2017, sont :

- Savigneux : 1 090 postes
- Saint-Just Saint-Rambert : 1 030 postes,
- Montbrison : 850 postes,
- Bonson, Saint-Marcellin-en-Forez, Saint-Romain-le-Puy : entre 240 et 400 postes.

L'emploi salarié privé dans l'industrie en 2017

PLUi - Loire Forez Agglomération



Sources : INSEE, traitements epures

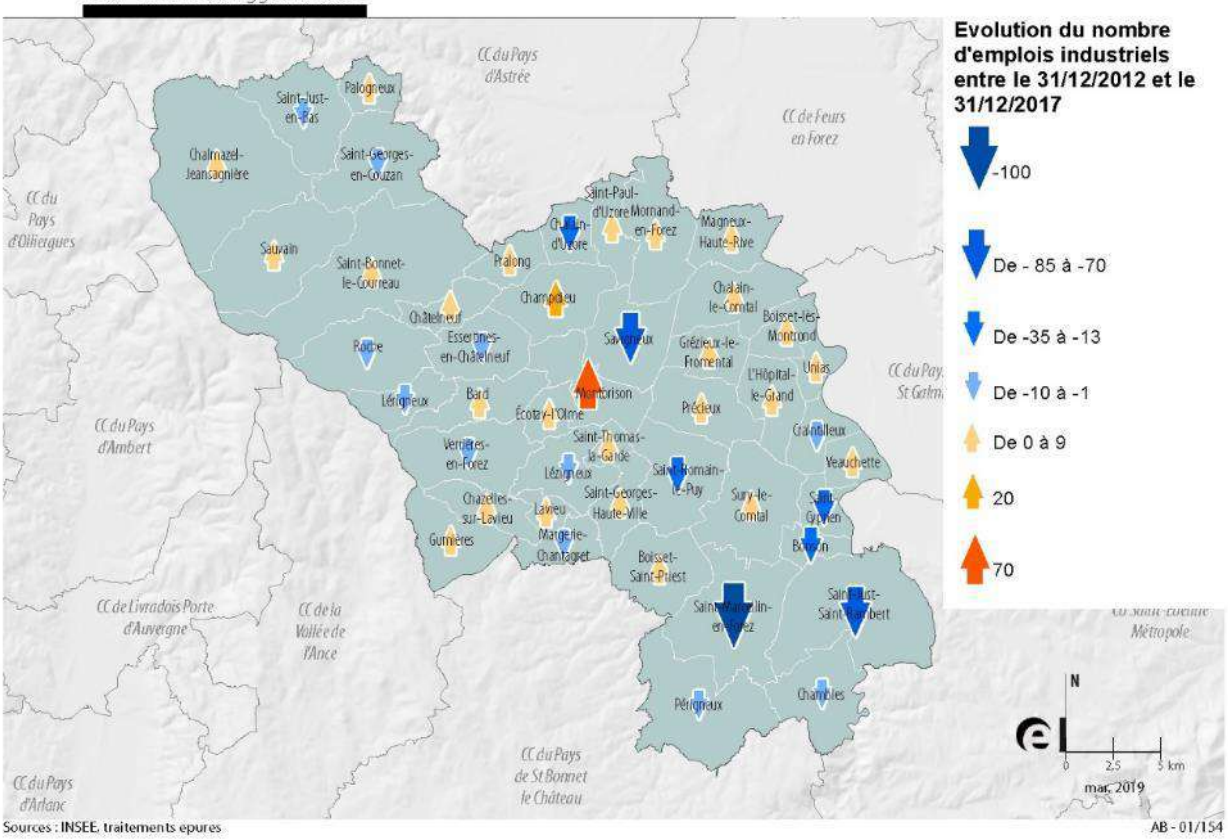
AB - 01/154

Quelques grandes entreprises :

- Mécanique : Primetals Technologies France (Savigneux), Tôlerie forézienne (Bonson), Steva Forez (Sail-sous-Couzan), Metalis HPS (Montbrison), AMM42 (Champdieu) ;
- Chimie-pharmacie : Becker Industrie (Savigneux), Axalata Coating Systems France (Savigneux), Eurotab Opérations (Saint-Just Saint-Rambert), Manufacture de produits chimiques (Saint-Romain-le-Puy) ;
- Caoutchouc-plastique : Unilin Insulation Sury (Sury-le-Comtal), Laurent Réalisations Composites (Saint-Just Saint-Rambert).
- Agroalimentaire : Laiterie du Forez (Savigneux), Patrick Verrière Traiteur (Saint-Marcellin-en-Forez), SICAREV (Sury-le-Comtal), Parot (Saint-Romain-le-Puy), Société Fromagère de Saint-Bonnet (Sauvain) ;
- Autres : Sigvaris (Saint-Just Saint-Rambert), Forez Bennes (Champdieu), Verallia France (Saint-Romain-le-Puy), Thermal Ceramics de France (Saint-Marcellin-en-Forez), France Bois Impregnes (Boisset-les-Montrond).

L'évolution de l'emploi salarié privé dans l'industrie entre 2012 et 2017

PLUi - Loire Forez Agglomération



Les plus grands gains d'effectifs industriels entre 2012 et 2017 concernent les communes de :

- Montbrison : + 70 postes
- Champdieu : + 20 postes

Les plus grandes pertes d'effectifs industriels :

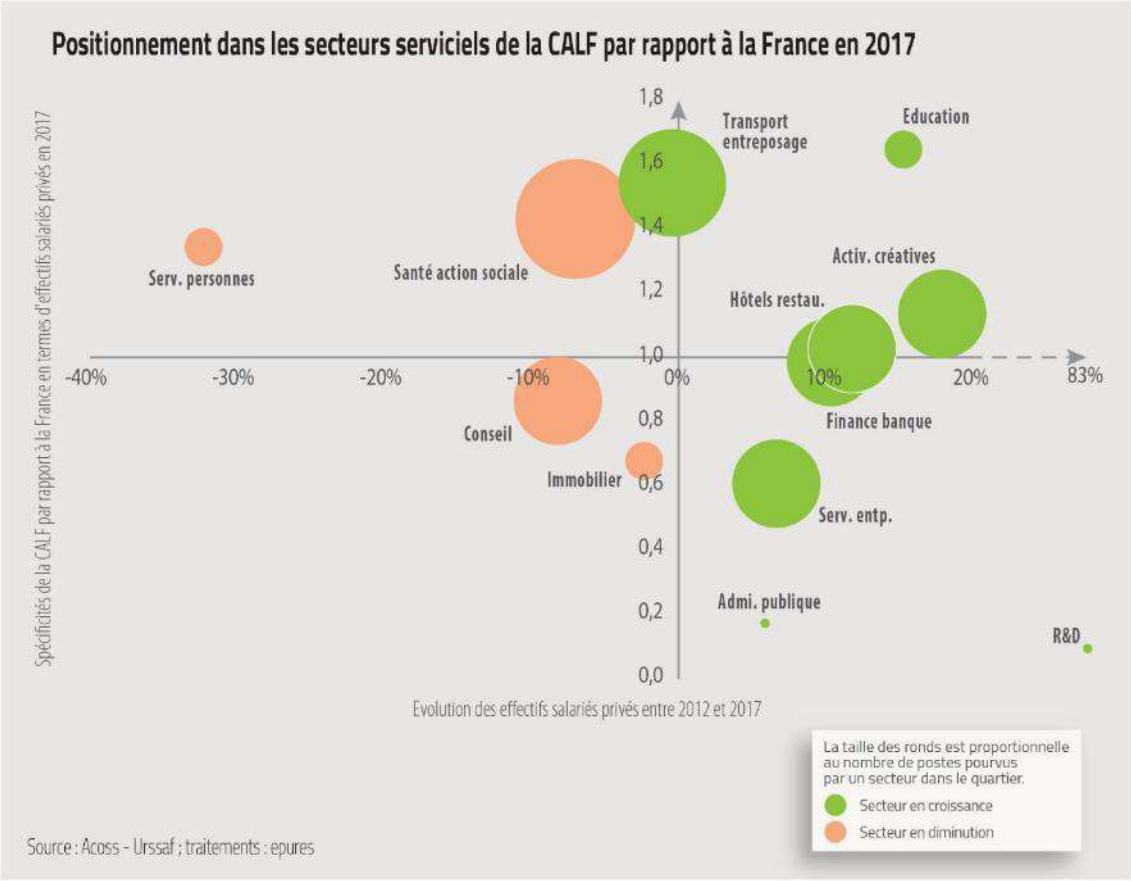
- Saint-Marcellin-en-Forez : - 100 postes
- Savigneux : -85 postes
- Saint-Just Saint-Rambert : -70 postes
- Chalain d'Uzore : -35 postes
- Bonson, Saint-Romain-le-Puy : -30 postes.

d- Quelques spécificités dans les services

Le territoire du PLUi se caractérise par un nombre d'effectifs salariés privés dans les services qui se maintient. Ce territoire présente quelques spécificités économiques par rapport à la France :

dans l'éducation, le transport-entreposage, la santé-action sociale et les services aux personnes.

Positionnement dans les secteurs serviciels du territoire du PLUi par rapport à la France en 2017



Les services les plus représentés au sein de ce territoire sont de deux types :

- les **services liés à l'économie présentielle, à l'image de la santé, ou à l'action sociale**, premier pourvoyeur d'emplois serviciels, qui concentre 1 300 postes salariés privés en 2017 (Centre hospitalier du Forez, Clinique nouvelle du Forez, Conseil départemental de la Loire, direction de la protection sociale, Centre de long séjour Mellet Mandard, etc.). Ce secteur voit ses effectifs salariés privés diminuer de 7% entre 2012 et 2017, soit une perte de 100 postes salariés privés.

–le transport et entreposage qui arrive en seconde position avec 900 postes (2TMC, Transport Vial, Perrenot Munster, Bergeron SARL, Autocars planche, etc.). Un secteur qui affiche une stabilisation des effectifs salariés entre 2012 et 2017.

–Les services aux entreprises, activités de conseil, de finance et de banque qui se caractérisent généralement par un haut niveau de qualification et qui servent de soutien aux activités industrielles en place, sont quant à eux peu présents sur le territoire et pas spécifiques. Alors que les activités de conseil perdent des effectifs entre 2012 et 2017, les autres sont en augmentation.

Evolution des effectifs salariés des secteurs serviciels entre 2012 et 2017

	2012	2017	Evolution 2012-2017
Santé et action sociale	1 370	1 270	-100
Transports et entreposage	900	895	-5
Hôtels et restaurants	460	520	+60
Activités créatives, de loisirs et associatives	375	440	+65
Services aux entreprises	400	430	+30
Finance, banque, assurance	360	400	+40
Conseil	400	370	-30
Education	260	300	+40
Services aux personnes	240	160	-80
Immobilier et agences de location	130	125	-5
Numérique	35	40	+5
Administration publique	20	20	0
R&D	25	5	-20
Total effectif salarié privé services	**4 975**	**4 975**	**0**
Poids des services dans l'effectif salarié privé total	**35%**	**36%**	

Source : ACOSS-URSSAF, traitements epures

L'analyse des effectifs met en évidence la diversité sectorielle importante de ce territoire qui détient encore de réelles spécificités industrielles malgré les impacts de la crise économique (post-crise) et malgré l'assise de plus en plus importante des services. L'activité économique est donc plurielle et diversifiée même si toutes les fonctions ne couvrent pas la totalité du territoire.

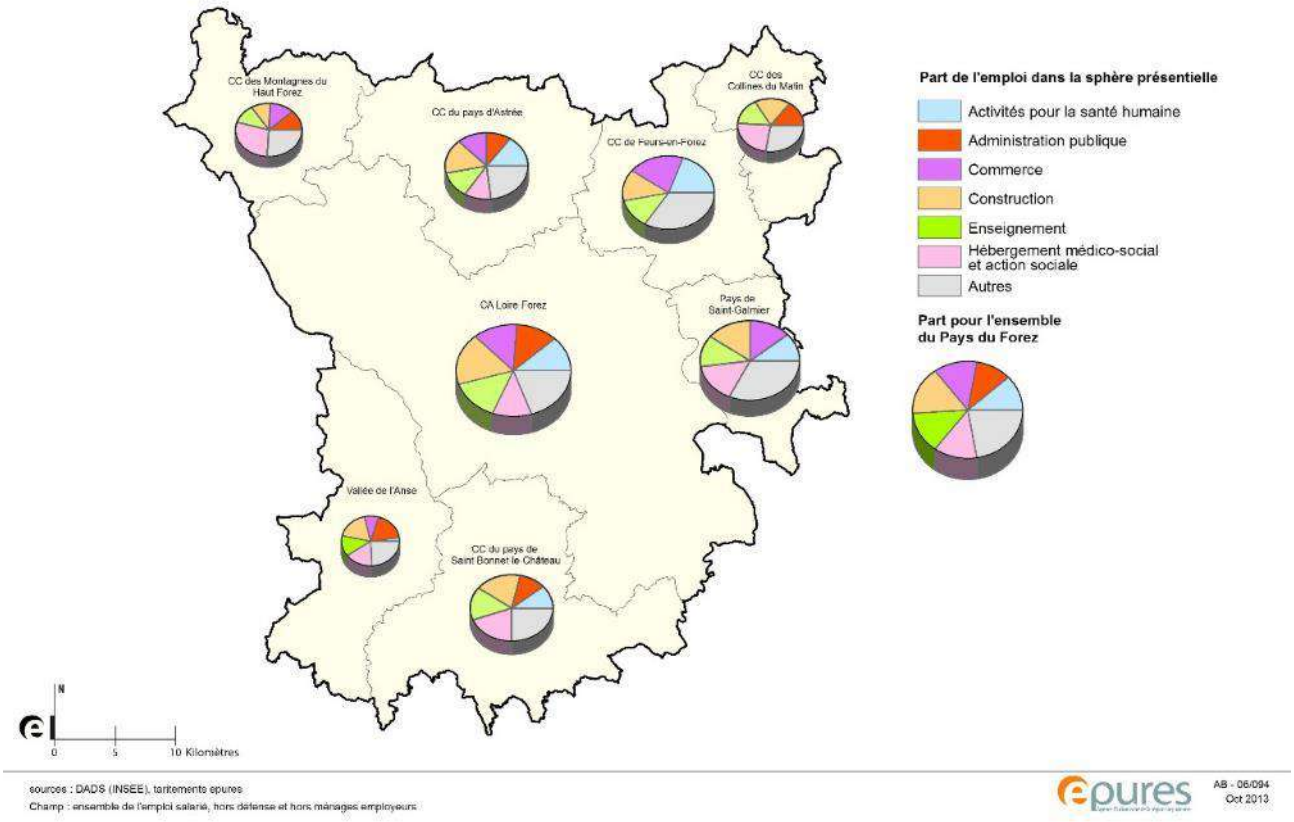
e- Zoom sur l'économie présentielle

D'après l'INSEE, ***l'économie présentielle*** *rassemble « les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes ». Elle concerne donc les activités orientées vers les marchés locaux, comme les services aux particuliers, l'éducation, la santé, l'action sociale, l'administration publique, la construction, le commerce de détail, la fabrication de produits alimentaires, l'hôtellerie et la restauration, le transport de voyageurs ou encore les activités financières et immobilières.*

L'économie présentielle représente près de 12 280 emplois sur le territoire du PLUi, soit plus de 6 emplois sur 10, une tendance proche de celle du département de la Loire. Les emplois présentiels se répartissent de la manière suivante :

- 58% dans les services aux particuliers (hébergement médico-social, enseignement, administration publique, etc.) ;
- 16% dans la construction ;
- 14% dans le commerce ;
- 9% dans les services aux entreprises (transport de personnes, activités financières et immobilières) ;
- 3% dans l'industrie (fabrication de denrées alimentaires).

Pays du Forez : secteurs de la sphère présentielle qui répertorient le plus d'emploi au sein des EPCI en 2010



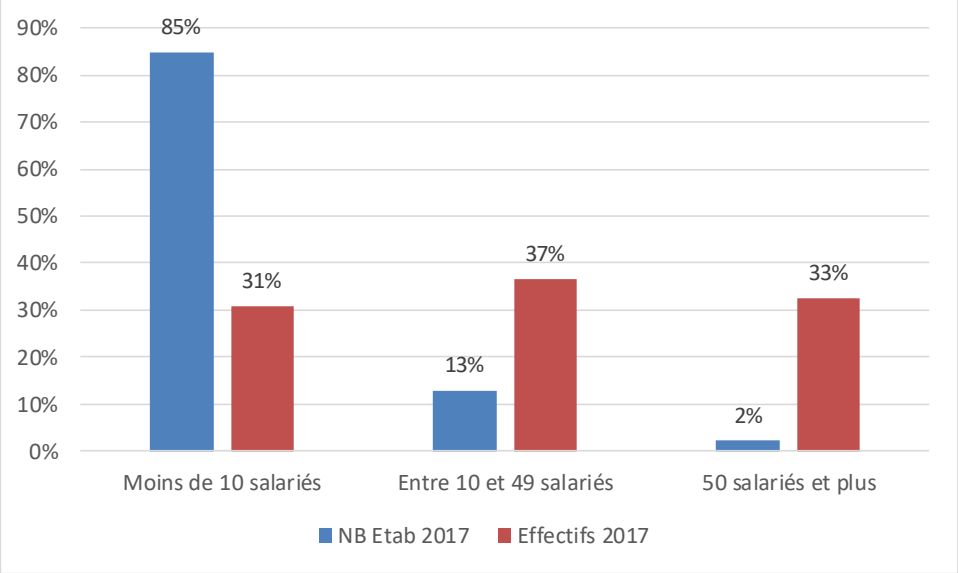
L'emploi de la sphère présentielle est en augmentation de +3% entre 2007 et 2010 au sein du territoire (+2% au sein de l'ancien Pays du Forez), alors que celui de la sphère productive a diminué de -7% (-5% au sein de l'ancien Pays du Forez). La hausse des emplois présentiels concerne uniquement les services aux particuliers et la construction.

Les spécificités du territoire par rapport à Rhône-Alpes sont **la construction et l'hébergement médico-social**.

f- Un tissu économique massivement composé de petites PME et de quelques grandes entreprises leader

Le tissu économique du territoire du PLUi est principalement composé de petits établissements : en 2017, 85% des établissements avaient moins de 10 salariés, 13% entre 10 et 49 salariés. Une tendance que l'on retrouve au niveau régional et national.

Répartition des effectifs et des établissements salariés privés par tranches d'effectifs en 2017 à Loire Forez agglomération



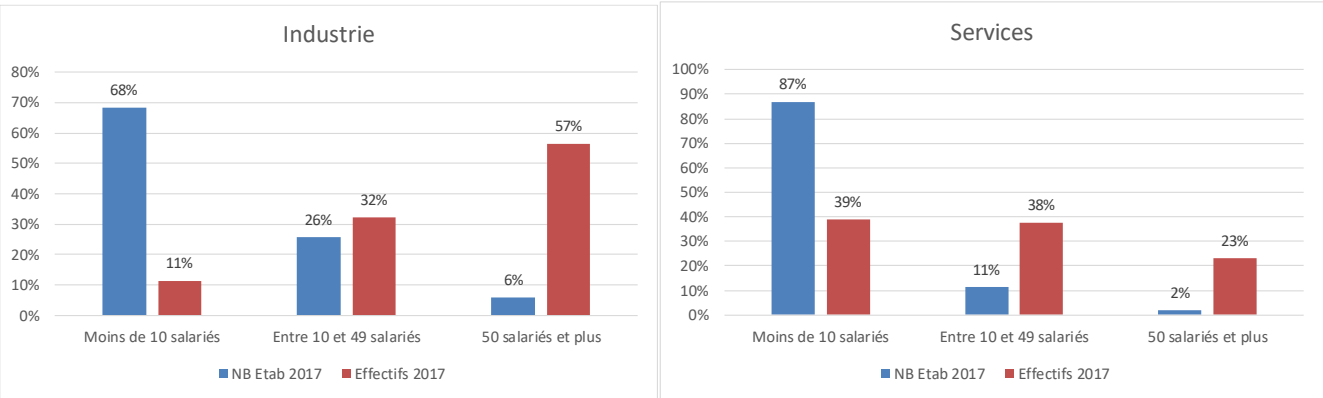
Source : URSSAF, traitements epures.

La structure économique des établissements diffère d'un secteur d'activité à un autre :

- **Le secteur des services suit la tendance globale : concentration de petites structures** (87% des établissements ont moins de 10 salariés) et **majorité d'emplois dans des structures de petite et de moyenne tailles** (39% des effectifs salariés sont réunis dans des établissements de moins de 10 salariés, 38% d'entre eux dans des établissements de 10 à 49 salariés) ;

- **Le secteur industriel à l'inverse présente : une part moins importante d'établissements de moins de 10 salariés** (68%), des établissements de 10 à 49 salariés sensiblement dans les mêmes proportions (32%) et **une majorité de structures de moyenne et de grande tailles** (57% des effectifs salariés sont réunis dans des établissements de 50 salariés et plus). En termes d'évolution, on constate que ce tissu de PME qui reste très dense est parvenu à se maintenir en trouvant pour partie de nouveaux marchés.

Répartition des effectifs et des établissements salariés privés par tranche d'effectifs en 2017 selon le secteur d'activité



Source : URSSAF, traitements epures.

Le secteur industriel du territoire du PLUi est notamment composé d'un nombre important d'entreprises qui sont leaders sur leur marché. Certaines d'entre elles sont à l'origine de grandes marques désormais connues bien au-delà du département de la Loire ; d'autres s'illustrent par une part significative de capitaux étrangers, preuve d'un territoire qui a su attirer (grâce à des technologies de pointe, une main-d'œuvre fiable et fidèle, des usines à la campagne et une grande qualité de vie).

Loire Forez se compose d'un tissu de PME dense et dynamique tout, en disposant de grandes entreprises leaders dans leur domaine.

2.3.2- Les caractéristiques et l'évolution de l'emploi salarié privé et des établissements de commerce

Les données sont issues de l'Urssaf/Acoss 2012 et 2017.

Le commerce dans son ensemble

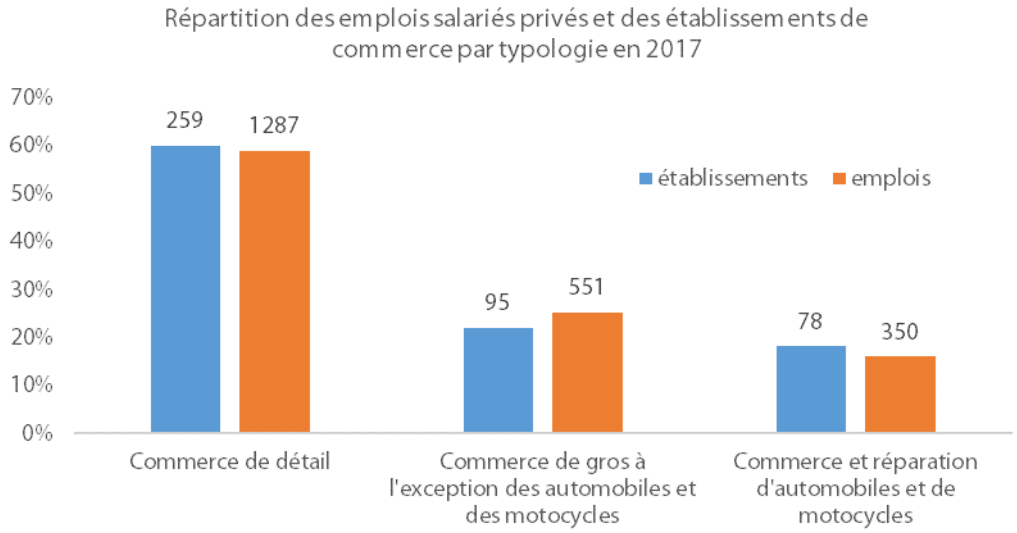
En 2017 et à l'échelle du territoire du PLUi, le commerce compte **2 188 emplois salariés privés répartis dans 432 établissements**. Il représente une moyenne de 5 emplois salariés privés par établissement.

L'emploi commercial sur le territoire représente 10% des emplois commerciaux du SCoT Sud Loire dans sa configuration à 117 communes. Les établissements de commerce du territoire sont moins denses en emplois (5 emplois salariés par établissement) que la moyenne du SCoT Sud Loire (6,6 emplois salariés par établissement).

Le commerce se décline en trois catégories :

- le commerce de détail consiste à vendre des marchandises, dans l'état où elles sont achetées généralement, à une clientèle de particuliers,
- le commerce de gros correspond au commerce inter-entreprises,
- le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles.

Le commerce de détail est le plus pourvoyeur d'emplois. Il représente 59% des emplois commerciaux du territoire et 60% des établissements.



Source Acoss,Urssaf 2017. Traitements epures

Entre 2012 et 2017, l'emploi commercial reste stable. Les établissements de commerce enregistrent, eux, une hausse de 3% (13 établissements supplémentaires). **La croissance du nombre d'établissements est supérieure à celle du nombre d'emplois.**

Sur la même période, malgré la fermeture de 4 établissements, les nombre d'emplois reste stable pour le commerce de gros et d'automobile.

Répartition et évolution 2012-2017 de l'emploi salarié privé et du nombre d'établissements selon les typologies de commerce

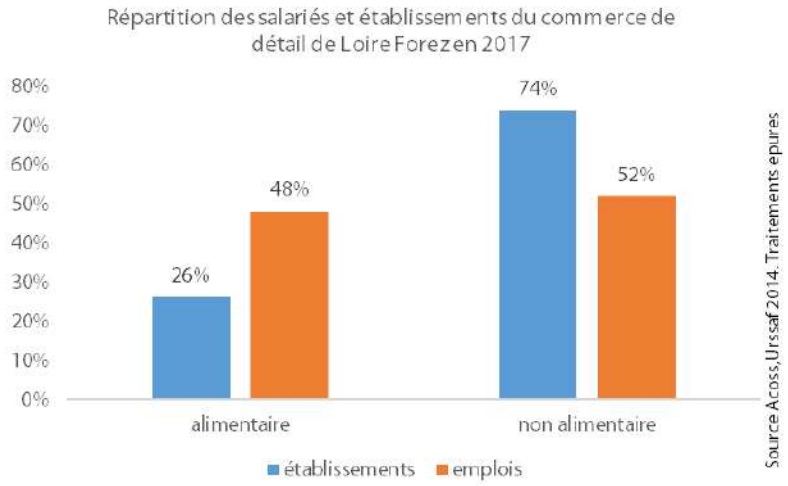
	Les emplois salariés privés du commerce			Les établissements du commerce		
Source Acoss/Urssaf,2012 et 2017. Traitements epures	Effectifs salariés en 2017	Evolution du nombre de salariés entre 2012 et 2017	Evolution en %	Nombre d'établissements en 2017	Evolution du nombre d'établissements entre 2012 et 2017	Evolution en %
Commerce de détail	1287	39	3%	259	6	2%
Commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles	551	-38	-6%	95	3	3%
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	350	-2	-1%	78	4	5%
Total	**2188**	**-1**	**0%**	**432**	**13**	**3%**

Le commerce de détail

a- Les caractéristiques de l'emploi salarié privé et des établissements du commerce de détail en 2017

Le secteur de l'alimentaire emploie 48% des salariés du commerce de détail (soit 619 emplois), le non alimentaire 52% (668 emplois). Cette répartition est comparable à celle du SCoT Sud Loire dans sa configuration à 117 communes.

Le commerce alimentaire emploie plus de salariés par établissement que le non alimentaire. Le secteur de l'alimentaire compte ainsi 9 emplois salariés privés en moyenne par établissement contre 3,5 pour le non alimentaire, une situation proche de la moyenne du SCoT Sud Loire.



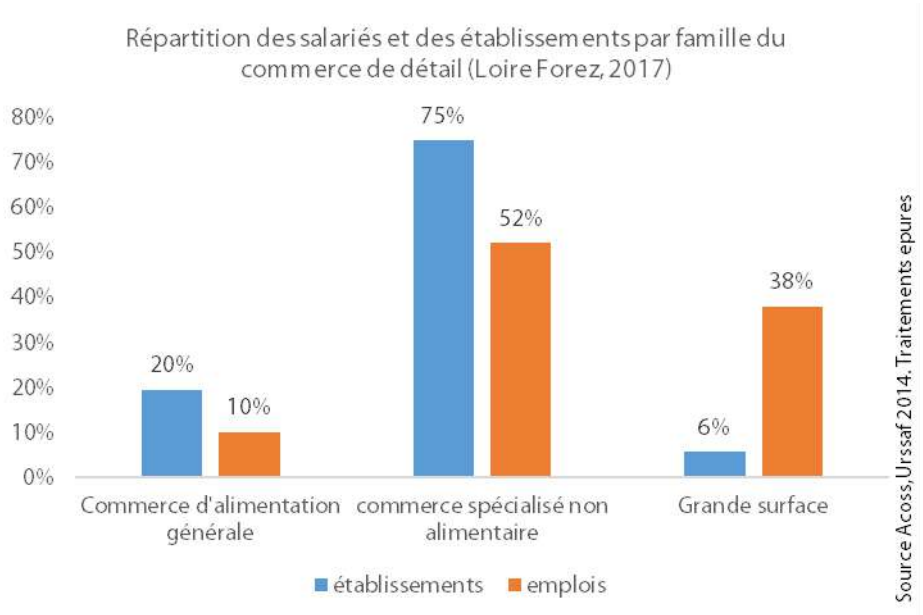
Le commerce de détail se décline en trois familles :

- les grandes surfaces regroupant les supermarchés, les hypermarchés et les grandes surfaces spécialisées,
- les commerces d'alimentation générale regroupant les supérettes, les épiceries, les boulangeries, les boucheries/charcuteries, les magasins de produits surgelés et les poissonneries,
- les commerces spécialisés non alimentaires (fleuristes, parfumeries, magasins de vêtements, de chaussures, de meubles….).

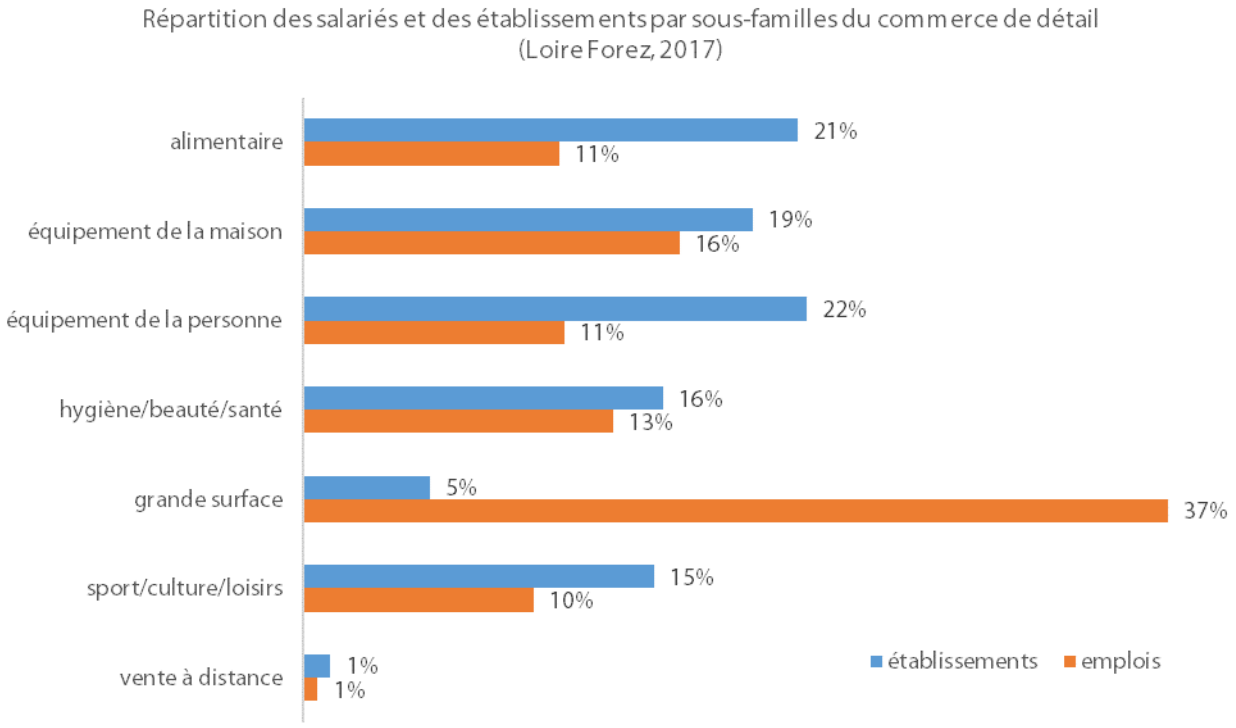
Les commerces spécialisés en non alimentaire et leurs emplois salariés privés sont les plus représentatifs du territoire. Ces commerces emploient 52% des salariés du commerce de détail et rassemblent 74% des établissements. Ils représentent une moyenne de 3,5 emplois salariés privés par établissement.

Les **commerces d'alimentation générale** contribuent à environ 10% des emplois du commerce de détail et 20% des établissements. Ils représentent une moyenne de 3 emplois salariés privés par établissement.

Les **grandes surfaces** concentrent 38% des emplois du commerce de détail et 6% des établissements. Elles représentent une moyenne de 34 emplois salariés privés par établissement.



Le **territoire du PLUi propose une offre commerciale globalement équilibrée.** Les commerces alimentaires sont aussi nombreux que les commerces dédiés à l'équipement de la personne. Viennent ensuite les commerces d'équipement de la maison (19%), ceux spécialisés dans la beauté/hygiène/santé (16%), les commerces dédiés à la culture et aux loisirs (15%) et enfin les grandes surfaces (alimentaires ou spécialisées).



Source Acoss, Urssaf 2017. Traitements epures

b- L'évolution de l'emploi salarié privé et des établissements du commerce de détail sur la période récente

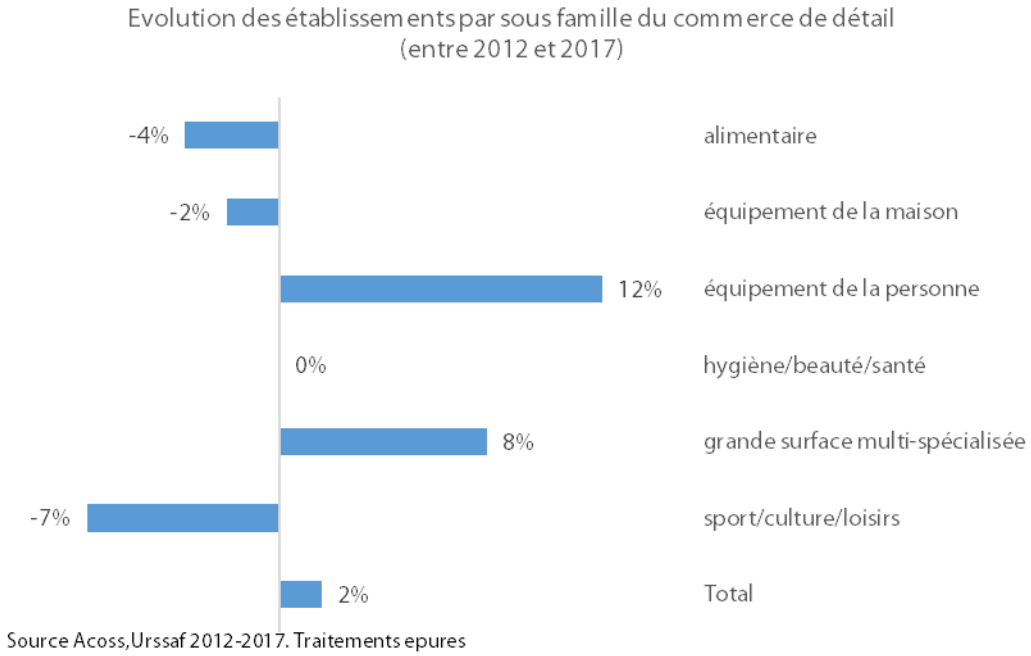
Entre 2012 et 2017, l'emploi et les établissements de commerce de détail ont connu une évolution positive. La croissance du nombre d'établissements (2%) est inférieure à celle du nombre d'emplois salariés privés (3%).

Sur la période, les commerces d'alimentation générale ont perdu des établissements mais le nombre d'emplois reste stable. Les grandes surfaces ont gagné presque autant d'emplois que d'établissements. Enfin, les commerces spécialisés non alimentaires ont gagné des établissements mais très peu d'emplois.

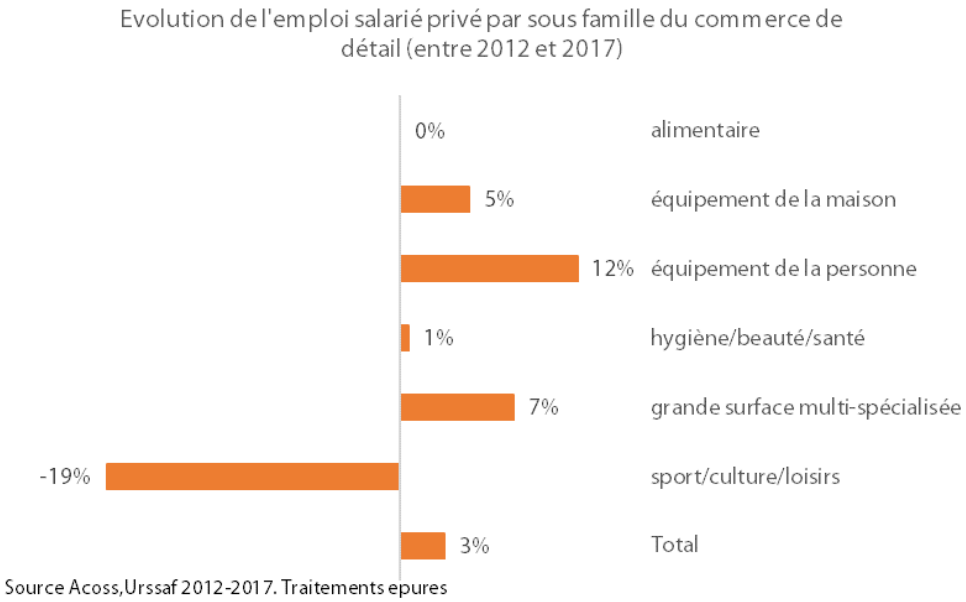
Répartition et évolution 2012-2017 de l'emploi salarié privé et du nombre d'établissements selon les différents commerces de détail

Source Acoss/Urssaf,2012 et 2017. Traitements epures	Les emplois salariés privés du commerce de détail			Les établissements du commerce de détail		
	Effectifs salariés en 2017	Evolution du nombre de salariés entre 2012 et 2017	Evolution en %	Nombre d'établissements en 2017	Evolution du nombre d'établissements entre 2012 et 2017	Evolution en %
Commerce alimentaire	142	0	0%	55	-2	-4%
commerce spécialisé non alimentaire	665	6	1%	190	7	4%
Grande surface	480	33	7%	14	1	8%
Total	**1287**	**39**	**3%**	**259**	**6**	**2%**

Plus en détail, ce sont **les commerces dédiés à l'équipement de la personne qui ont connu l'évolution positive la plus importante** (+12% sur la période, soit 6 établissements supplémentaires). Le nombre de grandes surfaces a également augmenté (1 commerce supplémentaire). A l'inverse, le territoire a perdu 3 points de vente spécialisés dans les domaines du sport, de la culture ou des loisirs et 2 points de vente en commerce alimentaire.



Concernant l'emploi salarié privé, ce sont les secteurs des grandes surfaces multi-spécialisées et de l'équipement de la personne qui ont gagné le plus d'effectifs (respectivement 33 et 15 emplois supplémentaires).



c- Zoom sur l'emploi salarié privé et les établissements du commerce de détail alimentaire de Loire Forez

Le commerce de détail alimentaire regroupe :

- les hypermarchés (surface de vente supérieure à 2 500m²),
- les supermarchés (surface de vente comprise entre 400 et 2 500m²),
- les supérettes (surface de vente entre 120 et 400m²),
- les commerces d'alimentation générale (surface de vente inférieure à 120m²).

Répartition et évolution 2012-2017 de l'emploi salarié privé et du nombre d'établissements selon les différents commerces de détail alimentaire

Source Acoss/Urssaf,2012 et 2017. Traitements epures	Les emplois salariés privés du commerce de détail alimentaire			Les établissements du commerce de détail alimentaire		
	Effectifs salariés en 2017	Evolution du nombre de salariés entre 2012 et 2017	Evolution en %	Nombre d'établissements en 2017	Evolution du nombre d'établissements entre 2012 et 2017	Evolution en %
Hypermarché	82	19	30%	1	0	0%
Supermarché	395	19	5%	12	1	9%
Supérette	12	1	9%	4	0	0%
Commerce d'alimentation générale	130	-1	-1%	51	-2	-4%
Total	**619**	**38**	**7%**	**68**	**-1**	**-1%**

L'**hypermarché** représente seulement 0,4% des établissements du commerce de détail de Loire Forez. Toutefois, il génère 6,4% de l'emploi salarié privé de ce secteur. En 2017, un seul hypermarché existait sur le territoire du PLUi et employait 82 salariés. Il se situe à Montbrison sous

l'enseigne Intermarché, il s'étend sur une surface de vente de près de 2 700m². Malgré une baisse d'attractivité des opérateurs pour ce format et une érosion des parts de marché au niveau national, l'hypermarché de Montbrison a connu une hausse de ses effectifs de 30% entre 2012 et 2017. Depuis, le Super U de Savigneux s'est agrandit, et a rejoint les plus de 3000m² donc les hyper-marchés.

Les **supermarchés** représentent 5% des établissements de commerce de détail du territoire. Ils génèrent 31% de l'emploi salarié privé de ce secteur. Ils emploient en moyenne 9 salariés par établissement. Au niveau national, ce format a connu un regain d'attractivité. Cette tendance se confirme sur le territoire, qui gagne un supermarché et 19 emplois salariés privés. Les communes qui comptent au moins un supermarché sont Montbrison (Lidl, Carrefour Market), Saint-Just Saint-Rambert (Casino, Leader Price), Sury-le-Comtal (Netto ouvert en 2020), Saint-Romain le Puy (Intermarché contact), Saint-Cyprien (Intermarché), Bonson (Lidl).

Ces dernières années, les centres-villes urbains ont été réinvestis par des formats de proximité des enseignes de la grande distribution alimentaire (Carrefour City, Casino Shopping, Simply Market…). Cette tendance ne se traduit pas vraiment sur le territoire du PLUi. Entre 2012 et 2017, le nombre d'emplois salariés privés et le nombre d'établissements de ces formats de proximité sont stables.

La tendance de développement des **supérettes** ne peut être appréhendée de manière pertinente sans étudier les commerces d'alimentation générale (puisque cette nomenclature inclut les formats de proximité de la grande distribution). Le **commerce d'alimentation générale** a connu sur la période 2012-2017 une stabilisation du nombre d'emplois salariés privés et d'établissements (-2 établissements).

En matière de commerce de détail alimentaire, l'armature commerciale sur le territoire du PLUi est plutôt tournée vers des commerces dits de proximité que vers des grandes surfaces commerciales (supermarché ou hypermarché).

2.3.3- La place de l'agriculture sur le territoire du PLUi

Méthodologie : l'analyse de l'activité agricole sur le territoire du PLUi a fait l'objet d'un double diagnostic :

- *Un premier travail mené par Epures en 2016 à partir de statistiques agricoles et mis à jour en 2022 sur la base des dernières données disponibles. C'est ce cadrage général qui est présenté dans cette partie.*

- *Un deuxième travail conduit par la Chambre d'Agriculture de la Loire en 2017 à partir d'un travail de terrain **auprès des exploitants agricoles**. Ce travail a permis de mieux de **préciser les analyses statistiques, de localiser et d'appréhender le fonctionnement des exploitations du territoire, ainsi que d'en identifier les enjeux individuels** (base de données SIG à l'échelle parcellaire permettant notamment de **hiérarchiser les terrains à protéger au contact des espaces bâtis**. Ce diagnostic est disponible en annexe du présent tome 1 du rapport de présentation.*

Un territoire très agricole

L'analyse géomorphologique et pédo-climatique du territoire du PLUi permet d'identifier **3 régions agricoles homogènes** :

- **Les Monts du Forez** qui sont de nature cristalline ou cristallophyllienne. Ils présentent un relief accidenté, s'élevant au-delà de 1 000 mètres avec des sols minces et séchants. La pluviométrie y est relativement faible du fait de leur situation d'abris vis-à-vis des vents d'Ouest dominants (effet de Foehn) ;

- **Les coteaux du Forez** qui représentent la zone de piémont. Les sols sont aussi minces et peu fertiles mais l'exposition a favorisé l'implantation de la vigne ;

- **La Plaine du Forez** qui est un vaste bassin sédimentaire avec des sols profonds parfois séchants (Varennes) et parfois très fertiles (Chambons).

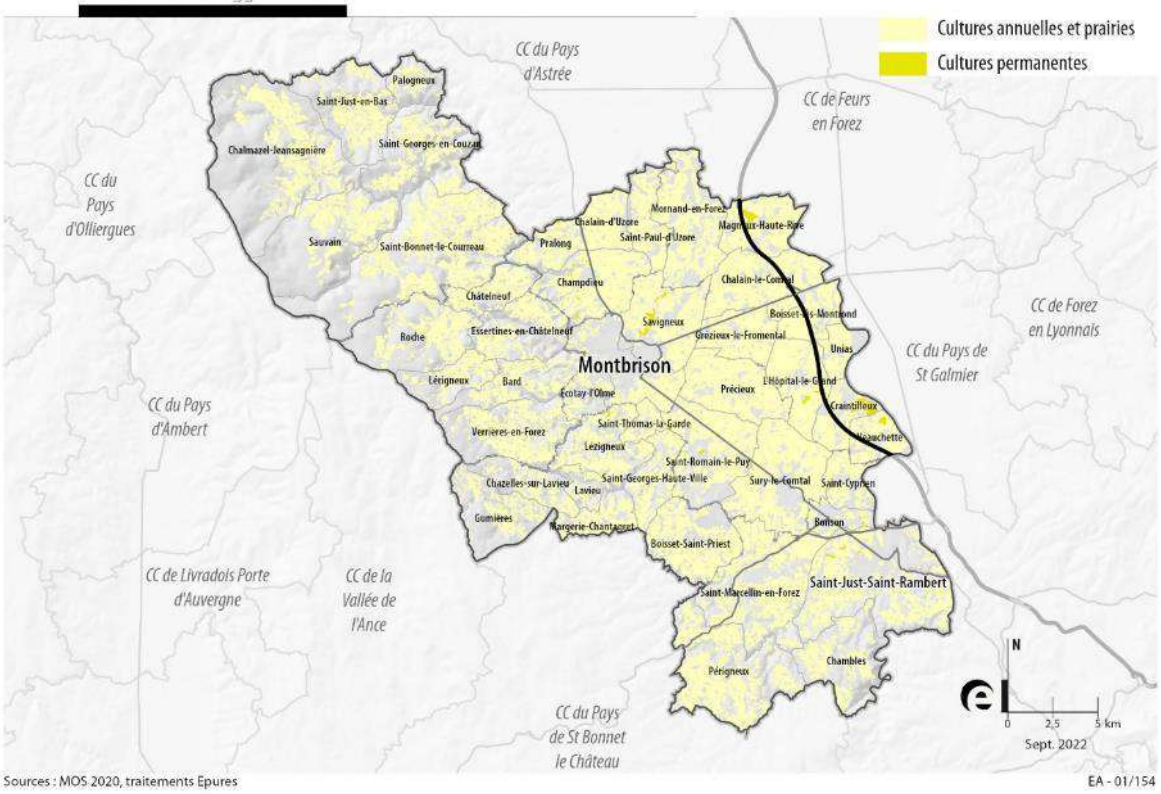
a- L'occupation des sols

A l'échelle du PLUi, selon l'image satellite Pléiades de 2020, **les espaces agricoles représentent 39 235 ha soit 52% du territoire**.

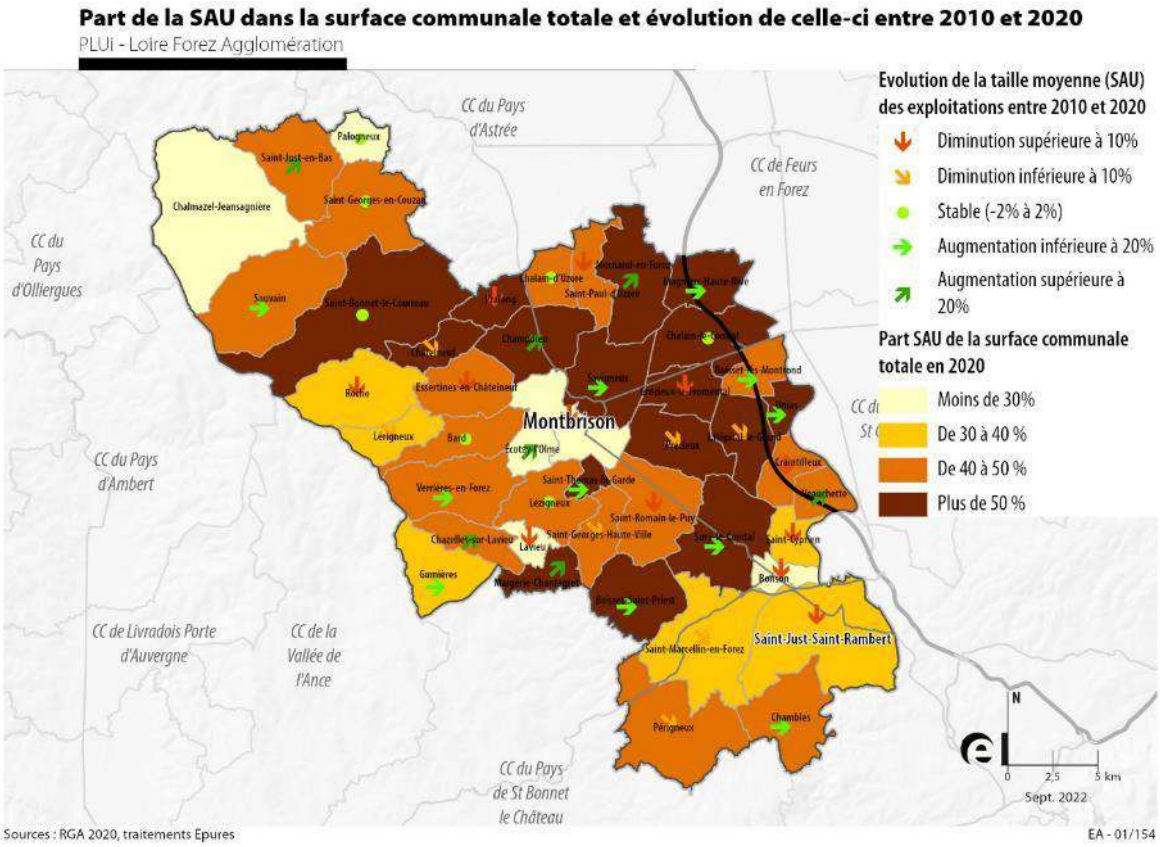
Selon la même source, **entre 2010 et 2020, les espaces agricoles ont diminué de 1,07%**. Bien que cette perte soit relative, cela s'est traduit par la disparition de 425 ha en 10 ans. Cette perte d'espace agricole s'est faite au profit de l'urbanisation économique et surtout résidentielle comme le précise le paragraphe spécifique sur la consommation de l'espace.

L'analyse suivante des données statistiques du dernier recensement général agricole de 2020 a été réalisée sur la base des différents secteurs du territoire.

Carte des espaces agricoles
PLUi - Loire Forez Agglomération



Le caractère agricole du territoire se démarque particulièrement sur certains secteurs où la part de la surface agricole utile (SAU) dépasse 60% de la surface totale. C'est le cas pour les secteurs de Saint-Romain (65%), des bords de Loire (61%) et Coteaux Sud (60%). , Les secteurs Coteaux Nord et Plaine Nord présentent une part de la SAU légèrement moins importante (respectivement 45% et 53%) mais plus homogène sur les différentes communes qui les composent. Enfin, trois secteurs se distinguent par une SAU plus réduite, le secteur Sud Plaine (36%), Montagne (38%) et Montbrisonnais (33%)..



b- L'emploi agricole

Dans les exploitations agricoles

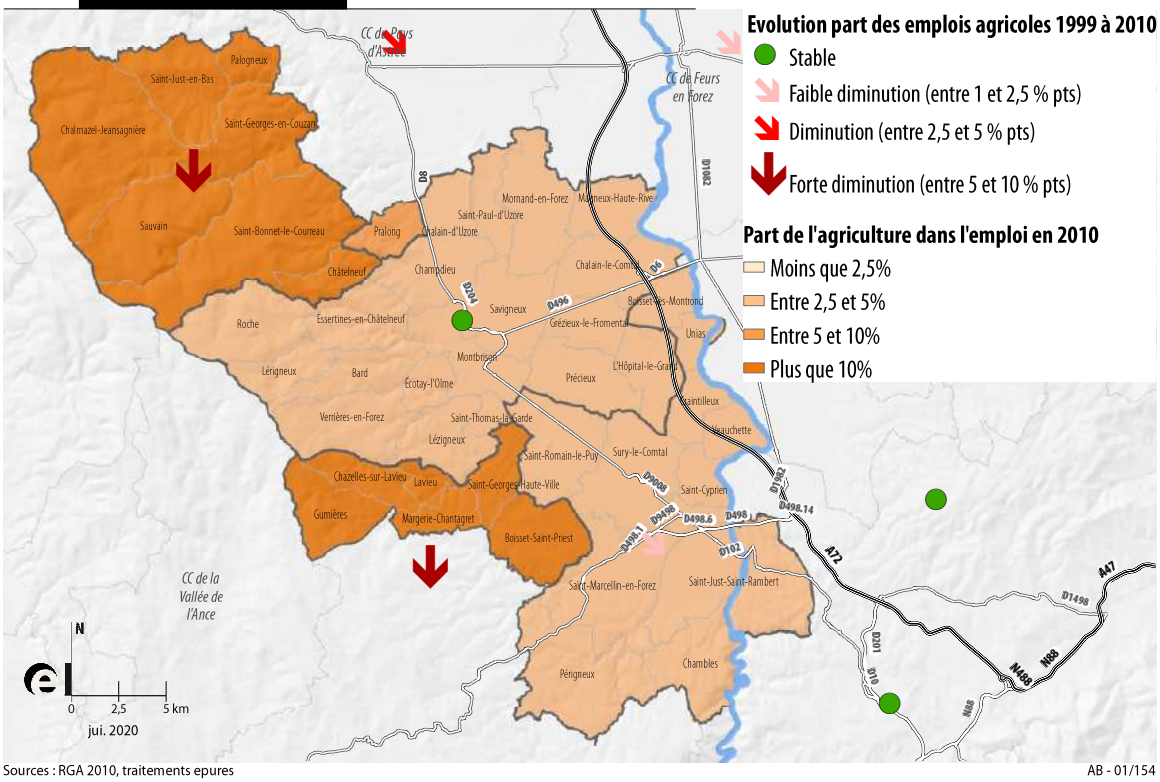
Le tissu agricole local représente un poids économique important, notamment en termes d'emplois agricoles[15]. En 2020, le recensement général agricole comptabilise 1 053 unités de travail annuel pour 615 exploitations agricoles. Pour la majorité, cela correspond à des emplois agricoles permanents. Il s'agit de personnes travaillant de façon régulière sur l'exploitation, que l'activité agricole soit réalisée à titre principal ou secondaire, à temps complet ou partiel, salariée ou non. Bien que le salariat hors cadre familial progresse, il ne représente qu'une faible part des actifs permanents : la main d'œuvre reste donc très familiale (+ de 90% des actifs) et non salariée. Elle repose sur les exploitants eux-mêmes, éventuellement aidés par les conjoints et autres membres de la famille.

Toutefois, on note une diminution de cet emploi agricole. En effet, entre 2010 et 2020, les unités de travail ont régressé d'environ 12% (19% depuis 2000). Plus que la diminution du nombre

15 Emplois agricoles = actifs agricoles permanents, salariés ou non-salariés (source : recensement agricole 2010)

d'exploitation, c'est l'évolution du nombre d'emplois agricoles qui représente un enjeu pour le territoire. A noter cependant qu'entre 2010 et 2020, les secteurs Bords de Loire, Montagne et Plaines Nord connaissent une certaine stabilité concernant ce sujet.

Part de l'agriculture dans l'emplois du département de la Loire et évolution de celle-ci entre 2000 et 2010
PLUi - Loire Forez Agglomération



Sources : RGA 2010, traitements epures

AB - 01/154

Dans les industries agroalimentaires et le commerce de gros

Le poids de l'agriculture ne peut se résumer au seul emploi agricole, mais doit faire référence aux emplois indirects de toute la filière agroalimentaire et de commerce de gros.

L'emploi dans les industries et le commerce de gros agroalimentaires présente des caractéristiques opposées à celles de l'emploi dans les exploitations agricoles : un effectif total limité (environ 600 personnes), mais salarié à plus de 90%. C'est également un emploi beaucoup plus concentré autour d'une petite centaine d'établissements et d'une quinzaine de communes « urbaines » telles que Montbrison, Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Marcellin-en-Forez, Saint-Romain-le-Puy ou Savigneux, ou rurales comme Sauvain et Saint-Bonnet-le-Courreau autour de la transformation du lait.

Au global, l'agriculture, l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires emploient un peu plus de 1 500 personnes, démontrant ainsi le poids important de ce secteur d'activité dans l'économie générale du territoire.

Toutefois, cette industrie agro-alimentaire n'est pas forcément en lien avec l'agriculture et les productions locales. A l'exception du lait et de l'eau, l'implantation de ces entreprises ne relève pas d'une logique de proximité d'approvisionnement.

Des productions diversifiées et aidées

a- Des cultures dominées par les surfaces toujours en herbe

La caractéristique principale du territoire du PLUi est la prédominance des surfaces toujours en herbe (STH), qui représentent 77% de la surface agricole utile.

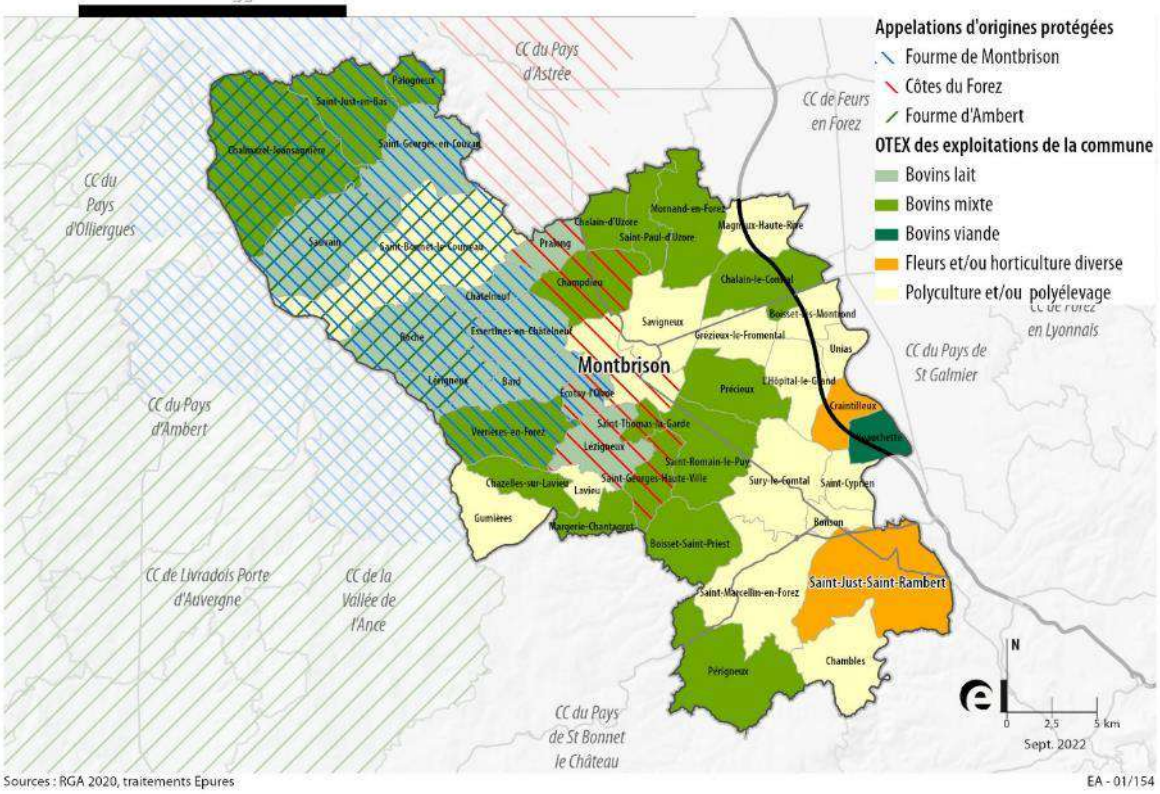
L'herbe est surtout présente dans les Monts du Forez (90% pour le secteur Coteaux Nord, 93% pour le secteur Montagne, 78% pour le secteur Coteaux Sud). La filière s'appuie sur un **élevage bovin extensif** en lien avec les AOP Fourme de Montbrison et Fourme d'Ambert.

A contrario, la plaine présente un profil plus diversifié avec une représentation presque équivalente entre les terres cultivées et les surfaces toujours en herbe. La **polyculture et le poly élevage** dominent.

D'une façon générale, les terres labourables sont essentiellement destinées aux **céréales, oléagineux et protéagineux**, mais également pour les **fourrages annuels** (principalement maïs, fourrage et ensilage). Ceux-ci sont particulièrement liés à **l'élevage local** puisqu'ils ne sont pas destinés à la transformation mais davantage à l'alimentation des bovins du territoire.

Notons également la présence de cultures permanentes prenant la forme de **maraîchage** sur Saint-Just Saint-Rambert ou Margerie-Chantagret notamment. Sur Saint-Just Saint-Rambert, le maraîchage profite des terres les plus fertiles et plus facilement irrigables le long du fleuve Loire. On retrouve également de la **vigne** sur Champdieu et Pralong même si cela ne ressort pas forcément dans Les Orientations Technico-économiques des exploitations (OTEx) de ces communes. Malgré l'AOP Côtes du Forez, la vigne reste en effet secondaire par rapport à l'**élevage bovin**.

Carte des filières de production
PLUi - Loire Forez Agglomération



b- Un élevage dominé par les bovins

A l'instar du département de la Loire, l'activité d'élevage sur le territoire du PLUi reste dominé par l'élevage bovin. Les bovins représentent 86% du cheptel total (en unités de gros bovins) qui se réparti comme suit :

- **les Monts du Forez sont en effet majoritairement orientés vers le lait** du fait des contraintes pour les cultures et de la présence des AOP Fourme de Montbrison et Fourme d'Ambert ;
- **les coteaux du Forez sont orientés vers les bovins mixtes** malgré la présence de la vigne et son AOP Côtes du Forez ;
- **la Plaine du Forez est plus diversifiée avec la présence de bovins mixtes (lait et viande) mais également de terres cultivées.**

Même si les bovins-lait sont majoritaires sur le territoire en termes de nombres d'exploitations, d'emplois et de potentiel économique, le cheptel de vaches laitières est en baisse depuis 2000, alors que le cheptel allaitant est stable : cette évolution est conforme à la tendance régionale.

L'orientation bovins mixtes (lait et viande) occupe ainsi une place de plus en plus importante, même si la carte des « OTEx communales » conduit à surestimer son importance. En effet, les communes qui comptent à la fois des exploitations spécialisées en lait et des exploitations spécialisées en viande (cas très fréquent sur le territoire) se trouvent classées en « bovins mixtes », alors même qu'elles comptent assez peu d'exploitations faisant les deux à la fois.

Les **exploitations ovins et caprins** restent très peu nombreuses et sont plutôt présentes sur les zones défavorisées de coteaux et de montagne. Ces exploitations participent ici à l'entretien des paysages en entretenant des espaces de prairies rases et en évitant des fermetures paysagères.

Enfin, notons la présence d'un **certain cheptel équin**, en particulier sur le secteur de la plaine où la filière équine tient une place particulièrement importante. C'est au cours du XIX^{e} siècle, alors que l'on draine et irrigue le secteur et que les prairies naturelles et artificielles se multiplient, que les grands propriétaires terriens décident de se lancer dans l'élevage de chevaux. Ils font l'acquisition d'étalons afin d'améliorer la race, puis, font bâtir des haras, aménager des pistes d'entraînement et même, fondent des champs de course. En quelques décennies, la Plaine du Forez devient une région importante d'élevage. Elle est d'ailleurs, encore aujourd'hui, la seconde région française, après la Normandie, pour l'élevage de trotteurs.

Conformément à la tendance régionale, le nombre d'éleveurs de **porcins et volailles** est en chute libre, et les cheptels correspondants sont en forte baisse. Parmi les éleveurs de **lapins**, on note quelques élevages « professionnels », en particulier en Plaine du Forez.

c- Une activité agricole accompagnée par les pouvoirs publics

Une bonne partie du territoire du PLUi est classée en zone défavorisée d'un point de vue agricole du fait de contraintes naturelles fortes. Dans ces zones, les agriculteurs sont éligibles à des aides compensatoires de l'Union européenne (indemnité compensatoire de handicaps naturels). On distingue actuellement **3 types de zones défavorisées** :

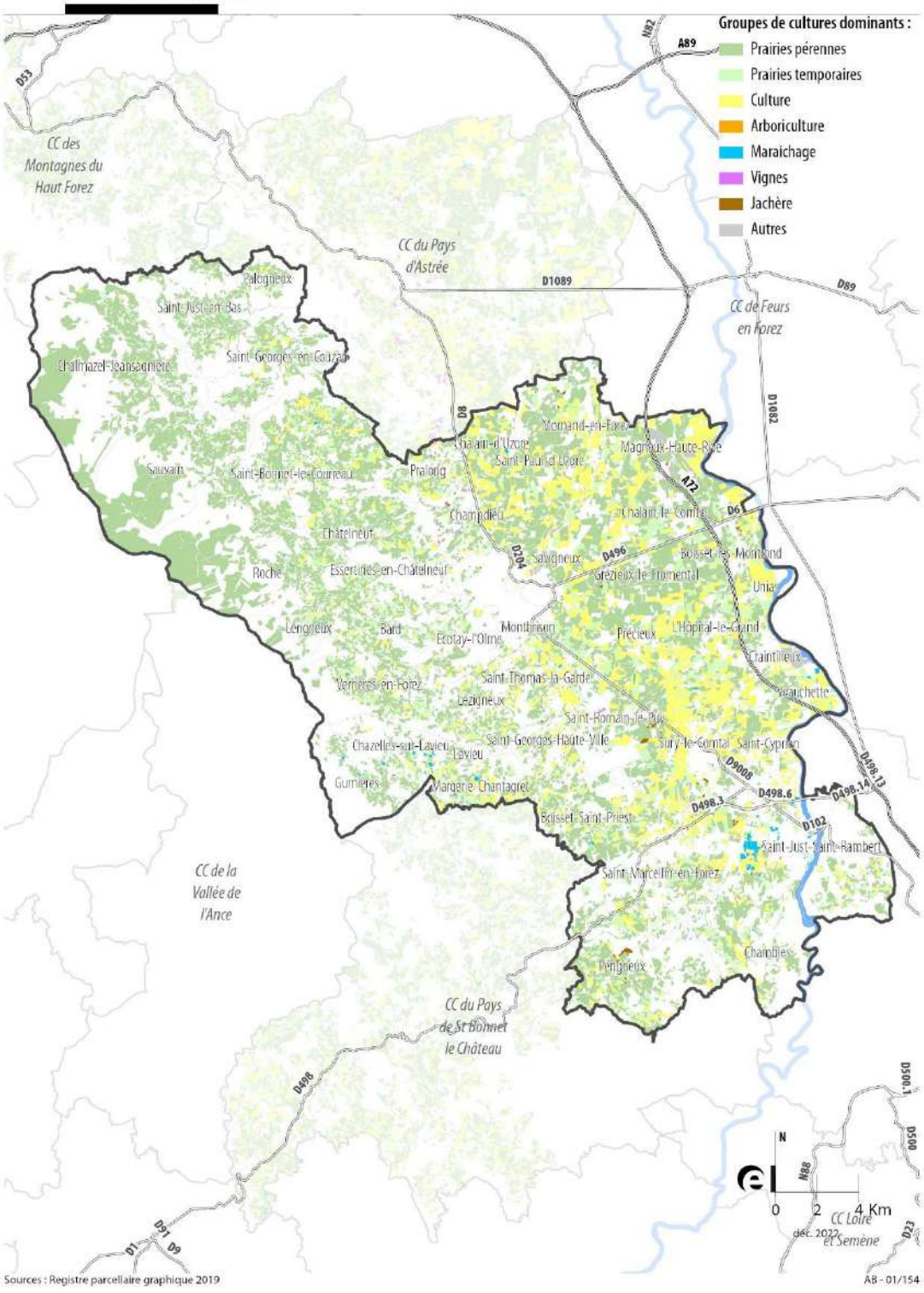
- **les zones de montagne ;**
- **les zones de piémont ;**
- **les zones défavorisées simples**.

Ces zones bénéficient d'une politique conduite depuis 1974 qui consiste à verser annuellement des aides aux exploitations herbagères d'élevage qui pratiquent un pâturage adapté au milieu.

Les aides de la PAC constituent une composante importante du revenu agricole, notamment en élevage. La redistribution des aides dans le cadre de la réforme de la PAC devrait bénéficier principalement aux élevages extensifs de bovins et aux zones de montagne : à l'instar de l'ancienne région Rhône-Alpes dans son ensemble, le territoire devrait donc sortir gagnant de cette redistribution.

Surfaces agricoles déclarées à la PAC en 2019

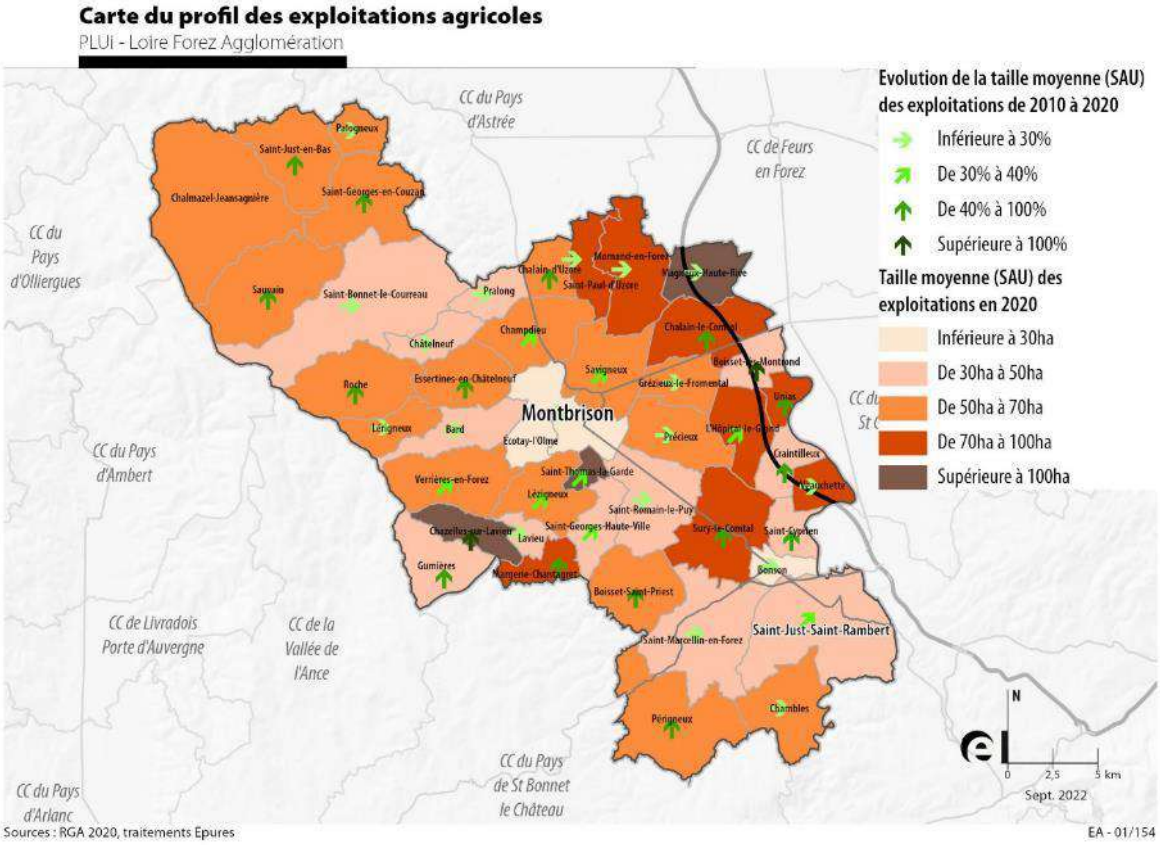
PLUi - Loire Forez Agglomération



Des exploitations de taille moyenne et dynamiques

a- Un nombre important d'exploitations

En 2020, on comptabilise au total 615 exploitations, soit une baisse d'environ 26% depuis 2010. Néanmoins ce phénomène est un peu moindre sur certains secteurs, notamment sur Plaine Nord (-12,5%), Montagne (-18%), Montbrisonnais (–20%) et Bords de Loire (22%).



Sur le territoire du PLUi, le tissu est composé globalement d'exploitations de taille moyenne. On peut cependant observer des particularités locales. Ainsi, certaines zones de grandes cultures de la Plaine du Forez et de bovin viande s'individualisent par des grandes exploitations disposant en moyenne de SAU supérieures à 60 ha, voir 70 ha pour les secteurs Bords de Loire et Coteaux Sud. Les secteur Montbrisonnais et Sud Plaine sont quant à eux plus hétérogènes et majoritairement composé de petites exploitations.

Les exploitations situées sur la zone de relief des Monts du Forez (Secteur Montagne, Coteaux Nord) sont elles aussi majoritairement de taille plus réduite, ne dépassant que très légèrement les 50 ha, et orientés d'avantage sur la production de lait.

Au bilan, la SAU moyenne par exploitation a augmenté d'environ 35% entre 2010 et 2020. L'agrandissement est proportionnel au taux de cessations d'activité, donc élevé dans les

Monts du Forez. Il est moindre en Plaine du Forez, où la restructuration est moins intense, mais ce secteur conserve néanmoins la SAU moyenne par exploitation la plus élevée.

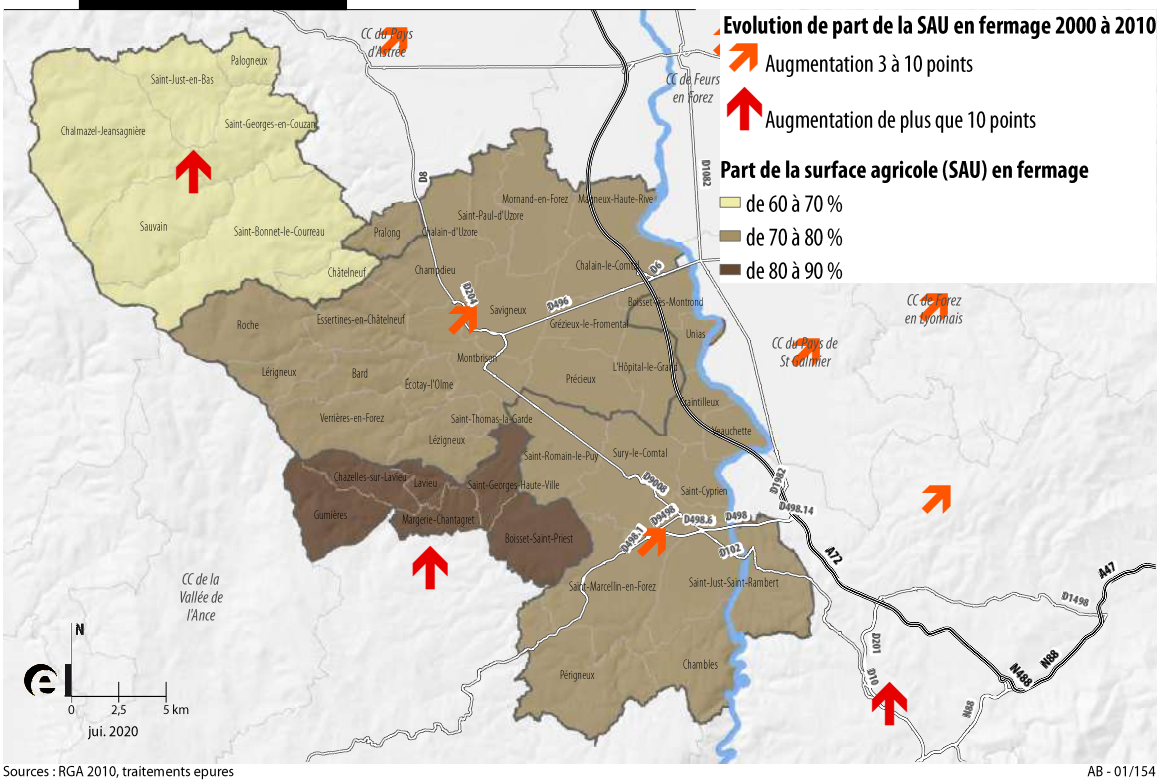
La Plaine du Forez est le secteur où la dimension économique moyenne des exploitations est la plus forte. C'est également le secteur où les formes sociétaires (GAEC et autres) sont les plus représentées.

b- Un fermage important

Seulement un quart des surfaces sont exploitées en faire-valoir direct en 2010. Corrélativement, la part du fermage est en augmentation constante. Les autres modes de faire-valoir restent anecdotiques. En l'absence de métayage, il s'agit de locations provisoires à l'année. Les locations "verbales", même si elles ne sont pas identifiées par le recensement, sont aussi nombreuses, ce qui peut poser des problèmes de fragilité pour les ventes d'herbe et surtout lors des transmissions. Cette fragilité représente souvent un frein pour les exploitants qui hésitent à investir dans leur outil de production par crainte de perdre le foncier.

L'augmentation du fermage est une tendance lourde et nationale. Elle se retrouve sur chacun des secteurs, avec un maximum sur les communes de Gumières, Chazelles-sur-Lavieu, Lavieu, Margerie-Chantagret, Saint-Georges-Haute-Ville et Boisset-Saint-Priest. Cette évolution est en partie un effet mécanique de la restructuration des exploitations. En cessant leur activité, les partants, propriétaires pour partie de leurs terres, peuvent choisir de mettre en location plutôt que de vendre.

Part de la surface agricole utilisé (SAU) en fermage des cantons du département de la Loire entre 2000 et 2010
PLUi - Loire Forez Agglomération



Sources : RGA 2010, traitements epures

AB - 01/154

Ils peuvent également être contraints de le faire, s'ils ne trouvent pas d'acquéreur. La location peut d'ailleurs convenir aux candidats à l'installation ou à l'agrandissement, s'ils préfèrent investir dans le matériel ou les bâtiments plutôt que dans le foncier.

La reprise de terres ou la reprise d'exploitation est un véritable enjeu pour ce territoire où le poids économique de l'agriculture est primordial. L'enjeu est d'autant plus fort que la population agricole est relativement âgée.

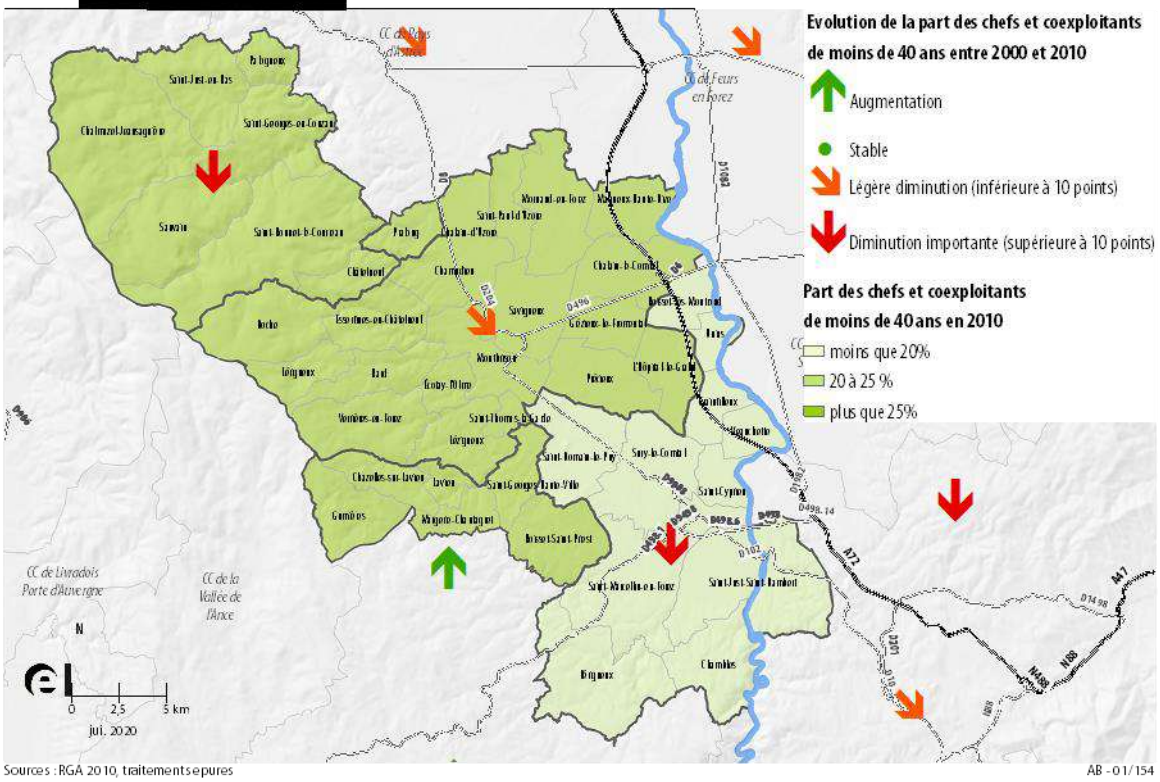
Une évolution dans le profil des exploitants

a- Des exploitants plutôt jeunes

L'âge moyen des exploitants du territoire est d'environ 47 ans en 2010, ce qui est très voisin de la moyenne départementale (48,2 ans). C'est en revanche deux ans de moins que la moyenne régionale (49,8 ans), confirmant la tendance générale qui veut que les exploitants soient en moyenne plus jeunes dans les régions d'élevage. Les exploitants « professionnels », c'est-à-dire à la tête d'exploitations de dimensions économiques moyennes ou grandes, sont plus jeunes que la moyenne générale. Les petites exploitations sont souvent dirigées par des exploitants plus âgés.

Les zones de montagne sont les secteurs les plus jeunes malgré une agriculture d'élevage parfois difficile. Les chefs et coexploitants de moins de 40 ans représentent jusqu'à 25% de leur profession. Toutefois, on note une tendance au vieillissement sur le canton de Saint-Georges-en-Couzan[17].

Carte du profil des exploitations agricoles
PLUi - Loire Forez Agglomération



La situation est particulièrement préoccupante sur le canton de Saint-Just Saint-Rambert[18] où la part des chefs et coexploitants de moins de 40 est en dessous de 20%, conjuguée à une tendance lourde au vieillissement.

L'agrandissement des exploitations en place n'est pas la seule réponse aux cessations d'activité car on note un rythme régulier d'installations. Le département de la Loire présente d'ailleurs un nombre d'installations de jeunes agriculteurs important, comparativement à d'autres secteurs de la Région.

[17] Le canton de Saint-Georges-en-Couzan se compose des communes de : Chalmazel-Jeansagnière, Palogneux, Saint-Bonnet-le-Courreau, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Just-en-Bas, Sauvain.
[18] Le canton de Saint-Just Saint-Rambert se compose des communes de : Boisset-lès-Montrond, Bonson, Chambles, Craintilleux, Périgneux, Saint-Cyprien, Saint-Marcellin-en-Forez, Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Contal, Unias, Veauchette

Les installations aidées représentent 38% du nombre total d'installations, et concernent des exploitations de dimension économique supérieure à la moyenne. 35% des installations concernent des chefs de moins de 40 ans qui s'installent sans aide, par choix ou parce qu'ils ne remplissent pas les conditions pour en bénéficier. Enfin, 27% des installations sont le fait de chefs de plus de 40 ans. Elles peuvent correspondre à des reconversions tardives, mais aussi à des transferts entre époux.

Les installations sont plus nombreuses dans les orientations bovins viande et ovins/caprins qu'en bovins lait. Mais il est cependant prématuré de conclure à une inversion de l'orientation agricole du territoire car les installations en bovins viande et surtout en ovins/caprins se font le plus souvent sur des exploitations de petite dimension économique.

b- Une pluriactivité élevée

Corollaire possible de la nécessité croissante de compléter le revenu agricole, la pluriactivité de la main d'œuvre familiale agricole est élevée. Près d'1/4 des personnes ayant une activité sur l'exploitation ont également une activité (principale ou secondaire) non agricole.

La pluriactivité diminue au fur et à mesure qu'augmente la dimension économique des exploitations. Elle est plus fréquente dans les orientations techniques bovins viande ou ovins/caprins qu'en bovins lait.

Une recherche de valorisation de la production locale

a- Un espace agricole largement irrigué

Le territoire agricole du PLUi est largement marqué par l'irrigation avec, comme élément de base, le canal du Forez et ses multiples ramifications. Les surfaces irriguées se situent donc essentiellement dans la Plaine du Forez et permettent d'éviter un assèchement trop rapide des terres de Varennes, sols alluviaux, sableux et argileux.

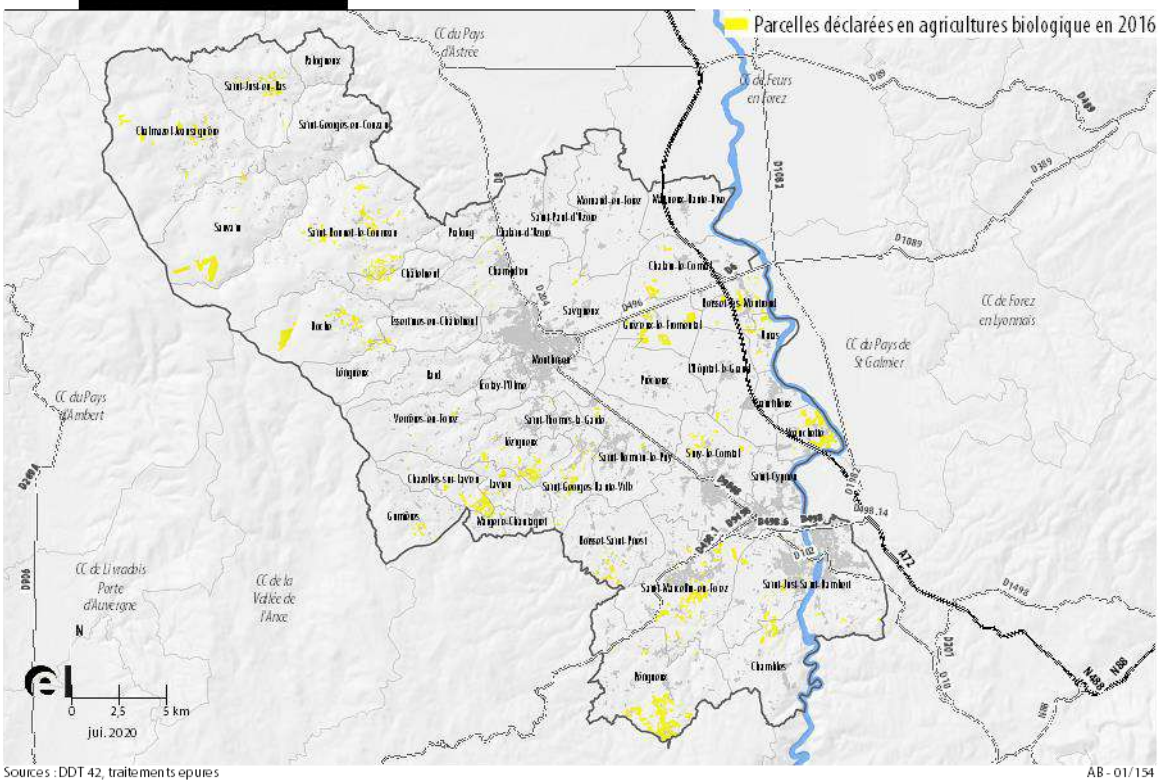
D'une façon générale, la Plaine du Forez regroupe les trois quarts des surfaces irriguées du territoire. Toutes cultures confondues, 14% des surfaces y sont arrosées. En céréales, 1 300 hectares, plus du quart des sols, sont irrigués ; le maïs ensilage et fourrage est arrosé sur 60% de la surface, soit 1 200 hectares.

Dans les Monts du Forez, seulement 3% des surfaces ont été irriguées en 2010, dont la majorité située en bordure immédiate de la plaine.

b- Une agriculture bio encore peu présente

En 2016, moins de 1% des surfaces agricoles déclarées à la PAC sont labellisées en agriculture biologique. Elles représentent 200ha et sont éparpillées sur l'ensemble du territoire du PLUi.

Carte des ilôts certifié en agriculture biologique
PLUi - Loire Forez Agglomération



Sources : DDT 42, traitements epures
AB - 01/154

L'agriculture biologique est orientée essentiellement en bovin lait. Les exploitations d'élevage hors-sol, polyculture-polyélevage et maraîchage comptent aussi une part significative d'exploitations déjà engagées ou projetant une conversion vers l'agriculture biologique. L'Otex bovin viande, jusqu'à présent très peu tournée dans cette voie, rassemble cependant un grand nombre d'exploitations envisageant une conversion vers le bio, conformément à la tendance régionale.

c- Des signes de qualité présents

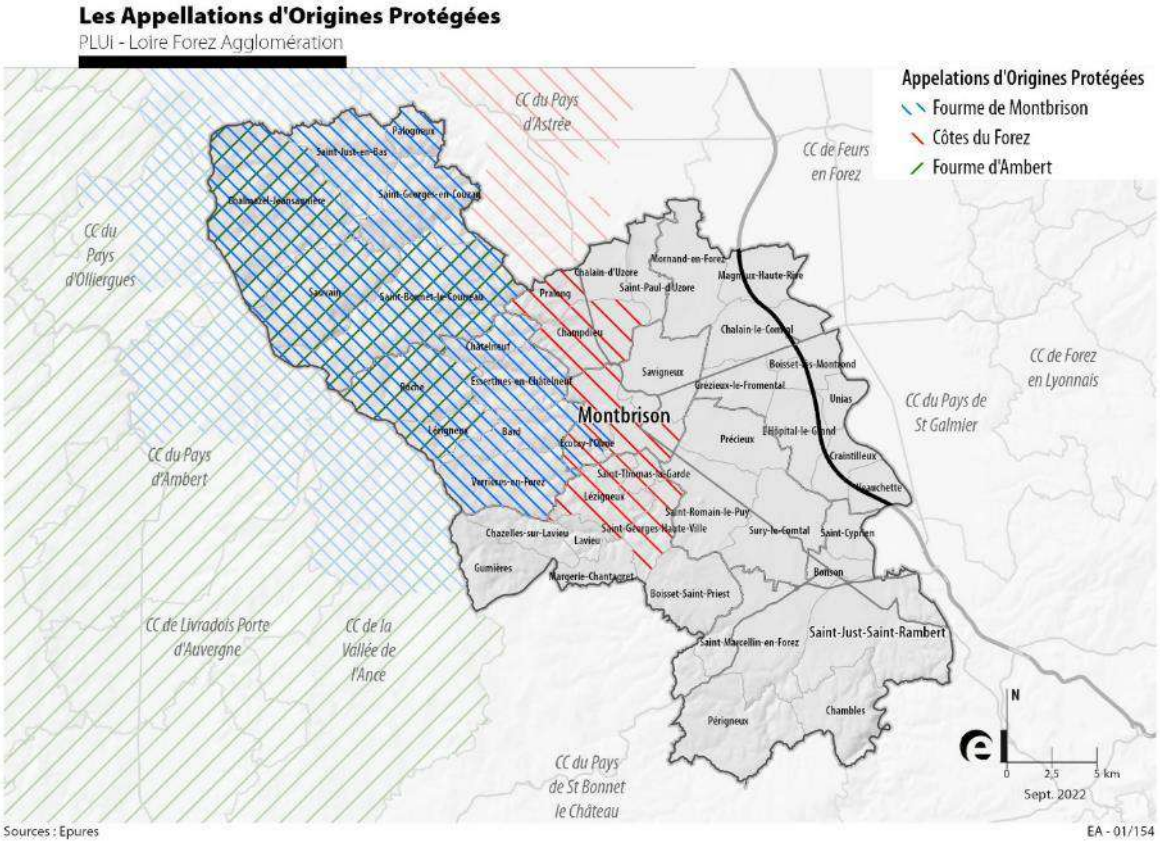
Les signes de qualité, tous signes et démarches confondus (hors agriculture biologique), concernent surtout les secteurs des coteaux et des Monts du Forez.

Les signes officiels de qualité (hors bio), gérés par l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO), comme par exemple (AOC[19], AOP[20], IGP, ou Label rouge), sont au nombre de 8 sur le territoire de Loire Forez :

- **l'AOP Fourme d'Ambert ;**
- **l'AOP Fourme de Montbrison ;**
- **l'AOP Côtes du Forez ;**

19 AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
20 AOP : Appellation d'Origine Protégée

– **IGP viticole Comtés Rhodaniens ;**
– **l'IGP Volailles du Forez ;**
– **l'IGP viticole Urfé** ;
– **IGP Porc d'Auvergne** ;
– **IGP Volailles d'Auvergne**



d- Des circuits courts en développement

Sur le territoire du PLUi, 25% des exploitations pratiquent les circuits courts (vente directe ou avec au maximum un intermédiaire). C'est un peu au-dessus de la moyenne départementale (22%) mais en dessous du taux régional de 30%.

Le territoire présente une situation relativement hétérogène en la matière. Ainsi, comme le montre la carte ci-dessous, le canton de Saint-Just Saint-Rambert, plus proche du pôle urbain de Saint-Etienne et marqué par la présence de maraîchage, dispose d'une part importante d'exploitants pratiquant la vente directe (30% et plus). A contrario, cette représentation est bien plus faible sur le canton de Montbrison, et ce malgré la présence des viticulteurs, qui au final, ne représentent qu'une faible part du total des exploitations.

Le recours à la vente directe est de plus en plus fréquent de façon générale, et en particulier sur le territoire du PLUi. Il faut savoir que la vente directe est traditionnelle dans le département

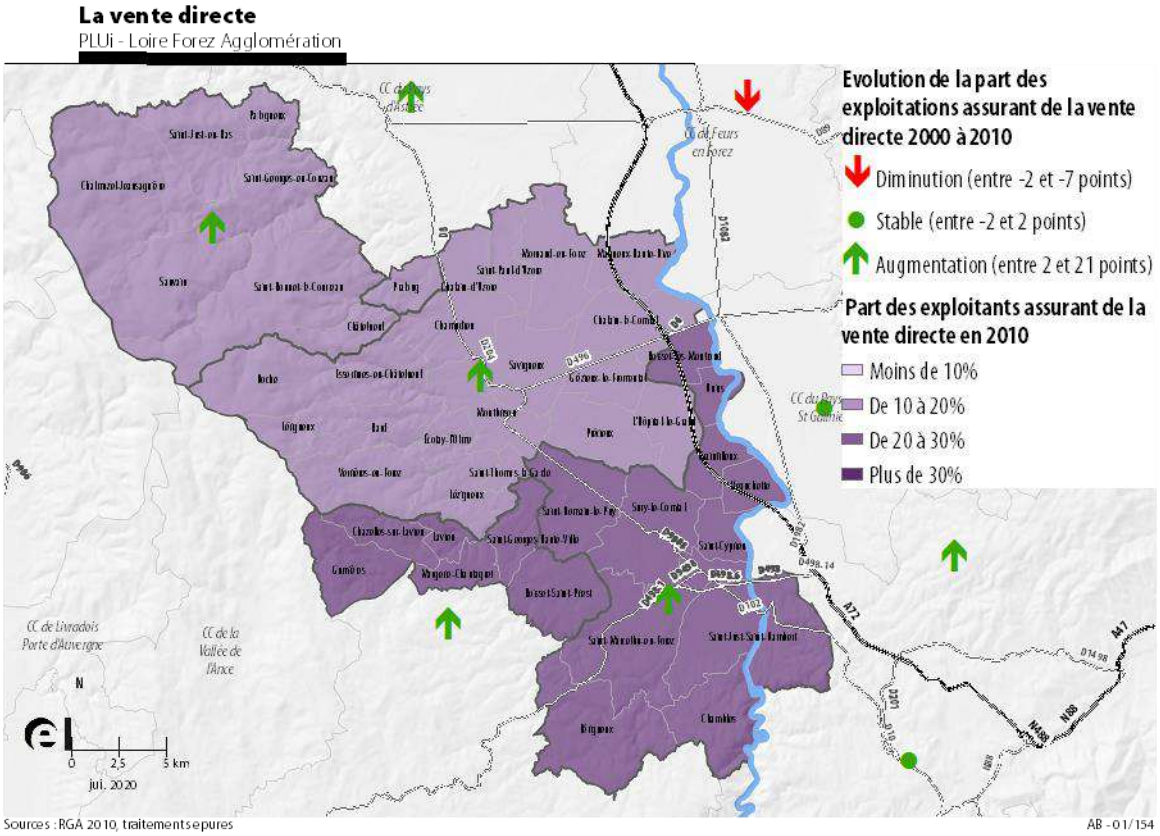
de la Loire et liée à son histoire, avec un rôle d'approvisionnement de nombreux marchés locaux.

La vente directe n'est toutefois pas adaptée à toutes les productions et représente une véritable évolution dans le métier d'agriculteur avec des investissements financiers et humains potentiellement conséquents.

De plus, environ 80% des agriculteurs exploitants en vente directe produisent aussi en circuits longs. Néanmoins, la vente directe est créatrice d'emplois agricoles et offre, bien souvent, une meilleure rémunération pour les producteurs, ce qui réduit la dépendance aux fluctuations de prix des marchés. Afin de limiter le temps pour la vente, les agriculteurs se regroupent au sein de points de vente collectifs (14 sur la Loire en 2013) ou d'associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (les AMAP).

Les circuits courts répondent également à des attentes sociétales et de développement durable en favorisant :

- une meilleure rémunération des agriculteurs,
- l'accès pour les habitants à une nourriture de qualité, et une relation plus proche avec leur territoire,
- une réduction des transports de produits.



Une agriculture consciente de l'enjeu environnemental

a- Un territoire soumis à des enjeux environnementaux vis-à-vis de l'eau

Le territoire du PLUi est concerné pour partie par une zone vulnérable nitrate, des zones prioritaires pesticides et dans sa totalité par une zone sensible à l'eutrophisation.

Pour les nitrates, les zones vulnérables concernent la prévention et la réduction des pollutions dues aux nitrates d'origine agricole. Elles sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces superficielles et souterraines. Un socle réglementaire national (couverture végétale en hiver, équilibre de la fertilisation…) est complété par des plans d'action régionaux (dates d'épandage…).

Toute la partie Plaine du Forez du territoire du PLUi est classée "zone vulnérable nitrate".

Pour les pesticides, la définition des zones prioritaires repose sur un diagnostic régional conduit en 2008 dans le cadre de la cellule d'observation et de prévention des pollutions par les pesticides (CROPPP). Ce diagnostic a permis de croiser, pour les eaux superficielles et les eaux souterraines, la vulnérabilité du territoire avec la pression phytosanitaire, puis dans un second temps avec la qualité des eaux. Les zones sensibles aux pesticides ainsi obtenues ont été confrontées aux enjeux d'usage de l'eau (captages, Natura 2000…) pour aboutir à des zones prioritaires, ou très prioritaires. Ce classement vise à orienter les actions, éventuellement les financements, sans conséquences réglementaires.

Pour le territoire du PLUi :

- **Au titre des eaux superficielles, l'ensemble des communes situées sur le bassin versant du Lignon sont en zone prioritaire ;**
- **Au titre des eaux souterraines, les nappes et alluvions modernes de la Plaine du Forez sont en zone très prioritaire.**

b- Des exploitations engagées dans des démarches agro-environnementales

Les espaces agricoles sont essentiels pour la biodiversité en raison de leur prédominance dans le territoire départemental et des pratiques agricoles qui créent et entretiennent des milieux divers et favorables pour la faune et la flore. Par exemple, les prairies naturelles, qui sont maintenues ouvertes par l'entretien agricole, abritent une multitude d'espèces de fleurs, d'oiseaux ou de petits mammifères.

Les mesures agro-environnementales (MAE) financent la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre d'un engagement quinquennal.

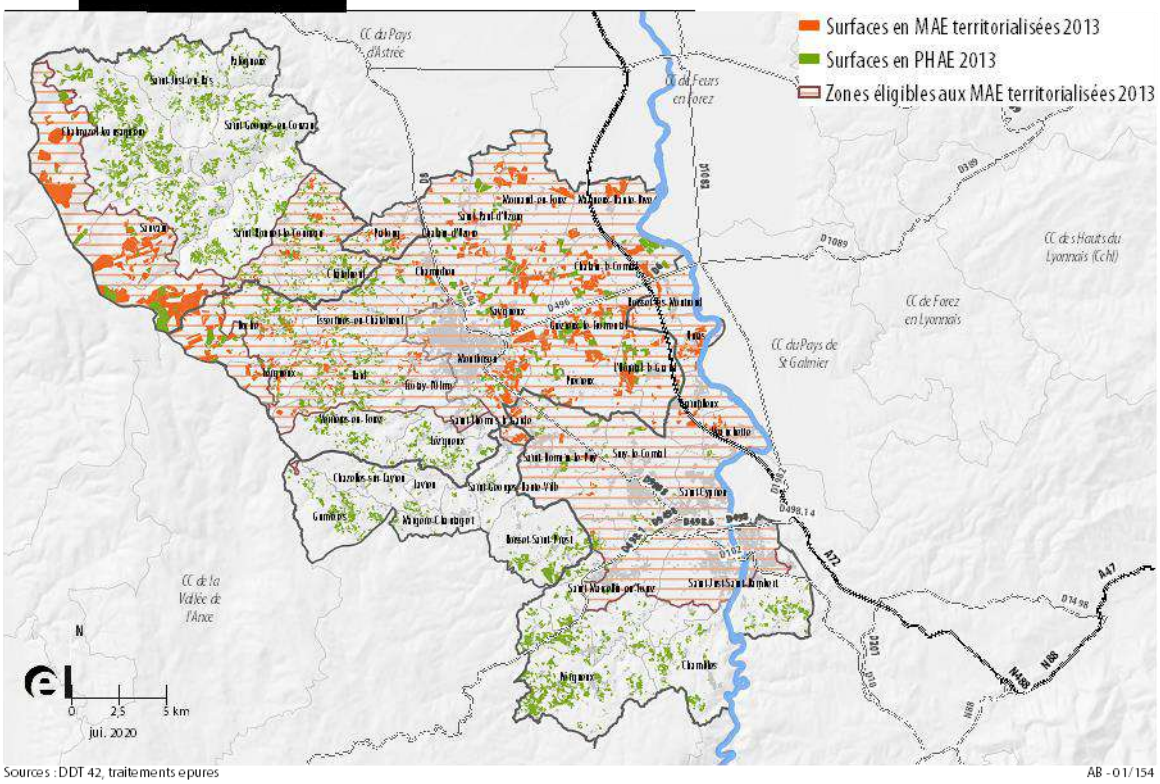
A l'échelle du département de la Loire, la surface totale en mesures agro-environnementales en 2013 est de 77 200 ha soit 28% de la SAU dont 84% en prime herbagère agroenvironnementale (PHAE) et 14% en mesures agroenvironnementale territoriale (MAET). **Sur le territoire du PLUi, les agriculteurs se sont également engagés massivement dans les MAET, notamment avec la PHAE liée à la prédominance de l'élevage et donc de pâturages et de surfaces en herbe**.

Certaines zones sont également identifiées pour faire l'objet de **programmes de MAET** avec des objectifs ciblés selon des enjeux spécifiques locaux :

- favoriser la biodiversité des milieux ouverts par les pratiques agricoles telles que la fauche tardive et la limitation de la fertilisation (les prairies des sites Natura 2000, des abords de cours d'eau et de la Plaine du Forez) ;
- protéger et entretenir les zones humides pour leur intérêt écologique (par exemple sur les sites Natura 2000 des Hautes Chaumes du Forez et de la Plaine du Forez) ;
- préserver les corridors écologiques par la gestion des milieux ouverts et des haies.

MAE contractualisées 2013 et surfaces agricoles non-contractualisés

PLUi - Loire Forez Agglomération



Sources : DDT 42, traitements epures AB - 01/154

En 2015, l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez, en collaboration avec les Syndicats mixtes des Pays du Forez, du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV) ont lancé un **projet agro-environnemental et climatique (PAEC)**. Ce PAEC s'étend à l'échelle du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy, englobant ainsi les sites Natura 2000 "Parties sommitales du Forez et Hautes Chaumes" (en totalité), "Lignon-Anzon-Vizézy et Affluents" (en partie), et "Plaine du Forez" (en partie). Au total, le territoire concerne 46 communes, couvre une superficie totale de 62 000 ha et concerne 582 exploitations agricoles ainsi que 5 structures collectives d'estive.

Les principaux objectifs du PAEC Hautes Chaumes et Piémont du Forez sont d'accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre aux enjeux environnementaux du

territoire et de développer et/ou maintenir les pratiques favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau, quand elles existent, dans un secteur où il existe un risque de disparition et/ou de modification des systèmes vers des pratiques moins vertueuses. La modification des pratiques engagées précédemment et la meilleure prise en compte de l'environnement doivent désormais s'inscrire dans les systèmes afin de les rendre pérennes, socialement acceptables et économiquement viables, au-delà de la durée du soutien financier direct et indirect complémentaire amené par le biais du PAEC (MAEC, mesures complémentaires, etc.). La reconquête d'espaces agricoles abandonnés (collines à pins boulanges, pitons basaltiques, landes enfrichées…) est aussi un enjeu important qui permettra de diminuer le phénomène d'intensification.

Des dispositifs de protection des espaces agricoles : les zones agricoles protégées

Le territoire du PLUi comprend deux zones agricoles protégées (ZAP) délimitées au titre de l'article L.112-2 du code rural et de la pêche maritime.

La première a été établie sur la commune de Saint-Marcellin-en-Forez par arrêté préfectoral du 18 mars 2014. Elle a pour objectif de soustraire à la pression foncière des terres agricoles menacées ou fragilisées par l'urbanisation mais aussi de limiter la rétention foncière liée à la spéculation.

Suite à la création de la zone d'activité Opéra Parc - Les Plaines, les communes de Bonson, Saint-Just Saint-Rambert et Sury-le-Comtal ont également souhaité pérenniser la forte dynamique agricole présente sur leur territoire. La démarche menée avec l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez puis Loire Forez agglomération a abouti à la mise en place d'une ZAP par arrêté préfectoral du 30 avril 2019. Son objectif principal est de soustraire à la pression foncière les espaces agricoles de ces communes qui ont été fortement impactés par l'urbanisation.

La vocation agricole des espaces ainsi classés est confortée sur le long terme.

Les délimitations ainsi que les arrêtés préfectoraux de ces zones agricoles protégées figurent en annexe du dossier de PLUi (6.1 servitudes d'utilités publiques : notices, documents annexés et Plans).

2.3.4- Synthèse et enjeux

Thème	Synthèse	Enjeux
Marché du travail	Un total de 23 800 emplois sur le territoire du PLUi, soit 12% des emplois du SCoT Sud Loire dans sa configuration à 117 communes et 9% des emplois ligériens ; Un territoire à dominante résidentielle avec un ratio de 0,6 emploi pour 1 actif. Seule	Maintenir les activités locales en secteur de montagne excentré ; Renforcer l'axe historique Montbrison - Saint-Just Saint-Rambert ; Articuler la localisation des emplois et des logements avec l'accessibilité des

	l'agglomération Montbrison-Savigneux se distingue par son attractivité économique ; Une concentration de la majorité des emplois sur l'axe historique Montbrison (35% de l'emploi total) - Saint-Just Saint-Rambert (18% de l'emploi total); Un secteur de montagne qui perd globalement des emplois ; Une dynamique de l'emploi impactée par la crise économique, cependant moins fortement que dans le département ; Un nombre de demandeurs d'emploi qui reste important avec : - un chômage structurel qui touche particulièrement les jeunes (moins de 25 ans) et les femmes ; - une progression du chômage des senior (50 ans et plus) en miroir de la tendance nationale.	secteurs concernés sur les territoires afin de faciliter l'accès à l'emploi.
Le tissu économique	Une représentation quasi-équivalente des secteurs industriels et serviciels sur le territoire ; Un socle industriel toujours solide : - 32% des effectifs salariés privés, - un secteur de la métallurgie-mécanique qui se maintient en tant qu'activité industrielle dominante, - des spécificités industrielles qui perdurent : textile-habillement, bois-meuble, chimie-pharmacie et caoutchouc-plastique, - une dynamique de diversification engagée, notamment vers la production et de la distribution	Accompagner l'évolution du tissu productif : pérenniser la base industrielle historique (stratégies territoriales de filières …) tout en soutenant la diversification amorcée vers de nouvelles filières ; Favoriser l'innovation et le croisement entre évolution du tissu économique et évolution des besoins sociétaux (vieillissement, attractivité résidentielle, numérique, enjeux environnementaux…) ; Favoriser les liens entre les emplois présentiels et les emplois de la sphère productive, les synergies servant généralement d'effet levier pour les

	d'énergie ainsi que vers l'industrie automobile. Une tertiarisation de l'économie : - 36% des effectifs salariés privés, - confirmation de la santé/action sociale comme activité servicielle dominante, - quelques spécificités économiques dans la santé-action sociale, l'éducation, le transport-entreposage et les services aux personnes. Une représentation importante des emplois présentiels (plus de 6 emplois sur 10), avec des spécificités du territoire dans la construction et l'hébergement médico-social ; Un tissu économique principalement composé de petites PME tout en conservant de grandes entreprises industrielles leaders dans leur domaine.	activités tertiaires (relations public/privé, etc.) ; Organiser dans chaque commune un accueil des emplois liés à l'économie présentielle (commerce, services à la personne, santé) en corrélation avec leur poids de population.
Le commerce	Le commerce de détail est l'activité commerciale dominante (59% des emplois commerciaux du territoire et 60% des établissements) Les commerces spécialisés en non alimentaires sont les plus représentatifs du territoire (74% des établissements) La répartition entre les commerces alimentaires et les commerces dédiés à l'équipement de la personne est équilibrée, devant les commerces dédiés à l'équipement de la maison (19%), à la beauté/hygiène/santé	Conforter les commerces de proximité (cf. enjeux armature commerciale) : - Maîtriser les implantations commerciales isolées ou périphériques existantes pour éviter une mise en concurrence fragilisante, - Prioriser l'implantation des commerces dans les centralités, en particulier l'offre de réponse aux besoins courants des ménages. Porter une attention particulière au développement du commerce mobile (e-commerce) et à son articulation avec le commerce physique, notamment non alimentaire.

	(16%), à la culture et aux loisirs (15%) et enfin les grandes surfaces. Une armature de commerce de détail alimentaire plutôt tournée vers des commerces dits de proximité (51 commerces d'alimentation générale) que des grandes surfaces commerciales (12 supermarchés, 1 hypermarché).	
L'activité agricole	En 2020, la Surface Agricole Utile représente plus de 50% du territoire, avec des variations suivant les secteurs : - Entre 40 et 50% dans le Sud Plaine malgré la pression foncière, - Entre 20 et 50% en secteur de montagne et canton de St-Jean-Soleymieux où les espaces naturels sont plus présents. En 2020, 615 exploitations agricoles sont recensées, avec des variations suivant les secteurs : - Plus de 10% de l'emploi en secteur de montagne et dans le canton de St-Jean-Soleymieux, - Entre 2 et 5% sur le reste du territoire. Le territoire est assez hétérogène en termes de production et de dynamisme : - Plutôt de la pâture et de l'élevage sur les montagnes et les coteaux, - Des cultures de céréales plutôt fourragères et polyculture en plaine, - Du maraîchage sur la partie Ssud de la plaine en bord de Loire (Chambons), notamment à Saint-Just Saint-Rambert,	Prendre en compte l'étude réalisée par la chambre d'agriculture dans le cadre du PLUI; Préserver l'espace agricole de l'urbanisation, notamment pour les espaces les plus exceptionnels (Chambons, vignes AOC, maraîchage).

	- Du vignoble en pied de coteaux. Les territoires sont différents mais pourtant liés : les cultures fourragères de la plaine sont indispensables aux élevages des montagnes et des coteaux ; La profession fait l'objet d'un développement récent en faveur de la vente directe et des circuits courts, d'un fort engagement dans des mesures agro-environnementales, et d'un faible lien avec l'agroalimentaire (excepté pour le lait) ; Des terrains agricoles ont été ponctionnés ces 10 dernières années au bénéfice de l'urbanisation avec -425 ha entre 2010 et 2020 ; Deux Zones Agricoles Protégées (ZAP) ont été créées : à Saint-Marcellin-en-Forez et sur les communes de Bonson, St-Just St-Rambert et Sury-le-Comtal.	

2.4- Evolution de la consommation foncière

2.4.1- Données et méthode

Le Modèle d'Occupation du Sol (MOS) a été utilisé pour faire l'analyse rétrospective de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur le territoire. Il s'agit d'une base de données d'occupation du sol conçue à partir d'images satellites Pléiades 2020, où chaque m² du territoire est affecté à un type d'occupation dominante. Cette donnée produite à 1/5000e a une précision géométrique adaptée à une échelle d'utilisation jusqu'au 1/25 000e pour les classes que nous avons utilisées (ci-dessous). En fonction des thématiques, la surface minimale de détection varie : 1500 m² pour le résidentiel et 5000 m² pour les autres classes d'occupation du sol. Elle permet ainsi d'identifier sur un territoire donné les occupations du sol suivantes aux périodes souhaitées. L'analyse a été faite en comparant les données 2010 et 2020.

5 classes principales	**24 classes détaillées**
Espaces urbains	Zones bâties d'habitat
Espaces d'activités	Zones d'équipements
Espaces urbains en mutation	Espaces verts
Espaces agricoles	Espaces récréatifs
Espaces naturels	Zones d'activités
	Infrastructures routières et ferroviaires
	Infrastructures portuaires
	Infrastructures aéroportuaires
	Zones de chantier, de décharges et d'extractions de matériaux
	Dents creuses urbaines
	Cultures annuelles et prairies
	Cultures permanentes
	Peuplement de feuillus dominants

	Peuplement de conifères dominants
	Peuplements indéterminés dominants
	Boisement en mutation
	Alignements de boisement
	Landes et fourrés
	Prairies naturelles
	Roches nues
	Glaciers
	Marais et tourbières
	Cours d'eau
	Surface en eau

2.4.2- A l'échelle des 45 communes du PLUi

Entre 2010 et 2020 (analyse MOS), environ 470 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers ont été artificialisés sur le territoire, soit une moyenne de 47 ha par an, avec un ralentissement qui s'opère depuis 2015. Ce chiffre de 470 ha est la résultante de l'analyse des espaces naturels, agricoles et forestiers qui ont été détruits par l'urbanisation (533 ha) sur la période 2010-2020 et de l'analyse des espaces urbains qui ont été restitués aux espaces agricoles, naturels et forestiers (63 ha).

Cette consommation foncière s'est localisée à 82% sur des espaces agricoles, 6% sur des espaces naturels ou forestiers et 12% sur des espaces urbains libres. Ce sont majoritairement des espaces considérés comme agricoles qui ont été artificialisés sur cette période, les espaces naturels boisés et non boisés ont été moins impactés. On constate une augmentation de l'urbanisation en dents creuses urbaines sur les dernières années, sur des ténements de taille plus ou moins importante. Ces deux phénomènes s'expliquent notamment parce que la plaine agricole du Forez est le territoire le plus mis sous tension foncière, alors que les secteurs à dominante naturelle (massifs boisés, hautes chaumes, gorges de la Loire …) sont moins recherchés pour le développement urbain (plus loin des polarités et de la Métropole stéphanoise) et moins propices à l'étalement urbain du fait du relief. Le secteur de la plaine du Forez présente également une urbanisation assez lâche ce qui permet une urbanisation en dents creuses plus importante.

Cette artificialisation est principalement destinée à la vocation résidentielle (47%des ha consommés), puis à l'activité économique dont les constructions liées à des exploitations

agricoles (31% des ha consommés), les infrastructures de transport (4% des ha consommés), l'aménagement d'espaces récréatifs (3% des ha consommés), les chantiers en cours ainsi que les activités de gravières et carrières (1% des ha consommés) et enfin les équipements (moins de 1% des ha consommés).

Le développement résidentiel a été particulièrement consommateur d'espaces agricoles du fait du développement de nombreuses opérations de lotissements pavillonnaires, en extension urbaine ou en comblement de vastes dents creuses urbaines pour certaines exploitées, dans la majorité des communes du territoire.

Ce phénomène est particulièrement perceptible dans les communes des bords de Loire et aux abords de l'axe historique Montbrison/Saint-Just Saint-Rambert. La périurbanisation des communes de l'Ouest de Montbrison est également assez marquée avec un développement pavillonnaire intense mais généralement en discontinuité des bourgs, le développement s'étant fait au plus proche de Montbrison. Les communes de montagne ou des coteaux éloignées de Montbrison sont moins touchées par ce phénomène car elles connaissent une pression foncière beaucoup moins importante. Néanmoins, si peu de logements ont été construits sur la dernière décennie, ils sont généralement construits sur de vastes parcelles et disséminés dans tous les hameaux. Certains secteurs de vastes emprises ont également été aménagés sur des communes de montagne ou de coteaux générant une consommation foncière importante.

Cette consommation foncière peut notamment être mise en lien avec les formes urbaines qui ont été développées sur cette période avec une prédominance de la maison individuelle qui représente 65% des logements commencés (55% en individuel pur et 10% en individuel groupé). Pour les 2/3 des communes du territoire, plus de 80% des logements commencés sur les dix dernières années sont des maisons individuelles pures qui sont des formes urbaines plus consommatrices de foncier.

Cette consommation foncière peut également être mise en lien avec les documents de planification en vigueur sur la dernière décennie.

En 2005, seules 4 communes sur les 45 avaient élaboré un plan local d'urbanisme (PLU), les autres communes étaient couvertes par des plans d'occupation des sols (POS) et des cartes communales, ou encore soumises au règlement national d'urbanisme (RNU). Néanmoins qu'il s'agisse des PLU ou autres documents de planification urbaine, aucun de ces documents ne disposait à cette date d'outils de limitation de la consommation et n'affichait cette ambition.

En 2010, 15 communes disposent de POS comme documents de planification, dont certains sont en cours de révision en PLU. 6 communes sont soumises au RNU (dont 3 sont en cours d'élaboration d'un PLU) et 5 communes disposent d'une carte communale. En 2010, ce sont donc 58% des communes du territoire du PLUi qui ne disposaient pas d'outils de planification urbaine leur permettant de contrôler la consommation foncière. D'autre part, sur les 19 communes disposant d'un PLU, ces documents sont relativement anciens et la majorité d'entre eux offre un très grand nombre de surfaces constructibles que l'on peut évaluer comme surdimensionnées au regard des besoins. De plus, la majorité des règlements impose des

Coefficients d'Occupation du Sol très bas (entre 0,15 et 0,3) dans les zones urbaines ou dans les zones d'urbanisation future, limite les hauteurs à du R+1 et interdit l'implantation des constructions en limite parcellaire. Cet ensemble de règles couplé à l'absence d'outils tels que les orientations d'aménagement et de programmation, et à un surdimensionnement général des surfaces constructibles attestent de l'absence de politique de limitation de la consommation foncière.

Entre 2010 et 2020, 23 PLU ont été approuvés. Les plus récents, tels que Verrières en Forez, Craintilleux et Saint-Romain-le-Puy approuvés respectivement en décembre 2016, février et décembre 2018, sont compatibles avec le SCoT Sud-Loire, disposent d'OAP et, conformément à la loi ALUR, n'appliquent pas de COS. La consommation foncière est donc davantage rationalisée par rapport aux PLU antérieurs opposables sur le reste du territoire.

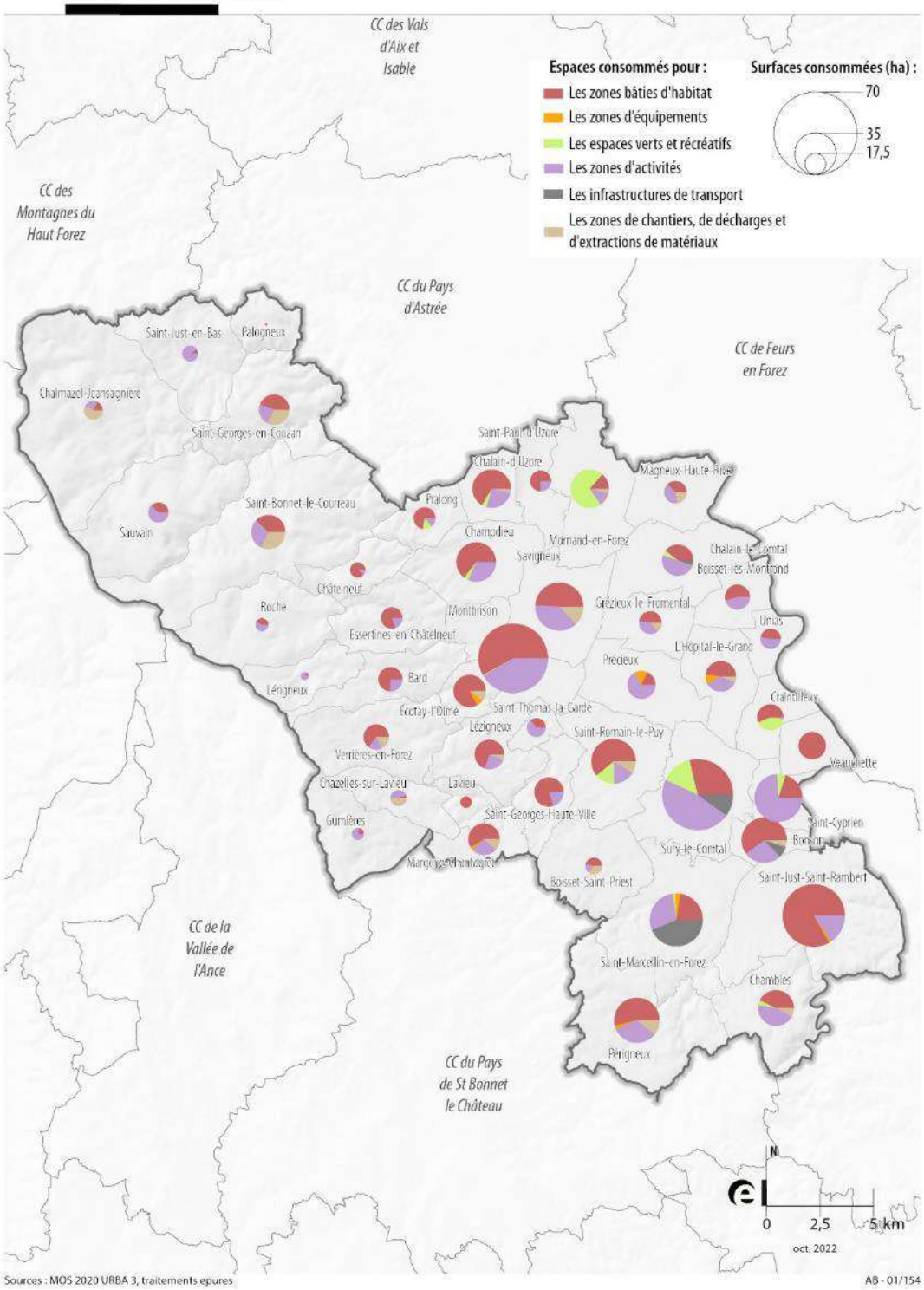
Ainsi en 2020, 6 communes disposent d'une carte communale, 33 communes disposent d'un PLU, 4 communes restent au RNU (dont la partie Jeansagnière de la commune Chalmazel-Jeansagnière malgré la fusion de ces deux communes en 2015) et 3 communes disposent d'un POS opposable jusqu'au 31 décembre 2020.

La consommation foncière pour le développement économique se concentre sur quelques communes situées à proximité de l'axe historique entre Champdieu et Saint-Just Saint-Rambert. Le développement économique s'est principalement fait sous la forme d'aménagement de zones d'activités ou industrielles dans les principales centralités.

La consommation destinée aux infrastructures et équipements est notamment liée :
- au passage du contournement de la RD 498 passant par Bonson et Saint-Marcellin-en-Forez,
- à l'axe Magneux-Haute-Rive / Périgneux caractérisé par beaucoup de mises en chantier,
- à l'accueil de nouveaux lieux d'équipements sur Saint-Just Saint-Rambert.

Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2010 et 2020

PLUI - Loire Forez Agglomération



2.4.3- Analyse par secteur

Sur le territoire couvert par le PLUi, plusieurs tendances se dessinent[21] :

- **Les communes de montagne et certaines de coteaux éloignées du Montbrisonnais** : Chalmazel-Jeansagnière, Chazelles-sur-Lavieu, Gumières, Lavieu, Lérigneux, Palogneux, Roche-en-Forez, Saint-Bonnet-le-Courreau, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Just-en-Bas et Sauvain.

Dans ces communes, la pression foncière est réduite et le développement résidentiel limité. Elles demeurent néanmoins consommatrices de foncier pour le développement de l'habitat de par les formes urbaines monotypées qui s'y développent (maisons individuelles) et la taille des parcelles (entre 1000 et 2000 m²). D'autant plus, que dans ces communes, le développement résidentiel est diffus dans tous les hameaux et s'étend généralement le long des voies de circulation, accentuant le mitage du territoire et fragilisant les centres bourgs. La consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers pour le développement résidentiel a représenté un peu plus de 14 ha entre 2010 et 2020.

La consommation foncière pour le développement d'activités économiques y est quasiment nulle (moins de 2 ha).

Dans ces communes, la consommation foncière liée au développement de structures agricoles (hangars, nouveaux bâtiments, extension d'exploitations existantes, etc.) est également assez importante sur la dernière décennie (plus de 12 ha consommés pour le développement de l'activité agricole).

- **Les communes des coteaux bénéficiant de la proximité de Montbrison :** Bard, Châtelneuf, Ecotay-l'Olme, Essertines-en-Châtelneuf, Lézigneux et Verrières-en-Forez.

Dans ces communes qui sont proches de Montbrison et qui bénéficient d'un accès rapide, la pression foncière est plus importante que sur les communes de Montagne et de coteaux éloignées. Elles ont connu un développement résidentiel plus intense mais qui s'est fait uniquement dans les hameaux ou nouveaux lotissements proches de Montbrison au détriment des centres-bourgs qui n'ont accueilli quasiment aucune nouvelle construction.

Leur développement s'est fait principalement le long des routes départementales qui permettent de rejoindre Montbrison, uniquement sous forme de maisons individuelles sur de grandes parcelles (1 000 à 1 500 m²), ce qui a entrainé une consommation foncière d'espaces agricoles et naturels importante (près de 30ha pour le développement résidentiel).

La consommation foncière pour le développement d'activités économiques y est quasiment nulle (moins de 1ha).

Sur certaines de ces communes, le développement au bénéfice des exploitations agricoles est encore présent et a entrainé la consommation foncière d'environ 6 ha sur les dix dernières années.

- **Les communes des coteaux, des gorges de la Loire et des bords de Loire bénéficiant de la proximité des centralités et/ou de l'autoroute** : Boisset-lès-Montrond, Boisset-Saint-Priest, Chalain-le-Comtal, Chambles, Craintilleux, Grézieux-le-Fromental, L'Hôpital-le-

21 CF cartes en annexe du présent diagnostic territorial.

Grand, Magneux-Haute-Rive, Margerie-Chantagret, Périgneux, Précieux, Saint-Georges-Haute-ville, Veauchette.

Dans ces communes, la pression foncière est très importante en raison de leur facilité d'accès routier, de la proximité de plusieurs centralités et pôle d'emplois et/ou de leur cadre de vie. Elles ont connu une forte croissance ces dernières années principalement sous la forme d'habitat individuel sur des parcelles relativement grandes (1 000 à 2 000 m²) même si certaines opérations récentes présentent des formes urbaines plus denses (individuel groupé).

Pour les communes des bords de Loire et en l'absence de limite physique à l'étalement urbain, le développement s'est principalement fait en extension urbaine aux centres-bourgs. Pour les autres communes, le développement a été plus anarchique, en extension urbaine dans l'ensemble des hameaux. La consommation foncière pour le développement résidentiel demeure importante dans ces deux sous-secteurs attractifs (plus de 65 ha entre 2010 et 2020).

La consommation foncière pour le développement d'activités économiques y est mesuré (moins de 7 ha). Le dynamisme agricole, qui demeure quant à lui assez important sur le secteur, est consommateur d'espaces agricoles, naturels et forestiers avec plus de 30 ha consommés.

- **Les communes de l'axe historique et les communes limitrophes** : Champdieu, Saint-Cyprien, Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Marcellin-en-Forez, Saint-Romain-le-Puy et Sury-le-Comtal.

Dans ces communes, la pression foncière est très importante en raison notamment de leur accessibilité (autoroute, RD 498, RD 8, gares ou haltes ferroviaires) et de leur cadre de vie (fleuve Loire, patrimoine bâti, etc.). Elles ont connu, sur la période 2010-2020, pour certaines, un fort développement et pour d'autre un maintien de leur population, mais entrainant, dans les deux cas, une consommation foncière importante pour le développement résidentiel (un peu moins de 100 ha). Avec des ratios moyens de 30 à 40% de logements collectifs construits et 60 à 70% de logements individuels, et une réduction de la taille moyenne des parcelles, la consommation foncière demeure importante même si elle tend doucement vers une rationalisation.

La consommation foncière pour le développement économique est également présente sur ce secteur avec notamment l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée Opéra-Parc les Plaines sur les communes de Sury-le-Comtal, Bonson et Saint-Marcellin-en-Forez et l'implantation de nouvelles entreprises dans la zone d'activités de Champdieu générant une consommation foncière de près de 40 ha.

- **L'agglomération Montbrison-Savigneux**

Les communes de Montbrison et de Savigneux bénéficient d'une bonne attractivité qui s'est traduite par la construction de nombreux nouveaux logements. Pour ces communes, les formes urbaines développées sont environ 50% de logements collectifs et 50% de logements individuels purs ou groupés. Elles présentent des densités résidentielles moyennes plus élevées que les autres communes du territoire. Leur développement a également engendré une consommation foncière d'espaces naturels et agricoles en particulier sur les coteaux Ouest et Nord de la commune de Montbrison où se sont développées ces dernières années des opérations de lotissements d'habitat individuel (plus de 45 ha consommés pour le développement résidentiel entre 2010 et 2020).

Le développement économique génère dans ce secteur une consommation foncière importante notamment au droit des zones d'activité des Granges et du Champ de Mars qui accueillent les principales entreprises du territoire (environ 25 ha de consommés).

- **Les autres communes :** Bonson, Chalain-d'Uzore, Mornand-en-Forez, Pralong, Saint-Paul d'Uzore, Saint-Thomas-la-Garde et Unias.

Ces différentes communes ne s'inscrivent pas dans les logiques précédentes. Bonson, après avoir connu un développement démesuré dans les années 70/80, a vu sa croissance démographique nettement diminuer pour être actuellement dans une situation de stagnation. Son développement sur la dernière décennie est principalement basé sur des formes d'habitat collectif s'insérant dans le tissu existant. La consommation foncière d'espaces agricoles et naturels y est également limitée du fait de la présence de nombreuses dents creuses dans le tissu existant.

Mornand-en-Forez, Pralong et Saint-Paul-d'Uzore ont été moins attractives entre 2010 et 2020 que les communes des bords de Loire mais les constructions réalisées sont monotypées (maison individuelle sur de grandes parcelles) et entrainent donc une consommation foncière non négligeable. Chalain d'Uzore a quant à elle connu un développement peu maitrisé ces dernières années générant une consommation foncière importante (14 ha toutes destinations confondues).

Saint-Thomas-la-Garde présente, quant à elle, un développement raisonné avec une consommation foncière légèrement inférieure aux autres communes malgré sa proximité avec Montbrison et Saint-Romain-le-Puy.

Sur ce groupe de communes, c'est 37 ha qui ont été consommés pour le développement résidentiel et près de 10 ha pour le développement économique.

2.4.4- Synthèse de la consommation foncière d'espaces agricoles, naturels et forestiers entre 2010 et 2020

Commune	Anciens EPCI	Total consommation ENAF (X-Y)	Espaces urbains restitués aux ENAF (Y)	ENAF détruits par l'urbanisation (X)
Bard	CA Loire Forez	5,63	0,00	5,63
Boisset-lès-Montrond	CA Loire Forez	6,56	0,46	7,02
Boisset-Saint-Priest	CA Loire Forez	3,64	1,95	5,59
Bonson	CA Loire Forez	19,28	3,40	22,68
Chalain-d'Uzore	CA Loire Forez	14,72	0,00	14,72
Chalain-le-Comtal	CA Loire Forez	7,94	6,88	14,82
Chalmazel-Jeansagnière	CA Loire Forez	3,54	0,00	3,54
Chambles	CA Loire Forez	13,51	0,00	13,51
Champdieu	CA Loire Forez	15,90	0,00	15,90
Châtelneuf	CA Loire Forez	2,45	0,00	2,45
Chazelles-sur-Lavieu	CA Loire Forez	2,73	0,00	2,73
Craintilleux	CA Loire Forez	2,84	13,11	15,96
Écotay-l'Olme	CA Loire Forez	10,67	0,00	10,67
Essertines-en-Châtelneuf	CA Loire Forez	4,91	0,00	4,91
Grézieux-le-Fromental	CA Loire Forez	5,51	1,20	6,71
Gumières	CA Loire Forez	1,50	0,00	1,50
L'Hôpital-le-Grand	CA Loire Forez	9,81	0,00	9,81
Lavieu	CA Loire Forez	1,29	0,00	1,29
Lérigneux	CA Loire Forez	0,63	0,00	0,63
Lézigneux	CA Loire Forez	9,65	0,00	9,65
Magneux-Haute-Rive	CA Loire Forez	5,21	2,19	7,40
Margerie-Chantagret	CA Loire Forez	10,02	0,00	10,02
Montbrison	CA Loire Forez	52,04	0,85	52,88
Mornand-en-Forez	CA Loire Forez	5,44	0,00	5,44
Palogneux	CA Loire Forez	0,06	0,00	0,06
Périgneux	CA Loire Forez	20,77	0,00	20,77

Commune	Anciens EPCI	Total consommation ENAF (X-Y)	Espaces urbains restitués aux ENAF (Y)	ENAF détruits par l'urbanisation (X)
Pralong	CA Loire Forez	5,22	0,00	5,22
Précieux	CA Loire Forez	8,38	0,81	9,19
Roche	CA Loire Forez	1,67	0,00	1,67
Saint-Bonnet-le-Courreau	CA Loire Forez	11,48	0,00	11,48
Saint-Cyprien	CA Loire Forez	8,91	0,83	9,74
Saint-Georges-en-Couzan	CA Loire Forez	9,10	0,00	9,10
Saint-Georges-Haute-Ville	CA Loire Forez	8,26	2,62	10,88
Saint-Just-en-Bas	CA Loire Forez	2,55	0,00	2,55
Saint-Marcellin-en-Forez	CA Loire Forez	27,58	8,16	35,73
Saint-Paul-d'Uzore	CA Loire Forez	4,32	0,00	4,32
Saint-Just-Saint-Rambert	CA Loire Forez	43,42	3,53	46,95
Saint-Romain-le-Puy	CA Loire Forez	18,00	0,00	18,00
Saint-Thomas-la-Garde	CA Loire Forez	3,71	0,00	3,71
Sauvain	CA Loire Forez	4,16	0,00	4,16
Savigneux	CA Loire Forez	24,58	0,00	24,58
Sury-le-Comtal	CA Loire Forez	37,77	11,30	49,08
Unias	CA Loire Forez	1,79	3,03	4,82
Veauchette	CA Loire Forez	5,26	2,69	7,95
Verrières-en-Forez	CA Loire Forez	7,05	0,00	7,05

Total consommation ENAF (X-Y)	Espaces urbains restitués aux ENAF (Y)	ENAF détruits par l'urbanisation (X)
469,44	63,01	532,45

2.4.5- Synthèse et enjeux

Thème	Synthèse	Enjeux
Données générales	470 hectares artificialisés, notamment des espaces agricoles ; Consommation très significative entre 2010 et 2015 mais qui baisse de façon notable pour tous les secteurs géographiques de la Loire entre 2015 et 2020 et par rapport aux périodes précédentes (2005-2010) ; Artificialisation principalement à vocation résidentielle s'expliquant par le modèle de développement, de la forme urbaine et les documents de planification existants.	Construire un projet de territoire et de PLUi- (dans ses objectifs, ses règles et ses orientations) qui conduisent à une réduction significative de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.
Analyse par secteur	Une consommation d'espace variable en fonction des dynamiques territoriales et de l'attractivité des communes.	Elaborer un projet commun de PLUi qui prend en compte les singularités du territoire.

2.5- Potentiel de développement dans le tissu urbain

2.5.1- Méthodologie

Ce PLUi s'inscrit dans une logique d'optimisation du foncier disponible dans l'enveloppe urbaine existante et de respect des objectifs chiffrés du programme local de l'habitat (PLH). Pour cela, une méthodologie commune a été mise en place afin d'analyser les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis.

Le code de l'urbanisme mentionne la notion d'espaces bâtis, dont il faut analyser les capacités de densification et de mutation. Le SCoT Sud Loire définit ce qu'il nomme le « Tissu Aggloméré Existant » (TAE) pour accueillir prioritairement le développement urbain. Les démarches combinées PLUi et PLH ont donc choisi, avec l'accord du syndicat du SCoT Sud Loire, de baser cette analyse sur les périmètres des TAE.

Leurs périmètres précis ont été fournis par le syndicat mixte du SCoT Sud Loire. L'analyse du tissu urbain a été restreinte uniquement sur le centre-bourg de chaque village et l'enveloppe urbaine de chaque ville. Puis, en fonction des capacités disponibles dans les bourgs, l'analyse a pu être étendue sur une sélection de hameaux en fonction de critères liés au projet de

développement et à la configuration territoriale (proximité avec le bourg, capacité des réseaux eau potable, assainissement, électricité).

Plusieurs possibilités ont ainsi été identifiées :

- Les **parcelles non bâties** : parcelles non construites pouvant être valorisées par des constructions neuves.
- Les **parcelles divisibles** : parcelles déjà construites disposant d'une superficie, de caractéristiques physiques et de conditions d'accès permettant d'accueillir de nouvelles constructions.
- Le **renouvellement urbain** : processus de démolition/reconstruction ou de rénovation et remise sur le marché de logements vacants.

Cette démarche a ainsi été menée tout au long de l'élaboration du PLUi afin d'identifier et d'optimiser au mieux le potentiel disponible dans l'enveloppe urbaine existante :

- En phase diagnostic-PADD ;
- En phase zonage, en tenant compte les permis déposés/accordés récemment, les autres usages pressentis … ;
- En phase arrêt du projet de PLUi, en mettant en évidence les parcelles non mobilisables du fait d'autres usages arrêtés dans le projet de PLUi : espaces boisés classés (EBC), emplacements réservés (ER), zones naturelles…

Cette méthode a permis de répondre en priorité aux besoins en logements dans les tissus centraux des bourgs, et des villes avant de proposer, en cas d'inadéquation des capacités avec les besoins, une densification des hameaux, voire une extension en continuité du tissu existant sur des espaces agri-naturels.

Urbanisation des parcelles non bâties et division des parcelles bâties

Dans un premier temps, sur la base du périmètre du TAE et des plans cadastraux des communes, un premier traitement cartographique a permis **d'identifier à l'intérieur de celui-ci** les parcelles non bâties et les parcelles bâties pouvant théoriquement faire l'objet de divisions parcellaires.

Pour ces dernières, une pondération du seuil de sélection a été réalisée en fonction des caractéristiques des communes :

- **Pour les communes de montagne sélection des parcelles d'une superficie supérieure ou égale à 2000 m² :** Bard (bourg), Chalmazel-Jeansagnière, Châtelneuf, Chazelles-sur-Lavieu, Essertines-en-Châtelneuf (bourg), Gumières, Lavieu, Lérigneux, Palogneux, Roche-en-Forez, Saint-Bonnet-le-Courreau, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Just-en-Bas, Sauvain, Verrières-en-Forez.
- **Pour les communes de coteaux et de plaine sélection des parcelles d'une superficie supérieure ou égale à 1 300 m²** : Pralong, Chalain-le-Comtal, Chalain-d'Uzore, Saint-Paul-d'Uzore, Mornand-en-Forez, Magneux-Haute-Rive, Grézieux-le-Fromental, Boisset-lès-Montrond, Unias, L'Hôpital-le-Grand, Craintilleux, Veauchette, Précieux, Saint-Georges-Haute-Ville, Margerie-Chantagret, Boisset-Saint-Priest, Périgneux, Chambles.

- **Pour les communes de centralité ou communes et hameaux à proximité directe sélection des parcelles d'une superficie supérieure ou égale à 800 m² :** Montbrison, Savigneux, Ecotay-L'Olme, Champdieu, Essertines-en-Châtelneuf (hameau Malleray), Bard (hameau Vinols), Saint-Thomas-la-Garde, Lézigneux, Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal, Bonson, Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Marcellin-en-Forez, Saint-Cyprien.

De plus, une zone tampon de 8 mètres autour des bâtiments existants a été appliquée afin d'identifier les parcelles dont l'implantation des constructions existantes, ou la forme, ne permettent pas d'envisager de nouvelles constructions.

Dans un second temps, par le biais des photos aériennes et d'un **travail de terrain**, l'analyse des parcelles identifiées a pu être affinée.

Il s'agissait notamment de ne pas comptabiliser les parcelles non mobilisables :

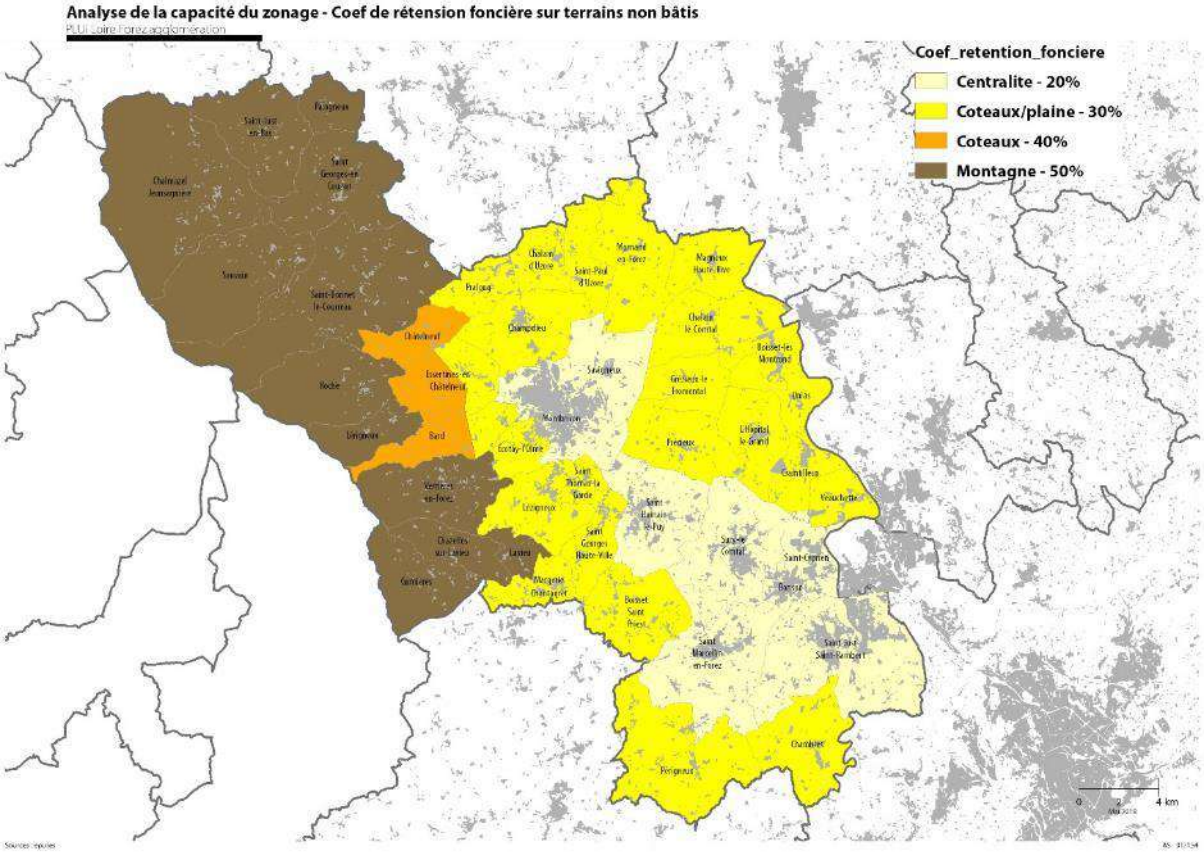
- parcelles de petites tailles isolées (superficie inférieure à 300 m²) ou sans accès ;
- parcelles dont la forme ou la topographie ne permettent pas de nouvelle construction ;
- parcelles correspondant à des voiries cadastrées, délaissés de voies, espaces verts collectifs... ;
- parcelles avec des contraintes d'inconstructibilité (risque inondation, éléments naturels à préserver...).

Une identification des dominantes des secteurs (habitat, économie...) a permis également de hiérarchiser les résultats et de mettre en évidence les secteurs à enjeux de développement.

Dans un troisième temps, une quantification du potentiel constructible a été menée en fonction des caractéristiques et de la localisation des parcelles.

Pour les parcelles non bâties, les ratios de densité fixés par le SCoT Sud Loire ont été appliqués sur chaque commune. Un coefficient de rétention foncière a également été défini en fonction du secteur géographique et de son marché immobilier. En voici la répartition ci-dessous :

- Communes de montagne avec un marché peu dynamique (Chalmazel, Palogneux, Saint-Just-en-Bas, Saint-Georges-en-Couzan, Sauvain, Saint-Bonnet-le-Courreau, Roche-en-Forez, Lérigneux, Gumières, Chazelles-sur-Lavieu, Lavieu) : 75%
- Communes ou bourgs de coteau loin des centralités (Châtelneuf, bourg d'Essertines-en -Châtelneuf, bourg de Bard, Verrières-en-Forez) : 40%
- Communes ou hameaux de coteau proches des centralités SCoT Sud Loire et les communes des bords de Loire et de la Plaine au nord de Montbrison (Pralong, Champdieu, Saint-Paul-d'Uzore, Chalain-d'Uzore, Mornand-en-Forez, Magneux Haute-Rive, Chalain-le-Comtal, Grézieux-le-Fromental, Boisset-les-Montrond, Unias, L'Hôpital-le-Grand, Craintilleux, Veauchette, Ecotay-L'Olme, Lézigneux, Saint-Thomas-la-Garde, Saint-Georges-Haute-Ville, Margerie-Chantagret, Boisset-Saint-Priest, Périgneux, Chambles, hameaux de Vinols, Malleray, Faury) : 30%
- Centralités définies dans le SCoT Sud Loire et Saint-Cyprien (Montbrison, Saint-Just Saint-Rambert, Savigneux, Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal, Bonson, Saint-Cyprien) : 20%

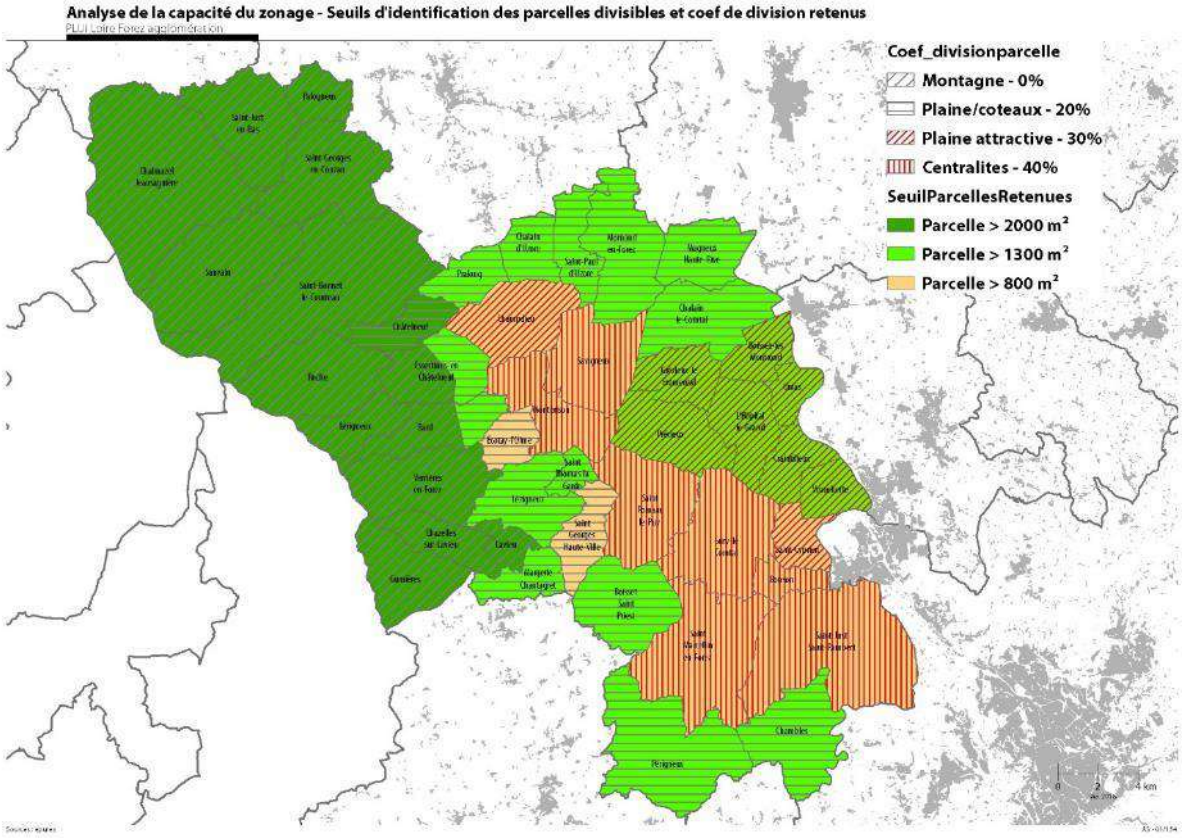


Pour les divisions parcellaires, le calcul du potentiel de logement a été pondéré en fonction de la surface initiale de la parcelle : 1 logement pour une parcelle de moins de 3 000 m², puis 1 logement supplémentaire tous les 1 000 m² supplémentaires.

Un coefficient de rétention foncière a ensuite été appliqué suivant les secteurs géographiques au regard de la pression foncière :

- Pour les communes de montagne avec un marché peu dynamique (Chalmazel, Palogneux, Saint-Just-en-Bas, Saint-Georges-en-Couzan, Sauvain, Saint-Bonnet-le-Courreau, Roche, Lérigneux, Gumières, Chazelles-sur-Lavieu, Lavieu), on estime que la division parcellaire est nulle, on ne retient donc aucun potentiel en division parcellaire.
- Pour les communes de centralité (St-Just St-Rambert, St-Marcellin-en-Forez, St-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal, Montbrison, Savigneux, Bonson) où la pression foncière est relativement importante et les divisions parcellaires déjà bien présentes un coefficient de 40%.
- Pour les communes attractives de plaine (Boisset-lès-Montrond, Unias, Grézieux-le-Fromental, Précieux, L'Hôpital-le-Grand, Craintilleux, Veauchette, Champdieu et St-Cyprien), on estime le coefficient à 30%.
- Pour les communes de la plaine au nord de la RD 496 et les communes de coteaux/plateaux, on estime que la division parcellaire est présente mais qu'en raison

d'une pression foncière limitée et de l'âge des constructions sur les coteaux, le coefficient peut être évalué à 20%.



Renouvellement urbain

Le potentiel disponible en renouvellement urbain a nécessité une identification des secteurs à enjeux nécessitant une intervention dans le cadre du PLUi. Pour cela, elle s'est appuyée sur trois sources de données :

a- Les études de gisements fonciers portées par Loire Forez agglomération et l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA)

Ces études avaient pour objectif d'identifier des sites stratégiques pour la réalisation de logements sociaux dans les centralités de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez (polarités de Montbrison, Savigneux, Saint-Just Saint-Rambert, Bonson, Sury-le-Comtal, St-Romain-le-Puy, St-Marcellin-en-Forez). Cette démarche faisait suite à la mise en œuvre du deuxième PLH et avait pour objet d'aboutir à des conventions avec EPORA sur les sites complexes et stratégiques.

L'identification de ces sites s'est faite sur la base des documents d'urbanisme en vigueur, des données Majic, d'entretiens avec les élus et de visites terrain.

Au total, 273 périmètres bâtis ou non bâtis avaient été identifiés sur ces 7 communes dont 23 retenus comme stratégiques pour approfondissement en 2014 et 42 identifiés comme stratégiques pour la réalisation de logements sociaux ou mixtes.

b- Les îlots/tènements faisant l'objet d'une convention avec EPORA

Ils concernent l'ensemble des communes du PLUi et toutes les destinations (habitat, économie, etc.). Sur cette base de travail, ont été retenus en priorité les îlots/tènements ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité opérationnelle.

c- Les îlots/tènements dégradés comportant un nombre important de logements vacants

Ces îlots ont été identifiés sur la base des données du service habitat de la Communauté d'agglomération : données des impôts, données de politiques opérationnelles (PIG, OPAH).

Les enjeux ont ensuite été approfondis au niveau des communes les plus touchées par un phénomène de vacance afin d'identifier les îlots stratégiques.

2.5.2- Analyse du potentiel foncier au sein des « TAE »

Le sites identifiés et retenus selon la méthode développée ci-dessus sont très largement des terrains nus (79%), et localisés dans les polarités (80%).

Le potentiel issu du processus de division parcellaire (méthode mentionnée précédemment) sur les quartiers pavillonnaires représente 20% des sites identifiés. Le potentiel en matière de production de logement est difficilement maitrisable mais ne doit pas être sous-estimé. Ce procédé de création de logement et d'optimisation financière de son patrimoine foncier est de plus en plus employé dans les communes attractives aux portes de la Métropole Stéphanoise, ainsi que sur le Montbrisonnais.

3

Fonctionnement du territoire

3- Fonctionnement du territoire

3.1- Les équipements

Le rôle des services et des équipements dans la vie des territoires est très important. Que ce soit les équipements dédiés à un public spécifique (crèches, écoles, maisons de retraite) ou des services destinés à tous (médecins, services administratifs, équipements sportifs), ils contribuent à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle.

La structure de la population impacte fortement les besoins en équipements. Le territoire du PLUi a connu une progression récente de son nombre d'enfants et d'adolescents, d'où des besoins grandissants en mode de garde, en établissements scolaires, en accueils de loisirs, en accueils de jeunes. Dans le même temps, la croissance très forte des personnes de 60-74 ans et, dans une moindre mesure, des personnes de 75 ans et plus amènent à considérer l'importance des équipements de gérontologie et de santé.

La **Base Permanente des Équipements (BPE)** recense un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Elle recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport, des loisirs, de la culture et des transports. Les équipements sont regroupés en trois gammes, souvent disponibles simultanément dans les communes.

–La gamme de proximité regroupe des équipements de base ou de première nécessité tels que l'école élémentaire, la boulangerie, l'épicerie ou le médecin généraliste (30 types d'équipements au total).

–La gamme intermédiaire comprend des équipements un peu moins fréquents, typiques des bourgs centres : collège, supermarché, gendarmerie ou police… (34 types équipements).

–Enfin, la gamme supérieure est plutôt l'apanage des pôles urbains, où l'on trouve notamment le lycée, l'hypermarché, les médecins spécialistes (35 types équipements).

Pour chacune des gammes, on peut identifier des pôles de services : une commune est un pôle de services d'une gamme si elle possède au moins la moitié des équipements de cette gamme.

Source : www.insee.fr

3.1.1- Organisation des pôles attractifs

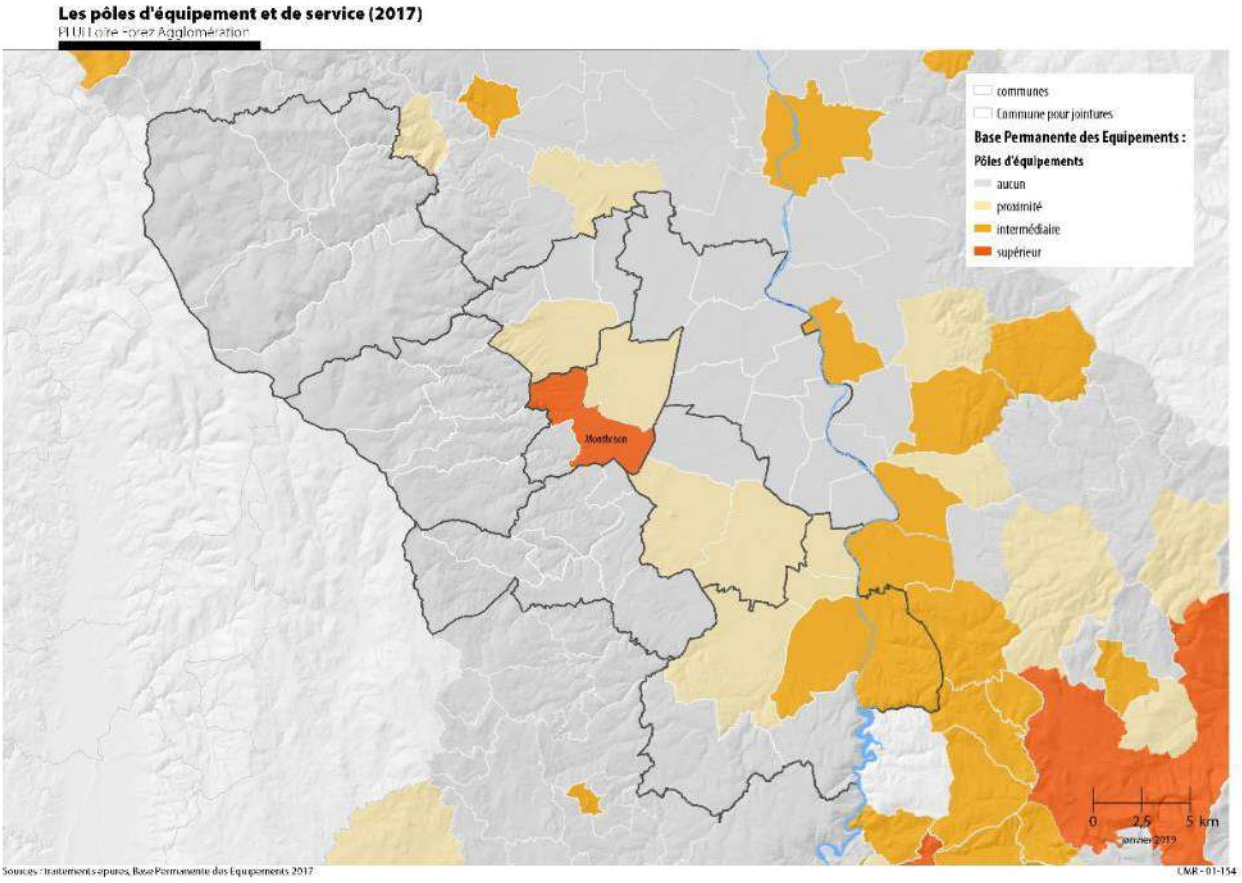
En appliquant au territoire du PLUi la classification des trois gammes d'équipements retenue par l'INSEE, on retrouve la hiérarchie qui caractérise les communes :

- **un pôle supérieur, Montbrison,** qui compte (outre de nombreux équipements intermédiaires et de proximité) une antenne de Pôle Emploi, des agences d'intérim, des magasins de produits surgelés, un hypermarché, des lycées, un centre hospitalier avec des services d'urgence et de maternité, de nombreux spécialistes, un théâtre, un cinéma…
- **un pôle intermédiaire, Saint-Just Saint-Rambert,** qui accueille différents services administratifs (police, impôts), des services à la personne tels qu'une école de conduite, un garage avec contrôle technique, une station-service et une blanchisserie, des commerces

tels que des supermarchés, magasins de vêtements, d'équipements du foyer, des services de santé (laboratoire d'analyse) et de gérontologie (4 maisons de retraites) et un collège.

- **quatre communes pôles de proximité « partiellement intermédiaires », Savigneux, Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal et Bonson**, qui accueillent essentiellement des équipements de proximité et au moins 10 équipements intermédiaires. Ces communes mettent en valeur la diagonale historique entre le pôle de Montbrison et celui de Saint-Just Saint-Rambert.
- **huit communes pôles de proximité**, qui se situent en continuité des autres pôles, à l'exception de Saint-Bonnet-le-Courreau qui représente une petite polarité détachée de l'axe Champdieu / Saint-Just Saint-Rambert.
- **31 communes, c'est-à-dire la grande majorité, ne possèdent aucune polarité.** Celles-ci correspondent au secteur montagne et à la couronne montbrisonnaise.

A noter enfin, la proximité du territoire avec d'autres pôles d'équipements supérieurs : Andrézieux-Bouthéon et Saint-Etienne.



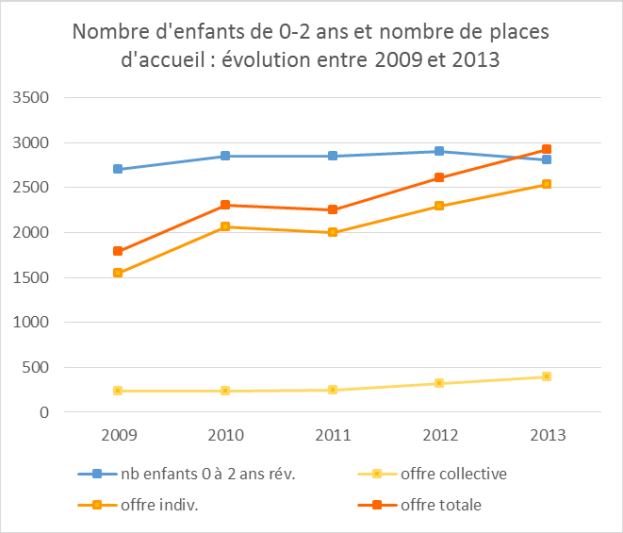
3.1.2- Les équipements et services enfance et jeunesse

Les modes de garde

a- Enfants de 0 à 2 ans révolus : une situation confortable

En 2015, les 45 communes de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez comptaient :
- 2 770 enfants de moins de 0 à 2 ans ;
- 2 900 places d'accueil, dont :
  - 2 560 en individuel (85%) ;
  - et 360 en collectif (15%).

–et dans les faits plus de 3 000 enfants gardés (certains enfants n'occupent pas une place à temps plein, et certains enfants viennent de l'extérieur du territoire).



	0-2 ans	Places	Ratio
2009	2 704	1 788	0,66
2013	2 806	2 921	1,04

Entre 2009 et 2013, le nombre de places d'accueil est passé de 0,66 (soit 2 places pour 3 enfants) à 1,04 (soit plus d'une place pour un enfant). Cette évolution est le fait d'une **hausse très forte du nombre de places en accueil individuel**, probablement en partie sous l'effet d'une modification de la législation élevant le nombre de places autorisées par assistant maternel[22].

Des efforts ont également été faits pour l'offre collective. En 2010, seules cinq communes disposaient d'une ou plusieurs structures d'accueil de jeunes enfants. Entre fin 2010 et fin 2014, 9 structures ont vu le jour à l'Hôpital-le-Grand, Unias, Verrières-en-Forez, Périgneux, Sury-le-Comtal, Lézigneux, … L'agglomération compte désormais 31 structures (458 places), sachant que la plupart de ces structures acceptent l'accueil d'enfants d'autres communes avec des critères de priorité. **Le nombre de places d'accueil en structures collectives est passé de 240 en 2010 à 390 fin 2014.**

b- Enfants de 3 à 5 ans révolus

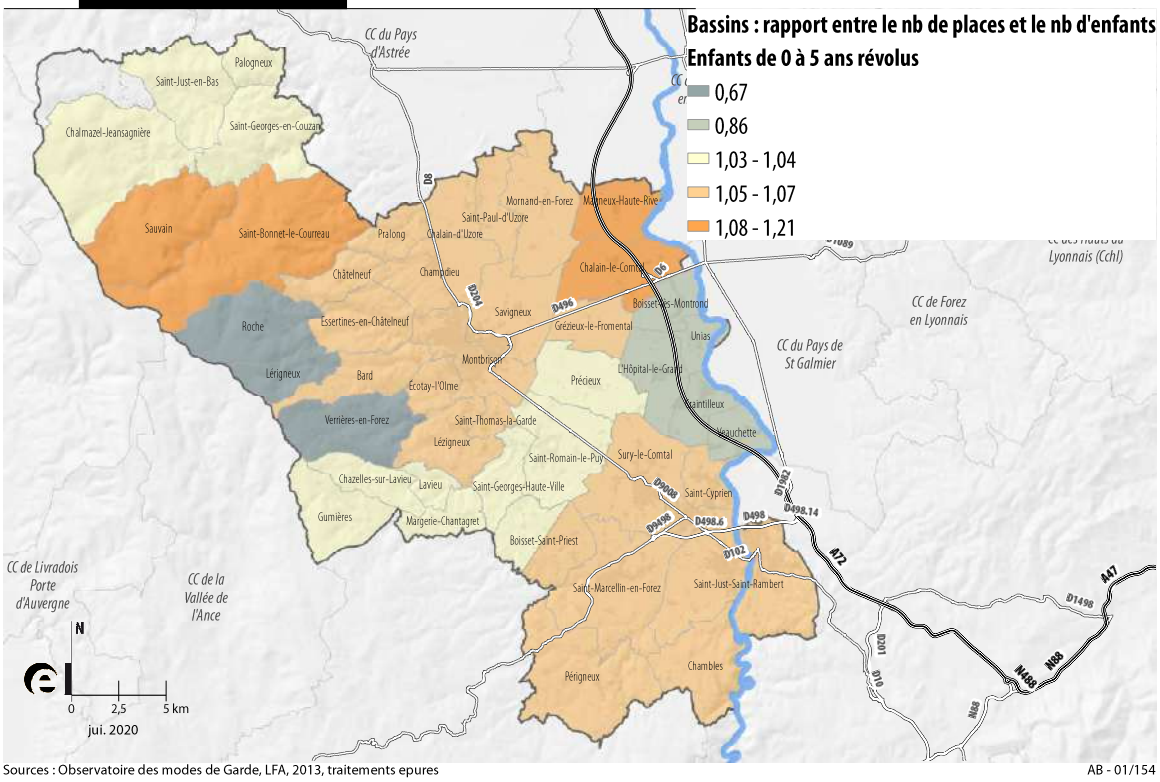
22 Modification en 2009 de l'article L421-4 du code de l'action sociale et des familles, autorisant désormais l'accueil simultané de quatre enfants chez un assistant maternel.

En 2013, le territoire concerné par le PLUi compte :
- 2 900 enfants de 3 à 5 ans ;
- pour 1 600 places disponibles.

Il y a donc moins de places que d'enfants, mais à cet âge la scolarisation étant obligatoire, cela implique une organisation différente des familles d'une part et un report de l'accueil des enfants sur les établissements scolaires. A ce jour, la situation ne semble pas problématique pour la prise en charge des 3-5 ans.

c- Ensemble des enfants de moins de 6 ans : une situation globalement satisfaisante, avec des inégalités qui demeurent entre bassins

Modes de garde : ratio entre offre et besoins par bassins de vie pour les enfants de 0 à 5 ans révolus
PLUi - Loire Forez Agglomération



Sources : Observatoire des modes de Garde, LFA, 2013, traitements epures

AB - 01/154

Les besoins en modes de garde sont très bien couverts dans toute l'agglomération sauf :
- dans le bassin 03 qui compte en moyenne 2 places pour 3 enfants (Roche-en-Forez, Verrières-en-Forez et Lérigneux)
- dans le bassin 08 qui compte en moyenne un peu moins d'une place par enfant (de Boisset-lès-Montrond à Veauchette).

Trois projets de création / rénovation de bâtiments ont été réalisés dans l'agglomération :

- une maison d'assistants maternels à Périgneux (regroupement d'assistants maternels pour accueillir les enfants dans un lieu collectif) ;
- un multi-accueil à Saint-Just Saint-Rambert ;
- le déménagement du relais assistants maternels (RAM) Sud (point d'information pour les familles) à Saint-Just Saint-Rambert : le bâtiment municipal abritant le relais assistants maternels apparaît aujourd'hui inadapté, notamment en ce qui concerne les règles d'accessibilité, la qualité des stationnements et la performance énergétique de la construction. Une mission de programmiste est en cours pour analyser les différentes potentialités de déménagement/réaménagement de ce RAM.

Les établissements scolaires

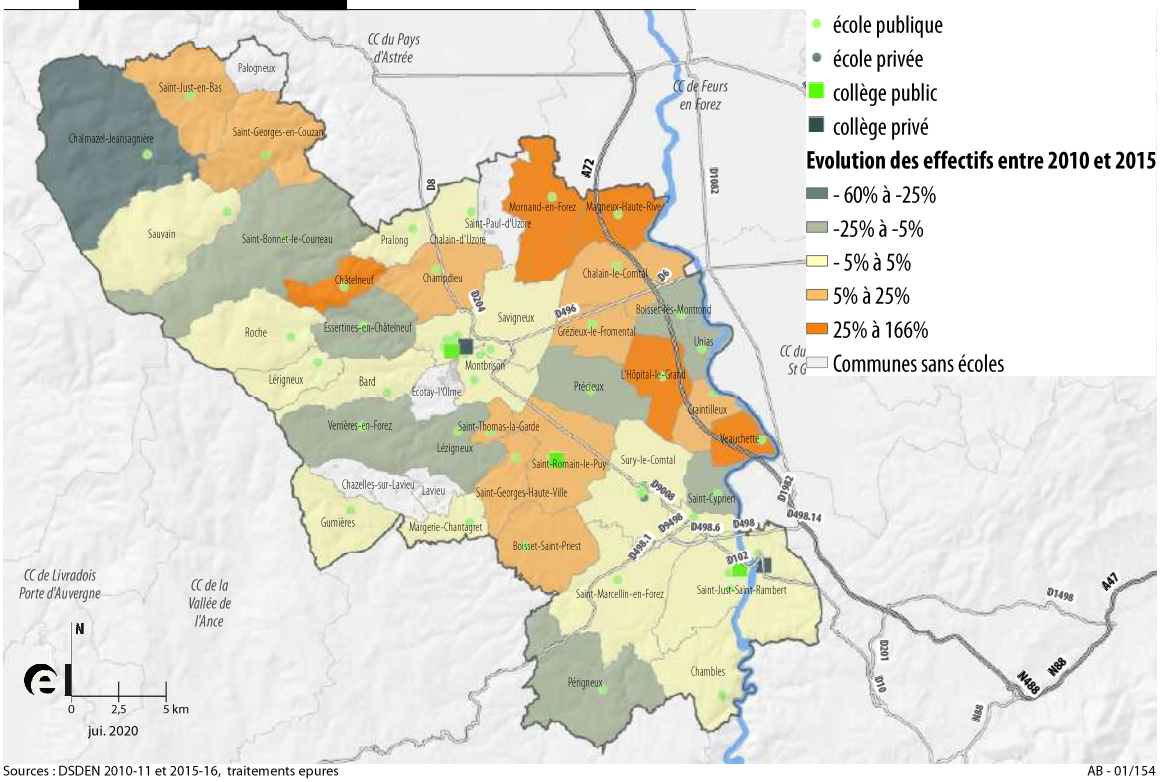
a- Premier degré : des dynamiques opposées entre l'Est et l'Ouest du territoire

Entre l'année scolaire 2010-2011 et l'année scolaire 2015-2016, les effectifs des écoles implantées sur le territoire ont progressé de 1,6%. Cette progression s'observe autant en maternelle (+2,1%) qu'en élémentaire (+1,1%) et touche aussi les élèves scolarisés en CLIS (classe pour l'inclusion scolaire).

A l'échelle communale, les évolutions sont contrastées :

- **les communes qui comptent le plus d'élèves, Montbrison (1 700) et Saint-Just Saint-Rambert (1 400) sont plutôt stables** (respectivement -1,7% et -1,2%) de même que d'autres communes, dispersées : Savigneux, Sury-le-Comtal, Bonson, Chambles, Gumières, Pralong…
- **les communes en baisse d'effectifs (de-6% à -28%) sont, elles aussi, dispersées** : couronne montbrisonnaise (Lézigneux, Verrières-en-Forez, Précieux…), Sud de l'agglomération (Périgneux), montagne (Saint-Bonnet-le-Courreau, et Chalmazel-Jeansagnière qui connait la plus forte baisse)
- **les communes en hausse d'effectifs** se concentrent :
  - en **secteur montagne** (Saint-Just-en-Bas et Saint-Georges-en-Couzan)
  - **autour de Montbrison** : au Nord (Châtelneuf et Champdieu), à l'Est (de Mornand-en-Forez à Veauchette) et au Sud (Saint-Thomas-la-Garde, Saint-Romain-le-Puy, Boisset-Saint-Priest).

Evolution des effectifs du premier degré entre 2010 et 2015
PLUi - Loire Forez Agglomération



Sources : DSDEN 2010-11 et 2015-16, traitements epures AB - 01/154

Les écoles sont très souvent organisées en regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI). Cette organisation contribue à renforcer les liens entre communes et à mutualiser les services (accueil scolaire, cantine…). On compte ainsi huit RPI qui concernent 18 des 45 communes du PLUi

Les regroupements pédagogiques intercommunaux
Chalain d'Uzore – Pralong – Saint-Paul-d'Uzore
Chalain-le-Comtal – Grézieux-le-Fromental
Chalmazel – Jeansagnière – Saint-Georges-en-Couzan
Craintilleux – Rivas
Lérigneux - Roche-en-Forez – Verrières-en-Forez
L'Hôpital Le Grand – Unias
Magneux-Haute-Rive – Mornand-en-Forez
Saint-Just-en-Bas – Palogneux

b- Les collèges et lycées

Le territoire du PLUi bénéficie de la présence de plusieurs collèges et lycées :

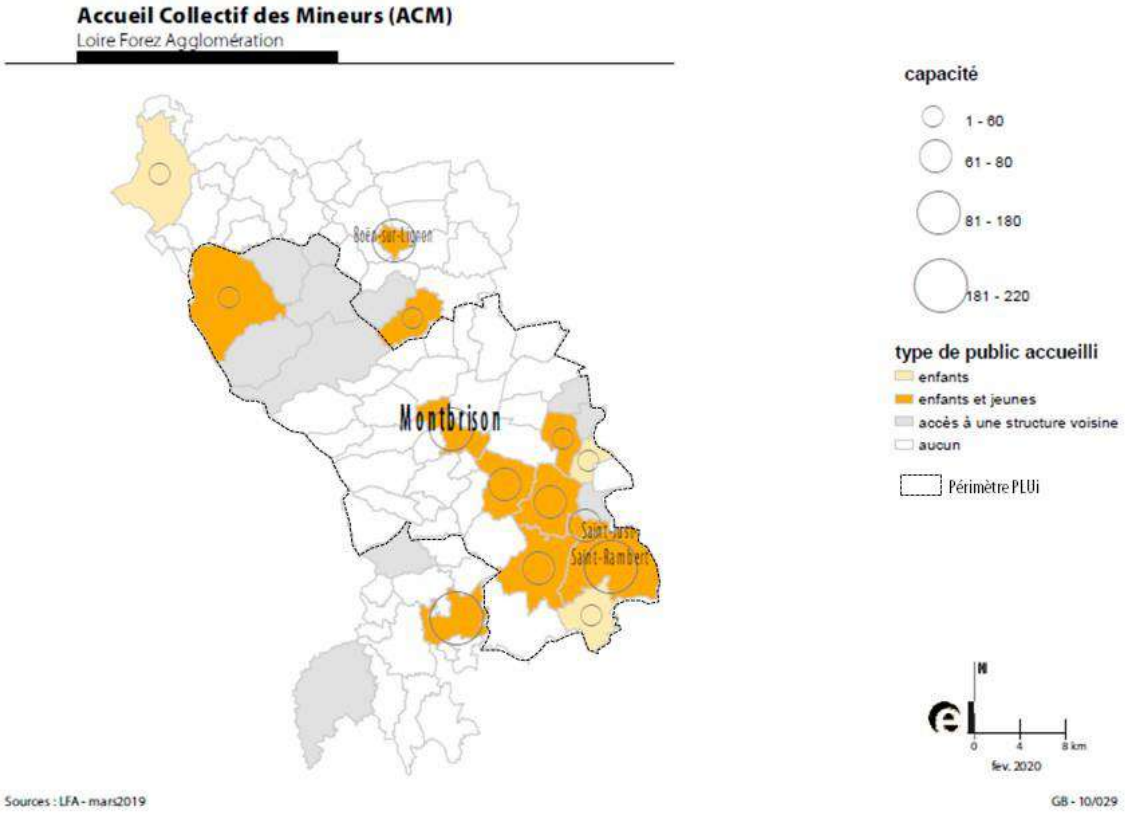
- Deux lycées généraux, 1 lycée professionnel et 2 MFR à Montbrison, 1 lycée agricole et 1 professionnel à Sury-le-Comtal, 1 lycée agricole à Précieux et 1 lycée professionnel à Verrières-en-Forez.

- Cinq collèges existent sur les communes de Montbrison (2), Saint-Just Saint-Rambert (2) et Saint-Romain-le-Puy (1).
- Des élèves peuvent également fréquenter des établissements extérieurs au territoire : collège et lycée de Boën-sur-Lignon, lycée de Feurs, collège et lycée d'Andrézieux-Bouthéon… voire Saint-Etienne et Roanne pour les options spécifiques et le secteur privé.

Les structures de loisirs et d'accueil des enfants et des jeunes

Une vingtaine de structures proposent un accueil périscolaire. **La plupart des structures s'organisent à l'échelle intercommunale** : en secteur montagne, dans les coteaux montbrisonnais (Gumières et Chazelles-sur-Lavieu), dans le secteur des bords de Loire (Boisset-les-Montrond à Unias), autour de Bonson. On dénombre 1380 places en accueil extrascolaire au total sur l'intégralité du territoire de Loire Forez agglomération : soit un ratio de 7 places pour 100 enfants environ. Pour les adolescents, le ratio est plus faible avec environ 2 places pour 100 jeunes.

L'offre d'accueil pour les adolescents est très hétérogène sur le territoire de Loire Forez Agglomération. Ainsi, sur le territoire du PLUi, 19 communes ont un accueil collectif de mineurs pour adolescents qui propose des activités en direction des adolescents. La couronne montbrisonnaise et les coteaux (Verrières-en-Forez, Chazelles-sur-Lavieu, Gumières) ne disposent pas de ce service. Leur développement dans le reste du territoire est un enjeu pour renforcer l'offre à destination des adolescents, en lien avec les actions de santé et d'insertion professionnelle.



3.1.3- Les équipements dédiés aux personnes âgées23

Les établissements

Le territoire du PLUi accueille 12 équipements dédiés aux personnes âgées, dont 7 EHPAD, 2 foyers résidence, 2 accueils de jour et 1 hébergement temporaire. Si on mesure le nombre total de places rapporté au nombre de personnes de 75 ans et plus, on obtient **un taux de couverture proche de celui de la Loire**.

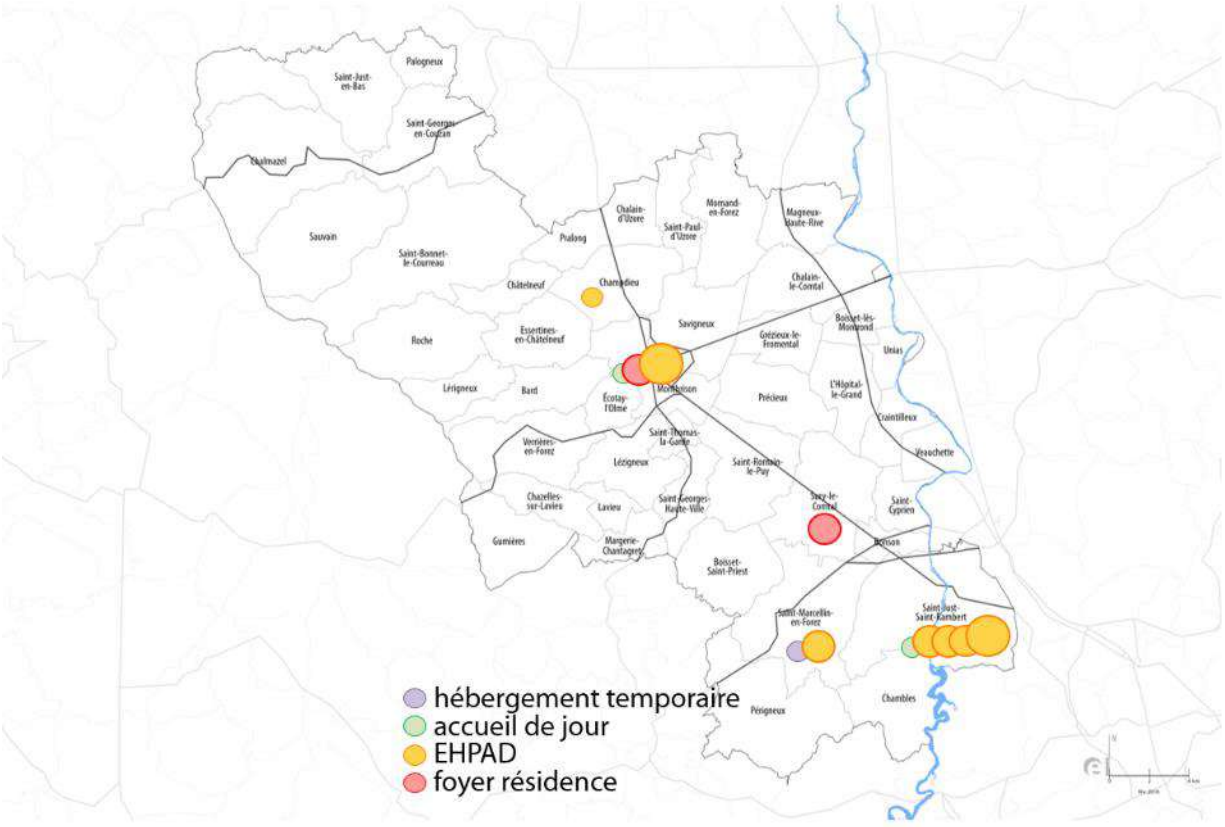
Nombre de place dans les équipements dédiés aux personnes âgées

	+75 ans	Nb places	Ratio
Loire	80 953	12 349	0,15
45 communes du PLUi	6 776	1 121	0,17

[23] Etudes sur les besoins des personnes âgées dans le territoire de la CALF, 2009, epures.

Les établissements sont concentrés à Montbrison et à Saint-Just Saint-Rambert ; **on constate un vide en secteur montagne qui est pourtant le plus concerné par le vieillissement de la population (taux).**

Localisation des équipements dédiés aux personnes âgées



Les services à domicile

Les services de maintien à domicile, portage de repas et soins à domicile, qui couvrent de manière diffuse le territoire, sont essentiels pour les personnes âgées dépendantes qui habitent chez elles. Ces services doivent être articulés avec :

- le maintien des commerces de proximité et des soins de premier recours ;
- l'adaptation de l'habitat au vieillissement ;
- le soutien à la vie sociale locale (associations, etc.).

3.1.4- Les équipements sportifs et culturels en 2014

Les équipements culturels : un territoire moteur mais une offre concentrée

A l'exception des bibliothèques et des salles polyvalentes qui sont présentes dans presque toutes les communes, les équipements culturels sont principalement situés **dans les deux pôles urbains du territoire**.

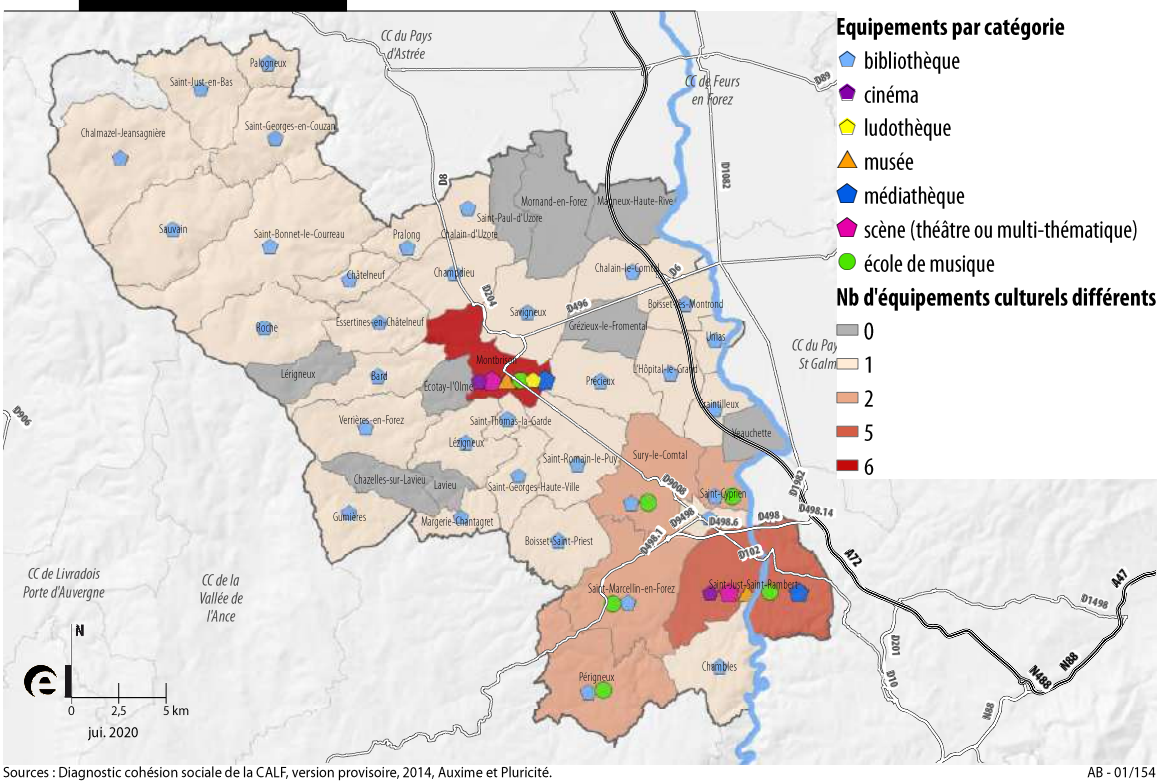
Des efforts ont été faits par l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez pour mailler le territoire :

- les médiathèques intercommunales de Montbrison et Saint-Just Saint-Rambert sont têtes de réseau des bibliothèques ;
- les ludothèques de Montbrison et de St-Just St-Rambert rayonnent dans les autres communes grâce au passage du ludobus.

De plus, la collectivité essaie de faciliter l'accès aux équipements culturels. Ainsi, un travail a été mené sur les freins (culturels, financiers, physiques…) pouvant limiter la fréquentation des médiathèques et bibliothèques.

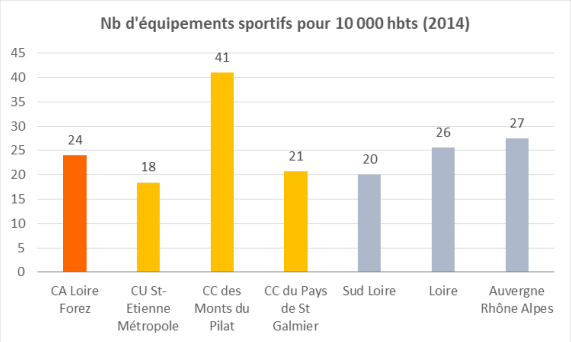
Plusieurs projets ont été réalisés :
- la création d'un **pôle socio-culturel** à St-Just St-Rambert
- la **relocalisation des cinémas** associatifs de Montbrison et de Saint-Just St-Rambert.

Les équipements culturels
PLUi - Loire Forez Agglomération



Sources : Diagnostic cohésion sociale de la CALF, version provisoire, 2014, Auxime et Pluricité. AB - 01/154

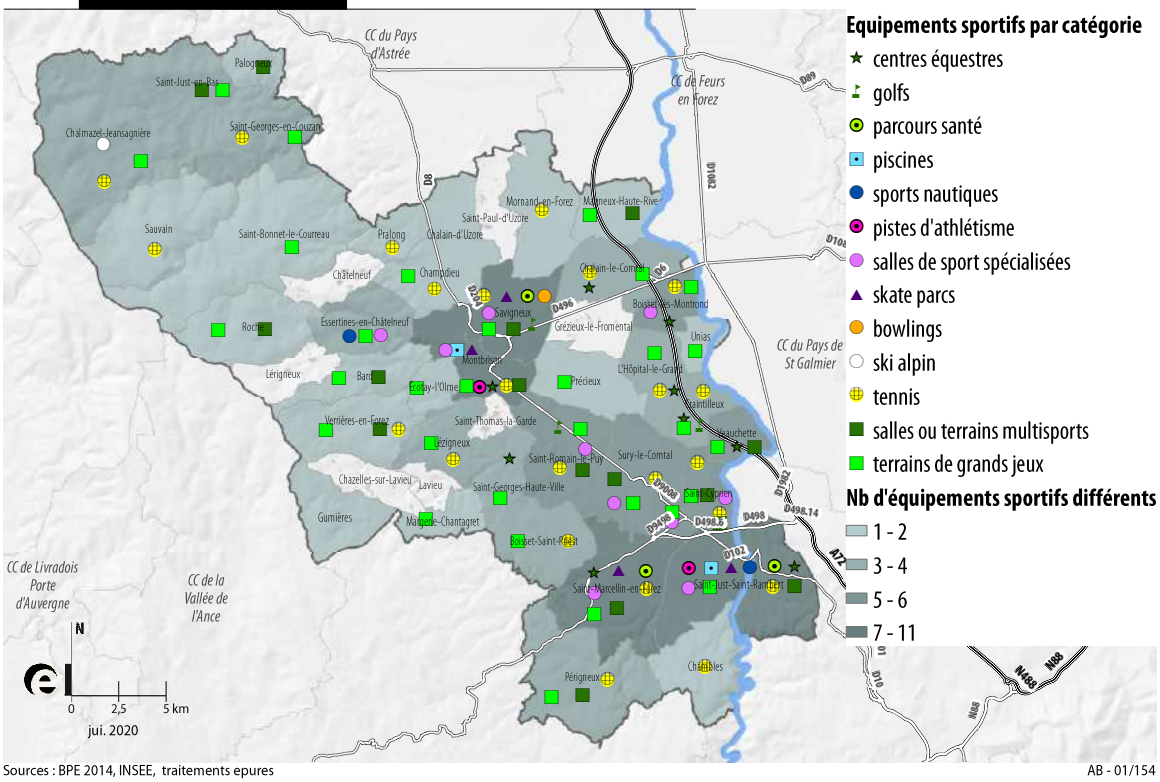
Un taux moyen d'équipements sportifs en 2014



Selon la base permanente des équipements, le territoire du PLUi de Loire Forez compte 24 équipements sportifs pour 10 000 habitants, soit un peu plus que dans la Loire ou à Saint-Etienne Métropole. **Ces équipements sont concentrés au sein des pôles Montbrison – Savigneux et Saint-Just -Saint-Rambert – Saint-Marcellin-en-Forez** qui accueillent des pistes d'athlétisme, piscines (communautaires) ou encore skates parcs et dans une moindre mesure **dans les communes de la Plaine du Forez** (à l'Est et au Sud de Montbrison) qui accueillent des centres équestres et des golfs. **Le secteur montagne est peu doté, à l'exception de la station alpine de Chalmazel.** Les tennis et aires de grands jeux sont présents dans presque toutes les communes. A terme, l'enjeu est l'entretien et la rénovation de ces équipements, généralement construits depuis plusieurs dizaines d'années.

De même que pour les équipements culturels, l'agglomération a mis en place une politique d'accès aux équipements, dont les piscines communautaires : tarifs sociaux, personnes handicapées…

Equipements sportifs
PLUi - Loire Forez Agglomération



Sources : BPE 2014, INSEE, traitements epures

AB - 01/154

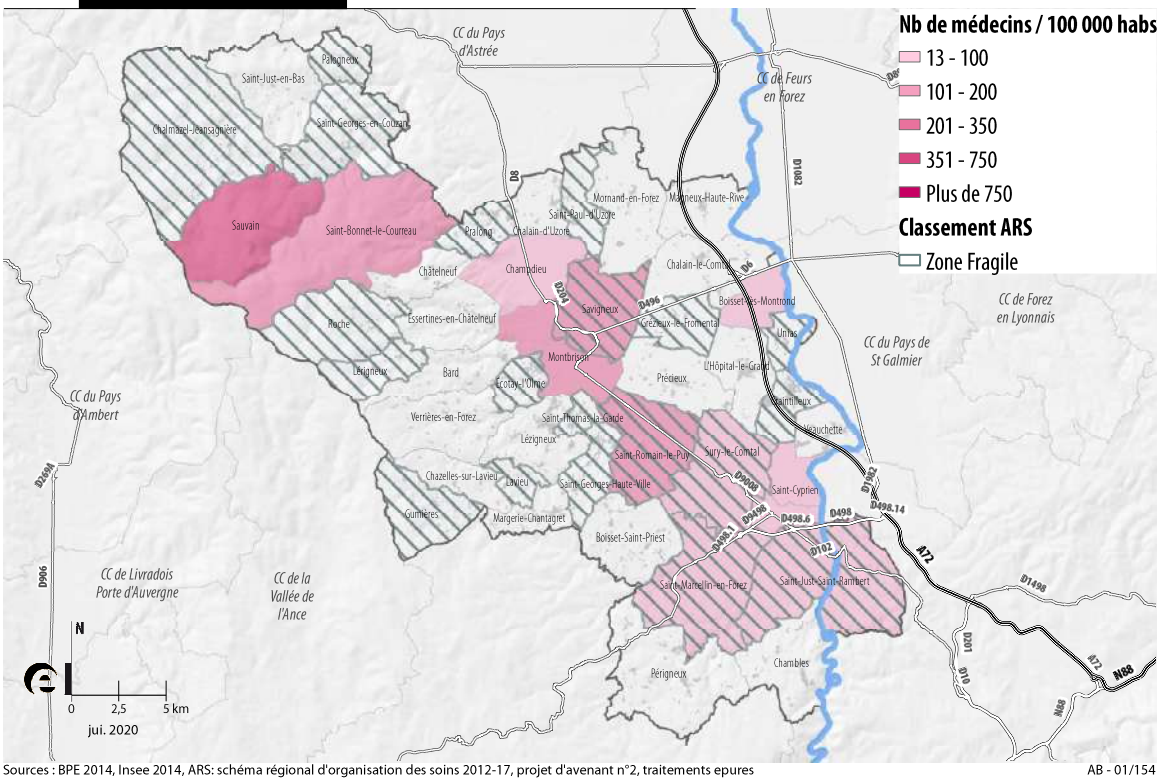
L'offre de soins en 2014

c- Soins de premiers recours

Selon la base permanente des équipements, le territoire du PLUi comptait 70 médecins généralistes pour 100 000 habitants contre 96 dans la Loire et 98 en France. C'est donc un territoire sous doté : 11 communes sur 45 accueillent au moins un médecin, dont deux seulement dans le secteur montagne (Sauvain / Saint-Bonnet-le-Courreau), les autres étant tous localisés sur l'axe Champdieu / Saint-Just Saint-Rambert.

En secteur montagne comme dans la plaine, beaucoup de communes ont été identifiées comme **zones fragiles** par l'ARS[24] dans le cadre du schéma régional d'organisation des soins (Avenant 2015). Ces zones doivent, selon l'ARS, faire l'objet d'une attention particulière pour que les professionnels de santé de premier recours soient maintenus et pour conforter les pôles déjà existants.

Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants et zones fragiles
PLUi - Loire Forez Agglomération



Sources : BPE 2014, Insee 2014, ARS: schéma régional d'organisation des soins 2012-17, projet d'avenant n°2, traitements epures AB - 01/154

24 Pour déterminer ces zones fragiles, l'ARS s'est basée, autour des pôles structurants repérés sur la région, sur une analyse regroupant plusieurs composantes : repérage des territoires ruraux ou urbains, approches populationnelles et de l'offre de soins.

d- L'offre hospitalière en 2014

Le Centre Hospitalier du Forez est le seul établissement hospitalier présent sur le territoire. Celui-ci regroupe les sites de Montbrison et de Feurs. 1 800 personnes y travaillent. Le site de Montbrison accueille :

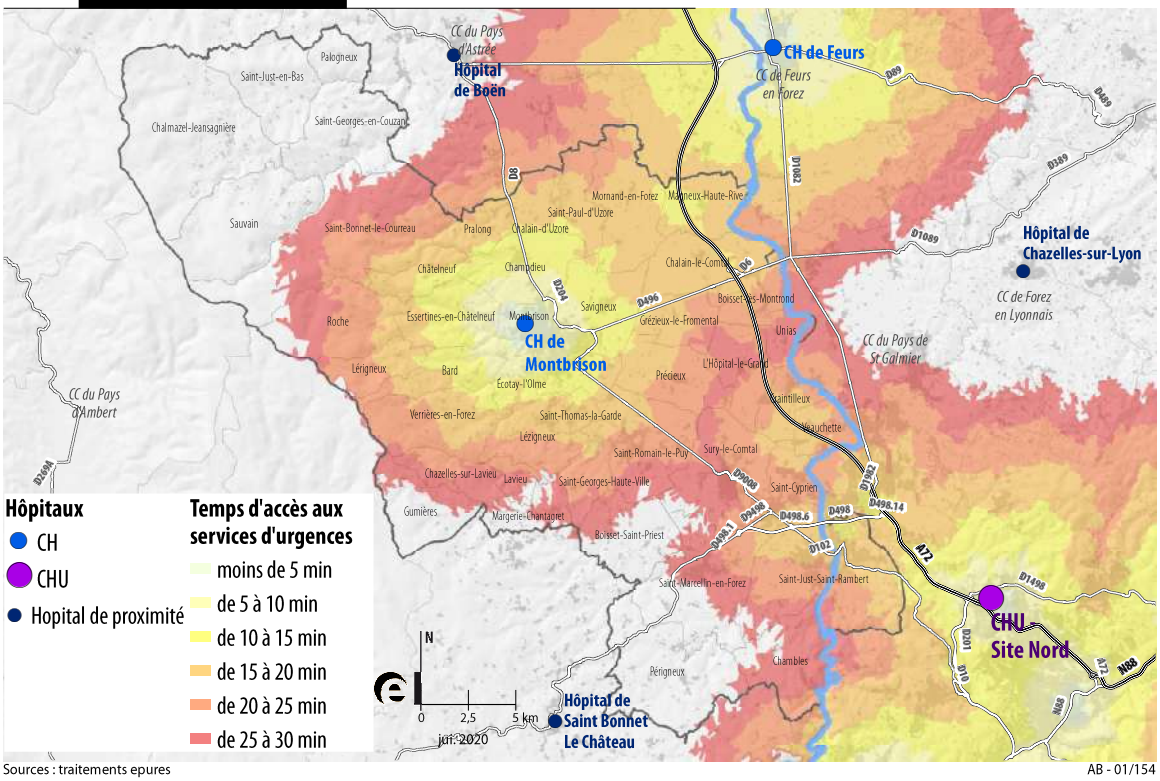
- des services d'urgences et SMUR avec une permanence d'accès aux soins de santé
- des services de médecine : cardiologie, endocrinologie, oncologie, gastro-entérologie, neurologie, pneumologie, médecine interne, ORL…
- des services de chirurgie générale
- des services de soins intensifs
- un secteur « Mère-Enfant » : maternité, gynécologie, obstétrique, pédiatrie
- un secteur de psychiatrie adulte / enfant
- un secteur de gériatrie.

Le maintien de ces services hospitaliers est un enjeu majeur pour le territoire.

Si le site de Montbrison est accessible à la majorité du territoire, le Sud reste plus proche du CHU Nord de Saint-Etienne. **La situation de la montagne et des coteaux est plus préoccupante, car situés à plus de 30 min du site de Montbrison**. Ces communes n'ont donc pas accès à un service d'urgence dans des conditions satisfaisantes.

Localisation des services hospitaliers et temps d'accès aux urgences

PLUi - Loire Forez Agglomération



Sources : traitements epures

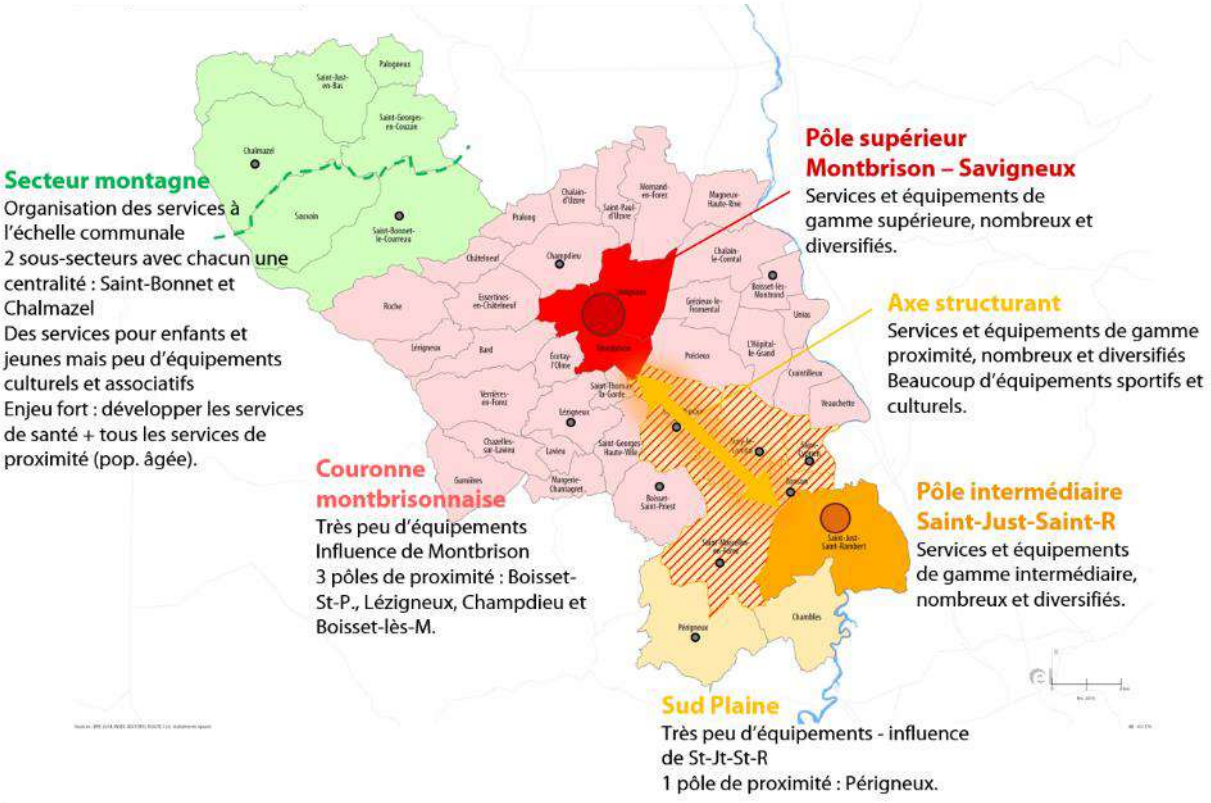
AB - 01/154

3.1.5- Synthèse et enjeux

Thème	Synthèse	Enjeux
Organisation des pôles attractifs	Deux polarités centrales (Montbrison/ Savigneux, Saint-Just Saint-Rambert) concentrant le plus d'équipements ; Axe structurant de proximité (Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal, Bonson, Saint-Cyprien, Saint-Marcellin-en-Forez) avec des équipements de gamme intermédiaire ; Trois secteurs peu équipés, sous influence des pôles précédents : Sud Loire Forez, couronne montbrisonnaise, secteur montagne.	Organiser le développement et l'accueil de population en cohérence avec l'offre d'équipements ; Renforcer, à chaque fois que cela s'avère pertinent, la mutualisation des équipements entre communes et avec les communes de niveau intermédiaire les plus proches, notamment celles de l'axe entre Montbrison et Saint-Just Saint-Rambert ; Conforter la structuration du territoire autour des deux polarités, en confortant/maintenant l'offre spécifique sur Montbrison-Savigneux et en développant l'offre de service sur Saint-Just Saint-Rambert ; Conforter l'offre sur les communes situées dans l'axe structurant de proximité et renforcer la coopération entre les communes les plus équipées et celles de couronne qui le sont moins.
Equipements enfance et jeunesse	Un taux de couverture satisfaisant pour les modes de garde ; Des dynamiques d'effectifs opposées entre l'Est et l'Ouest du territoire pour les structures scolaires du premier degré ; Certaines écoles primaires sont organisées en regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ; Des établissements secondaires (collèges, lycées) présents dans les pôles principaux ou dans les polarités extérieures au territoire.	Favoriser les évolutions progressives d'effectifs scolaires en contrôlant l'urbanisation et en diversifiant le parc d'habitat (locatif / accession).
Equipements dédiés aux personnes âgées	12 équipements dédiés aux personnes âgées, soit un taux de couverture proche de celui de la Loire ; Des établissements concentrés à Montbrison et à St-Just St-Rambert ; Un secteur de montagne le plus touché par le vieillissement mais peu équipé.	Renforcer les services de santé dans le secteur de montagne

Thème	Synthèse	Enjeux
Equipements sportifs et culturels	Des équipements culturels concentrés dans les deux polarités ; Un taux moyen d'équipements sportifs, concentrés dans les deux polarités et dans les communes de la Plaine du Forez ; Peu d'équipements sportifs dans le secteur de montagne, à l'exception de la station de Chalmazel ; Une politique d'accès aux équipements culturels et sportifs mise en place par l'intercommunalité	
Offre de soins	Un territoire sous-doté en médecins généralistes, notamment dans les zones fragiles de montagne Un pôle structurant du centre hospitalier de Montbrison.	Maintenir l'offre de soins en zone rurale Maintenir les services hospitaliers de Montbrison

Synthèse en matière d'équipement



3.2- L'armature économique

3.2.1- Le schéma d'accueil des entreprises (SAE)

Le schéma d'accueil des entreprises (SAE) a été adopté par le conseil communautaire de Loire Forez agglomération le 25/02/2020. C'est un document stratégique et opérationnel qui vise à organiser l'accueil et le développement des activités économiques à l'échelle de Loire Forez agglomération (LFa), à nourrir les documents de planification (plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), plans locaux d'urbanisme (PLU), schéma de cohérence territoriale (SCoT)) et à constituer l'un des volets de la stratégie de développement économique et d'aménagement du territoire.

C'est à la fois un outil d'optimisation et de rationalisation de « l'offre d'accueil » et un programme d'actions opérationnel de développement et de structuration d'une armature économique adaptée aux enjeux de développement durable de l'agglomération.

Il fixe ainsi le cadre stratégique et les modalités concrètes de mise en œuvre de la politique communautaire de développement et d'accueil économique, dans l'objectif de :

- renforcer l'attractivité du territoire et attirer des entreprises extérieures (générer de la richesse et de l'emploi) ;
- répondre aux besoins de développement et/ou de relocalisation des entreprises locales et à l'enjeu de maintenir et développer l'emploi ;
- contribuer, tant dans sa finalité que dans les modalités concrètes de mise en œuvre de la politique économique communautaire, à l'enjeu de concilier attractivité économique, aménagement durable des zones d'activités économiques (ZAE) et optimisation de la consommation foncière.

Le SAE a été élaboré conjointement avec le PLUi, qui décline les conditions de réalisation des objectifs de développement économique dans le cadre du projet de territoire de Loire Forez agglomération. La compatibilité du SAE avec les objectifs du PLUi en matière d'économie renvoie ainsi aux principes généraux suivants :

- prévoir les besoins en matière de développement économique pour les 15 prochaines années ;
- renforcer les conditions favorables à l'accueil de nouvelles activités et au développement des entreprises déjà installées autour d'une stratégie foncière et immobilière articulée et structurée ;
- mettre en œuvre la stratégie de développement économique instaurée par le SCoT Sud Loire :
    - conforter les sites d'intérêt métropolitain et d'intérêt Sud Loire du territoire ;
    - mettre en œuvre le schéma d'accueil économique sur l'organisation des sites économiques locaux et micro-locaux du territoire, notamment pour maintenir un tissu de PME/PMI et d'activités artisanales locales ;

    - mettre en œuvre la stratégie du SCoT Sud Loire en matière d'urbanisme commercial, notamment pour favoriser la redynamisation des commerces de proximité en centre-ville et centre-bourg ;

- veiller à la cohérence entre les politiques en matière d'habitat, de mobilité, d'économie et d'emploi ;
- accompagner l'ouverture numérique du territoire, en veillant à la bonne articulation entre les réseaux et les vocations des secteurs desservis ou à desservir ;
- veiller à la requalification des friches industrielles ;
- veiller à répondre à l'objectif transversal du PLUi de réduction de la consommation foncière, et notamment des espaces agricoles, naturels et forestiers.

En termes de méthode, les sites de développement futur du SAE ont été **sélectionnés et priorisés en fonction de critères dictés par le cadre stratégique établi** (compatibilité avec les prescriptions du SCoT Sud Loire et avec le cadre posé par les règles générales d'urbanisme, nécessité avérée d'implantation, préexistence de conditions favorables sur site, adéquation par rapport aux enjeux mis en évidence lors de la phase de diagnostic).

Un principe de **différenciation en fonction des niveaux d'enjeux et du positionnement stratégique des différentes ZAE** a également été établi. Il vise principalement à :

- privilégier la localisation des activités industrielles, logistiques, et tertiaires dans les ZAE de niveaux Sud Loire et métropolitain ;
- privilégier la localisation des activités artisanales et du bâtiment et travaux publics (BTP) dans les ZAE de niveaux micro-local et local ;
- autoriser une certaine mixité dans les ZAE existantes (notamment de niveau local), mais dans une logique visant à faire évoluer la zone en fonction de la vocation souhaitée à terme.

S'agissant des **enjeux spécifiques au secteur du commerce**, le principe d'une interdiction du commerce en ZAE, en-dehors des zones d'activités commerciales (ZACOM) définies et autorisées par le SCoT Sud-Loire, et des zones d'activités commerciales existantes, a été affirmé, de même que celui de l'encadrement des implantations commerciales en entrée de ville.

Enfin, la **problématique du mitage des ZAE par l'habitat** a été prise en compte, selon un principe visant à encadrer strictement l'habitat autorisé dans les ZAE, en le limitant au seul habitat de surveillance et en l'intégrant obligatoirement dans le volume du bâtiment d'activité.

3.2.2- Structuration des espaces économiques

Etat des lieux des espaces économiques du territoire de Loire Forez agglomération

Les données sont issues du schéma d'accueil des entreprises de Loire Forez agglomération adopté en 2020. L'analyse ci-dessous extrait les données et dynamiques concernant le territoire du PLUi à 45. Les cartes restent à l'échelle du territoire de la Communauté à 87 communes.

Le territoire du PLUi compte **84 espaces économiques** répartis sur 29 communes. Ils sont constitués à la fois de zones d'activités créées et aménagées sous maitrise d'ouvrage publique (51 ZAE), et d'espaces au sein des zones urbaines autorisant l'accueil d'activités économiques (33 espaces économiques).

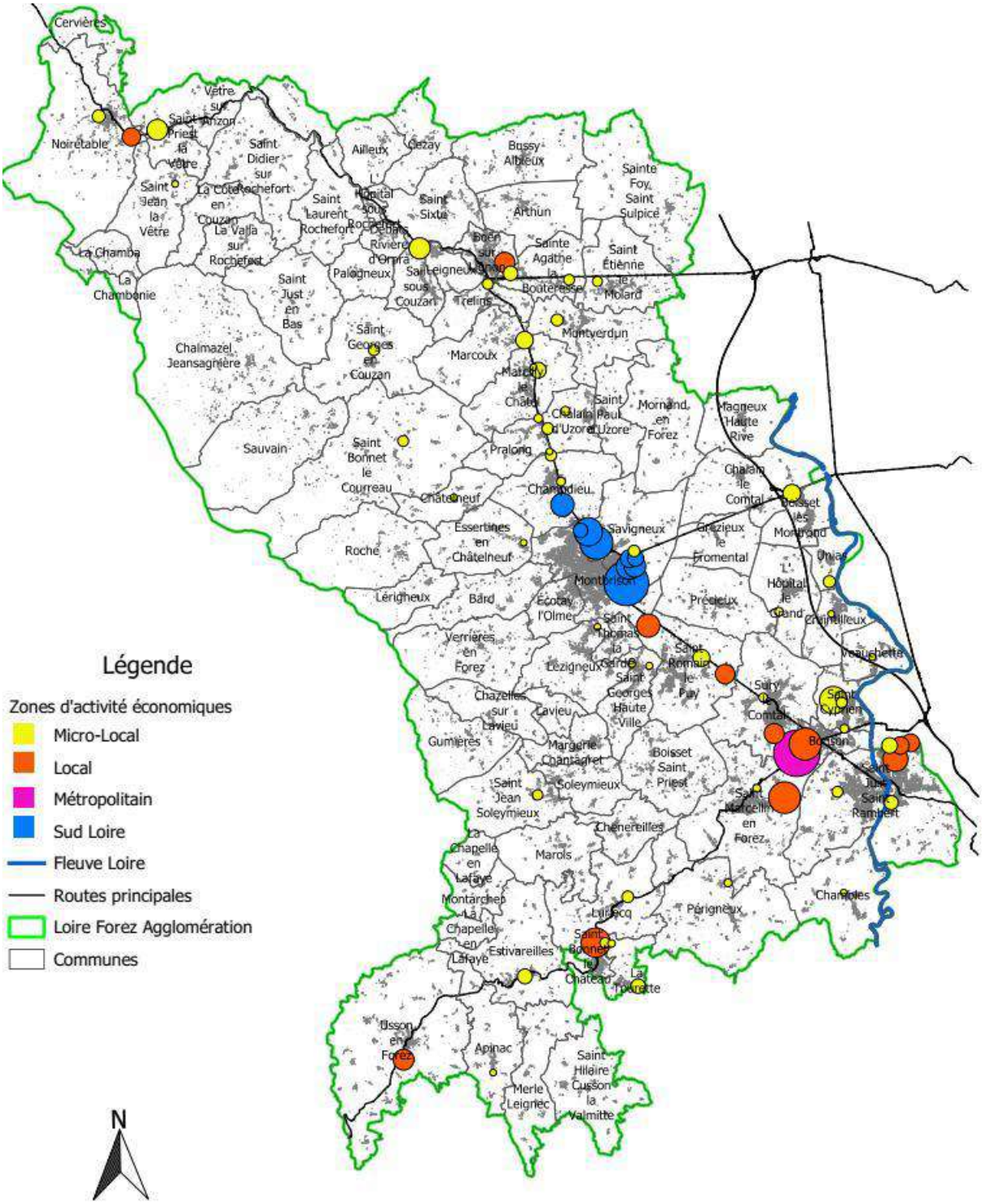
Les communes de Saint-Just Saint-Rambert, Savigneux, Saint-Romain-le-Puy, Saint-Marcellin-en-Forez, Sury-le-Comtal et Montbrison comptent les plus grands nombres d'espaces économiques avec respectivement 15, 10, 7, 5, 5 et 4 espaces économiques recensés.

Les 73 ZAE ont été réparties selon les 4 grandes catégories de sites économiques distinguées par le SCoT Sud-Loire : sites stratégiques de niveau métropolitain, sites stratégiques de niveau Sud Loire, espaces économiques de niveau local et espaces économiques de niveau micro-local.

La liste des espaces économiques recensés (classification par commune) est disponible en annexe du présent tome 1 du rapport de présentation.

ZAE de Loire Forez agglomération par niveau d'enjeu économique

Source : SAE



a- Un site stratégique de niveau métropolitain, Opéra Parc Les Plaines

La ZAC OPERA Parc Les Plaines couvre **3 ZAE** situées respectivement sur les communes de Sury-le-Comtal, Bonson et Saint-Marcellin-en-Forez.

En cohérence avec les orientations fixées par le SCoT Sud Loire, elle a été conçue et aménagée pour rayonner aux échelles régionale, nationale ou européenne, et permettre l'accueil de projets emblématiques susceptibles de renforcer l'attractivité territoriale, notamment des PME/ETI (entreprises de tailles intermédiaires) leaders ou créatrices d'emplois hautement qualifiés dans le domaine des activités de production industrielle et de logistique.

Les services aux entreprises directement liés aux activités ciblées, les TPE et activités artisanales sont autorisés dans des secteurs réservés. En revanche, le commerce, les activités tertiaires sans lien avec les activités ciblées, ainsi que les artisans du BTP y sont interdits.

Son accessibilité optimale grâce aux infrastructures routières et ferroviaires, son aménagement de qualité respectueux de l'environnement, ses services et réseaux performants sont autant d'atouts qui font de la ZAC OPERA Parc Les Plaines un environnement économique privilégié pour l'accueil des entreprises ciblées.

b- Un site stratégique de niveau Sud Loire, l'Espace Émeraude

L'Espace Emeraude offre un maillage de **9 espaces économiques** aménagés sur les communes de Montbrison, Savigneux et Champdieu :

- les zones de Vaure, Survaure et la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Granges à Montbrison ;
- les zones de La Croix Meyssant, du Champ de Mars, de Four à Chaux, de Four à Chaud Sud et la ZAC de Crémérieux à Savigneux ;
- la zone du Tournel à Champdieu.

En cohérence avec les orientations fixées par le SCoT Sud Loire, leur rôle est de conforter les fonctions économiques de la centralité montbrisonnaise par l'accueil des PME/PMI traditionnelles et/ou innovantes endogènes au territoire, dans l'ensemble des domaines d'activités sectoriels composant l'économie locale, et nécessitant une implantation à proximité des espaces urbains (industrie, logistique, tertiaire, construction).

Ces espaces d'accueil fondent leur attractivité sur un niveau de densité d'activités économiques important, une offre de services complète et des facilités d'accès à partir des grands axes de circulation et de l'offre en transports en commun desservant le territoire.

c- 8 espaces économiques de niveau local et 65 espaces économiques de niveau micro-local.

Le SCoT Sud Loire préconise d'organiser le développement des sites de niveau local et de niveau micro-local pour répondre aux besoins des activités non souhaitées dans les sites stratégiques (très petites entreprises (TPE)/PME et activités artisanales locales nécessitant une localisation à proximité de leurs clients et fournisseurs. Leur développement, justifié et encadré par le SAE, est limité par le plafond fixé par le SCoT Sud Loire en matière de consommation

foncière nette d'espaces naturels et agricoles pour les projets de création ou d'extension de sites économiques (60 ha de consommation foncière brute d'ici à 2030 pour l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez).

- Espaces économiques de niveau local

Localisées prioritairement au sein des centralités et polarités du territoire, en continuité avec le bâti existant, avec une surface moyenne à commercialiser de l'ordre de 10 ha, les **zones d'enjeu local** ont vocation à accueillir principalement des PME et TPE dans les secteurs notamment du négoce et de la production industrielle, ainsi que des activités artisanales et de BTP.

Le commerce est interdit, de même que les activités tertiaires afin d'éviter les conflits d'usage et de préserver l'activité économique (commerce, services, professions libérales) des centres-villes et centres-bourgs. Bien que souvent préexistant et ancien, le risque de mitage par l'habitat est à prendre en considération, selon un principe visant à encadrer strictement l'habitat autorisé dans les ZAE, en le limitant au seul habitat de surveillance et en l'intégrant obligatoirement dans le volume du bâtiment d'activité.

- Espaces économiques de niveau micro-local

D'une surface commerciale de 3 ha au maximum, les sites d'enjeu micro-local peuvent être localisés en-dehors des centralités, dans les zones rurales et de montagne. Ils doivent cependant être impérativement implantés en continuité de tissus urbanisés, dans des secteurs bénéficiant d'une bonne accessibilité par le réseau primaire de desserte routière, et sans impact ou nuisance majeurs par rapport à l'habitat, au paysage, à l'agriculture et aux milieux naturels.

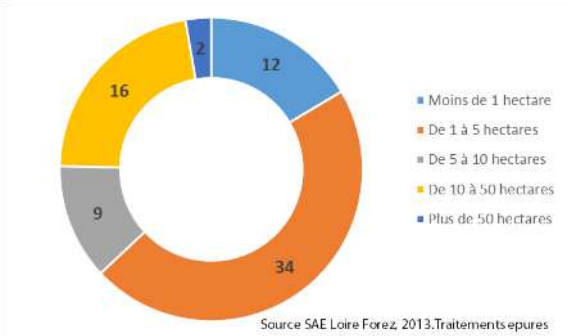
Leur enjeu sur le territoire du PLUi est double :
- au sein des zones rurales et de montagne, ils visent principalement à **maintenir et à contribuer au développement des activités artisanales et de BTP nécessitant une localisation à proximité de leurs clientèles et fournisseurs** ;
- au sein des polarités et des centralités, où leur dimensionnement et la densité des activités implantées ne leur permettent pas de jouer un rôle structurant, ils visent à jouer **un rôle complémentaire d'accueil aux sites d'enjeu local, à la fois sur des cibles identiques en cas de pénurie chronique, mais aussi sur des cibles non prioritaires dans les sites d'enjeu local** (artisans, BTP).

Le commerce et les activités tertiaires sont interdits afin d'éviter les conflits d'usage et de préserver cette activité économique (commerce, services, professions libérales) des centres-bourgs. Ils doivent être préservés du mitage par l'habitat, selon un principe visant à encadrer strictement l'habitat autorisé dans les ZAE, en le limitant au seul habitat de surveillance et en l'intégrant obligatoirement dans le volume du bâtiment d'activité.

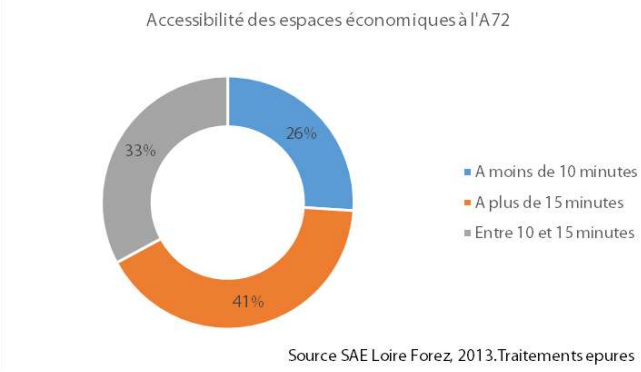
Positionnement et accessibilité des espaces économiques de Loire Forez agglomération :

La répartition spatiale des espaces économiques est caractéristique de la structure du territoire de Loire Forez agglomération. Sur l'axe historique, les espaces économiques sont de taille plus conséquente que sur les secteurs de montagne et de couronne Est et Ouest.

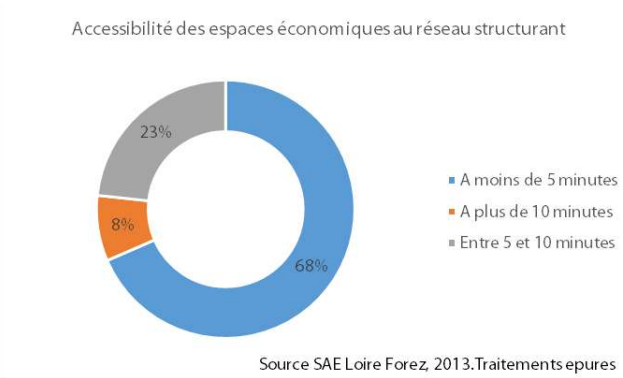
De manière globale, le territoire est plutôt doté d'espaces économiques de taille moyenne puisque 75% d'entre eux ont une surface inférieure à 10 hectares. La zone des Granges et Opéra parc les Plaines s'étendent chacun sur plus de 50 hectares.



Les espaces économiques de Loire Forez agglomération se caractérisent par un **éloignement à l'échangeur de l'A72**. 74% des espaces économiques se situent à plus de 10 min de l'échangeur (soit 53 espaces économiques sur les 72 recensés). Pour 42% des espaces économiques le temps d'accès à l'échangeur de l'A72 est de plus de 15 minutes, ce qui représente 30 espaces économiques. Le temps d'accès de 23 espaces économiques est compris entre 10 et 15 minutes (soit 32%). 26% des sites sont à moins de 10 minutes (soit 19 espaces économiques).



Pour une grande majorité des espaces économiques, **l'accès à l'A72 nécessite la traversée d'une zone de mixité urbaine - résidentielle ou commerciale, centre bourg/centre-ville** (60% soit 43 espaces économiques). Pour 26 sites, l'accès ne nécessite pas la traversée d'une zone de mixité urbaine (hors zone d'activités), soit 36% des espaces économiques. Pour seulement 3 sites, l'accès à l'échangeur se fait par la traversée d'une zone résidentielle uniquement.



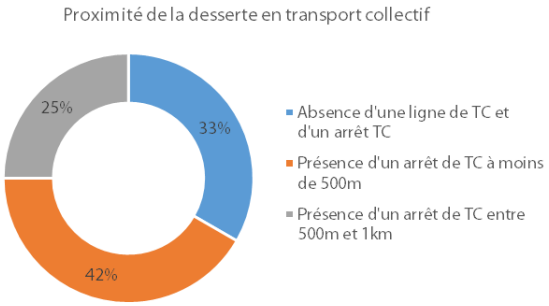
A l'inverse, le temps d'accès des espaces économiques au réseau départemental structurant est pour l'ensemble plus court.

La majorité des espaces économiques se situe à moins de 5 minutes de la RD 8, RD 498 ou RD 496 (68% des espaces économiques, soit 49 sites).

Seulement 8% des espaces économiques se trouvent à plus de 10 minutes d'une des départementales structurantes (soit 6 sites). Et 24% sont entre 5 et 10 minutes du réseau structurant (soit 17 espaces économiques).

L'accès au réseau départemental structurant est peu contraint pour une majorité des espaces économiques. L'accès de 57% d'entre eux (soit 41 sites) ne nécessite pas la traversée d'une zone de mixité urbaine (hors espace économique). Seul l'espace économique d'Opéra Parc Les Plaines est embranché fer.

En matière de desserte par les transports collectifs, 58% des espaces économiques du territoire (soit 42 sites) sont **mal desservis par le réseau de transport collectif**. 24 espaces économiques (soit 33%) ne disposent pas d'un arrêt de transport en commun (TC) à proximité et 18 bénéficient d'un arrêt TC à plus de 500 mètres (soit 25%).



Source SAE Loire Forez, 2013.Traitements epures

29 espaces économiques sont plutôt bien desservis par le réseau de transport collectif. 40% d'entre eux se situent à moins de 500 mètres d'un arrêt TC.

Le cycle de vie des ZAE

L'approche par cycle de vie des ZAE permet de donner une première caractérisation des capacités d'accueil du territoire.

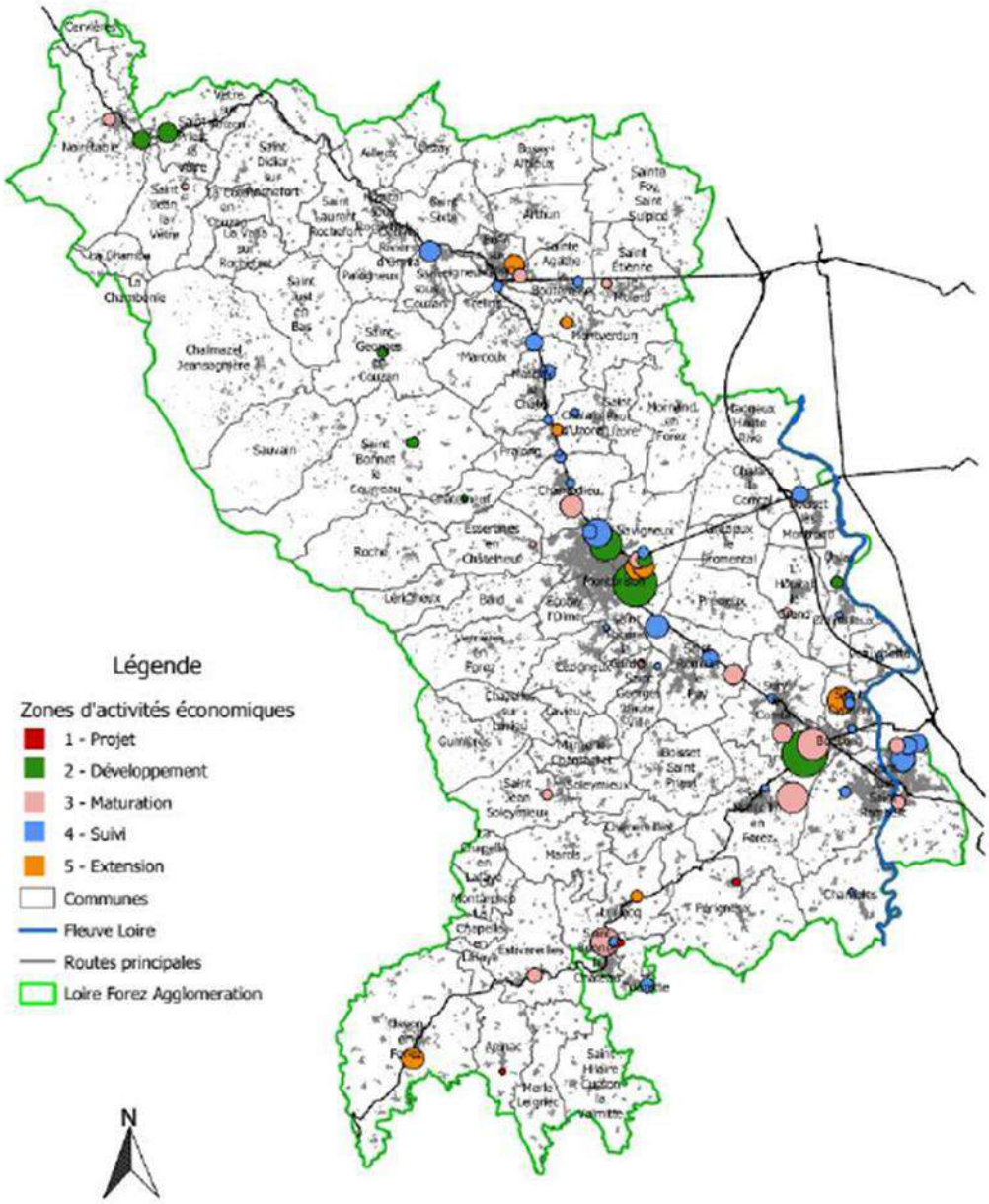
72% des ZAE dans le périmètre du PLUi sont en phase de maturation (commercialisées à plus de 70%) ou de suivi (zones entièrement occupées) : soit 66 ZAE.

10 sont actuellement en phase de commercialisation active (entre 25% et 70% de commercialisation) : Bonson, Sury-le-Comtal et Saint-Marcellin-en-Forez pour des ZAE de niveau métropolitain (Opéra Parc les Plaines), Montbrison et Savigneux pour des zones de niveau Sud Loire (Espace Emeraude). Les zones micro-local en cours de commercialisation sont localisées sur les communes de Châtelneuf, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Just Saint-Rambert et Unias.

4 présentent des capacités d'extension : zones micro-locales sur Chalain-d'Uzore et Saint-Cyprien, 2 zones Sud Loire sur Savigneux.

Et 3 projets de création de ZAE sont inscrites dans les documents d'urbanisme communaux pour des zones micro-locales à Périgneux, Roche-en-Forez et Saint-Georges-Haute-Ville.

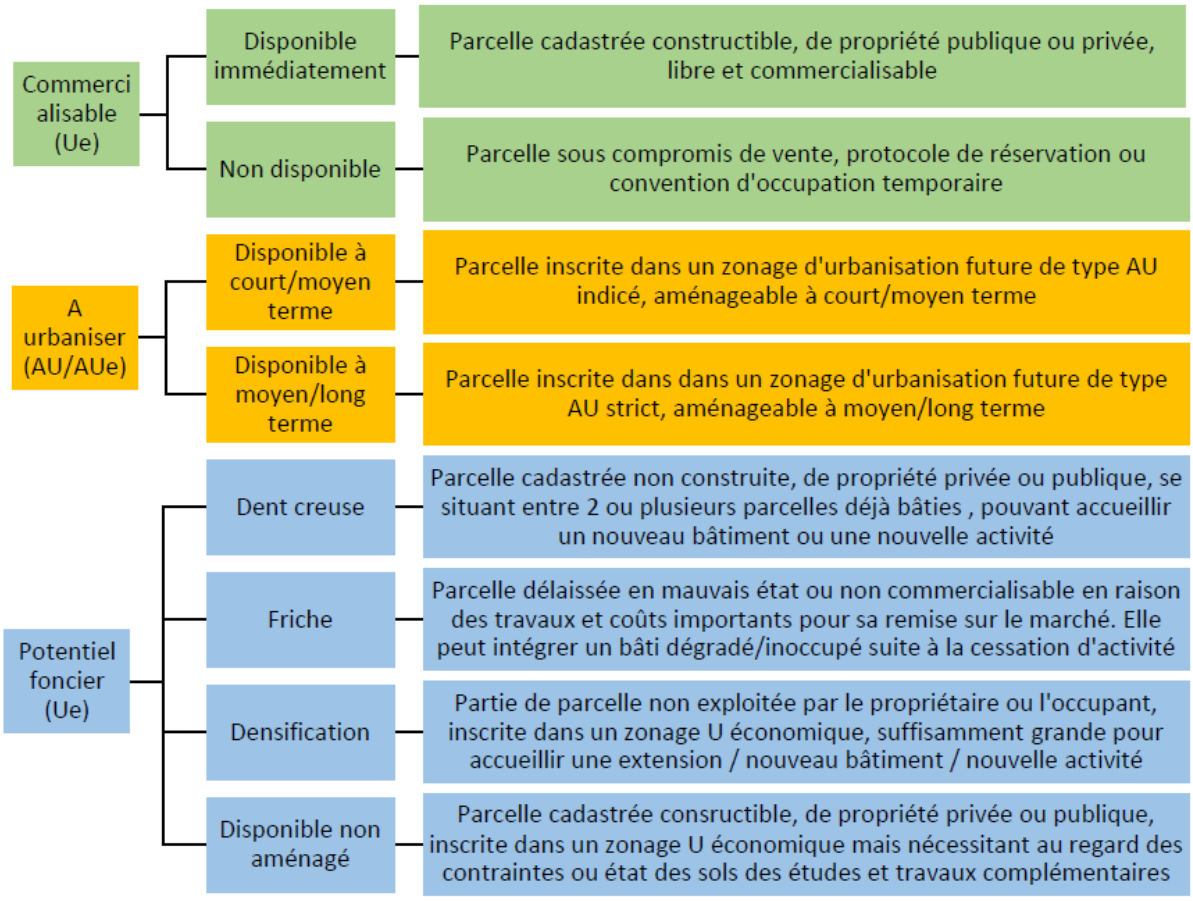
Carte 2 : ZAE du territoire par cycle de vie des espaces économiques
Source : Données LFa



Les disponibilités foncières des espaces économiques

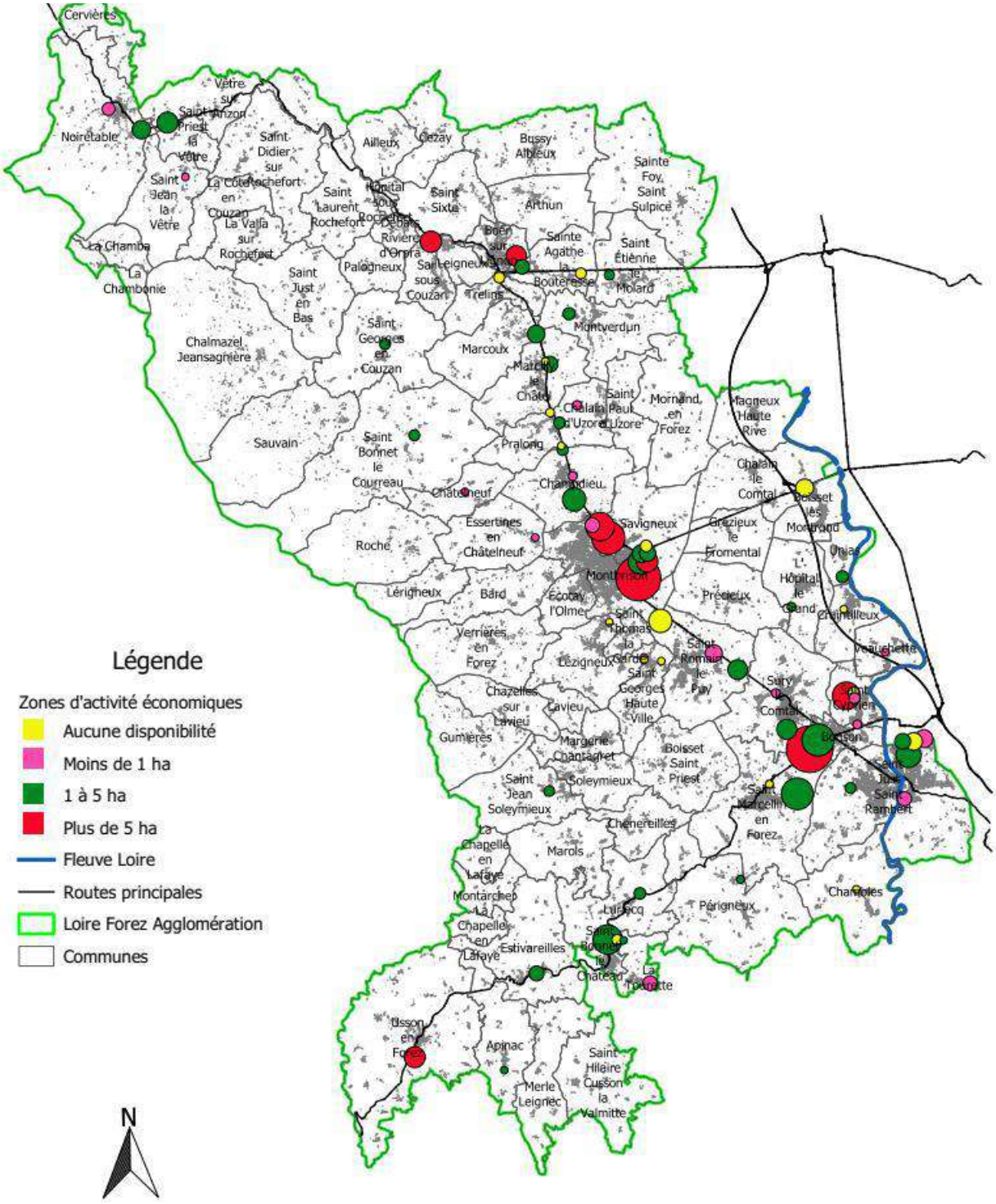
A l'échelle du territoire du PLUi, le SAE dénombre :
55,5 hectares immédiatement commercialisables, dont plus de 85% se situent dans les deux sites de niveau Sud Loire et de niveau métropolitain. Un **potentiel foncier total de 50,1 hectares** est estimé pour l'accueil d'activités économiques.

Figure 1 : Variables foncières de l'analyse du foncier économique non bâti



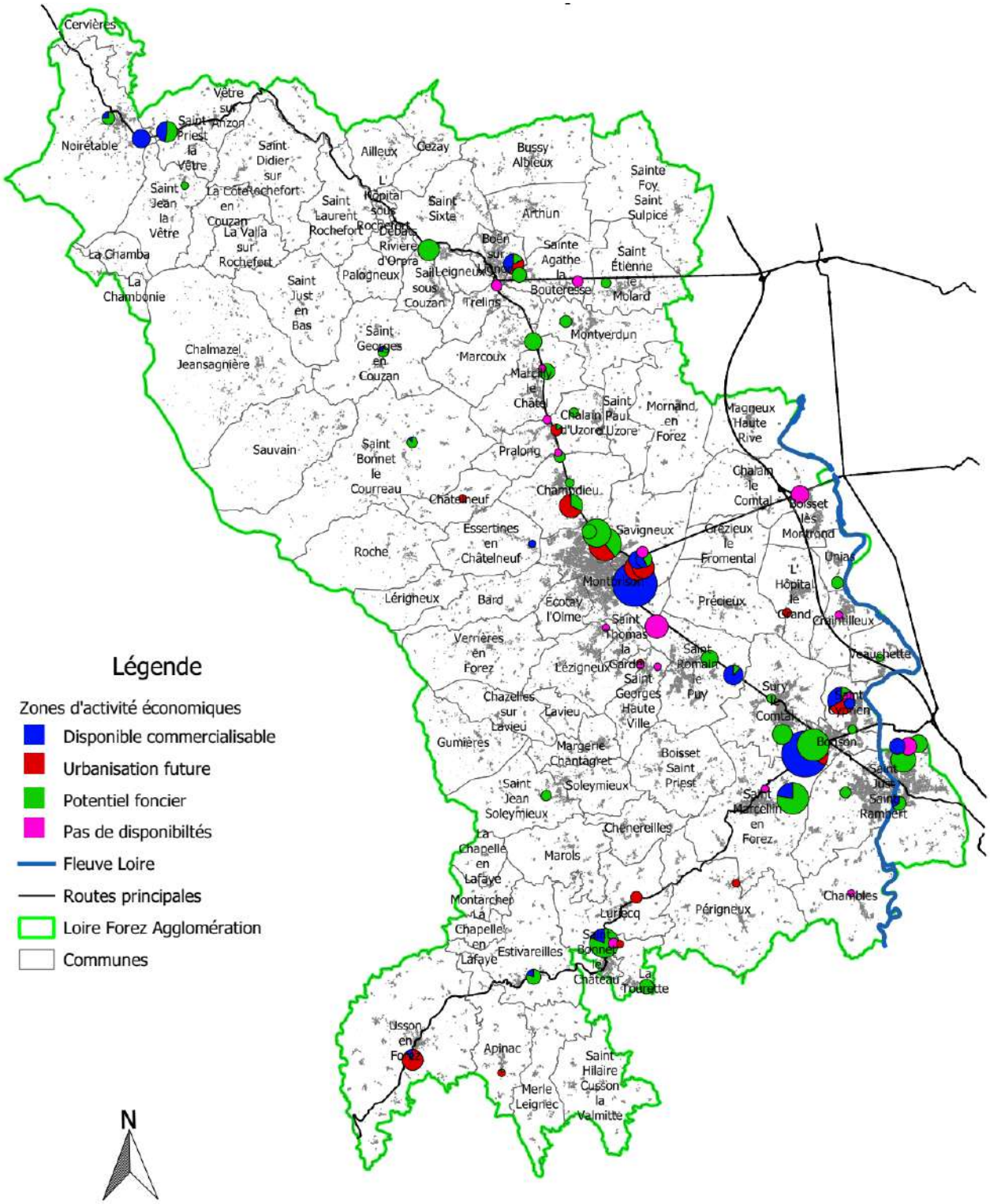
Disponibilités foncières dans les ZAE du territoire

Source : SAE



Disponibilités dans les ZAE par typologie de foncier disponible

Source : SAE



a- Opéra Parc les Plaines

D'une surface de près de 99 ha (dont 70 ha à commercialiser) la zone d'activité Opéra Parc Les Plaines » est une des zones d'activités économiques à niveau d'enjeu métropolitain reconnu par le SCoT Sud-Loire, qui en définit à la fois les capacités d'accueil et le phasage dans le temps.
La zone est actuellement en phase de commercialisation (commercialisée à plus de 50%) ; l'offre d'accueil disponible est de 31 ha, dont 16 ha en commercialisation immédiate (parcelles modulables de 1500 m² à 10 ha).
Au regard de la vocation de la zone et de son niveau d'attractivité en fonction des activités ciblées, il apparait cependant que le secteur dédié à l'accueil de projets industriels ou logistiques d'envergure est commercialisé à 75%, et qu'il ne reste plus de parcelles de très grandes dimensions (plus de 10 ha).

Le secteur dédié à l'artisanat et à la petite industrie est, quant à lui, commercialisé à 50%, avec une forte demande sur le secteur situé le long de la RD498, encore non-ouvert à la commercialisation (activités artisanales recherchant la visibilité) et dans un contexte de raréfaction des disponibilités foncières dans le Sud de la Plaine du Forez, très dynamique sur le plan de la création d'activité.

Enfin, l'accueil d'activités tertiaires, et notamment de services aux entreprises à forte valeur ajoutée, n'a pas encore réellement démarré.

b- Espace Emeraude

L'offre d'accueil, dont le volume a été fixé par le SCoT Sud Loire dans le cadre des préconisations relatives à ce type d'espace, est de **61 ha**.

L'essentiel des **disponibilités immédiates correspondant à 16 ha** (dont 9,5 ha en cours de commercialisation) est concentré dans les trois zones en phase de développement, sous maîtrise d'ouvrage publique, dont la capacité d'accueil constitue le principal levier du développement de cette partie du territoire :
- Les Granges Est à Montbrison (industrie, petite logistique, artisans de production) : 11,4 ha de disponibilités immédiates (dont 7,8 ha sous compromis ou protocole de réservation)
- Crémérieux à Savigneux (tertiaire) : 1,7 ha de disponibilités immédiates (dont 0,3 ha sous compromis ou protocole de réservation)
- Croix Meyssant Nord à Savigneux (industrie et logistique) : 1,6 ha sous protocole de réservation.

La ZA de Four à Chaux à Savigneux, en phase de maturation, vient compléter ce maillage d'accueil avec 1,3 ha de foncier disponible (sans maitrise foncière publique) pour l'accueil d'activités artisanales principalement.

Enfin, sur la plupart des sites économiques de l'Espace Emeraude, et donc de façon très globale, des enjeux importants de mobilisation de gisements fonciers se profilent à moyen et long termes de manière à conforter la fonction et la diversité économique de la centralité montbrisonnaise. **17,3 ha de potentiel foncier** (soit 28% du foncier disponible) ont ainsi pu être identifiés en première approche, composés de parties de parcelles occupées non aménagées (10,8 ha), de dents creuses (5,5 ha) ou de foncier disponible non aménageable en l'état (1,1 ha).

c- Espaces d'enjeux local et micro-local

Les 8 ZAE identifiées comme d'enjeu local au regard du critère cumulé de leur localisation (prioritairement au sein d'une centralité ou d'une polarité) et de leur taille (10 ha à commercialiser en moyenne) sont les suivantes :

ZAE d'enjeu local

Source : SAE

Sites économiques	Commune	Secteur
BON-ZA /Les Plaines	BONSON	SUD
SJR-Collonges Sud	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD
SJR-La Quérillière	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD
SJR-Les Peyrardes	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD
SUR-Les Chaux	SURY-LE-COMTAL	SUD
SMA-Les Plantées	SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ	SUD
SRO-Les Epalits	SAINT-ROMAIN-LE-PUY	CENTRE
SRO-Chézieux	SAINT-ROMAIN-LE-PUY	CENTRE

Sur la partie centre du territoire, où les zones d'enjeux Sud Loire jouent déjà un rôle d'accueil structurant mais où la demande d'entreprises est également la plus soutenue, la zone des Epalits à Saint-Romain-le-Puy, en phase de maturation, connait un regain d'activité lié à une restructuration d'activités et une densification de parcelles non bâties (1,3 ha immédiatement disponible en maitrise foncière privée). La zone de Chézieux, quant à elle, est totalement occupée.

Sur la partie Sud du territoire, la quasi-totalité des sites économiques sont arrivés à maturité, voire sont totalement commercialisées.

Les sites économiques d'enjeu local recèlent en totalité :

- de **disponibilités foncières immédiates de l'ordre de 2,1 ha** (dont 1,3 ha sont en cours de commercialisation),
- d'un **potentiel foncier total de 9,9 ha** (7,6 ha aménageables à moyen terme et 3,3 ha à plus long terme),
- de gisements fonciers de l'ordre de 15 ha dont près de la moitié sous forme de foncier non bâti non aménagé et un quart sous forme de dents creuses.

Globalement, ils disposent d'un niveau de disponibilité immédiate et de capacité d'extension future assez limité au regard du rôle d'appui au développement local qu'ils doivent jouer au sein de l'armature économique du SAE. Plus particulièrement, le secteur du Haut-Forez d'une part, et l'axe structurant de la RD8 jusqu'à la jonction avec la RD 498, voire l'accès autoroutier de l'A72 dans la plaine d'autre part, sont clairement dans une situation de pénurie d'offre accueil à court terme, comme à moyen et long termes.

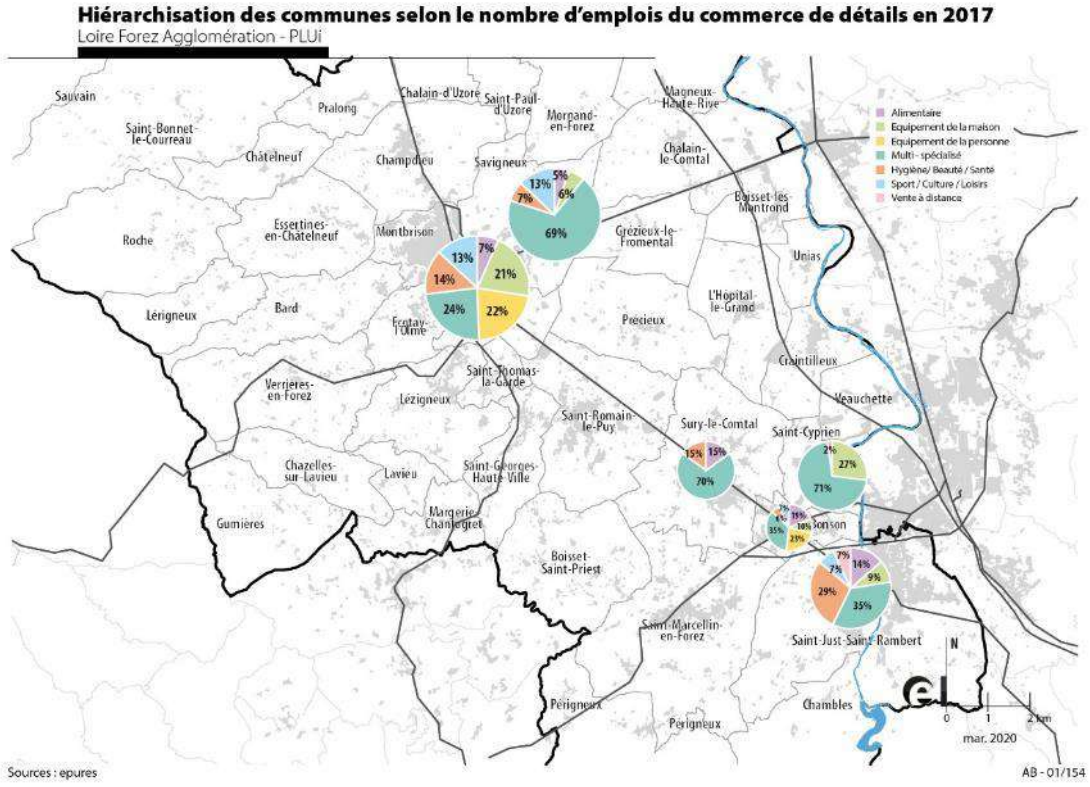
Les sites de niveau micro-local peuvent constituer une offre complémentaire, mais qui reste limitée, au regard notamment du dimensionnement des parcelles disponibles, du niveau d'accessibilité proposé et de la demande de visibilité d'un certain nombre d'entreprises en

recherche de solutions d'implantation à proximité de leurs clients et fournisseurs, proches des polarités et centralités du territoire. Elles disposent de **6,1 ha en disponibilité immédiate**, et d'un **potentiel foncier mobilisable estimé à 17,4 ha.**

3.2.3- L'armature commerciale au sein du PLUi

Etat des lieux de l'armature commerciale

La commune de Montbrison concentre 46% des emplois salariés privés du commerce de détail au sein du PLUi et 58% des points de vente. Avec 16% des emplois du commerce de détail et 7% des établissements, Savigneux arrive en deuxième position des communes les plus contributrices en matière d'emplois.



Saint-Just Saint-Rambert concentre 10% des emplois salariés privés du commerce de détail et 12,5% des points de vente. Le poids de l'emploi salarié privé des communes de Saint-Cyprien, Sury-le-Comtal et Bonson est compris entre 8% de 5%.

Ces 6 communes rassemblent 90% des emplois commerciaux salariés privés et 85% des établissements. Elles peuvent donc être considérées comme des polarités commerciales**.** Les autres communes comptent moins de 3,6% des emplois salariés privés du commerce de détail.

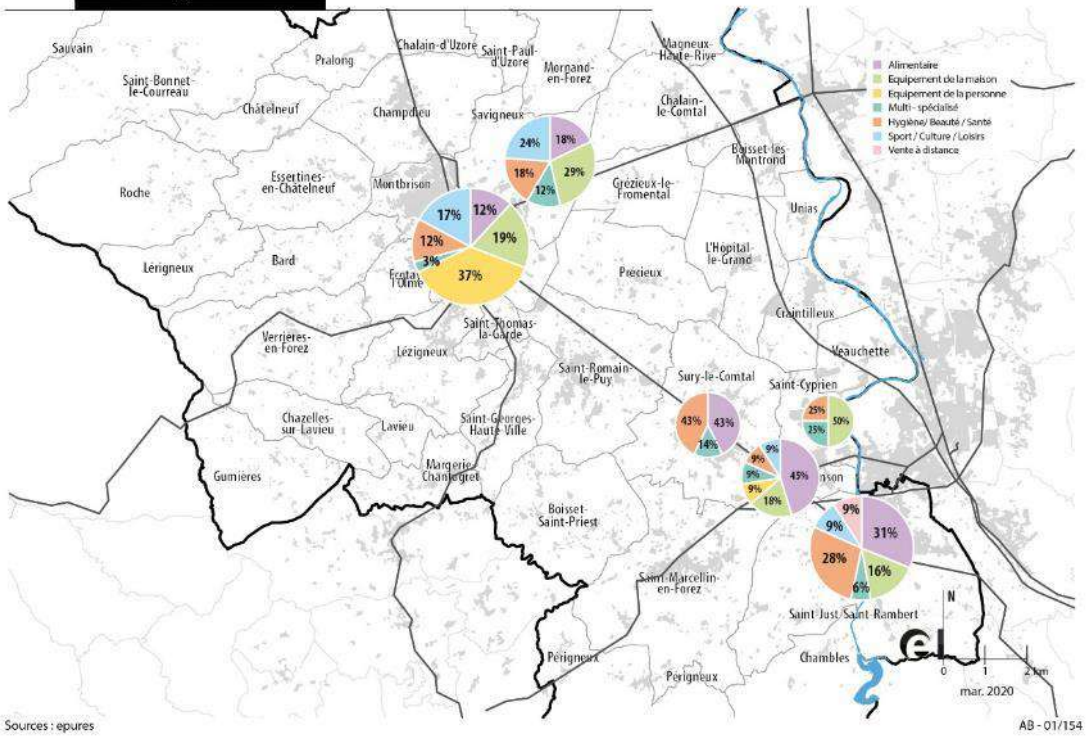
Il faut toutefois noter que le SCoT Sud Loire considère les communes de Saint-Romain-le-Puy et de Saint-Marcellin-en-Forez comme des centralités locales. Ces communes sont toutefois peu contributrices en matière d'emploi commercial, malgré une part plus importante du nombre d'établissements à Saint-Romain-le-Puy par rapport aux communes de Saint-Cyprien et de Sury-le-Comtal. A l'inverse, Saint-Cyprien, qui n'est pas une centralité au sens du SCoT Sud Loire, dispose de peu d'établissements mais concentre une part importante d'emplois salariés privés (ceci s'explique par la présence du supermarché Intermarché, limitrophe de la commune de Bonson). A noter également, que la commune de Magneux-Haute-Rive compte une faible part d'établissements mais les emplois sont proportionnellement bien représentés. Ceci s'explique par la présence des deux stations-services de l'autoroute qui emploient 25 salariés au total.

Répartition des établissements et emplois du secteur commercial dans les communes du territoire du PLUi en 2017

	Nombre d'établissements en 2012	Nombre d'établissements en 2017	Effectifs salariés en 2012	Effectifs salariés en 2017	établissements	emplois
BOISSET-LES-MONTROND	1	0	1		0,0%	0,0%
PERIGNEUX	0	1		1	0,4%	0,1%
ECOTAY-L'OLME	0	1		2	0,4%	0,2%
HOPITAL-LE-GRAND	0	1		1	0,4%	0,1%
SAINT-BONNET-LE-COURREAU	1	1	1	2	0,4%	0,2%
VEAUCHETTE	1	0	0		0,0%	0,0%
CHALAIN-D'UZORE	2	1	4	1	0,4%	0,1%
ESSERTINES-EN-CHATELNEUF	1	1	2	2	0,4%	0,2%
ROCHE	1	0	0		0,0%	0,0%
SAUVAIN	1	1	2	5	0,4%	0,4%
CHAMBLES	2	1	8	5	0,4%	0,4%
CHALMAZEL	3	3	7	8	1,2%	0,6%
SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE	1	1	8	10	0,4%	0,8%
CHAMPDIEU	2	4	9	15	1,6%	1,2%
SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ	7	8	24	24	3,1%	1,9%
MAGNEUX-HAUTE-RIVE	2	2	2	12	0,8%	0,9%
SAINT-ROMAIN-LE-PUY	12	11	40	46	4,3%	3,6%
BONSON	9	11	62	69	4,3%	5,4%
SURY-LE-COMTAL	10	7	91	73	2,7%	5,7%
SAINT-CYPRIEN	4	4	105	96	1,6%	7,5%
SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	34	32	107	123	12,5%	9,6%
SAVIGNEUX	18	17	223	202	6,6%	15,7%
MONTBRISON	141	149	552	589	58,0%	45,8%
Total	253	257	1248	1286	100,0%	100,0%

Ces chiffres confirment la hiérarchisation des communes dans l'armature commerciale du territoire couvert par le PLUi.

Hiérarchisation des communes selon le nombre d'établissements du commerce de détails en 2017
Loire Forez Agglomération - PLUi



La répartition des établissements montre un appareil commercial important sur les communes de Sury-le-Comtal, Saint-Cyprien, Bonson et Saint-Just Saint-Rambert. Chacune d'elles dispose d'au moins un supermarché autour duquel s'est développée une offre commerciale complémentaire. Ces espaces commerciaux sont localisés en périphérie des centres-villes et ne constituent pas des zones d'aménagement commercial définies par le SCoT Sud Loire. Ces espaces existants peuvent faire l'objet d'un développement sous conditions strictes.

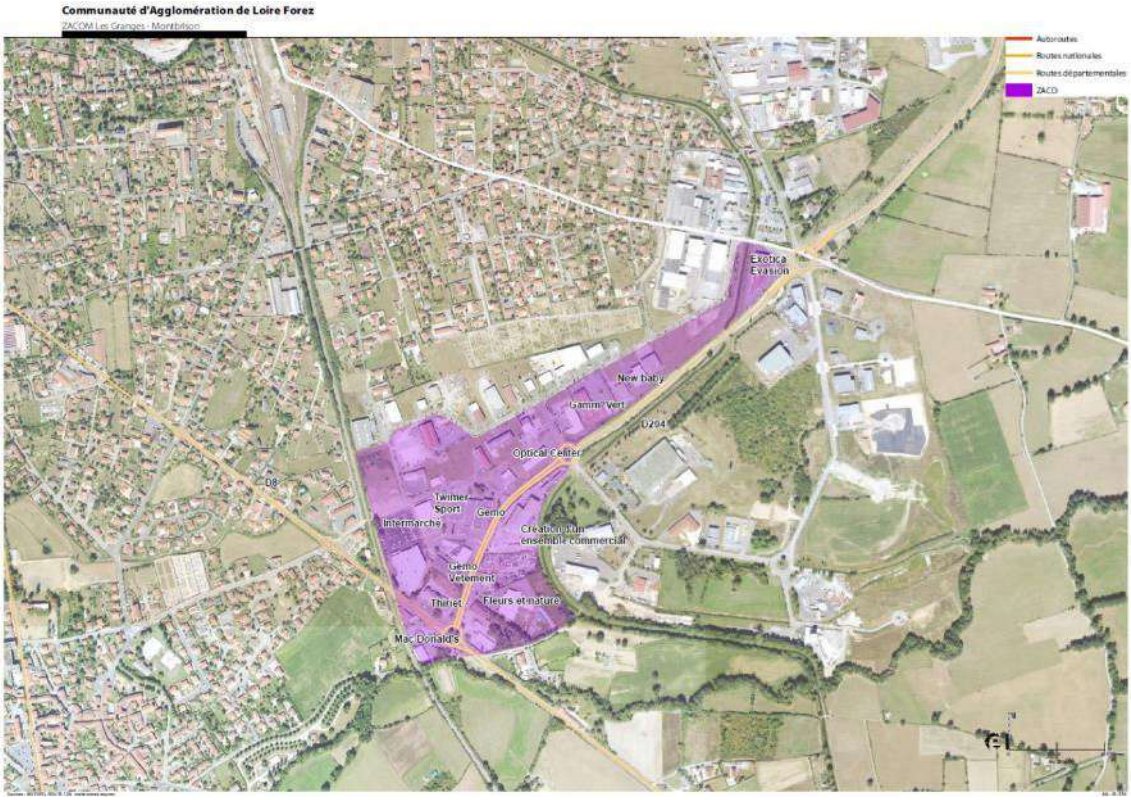
La hiérarchisation des pôles commerciaux

Au sens du document d'aménagement commercial (DAC) du SCoT Sud Loire, le territoire de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez dispose d'un pôle commercial composé de deux zones d'aménagement commercial (ZAC). Elles sont situées en entrée d'agglomération sur les axes principaux d'accès à Montbrison, la RD 496 à l'est et la RD 8 au Sud-Est.

Pour ces ZACOM, l'objectif d'aménagement commercial prévu par le SCoT Sud Loire est de favoriser leur structuration, leur densification et leur amélioration qualitative.

a- La ZACOM Les Granges à Montbrison,

La zone commerciale des Granges regroupe près de 30 000m² de surface de vente (données 2017-2018) .



Cette ZACOM dispose d'une enseigne locomotive (Intermarché avec une surface de vente de plus de 2 000m²). L'offre commerciale de la zone est variée et complémentaire avec des commerces en équipement de la personne (Gémo, Sport 2000, Made4baby, salle de sport, etc.), en équipement de la maison (Bazarland, les Galeries du Forez), en alimentaire (Thiriet, les comptoirs du bio, une boulangerie) et en service de restauration rapide (Mc Donald's, China Wok). En 2017, le chiffre d'affaires de la ZACOM s'élève à 54 millions d'euros et a augmenté de 15% par rapport à 2010 *(source enquête comportement d'achat de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne de 2017*).

b- La ZACOM la Bruyère à Savigneux.

La zone commerciale de la Bruyère à Savigneux se compose du centre commercial C-Briant (coiffure, esthétique, comptable, Bio Coop, brasserie, salle de sport). Elle inclut également Space Kids (espace de jeux pour les enfants) et un bowling.



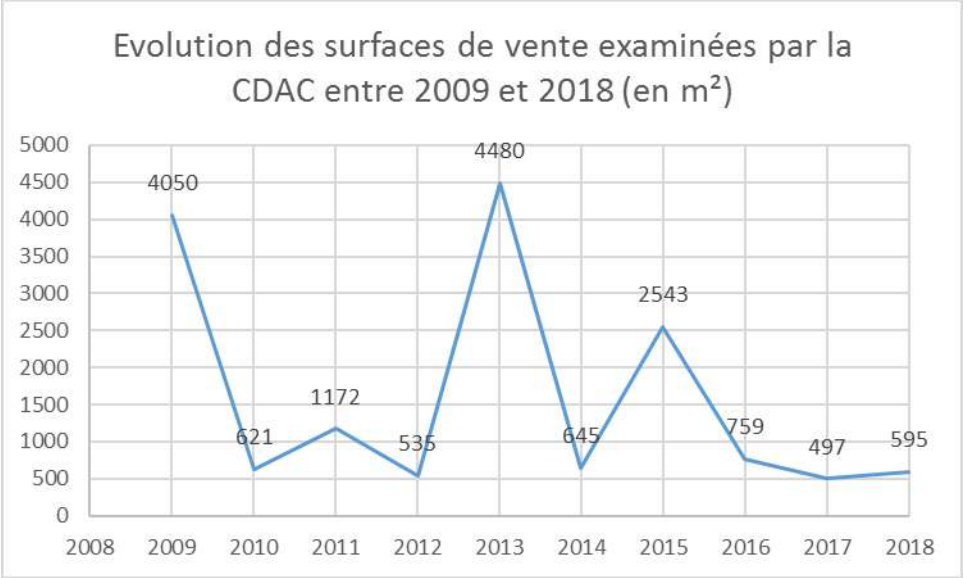
Le renforcement de l'armature commerciale : les projets commerciaux

Source : Extrait base de données des autorisations commerciales, agences d'urbanisme de Saint-Etienne (epures) et de Lyon (UrbaLyonI).

Entre 2015 et 2018, pour le périmètre du SCoT Sud Loire, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de la Loire a examiné 43 dossiers représentant 113 029 m² de surface de vente potentielle.

Sur le territoire du PLUi, l'activité de la CDAC a été importante en 2009 et 2013 avec, pour chacune des années, plus de 4 000 m² demandés. Cette rupture de tendance s'explique par un seul et même projet, celui de l'agrandissement du Super U de Savigneux. Entre 2015 et 2018, 6 dossiers ont été examinés représentant 4 394m² de surface de vente potentielle.

De 2018 à 2020 c'est 8 nouveaux dossiers déposés représentant 13457m², moins de la moitié de cette surface de vente potentielle a été accepté en CDAC.



Entre 2009 et 2018, dans le périmètre du PLUi, la CDAC a examiné 14 projets représentant 15 897 m² de surface de vente potentielle. Elle a autorisé 10 projets (dont 1 tacite) pour une surface de vente de plus de 6 500 m² dont : une création de 2 500 m² et 9 extensions pour un droit à créer de près de 4 000 m². Elle a refusé 4 projets représentant une surface de vente de près de 9 300 m².

Surfaces de vente autorisées ou rejetées par la CDAC entre 2009 et 2018

Source BDD CDAC/CNAC, EPURES, 2018	Autorisation (surface de vente en m²)	Refus (surface de vente en m²)	Total
Création	**2543**	**291**	**2834**
Montbrison			**2834**
2014 : SAS Andrezieux-Boutheon Distribution (E.Leclerc)		291	
2015 : SCI Mallon	2543		
Extension	**4036**	**9027**	**13063**
Montbrison			**2740**
2012 : SA L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES (Intermarché)	535		
2014 : SCI LA SABLIERE (M.Bricolage)	354		
2016 : SCI Rofre (Twinner)	226		
2016 : SAS Galty (Bricomarche)	533		
2017 : Gamm Vert	497		
2018 : SAS Prosol Gestion (Fresh)		497	
2018 : SCI Rofre (Sport 2000 "twinner")	98		
Saint-Cyprien			**610**
2011 : SCI PATRIBAL et SCI PAVE (Intermarché)	610		
Savigneux			**9151**
2009 : SAS SAVIDIS (Hyper U)		4050	
2010 : SAS SAVIDIS (Super U)	621		
2013 : SCI CHANTEMERLE et SAS SAVIGNEUX DISTRIBUTION (Super U)		4480	
Sury-Le-Comtal			**562**
2011 : SAS SURYDIS (Super U)	562		
Total général	**6579**	**9318**	**15897**

Parmi les 14 projets examinés par la CDAC, 4 ont fait l'objet d'un recours devant la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial).

Surfaces de vente autorisées ou rejetées par la CNAC entre 2009 et 2018

Source BDD CDAC/CNAC, EPURES, 2018	Autorisation (surface de vente en m²)	Refus (surface de vente en m²)	Total général
Extension	**621**	**9027**	**9648**
Montbrison		497	**497**
2018 : SAS Prosol Gestion (Fresh)		497	
Savigneux	621	8530	**9151**
2010 : SAS SAVIDIS (Hyper U)		4050	
2011 : SAS SAVIDIS (Super U)	621		
2013 : SCI CHANTEMERLE et SAS SAVIGNEUX DISTRIBUTION (Super U)		4480	

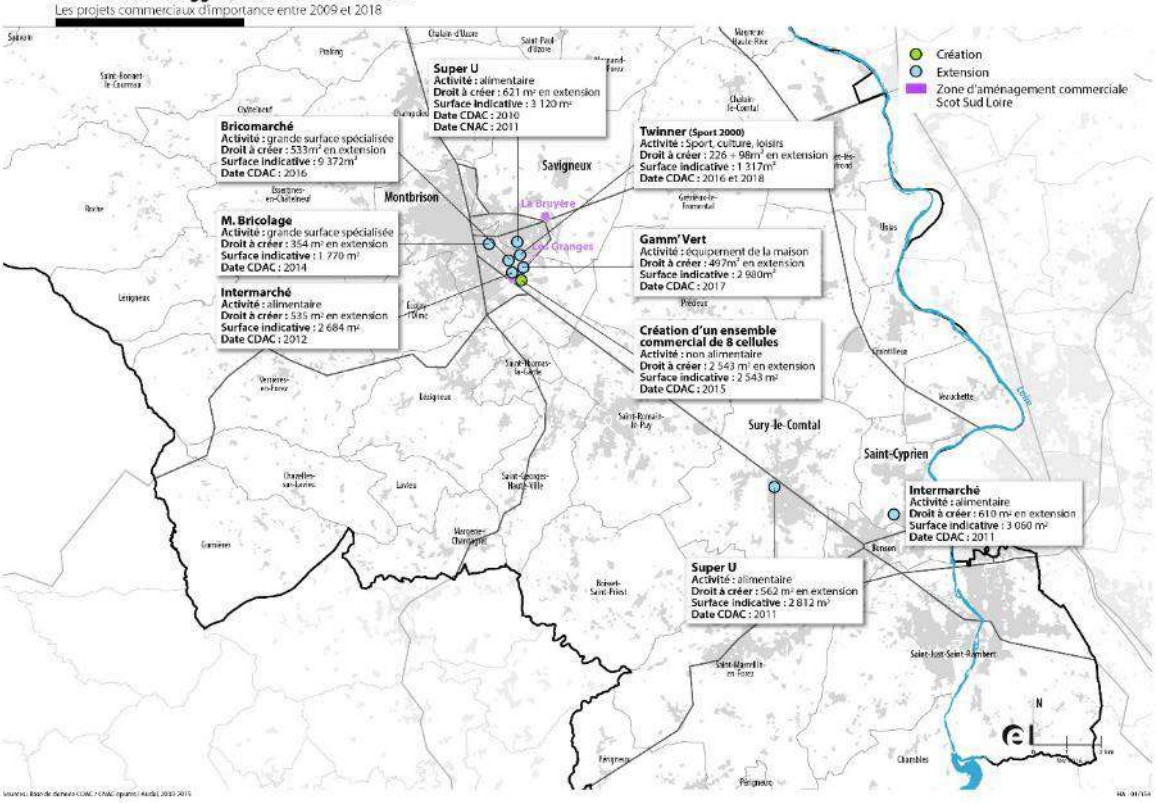
Au final, la CDAC et la CNAC ont autorisé 7 200 m² de surface de vente entre 2009 et 2018. Ces surfaces concernent majoritairement des extensions de surfaces commerciales existantes. La surface moyenne accordée est de 720 m².

Surfaces de vente autorisées par les commissions entre 2009 et 2018

Source BDD CDAC/CNAC, EPURES, 2018	**Autorisation (surface de vente en m²)**
Création	**2543**
Montbrison	**2543**
2015 : SCI Mallon	2543
Extension	**4036**
Montbrison	**2243**
2012 : SA L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES (Intermarché)	535
2014 : SCI LA SABLIERE (M.Bricolage)	354
2016 : SCI Rofre (Twinner)	226
2016 : SAS Galty (Bricomarche)	533
2017 : Gamm Vert	497
2018 : SCI Rofre (Sport 2000 "twinner")	98
Saint-Cyprien	**610**
2011 : SCI PATRIBAL et SCI PAVE (Intermarché)	610
Savigneux	**621**
2010 : SAS SAVIDIS (Super U)	621
Sury-Le-Comtal	**562**
2011 : SAS SURYDIS (Super U)	562
Total général	**6579**

Communauté d'Agglomération de Loire Forez

Les projets commerciaux d'importance entre 2009 et 2018



3.2.4- Le tourisme

Une destination touristique nature

Le territoire du PLUi propose une gamme d'activités touristiques assez large, qui s'appuie notamment sur une diversité de sites naturels (berges de la Loire, plaine et étangs, Monts du Forez).

a- Les Gorges de la Loire

Avant de parcourir la plaine, le fleuve s'installe dans les méandres des Gorges de la Loire entre Saint-Paul-en-Cornillon et Chambles : il offre une succession de paysages naturels exceptionnels, à visiter à pied ou en bateau.



b- Les Hautes Chaumes

A 1400 mètres d'altitude, au sommet des Monts du Forez et à la frontière du Puy-de-Dôme, le paysage des Hautes-Chaumes est composé de grands plateaux dénudés, recouverts de bruyères et d'airelles. Il offre une vue panoramique à 360° sur l'horizon : à l'Est, la Plaine du Forez, les Monts du Lyonnais et parfois même les Alpes et le Mont Blanc ; à l'Ouest, la Chaîne des Puys d'Auvergne.

De multiples chemins de randonnées traversent ce territoire d'élevage, tels que le GR3 et le GR3bis. D'anciennes jasseries en pierre, témoins de la tradition pastorale du site et de l'histoire de la Fourme de Montbrison, constituent également des lieux d'attractivité touristique.

Il s'agit d'un site majeur en matière de développement touristique et de milieux naturels remarquables. Une étude pour la mise en tourisme du site Natura 2000, menée en 2013, a mis en évidence ces enjeux croisés. Un programme d'actions a été établi sur la base de cette étude pour faire connaître les Hautes Chaumes et la démarche Natura 2000 tout en préservant les milieux naturels. Depuis le 31 janvier 2019, les services de l'Etat ont fait savoir à Loire Forez agglomération la volonté de classer le site des Hautes Chaumes. Pour l'instant le périmètre n'est pas encore défini.



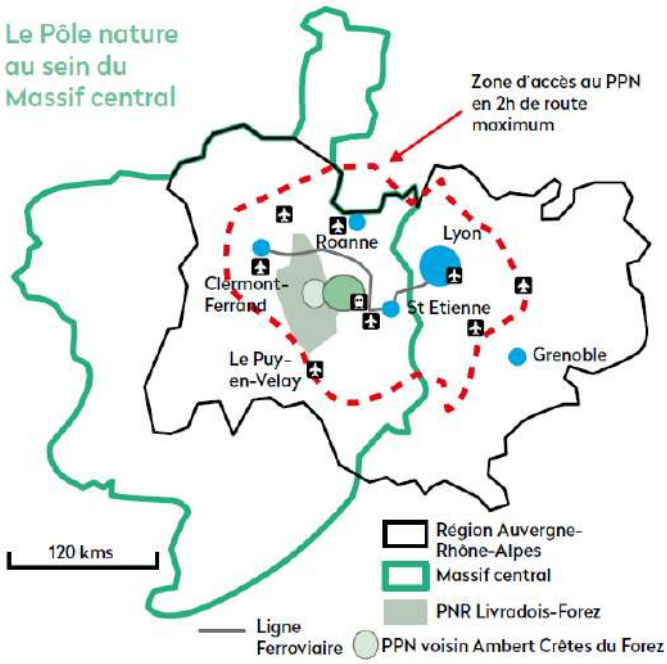
c- Les Dykes volcaniques

La Plaine du Forez est née d'un d'effondrement, il y a environ 35 millions d'années, lorsque la chaîne des Alpes s'est élevée. La formation de failles dans les profondeurs du sol a engendré des remontées de lave, créant ainsi des pitons volcaniques appelés également « dikes ». Aujourd'hui on retrouve ces pics basaltiques dans le paysage forezien : à Saint-Romain-le-Puy, Champdieu, Montbrison ou Montsupt à Saint-Georges-Haute-Ville, mais également au sommet des Monts du Forez.



d- Pôle de pleine nature des Monts du Forez : une destination touristique nature de massif

En 2016, la candidature commune des anciennes communautés de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château, du Pays d'Astrée, des Monts du Forez et de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez à l'appel à projet « pôle de pleine nature » a été retenue.



Source : Candidature pôle nature Loire-Forez

Lancé en 2015, l'appel à projets « Pôle de pleine nature » a pour objectif de favoriser l'émergence de territoires organisés souhaitant développer une offre touristique et de loisirs diversifiée à fort potentiel attractif du fait de la qualité de ses ressources naturelles et de ses paysages, mais également permettant la pratique de plusieurs activités de pleine nature. Il est porté par un partenariat associant le Groupement d'intérêt Public (GIP) Massif Central, l'Etat, les Régions et les Départements du Massif Central.

Concernant le pôle de pleine nature des Monts du Forez, la volonté est de maintenir l'emploi et l'activité en milieu rural en développant trois pôles d'activités nature sur le versant ligérien pour positionner les Monts du Forez comme une véritable destination nature. Le programme d'action vise à :

- **Structurer une offre « 4 saisons »** en prenant appui sur la mise en réseau de sites majeurs identifiés pour la pratique d'activités de pleine nature (Col de la Loge, Chalmazel-Jeansagnière et Usson-en-Forez), leurs potentialités de développement en synergie avec le Pôle de pleine nature Ambert-Crêtes du Forez et les sites périphériques comme Saint-Just Saint-Rambert ;
- **Favoriser l'interconnexion à l'échelle du massif**, notamment en développant sur le pôle des itinérances pédestres, équestres, VTT, cyclo et trail ;
- **Développer et mettre en marché le pôle nature**, par des actions marketing et communication co-construites avec le Pôle nature d'Ambert-Crêtes du Forez.

e- La station de montagne Loire-Chalmazel

La station de ski de Chalmazel a comptabilisé 70 000 journées skieurs sur une période d'ouverture de 80 jours en moyenne sur les dix dernières années. Cette fréquentation montre une progression par rapport à la saison 2015/2016 (+22% de journées skieurs), mais s'inscrit dans une tendance à la baisse par rapport à la moyenne des 10 hivers précédents (-27% de journées skieurs).

Pour s'adapter à l'évolution de la demande touristique et renforcer son attractivité, la station de Chalmazel fait aujourd'hui l'objet d'un projet de restructuration et de diversification 4 saisons. Une réflexion partenariale est ainsi menée depuis plusieurs mois par le Département de la Loire (gestionnaire de la station), la commune, l'agglomération et l'Etat. Une procédure de demande d'autorisation d'unité touristique nouvelle locale a été lancée pour permettre la réalisation du projet

Dans le cadre du projet de pôle de pleine nature, Chalmazel-Jeansagnière est l'un des trois pôles d'activité nature concernés. Axé sur la découverte et l'apprentissage des sensations liées à la pratique des sports de nature, il fait l'objet de plusieurs actions :

- le projet de développement de la **station de ski** en collaboration avec le Département. L'objectif est de conforter le domaine skiable tout en diversifiant les activités loisirs hiver/été et en proposant un panel de services aux clients. Il est également prévu de restructurer les bâtiments de la station de ski (accueil, billetterie, information et vestiaires) et de relocaliser les commerces et la salle hors-sac pour un plus grand confort des visiteurs comme des agents. Enfin, des parcours acrobatiques en hauteur devraient prendre forme pour diversifier l'offre ainsi qu'un parcours de luge d'été.

- des travaux d'accessibilité et de développement de l'offre de loisirs sont également prévus sur le **site d'escalade du rocher de l'Olme**.

- un **projet immobilier de création de logements touristiques** comprenant 250 lits dont la moitié en locatif complétés par de l'hébergement de groupe (100 lits) accompagne le développement des activités de loisirs.

Attractivité du patrimoine culturel : sites historiques et savoir-faire remarquables

Le patrimoine historique riche du territoire du PLUi (8 villes et villages remarquables, châteaux et patrimoine religieux) est également un moteur d'attractivité touristique.

Sites touristiques principaux sur le territoire du PLUi

Commune	Villes et villages remarquables	Châteaux	Patrimoine religieux	Lieux d'artisanat	Musées et maisons thématiques
Bonson			Chapelle Notre Dame de Bonson		
Chalain d'Uzore		Château de Chalain d'Uzore			
Chalmazel Jeansagnière		Château des Marcilly Talaru	Eglise de Chalmazel		
Chambles	vieux village de Chambles	Château d'Essalois			
Champdieu	village de caractère	château de Vaugirard	Église prieurale, bâtiments monastiques		Centre de l'Art Roman en Forez
Ecotay-l'Olme	site du vieil écotay (donjon et église)				
Montbrison	village historique (Moingt)		Collégiale Notre Dame d'Espérance		Salle héraldique de la Diana Musée d'Allard
Roche-en-Forez	bourg historique				
Saint Bonnet le Courreau					Moulin des Massons
Saint Georges Haute Ville			Chapelle Saint Marie Madeleine		
Saint Marcellin en Forez	quartier médiéval				Maison de l'Armorial d
Saint Romain le Puy			Église prieurale		
Saint-Just-Saint-Rambert	village de caractère		Église prieurale Saint-André	Verrerie de Saint Just	Musée des civilisations
Sauvain	village de caractère				Musée de la Fourme et des traditions
Savigneux				Joaillerie Philippe Tournaire	
Sury-le-Comtal		Château de sury	Eglise Saint-André		
Verrières				Distillerie Abiessence	

Dans le cadre du label "Pays d'art et d'histoire", la création de deux grands **itinéraires de découvertes patrimoniales sont en projet : les « places fortes du Forez » et « paysages et savoir-faire emblématiques »**.

Les produits locaux sont également valorisés à travers notamment deux labels :

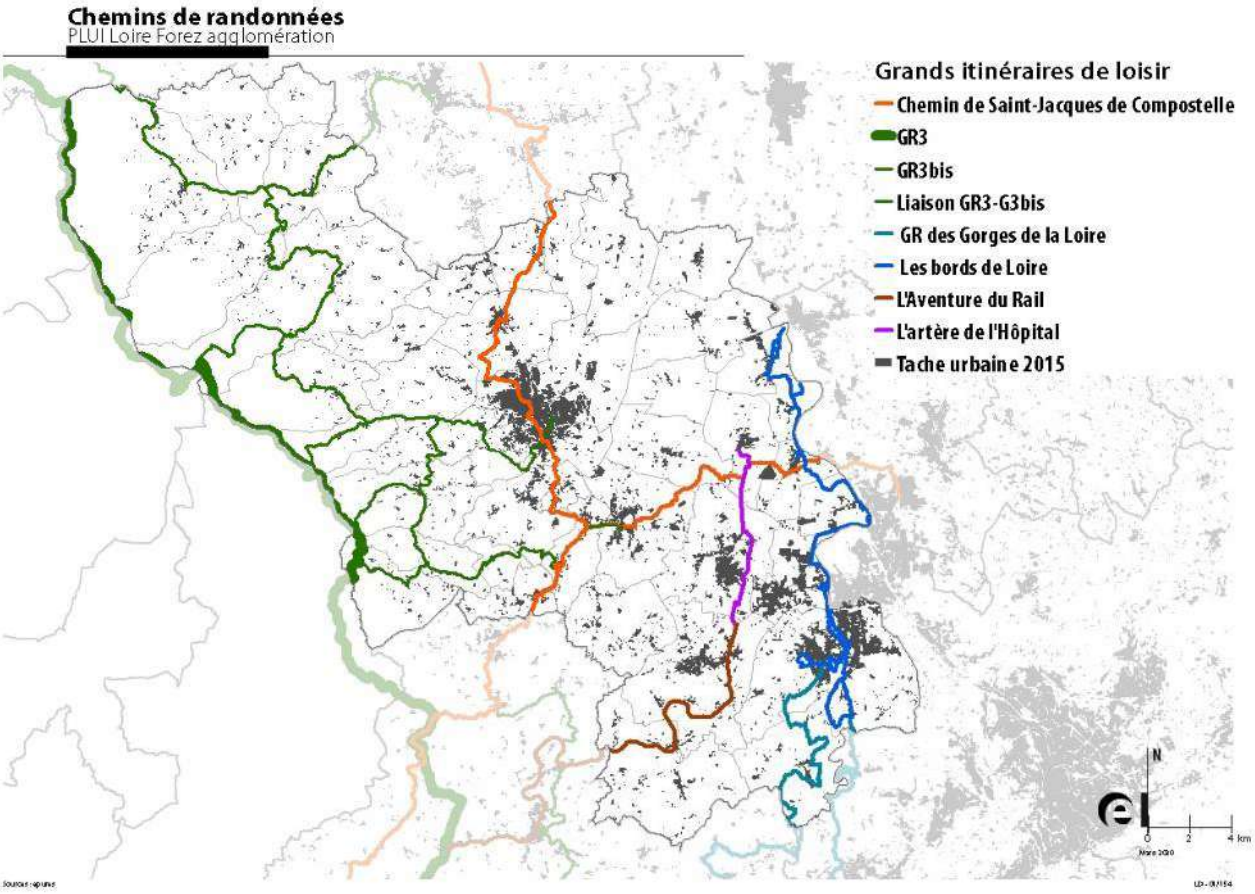
- le label local « Menus foréziens » mettant en valeur les restaurateurs ambassadeurs du terroir forézien servant des plats élaborés à partir de produits locaux dont les deux AOP.
- le label national « Site Remarquable du Goût », dont bénéficie la Fourme de Montbrison

Un territoire propice à l'activité de randonnée

Plus de 660 km de grands itinéraires de randonnées, sillonnent le territoire de Loire Forez agglomération :

- 300 km pour le GR 3, le GR 3bis et leurs liaisons
- 212 km pour le chemin de Compostelle

- 108 km pour le GR des Gorges de la Loire et le chemin des bords de Loire aménagé par Loire Forez agglomération
- 29 km pour l'aventure du Rail
- 10 km pour l'artère de l'Hôpital (canal du Forez)



Le cyclotourisme est également très développé sur le territoire, notamment sur les Monts du Forez avec des cols très fréquentés par les amateurs (cols du Baracuchet, du Béal, et col de la loge)

Un tourisme de dimension locale

a- Un parc locatif touristique diversifié mais peu qualitatif

Selon le bilan de la fréquentation touristique 2018 dans la Loire, le département enregistrait 6,4 millions de nuitées touristiques totales. Le Forez comptabilisait **21% de ces nuitées départementales**, derrière la zone de Saint-Etienne (44%), le Roannais (27%), mais devant le parc naturel régional (PNR) du Pilat (6%) et le lyonnais (1%).

Le bilan de la fréquentation touristique dans la Loire en 2018 met en lumière la dimension locale du tourisme dans le Pays du Forez. Ainsi, les touristes français ayant séjourné à Saint-Etienne ou dans le lyonnais ont effectué 65% de leurs excursions départementales dans le Forez, ce chiffre montant à 74% pour les touristes français hébergés dans le Roannais. En revanche, les touristes français hébergés dans le Forez ont réalisé 64% de leurs excursions dans la Loire à Saint-Etienne et ses environs.

En 2014, on comptabilise 297 149 nuitées pour un chiffre d'affaires de plus de 13 millions d'euros.

Poids touristique du territoire du PLUi Loire Forez agglomération en 2013

		Capacité en lits	Nuitées touristiques	Consommation	Dépense moyenne (/pers./jour) Ratio de référence	Nuitées : sources	Dépenses* : Niveau de détail
Capacité marchande	**Hôtellerie**	349	26 000	3 442 400 €	*132 €*	*Taxe de séjours - Loire Forez*	*Rhône-Alpes - Hôtels - 2013*
	Campings	438	6 570	570 736 €	*87 €*	*Taxe de séjours - Loire Forez*	*Rhône-Alpes - campings - 2013*
	Hébergements collectifs	762	12 181	628 296 €	*52 €*	*Taxe de séjours - Loire Forez*	*Rhône-Alpes - locations, gîtes ruraux et chambres d'hôtes - 2013*
	Gîtes et Meublés	704	31 397	1 619 457 €	*52 €*	*Taxe de séjours - Loire Forez*	*Rhône-Alpes - locations, gîtes ruraux et chambres d'hôtes - 2013*
	Chambres d'hôtes et insolites	279	5 751	296 637 €	*52 €*	*Taxe de séjours - Loire Forez*	*Rhône-Alpes - locations, gîtes ruraux et chambres d'hôtes - 2013*
	Total hébergement marchand	**2 532**	**81 899**	**6 557 526 €**			
Capacité non marchande	**Résidences secondaires**	10 600	215 250	6 534 990 €	*30 €*	*TBO** - Etude Atout France/Kanopée*	*Rhône-Alpes - résidences secondaires au foyer - 2013*
	TOTAL	**13 132**	**297 149**	**13 092 516 €**			

Poids touristique du territoire de Loire Forez agglomération (87 communes) en 2020

	Nombre en lits	**Nombre de nuitées touristiques (estimation)**	**Retombées économiques (estimation)**
Hôtels	427	42 000 (information peu fiable – 87% des chambres renseignées)	5 272 000 € (information peu fiable – 87% des chambres renseignées)
Villages vacances, villages de gîtes et maisons familiales	320	50 200	3 919 000 €
Centres de vacances, auberges de jeunesse…	111	5 400	356 000 €
Gîtes d'étape, gîtes de groupes et refuges	856	59 900	1 775 000 €
Chambres d'hôtes et hébergements insolites	500	62 400	4 499 000 €
Meublés, gîtes et HLL	1 074 (information peu fiable – 82% des lits renseignés)	80 100	4 589 000 €
Total hébergement marchand	4 223	80 100	4 589 000 €
Résidences secondaires	20924	629400	14 741 000 €

Source : METT (module d'évaluation du poids touristique des territoires)
Les chiffres sont des estimations dans la mesure où la totalité des établissements n'est pas renseignée.

En 2014, l'offre d'hébergement touristique sur le territoire est composée de 184 établissements, pour une capacité d'accueil de 2 532 lits. Les gites et meublés sont les établissements les plus nombreux (124 structures) mais ce sont les gites d'étapes et de séjour qui ont la plus grande capacité d'hébergements.

Les **gites et meublés** sont localisés pour l'essentiel dans les Monts du Forez, avec une qualité aléatoire. D'une manière générale, on constate un faible niveau qualitatif du parc, voire même une diminution des hébergements labellisés ou classés. Pour les gites et chambres d'hôtes, une grande majorité dispose ainsi de 2 étoiles/épis/clés ou moins, mais il y a très peu de haut de gamme.

Les **campings** se situent à Saint-Just Saint-Rambert et à Montbrison, ainsi qu'une aire naturelle à chambles et un camping à la ferme à Verrières-en-Forez De plus, 8 aires de camping-caristes ont été aménagées sur le territoire du PLUI depuis 2012 (2 Chalmazel-Jeansagnière/Verrières-en-Forez/Chambles/Saint-Just Saint-Rambert/ Montbrison/Gumières)

Les **hôtels** sont, quant à eux, localisés plutôt dans la Plaine, avec une clientèle relevant du tourisme d'affaire. On retrouve 3 hôtels parmi les 6 hébergements les plus fréquentés en 2014.

Hébergements les plus fréquentés du territoire du PLUi en 2014

NOMS	NUITEES	COMMUNES	TYPES
Le Marytel	9 872	Savigneux	Hôtel
Les Etoiles du Forez	8 306	Savigneux	Hôtel
Le Gil de France	5 888	Montbrison	Hôtel
La Joie de Vivre	4 468	Verrières-en-Forez	Hébergement collectif
La ferme de Grandris	3 403	St-Bonnet le Courreau	Gîte
Le Surizet	3 119	Montbrison	Camping

b- Des labels récompensant la qualité d'accueil de publics ciblés sur certains sites

Plusieurs hébergements bénéficient de labels touristiques sur le territoire de Loire Forez agglomération :

- La commune d'Usson-en-Forez possède le **label « Famille Plus Nature »** depuis 2014. Ce label national valorise les communes adhérentes ayant engagé une démarche globale en faveur de l'accueil des familles (accueil, information, animations, activités, hébergement, restauration, équipements, tarifs…)
- Différents équipements et hébergements sont **labellisés « tourisme et handicap »** : deux équipements à Saint-Bonnet-le-Courreau et 9 hébergements sur les 45 communes concernées par le PLUi (9 déficience auditive, 9 déficience mentale, 4 déficience motrice et 7 déficience visuelle). Les 3 maisons du tourisme de Chalmazel-Jeansagnière, Montbrison et Saint-Just Saint-Rambert pourraient être labellisées pour ces 4 déficiences.

Selon le diagnostic de la stratégie pour le développement touristique du territoire, l'offre traditionnelle accuse un certain vieillissement et peine à répondre aux standards de qualité actuels et aux nouvelles attentes d'hébergements innovants.

Une refonte générale de l'offre touristique amorcée

Le Forez s'est doté en 2019 d'une stratégie de développement touristique. L'objectif est de développer les potentiels du territoire, en particulier :

- Le développement de l'itinérance et des mobilités douces,
- La qualification et l'adaptation des sites naturels et des patrimoines culturels,
- Le développement d'offres d'expériences touristiques de pleine nature et d'activités culturelles,

- La pérennisation économique et le développement des activités touristiques qualifiées, labélisées,
- La qualification de l'accès et de la circulation.

La stratégie s'organise autour des axes suivants :

- Développer l'intelligence collective,
- Renforcer et connecter les composantes du tourisme de la Destination Forez
- Qualifier et adapter l'offre,
- Garantir une qualité d'accueil.

Cette stratégie s'accompagne d'un schéma de développement touristique pour la période 2020-2025. Celui-ci décline la stratégie en actions ciblant la mise en réseau des acteurs de la filière et leur montée en compétences ainsi que la structuration d'une offre stratégique, tournée notamment vers le cyclotourisme, les patrimoines culturels et naturels, les activités de pleine nature, le bien-être et la gastronomie. Les actions retenues engagent dans un premier temps des travaux d'état des lieux et de diagnostic des sites, des patrimoines et de l'offre existante (itinéraires, parc locatif, labels…). Le développement de l'offre est soutenu par un volet marketing, qui vise à assoir l'image du territoire dans le paysage des destinations touristiques rurales, en particulier à travers la création de la marque « Destination Forez ».

3.2.5- L'aménagement numérique du territoire

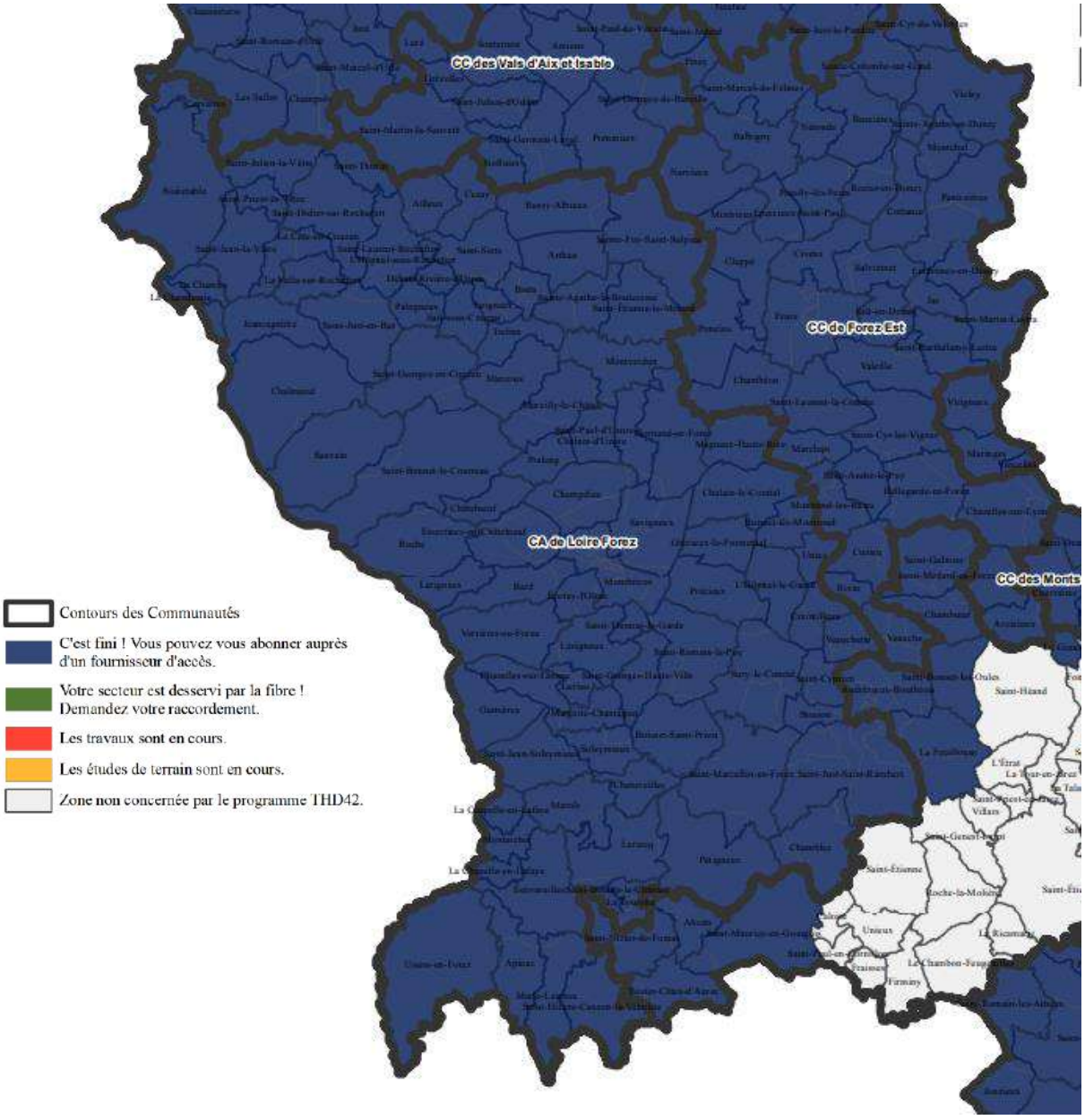
Des réseaux assurant le déploiement fibre sur l'ensemble du territoire

En 2005, le département crée le projet « Loire télécommunication infrastructures mutualisées » (LOTIM) dans le but de doter les bassins économiques d'intérêt départemental d'un accès très haut débit.

Le réseau LOTIM assure l'épine dorsale du réseau THD42 (très haut débit), qui assure de son côté la desserte en fibre optique destinée aux habitants (FTTH). Ce réseau fibre optique THD42 a été mis en place en 2012 dans le cadre d'un projet porté par le syndicat intercommunal d'électricité du département de la Loire (SIEL).

Tous les EPCI se sont engagés dans le projet « THD42 » afin de permettre le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitant dans tous les territoires.

Extrait de l'état d'avancement du programme THD42 dans la Loire en avril 2020



Source : siel42.fr

La fibre est disponible sur l'ensemble du territoire du PLUi.

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)

Le département a fait du numérique une des priorités de sa politique publique de proximité. Il s'est doté en 2011 d'un premier SDTAN dans l'objectif de généraliser la desserte par la fibre optique et d'opérer un déploiement progressif du réseau.

Après une phase de mise en place des infrastructures LOTIM et THD42, le département a souhaité réviser le SDTAN pour la seconde fois afin de renouveler sa politique de développement des services et usages numériques, de créer de la valeur ajoutée et de réduire la fracture numérique dans les territoires.

Les objectifs sont multiples :

- Accompagner et développer des services THD spécifiquement en zone rurale,
- Moderniser les services proposés aux Ligériens (administration électronique...),
- Offrir un bouquet de services pour les zones d'activité économique (ZAE) connectées au très haut débit,
- Élaborer un plan d'actions favorisant la médiation des usages numériques,
- Élaborer un plan d'actions favorisant l'insertion professionnelle par les métiers du numérique,
- Développer des services numériques d'intérêt général en relation avec les compétences du Département (santé, personnes âgées, éducation, social...),
- Définir une gouvernance entre les acteurs numériques du département.

Le Département a retenu quatre thématiques à étudier prioritairement :

- Favoriser l'autonomie et la qualité de vie des Ligériens (thématique e-santé/social),
- Rendre l'éducation, la culture et les loisirs accessibles à tous (thématique e-éducation/ jeunesse),
- Redynamiser l'écosystème économique local (thématique e-économie),
- Faciliter les démarches administratives du quotidien pour les entreprises et les particuliers (thématique e-administration/services publics numériques).

Dans l'ensemble de ces thématiques, un accent particulier est mis sur la lutte contre les fractures numériques (géographiques, sociales, culturelles, économiques...) dans une logique de cohérence et de citoyenneté numérique.

Un territoire engagé dans la lutte contre la fracture numérique

La première feuille de route 2017-2020 détaillant la politique numérique de Loire Forez agglomération prévoyait :

- Le développement possible de nouvelles activités économiques en tout point du territoire,
- Une meilleure accessibilité aux services et l'affirmation de la culture du numérique,
- La réduction de la fracture numérique (déploiement de la fibre).

Dans ce cadre plusieurs actions ont déjà été engagées :

– Au niveau des Maisons France services, mise en place d'une stratégie d'accessibilité du public aux usages du numérique pour favoriser l'inclusion numérique notamment pour les

publics vulnérables. Cette stratégie déployée vise à renforcer l'objectif de réduction de la fracture numérique en milieu rural des Maisons France services, dans le cadre d'un partenariat avec la caisse d'allocations familiales.

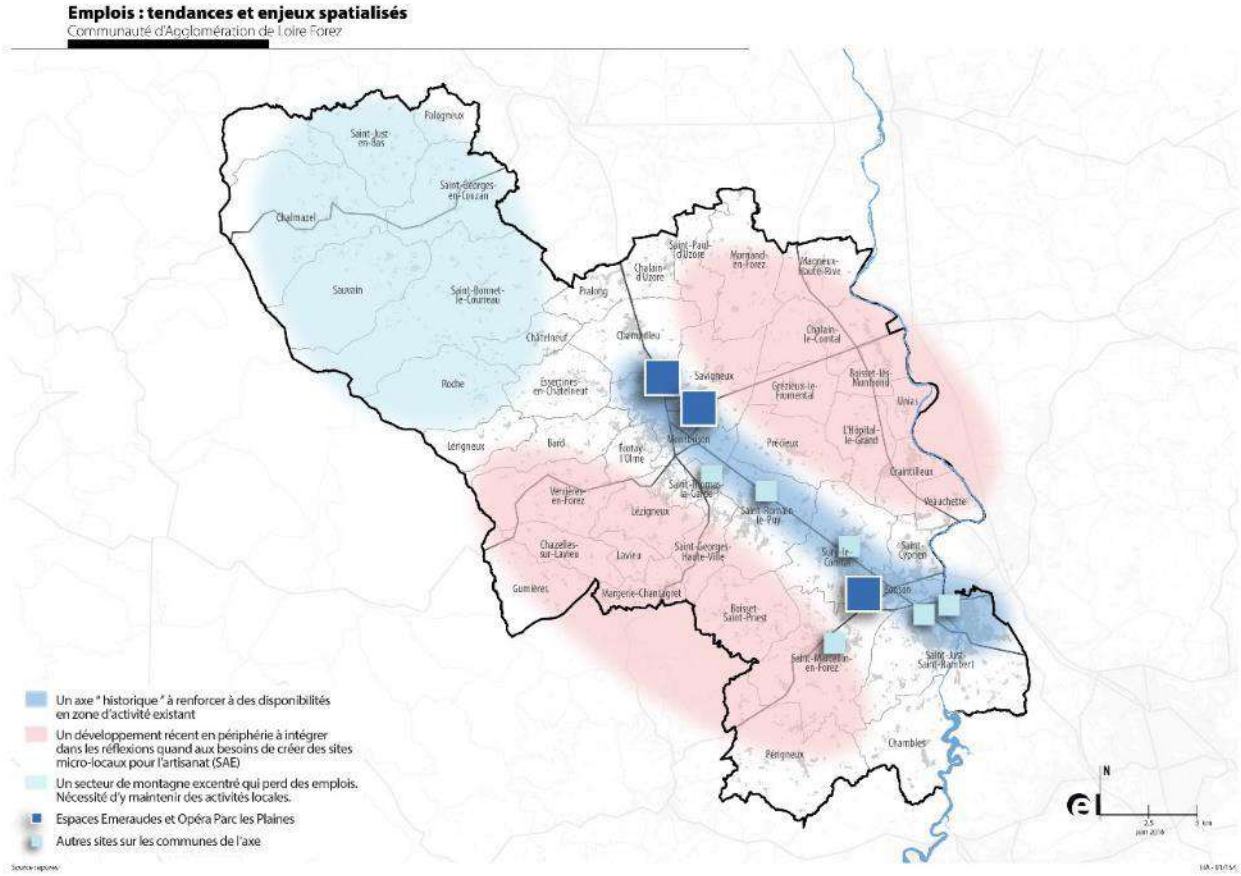
– **Le projet scientifique culturel éducatif et social des médiathèques comprend un volet visant à réduire la fracture numérique en bibliothèque**. Il s'agit de développer l'accès à Internet dans les bibliothèques du réseau et les services distants pour tous les usagers grâce au portail unique (accompagnement personnalisé, ressources en ligne, services à distance).

– **Des ateliers de formation au numérique gratuits** pour permettre l'accès aux outils numériques (bureautique, Skype, tablettes tactiles…) à tous les publics.

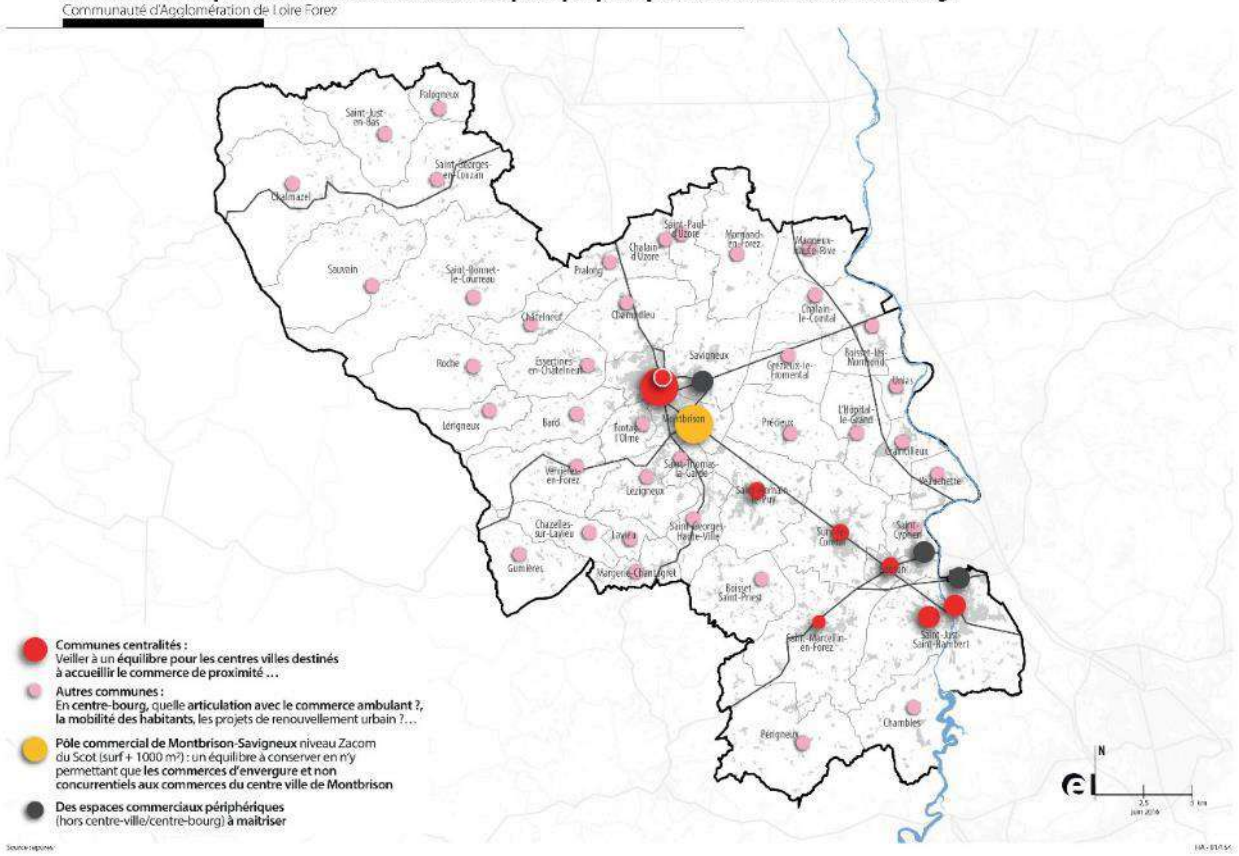
– **Le dispositif « les promeneurs du net »** met à disposition des jeunes une présence éducative en ligne et sur sites pour échanger et informer sur les bonnes pratiques à adopter (laïcité, la prévention de la radicalisation et vis à vis de l'utilisation des smartphones et des réseaux sociaux)

– **Un projet d'espace public numérique itinérant** va être expérimenté en 2020 et 2021 au Nord du territoire. Il offrira un accompagnement de proximité vers l'autonomie pour les personnes confrontées à l'exclusion numérique (identification des problèmes des usagers et acquisition des premières compétences, utilisation des sites internet et réalisation des démarches administratives, orientation vers les services adaptés). L'objectif est également d'évaluer la pertinence de déploiement d'un accès itinérant aux espaces France services.

3.2.6- Synthèse et enjeux



Commerces : un équilibre de non concurrence entre espaces périphériques et centres-villes / centres-bourgs
Communauté d'Agglomération de Loire Forez



Thème	Synthèse	Enjeux
Structuration des activités économiques	72 espaces économiques répartis principalement sur l'axe historique, avec 4 types de zones : – Zone d'intérêt métropolitain : Opéra Parc- les Plaines (Sury-le-Comtal, Bonson, St-Marcellin-en-Forez), – Zone d'intérêt Sud Loire : l'Espace Emeraude (Montbrison, Savigneux, Champdieu) ; – 37 zones d'intérêt local, principalement situées dans les communes de l'axe historique, – 25 zones micro-locales réparties sur le territoire. Des espaces économiques éloignés de l'échangeur de l'A72, avec un accès contraint nécessitant la traversée de zones de mixité urbaine. Des espaces économiques à proximité des routes départementales structurantes (RD 8, RD 498 et RD 496), pour une majorité mal desservie par le réseau de transport collectif. Des disponibilités foncières de 57 ha immédiatement commercialisables (dont plus de 85% dans les sites de niveau Sud Loire et de niveau métropolitain) et de 50 hectares en potentiel foncier.	Sur l'axe historique : prioriser le développement sur les offres foncières disponibles dans les zones d'activités existantes et correspondant aux investissements publics les plus conséquents (proximité habitat, équipements, transports en commun...). En secteur de montagne : conforter l'emploi de services à la personne nécessaire et le petit artisanat dans une fonction de service aux résidents. Pour les secteurs Ouest et Est en périphérie de l'axe : organiser l'offre d'espaces locaux et micro-locaux dans une réflexion au niveau de l'EPCI, prenant en compte les besoins en matière d'artisanat local et sans concurrencer l'offre située le long de l'axe
L'armature commerciale	6 communes concentrent 90% des emplois commerciaux salariés privés dans le territoire du PLUi et 85% des établissements Structuration de l'offre commerciale en trois types d'espaces : – Pôle commercial de périphérie de Montbrison-Savigneux, zone d'activité commerciale repérée au niveau du SCoT Sud Loire (ZACOM) et seule habilitée à accueillir les surfaces commerciales supérieures à	Prioriser l'implantation des commerces dans les centralités : – Etudier les possibilités de développement de l'offre de proximité dans les centres -bourgs et centres-villes en fonction de la croissance démographique afin de réduire les déplacements automobiles liés aux besoins courants des ménages – Dans les centres-bourgs et centres-villes le permettant : accompagner la création et le renforcement d'une offre

	1 000 m², non concurrentielles aux commerces de centres bourgs. – Espaces commerciaux périphériques hors ZACOM et hors centre-ville et centre-bourg – Ensemble des centres bourgs, avec un niveau d'offre hétérogène suivant les secteurs. Une évolution des surfaces de vente liées majoritairement à des extensions de surfaces commerciales existantes	commerciale de proximité, le maintien d'une offre ambulante existante, la mise en place de commerces innovants adaptés aux besoins (commerces multiservices avec système de livraison, commerces libre-service…). – Si le développement de l'offre en centralité n'est pas possible (contrainte géographique, poids de la population, accessibilité…) : identifier des bourgs stratégiques par secteur géographique, où le développement des commerces de proximité profiterait aux communes limitrophes. Affirmer le rôle de pôle commercial du SCoT Sud Loire de Montbrison/Savigneux et éviter l'évasion des commerces de centre-ville vers les ZACOM du pôle : – Favoriser la complémentarité des commerces entre les ZACOM des Granges et de la Bruyère et les centres-villes de Montbrison et de Savigneux, – Faciliter l'implantation et le développement d'une large typologie de commerces dans les centres-villes de Montbrison et Savigneux, – Accueillir dans les ZACOM les commerces d'envergure (+ 1000 m²) et/ou les commerces incompatibles avec une insertion en centre-ville/centre-bourg (accessibilité majoritairement motorisée, emprises foncières importantes, nuisances sonores…). Maîtriser les implantations commerciales isolées ou périphériques existantes :

		– Veiller à la limitation du développement commercial des secteurs périphériques existants de St-Cyprien/Bonson, Sury-le-Comtal et Saint-Just Saint Rambert. – Inciter à la requalification et à la réhabilitation de ces secteurs. Interdire le développement commercial en dehors des centres-villes ou centres-bourgs et des zones d'aménagement commercial.
Le tourisme	Un territoire d'excursions à la journée ou de courts séjours, dont la notoriété est forte dans un périmètre de 2 à 3 heures. Une activité touristique de nature et de découverte du patrimoine, qui s'appuie sur des hébergements diversifiés mais peu qualitatifs. D'une manière générale, l'hébergement sur le territoire manque de classement et/ou labellisation de qualité (trop peu de moyen et haut de gamme). Une forte demande pour la découverte du patrimoine culturel et un fort développement du tourisme à vélo (cyclotourisme). Une offre de tourisme nature émergente au nord dans le cadre du pôle de pleine nature des Monts du Forez. La station de sports d'hiver de Chalmazel constitue un pôle touristique d'envergure, accueillant en hiver de 50 000 à 70 000 personnes. Le développement de la station dans une perspective de tourisme 4 saisons est amorcé.	Développer des hébergements adaptés à la demande, notamment sur Chalmazel en accompagnant le projet prévu dans le cadre du pôle de pleine nature par le développement de lits et d'un hébergement collectif de qualité. Développement de nouvelles formes d'hébergements innovants correspondant aux nouvelles attentes de la clientèle. Développer une offre en lien avec le tourisme vert (Parc(s) Résidentiel(s) de Loisirs). Développer l'offre d'activités en proposant : - De véritables voies vertes en lien avec le vélo route des bords de Loire (rive droite), ainsi qu'un maillage de chemins de randonnée : ramifications à créer entre les GR3/V6/GR7/ chemin de St Jacques … ; - un lieu de loisirs nautiques (aucun site de baignade n'existe) ; Mettre en réseau des sites et lieux (modes doux, voir lien avec gares TER pour certains, améliorer la signalétique).

		Articuler la stratégie touristique avec : – la politique de sauvegarde du patrimoine bâti et paysagers : approches transversales des projets de requalification du patrimoine bâti et d'amélioration de l'offre touristique (circuits, accueil du public, hébergements…) ; – les démarches de requalification des centres-villes et centres-bourgs, qui peuvent devenir supports de développement touristique en capitalisant sur leur richesse patrimoniale, en particulier dans les communes de montagne.
L'aménagement numérique du territoire	Un accès au très haut débit (fibre optique) imminent sur l'ensemble du territoire. Un secteur numérique dynamique dans la Loire. Une ambition départementale de développement des usages et services du numérique en lien avec la lutte contre la fracture numérique, traduite dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Un territoire engagé dans la lutte contre la fracture numérique à travers diverses démarches.	Poursuivre l'objectif d'accès du plus grand nombre au numérique en lien avec le développement de l'habitat et des activités économiques. Poursuivre l'appropriation des enjeux du numérique par les territoires : - Etudier l'opportunité de développer des outils numériques en fonction des besoins (mise en relation d'usagers de services, accès aux services, information…) ; - Développer les usages et services numériques en appui au développement du tourisme et du commerce de proximité notamment en centres-villes et centres-bourgs.

3.3- Organisation des transports

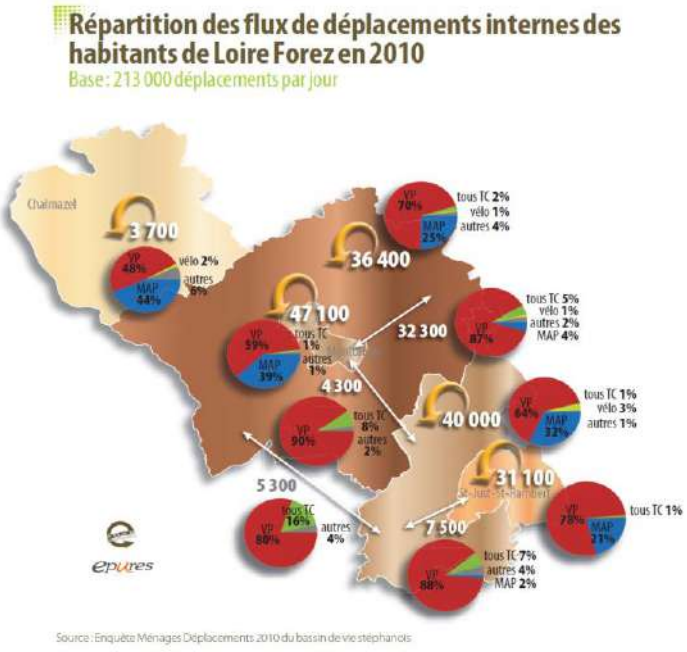
3.3.1- Mobilité des habitants sur le territoire du PLUi

Répartition des déplacements

Selon l'enquête ménage déplacement (EMD) de 2010, dans le périmètre du PLUi, un habitant réalise en moyenne **3,82 déplacements par jour**. Chaque jour, il parcourt en moyenne **28 km** et passe **72 minutes** à se déplacer. Sur l'ensemble du bassin de vie stéphanois, ces deux chiffres sont respectivement de 19,7 km et 66 minutes, ce qui reflète le caractère « longue distance » des déplacements des habitants du territoire.

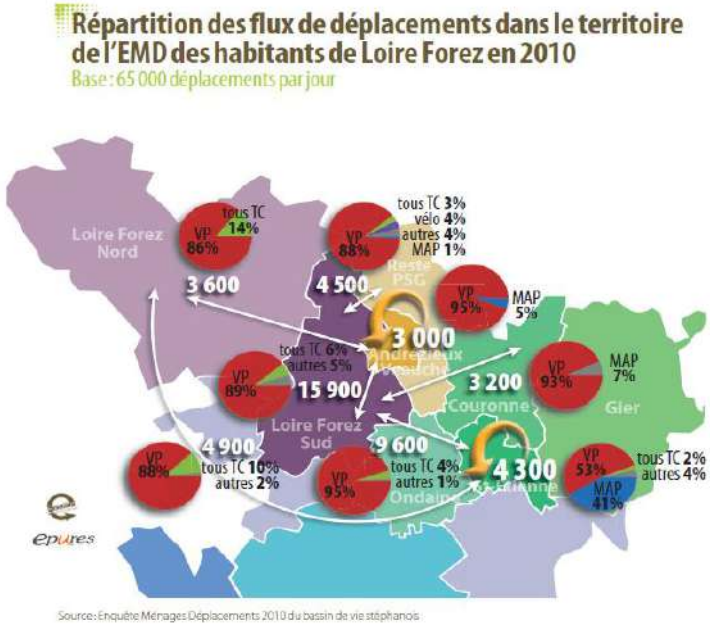
Sur les 290 000 déplacements réalisés chaque jour par les habitants du territoire :

– 73% (213 000) restent à l'intérieur du périmètre du PLUi. Les centralités de Montbrison et de Saint-Just Saint-Rambert présentent un fort fonctionnement interne et polarisent les déplacements dans leurs bassins de vie respectifs.



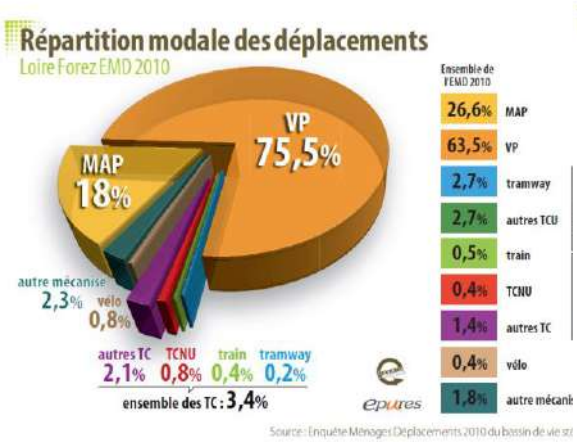
Source : Enquête Ménages Déplacements 2010 du bassin de vie stéphanois

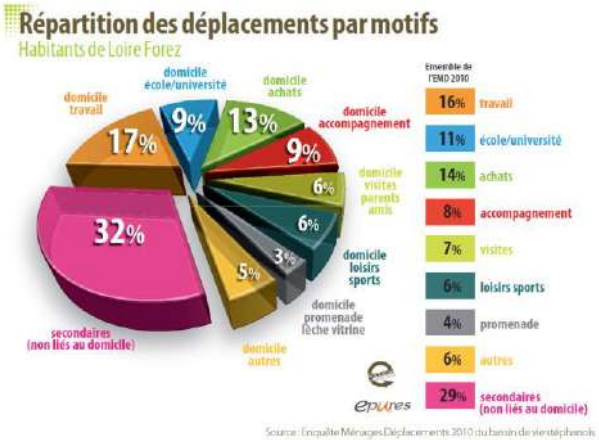
- 17,1% (50 000) sont tournés vers le reste du bassin de vie stéphanois, notamment les polarités d'Andrézieux-Bouthéon et de Saint-Etienne.
- 5,2% sont intégralement réalisés dans d'autres secteurs du bassin de vie, à l'extérieur du territoire du PLUi.
- 4% (11600) sont tournés vers les territoires extérieurs au bassin de vie stéphanois, majoritairement vers le syndicat du Scot Loire Centre.



Part modale des déplacements

La répartition modale des déplacements montre que 3 déplacements sur 4 sont réalisés en **voiture individuelle**. L'usage de la voiture est plus élevé dans le territoire du PLUi que dans l'ensemble du bassin de vie stéphanois (63,5% des déplacements). La marche est moins utilisée que dans l'ensemble du bassin de vie mais représente tout de même le deuxième mode de déplacement avec une part modale de 18%. L'usage des transports collectifs est, quant à lui,





assez restreint puisqu'il ne concerne que 3,4% des déplacements, contre 7,7% dans l'ensemble du bassin de vie.

Dans le périmètre du PLUi 68% des déplacements des habitants sont liés à leur domicile (origine ou destination du déplacement). Cette part reste donc importante même si avec 32% de déplacements secondaires, les habitants du territoire chainent plus leurs déplacements que ce que l'on observe sur l'ensemble du bassin de vie stéphanois.

La forte proportion de déplacements réalisés en voiture est à mettre en lien avec la très forte motorisation des ménages du territoire. Plus de 90% des ménages disposent d'au moins un véhicule et près de la moitié d'au moins 2 véhicules. Ces chiffres sont nettement plus élevés que les moyennes nationale, régionale ou même départementale, et continuent de progresser. Ils témoignent de la forte **dépendance des habitants du territoire à la voiture individuelle** dans leurs déplacements.

Taux de motorisation des ménages à l'échelle du PLUi

Périmètre	Taux de motorisation des ménages	2007 (insee, RP 2007)	2012 (insee, RP 2012)
CA Loire Forez	au moins 1 voiture	88,9%	90,4%
	2 voitures ou plus	48,4%	49,7%
CA Saint-Etienne Métropole	au moins 1 voiture	**76,4%**	**77%**
	2 voitures ou plus	28,3%	29,2%
Loire	au moins 1 voiture	**81,4%**	**82,2%**
	2 voitures ou plus	35,2%	36,3%
Région Rhône-Alpes	au moins 1 voiture	**83,6%**	**83,9%**
	2 voitures ou plus	37%	37,6%
France métropolitaine	au moins 1 voiture	**80,6%**	**81%**
	2 voitures ou plus	33,4%	34,2%

Focus sur les déplacements domicile-travail

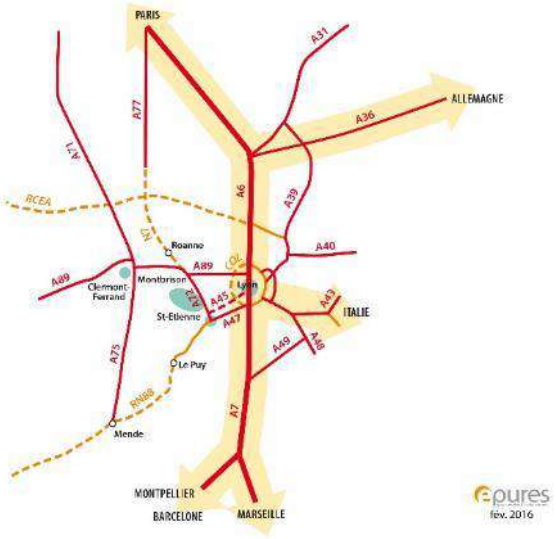
Analyse des flux domicile-travail issus du recensement de la population 2015 de l'INSEE.

Flux entre EPCI : des échanges avec l'extérieur qui augmentent

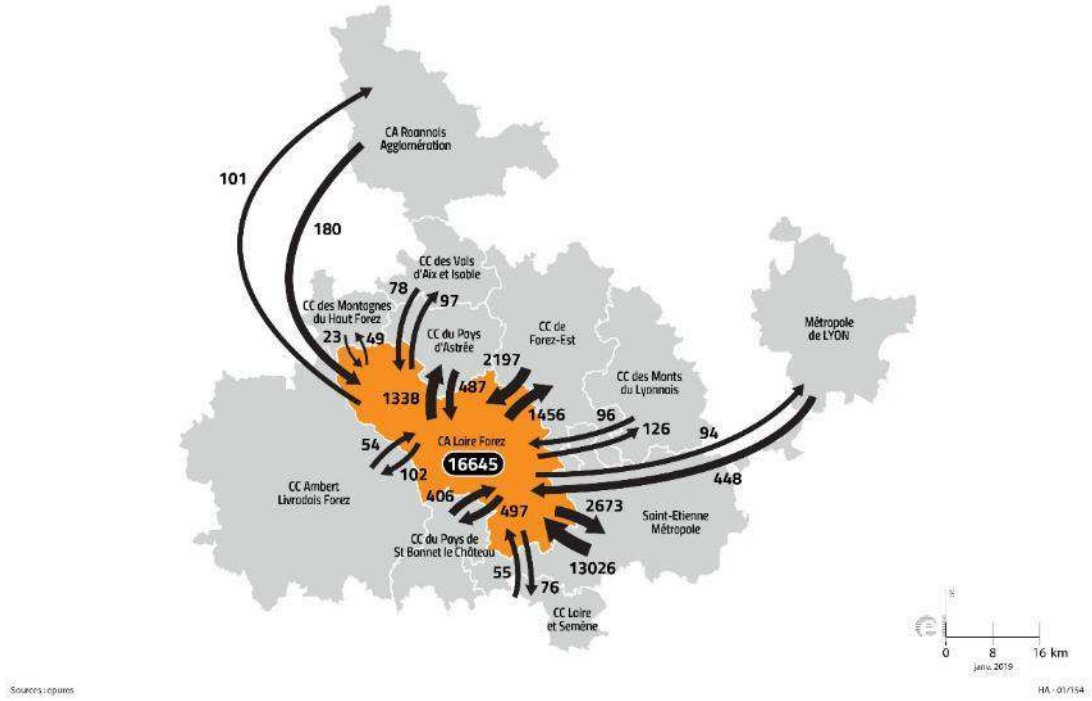
Flux domicile-travail CA Loire-Forez	2015	2010	Evolution 2010-2015
Flux internes	**16645**	**16548**	**0,59%**
Flux sortants	**17915**	**16601**	**7,92%**
Flux entrants	**7219**	**7043**	**2,50%**

Si pour l'ensemble des déplacements les flux sont essentiellement internes au territoire, ce n'est pas le cas pour les flux domicile-travail où les relations avec les territoires extérieurs sont très fortes. De plus, les flux sortants de l'agglomération (personnes habitant le territoire du PLUi qui

vont travailler dans un autre EPCI) sont 2,5 fois plus nombreux que les flux entrants (habitants d'un autre EPCI qui viennent travailler dans le territoire du PLUi), témoignant du caractère résidentiel du territoire. Ces flux en échange avec l'extérieur sont en progression par rapport à 2007 (les flux entrants progressent moins vite que les flux sortants), alors que les flux internes restent stables.



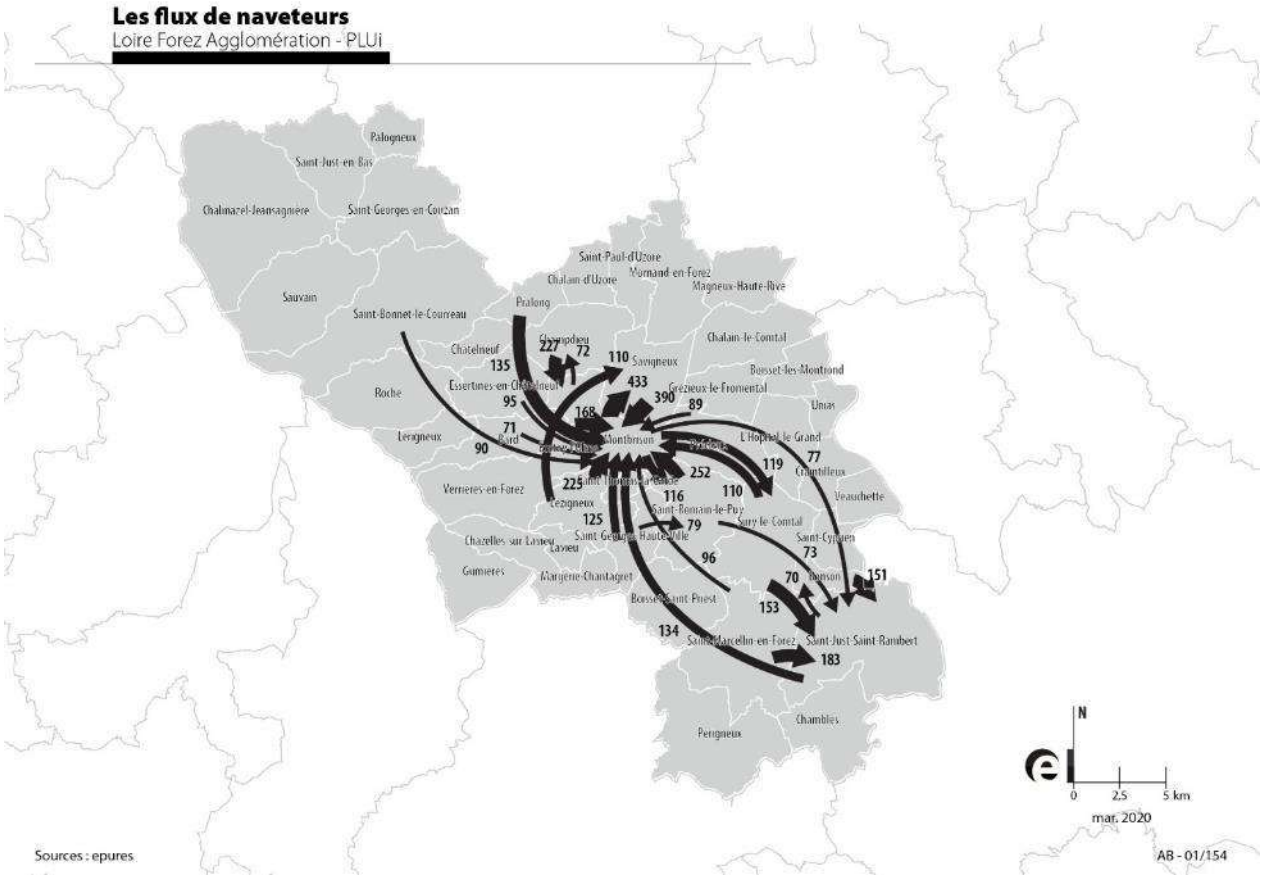
Répartition des flux domicile-travail entre le territoire du PLUi et les territoires voisins (INSEE, RP 2015)



En 2015, la répartition des flux domicile-travail entre l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez et les autres EPCI montre que les échanges les plus importants se font avec Saint-Etienne Métropole (70% des flux sortants et 30% des flux entrants), puis avec la CC Forez Est (10% des flux sortants et 15% des flux entrants).

Les flux entrants apparaissent également de façon plus diffuse que les flux sortants qui sont plus concentrés. La cartographie ne symbolise par ailleurs que les flux supérieurs à 100 navetteurs et il existe des flux proches de 100 depuis les communautés de communes voisines (Collines du matin, Vals d'Aix et Isable, Loire et Semène, Vallée de l'Ance) qui ne sont pas représentés.

Flux entre communes

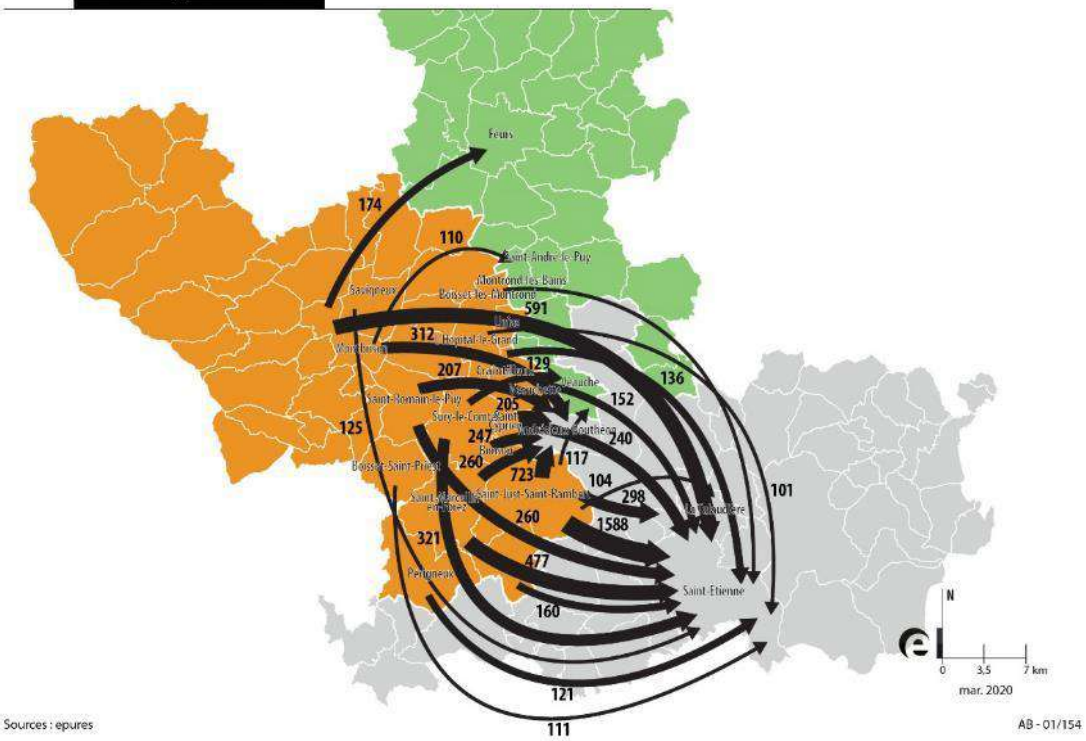


La carte ci-dessus représente dans le périmètre du PLUi, les flux domicile-travail supérieurs à 70 navetteurs. Les flux les plus importants se font sans surprise en direction de Montbrison (2 676 navetteurs), et dans une moindre mesure avec Saint-Just Saint-Rambert (1 592 navetteurs).

Les flux entre Montbrison et Savigneux, communes limitrophes, sont également importants.

Les cartes suivantes présentent les échanges entre les communes du territoire du PLUi et les communes avoisinantes. Seuls les flux supérieurs à 100 navetteurs sont représentés.

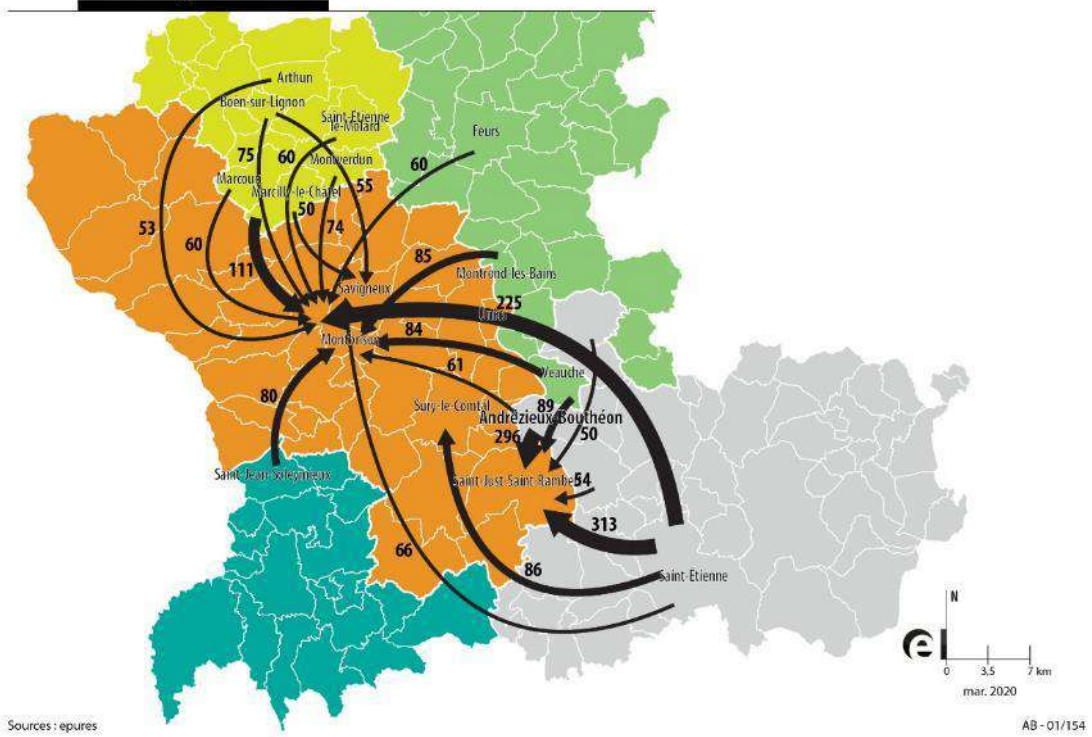
Les flux de naveteurs au sein de Loire-Forez et de Saint-Etienne Métropole
Loire Forez Agglomération - PLUi



Sources : epures

AB - 01/154

Les flux de naveteurs travaillant dans Loire-Forez et résidant dans un autre territoire
Loire Forez Agglomération - PLUi



Sources : epures

AB - 01/154

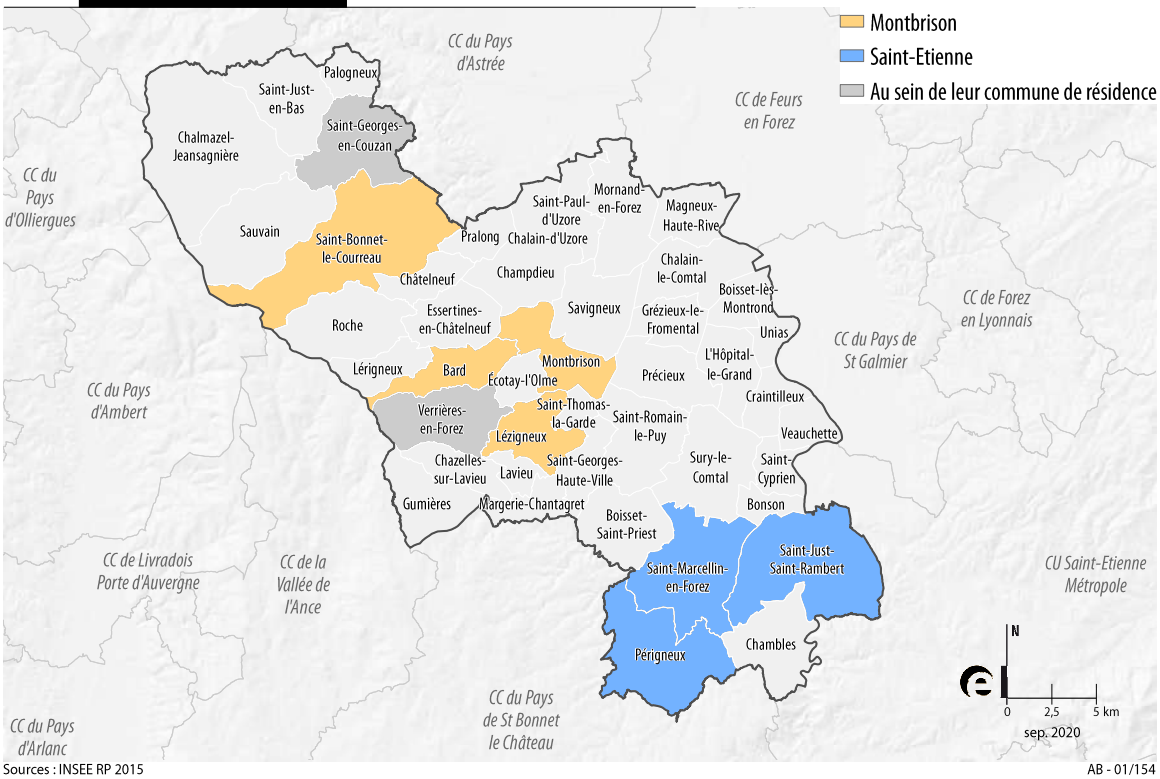
Les flux d'échange avec les communes extérieures concernent principalement Saint-Etienne et Andrézieux-Bouthéon, à l'exception de flux en direction de Feurs, Veauche, La Talaudière et Saint-André-le-Puy. Les flux entrants et sortants sont asymétriques : 5 741 personnes vivant dans le périmètre du PLUi se rendent quotidiennement à Saint-Etienne pour travailler alors que seulement 844 stéphanois viennent travailler sur le territoire. A noter que le territoire capte des actifs en provenance des communes situées sur sa frange nord du territoire du PLUi.

Les flux entrants et sortants les plus importants sont observés entre Saint-Just Saint-Rambert et St-Etienne : 1 588 sorties pour 313 entrées.

Commune d'influence

La cartographie ci-dessous représente, pour chacune des communes du territoire, la destination vers laquelle le flux domicile-travail au départ de la commune est le plus important.

Destination principale des navetteurs pour travailler
PLUi - Loire Forez Agglomération



Sources : INSEE RP 2015
AB - 01/154

Pour les communes en gris, le flux le plus important est interne à la commune. Pour les communes en jaune et en bleu, le flux le plus important est respectivement à destination de Montbrison et de Saint-Etienne.

Les communes du Sud Forez sont fortement tournées vers Saint-Etienne. Pour Saint-Just Saint-Rambert les flux internes sont équivalents aux flux en de Saint-Etienne (la relation interne étant

en augmentation sur les dernières années). Cette commune est tournée vers Saint-Etienne mais possède toutefois un fonctionnement interne fort.

Les **communes du centre du territoire sont tournées vers Montbrison**, en particulier les communes situées à l'Ouest de la ville. Les communes de l'Est montbrisonnais ont en effet un fonctionnement interne plus fort.

Les **communes de montagne fonctionnent essentiellement sur elles-mêmes**. On observe peu d'échanges avec les communes du territoire comme avec les communes extérieures au territoire. La part des actifs « internes »[25] est forte dans ces communes. Dans la commune de Chalmazel-Jeansagnière, près de 54% des actifs résidant dans la commune y travaillent également, c'est la part la plus forte du territoire devant Montbrison et Mornand-en-Forez où elle est de 45%.

3.3.2- Accessibilité nationale et métropolitaine

Desserte aérienne

La desserte aérienne du territoire du PLUi s'effectue aujourd'hui via trois plateformes aéroportuaires situées en dehors du territoire :

- L'aéroport international de **Lyon-Saint-Exupéry**, 4ème aéroport français avec environ 8,5 millions de passagers en 2014.
- L'aéroport de **Clermont-Ferrand** situé à Aulnat, qui a accueilli 400 000 passagers en 2014*.

Desserte autoroutière

L'accessibilité routière nationale et métropolitaine du territoire est assurée par l'**autoroute A72**, qui passe à l'Est et permet la liaison autoroutière aux agglomérations voisines de Saint-Etienne, Roanne, Clermont-Ferrand et Lyon.

L'échangeur de Chalain-le-Comtal est le seul qui se situe sur le territoire du PLUi, il dessert la partie centrale du territoire. Au Nord-Est, l'échangeur de Cleppé permet l'accès aux communes de montagne, au Nord du territoire. Au Sud-Est, l'échangeur de la Gouyonnière à Andrézieux-Bouthéon dessert le Sud du territoire.

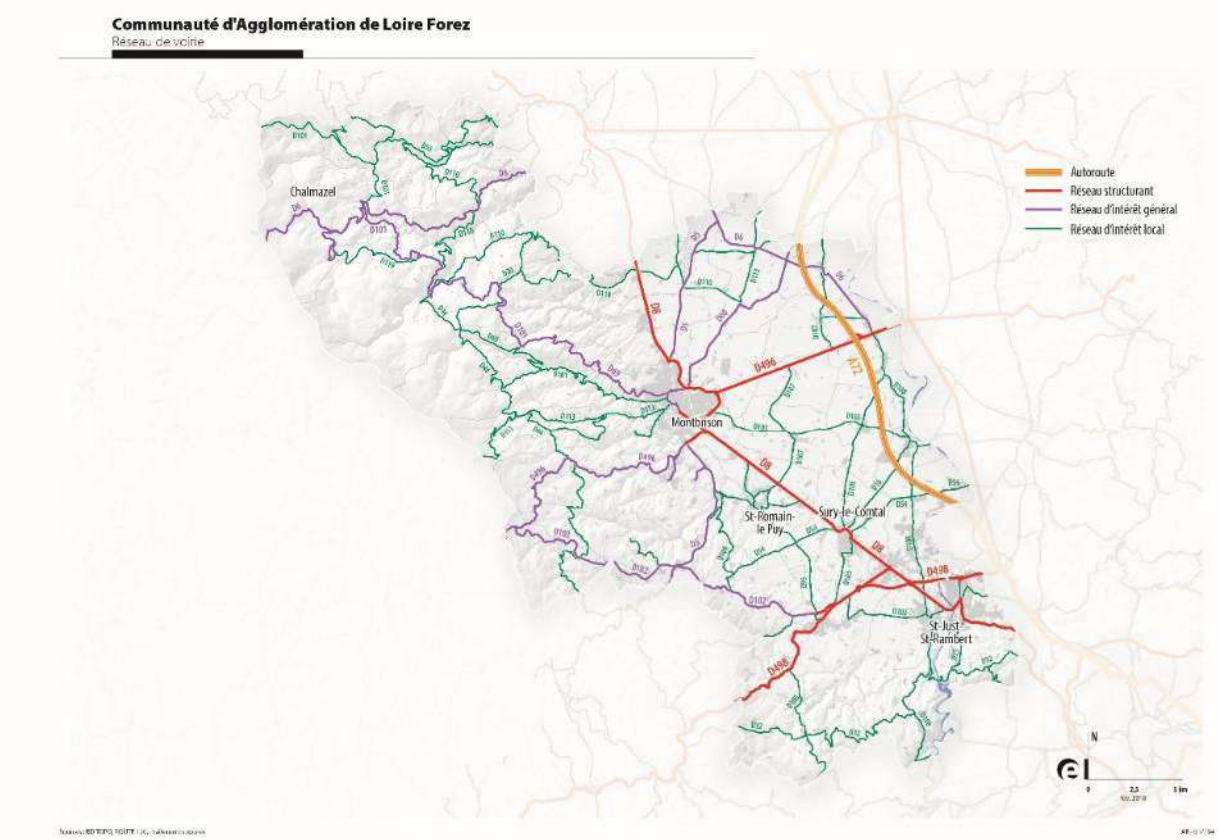
L'accès au Nord de l'agglomération lyonnaise, et plus généralement au Nord-Est de la France, a récemment été amélioré avec l'ouverture du tronçon de l'A89 entre Balbigny et La Tour-de-Salvagny. Ce tronçon, mis en service en février 2013, assure la continuité Est-Ouest du réseau autoroutier et a pour vocation :

- l'écoulement du trafic de transit Est-Ouest empruntant jusqu'alors l'A72 et l'A47,
- l'amélioration significative des communications routières entre l'agglomération lyonnaise et les agglomérations du département de la Loire et de l'Ouest lyonnais.

25 Part des actifs de la commune qui travaillent également dans la commune.

3.3.3- Les modes motorisés

Hiérarchisation du réseau routier



Le réseau routier local est hiérarchisé par le Schéma Directeur des Routes Départementales, qui classe les routes en 3 niveaux selon les fonctions assurées :

a- ***Le réseau structurant :***

Il permet les fonctions de transit non assurées par le réseau d'armature nationale entre les agglomérations dans et hors département. Les 3 voiries structurantes du territoire du PLUi sont :

- La **RD8** qui relie Saint-Etienne à Boën-sur-Lignon en passant par Saint-Just Saint-Rambert et Montbrison et traverse le territoire selon un axe Nord-Ouest/ Sud-Est.
- La **RD496 Est** qui relie Montrond-les-Bains à Montbrison et traverse le territoire selon un axe Est-Ouest. Cet axe assure la jonction directe du bassin montbrisonnais avec l'A72 (échangeur de Chalain-le-Comtal).
- La **RD498** qui relie Andrézieux-Bouthéon à Félines (43) en passant par Bonson et Saint-Marcellin-en-Forez, et traverse le Sud du territoire d'Est en Ouest. Elle est en liaison directe avec l'A72 au niveau d'Andrézieux-Bouthéon.

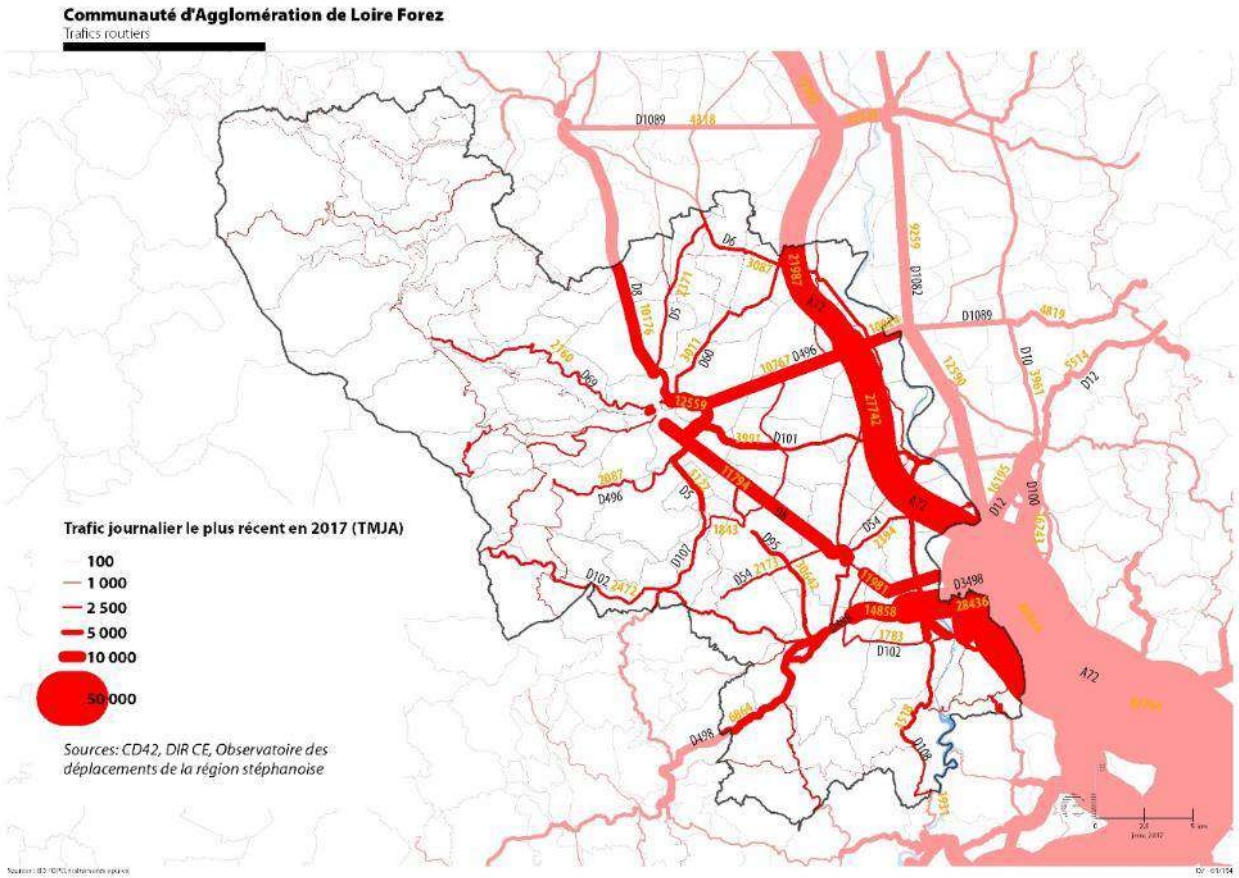
Ces trois axes constituent de vraies armatures pour le reste du réseau routier mais également pour le développement urbain et économique du territoire.

b- Le réseau d'intérêt général

Il permet la desserte des communes centres non desservies par le réseau d'armature nationale et le réseau structurant, ainsi que le maillage entre elles. Les routes d'intérêt général sur le territoire du PLUi sont les RD5, RD102, RD496 Ouest, RD60, RD69, RD101 et RD6.

c- Le réseau d'intérêt local

Il s'agit du réseau routier, autre que le réseau d'armature nationale, le réseau structurant ou le réseau d'intérêt général, permettant la desserte de toutes les communes du département.



Les trafics routiers sont relativement faibles dans le territoire, avec des trafics journaliers[26], inférieurs à 5 000 véhicules par jour sur la plupart des voiries. Seules quelques voiries, correspondant généralement au réseau structurant, supportent un trafic plus important :
- **9 500 à 12 500** véh./jour sur la **RD204** qui contourne la ville de Montbrison par l'Est,

26 Trafic Moyen journalier Annuel (TMJA) provenant du comptage le plus récent en 2014, CD42/DIRCE/Observatoire des déplacements de la région stéphanoise

- **environ 11 000** véh./jour sur la **RD 496** (Est),
- **5 000 à10 000** véh./jour sur la **RD 498** selon la section,
- **10 000 à 12 000 veh/jour sur la RD 8** selon la section. La section la plus chargée correspond à la traversée de Bonson, qui connaît quelques phénomènes de congestion aux heures de pointe au niveau de l'intersection des RD8 et RD498 et de la voie ferrée.

Stationnement

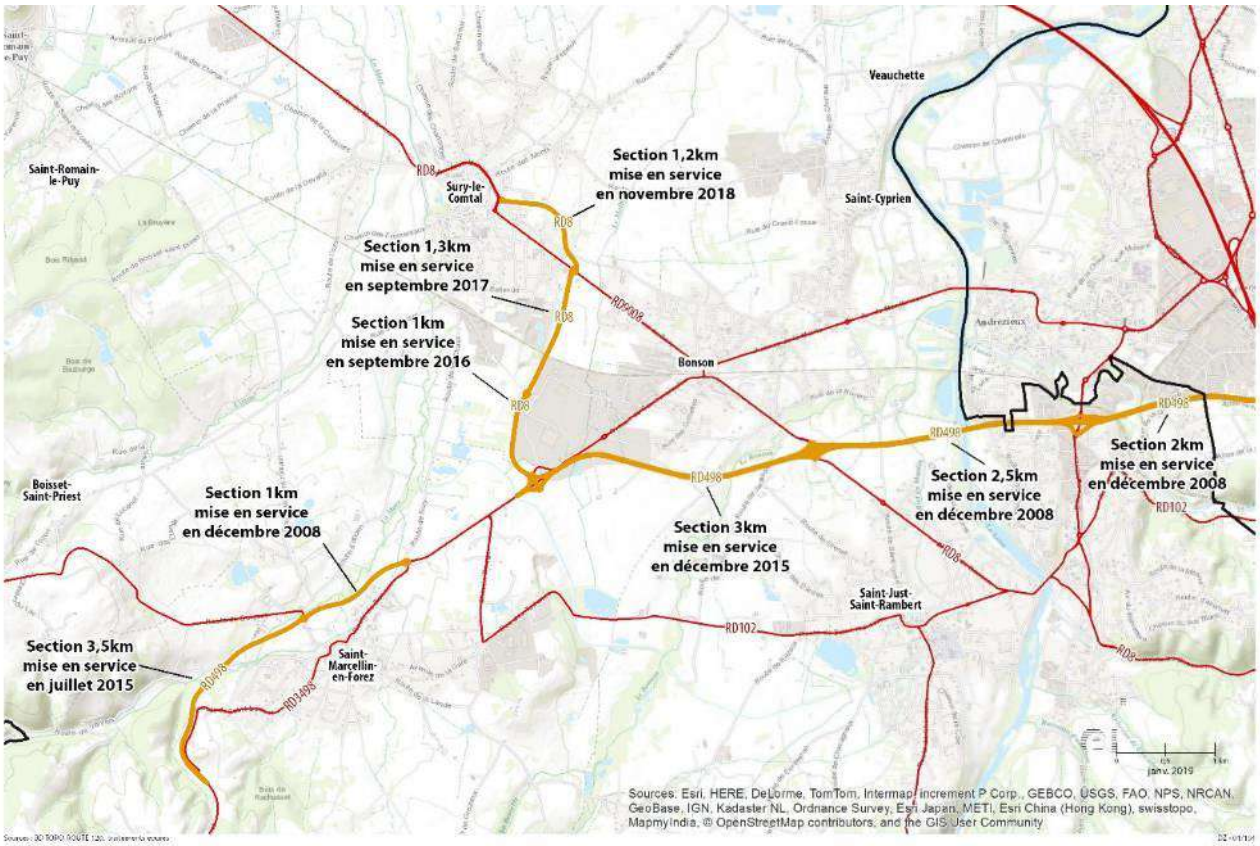
En matière de stationnement, 5 communes du territoire ont mis en place des politiques de règlementation du temps de stationnement de type zone bleue : Montbrison, Saint-Just Saint-Rambert, Sury-le-Comtal, Bonson et Saint-Marcellin-en-Forez. Aucune commune n'a mis en place de stationnement payant.

Projets routiers

Les projets routiers locaux concernent essentiellement le réseau structurant.

a- Déviations de Saint-Marcellin-en-Forez, Bonson et Sury-le-Comtal

Les déviations des RD498 et RD8 ont été aménagées par le Conseil Départemental de la Loire pour contourner les centres-villes de Bonson, Saint-Marcelin-en-Forez et Sury-le-Comtal, afin de les apaiser des trafics de transit.



Aujourd'hui, les contournements de Saint-Marcellin-en-Forez (achevé en juillet 2015) et de Bonson (achevé en décembre 2015) sont déjà en service. Les mises en service successives du

barreau desservant la ZAC des Plaines (septembre 2016), son prolongement jusqu'à la RD8 (sept. 2017) et la déviation de la RD8 (nov.2018) viennent finaliser le contournement de Bonson et de Sury-le-Comtal.

La réalisation de ces contournements a pour effet de diminuer les temps de trajet entre les communes du Sud-Ouest du territoire et le stéphanois. Cela peut potentiellement avoir un impact sur le fonctionnement de ces communes (augmentation des relations domicile-travail avec le stéphanois ou le Sud de la Plaine du Forez).

b- Elargissement de la RD496

L'élargissement de la RD496 entre Chalain-le-Comtal et Montbrison a pour objectif d'augmenter la capacité de cet axe qui connecte directement le territoire et ses principales zones d'activité à l'autoroute A72. Il fait l'objet d'une volonté politique mais reste à étudier techniquement.

Le PADD du SCoT Sud Loire préconise d'amener cet axe à un bon niveau de sécurité de fiabilité et de confort, tant pour les usagers que pour ses riverains, mais ne précise pas par quels aménagements.

Les transports en commun

a- Le réseau ferré

Organisation du réseau

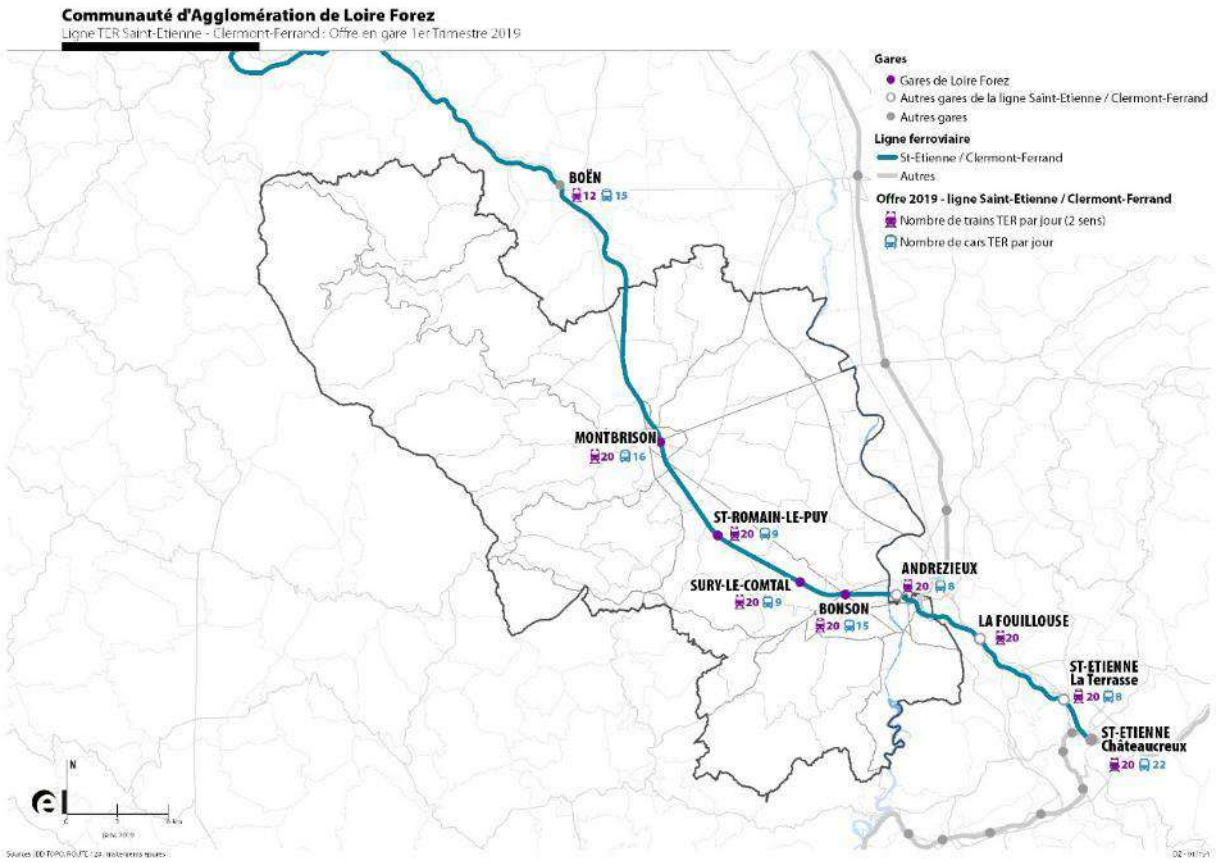
Le territoire du PLUi n'est pas desservi par le réseau ferroviaire à grande vitesse. Les habitants du territoire accèdent à l'offre grande vitesse via la liaison TER à Saint-Etienne puis à Lyon.

Le territoire est desservi par la ligne TER Saint-Etienne ⇔Clermont-Ferrand qui dessert 4 gares se situant sur le territoire du PLUi : Montbrison, Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal et Bonson.

Sur cette ligne, la circulation des trains se concentre sur les tronçons Saint-Etienne⇔Montbrison et Clermont-Ferrand ⇔Thiers, avec quelques évolutions du réseau :

–Les liaisons ferroviaires entre Saint-Etienne et Clermont-Ferrand n'existent plus (à partir de Boën) et cette offre est aujourd'hui exclusivement assurée par des cars TER ;

–Les services TER ferroviaires s'arrêtent systématiquement dans toutes les gares entre Saint-Etienne-Châteaucreux et Montbrison.



Fréquentation du réseau

En ce qui concerne la fréquentation, les données les plus récentes datent de 2015 et ne témoignent donc pas de l'évolution de l'offre TER depuis 2015 (ex : offre réduite de 28 à 20 trains par jour pour les gares de Montbrison et de Bonson).

TER Saint-Etienne <> Clermont-Ferrand	Fréquentation (nombre montées+descentes/ jour) Source: enquêtes photo SNCF				
	2004	**2010**	**2012**	**2015**	Répartition de la fréquentation 2015
Gare Bonson	229	278	232	194	96% avec Saint-Etienne
Gare Sury-le-Comtal	28	76	50	65	92% avec Saint-Etienne
Gare Saint-Romain-le-Puy	140	155	222	146	99% avec Saint-Etienne
Gare Montbrison	465	547	561	493	95% avec Saint-Etienne
Ensemble de la ligne	**1327**	**1419**	**1422**	**1196**	

Entre 2012 et 2015, la fréquentation de la ligne (hors section Clermont-Ferrand – Thiers) est en baisse après avoir observé une légère hausse entre 2004 et 2012 (+7%). Les travaux réalisés sur la ligne TER en 2015 ont impacté l'offre ferroviaire TER (remplacement de train par des cars TER) et expliquent certainement cette dynamique. La fréquentation de la ligne reste très fortement liée à la ville de Saint-Etienne : plus de 91% des voyages effectués ont pour origine ou destination Saint-Etienne. Cette polarisation se retrouve dans les 4 gares du territoire du PLUi : 92% à 99% de leur fréquentation est liée à Saint-Etienne. La **fonction principale de cette ligne est donc les échanges avec le stéphanois et on observe très peu de cabotage**. En effet, les échanges entre les gares du territoire représentent moins d'1% des voyages de la ligne.

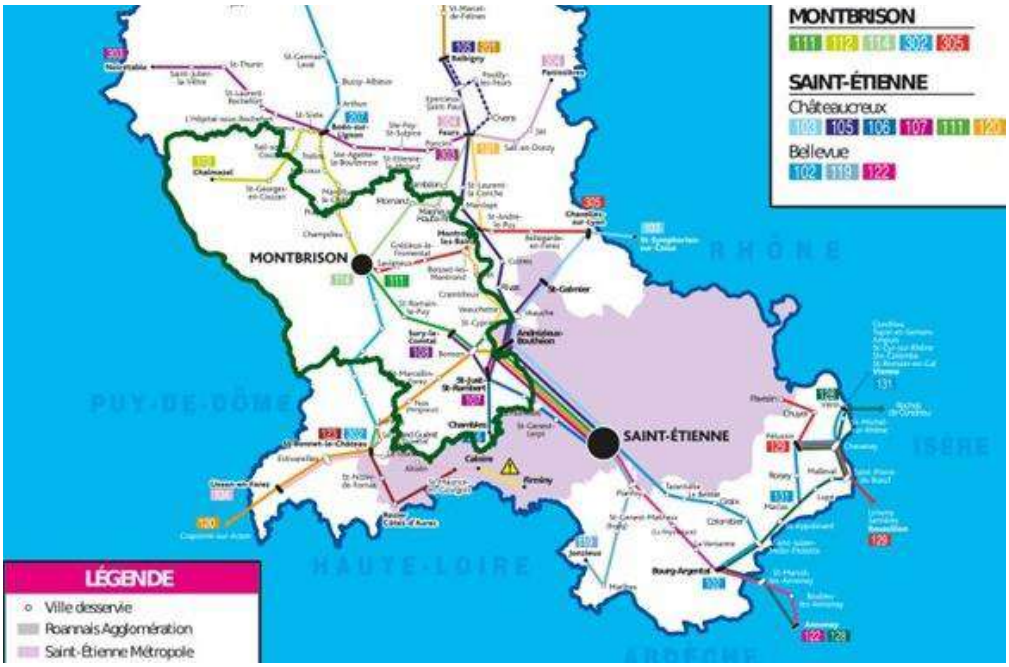
Les gares du territoire demeurent importantes pour la ligne : 7% des échanges de l'ensemble de la ligne partent ou arrivent sur l'une des gares du territoire couvert par le PLUI.

La gare la plus fréquentée du territoire est celle de Montbrison avec 493 montées/descentes par jour en 2015, malgré une fréquentation en baisse de 10% par rapport à 2010.

La gare la moins fréquentée est celle de Sury-le-Comtal, qui totalise seulement 65 montées/descentes par jour en 2015. Sa localisation excentrée du centre-bourg et son mauvais état peuvent être un élément d'explication. Des travaux d'aménagement de la gare ont été réalisé à l'été 2019 (stationnement).

La gare de Saint-Romain-le-Puy (146 montées/descentes par jour en 2015) est celle qui enregistre le recul le moins important de fréquentation (-6% par rapport à 2010).

b- Le réseau du transport interurbain de la Loire (TIL)



Sur les 27 lignes régulières du réseau de cars interurbains TIL irriguant le département de la Loire, 10 lignes desservent le territoire du PLUi et se concentrent essentiellement dans la partie Sud du territoire.

- 5 de ces lignes relient les territoires de la Plaine du Forez à la centralité stéphanoise. La ligne 111 présente un tracé parallèle à celui du TER mais dessert plus finement le territoire ce qui lui confère une fonction de cabotage.
- Les 4 autres lignes sont connectées à la centralité montbrisonnaise. Une seule ligne, la 112, dessert les communes de montagne.
- Depuis septembre 2016, deux nouvelles lignes TIL sont en service :
  - la ligne 108, qui dessert les communes de Sury-le-Comtal, Bonson, Saint-Just Saint-Rambert, Andrézieux-Bouthéon, Veauche et Saint-Galmier.
  - La ligne 114 qui permet de relier Feurs à Montbrison.

26 des 45 communes du territoire sont desservies par le réseau TIL (2019).

Lignes TIL desservant Loire-Forez		Nombre de communes de Loire-Forez desservies	Amplitude	Nb de services (2 sens cumulés)	Fréquentation / clientèle
101	Montrond-les-Bains <> Saint-Etienne	8	6h45 - 19h14	3	Majoritairement scolaire
106	Chambles <> Saint-Etienne	2	6h17 - 19H13	20	Bon usage commercial
107	Saint-Just-Saint-Rambert <> Saint-Etienne	1	7h00 - 19h55	12	Mixte scolaire/commerciale
108	Sury-le-Comtal <> Saint-Galmier	3	7h15 - 19h25	12	Mixte scolaire/commerciale
111	Montbrison <> Saint-Etienne	5	6h05 - 20h32	39	Bon usage commercial
112	Chalmazel <> Montbrison	5	6h00 - 19h30	20	Mixte scolaire/commerciale
114	Montbrison <> Feurs	2	6h35-18h00	8	Mixte scolaire/commerciale
120	Craponne-sur-Arzon <> Saint-Etienne	4	5h45 - 20h33	19	Mixte scolaire/commerciale
302	Saint-Bonnet-le-Château <> Montbrison	4	6h55 - 19h13	14	Majoritairement scolaire
305	Chazelles-sur-Lyon <> Montbrison	5	6h35 - 19h04	12	Majoritairement scolaire

Alors que le réseau TIL dans son ensemble présente une fréquentation à forte dominante scolaire (62% de la fréquentation en moyenne en 2017), les lignes desservant les 45 communes du PLUi assurent une fonction commerciale non négligeable. Les lignes 111 et 120 présentent un bon usage commercial et un bon potentiel, et les lignes 106, 107, 112, 302, 305 sont utilisées par une clientèle mixte scolaire et commerciale. La ligne 101, quant à elle, assure une majorité de déplacements scolaires.

La plupart de ces lignes sont orientées pour répondre à des déplacements domicile-travail et domicile-étude, leur offre est donc plus importante le matin vers les centralités (Saint-Etienne, Montbrison) et le soir vers les communes de résidence.

c- Les lignes interurbaines

Les lignes interurbaines (régulières ou de proximité), dont le tracé est intégralement compris dans le territoire du PLUi, sont gérées par la communauté d'agglomération qui est autorité organisatrice de transports sur son territoire.

Loire Forez agglomération gère ainsi directement 2 lignes de transports régulières : la 125 et la 309.
Elles offrent une desserte fine du territoire avec de nombreux arrêts (19 pour la ligne 125 et 42 pour la ligne 309). Elles sont orientées pour répondre à des déplacements scolaires : trajets du

matin vers les centralités (Saint-Just Saint-Rambert pour la ligne 125 et Montbrison pour la 309), trajets retours en fin d'après-midi ou le mercredi midi.
Les lignes régulières 125 et 309 sont les plus fréquentées, plus particulièrement la ligne 125 qui connaît une évolution fortement positive entre 2010 et 2014. La fréquentation de ces deux lignes étant cependant essentiellement scolaire, elles ont été transformées en lignes de transport scolaire et sont par conséquent gérées aujourd'hui par le Conseil Départemental depuis la rentrée scolaire de septembre 2016. Les transports scolaires font en effet l'objet d'une convention entre Loire Forez agglomération et le Département qui en assure la gestion.

Au-delà de la ligne 309, transformée en transport scolaire, la commune de Saint-Just Saint-Rambert est peu reliée au reste du territoire en transports collectifs. Les lignes de transports collectifs (TIL), qui la desservent, assurent en effet la liaison avec Saint-Etienne.

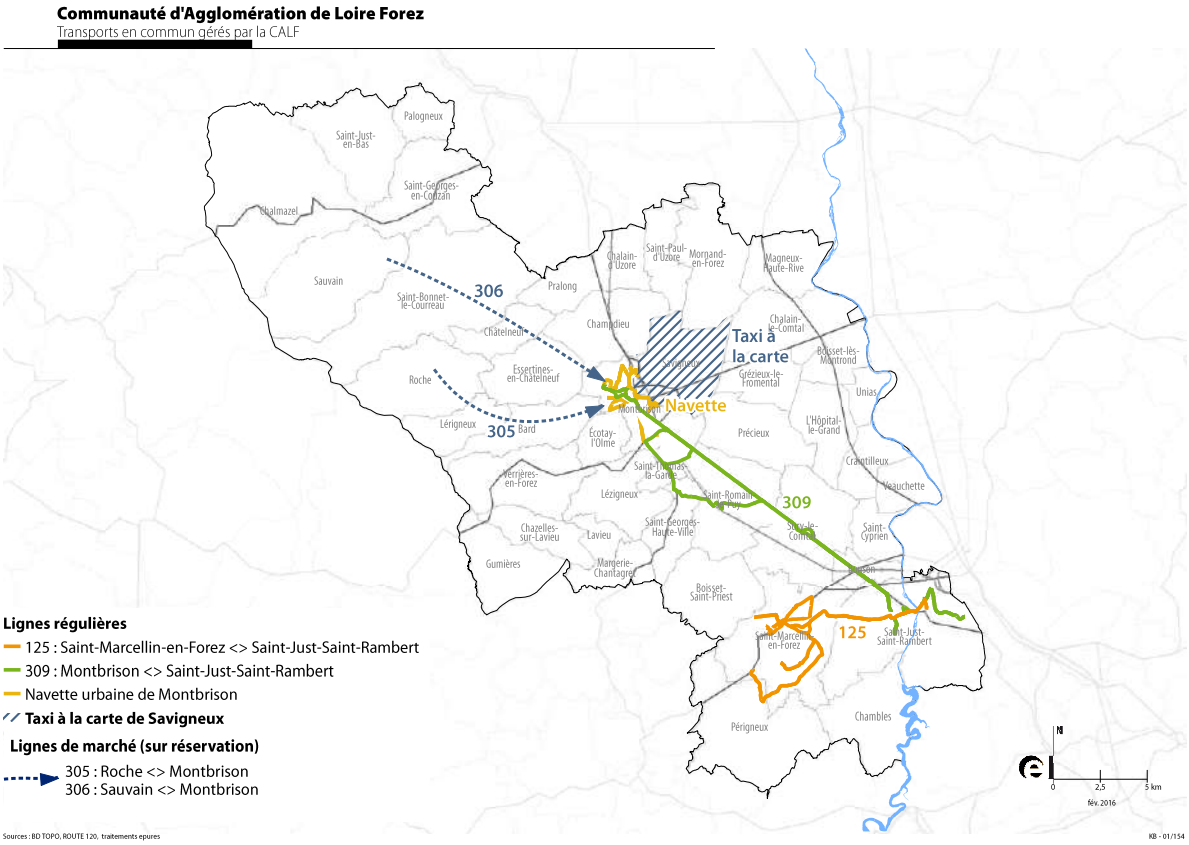
La navette urbaine de Montbrison

Elle propose un circuit fermé desservant 38 points d'arrêts correspondant aux principaux générateurs de déplacements de la commune. Elle répond à des déplacements de proximité pour les montbrisonnais.

Une reconfiguration de la navette urbaine de Montbrison a été réalisée au 1er décembre 2018, proposant :

- un nouveau circuit avec des temps de parcours plus rapides,
- des véhicules neufs,
- de nouveaux horaires avec correspondances facilitées avec les TER et TIL vers et en provenance de Saint-Etienne,
- une nouvelle grille tarifaire et la gratuité, pour tous, les samedis.

Ce projet était inscrit au plan d'actions de l'étude pré-opérationnelle des déplacements et des transports de la communauté d'agglomération Loire Forez de 2015.



La navette urbaine de Saint-Just saint-Rambert et Bonson

Forte du succès de la navette urbaine de Montbrison et Savigneux et pour répondre aux besoins des habitants sur le secteur de Saint-Just Saint-Rambert et Bonson, Loire Forez agglomération a lancé le 2 septembre 2019 un nouveau service de navette entre ces deux communes. Les connexions ont été favorisées avec le réseau TIL, les services TER et les aires de covoiturage.

La navette circule du lundi au samedi de 7h à 19h (sauf jours fériés), à raison d'une navette toutes les heures. Elle effectue ainsi 12 allers-retours par jour, dont 8 liaisons vers la gare de Bonson.

Le service dessert les principaux lieux de vie des deux communes, du boulevard Jean Jaurès (quartier de Saint-Just), à la gare de Bonson en moins de 30 minutes.

La même grille tarifaire s'applique aux deux navettes urbaines. Les titres de transport sont également identiques ce qui permet aux usagers d'utiliser aisément les navettes sur chacun des deux secteurs.

Afin de renforcer l'attractivité du service de la navette et d'améliorer l'information aux usagers, l'exploitant 2TMC propose un système d'information aux voyageurs. Une application mobile, intitulée Bus on time, est disponible sur smartphone. Elle permet de suivre le trajet de la navette en temps réel, de localiser l'arrêt le plus proche et de connaître le temps d'attente estimé. Elle apporte également des informations générales sur le service et génère des notifications en cas de perturbations ou de travaux.

Les communes de montagne au Nord-Ouest du territoire sont très peu desservies par les lignes de transports collectifs, qu'il s'agisse des lignes du Conseil Départemental ou de Loire Forez agglomération. La densité de population y est faible et les habitants sont très dépendants de la voiture individuelle. Les solutions de mobilité alternatives à l'autosolisme, s'appuyant sur la voiture individuelle, prennent tout leur sens dans ce profil de territoire.

L'offre complémentaire, à la frontière entre mobilité individuelle et mobilité collective, reste toutefois encore peu développée sur le territoire.

d- Transport à la demande

Le transport à la demande sur le territoire est géré par Loire Forez agglomération et le Département de la Loire.

8 lignes de proximité relèvent de la compétence de Loire Forez agglomération :

- 3 sont gérées en direct la communauté d'agglomération :
  - Ligne 305 "Roche-en-Forez – Montbrison"
  - Ligne 306 "Sauvain - Montbrison"
  - Ligne 307 "Saint-Anthème - Montbrison"
- 5 sont gérées par le Département de la Loire, et intégrée au réseau TIL[27] :
  - Ligne 309 "Saint-Etienne-le-Molard - Boën " (hors PLUi),
  - Ligne 322 "Saint-Didier-sur-Rochefort - Noirétable" (hors PLUi),
  - Ligne 328 : "Chenereilles - Saint-Jean-Soleymieux" (hors PLUi),
  - Ligne 329 " Saint-Jean-Soleymieux – Saint-Jean-Soleymieux"

Ces lignes permettent de se rendre, 1 à 2 fois par semaine, au marché le plus proche. Les lignes 305, 306, 307 et 328 fonctionnent uniquement sur réservation auprès du transporteur.

Les lignes de proximité présentent une fréquentation moyenne d'environ 300 voyageurs/an (fréquentation très variable en fonction des lignes).

Services organisés par les communes pour un public spécifique

27 Au 1er janvier 2021, Loire Forez agglomération devrait reprendre en gestion directe les 5 lignes de proximité de sa compétence mais gérées jusqu'à présent par le Département. Cette reprise permettra notamment d'harmoniser la tarification de ces lignes et la communication

Certaines communes, comme Saint-Just Saint-Rambert, Sury-le-Comtal, Saint-Marcellin-en-Forez, Savigneux et Montbrison proposent également des services de transports à la demande réservés aux personnes âgées.

A l'échelle du département, l'association Aid'Auto 42 a développé plusieurs services d'aide à la mobilité pour les personnes en difficulté d'insertion professionnelle. Elle propose notamment un service de transport à la demande mais également la location de véhicules (vélos, scooters, voitures) et des formations permettant le retour vers une autonomie de déplacement.

e- Covoiturage

Pour favoriser la pratique du covoiturage, qui permet de réduire considérablement le nombre de voitures circulant avec un seul passager à leur bord, Loire Forez agglomération a approuvé le 15 mai 2018 son schéma de développement des aires de covoiturage pour la période 2018-2022. Ce schéma directeur a pour vocation de mieux mailler le territoire en espaces de covoiturage et établi une programmation pour créer ou identifier 2 à 3 sites par an. Un nouveau schéma, en cours d'élaboration, sera à approuver pour poursuivre la priorisation de l'aménagement des espaces de covoiturage sur le territoire communautaire.

A ce jour, plus de 320 places de stationnement gratuit sont proposées sur 8 aires et 5 espaces de covoiturage de proximité.

Ouvert 7 jours sur 7 et 24h/24, ces aires sont situées à des emplacements stratégiques. La plupart sont reliées aux grands axes de circulation et aux transports en commun (réseau TIL) et elles sont équipées de supports pour les cycles.

Un travail se fait en parallèle pour assurer la mise en relation des usagers :

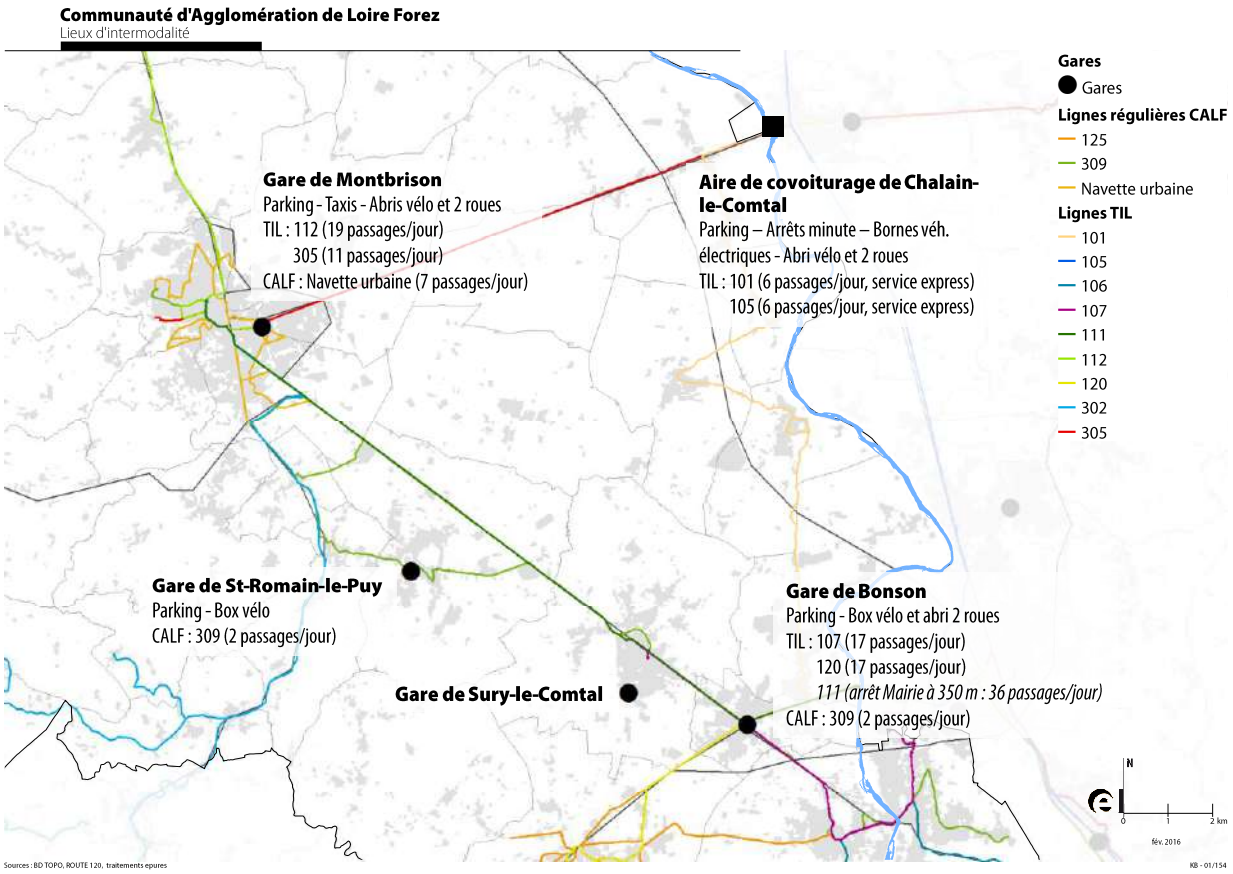
- Loire Forez agglomération a fait le choix de s'appuyer sur le site régional mov'ici (plutôt que de mettre en place son propre site de mise en relation) et s'est engagée auprès de la Région pour promouvoir ce site au niveau local.
- De plus, une expérimentation de covoiturage de proximité organisé devrait être lancée avant fin 2020 sur 7 communes rurales au Nord du territoire (secteur de Chalmazel/Saint-Just-en-Bas/Palogneux/...) pour faciliter la mise en relation des personnes et ainsi favoriser la pratique du covoiturage.

L'aire de covoiturage de Chalain-le-Comtal située à l'intersection de la RD496 et de l'autoroute A72. Créée en 2012 et portée par Loire Forez, elle réunit offre de stationnement (78 places), abri pour deux-roues, 3 bornes de rechargement pour voitures électriques, 3 places arrêt-minute. De plus, l'aire est desservie par 2 lignes de bus TIL (101 et 105). Cet aménagement, exemplaire en la matière, connait un fort taux d'occupation.



Ce maillage d'aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire est indispensable pour développer sa pratique, et ce en particulier dans les zones les plus rurales, où une desserte en transport en commun n'est pas forcément pertinente. Par ailleurs, l'implantation d'aires de covoiturage à proximité d'arrêts de transport en commun permet de développer l'intermodalité. C'est également pour cela que les aires communautaires sont, la plupart du temps, équipées de stationnement vélos. Au 1er septembre 2022, Loire Forez compte 14 sites de covoiturage (9 aires et 5 espaces de proximité), totalisant près de 340 places de stationnement VL, et 38 emplacements de stationnement pour 2 roues.

f- Intermodalité



Sur le territoire de Loire Forez agglomération, les lieux d'intermodalité sont principalement les gares et l'aire de covoiturage de Chalain-le-Comtal :

- Gare de Montbrison - *Lieu d'intermodalité VP/TER, TC/TER et modes doux/TER*. Les lignes 111 et 302 du Département et la ligne 309 de Loire Forez agglomération ne desservent cependant pas directement la gare de Montbrison (mais desservent l'arrêt « Avenue de la gare » à environ 800 m à pied).

- Gare de Saint-Romain-le-Puy - *Lieu d'intermodalité VP/TER et modes doux/TER*. Bien que la gare soit desservie par la ligne 309 de Loire Forez agglomération, cette desserte est limitée à 2 passages par jour (1 dans chaque sens) ce qui rend l'intermodalité TC/TER peu pratique. La gare n'est pas desservie par le réseau TIL, la ligne 111 circulant sur la RD8 ne décroche pas pour aller aux gares de Saint-Romain-le-Puy et de Sury-le-Comtal.

- Gare de Sury-le-Comtal - *Lieu d'intermodalité marche/TER ne disposant pas de desserte en transports collectifs.* Le parking a été récemment aménagé suite aux réflexions entre Loire Forez agglomération et les services de la Région Auvergne Rhône-Apes pour le réaménagement des abords de la gare.

- Gare de Bonson - *Lieu d'intermodalité VP/TER, TC/TER et modes doux/TER*. Localisée le long de la RD8, elle est bien desservie par les transports collectifs. La desserte de la ligne 111 est cependant indirecte : l'arrêt se fait devant la mairie, de l'autre côté de la voie ferrée, à 350m de la gare.

- Aire de covoiturage de Chalain-le-Comtal - Lieu d'intermodalité TC/covoiturage et modes doux/covoiturage.





Aire de covoiturage de Chalain-le-Comtal

En matière de tarification, il n'existe pas à ce jour d'intermodalité tarifaire entre les différents réseaux de transports collectifs qui pratiquent chacun leurs propres tarifs.

Le réseau TIL est cependant équipé depuis 2013 d'un système billettique sans contact totalement informatisé (valideurs à bord des bus, titres sur carte Mobitil ou OùRA). La carte OùRA permet de charger des abonnements ou titres de plusieurs réseaux de transport (TER, TIL, STAS…). Une offre STAS+TIL existe depuis le 20 août 2019 ainsi qu'une offre TIL+ navettes urbaines de Loire Forez agglomération depuis le 15 mars 2019.

Les projets de transports en commun

Projets ferroviaires

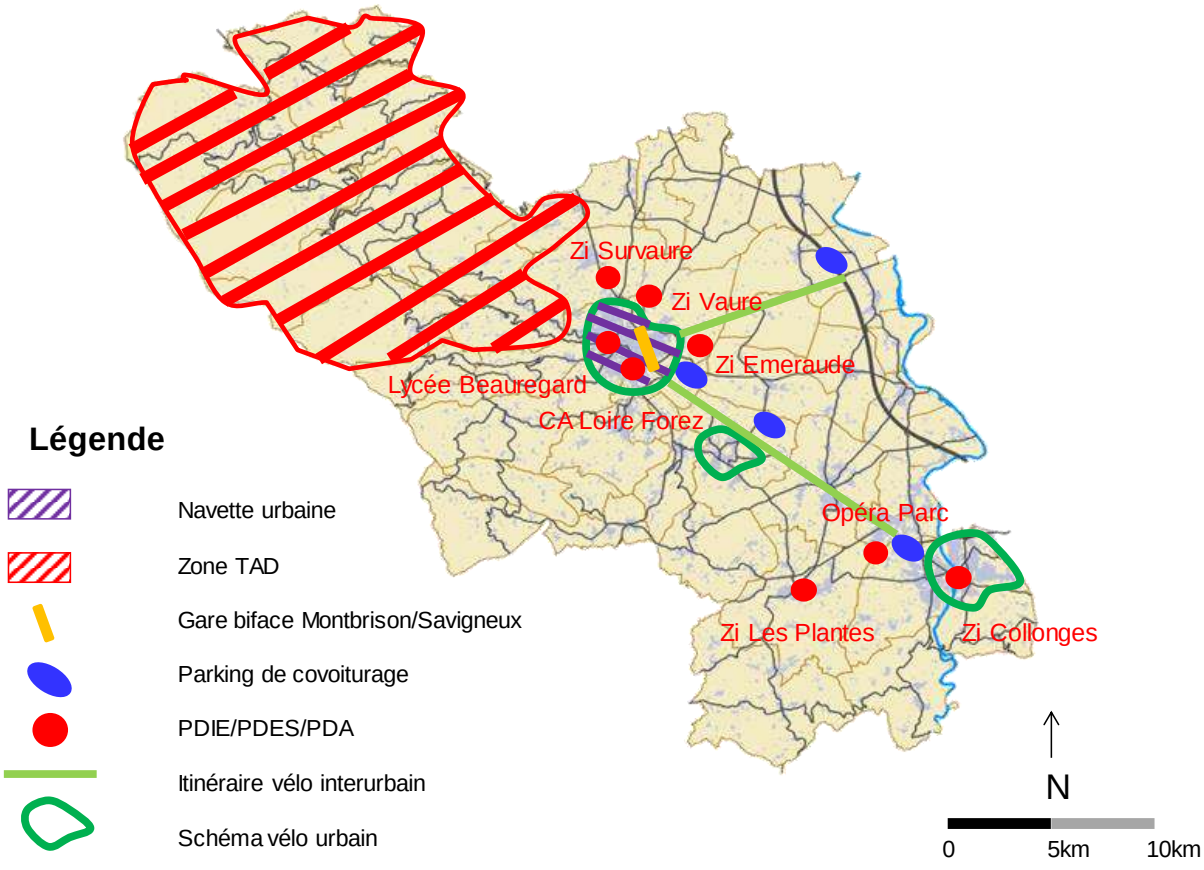
Régénération de la ligne ferroviaire

Le volet ferroviaire du contrat de plan état région 2015-2020 inscrit des travaux de régénération de la ligne St-Etienne/Clermont-Ferrand.

Suite à la fermeture de la section ferroviaire entre Montbrison et Clermont-Ferrand à l'été 2017, Loire Forez agglomération a fait le choix de participer financièrement à la régénération du tronçon ferroviaire Montbrison < > Boën-sur-Lignon, sur lequel la circulation des trains a pu reprendre en décembre 2018.

Aménagement biface de la gare de Montbrison

L'aménagement biface de la gare de Montbrison consiste à ouvrir la gare côté Savigneux, afin de permettre un accès direct aux quais pour les usagers du transport ferroviaire depuis l'Est. Ce projet, dont l'enjeu est identifié depuis de nombreuses années, avance difficilement compte tenu de toutes les contraintes imposées par les opérateurs ferroviaires.



Synthèse du plan d'actions - Etude pré-opérationnelle des déplacements et transports de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez, 2015

Transports à la demande

Sur les 8 lignes de proximité de compétence de Loire Forez agglomération, 5 sont organisée sous la forme de transport à la demande, soit avec un système de réservation au préalable. Ce système instauré sur des lignes peu fréquentées, permet d'enclencher le fonctionnement de la ligne seulement si un usager en a exprimé le besoin au préalable.

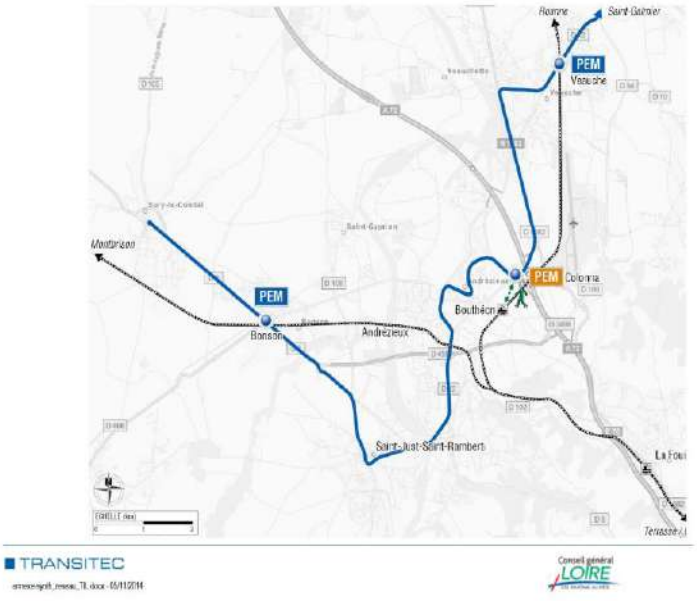
Schéma départemental des transports

La « stratégie 2015-2025 pour la mobilité dans la Loire » comprend un schéma départemental des transports qui développe les orientations et principes de hiérarchisation du réseau de cars interurbains TIL et qui est mis en œuvre depuis septembre 2016.

Ce schéma a notamment permis, pour les lignes concernant Loire Forez agglomération :

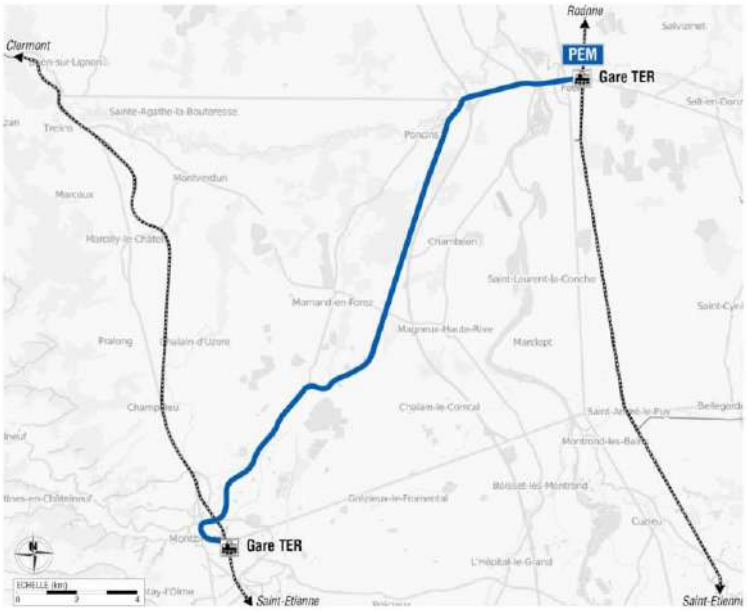
- un **renforcement des lignes 111 et 120** avec une étendue de l'amplitude horaire et un objectif de cadencement à l'heure, ce qui a permis de développer leur fréquentation commerciale,
- une **rationalisation des lignes structurantes 106, 112, 302 et 305** afin de maintenir la qualité d'offre pour les scolaires et les actifs lorsque le potentiel existe..
- Une **simplification de la ligne 101, avec une offre** conçue pour répondre en priorité aux besoins des scolaires.

La création d'une nouvelle ligne, reliant Sury-le-Comtal à Saint-Galmier, et mutualisée avec la STAS (ligne C2).



Tracé envisagé de la ligne Sud Forez (Source : Schéma de transports du Département de la Loire, oct. 2014, Transitec)

- Une ligne Feurs-Montbrison reliant les centres hospitaliers de ces deux villes :



Tracé envisagé de la ligne Feurs-Montbrison (Source : Schéma de transports du Département de la Loire, oct. 2014, Transitec)

Ces deux lignes prévoient une connexion aux gares TER.

D'autres adaptations ont été apportées au réseau TIL dans le cadre du renouvellement des contrats pour la période 2020-2025 :

- Ligne 106 : suppression de la desserte de Chambles (trop peu fréquentée), et mise en place du départ de la ligne depuis St-Marcellin en Forez
- Suppression de la ligne 107, et adaptation de la ligne 120 pour maintenir une liaison St-Just St-Rambert → St-Etienne via l'A72
- Les lignes 104 et 123, circulant sur l'axe St-Bonnet-le-Château – Firminy, ont été transférées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à Saint-Etienne Métropole. Elles sont donc remplacées par des lignes STAS dès la fin du mois d'août 2020.

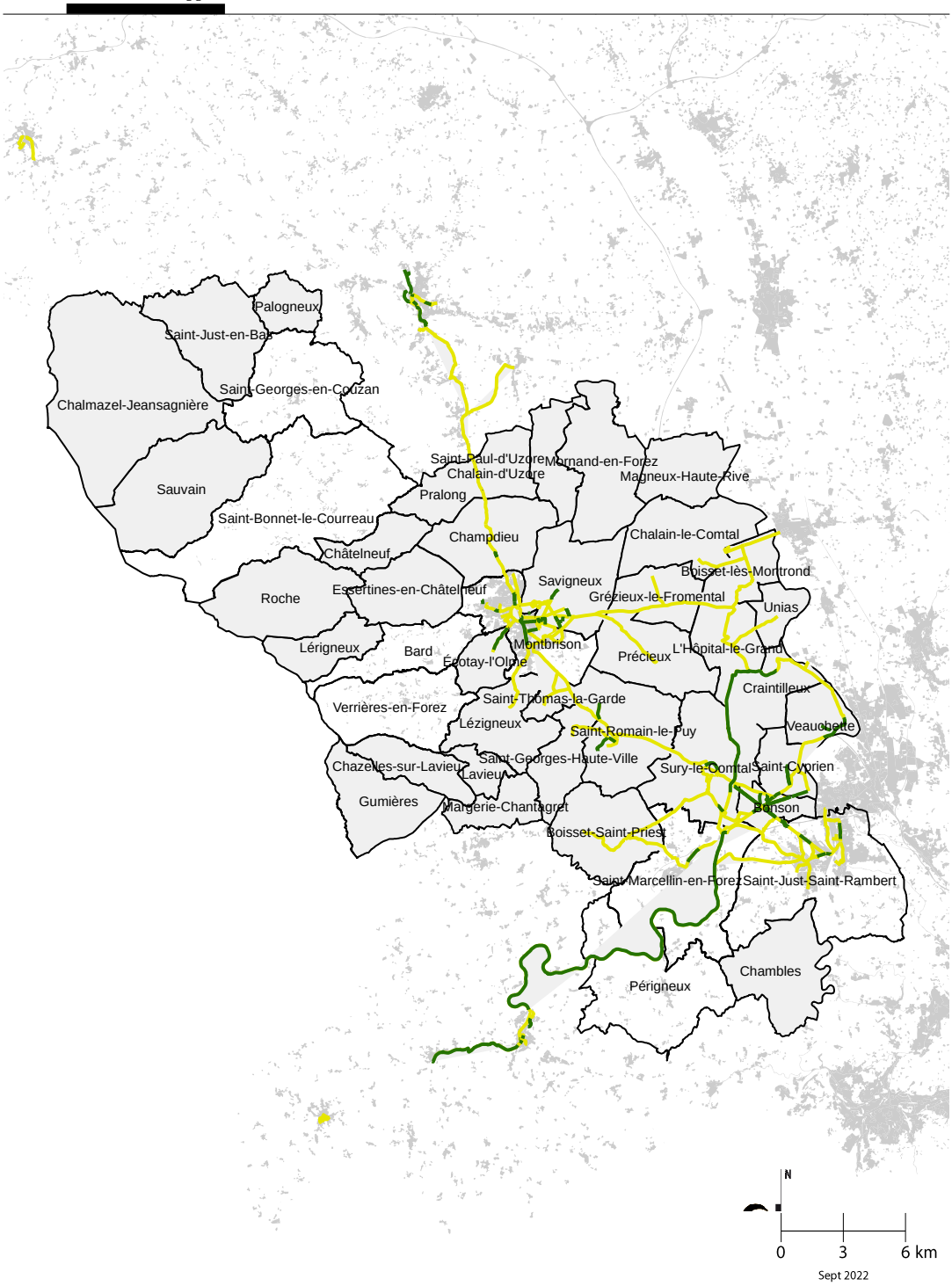
Les modes actifs

a- *Des aménagements cyclables peu nombreux*

Les aménagements cyclables sont peu nombreux sur le territoire et souffrent d'un réel manque de continuité. Quelques aménagements existent, essentiellement des bandes cyclables le long des routes, dans les communes de Bonson, Saint-Cyprien, Sury-le-Comtal, Saint-Just Saint-Rambert, Montbrison et Savigneux. Ils ont été étoffés ces dernières années avec l'augmentation du nombre de mètres linéaires cyclables notamment.

Aménagements cyclables existant ou projeté

PLUi Loire Forez agglomération



Sources : epures

AS - 01/154

b- Piétons

Les aménagements piétons sont par nature difficiles à recenser. Dans une logique de développement des modes actifs et des courtes distances, les itinéraires et le réseau d'aménagements piétons pour les déplacements urbains quotidiens sont à développer. Les accès piétons aux gares et aux arrêts TIL sont notamment à améliorer, la marche représentant le premier mode de rabattement et de diffusion pour les arrêts TIL et le deuxième mode pour les gares.

c- Projets modes actifs

Concernant les projets d'aménagements cyclables, la priorité à courte terme de Loire Forez agglomération sur le périmètre du PLUI est le développement de liaisons cyclables en milieu urbain, en particulier dans les communes de Saint-Just Saint-Rambert, Montbrison et Bonson. L'agglomération a adopté en avril 2022 un schéma directeur des aménagements cyclables qui recense près de 330 km de linéaires cyclables à l'échelle du territoire parmi lesquels 217 km ont été hiérarchisés comme structurants et à aménager en priorité.

Des projets de liaisons intercommunales existent également. Le schéma directeur des aménagements cyclables identifie notamment :

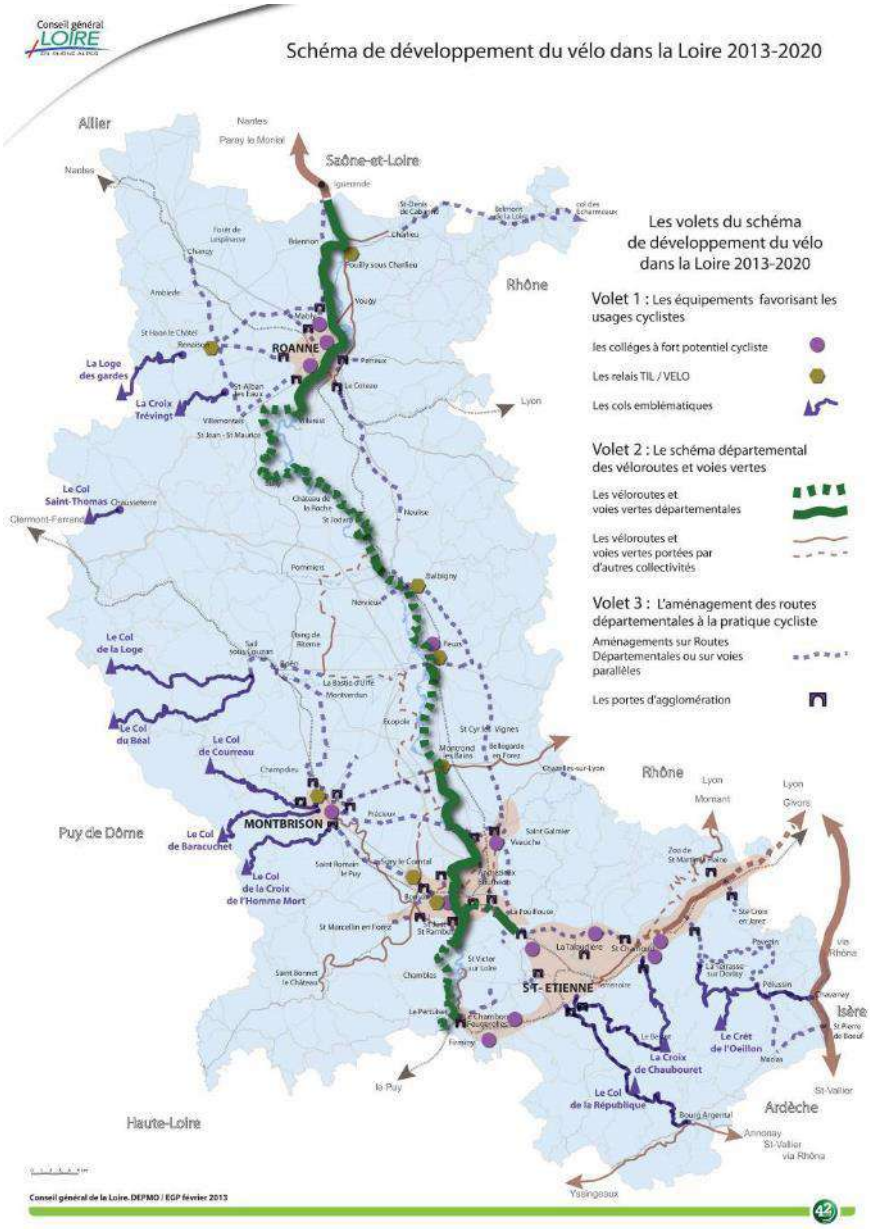
- une liaison Est-Ouest entre Montrond-les-Bains et Montbrison, passant par Chalain-le-Comtal, Grézieux-le-Fromental et Savigneux,
- une liaison Nord-Sud reliant Champdieu à Saint-Just Saint-Rambert en passant par Montbrison. L'itinéraire emprunte les chemins de campagne parallèles à la RD8 et permet la desserte des centres-villes de Saint-Romain-le-Puy et Sury-le-Comtal.

d- Projets cyclables

Le territoire du PLUi de Loire Forez agglomération s'inscrit également dans la **politique départementale cycliste** développée par le Département de la Loire et validée en décembre 2012. Cette politique, qui vise à favoriser l'usage des modes doux sur l'ensemble du département, concerne les usages sportifs, touristiques et utilitaires du vélo. La mise en œuvre de ce schéma sur Loire Forez agglomération s'est traduit par :

- la réalisation d'une véloroute voie verte à la frontière Est du territoire selon un axe Nord-Sud au plus près du fleuve Loire (le tronçon entre Roanne et la Saône-et-Loire a été inauguré en décembre 2018),
- la mise en place d'équipements favorisant les usages cyclistes : aménagement des collèges Mario Meunier à Montbrison et Anne Franck à Saint-Just Saint-Rambert,
- la signalisation de 5 cols emblématiques (Cf. carte ci-dessous).

En revanche, les aménagements ci-dessous ne sont pas réalisés à ce jour :
- l'aménagement de routes départementales (ou de voies parallèles) à la pratique cycliste comme la RD8 entre Champdieu et Saint-Just Saint-Rambert, la RD60, la RD496 entre Montbrison et Chalain-le-Comtal et la RD101 entre Montbrison et Craintilleux (pour le moment aucun aménagement n'a encore été réalisé),
- l'expérimentation de l'installation de consignes vélo aux abords des arrêts TIL de Montbrison, Sury-le-Comtal et Bonson.



Le schéma cycliste du Département de la Loire

Concernant l'aménagement des abords des collèges, ceux situés sur les communes de Montbrison et de Saint-Just Saint-Rambert font partie des 4 collèges d'expérimentation retenus par le Département. De 2016 à 2018, des études de création de liaisons cyclables, permettant de faciliter l'accès aux collèges (dans un rayon de 3 km) ont été conduites.

Outre la politique cyclable départementale, Loire Forez souhaite également encourager la pratique du vélo avec des aménagements pratiques et sécurisés, à l'échelle de son territoire.

L'agglomération a ainsi adopté le 29 mars 2016 **une politique communautaire cyclable visant à accompagner les communes dans la conduite d'études de liaisons cyclables et ou le développement d'infrastructures**. Peuvent être bénéficiaires tous les projets réalisés sur voie communale (d'intérêt communautaire ou non) ou départementale en agglomération. Cette politique a été confirmée le 9 mai 2017, lors de la création de la nouvelle agglomération (SDCI). Les dépenses prises en compte sont les suivantes :

- les études préalables liées aux aménagements sont prises en charge financièrement et en maîtrise d'ouvrage par l'agglomération, à 100%,

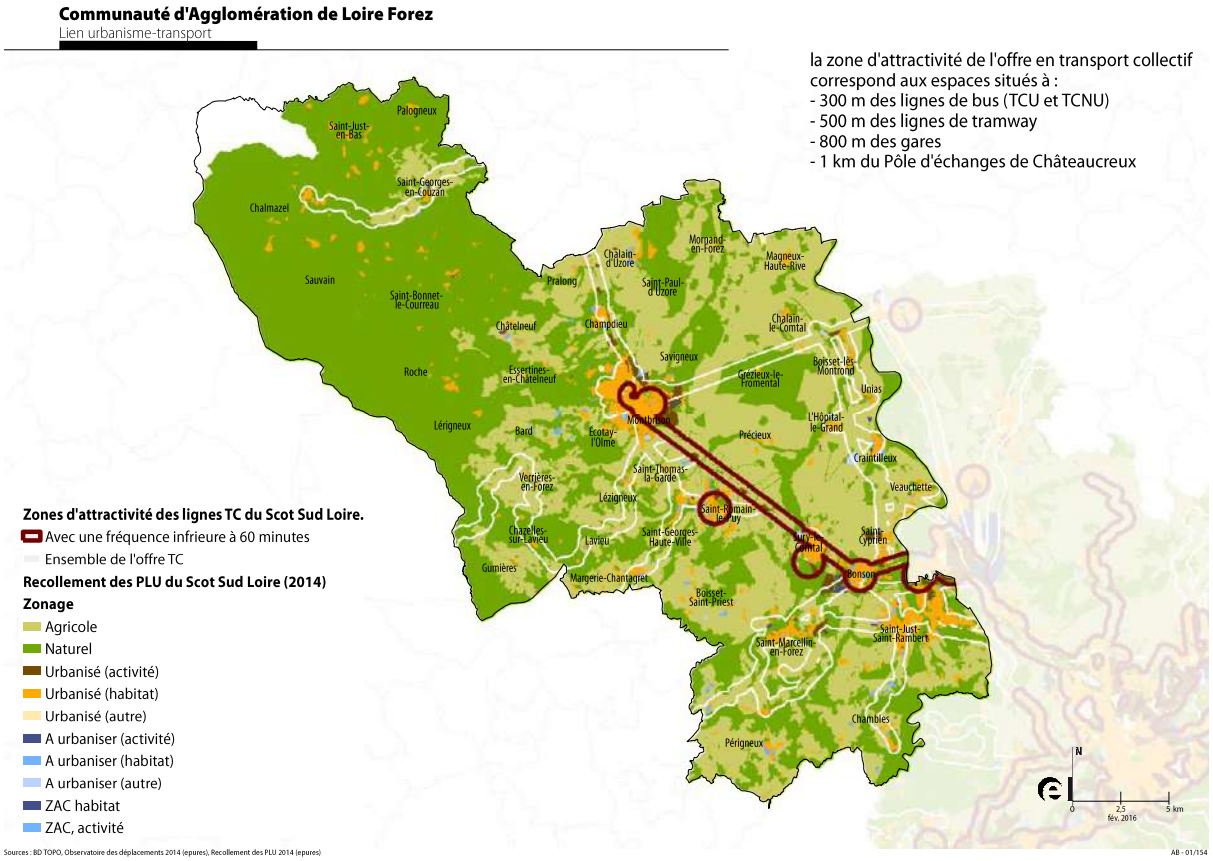
- les travaux d'aménagements cyclables sont pris en charge à hauteur de 30% après déduction des autres subventions perçues.

Seuls les déplacements qualifiés « d'utilitaires » sont subventionnables, c'est-à-dire les trajets domicile-travail ou domicile-établissements scolaires.

Stratégie de développement

Aucune démarche de plan de déplacements n'existe à ce jour sur le territoire. Loire Forez agglomération souhaite tout de même développer ce type d'outil sur son territoire et a répondu en 2015 à un appel à projets de la Région pour être accompagné par un bureau d'études dans cette démarche.

Le renforcement du lien urbanisme-transport est un des objectifs confortés par la loi Grenelle 2. L'articulation entre les projets d'aménagement du territoire et la desserte en transports, par une approche tous modes, sont essentielles au développement durable du territoire.



CA Loire Forez	zones observées	surface en ha		part des surfaces de la CA Loire Forez	
Tout CALF	zones U	4 545	soit	6%	de la surface de la CALF
	zones AU	625	soit	1%	de la surface de la CALF
	total	5 170	soit	7%	de la surface de la CALF
surface à proximité de l'ensemble de l'offre TC et des gares	zones U	2 748	soit	60%	des zones U de CALF
	zones AU	316	soit	50%	des zones AU de CALF
	total	3 063	soit	59%	des zones U et AU de CALF
surface à proximité de lignes TC avec une fréquence d'au moins 1h et des gares	zones U	830	soit	18%	des zones U de CALF
	zones AU	63	soit	10%	des zones AU de CALF
	total	894	soit	17%	des zones U et AU de CALF
surface à proximité de lignes TC avec une fréquence d'au moins 35min et des gares	zones U	559	soit	12%	des zones U de CALF
	zones AU	50	soit	8%	des zones AU de CALF
	total	609	soit	12%	des zones U et AU de CALF

Sur le territoire du PLUi, 60% des zones urbanisées du territoire et 50% des zones à urbaniser des documents de planification se situent à proximité d'un transport collectif. Ces chiffres tombent respectivement à 18% et 10% si l'on ne considère que les transports collectifs dont la fréquence est inférieure à 60 minutes. En effet, seuls les quartiers de gares et les territoires situés le long de la ligne 111 (Montbrison – St-Etienne par RD8) sont concernés.

Ce constat interroge quant à la manière de renforcer le lien urbanisme-transport sur le territoire intercommunal :

- Développement urbain dans les centralités et les secteurs bien desservis par les transports collectifs :

Au vu de la desserte en transports collectifs, le développement urbain dans les secteurs bien desservis en transports collectifs concerne essentiellement les gares et quartiers de gare.

Le développement urbain autour des arrêts TIL (en dehors des centres urbains) apparaît en effet peu opportun. La plus forte ligne du territoire (111) suit pour des raisons d'efficacité (temps de parcours) la RD8 et ne dessert pas toujours les centres-villes.

La densification et les projets urbains autour des quartiers de gare posent également la question de la pérennité de la desserte ferroviaire. A ce titre, des discussions sont en cours autour d'un contrat d'axe. Elles interviennent dans le cadre de la « démarche d'amélioration de la mobilité de l'axe plaine du Forez- Saint-Etienne – Nœud de la Gouyonnière » en cours.

- Développement d'une urbanisation des courtes distances et des itinéraires modes doux :

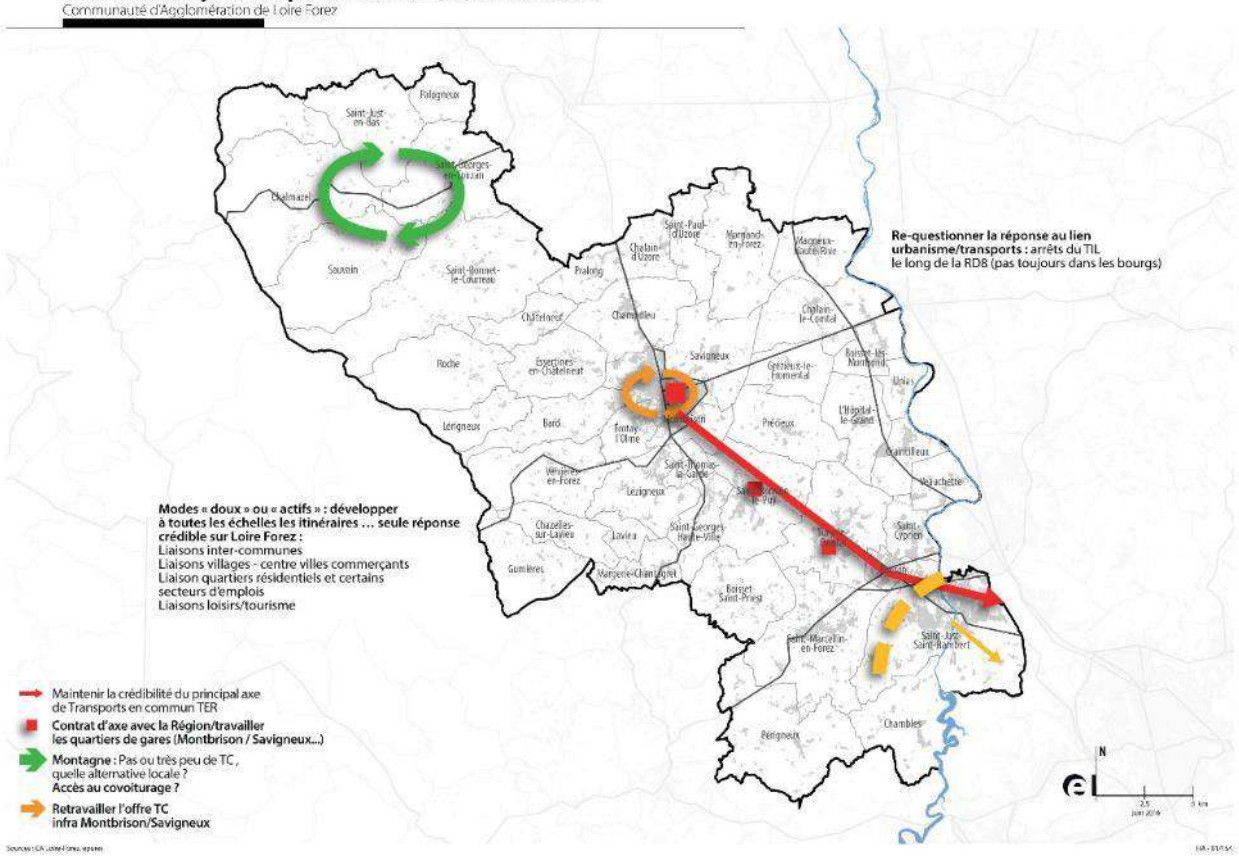
Sur le territoire du PLUi, favoriser l'urbanisation des courtes distances en rapprochant les fonctions (habitat, emploi, commerces, services, équipements, transports…) apparaît comme la meilleure réponse au renforcement du lien urbanisme-transport. Il devra s'articuler avec le développement d'itinéraires et de liaisons modes doux permettant une alternative à l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements de proximité (exemple : liaison gare de Bonson – zone d'activités des Plaines).

3.3.4- Synthèse et enjeux

Thème	Synthèse	Enjeux
Mobilité	Des déplacements longs et largement dominés par l'utilisation de l'automobile. Des déplacements prioritairement en interne à LFa, tournés vers les polarités de Montbrison et Saint-Just Saint-Rambert. Des échanges avec l'extérieur polarisés par les villes d'Andrézieux-Bouthéon et de Saint-Etienne.	
Accessibilités nationale et métropolitaine	Une desserte aérienne indirecte. Desserte autoroutière via l'A72, avec un seul échangeur sur le territoire. L'amélioration progressive des accès autoroutiers à l'agglomération lyonnaise grâce à l'A89.	
Les modes motorisés	3 axes routiers structurants (RD8, RD496, RD498). Des trafics routiers relativement faibles, concentrés sur le réseau structurant. Des problématiques d'encombrement des axes principaux aux heures de pointe. Des itinéraires d'évitement des axes principaux entrainent un transit indésirable dans certains petits bourgs du secteur Plaine. Des impacts de la RD3498 sur l'attractivité de certaines communes, plus accessibles depuis le Sud Plaine et le Stéphanois.	Améliorer certains axes en coordination avec le Département (routes structurantes, sécurisation, modes doux).

Les transports en commun	Une offre de transports en commun concentrée sur l'axe historique, offrant peu d'alternatives au reste du territoire. Une ligne TER structurante avec 4 gares, mais une incertitude sur le maintien de l'offre de service et une polarisation par la ville de Saint-Etienne. Un réseau de cars TIL sur les axes principaux, mais évitant certains bourgs. Un réseau interurbain géré par LFa et concentré autour de Montbrison. 2 aires de covoiturage avec des projets de création.	Maintenir l'offre de services sur la ligne TER. Mener un travail spécifique sur les quartiers de gare, en termes de rabattement, d'accessibilité, de densification. Améliorer la desserte TC de Saint-Just Saint-Rambert en lien avec le reste du territoire.
Les modes actifs	Des aménagements cyclables peu nombreux, mais des projets de développement de liaisons cyclables en milieu urbain et intercommunales. Un schéma directeur des aménagements cyclables approuvé en 2022.	Développer à toutes les échelles des itinéraires modes doux.
Stratégie et perspectives de développement	Des zones urbanisées peu desservies par les transports en commun à l'exception des quartiers de gares et les territoires situés le long de la ligne 111. Un lien urbanisme – transports en commun à repenser au vu des caractéristiques du territoire.	Articuler le lien urbanisme-transports en commun autour d'un projet des courtes distances, rapprochant emploi, services et habitat. Maîtriser l'attractivité résidentielle des communes du Sud-Ouest, et par conséquent l'augmentation des trajets quotidiens avec le Sud de la Plaine du Forez et le stéphanois.

Mobilités : les enjeux Transports en commun (TC) et modes actifs
Communauté d'Agglomération de Loire Forez

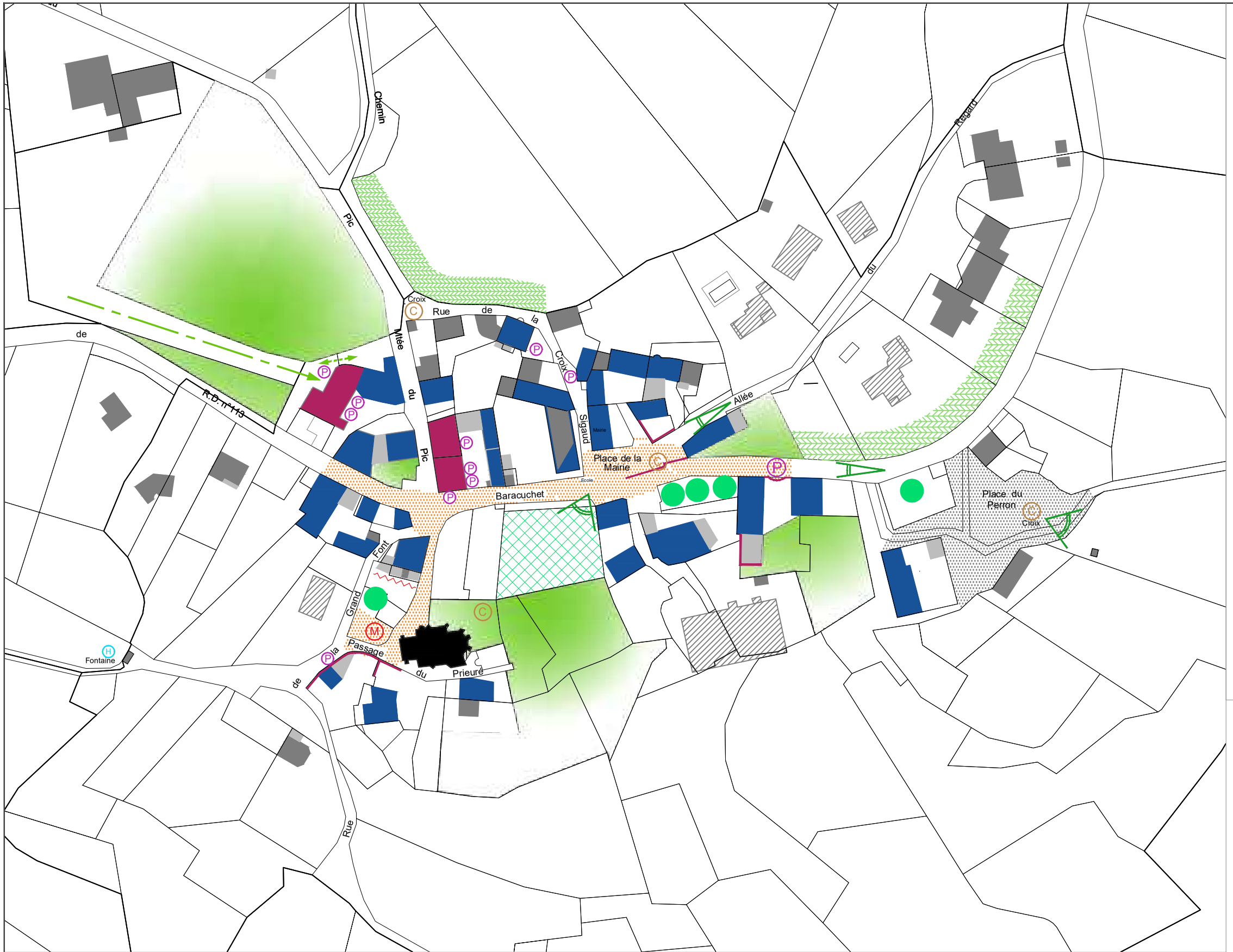


4

Annexes

4- Annexes

4.1- Eléments de patrimoine identifiés sur les bourgs de Montagne : cartes par bourg



L®gende du rep®rage ARCHIPAT

- B©timents / Sites prot®g®s au titre des Monuments Historiques
- Immeubles C1 : immeubles d'int®r°t patrimonial majeur
- Immeubles C2 : immeubles d'int®r°t patrimonial remarquable
- Murs et sout¯nements majeurs
- Cl¹tures d®valorisantes
- Traitements de fa-ades d®valorisant
- Edifices non int®gr®s au site : Pavillons, garages, hangars...
- Espaces publics majeurs
- Passages ¨ maintenir
- Liaisons ¨ conserver et valoriser
- Axes de composition remarquables
- Espaces ¨ revaloriser : traitement des sols, cheminements, limites...
- Espaces naturels remarquables
- Parcs et jardins remarquables
- Espaces v®g®talis®s non b©tis ¨ pr®server
- C¹nes de vue remarquables
- Arbres remarquables ¨ conserver
- Principes d'alignement d'arbres ¨ conserver
- Cours d'eau ¨ pr®server et valoriser
- (C) Croix, Madones, Calvaires prot®g®(e)s au titre des M.H.
- (C) Croix, Madones, Calvaires
- (P) El©ment architectural remarquable : portail, fen°tres, encadrements, pigeonniers,...
- (H) Puits, fontaines, lavoirs, petit patrimoine hydraulique
- (M) Monuments aux morts

LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/1500e

0 50m

BARD

Date mai 2017

N

Modifications

N°	Date	Description

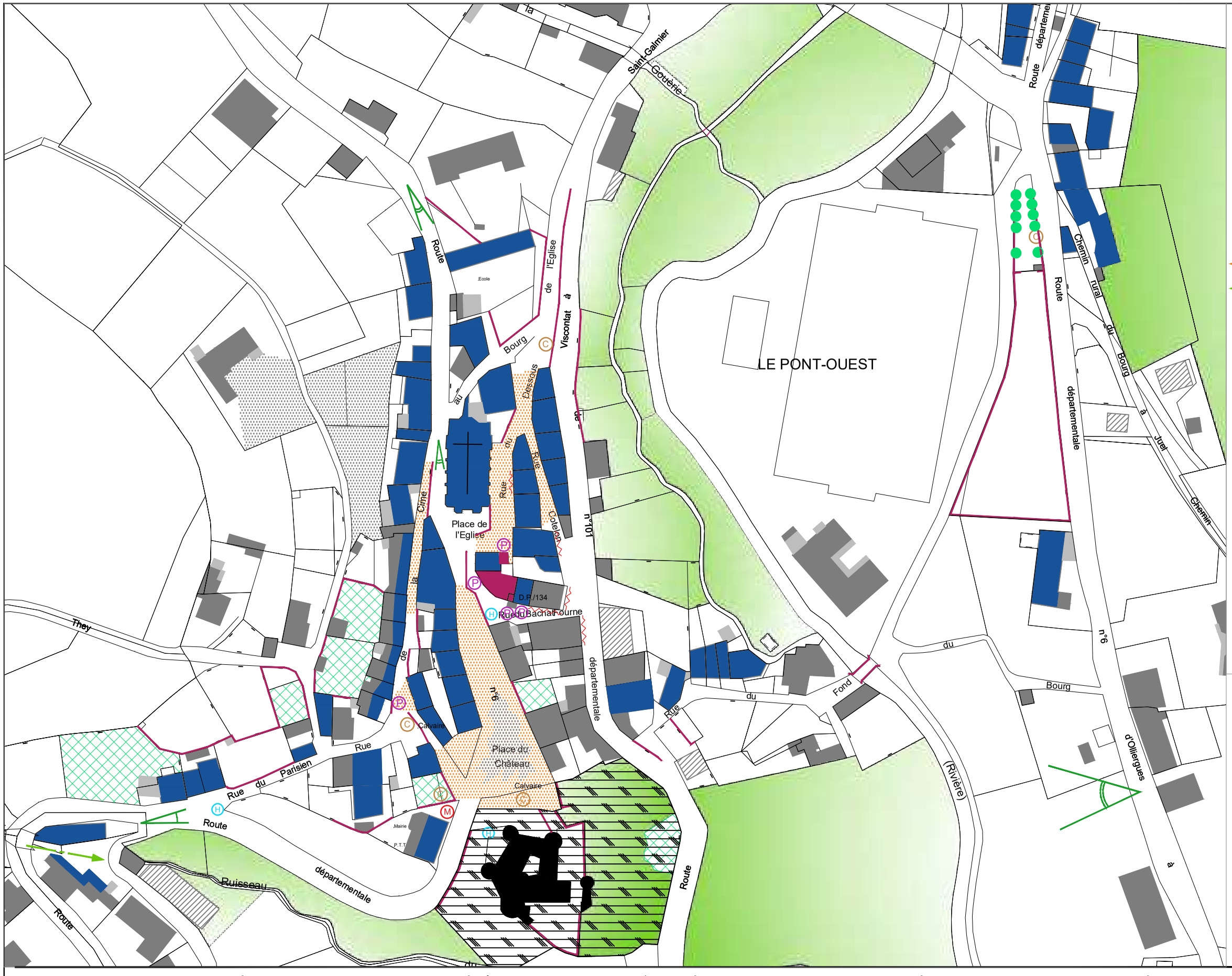
MAITRISE D'OUVRAGE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

ARCHITECTES
ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY
19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.101.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A



L®gende du rep®rage ARCHIPAT

- B©timents / Sites prot®g®s au titre des Monuments Historiques
- Immeubles C1 : immeubles d'int®r° t patrimonial majeur
- Immeubles C2 : immeubles d'int®r° t patrimonial remarquable
- Murs et sout¯nements majeurs
- Cl¹ tures d®valorisantes
- Traitements de fa- ades d®valorisant
- Edifices non int®gr®s au site : Pavillons, garages, hangars...
- Espaces publics majeurs
- Passages ¨ maintenir
- Liaisons ¨ conserver et valoriser
- Axes de composition remarquables
- Espaces ¨ revaloriser : traitement des sols, cheminements, limites...
- Espaces naturels remarquables
- Parcs et jardins remarquables
- Espaces v®g®talis®s non b©tis ¨ pr®server
- C¹ nes de vue remarquables
- Arbres remarquables ¨ conserver
- Principes d'alignement d'arbres ¨ conserver
- Cours d'eau ¨ pr®server et valoriser
- (C) Croix, Madones, Calvaires prot®g®(e)s au titre des M.H.
- (C) Croix, Madones, Calvaires
- (P) El®ment architectural remarquable : portail, fen° tres, encadrements, pigeonniers,...
- (H) Puits, fontaines, lavoirs, petit patrimoine hydraulique
- (M) Monuments aux morts

LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/1500e

0 50m

CHALMAZEL–JEANSAGNIÈRE

Date mai 2017

N

Modifications

N°	Date	Description

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

ARCHITECTES

ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY
19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.102.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A

Maintien en C2

Déclassement possible de la protubérance du bâti

Maintien en C2

L®gende du rep®rage ARCHIPAT

- B©timents / Sites prot®g®s au titre des Monuments Historiques
- Immeubles C1 : immeubles d'int®r° t patrimonial majeur
- Immeubles C2 : immeubles d'int®r° t patrimonial remarquable
- Murs et sout¯nements majeurs
- Cl¹ tures d®valorisantes
- Traitements de fa- ades d®valorisant
- Edifices non int®gr®s au site : Pavillons, garages, hangars...
- Espaces publics majeurs
- Passages ¨ maintenir
- Liaisons ¨ conserver et valoriser
- Axes de composition remarquables
- Espaces ¨ revaloriser : traitement des sols, cheminements, limites...
- Espaces naturels remarquables
- Parcs et jardins remarquables
- Espaces v®g®talis®s non b©tis ¨ pr®server
- C¹ nes de vue remarquables
- Arbres remarquables ¨ conserver
- Principes d'alignement d'arbres ¨ conserver
- Cours d'eau ¨ pr®server et valoriser
- (C) Croix, Madones, Calvaires prot®g®(e)s au titre des M.H.
- (C) Croix, Madones, Calvaires
- (P) El®ment architectural remarquable : portail, fen° tres, encadrements, pigeonniers,...
- (H) Puits, fontaines, lavoirs, petit patrimoine hydraulique
- (M) Monuments aux morts

LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/2000e

0 50m 100m

CHAZELLES-SUR-LAVIEU

Date septembre 2017

N

Modifications

N°	Date	Description

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

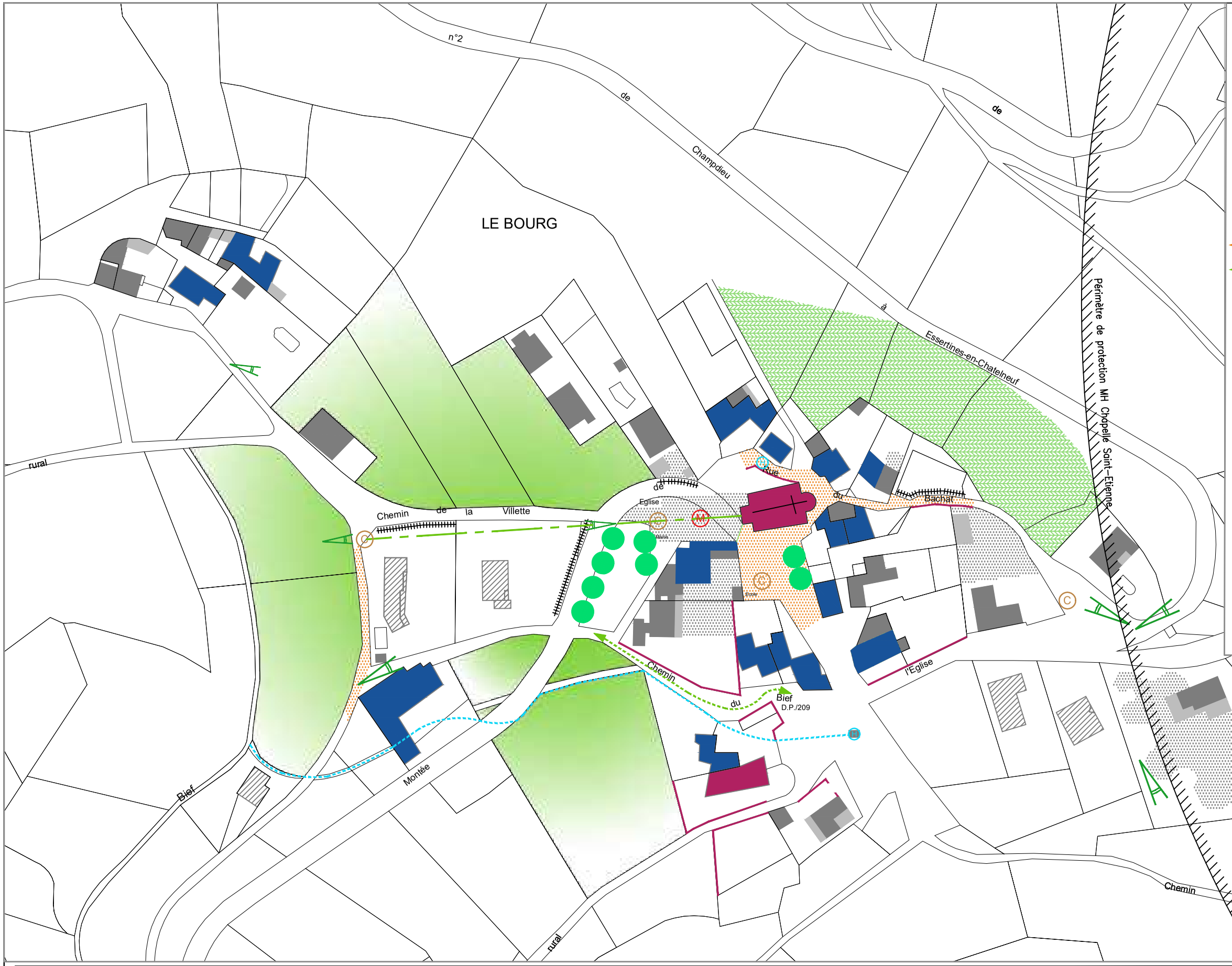
ARCHITECTES

ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY
19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.116.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A



L®gende du rep®rage ARCHIPAT

- B©timents / Sites prot®g®s au titre des Monuments Historiques
- Immeubles C1 : immeubles d'int®r°t patrimonial majeur
- Immeubles C2 : immeubles d'int®r°t patrimonial remarquable
- Murs et sout¯nements majeurs
- Cl¹tures d®valorisantes
- Traitements de fa- ades d®valorisant
- Edifices non int®gr®s au site : Pavillons, garages, hangars...
- Espaces publics majeurs
- Passages ¨ maintenir
- Liaisons ¨ conserver et valoriser
- Axes de composition remarquables
- Espaces ¨ revaloriser : traitement des sols, cheminements, limites...
- Espaces naturels remarquables
- Parcs et jardins remarquables
- Espaces v®g®talis®s non b©tis ¨ pr®server
- C¹nes de vue remarquables
- Arbres remarquables ¨ conserver
- Principes d'alignement d'arbres ¨ conserver
- Cours d'eau ¨ pr®server et valoriser
- (C) Croix, Madones, Calvaires prot®g®(e)s au titre des M.H.
- (C) Croix, Madones, Calvaires
- (P) El®ment architectural remarquable : portail, fen°tres, encadrements, pigeonniers,...
- (H) Puits, fontaines, lavoirs, petit patrimoine hydraulique
- (M) Monuments aux morts

LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/1500e

0 50m

ESSERTINES -EN- CHÂTELNEUF

Date mai 2017

N

Modifications

N°	Date	Description

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

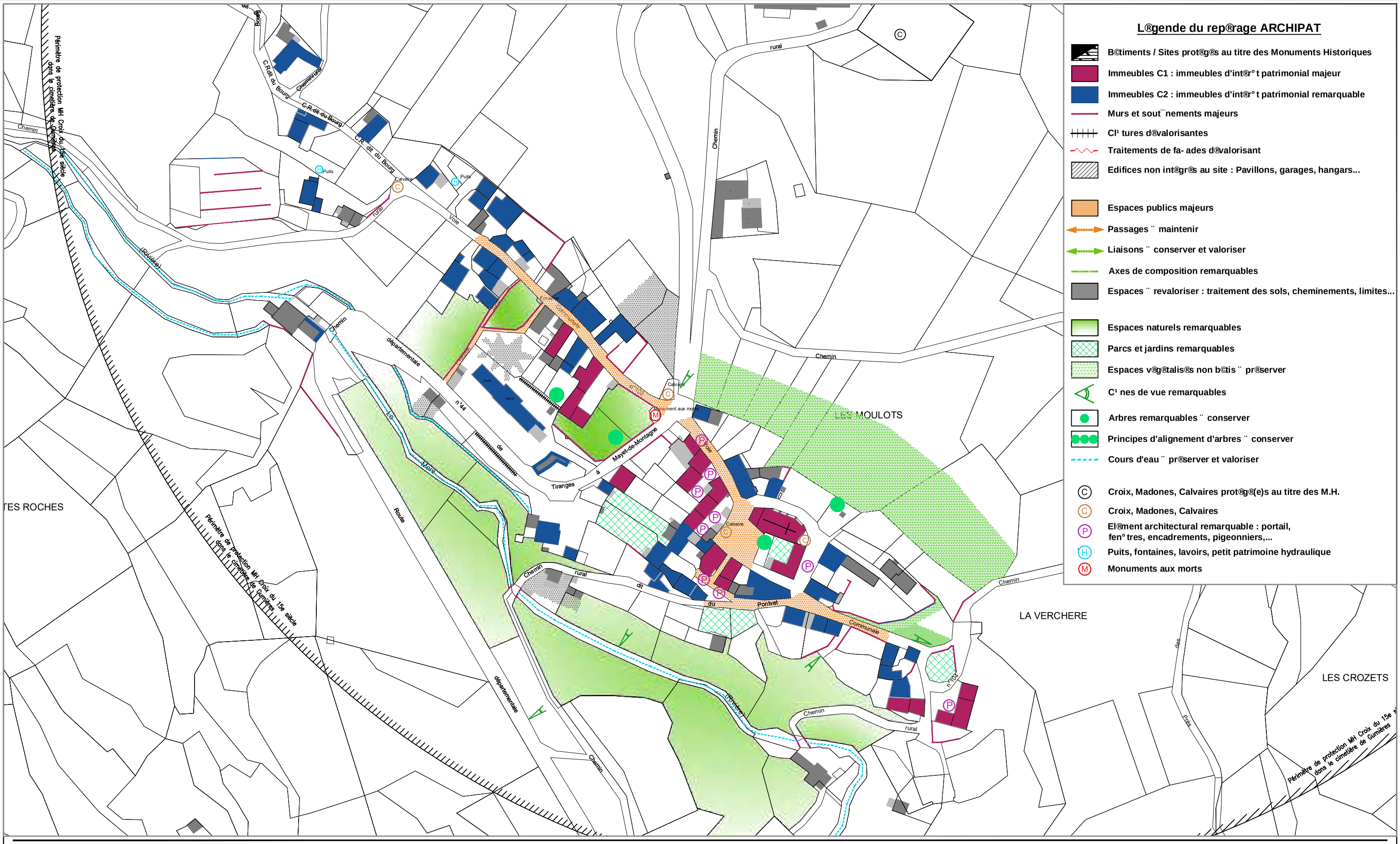
ARCHITECTES

ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY
19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.103.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A



L®gende du rep®rage ARCHIPAT

- B©timents / Sites prot®g®s au titre des Monuments Historiques
- Immeubles C1 : immeubles d'int®r° t patrimonial majeur
- Immeubles C2 : immeubles d'int®r° t patrimonial remarquable
- Murs et sout¯nements majeurs
- Cl¹ tures d®valorisantes
- Traitements de fa- ades d®valorisant
- Edifices non int®gr®s au site : Pavillons, garages, hangars...
- Espaces publics majeurs
- Passages ¨ maintenir
- Liaisons ¨ conserver et valoriser
- Axes de composition remarquables
- Espaces ¨ revaloriser : traitement des sols, cheminements, limites...
- Espaces naturels remarquables
- Parcs et jardins remarquables
- Espaces v®g®talis®s non b©tis ¨ pr®server
- C¹ nes de vue remarquables
- Arbres remarquables ¨ conserver
- Principes d'alignement d'arbres ¨ conserver
- Cours d'eau ¨ pr®server et valoriser
- Croix, Madones, Calvaires prot®g®(e)s au titre des M.H.
- Croix, Madones, Calvaires
- El®ment architectural remarquable : portail, fen° tres, encadrements, pigeonniers,...
- Puits, fontaines, lavoirs, petit patrimoine hydraulique
- Monuments aux morts

LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/2000e

0 50m 100m

GUMIERES

Date mai 2017

N

Modifications

N°	Date	Description

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

ARCHITECTES

ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY

19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.104.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A

L®gende du rep®rage ARCHIPAT

- B©timents / Sites prot®g®s au titre des Monuments Historiques
- Immeubles C1 : immeubles d'int®r° t patrimonial majeur
- Immeubles C2 : immeubles d'int®r° t patrimonial remarquable
- Murs et sout¯nements majeurs
- Cl¹ tures d®valorisantes
- Traitements de fa- ades d®valorisant
- Edifices non int®gr®s au site : Pavillons, garages, hangars...
- Espaces publics majeurs
- Passages ¨ maintenir
- Liaisons ¨ conserver et valoriser
- Axes de composition remarquables
- Espaces ¨ revaloriser : traitement des sols, cheminements, limites...
- Espaces naturels remarquables
- Parcs et jardins remarquables
- Espaces v®g®talis®s non b©tis ¨ pr®server
- C¹ nes de vue remarquables
- Arbres remarquables ¨ conserver
- Principes d'alignement d'arbres ¨ conserver
- Cours d'eau ¨ pr®server et valoriser
- (C) Croix, Madones, Calvaires prot®g®(e)s au titre des M.H.
- (C) Croix, Madones, Calvaires
- (P) El®ment architectural remarquable : portail, fen° tres, encadrements, pigeonniers,...
- (H) Puits, fontaines, lavoirs, petit patrimoine hydraulique
- (M) Monuments aux morts

LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/2000e

0 50m 100m

LAVIEU

Date septembre 2017

N

Modifications

N°	Date	Description

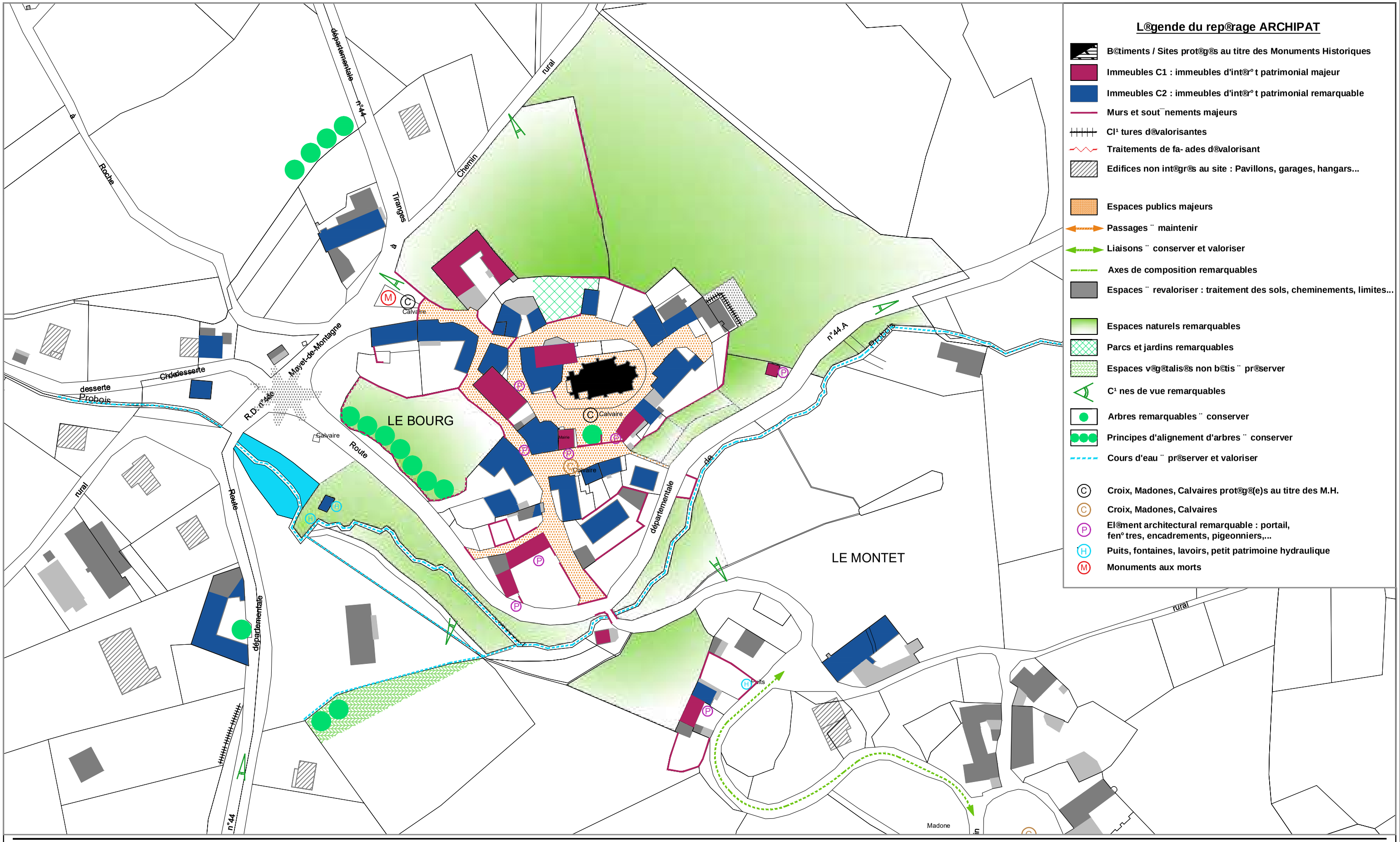
MAITRISE D'OUVRAGE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

ARCHITECTES
ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY
19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.118.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A



L@gende du rep@rage ARCHIPAT

- B©timents / Sites prot@g@s au titre des Monuments Historiques
- Immeubles C1 : immeubles d'int@r° t patrimonial majeur
- Immeubles C2 : immeubles d'int@r° t patrimonial remarquable
- Murs et sout¯nements majeurs
- Cl¹ tures d@valorisantes
- Traitements de fa- ades d@valorisant
- Edifices non int@gr@s au site : Pavillons, garages, hangars...
- Espaces publics majeurs
- Passages ¨ maintenir
- Liaisons ¨ conserver et valoriser
- Axes de composition remarquables
- Espaces ¨ revaloriser : traitement des sols, cheminements, limites...
- Espaces naturels remarquables
- Parcs et jardins remarquables
- Espaces v@g@talis@s non b©tis ¨ pr@server
- C¹ nes de vue remarquables
- Arbres remarquables ¨ conserver
- Principes d'alignement d'arbres ¨ conserver
- Cours d'eau ¨ pr@server et valoriser
- Croix, Madones, Calvaires prot@g@(e)s au titre des M.H.
- Croix, Madones, Calvaires
- El@ment architectural remarquable : portail, fen° tres, encadrements, pigeonniers,...
- Puits, fontaines, lavoirs, petit patrimoine hydraulique
- Monuments aux morts

LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/1500e

0 50m

ROCHE

Date mai 2017

N

Modifications

N°	Date	Description

MAITRISE D'OUVRAGE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

ARCHITECTES
ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY
19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.105.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A

LE BOURG

Saint-Galmier

Chemin rural de Sauvain aux Places

Ecole

Mairie

D.P.1206

Chemin rural de la Roue au Bourg

Roue au Bourg

Viscomtal

Fontaines

Calvaire

Route de

n°101

Rue de l'Eglise

n°115

Montrond-les-Bains

Sauvain

Epinasse

Chemin

Noiretable

Chemin rural de Sauvain

Subertha

C.R. de Sauvain à Subertha

L®gende du rep®rage ARCHIPAT

- B©timents / Sites prot®g®s au titre des Monuments Historiques
- Immeubles C1 : immeubles d'int®r° t patrimonial majeur
- Immeubles C2 : immeubles d'int®r° t patrimonial remarquable
- Murs et sout¯nements majeurs
- Cl¹ tures d®valorisantes
- Traitements de fa- ades d®valorisant
- Edifices non int®gr®s au site : Pavillons, garages, hangars...
- Espaces publics majeurs
- Passages ¨ maintenir
- Liaisons ¨ conserver et valoriser
- Axes de composition remarquables
- Espaces ¨ revaloriser : traitement des sols, cheminements, limites...
- Espaces naturels remarquables
- Parcs et jardins remarquables
- Espaces v®g®talis®s non b©tis ¨ pr®server
- C¹ nes de vue remarquables
- Arbres remarquables ¨ conserver
- Principes d'alignement d'arbres ¨ conserver
- Cours d'eau ¨ pr®server et valoriser
- Croix, Madones, Calvaires prot®g®(e)s au titre des M.H.
- Croix, Madones, Calvaires
- El®ment architectural remarquable : portail, fen° tres, encadrements, pigeonniers,...
- Puits, fontaines, lavoirs, petit patrimoine hydraulique
- Monuments aux morts

LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/1500e

0 50m

SAUVAIN

Date mai 2017

N

Modifications

N°	Date	Description

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

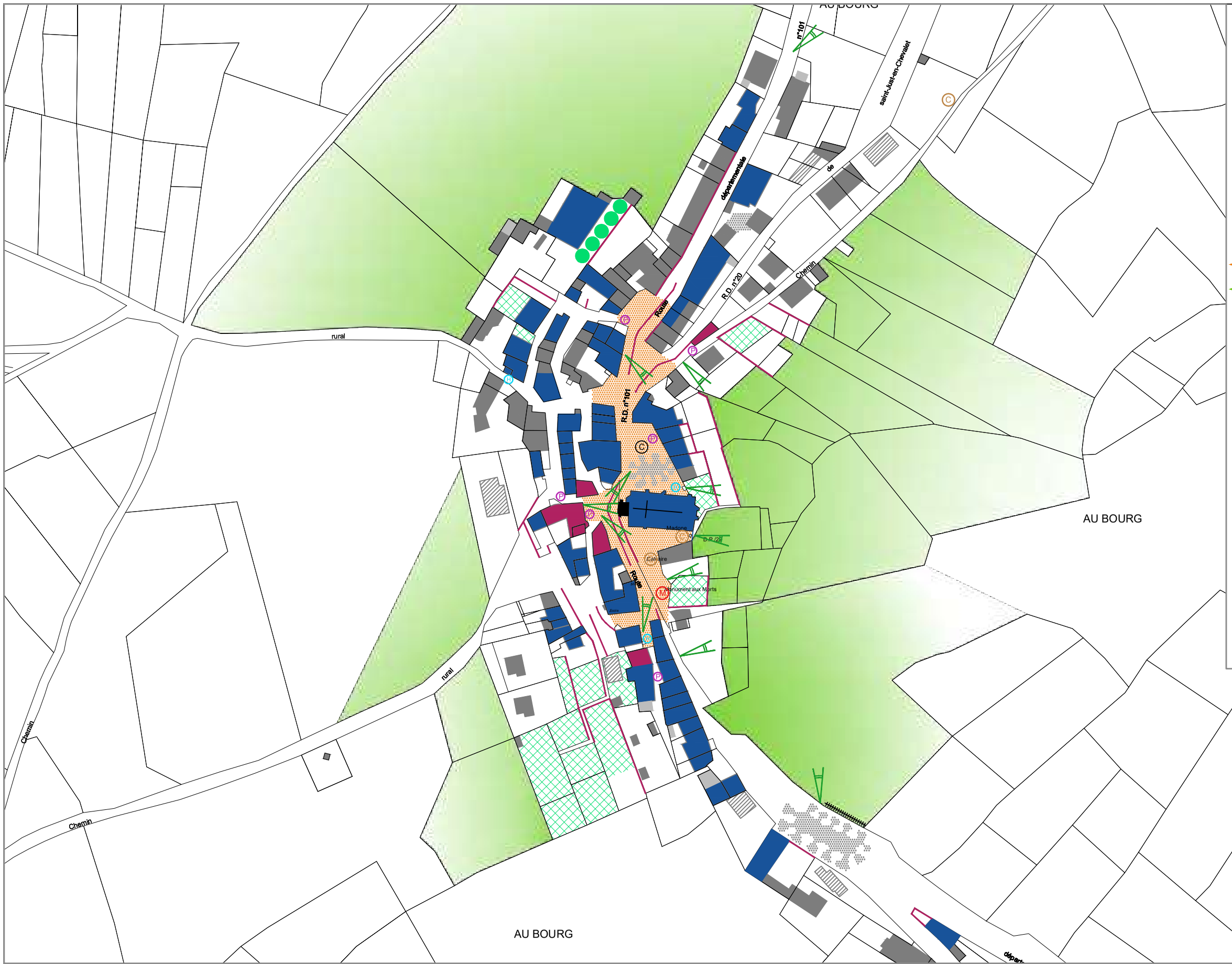
ARCHITECTES

ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY
19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.106.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A



L®gende du rep®rage ARCHIPAT

- B©timents / Sites prot®g®s au titre des Monuments Historiques
- Immeubles C1 : immeubles d'int®r° t patrimonial majeur
- Immeubles C2 : immeubles d'int®r° t patrimonial remarquable
- Murs et sout¯nements majeurs
- Cl¹ tures d®valorisantes
- Traitements de fa- ades d®valorisant
- Edifices non int®gr®s au site : Pavillons, garages, hangars...
- Espaces publics majeurs
- Passages ¨ maintenir
- Liaisons ¨ conserver et valoriser
- Axes de composition remarquables
- Espaces ¨ revaloriser : traitement des sols, cheminements, limites...
- Espaces naturels remarquables
- Parcs et jardins remarquables
- Espaces v®g®talis®s non b©tis ¨ pr®server
- C¹ nes de vue remarquables
- Arbres remarquables ¨ conserver
- Principes d'alignement d'arbres ¨ conserver
- Cours d'eau ¨ pr®server et valoriser
- (C) Croix, Madones, Calvaires prot®g®(e)s au titre des M.H.
- (C) Croix, Madones, Calvaires
- (P) El©ment architectural remarquable : portail, fen° tres, encadrements, pigeonniers,...
- (H) Puits, fontaines, lavoirs, petit patrimoine hydraulique
- (M) Monuments aux morts

LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/2000e

0 50m 100m

SAINT-BONNET -LE- COURREAU

Date mai 2017

N

Modifications

N°	Date	Description

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

ARCHITECTES

ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY
19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.111.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A

LE BOURG

LE CHARRAS

ROUSSET

Place du Monument

Place de l'Eglise

Calvaire

Puits

Montrond-les-Bains

Chemin rural du Bourg à la Place

Route départementale no110

Chemin rural du Bourg à Chiche

Chemin rural du Bourg à Sauvain

Chemin rural de Noirétable à Montrond-les-Bains

R.D. no110

Chemin rural de Collergues

Chemin rural du bourg au Pont du Diable

Voie communale no6

Voie communale no4

Chemin rural des Ecoles

Rue de l'Eglise

Rue du Bourg

Chemin rural du bourg au Pont du Diable

Voie communale no6 de Saint-Georges-en-Couzan à la R.D. no110

V.C. no4 du bourg à la R.D. no110

L®gende du rep®rage ARCHIPAT

- B©timents / Sites prot®g®s au titre des Monuments Historiques
- Immeubles C1 : immeubles d'int®r°t patrimonial majeur
- Immeubles C2 : immeubles d'int®r°t patrimonial remarquable
- Murs et sout¯nements majeurs
- Cl¹tures d®valorisantes
- Traitements de fa- ades d®valorisant
- Edifices non int®gr®s au site : Pavillons, garages, hangars...
- Espaces publics majeurs
- Passages ¨ maintenir
- Liaisons ¨ conserver et valoriser
- Axes de composition remarquables
- Espaces ¨ revaloriser : traitement des sols, cheminements, limites...
- Espaces naturels remarquables
- Parcs et jardins remarquables
- Espaces v®g®talis®s non b©tis ¨ pr®server
- C¹nes de vue remarquables
- Arbres remarquables ¨ conserver
- Principes d'alignement d'arbres ¨ conserver
- Cours d'eau ¨ pr®server et valoriser
- Croix, Madones, Calvaires prot®g®(e)s au titre des M.H.
- Croix, Madones, Calvaires
- El®ment architectural remarquable : portail, fen°tres, encadrements, pigeonniers,...
- Puits, fontaines, lavoirs, petit patrimoine hydraulique
- Monuments aux morts

LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/1500e

0 50m

SAINT-GEORGES -EN- COUZAN

Date mai 2017

N

Modifications

N°	Date	Description

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

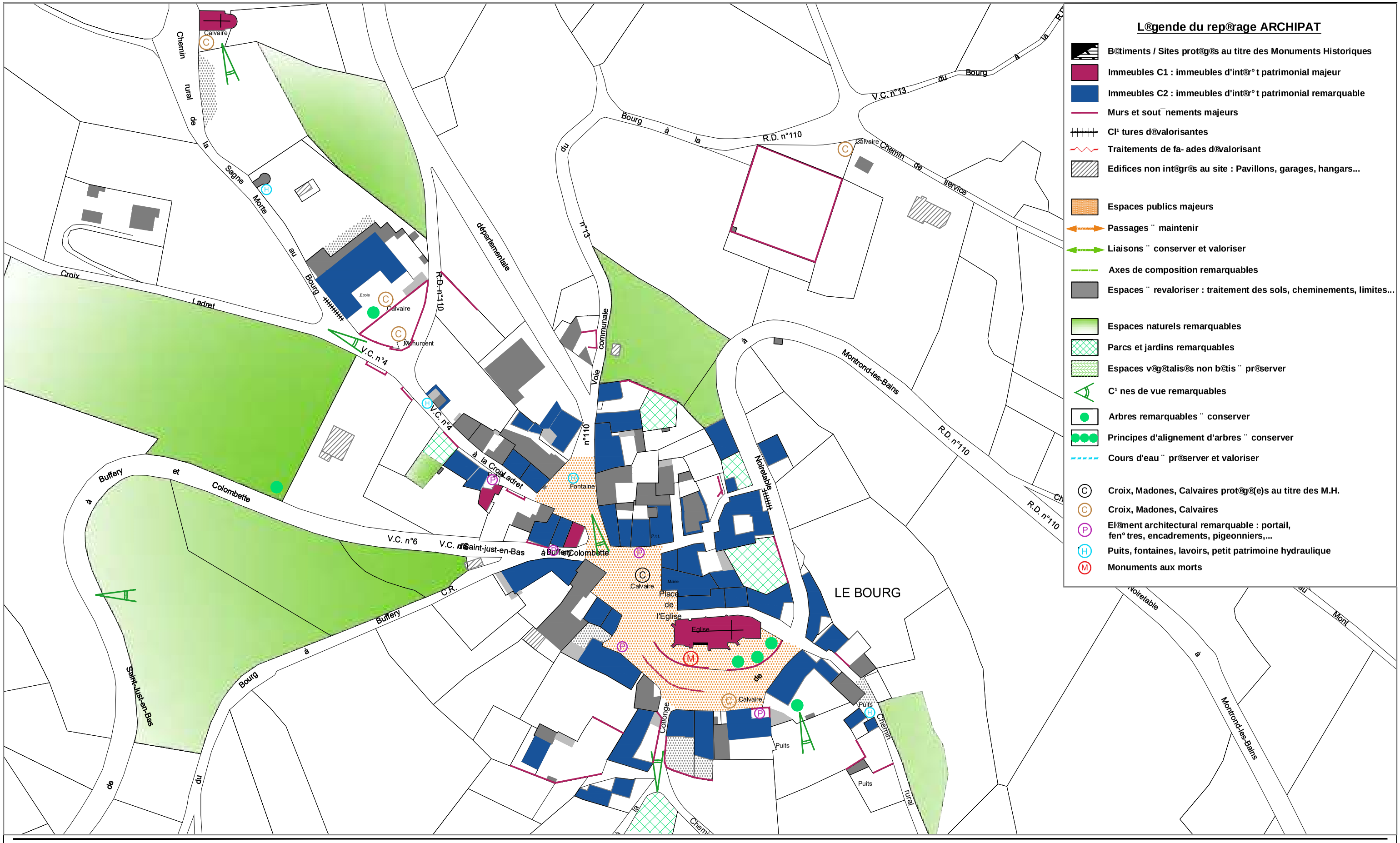
ARCHITECTES

ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY
19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.107.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A



L@gende du rep@rage ARCHIPAT

- B©timents / Sites prot@g@s au titre des Monuments Historiques
- Immeubles C1 : immeubles d'int@r° t patrimonial majeur
- Immeubles C2 : immeubles d'int@r° t patrimonial remarquable
- Murs et sout¯nements majeurs
- Cl¹ tures d@valorisantes
- Traitements de fa- ades d@valorisant
- Edifices non int@gr@s au site : Pavillons, garages, hangars...
- Espaces publics majeurs
- Passages ¨ maintenir
- Liaisons ¨ conserver et valoriser
- Axes de composition remarquables
- Espaces ¨ revaloriser : traitement des sols, cheminements, limites...
- Espaces naturels remarquables
- Parcs et jardins remarquables
- Espaces v@g@talis@s non b©tis ¨ pr@server
- C¹ nes de vue remarquables
- Arbres remarquables ¨ conserver
- Principes d'alignement d'arbres ¨ conserver
- Cours d'eau ¨ pr@server et valoriser
- Croix, Madones, Calvaires prot@g@(e)s au titre des M.H.
- Croix, Madones, Calvaires
- El@ment architectural remarquable : portail, fen° tres, encadrements, pigeonniers,...
- Puits, fontaines, lavoirs, petit patrimoine hydraulique
- Monuments aux morts

LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/1500e

0 50m

SAINT–JUST –EN– BAS

Date mai 2017

N

Modifications

N°	Date	Description

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

ARCHITECTES

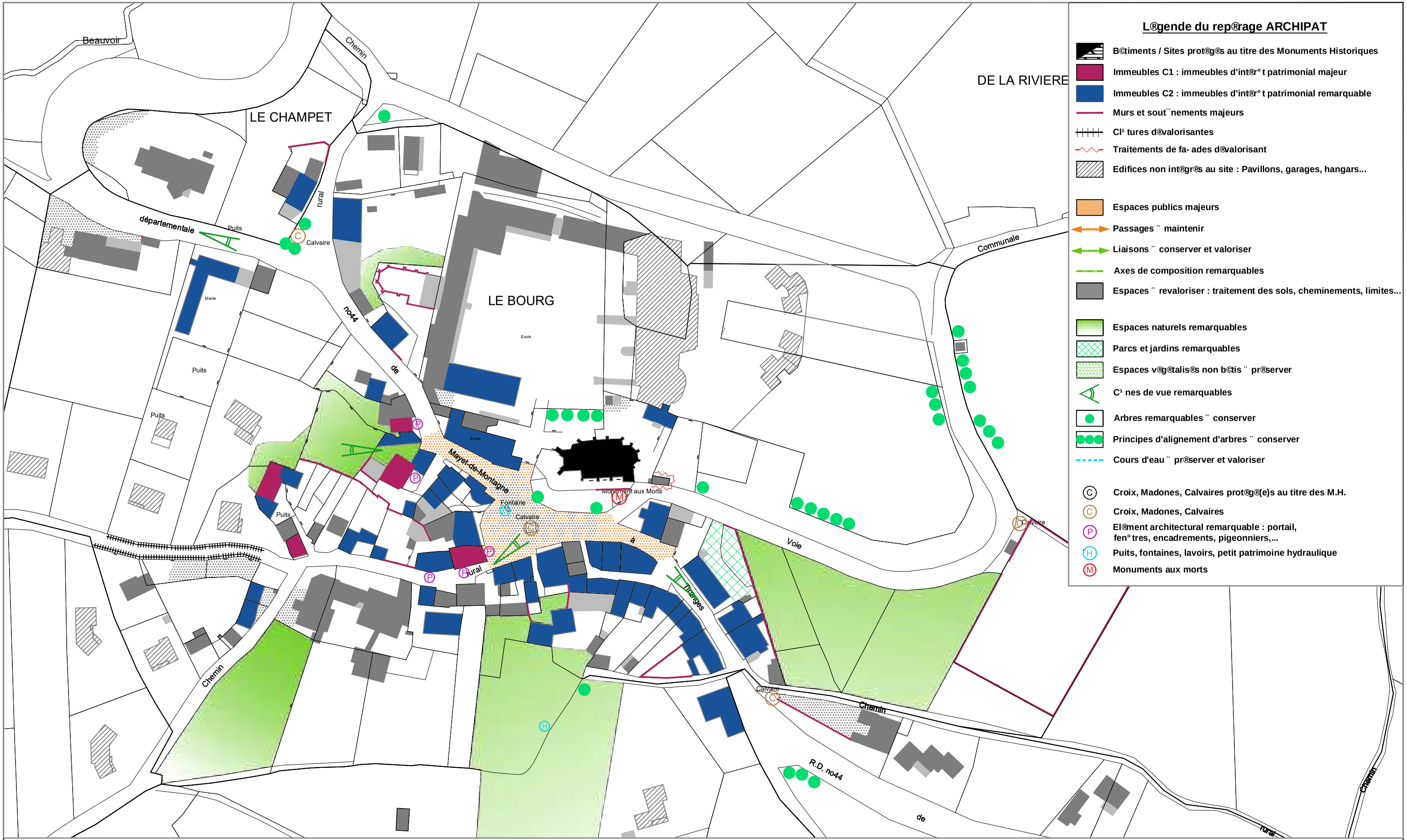
ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY

19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.108.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A



L®gende du rep®rage ARCHIPAT

- B©timents / Sites prot®g®s au titre des Monuments Historiques
- Immeubles C1 : immeubles d'int®r° t patrimonial majeur
- Immeubles C2 : immeubles d'int®r° t patrimonial remarquable
- Murs et sout¯nements majeurs
- Cl¹ tures d®valorisantes
- Traitements de fa- ades d®valorisant
- Edifices non int®gr®s au site : Pavillons, garages, hangars...
- Espaces publics majeurs
- Passages ¨ maintenir
- Liaisons ¨ conserver et valoriser
- Axes de composition remarquables
- Espaces ¨ revaloriser : traitement des sols, cheminements, limites...
- Espaces naturels remarquables
- Parcs et jardins remarquables
- Espaces v®g®talis®s non b©tis ¨ pr®server
- C¹ nes de vue remarquables
- Arbres remarquables ¨ conserver
- Principes d'alignement d'arbres ¨ conserver
- Cours d'eau ¨ pr®server et valoriser
- (C) Croix, Madones, Calvaires prot®g®(e)s au titre des M.H.
- (C) Croix, Madones, Calvaires
- (P) El@ment architectural remarquable : portail, fen° tres, encadrements, pigeonniers,...
- (H) Puits, fontaines, lavoirs, petit patrimoine hydraulique
- (M) Monuments aux morts

LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/1500e

0 50m

VERRIÈRES

Date mai 2017

N

Modifications

N°	Date	Description

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

ARCHITECTES

ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY

19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.114.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A

4.2- Eléments de patrimoine identifiés dans les cœurs historiques de Sury-le-Comtal et Saint-Romain-le-Puy : cartes par commune

Légende du repérage ARCHIPAT

- Bâtiments / Sites protégés au titre des Monuments Historiques
- Immeubles C1 : immeubles d'intérêt patrimonial majeur
- Immeubles C2 : immeubles d'intérêt patrimonial remarquable
- Murs et soutènements majeurs
- Clôtures dévalorisantes
- Traitements de façades dévalorisant
- Edifices non intégrés au site : Pavillons, garages, hangars...
- Espaces publics majeurs
- Passages à maintenir
- Liaisons à conserver et valoriser
- Axes de composition remarquables
- Espaces à revaloriser : traitement des sols, cheminements, limites...
- Espaces naturels remarquables
- Parcs et jardins remarquables
- Espaces végétalisés non bâtis à préserver
- Cônes de vue remarquables
- Arbres remarquables à conserver
- Principes d'alignement d'arbres à conserver
- Cours d'eau à préserver et valoriser
- Croix, Madones, Calvaires protégé(e)s au titre des M.H.
- Croix, Madones, Calvaires
- Elément architectural remarquable : portail, fenêtres, encadrements, pigeonniers,...
- Puits, fontaines, lavoirs, petit patrimoine hydraulique
- Monuments aux morts
- Zone d'intérêt Architectural et Urbain Majeur

LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/2000e

0 50m 100m

SURY-LE-COMTAL

Date juin 2018

N

Modifications

N°	Date	Description

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

ARCHITECTES

ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY

19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.113.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A



Légende du repérage ARCHIPAT

- Bâtiments / Sites protégés au titre des Monuments Historiques
- Immeubles C1 : immeubles d'intérêt patrimonial majeur
- Immeubles C2 : immeubles d'intérêt patrimonial remarquable
- Murs et soutènements majeurs
- Clôtures dévalorisantes
- Traitements de façades dévalorisant
- Edifices non intégrés au site : Pavillons, garages, hangars...
- Espaces publics majeurs
- Passages à maintenir
- Liaisons à conserver et valoriser
- Axes de composition remarquables
- Espaces à revaloriser : traitement des sols, cheminements, limites...
- Espaces naturels remarquables
- Parcs et jardins remarquables
- Espaces végétalisés non bâtis à préserver
- Cônes de vue remarquables
- Arbres remarquables à conserver
- Principes d'alignement d'arbres à conserver
- Cours d'eau à préserver et valoriser
- Croix, Madones, Calvaires protégé(e)s au titre des M.H.
- Croix, Madones, Calvaires
- Elément architectural remarquable : portail, fenêtres, encadrements, pigeonniers,...
- Puits, fontaines, lavoirs, petit patrimoine hydraulique
- Monuments aux morts
- Zone d'intérêt Architectural et Urbain Majeur

LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/2000e

0 50m 100m

SURY-LE-COMTAL

Date juin 2018

N

Modifications

N°	Date	Description

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

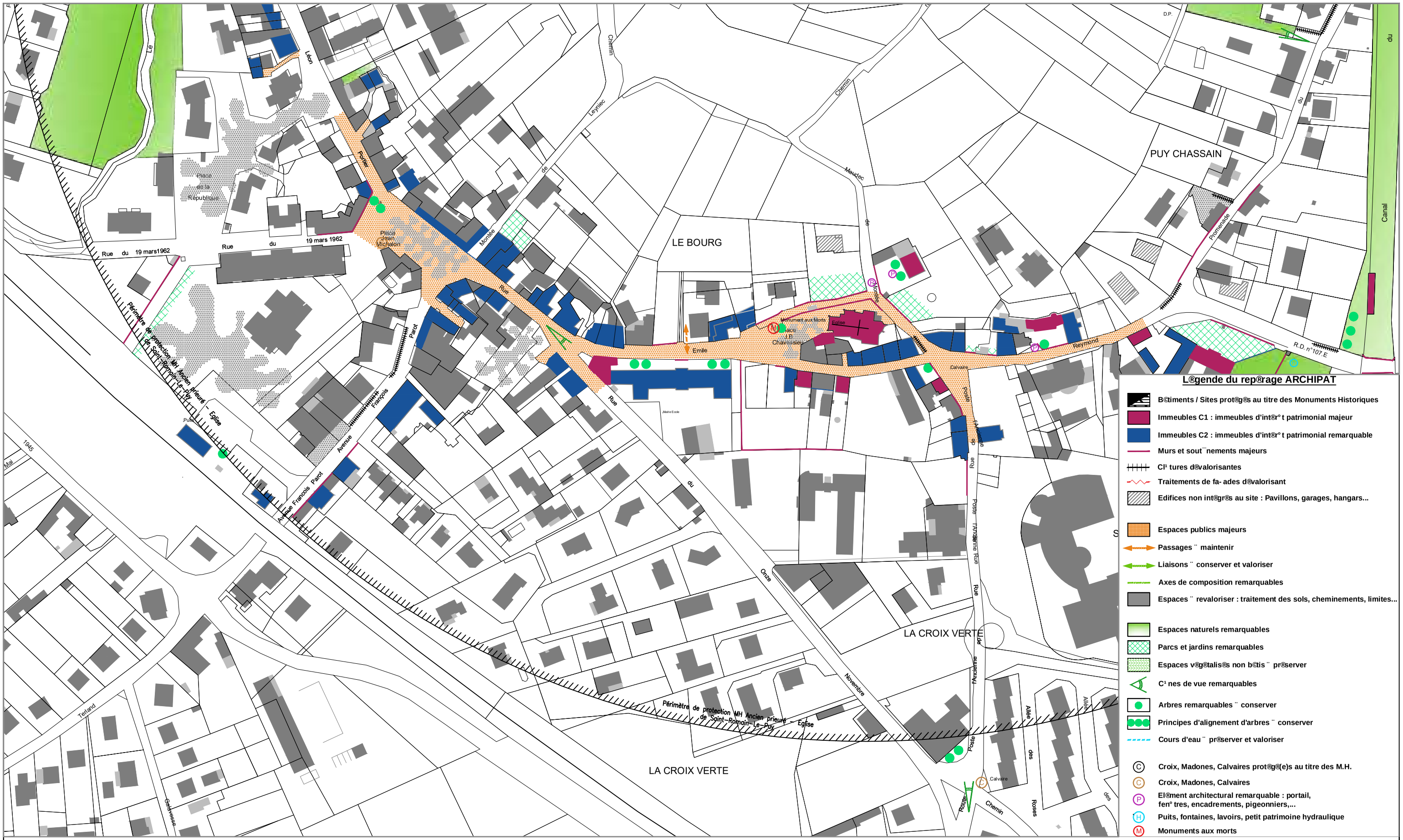
ARCHITECTES

ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY
19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.114.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A



L®gende du rep®rage ARCHIPAT

- B©timents / Sites prot®g®s au titre des Monuments Historiques
- Immeubles C1 : immeubles d'int®r° t patrimonial majeur
- Immeubles C2 : immeubles d'int®r° t patrimonial remarquable
- Murs et sout¯nements majeurs
- Cl¹ tures d®valorisantes
- Traitements de fa- ades d®valorisant
- Edifices non int®gr®s au site : Pavillons, garages, hangars...
- Espaces publics majeurs
- Passages ¨ maintenir
- Liaisons ¨ conserver et valoriser
- Axes de composition remarquables
- Espaces ¨ revaloriser : traitement des sols, cheminements, limites...
- Espaces naturels remarquables
- Parcs et jardins remarquables
- Espaces v®g®talis®s non b©tis ¨ pr®server
- C¹ nes de vue remarquables
- Arbres remarquables ¨ conserver
- Principes d'alignement d'arbres ¨ conserver
- Cours d'eau ¨ pr®server et valoriser
- Croix, Madones, Calvaires prot®g®(e)s au titre des M.H.
- Croix, Madones, Calvaires
- El®ment architectural remarquable : portail, fen° tres, encadrements, pigeonniers,...
- Puits, fontaines, lavoirs, petit patrimoine hydraulique
- Monuments aux morts

LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/2000e
0 50m 100m

SAINT-ROMAIN -LE- PUY

Date mai 2017

N

Modifications

N°	Date	Description

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

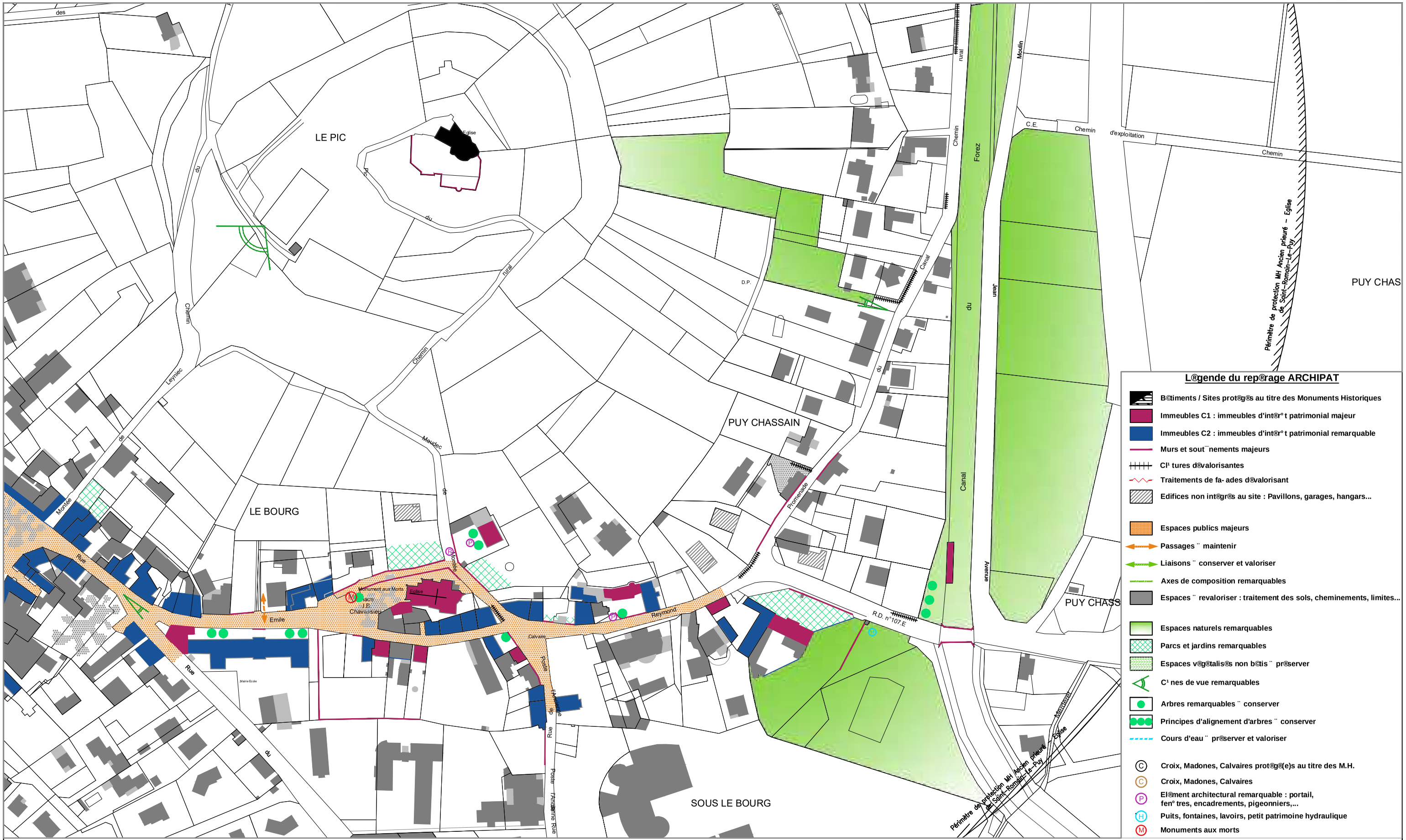
ARCHITECTES

ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY
19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.109.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A



LOIRE Agglomération FOREZ

DIAGNOSTIC SUR LES BOURGS DE VALEUR PATRIMONIALE

Échelle 1/2000e

0 50m 100m

SAINT-ROMAIN -LE- PUY

Date mai 2017

N

Modifications

N°	Date	Description

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ
17, BD. DE LA PREFECTURE
42600 MONTBRISON

ARCHITECTES

ARCHIPAT, Architectes du Patrimoine:
Gaël ROBIN . Philippe de la CHAPELLE
Patrice REGNARD . Laurent VOLAY
19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tel: 04.37.24.71.50 Fx: 04.37.24.04.69

A.110.DIAG

Projet N° 0754

Dessin N° Indice A

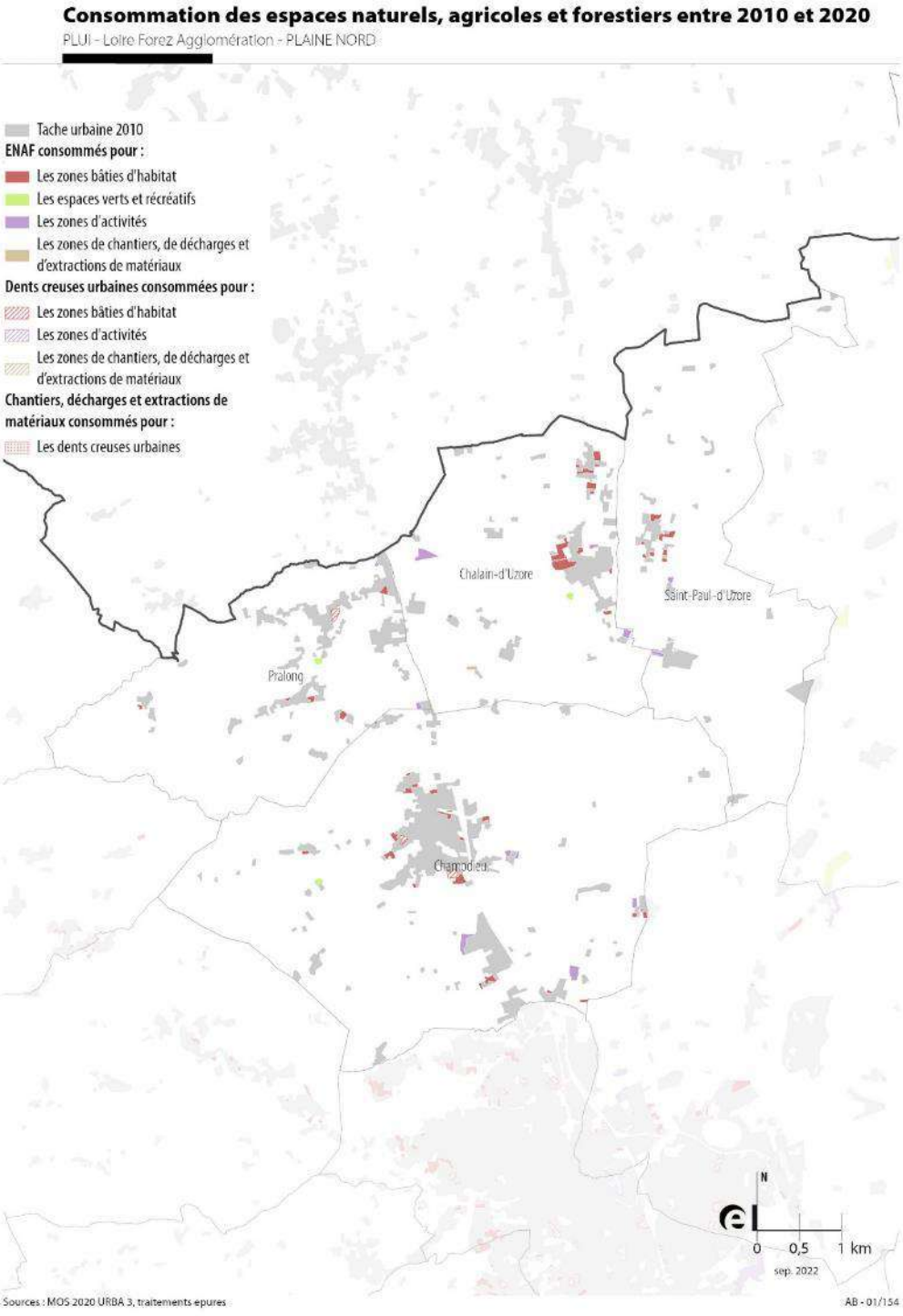
4.3- Zones de présomption et de prescription archéologiques

TYPE DE SITE	LOCALISATION	COMMUNE
Bourg gaulois	Cheyzieux	Montbrison
Ville médiévale	Ville de Montbrison	Montbrison
Maison forte du moyen-âge	La Tuilière	Montbrison
Site gallo-romain	Beauregard	Montbrison
Abbaye médiévale	Savigneux	Montbrison
Commanderie médiévale	Saint-Antoine	Montbrison
Site gallo-romain	Saintinieu	Montbrison
Agglomération antique d'Aquae Segetae, bourg médiéval	Bourg de Moingt	Montbrison
Site gallo-romain	Le Surizet	Montbrison
Pont antique ou médiéval	Pont de vérines	Saint-Marcellin-en-Forez
Maison forte médiévale	Le colombier	Saint-Marcellin-en-Forez
Château et ville Moyen-âge	Château comtal et ville de Saint-Marcellin	Saint-Marcellin-en-Forez
Maison forte médiévale	Aboen	Saint-Marcellin-en-Forez
Site néolithique et âge de fer	Pic de la violette	Saint-Marcellin-en-Forez
Indices de site gallo-romain	Les Serennes	Saint-Marcellin-en-Forez
Indices de site gallo-romain	Aux ânes	Saint-Marcellin-en-Forez
Indices de site gallo-romain	Les Farges	Saint-Marcellin-en-Forez
Site gallo-romain	Batailloux	Saint-Marcellin-en-Forez
Château du XVIe	Batailloux	Saint-Marcellin-en-Forez
Indices de site gallo-romain	Les garets-la Gerle	Saint-Marcellin-en-Forez
Ensemble médiéval	Chapelle Sainte-Catherine	Saint-Marcellin-en-Forez

Site protohistorique et gallo-romain	Batet-Monthaut	Saint-Marcellin-en-Forez
Maison forte médiévale	La Lande	Saint-Marcellin-en-Forez
Bourg médiéval	Urieux	Saint-Just Saint-Rambert
Pont médiéval	Sur la Loire	Saint-Just Saint-Rambert
Bourg médiéval fortifié	Bourg de Saint-Rambert	Saint-Just Saint-Rambert
Site gallo-romain	La Méarie	Saint-Just Saint-Rambert
Maison forte médiévale	La baraillère	Saint-Just Saint-Rambert
Site gallo-romain	Fraisse-le-Plat	Saint-Just Saint-Rambert
Site gallo-romain	Les grandes terres	Saint-Just Saint-Rambert
Site gallo-romain	Les plaines	Saint-Just Saint-Rambert
Site gallo-romain	Saint-Côme	Saint-Just Saint-Rambert
Villa gallo-romaine	Cérizieux	Saint-Just Saint-Rambert
Moulin médiéval	Vers le vieux Moulin	Saint-Just Saint-Rambert
Site gallo-romain	Frécon Vieux	Saint-Just Saint-Rambert
Site gallo-romain	Pré Salvaud	Saint-Just Saint-Rambert
Site gallo-romain	La Gerle	Saint-Just Saint-Rambert
Site gallo-romain	Chez Vieux La Pra	Saint-Just Saint-Rambert
Site gallo-romain	Les varennes	Saint-Just Saint-Rambert
Site gallo-romain	Les varennes-La Péguette	Saint-Just Saint-Rambert
Site gallo-romain et médiéval	La gagères La Mure	Saint-Just Saint-Rambert
Site gallo-romain	Les avernay Les grandes cotes	Saint-Just Saint-Rambert
Site gallo-romain	Puy blanc	Saint-Just Saint-Rambert

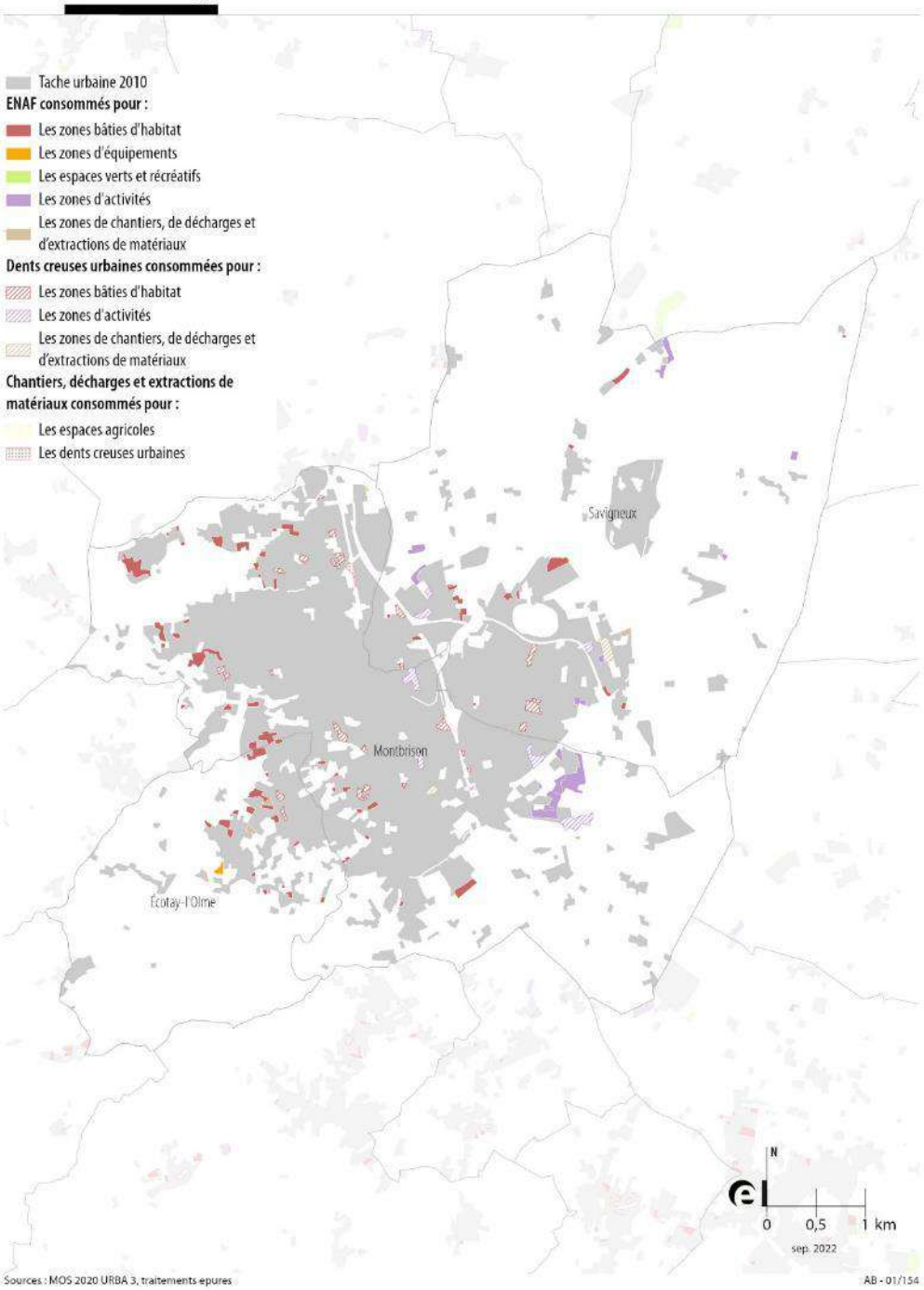
Site gallo-romain et médiéval	Les chaumes	Saint-Just Saint-Rambert
Site gallo-romain	Les chaumes	Saint-Just Saint-Rambert
Château fort	Grangent	Saint-Just Saint-Rambert
Site de l'âge de fer	Grange Neuve	Saint-Just Saint-Rambert
Habitat gallo-romain	Bois rivière	Saint-Romain-le-Puy
Maison forte XIVe	La bruyère	Saint-Romain-le-Puy
Site néolithique	Chézieux – Les franches cuillers	Saint-Romain-le-Puy
Site néolithique	Le Pic	Saint-Romain-le-Puy
Eglise médiévale	Le bourg	Saint-Romain-le-Puy
Indices de site gallo-romain	La source	Saint-Romain-le-Puy
Maison forte du XVe	Les tourettes	Saint-Romain-le-Puy
Indices gallo-romain	Colombart	Sury-le-Comtal
Bourg médiéval	Le bourg	Sury-le-Comtal
Indices gallo-romain	Les collerets	Sury-le-Comtal
Village médiéval	Cimetière Vorzey	Sury-le-Comtal
Maison forte médiévale	Aubigny	Sury-le-Comtal
Indices gallo-romain – maladerie médiévale	Amancieu la Maladière	Sury-le-Comtal
Indices gallo-romain	Le Chavaray	Sury-le-Comtal
Indices protohistoriques et gallo-romain	Aubigny l'Ozon	Sury-le-Comtal
Indices gallo-romain	Fontalun	Sury-le-Comtal
Indices gallo-romain	Le colombart	Sury-le-Comtal
Indices gallo-romain	Aquinton	Sury-le-Comtal

4.4- Consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers : cartes par secteur de collaboration avec les élus communaux



Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2010 et 2020

PLUI - Loire Forez Agglomération - MONTBRISONNAIS

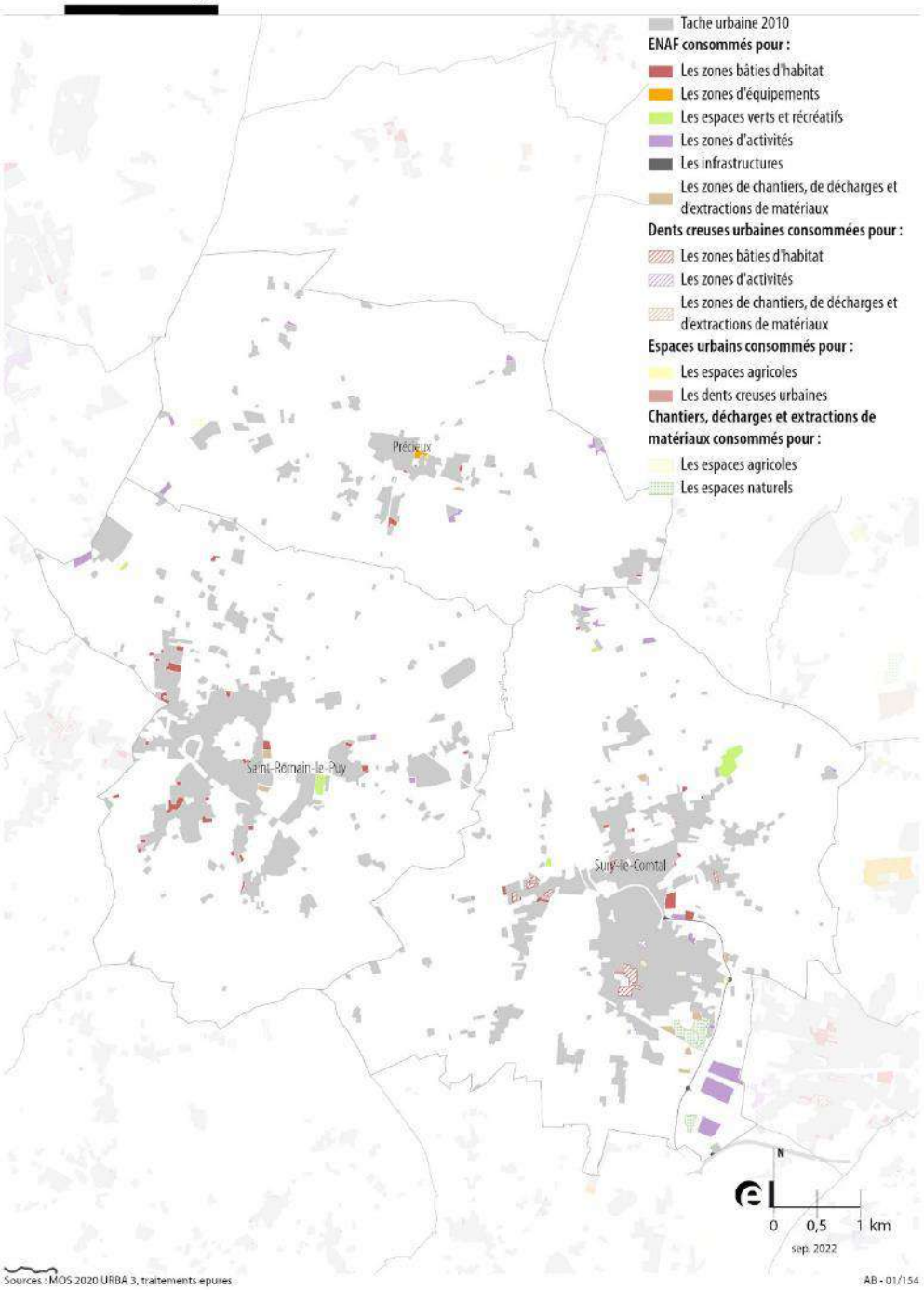


Sources : MOS 2020 URBA 3, traitements epures

AB - 01/154

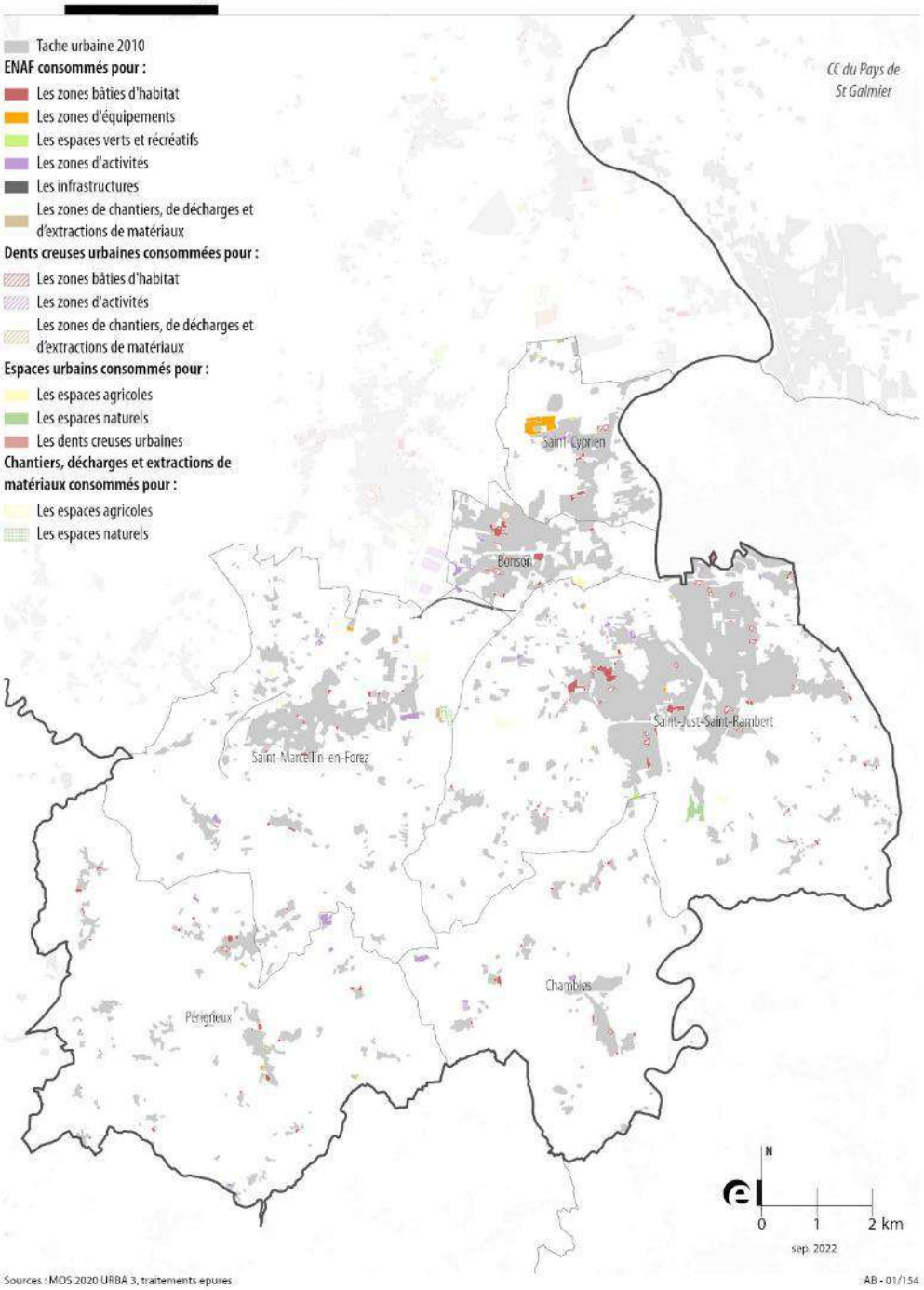
Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2010 et 2020

PLUI - Loire Forez Agglomération - SAINT ROMAIN



Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2010 et 2020

PLUI - Loire Forez Agglomération - SUD PLAINE

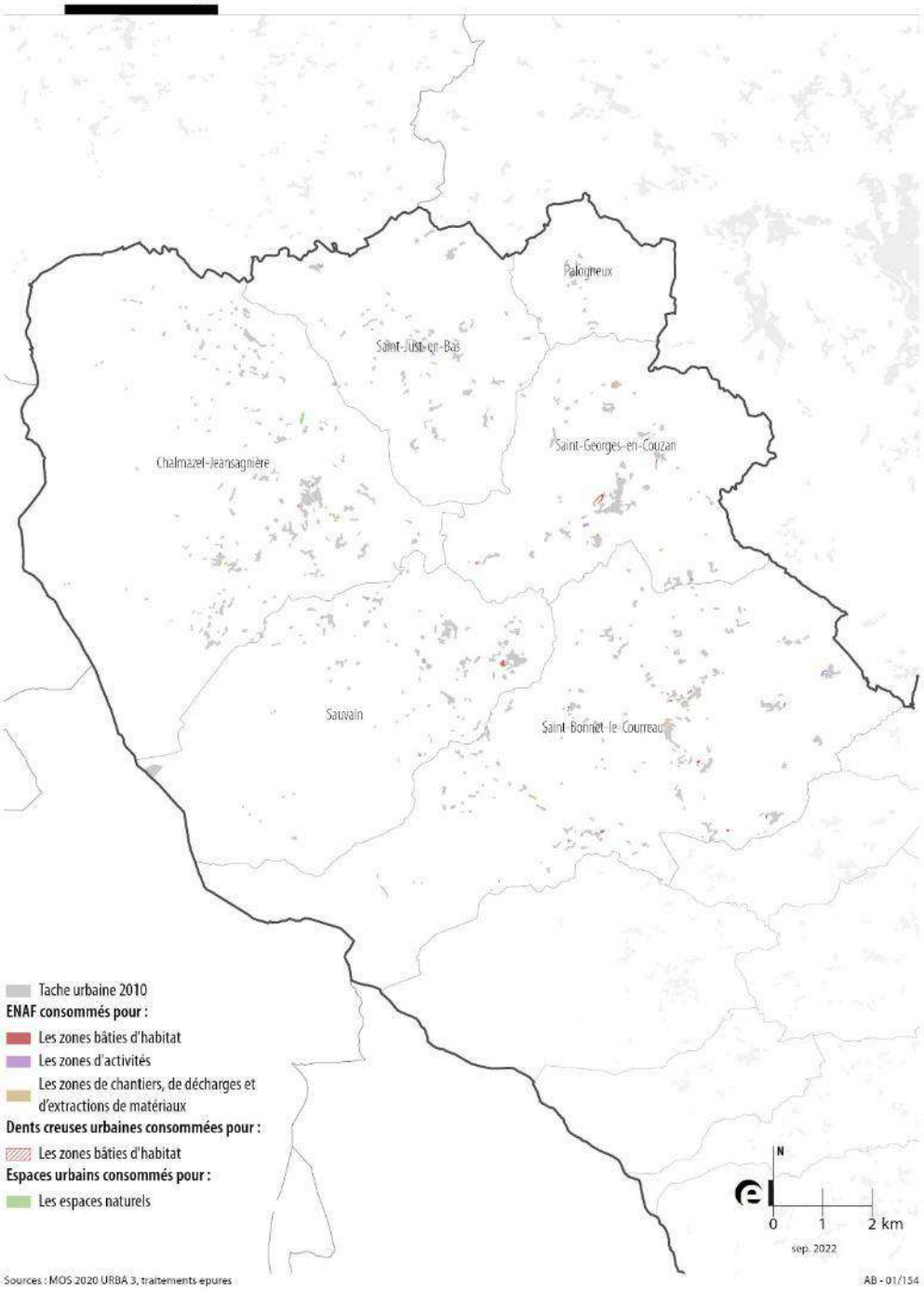


Sources : MOS 2020 URBA 3, traitements epures

AB - 01/154

Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2010 et 2020

PLUI - Loire Forez Agglomération - MONTAGNE

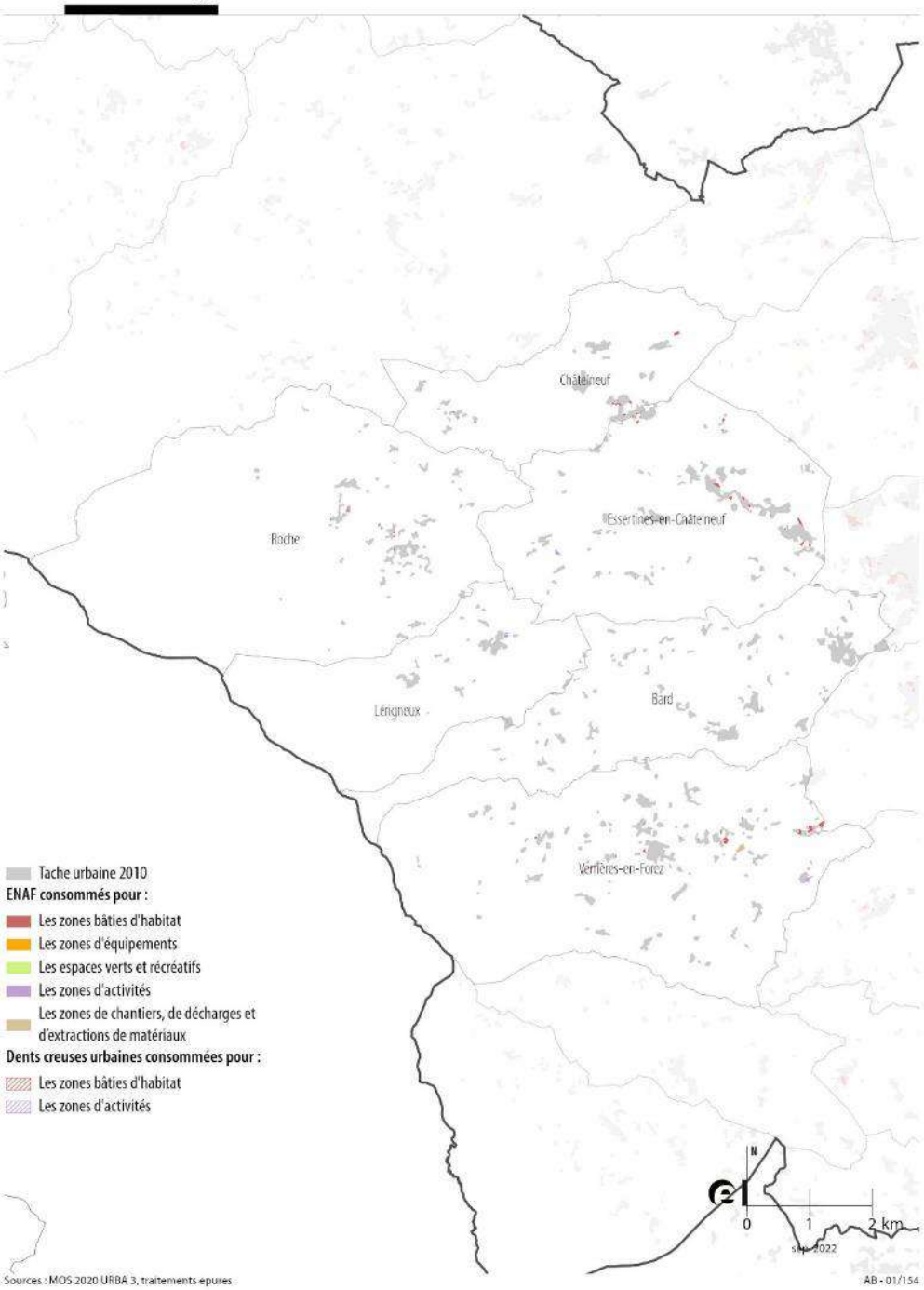


Sources : MOS 2020 URBA 3, traitements epures

AB - 01/154

Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2010 et 2020

PLUI - Loire Forez Agglomération - COTEAUX NORD

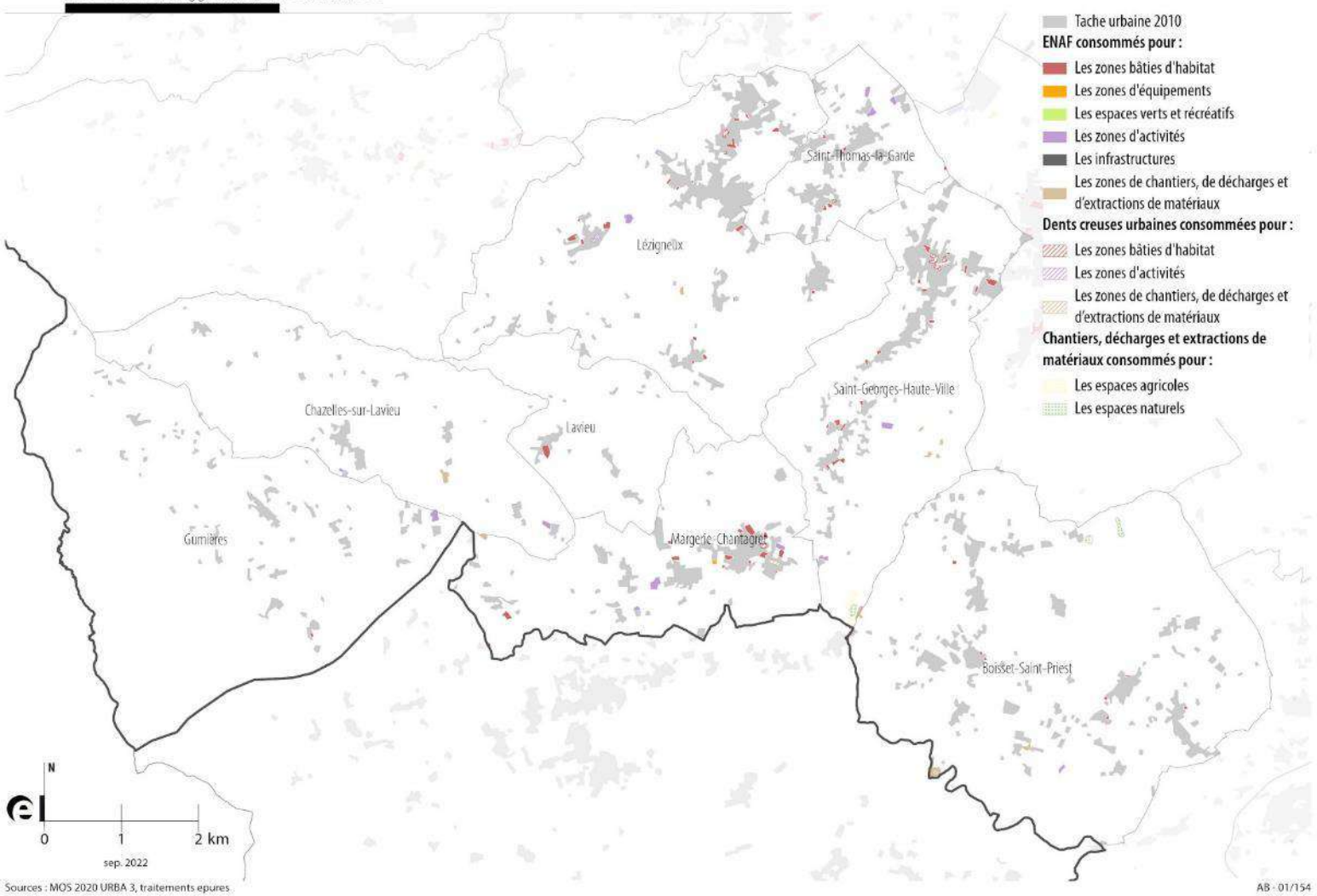


Sources : MOS 2020 URBA 3, traitements epures

AB - 01/154

Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2010 et 2020

PLUi - Loire Forez Agglomération - COTEAUX SUD

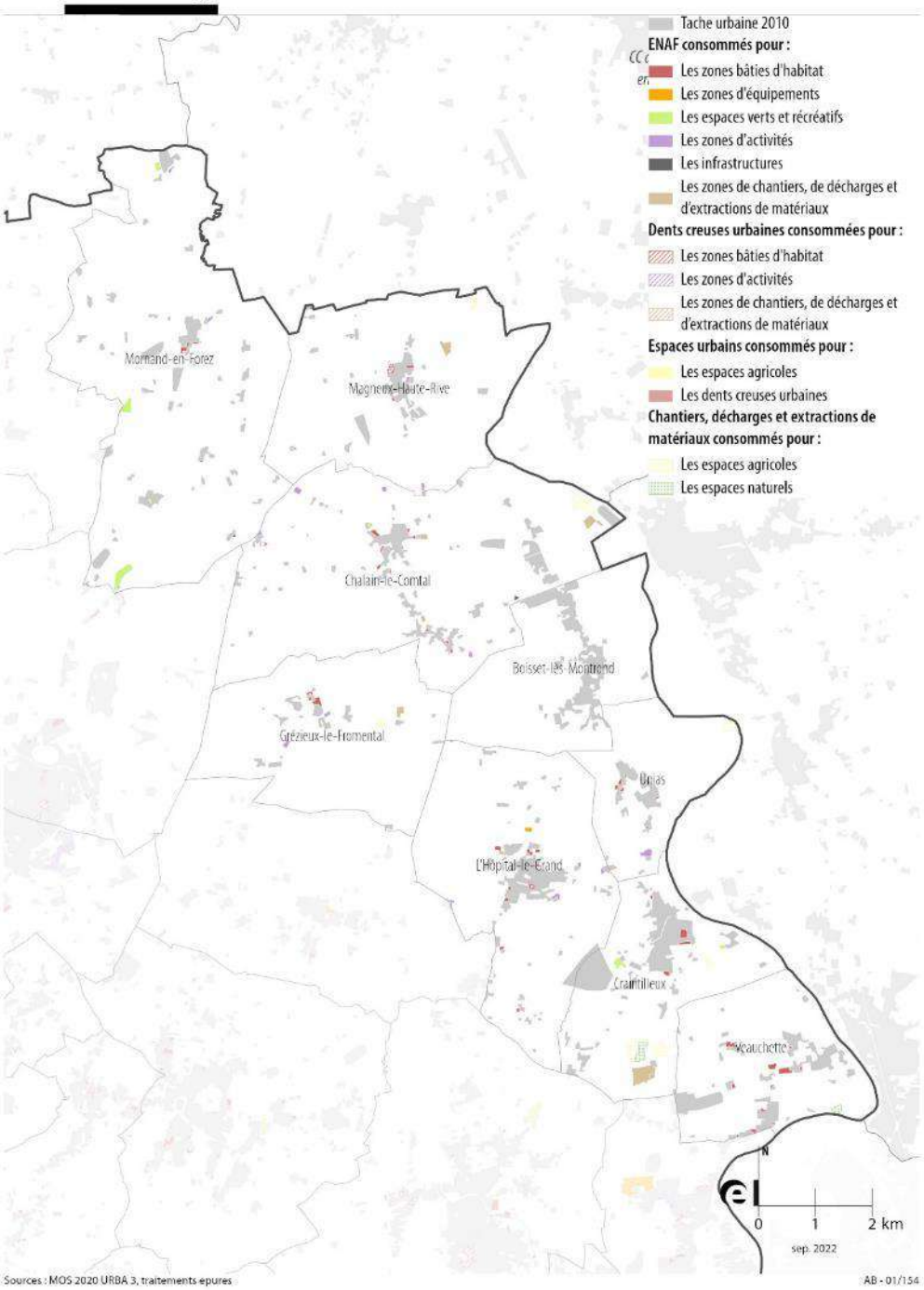


Sources : MOS 2020 URBA 3, traitements epures

AB - 01/154

Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2010 et 2020

PLUI - Loire Forez Agglomération - BORDS DE LOIRE



Sources : MOS 2020 URBA 3, traitements epures

AB - 01/154

4.5- Diagnostic agricole conduit par la chambre d'agriculture

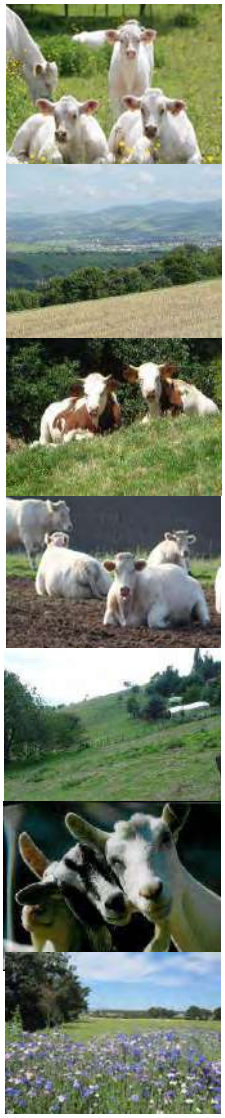
Sont joints au présent tome1 du rapport de présentation :

- **Le diagnostic synthétique de la phase 1 de 2017** qui comprend notamment : une synthèse des forces/faiblesses/opportunités/menaces du territoire agricole couverts par le PLUi ; les dynamiques d'installation et de transmission des exploitations ; l'analyse du marché foncier.

- **Une analyse synthétique par secteurs de travail avec les exploitants** (phase 2) qui comprend notamment : la structuration du foncier agricole ; les couverts majoritaires ; les contraintes réglementaires ; la localisation des bâtiments agricoles à ce stade du diagnostic (*des mises à jour ont été faite par la suite et ont été intégrées dans le travail du PLUi*) ; les enjeux spécifiques.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE LOIRE

Développement des Territoires
RV/NC/TF/SR/NR
17-510-294



Livrable - Phase 1

Diagnostic territorial des enjeux agricoles en amont de l'élaboration du PLUi de Loire Forez Agglomération

Diagnostic, prospective, leviers d'actions

Juillet 2017

LOIRE Agglomération FOREZ

Loire Forez Agglomération

17 bd de la Préfecture BP 30211
42605 MONTBRISON CEDEX
Téléphone : 04 26 54 70 00
Fax : 04 26 54 70 01

ENGAGEMENT DE SERVICE – SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES – REF. 221 – AFNOR CERTIFICATION – www.afnor.org Conseil-Formation

Chambre d'Agriculture de la Loire
43 avenue Albert Raimond
BP 40050
42272 SAINT PRIEST EN JAREZ CEDEX

Votre contact :
Stéphanie ROCHETTE
☎ 04 77 92 12 12
stephanie.rochette@loire.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.146.21.01.13

Sommaire

RAPPEL DE LA DEMANDE 3

DONNEES ANALYSEES 3

1 - UN TERRITOIRE DIVISE EN 3 REGIONS AGRICOLES 4
PLAINE DU FOREZ 5
COTEAUX DU FOREZ 6
MONTS DU FOREZ 7

2 - UNE BONNE DYNAMIQUE D'INSTALLATION INEGALEMENT REPARTIE 8

3 - DYNAMIQUE DE TRANSMISSION 12

4 - ANALYSE DU MARCHE FONCIER 13

RAPPEL DE LA DEMANDE

La phase 1 du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Loire a pour objectif de s'approprier le travail de l'agence d'urbanisme. Il s'agira d'affiner les analyses statistiques et de les compléter (dynamique installation/succession, analyse du marché foncier) afin d'identifier le rôle que joue l'agriculture dans le fonctionnement et l'économie du territoire, dans le but de dégager les grandes orientations en matière d'agriculture (à inscrire dans le projet de PADD).

Conformément aux décisions prises au comité technique du 10 juin 2016, cette note de synthèse comprend les livrables suivants :
- une présentation globale de l'agriculture du territoire : typologie, enjeux, problématiques,
- une analyse de la dynamique d'installation,
- une analysé de la dynamique de transmission,
- une analyse du marché foncier.

DONNEES ANALYSEES

L'analyse s'est basées sur les données :
- du Point Accueil Installation,
- du Point Accueil Transmission,
- du Répertoire Départ Installation,
- de la SAFER Rhône-Alpes.

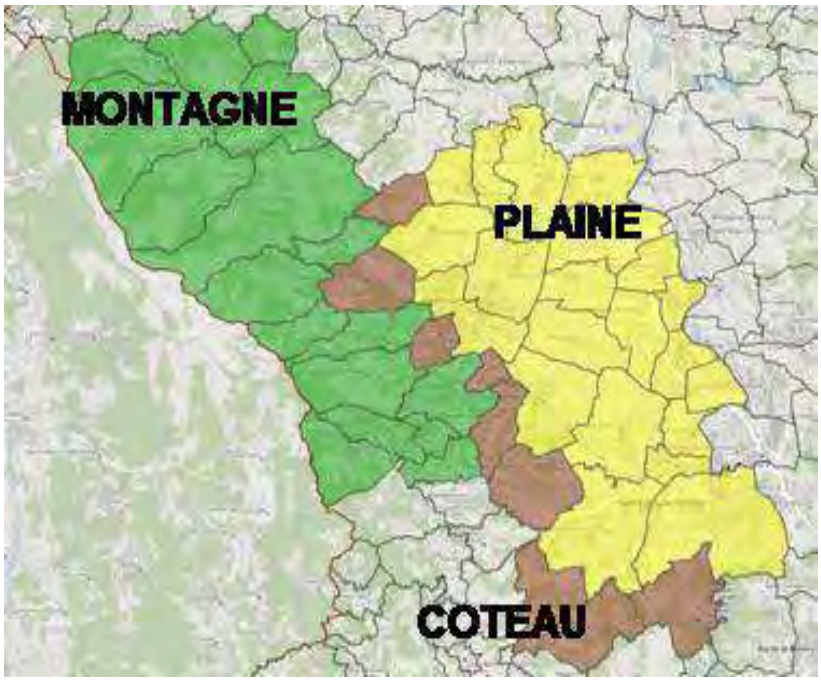
Les statistiques et caractéristiques des installations aidées sont conservées après le passage en commission d'attribution des aides, quelques installations n'aboutissent finalement pas suite à la commission mais il s'agit d'une proportion négligeable (< à 2%).
Les données des installations non aidées proviennent du Point Accueil Installation. Elles comptabilisent la plupart des installations non aidées excepté la reprise d'exploitation entre conjoints (lors de la retraite de l'un des deux). Ces dernières ne sont pas accessibles pour des raisons de confidentialité.

L'analyse a mobilisé un large panel de ressources et de compétences au sein de la Chambre d'Agriculture.

1 - UN TERRITOIRE DIVISE EN 3 REGIONS AGRICOLES

Cette présentation a pour objectif d'appréhender les différents profils d'agriculture en fonction des 3 principaux territoires (Montagne, Coteaux et Plaine) et d'en apprécier les enjeux et problématiques au travers d'une analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces). Les différentes matrices présentées ci-contre ont été co-construites en réunion multidisciplinaire réunissant plusieurs collaborateurs de la Chambre d'Agriculture de la Loire.

L'analyse du territoire de Loire Forez Agglomération, au regard des principaux systèmes agricoles présents, permet de distinguer 3 régions agricoles homogènes :
- une région de plaine, Plaine du Forez, marquée par la présence de **sols à fort potentiel** (proportion importante de terres labourables, présence d'équipement de drainage et irrigation, présence de sols de Chambon en bord de rivières) favorisant des systèmes de **polycultures** (céréales, maïs …) **élevages** (principalement bovins laitiers, allaitants ou mixtes).
- une région de coteaux, les Coteaux du Forez, **très séchants** se distinguant par la présence de vigne.
- une région de montagne, les Monts du Forez, comptant majoritairement des **systèmes bovins** herbagers et plus particulièrement laitiers.



Secteur Plaine : Boisset-lès-Montrond , Précieux, Bonson , Saint-Cyprien, Chalain d'Uzore, Saint-Marcellin-en-Forez, Chalain le Comtal , Saint-Paul d'Uzore, Champdieu , Saint-Just Saint-Rambert, Craintilleux , Saint-Romain le Puy , Grézieux le Fromental , Savigneux, L'Hôpital le Grand , Sury-le-Comtal, Magneux Haute Rive , Unias, Montbrison , Veauchette
Mornand-en-Forez.

Secteur Coteau : Boisset Saint Priest, Chambles, Ecotay l'Olme, Essertines en Chatelneuf, Périgneux, Pralong, Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Thomas la Garde.

Secteur Montagne : Bard, Chalmazel-Jeansagnière, Chatelneuf, Chazelles-sur-Lavieu, Gumières, Lavieu, Lérigneux, Lézigneux, Margerie Chantagret, Palogneux, Roche, Saint-Bonnet-le-Courreau, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Just-en-Bas, Sauvain, Verrières-en-Forez.

PLAINE DU FOREZ

Points forts de l'agriculture du territoire

Liés à l'outil de travail : le sol
- Topographie.
- Potentiel des sols élevé.
- Bon parcellaire plutôt groupé et rapproché.
- Irrigation avec le canal du Forez.
- Multi productions possibles.

Liés à la main d'œuvre et aux réseaux :
- Développement des entreprises :
  - Travail collectif sur la réduction des produits phytosanitaires (réseau DEPHY…).
  - Projets autonomie alimentaire des élevages (méteils) portés par la Fédération départementale des comités de développement de la Loire.
  - Préservation de la ressource en eau (travail individuel et/ou collectif des irrigants).

Liés aux aspects économiques :
- Bonne assise technico-économique des exploitations en place.
- Moins dépendant vis-à-vis des soutiens financiers (faibles aides à l'installation,…).

Points faibles de l'agriculture du territoire

Liés à l'outil de travail : le sol
- Sols difficiles à travailler (Varennes, Chaninats, Fromentaux).
- Difficile gestion des ASA (Associations Syndicales Autorisées) d'irrigation.

Liés à la main d'œuvre et aux réseaux :
- "Mentalité" plutôt individualiste.

Liés aux aspects économiques :
- Grandes structures difficilement transmissibles (capital important à reprendre).

Opportunités pour les agriculteurs

Liées à la problématique foncière
- Zones Agricoles Protégées de Bonson, Saint Marcellin en Forez, Saint Just Saint Rambert et Sury le Comtal.

Liées aux aspects économiques :
- Réseau routier important => bonne desserte (pour la collecte du lait mais aussi les fournisseurs et acheteurs).
- Proximité des services et emplois => important pour l'équilibre de la famille des exploitants.
- Proximité d'un bassin de consommation de fourrages pour les troupeaux (coteaux et monts du Forez) en particulier en année de sécheresse.

Liées à l'environnement
- Nouvelles technologies (méthanisation, séparateur de phase…) pour aider à répondre aux problématiques de mise aux normes et d'épandage.
- Classement en Natura 2000 : valorisation de la biodiversité de surfaces peu productives.

Menaces pour les agriculteurs

Liées à la problématique foncière
- Pression urbaine / spéculation foncière en particulier sur les sols aux meilleurs potentiels agronomiques.
- Projets d'aménagements de déviation de la Mare et l'Ozon contre les risques d'inondation.

Liées aux aspects économiques :
- Affaiblissement de la filière maraîchère (débouchés grossistes…).
- Plus de débouchés en pisciculture / abandon de certains étangs.
- Réduction des avantages de l'installation aidée et baisse de soutien, notamment PHAE[1] (PAC 2015).

Liées à l'environnement
- Tension sur la ressource en eau.
- Agriculture biologique difficile à développer en raison des sols difficiles à travailler (un désherbage mécanique pas toujours possible).
- Risques de concurrence sur les surfaces épandables (boues de stations d'épuration, projet de méthanisation, filières d'élevages importantes...).
- Problématique "nuisibles" importante (sangliers, cormorans…).

[1] PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnementale ou "Prime à l'herbe".

COTEAUX DU FOREZ

Points forts de l'agriculture du territoire

Liés à l'outil de travail : le sol

- Sols volcaniques (Gamay volcanique : typicité et originalité).
- Maîtrise du foncier par les viticulteurs coopérateurs.

Liés à la main d'œuvre et aux réseaux :

- Bonne dynamique de transmission et bon renouvellement des générations chez les viticulteurs indépendants => moyenne d'âge basse.
- Développement des entreprises :
  - Vignobles Forez Roannais : assure la promotion des deux vignobles et la formation technique des adhérents aussi bien viticole (taille non mutilante…) que vinicole (élevage des vins, dégustations…).

Liés aux aspects économiques :

- Bonne image pour les viticulteurs indépendants (local mais aussi ouverture nationale et internationale)

Points faibles de l'agriculture du territoire

Liés à l'outil de travail : le sol

- Forte sensibilité à la sécheresse sur les secteurs de Périgneux, Chambles, Boisset Saint Priest
- Faible potentiel agricole des sols (sols légers peu profonds, pentes).
- Pas de maîtrise du foncier par les viticulteurs indépendants.
- Parcellaire morcelé (voire très morcelé chez les viticulteurs).

Liés à la main d'œuvre et aux réseaux :

- Difficulté de renouvellement chez les exploitants coopérateurs.
- Manque de main d'œuvre salariée qualifiée en viticulture.

Liés aux aspects économiques :

- Incertitude sur l'avenir de la cave coopérative :
  - Faible implication des coopérateurs (activité patrimoniale et non plus économique).
  - Mauvaise rémunération.
  - Manque d'appropriation du vin Côtes du Forez par les coopérateurs et les foréziens.
- Diminution de volume AOC suite à production à la cave de Bully Saint Bel.

Opportunités pour les agriculteurs

Liées aux aspects économiques :

- Bonne accessibilité et visibilité des caveaux le long de la Route Départementale 8.
- Communication collective des viticulteurs du Forez avec les viticulteurs du Roannais.
- Communication collective des viticulteurs du Forez et du Roannais avec les viticulteurs d'Auvergne (AOC Côtes d'Auvergne et AOC St Pourçains) pour exister en tant que région viticole.

Liées à l'environnement

- Valorisation en AB (20 % des surfaces viticoles).

Menaces pour les agriculteurs

Liées à la problématique foncière

- Forte pression urbaine / spéculation foncière en particulier sur les sols aux meilleurs potentiels agronomiques.

Liées aux aspects économiques :

- Potentiel touristique sous exploité.
- Faible valorisation locale des Côtes du Forez.

MONTS DU FOREZ

Points forts de l'agriculture du territoire

Liés à l'outil de travail : le sol
- Climat favorable à la pousse de l'herbe.
- Secteur encore pâturant avec un système d'exploitation raisonné, adapté au territoire.

Liés à la main d'œuvre et aux réseaux :
- Mentalité d'entraide.
- Forte densité d'agriculteurs et dynamique agricole.
- Développement des entreprises : Actions Comité de développement Haut-Montbrisonnais :
  - mutualisation des pratiques (apports réciproques de connaissances et expériences en vue d'améliorer les pratiques agricoles)
  - visite d'un territoire où l'agriculture est profondément intégrée au développement local (lien agriculture /tourisme)

Liés aux aspects économiques :
- Proximité avec la plaine permettant un approvisionnement local en fourrage et paille.
- Fermes avec de bonnes assises technico –économiques.

Points faibles de l'agriculture du territoire

Liés à l'outil de travail : le sol
- Parcellaire très morcelé.
- Terrains en pente et faible potentiel agronomique des sols.

Liés à la main d'œuvre et aux réseaux :
- Manque d'appropriation de l'AOC Fourme par les agriculteurs : producteurs plutôt apporteurs de lait qui s'investissent moyennement dans la promotion de l'AOC (et l'élaboration de la Fourme).
- Manque de main d'œuvre :
  - taille d'exploitation non adaptée à la main d'œuvre présente.
  - Désaffection pour la gestion collective d'estive => augmentation du travail.

Liés aux aspects économiques :
- Manque de visibilité de la Fourme à l'extérieur de la Loire.
- Pays du Forez qui est mal connu (tourisme / produits AOC…)
- Risque de déprise laitière au profit d'autres productions (conjoncture lait/contrainte de l'astreinte/problème main d'œuvre…) ou intensification des systèmes "laitiers pâturants et raisonnés de montagne" à l'image des systèmes d'exploitation de plaine.
- Dépendance aux soutiens financiers.

Opportunités pour les agriculteurs

Liées aux aspects économiques :
- Communication collective Fourme de Montbrison, Bleu de Sassenage et Bleu de Gex.
- Potentiel d'installation en lait avec transformation fermière en Fourme de Montbrison.
- Potentiel de développements de débouchés pour la Fourme (au lait cru).
- Potentiel touristique sous exploité / diversification possible.
- Filière bois permettant une double activité.

Liées à l'environnement :
- Valorisation en Agriculture Biologique : zone privilégiée de collecte de lait bio (Sodiaal, Biolait…)

Menaces pour les agriculteurs

Liées à la problématique foncière :
- Pression foncière agricole sur certains secteurs : augmentation de la taille des exploitations avec intensification des systèmes non adaptés au territoire avec un risque de sous-valorisation des surfaces pentues.
- Concurrence de la forêt (Loi d'Orientation Agricole 2006 très dissuasive par rapport au défrichement)

Liées aux aspects économiques :
- Sous-exploitation du potentiel touristique.
- Dépendance vis-à-vis de la plaine pour l'approvisionnement en fourrages (sensibilité sécheresse).

Liées à l'environnement :
- "Sanctuarisation" du territoire Hautes Chaumes : perte de la dimension productive agricole.
- Arrivée du loup.

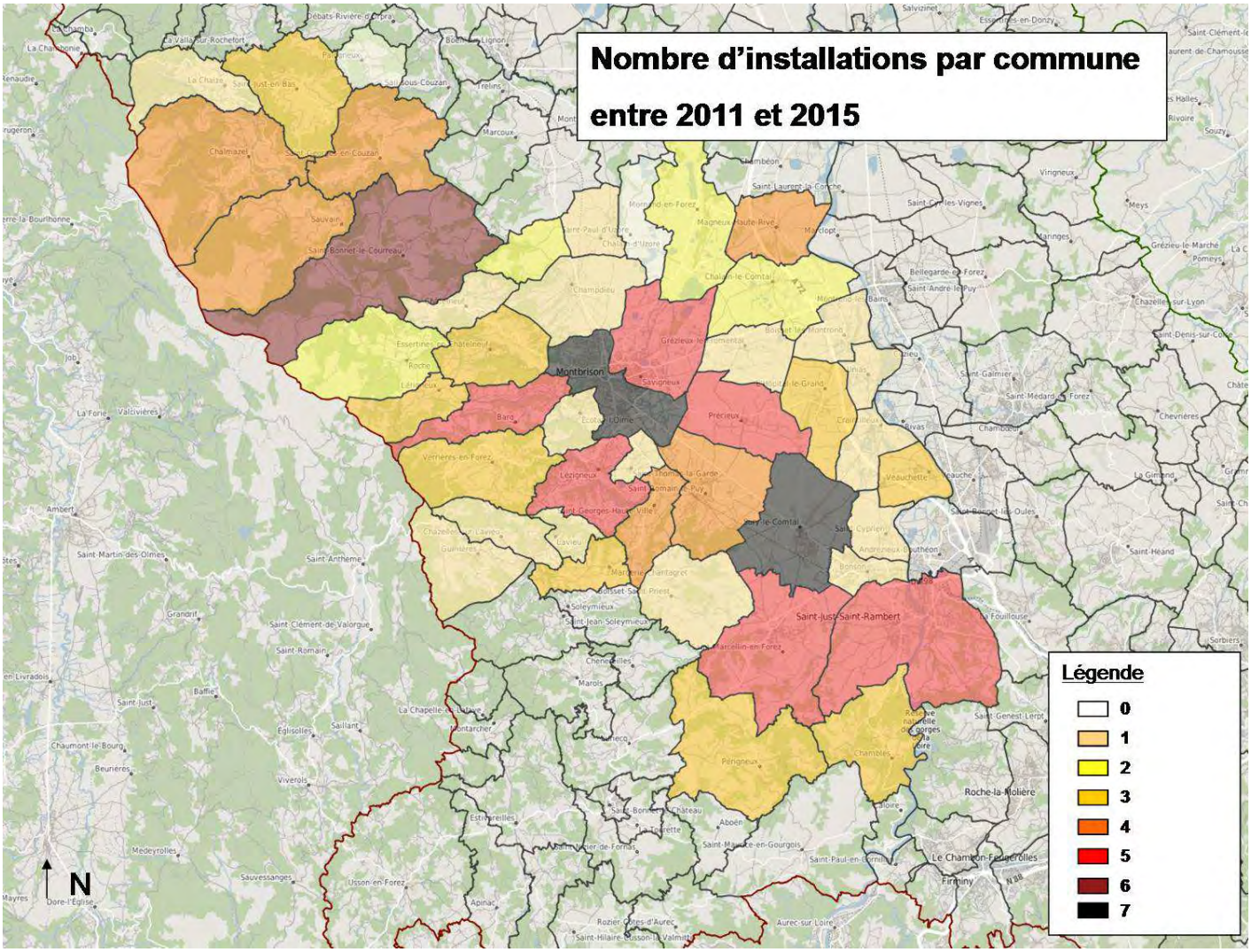
2 - UNE BONNE DYNAMIQUE D'INSTALLATION INEGALEMENT REPARTIE

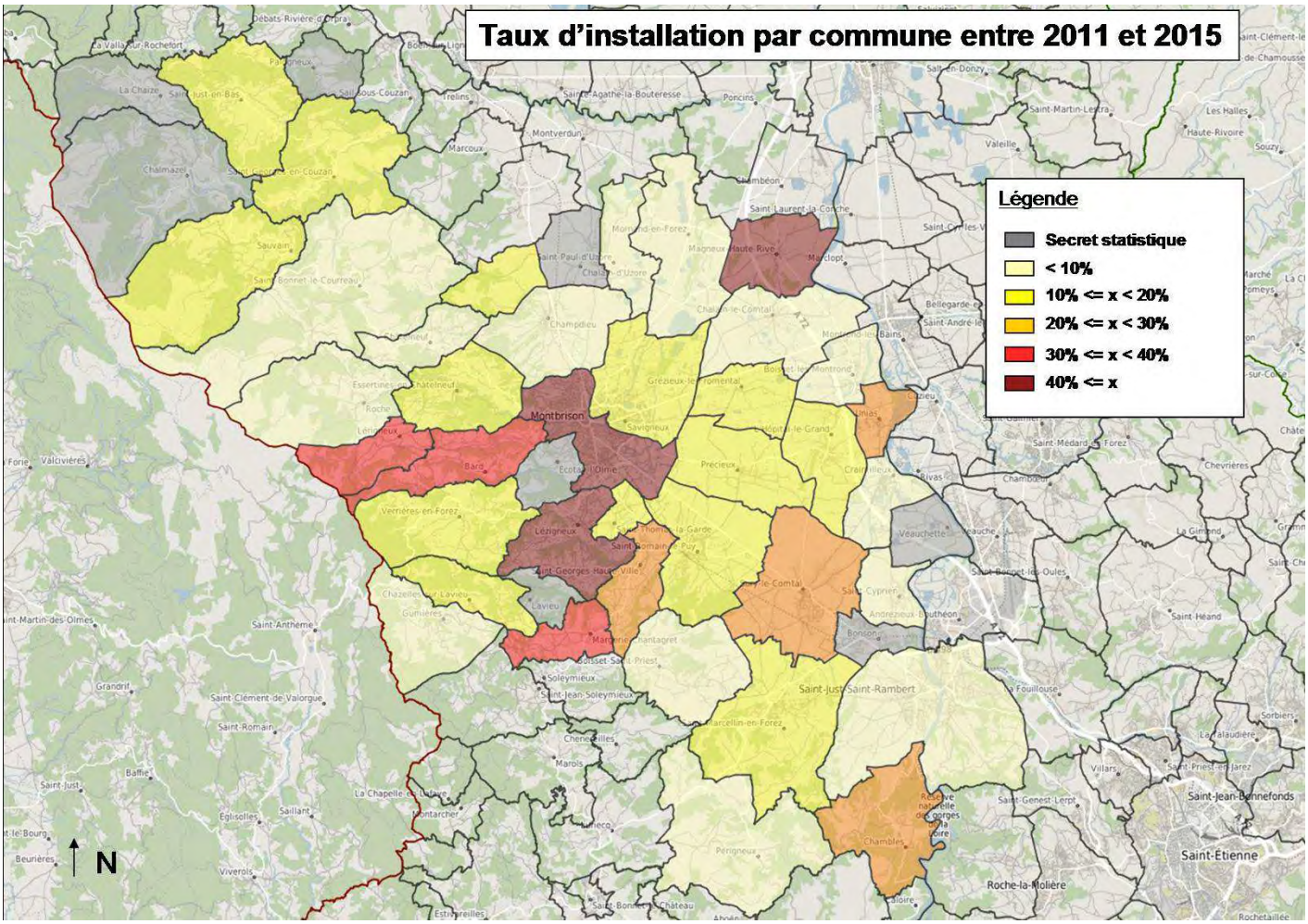
Une bonne dynamique d'installation

Entre 2011 et 2015, on dénombre 126 installations aidées ou non aidées sur Loire Forez Agglomération (45 communes) soit 25,2 installations par an en moyenne. A titre de comparaison, la Loire comptabilise 155,7 installations par an. Loire Forez Agglomération (45 communes) représente donc 16% des installations du département pour 14% des exploitations agricoles.

Plus de la moitié (58%) de ces installations sont non aidées (73) ce qui est plus élevé que la moyenne de la Loire (53%). Ceci s'explique du fait de la part importante du territoire en zone de plaine où les soutiens à l'installation sont moins attractifs.

Ces installations se répartissent différemment en fonction des communes. La carte ci-dessous représente leur localisation.





En rapportant le nombre d'installations entre 2011 et 2015 au nombre d'exploitations agricoles en 2010[2] (*Cf. carte ci-dessus*), on voit apparaître 4 groupes de communes :

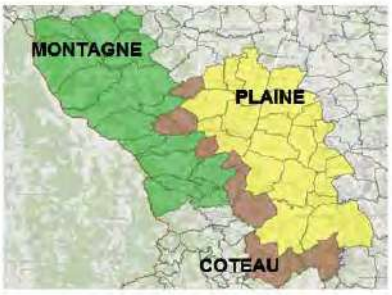
- Plus de 30 % de taux d'installation : un groupe de 6 communes sur lesquelles la dynamique de renouvellement est très bonne.
- De 20 % à 30 % de taux d'installation : un groupe de 4 communes sur lesquelles la dynamique de renouvellement est bonne.
- De 10 % à 20 % : un groupe de 14 communes avec une dynamique d'installation modérée.
- Moins de 10 % de taux d'installation : un groupe de 14 communes avec une faible dynamique d'installation.

Le territoire de Loire Forez Agglomération (45 communes) présente globalement **une bonne dynamique d'installation** : un taux d'installation de 27 %.
Cette dynamique est inégalement répartie sur le territoire. Cependant, on note qu'elle est plus marquée sur le secteur plaine (près d'une installation sur deux), avec notamment une forte dynamique installation polarisée sur la couronne montbrisonnaise : Montbrison (maraîchage, apiculture), Lézigneux, Margerie-Chantagret, Bard et Lérigneux.

[2] Les petites, moyennes et grandes exploitations du Recensement Générale Agricole 2010.

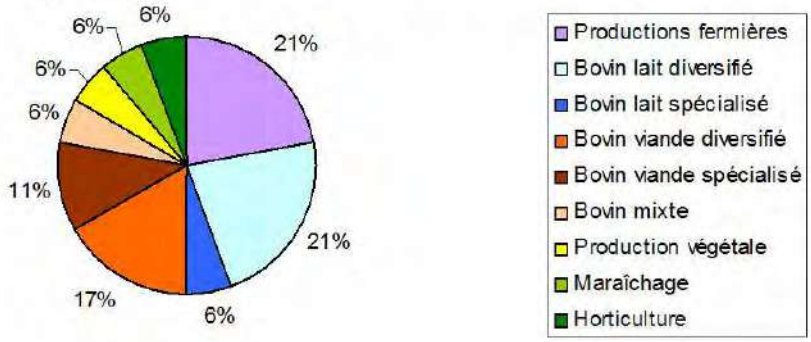
Caractéristiques des installations sur chacun des 3 territoires agricoles

Secteur Plaine du Forez



21 communes concernées
48 % de la population agricole
49 % des installations

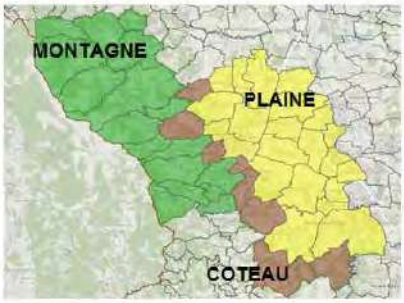
Répartition des installations aidées par type de productions



Caractéristiques des installations aidées (30%)

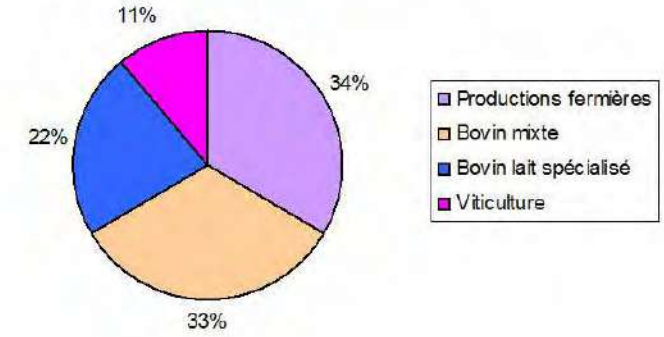
- **92** ha de surface moyenne d'installation
- **2/3** en société (EARL et GAEC)
- Grande **diversité de productions**
- Plus de **60 %** avec au moins un atelier bovins
- Forte dynamique **vente directe**

Secteur Coteaux du Forez



8 communes concernées
18 % de la population agricole
15 % des installations

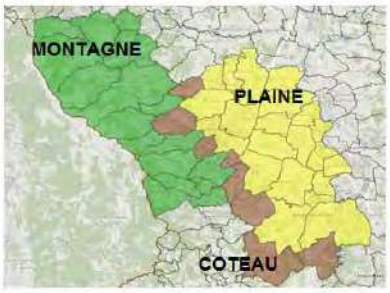
Répartition des installations aidées par type de productions



Caractéristiques des installations aidées (50%)

- **99** ha de surface moyenne d'installation
- **2/3** en société (GAEC)
- Plus de **55 %** avec au moins un atelier bovins
- Forte dynamique **vente directe**
- 1 installation aidée en **viticulture**

Secteur Monts du Forez

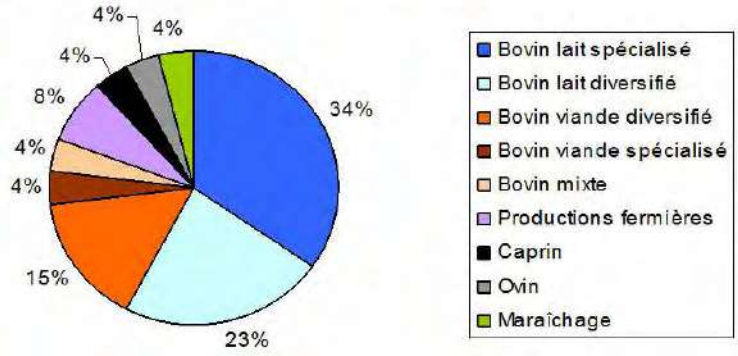


16 communes concernées
34 % de la population agricole
36 % des installations

Caractéristiques des installations aidées (45%)

- **73** ha de surface moyenne d'installation
- **62%** en société (GAEC)
- Grande **diversité de productions**
- plus de **50%** en production bovin lait
- **80%** avec au moins un atelier bovins
- Timide dynamique **vente directe**

Répartition des installations aidées par type de productions



3 - DYNAMIQUE DE TRANSMISSION

Sur le secteur Loire Forez Agglomération (45 communes) sur la période 2013-2016, 53 futurs cédants ont accepté un entretien individuel avec le Point Accueil Transmission :

- 39 exploitants individuels,
- 10 exploitants en GAEC,
- 4 exploitants en EARL.

A l'image du département, ces agriculteurs sont en majorité des éleveurs :

- En bovins laitier (21)
- En bovins viande (18)

Il est bon de préciser que certains agriculteurs rencontrés sont d'anciens producteurs laitiers qui terminent leurs carrières avec des productions animales (élevage de génisses ou engraissement de veaux de lait) ou végétales (céréales ou herbe). De ce fait, la transmission de l'exploitation est rendu beaucoup plus difficile : des équipements souvent vétustes et des dimensions économiques restreintes.

Globalement, les projets de transmission sont un peu moins nombreux que sur le reste du département : environ 40 % des futurs cédants rencontrés sur Loire Forez Agglomération ont un projet de transmission (plus de 50 % à l'échelle du département).

La plupart ont émis le souhait de cesser leur activité le plus tôt possible : dispositif de retraite anticipée à 60 ans pour motif de carrière longue.

Focus sur le Point Accueil Transmission :
Les futurs cédants sont contactés par le conseiller transmission de la Chambre d'Agriculture de la Loire entre 57 et 58 ans, soit de 3 à 5 ans avant de cesser leur activité.

Objectifs :
- Faire le point sur le projet de cessation d'activité,
- Sensibiliser à la transmission,
- Informer sur les démarches de transmission.

Rappels des principaux freins à la transmission :

- absence de volonté du cédant,
- logement non disponible,
- des bâtiments d'exploitation vétustes et non fonctionnels,
- un foncier non adapté (faible taille et/ou morcellement),
- faible dimension économique,
- absence d'accès à l'eau.

4 - ANALYSE DU MARCHE FONCIER

Cf. support de présentation ppt (pages suivantes)

Diagnostic agricole en amont d'un projet d'urbanisme

Diagnostic, prospective, leviers d'actions
Communauté d'Agglomération Loire Forez

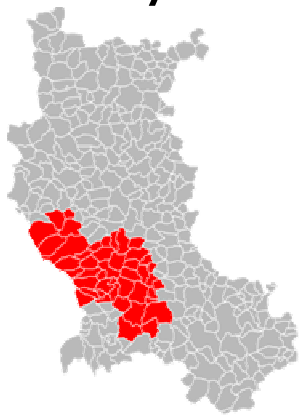
Vendredi 1er Juillet 2016
COTECH – Validation de la phase 1

TERRES d'AVENIR

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE LOIRE

Ordre du jour

- Présentation du contexte de l'étude
- 1ères données chiffrées => besoin de votre analyse
  - Marché foncier
  - Installation
  - Transmission



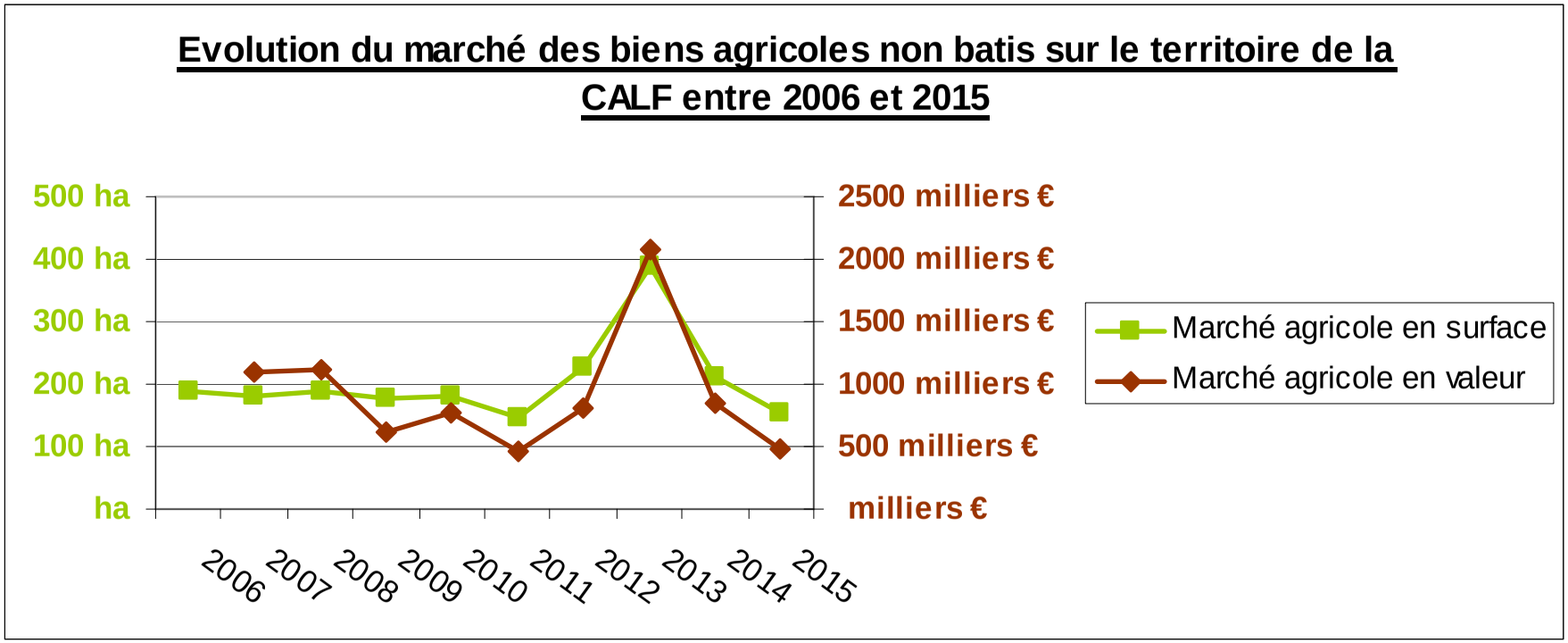
- Élaboration en groupe de matrices AFOM
- Restitution en plénière

Premiers éléments d'analyse

Aspects fonciers

SOURCE SAFER RHONE-ALPES

Evolution du marché agricole



En moyenne 204 ha vendus par an pour 920 000 €

La consommation d'espace agricole : résultante de 2 phénomènes très distinctes

ARTIFICIALISATION + **CONSOMMATION MASQUEE** = **CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE**

La consommation d'espace agricole : résultante de 2 phénomènes très distinctes

ARTIFICIALISATION

PROGRESSION DES SURFACES URBANISEES

39* ha /an

PROGRESSION DES SURFACES NON CADASTREES (infrastructures)

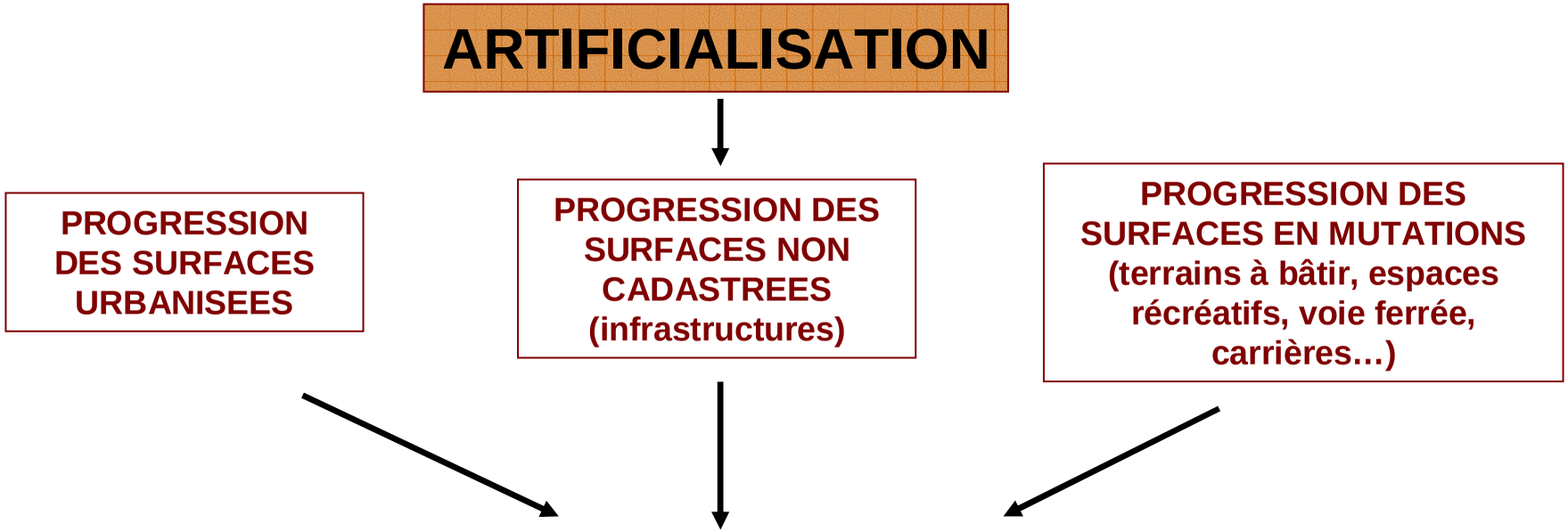
17* ha /an

PROGRESSION DES SURFACES EN MUTATIONS (terrains à bâtir, espaces récréatifs, voie ferrée, carrières…)

5* ha /an

* Moyenne 2006-2015

La consommation d'espace agricole : résultante de 2 phénomènes très distinctes



61* ha par an sont artificialisés soit près d'une exploitation perdue chaque année (source RGA)

* Moyenne 2006-2015

La consommation d'espace agricole : résultante de 2 phénomènes très distinctes

CONSOMMATION MASQUEE

SURFACES ACQUISES AVEC UN BIEN BATI RESIDENTIEL	ESPACES DE LOISIRS
28* ha /an	29* ha /an

* Moyenne 2006-2015

La consommation d'espace agricole : résultante de 2 phénomènes très distinctes

CONSOMMATION MASQUEE

↓

SURFACES ACQUISES AVEC UN BIEN BATI RESIDENTIEL

ESPACES DE LOISIRS

↓

57* ha /an subissent une perte d'usage agricole soit près d'une exploitation perdue chaque année (source RGA)

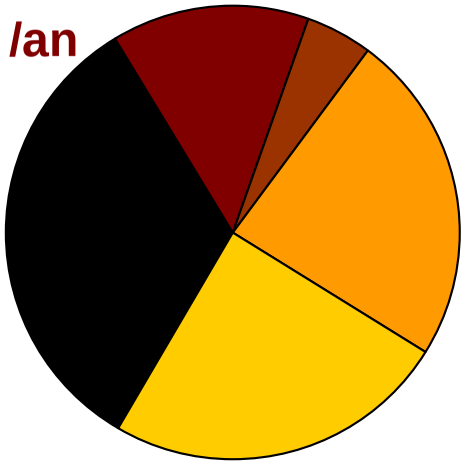
* Moyenne 2006-2015

La consommation d'espace agricole : résultante de 2 phénomènes très distinctes

La consommation d'espace agricole : résultante de 2 phénomènes très distinctes

ARTIFICIALISATION + **CONSOMMATION MASQUEE** = **CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE**

61* ha /an



57* ha /an

- Espaces urbains
- Espaces en mutation
- Domaine public
- Surface avec bâti
- Espaces de Loisir

118* ha /an

* Moyenne 2006-2015

La consommation d'espace agricole : résultante de 2 phénomènes très distinctes

ARTIFICIALISATION

61* ha /an

+

CONSOMMATION MASQUEE

57* ha /an

=

CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE

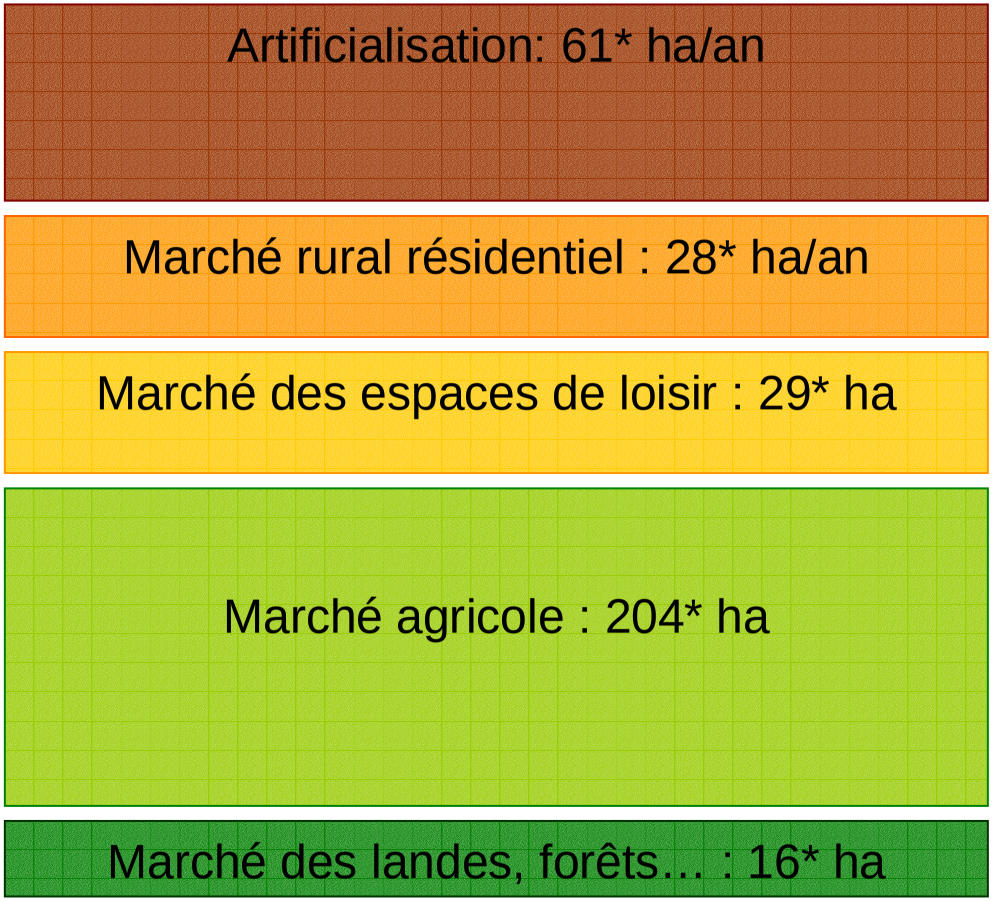
118* ha /an

Une consommation d'espaces agricoles moyenne entre 2006 et 2015 de 118 ha / an soit près de deux exploitations perdue chaque année (source RGA 2010)

* Moyenne 2006-2015

Analyse du marché foncier agricole de la CALF

Marché de l'espace rural : 338* ha / an



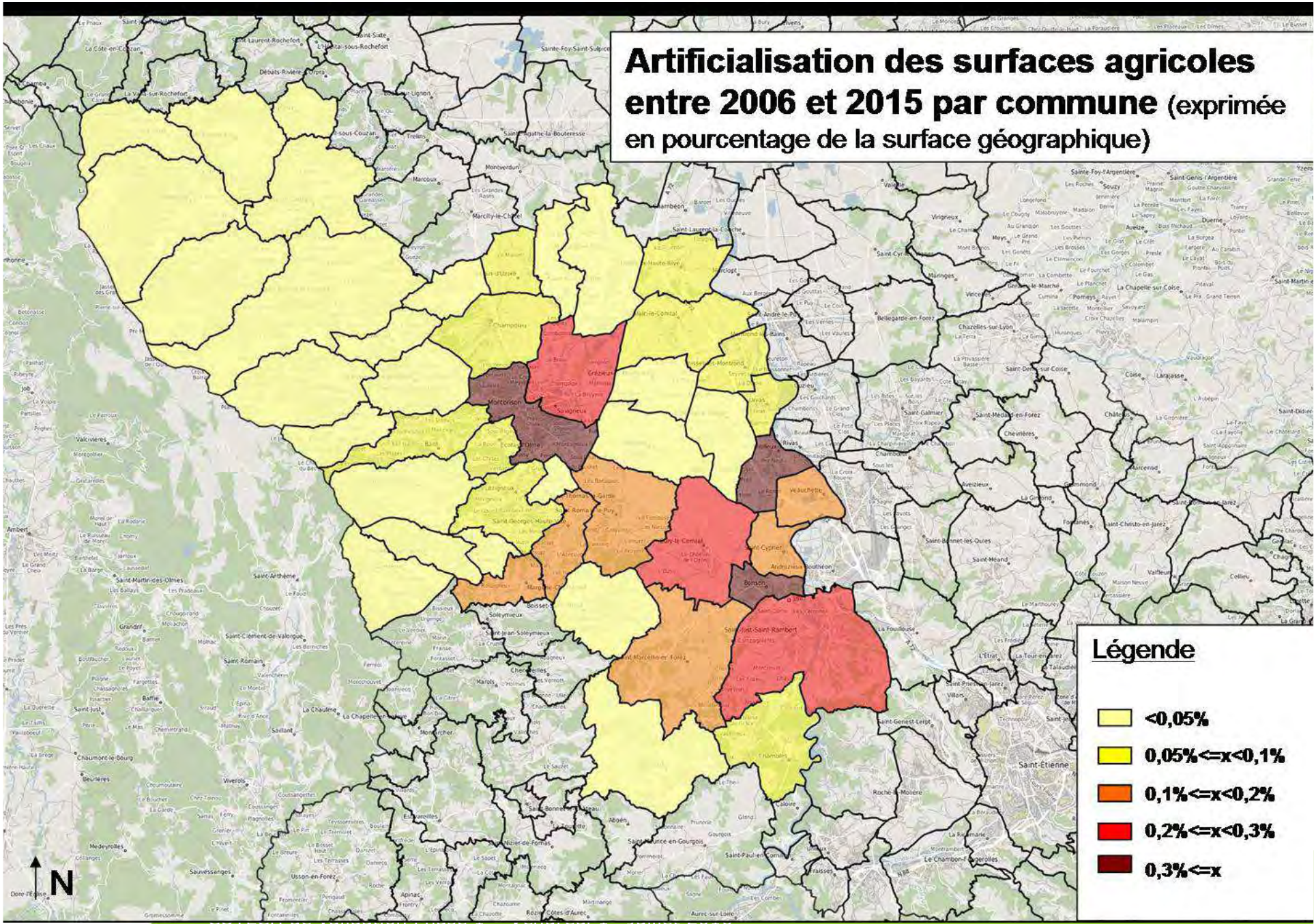
Pression sur le marché agricole

* moyenne période 2006-2015

Analyse du marché foncier agricole de la CALF

- **Une répartition inégale de cette consommation sur le territoire**

ARTIFICIALISATION


Artificialisation des surfaces agricoles entre 2006 et 2015 par commune (exprimée en pourcentage de la surface géographique)
Légende
<0,05%
0,05%<=x<0,1%
0,1%<=x<0,2%
0,2%<=x<0,3%
0,3%<=x
N

Analyse du marché foncier agricole de la CALF

- **Une répartition inégale de cette consommation sur le territoire**

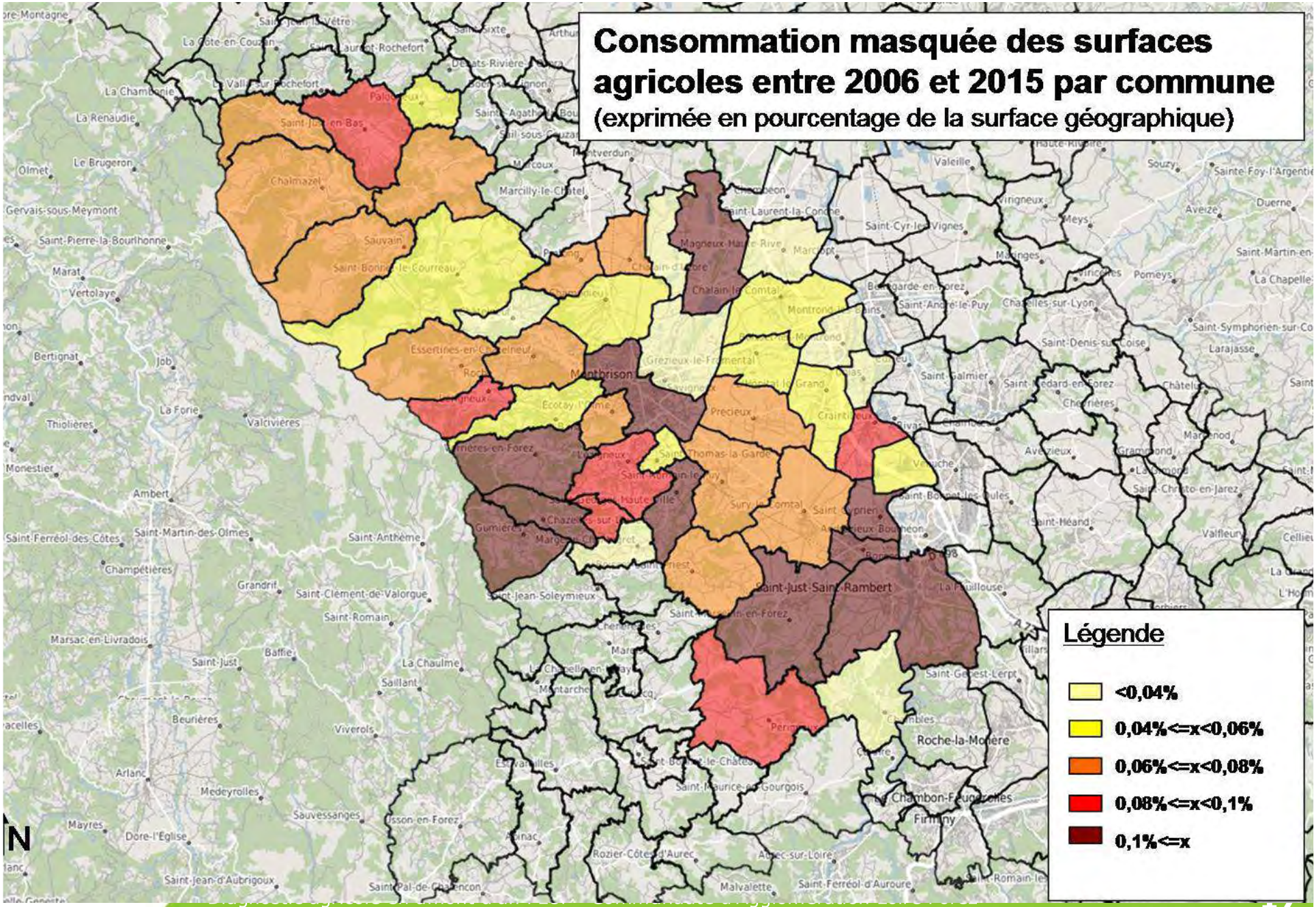
ARTIFICIALISATION

Polarisation de l'artificialisation autour de l'axe D8

Analyse du marché foncier agricole de la CALF

- **Une répartition inégale de cette consommation sur le territoire**

CONSOMMATION MASQUEE


Consommation masquée des surfaces agricoles entre 2006 et 2015 par commune
(exprimée en pourcentage de la surface géographique)
Légende
<0,04%
0,04%<=x<0,06%
0,06%<=x<0,08%
0,08%<=x<0,1%
0,1%<=x
N

Analyse du marché foncier agricole de la CALF

- **Une répartition inégale de cette consommation sur le territoire**

CONSOMMATION MASQUEE

Centralisation de la consommation masquée le long des axes D8 et D498 et sur les communes périurbaines desservies par ces axes.

Analyse du marché foncier agricole de la CALF

Conclusion

La pression exercée sur le marché du foncier agricole est bien le résultat de deux facteurs d'importance comparable en terme de surfaces :
- l'artificialisation (61 ha / an)
- la consommation masquée (57 ha /an)

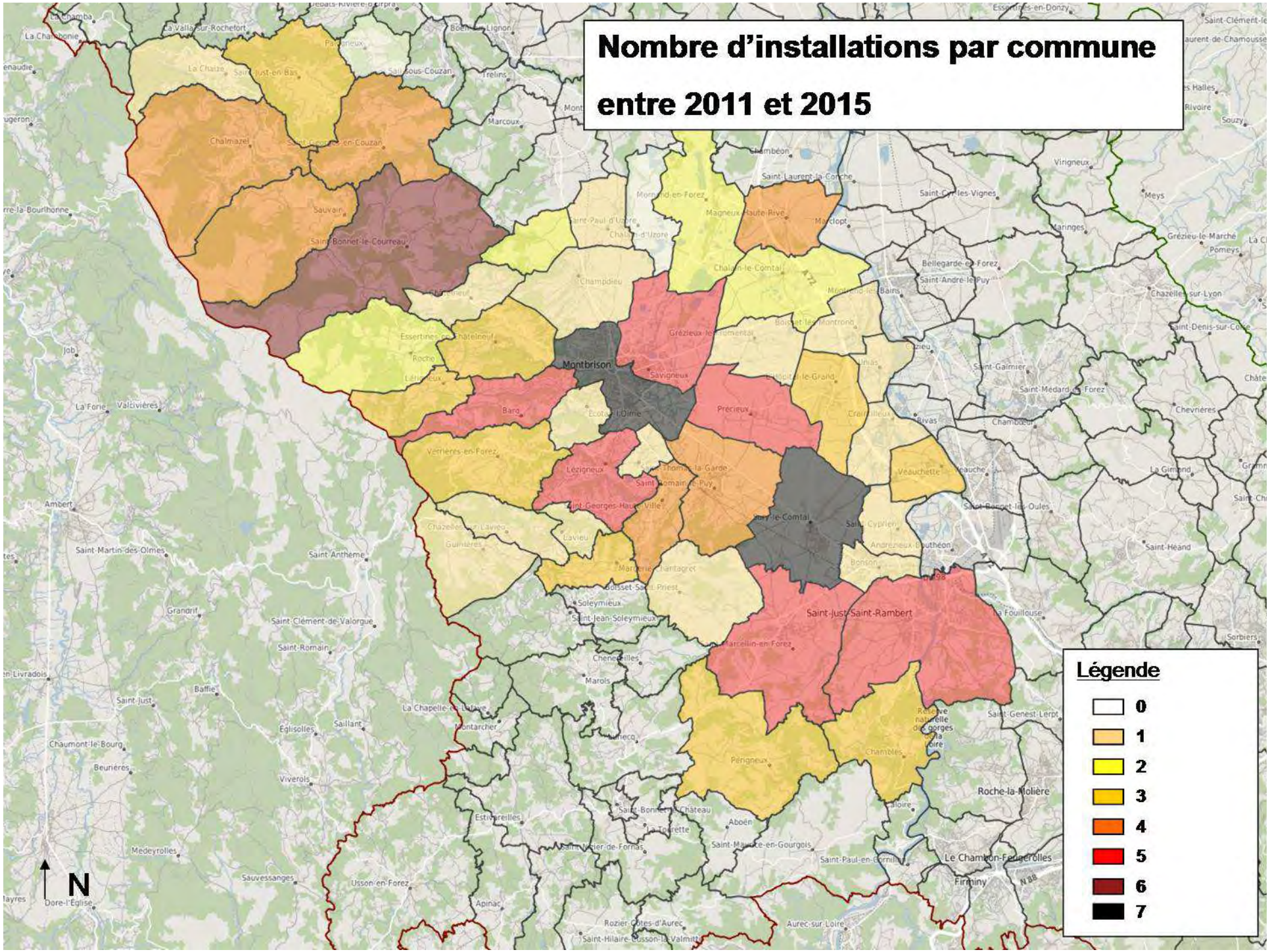
Qualité des terrains non pris en compte or de manière générale ce sont les meilleurs terrains artificialisés

Une consommation masquée parfois précurseuse d'un phénomène d'artificialisation

Premiers éléments d'analyse

Dynamique installation

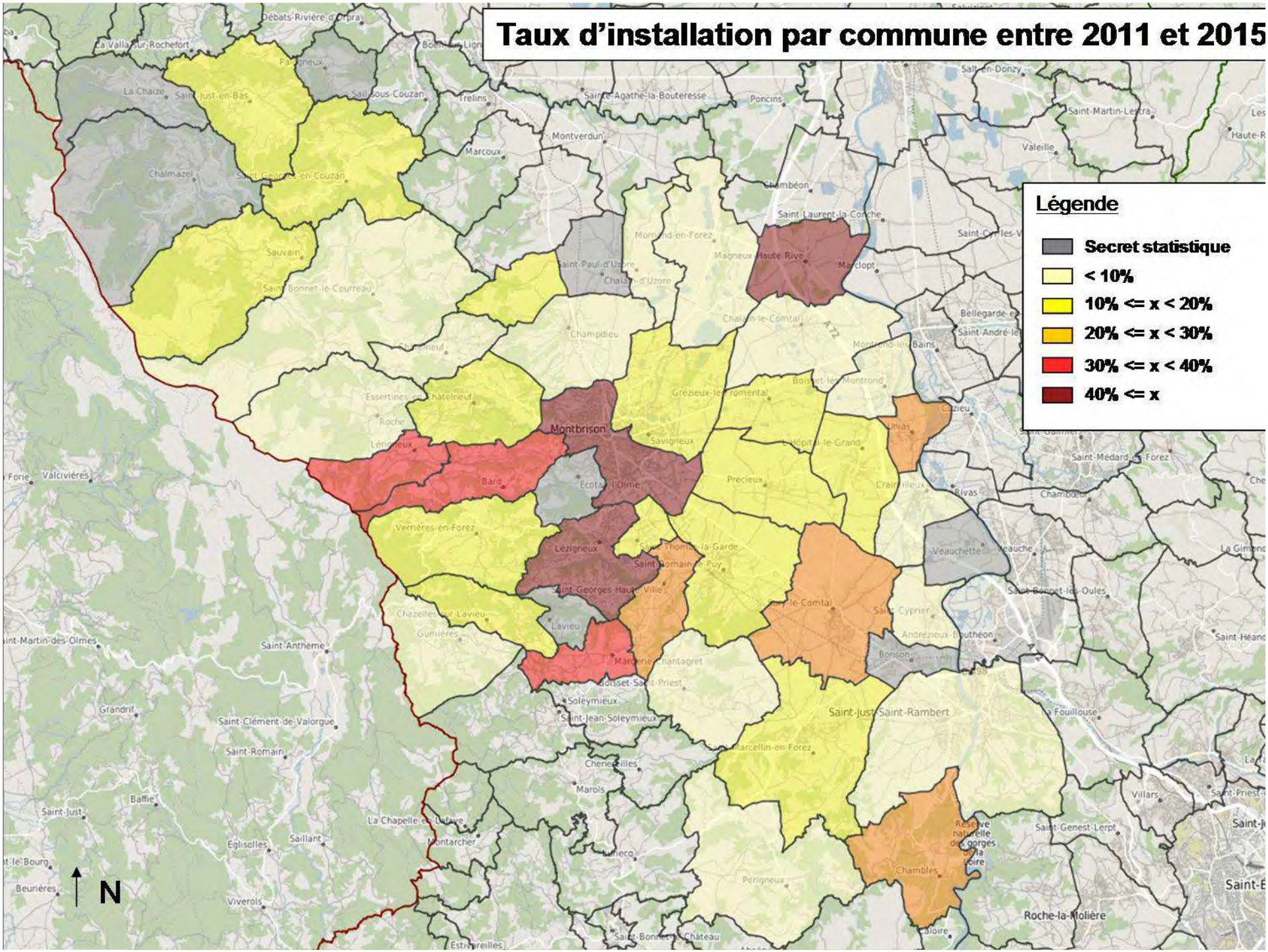
SOURCE POINT ACCUEIL INSTALLATION ET SERVICE DÉVELOPPEMENT DES ENTRPRISES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 42


Nombre d'installations par commune entre 2011 et 2015
Légende
0
1
2
3
4
5
6
7
N
Montbrison
Saint-Just-Saint-Rambert
Roche-la-Molière
Le Chambon-Feugerolles
Firminy
Saint-Étienne
Saint-Martin-des-Olmes
Saint-Anthème
Saint-Clément-de-Valorgue
Saint-Romain
Saint-Just
Baffie
Saillant
Chaumont-le-Bourg
Beurières
Viverols
Medeyrolles
Sauvessanges
Usson-en-Forez
Apinac
Rozier-Côtes-d'Aurec
Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte
Aurec-sur-Loire
Saint-Paul-en-Cornillon
Saint-Maurice-en-Gourgois
Aboën
Saint-Victor-de-Formas
Estivareilles
Saint-Bonnet-le-Château
Chambles
Roche
Pérignieux
Marols
Chenereilles
Soleymieux
Saint-Jean-Soleymieux
Marcellin-en-Forez
Saint-Georges-Haute-Ville
Saint-Romain-le-Puy
Veauchette
Saint-Cyprien
Andrézieux-Bouthéon
Saint-Héand
Saint-Germain-Laval
Pralong
Sury-le-Comtal
Lavieu
Guimières
Verrières-en-Forez
Lézigneux
Baroi
Précieux
Savigneux
Grézieux-le-Fromental
Chalain-le-Comtal
Champdieu
Magneux-Haute-Rive
Saint-Laurent-la-Conche
Chambéon
Virigneux
Saint-Cyr-les-Vignes
Meys
Maringes
Bellegarde-en-Forez
Saint-André-le-Puy
Chazelles-sur-Lyon
Saint-Denis-sur-Coise
Saint-Galmier
Saint-Médard-en-Forez
Chevrières
Chambœuf
Rivas
Saint-Barthélemy-Lestra
Saint-Bonnet-les-Oules
La Gimond
Saint-Paul-d'Uzore
Sauvain
Saint-Bonnet-le-Courreau
Chalmazel
Marcoux
Trelins
Saint-Sulpice-les-Feuilles
Saint-Clément-de-Chamousset
Rivoire
Souzy
Grézieu-le-Marché
Pomeys
Saint-Denis-sur-Coise
Job
La Forie
Valtiverières
Ambert
Grandrif
Livradois
Saint-Just
Eglisolles
Chaumont-le-Bourg
Beurières
Viverols
Medeyrolles
Sauvessanges
Usson-en-Forez
Apinac
Rozier-Côtes-d'Aurec
Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte
Aurec-sur-Loire
Saint-Paul-en-Cornillon
Saint-Maurice-en-Gourgois
Aboën
Saint-Victor-de-Formas
Estivareilles
Saint-Bonnet-le-Château
Chambles
Roche
Pérignieux
Marols
Chenereilles
Soleymieux
Saint-Jean-Soleymieux
Marcellin-en-Forez
Saint-Georges-Haute-Ville
Saint-Romain-le-Puy
Veauchette
Saint-Cyprien
Andrézieux-Bouthéon
Saint-Héand
Saint-Germain-Laval
Pralong
Sury-le-Comtal
Lavieu
Guimières
Verrières-en-Forez
Lézigneux
Baroi
Précieux
Savigneux
Grézieux-le-Fromental
Chalain-le-Comtal
Champdieu
Magneux-Haute-Rive
Saint-Laurent-la-Conche
Chambéon
Virigneux
Saint-Cyr-les-Vignes
Meys
Maringes
Bellegarde-en-Forez
Saint-André-le-Puy
Chazelles-sur-Lyon
Saint-Denis-sur-Coise
Saint-Galmier
Saint-Médard-en-Forez
Chevrières
Chambœuf
Rivas
Saint-Barthélemy-Lestra
Saint-Bonnet-les-Oules
La Gimond
Saint-Paul-d'Uzore
Sauvain
Saint-Bonnet-le-Courreau
Chalmazel
Marcoux
Trelins
Saint-Sulpice-les-Feuilles
Saint-Clément-de-Chamousset
Rivoire
Souzy
Grézieu-le-Marché
Pomeys
Job
La Forie
Valtiverières
Ambert
Grandrif
Livradois
Saint-Just
Eglisolles
Chaumont-le-Bourg
Beurières
Viverols
Medeyrolles
Sauvessanges
Usson-en-Forez
Apinac
Rozier-Côtes-d'Aurec
Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte
Aurec-sur-Loire
Saint-Paul-en-Cornillon
Saint-Maurice-en-Gourgois
Aboën
Saint-Victor-de-Formas
Estivareilles
Saint-Bonnet-le-Château
Chambles
Roche
Pérignieux
Marols
Chenereilles
Soleymieux
Saint-Jean-Soleymieux
Marcellin-en-Forez
Saint-Georges-Haute-Ville
Saint-Romain-le-Puy
Veauchette
Saint-Cyprien
Andrézieux-Bouthéon
Saint-Héand
Saint-Germain-Laval
Pralong
Sury-le-Comtal
Lavieu
Guimières
Verrières-en-Forez
Lézigneux
Baroi
Précieux
Savigneux
Grézieux-le-Fromental
Chalain-le-Comtal
Champdieu
Magneux-Haute-Rive
Saint-Laurent-la-Conche
Chambéon
Virigneux
Saint-Cyr-les-Vignes
Meys
Maringes
Bellegarde-en-Forez
Saint-André-le-Puy
Chazelles-sur-Lyon
Saint-Denis-sur-Coise
Saint-Galmier
Saint-Médard-en-Forez
Chevrières
Chambœuf
Rivas
Saint-Barthélemy-Lestra
Saint-Bonnet-les-Oules
La Gimond
Saint-Paul-d'Uzore
Sauvain
Saint-Bonnet-le-Courreau
Chalmazel
Marcoux
Trelins
Saint-Sulpice-les-Feuilles
Saint-Clément-de-Chamousset
Rivoire
Souzy
Grézieu-le-Marché
Pomeys

Dynamique installation entre 2011-2015

- **126 installations aidées et non aidées** sur la CALF entre 2011 et 2015

- Deux pôles d'installation se distinguent nettement : **Montbrison et Sury-le Comtal** et les communes environnantes


Taux d'installation par commune entre 2011 et 2015
Légende
Secret statistique
< 10%
10% <= x < 20%
20% <= x < 30%
30% <= x < 40%
40% <= x
N
Montbrison
Saint-Anthème
Saint-Just-Saint-Rambert
Roche-la-Molière

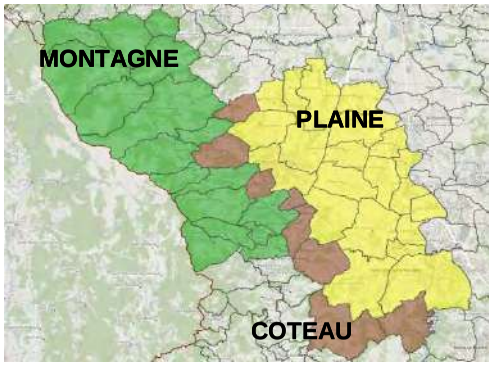
Dynamique installation entre 2011-2015

Un fort taux de renouvellement sur une diagonale Montbrison→ Sury le Comtal

Dynamique installation entre 2011-2015

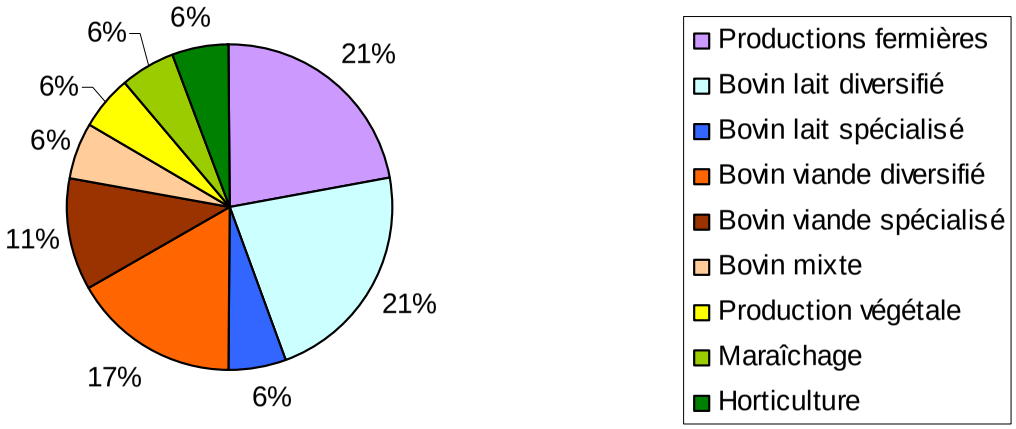
Caractéristiques des installations sur le secteur : PLAINE

Dynamique installation entre 2011-2015



21 communes concernées
48 % de la population agricole
49 % des installations

Répartition des installations aidées par type de productions



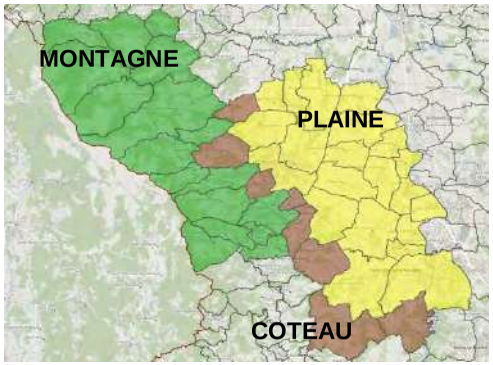
Caractéristiques des installations aidées (30%)

- **92** ha de surface moyenne d'installation
- **2/3** en société (EARL et GAEC)
- Grande **diversité de productions**
- Plus de **60 %** avec au moins un atelier bovins
- Forte dynamique **vente directe**

Dynamique installation entre 2011-2015

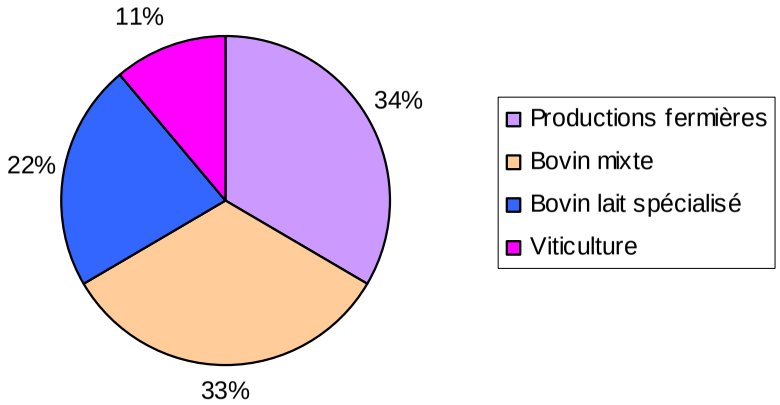
Caractéristiques des installations sur le secteur : COTEAU

Dynamique installation entre 2011-2015



8 communes concernées
18 % de la population agricole
15 % des installations

Répartition des installations aidées par type de productions



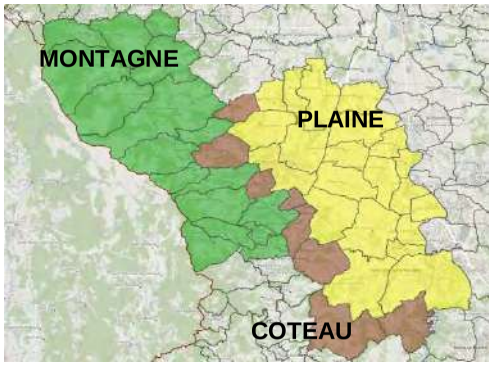
Caractéristiques des installations aidées (50%)

- **99** ha de surface moyenne d'installation
- **2/3** en société (GAEC)
- Plus de **55 %** avec au moins un atelier bovins
- Forte dynamique **vente directe**
- 1 installation aidée en **viticulture**

Dynamique installation entre 2011-2015

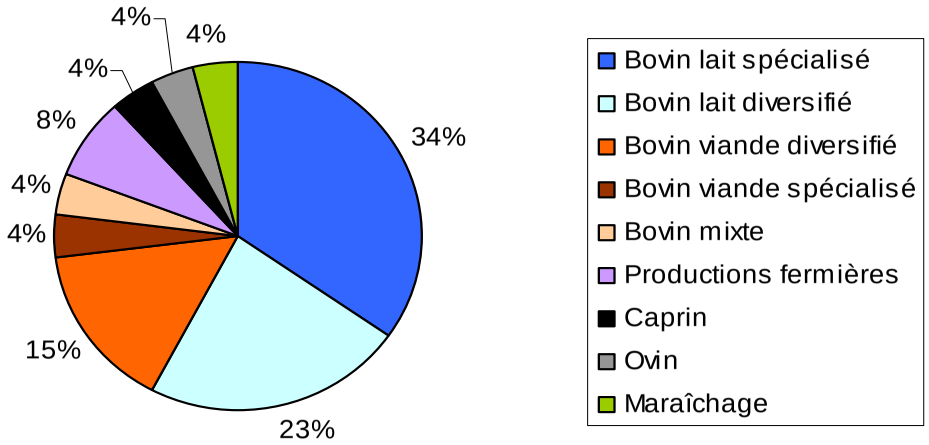
Caractéristiques des installations sur le secteur : MONTAGNE

Dynamique installation entre 2011-2015



16 communes concernées
34 % de la population agricole
36 % des installations

Répartition des installations aidées par type de productions



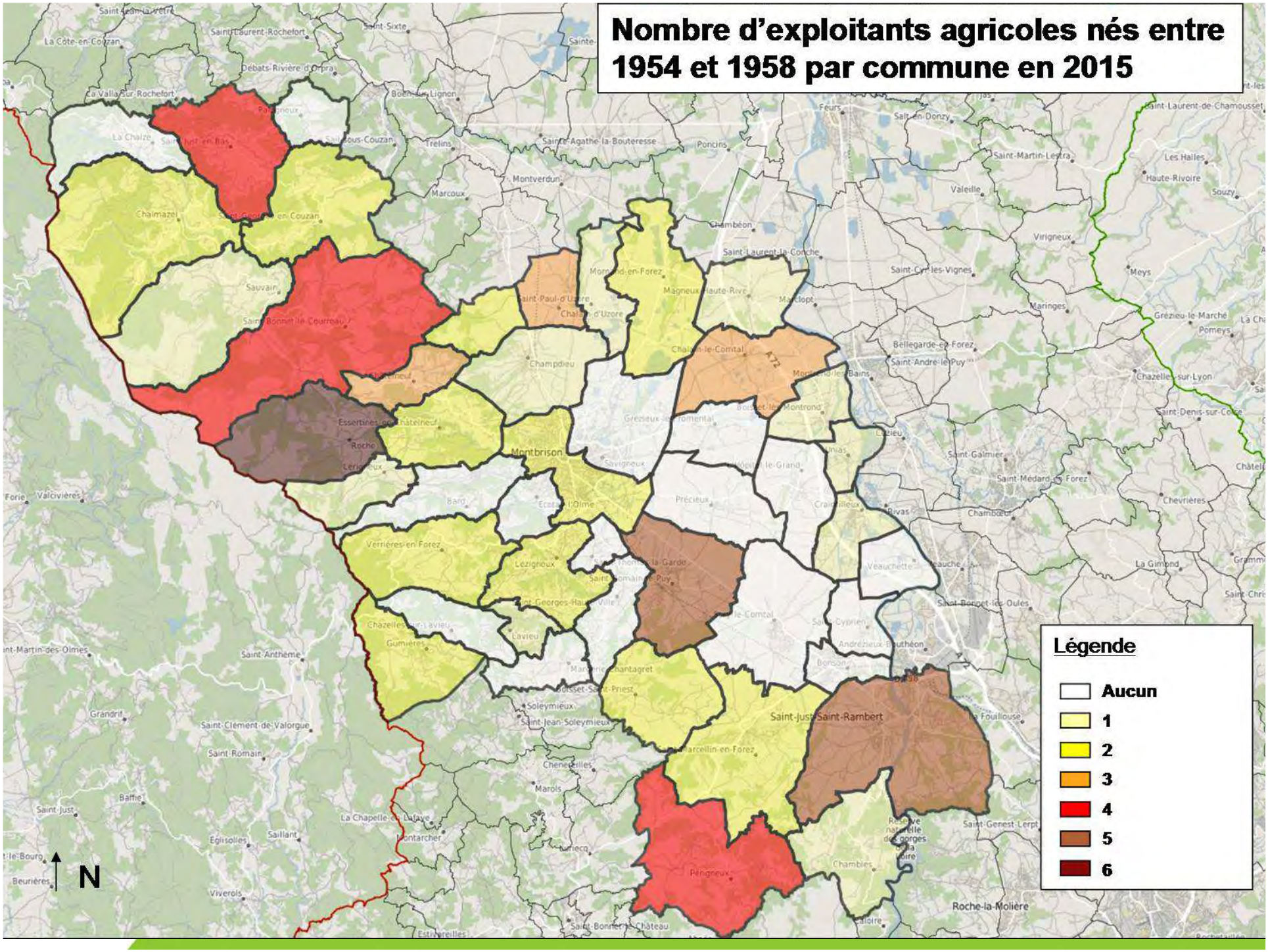
Caractéristiques des installations aidées (45%)

- **73** ha de surface moyenne d'installation
- **62%** en société (GAEC)
- Grande **diversité de productions**
- plus de **50%** en production bovin lait
- **80%** avec au moins un atelier bovins
- Timide dynamique **vente directe**

Premiers éléments d'analyse

Dynamique transmission

SOURCE POINT ACCUEIL TRANSMISSION ET REPERTOIRE DEPARTS INSTALLATIONS

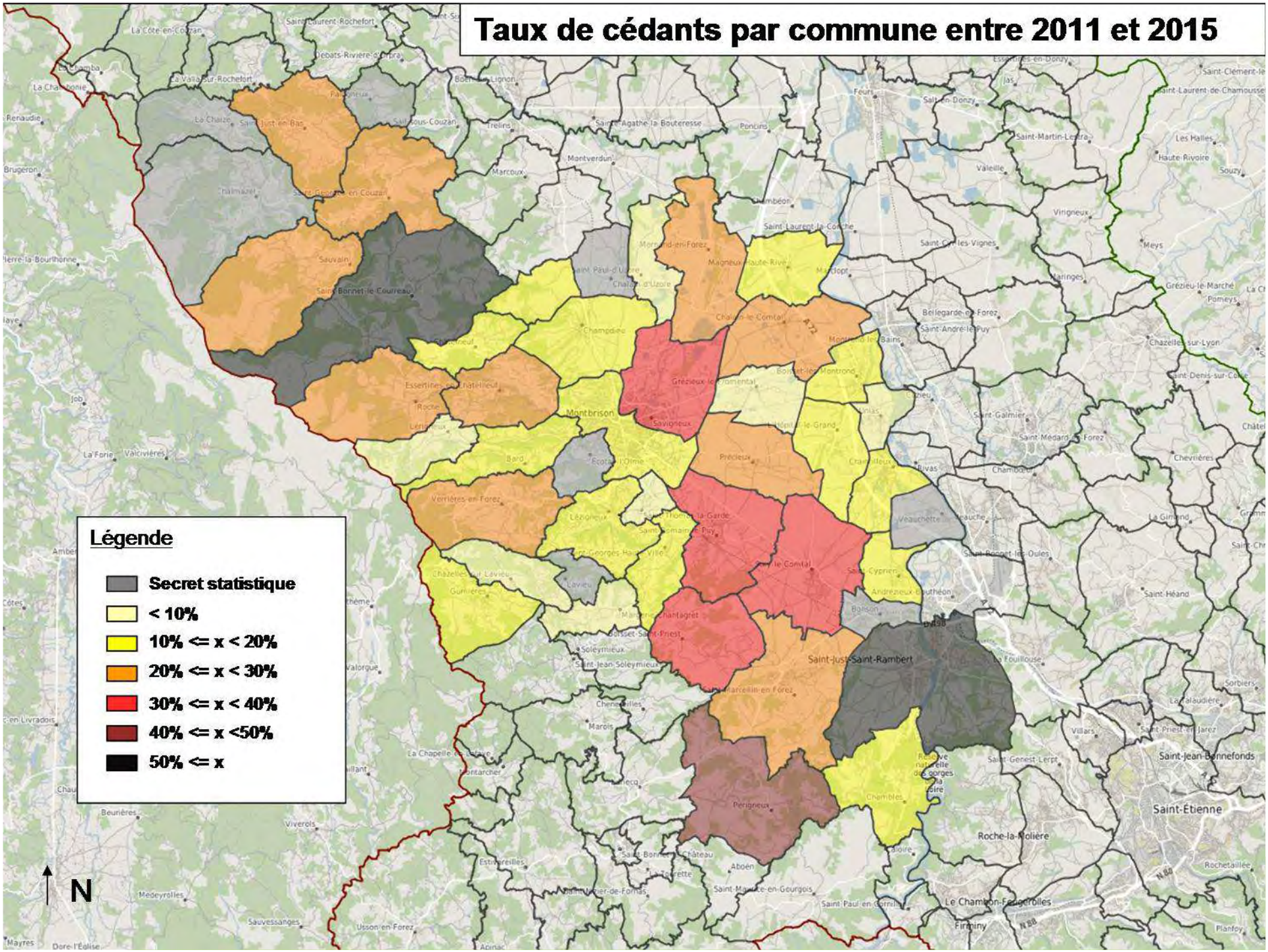

Nombre d'exploitants agricoles nés entre 1954 et 1958 par commune en 2015
Légende
Aucun
1
2
3
4
5
6
N
Montbrison
Saint-Just-Saint-Rambert
Roche-la-Molière

Dynamique transmission : devenir des exploitations des + de 58 ans

- **69 agriculteurs âgés de 58 à 62 ans en 2016 (Point Accueil Transmission)**

- Nombreux départs imminents sur les communes de Roche, St Just St Rambert, St Romain le Puy et dans une moindre mesure sur Périgneux, St Bonnet le Courreau et St Just en Bas

Taux de cédants par commune entre 2011 et 2015



Dynamique transmission : devenir des exploitations des + de 58 ans

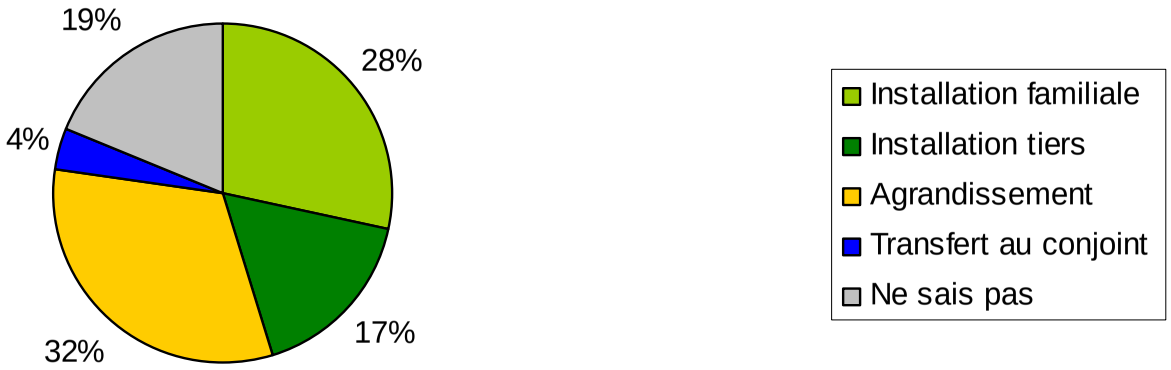
- Problématique de transmission forte sur les communes de St Bonnet le Courreau, St Just St Rambert et Périgneux et dans une moindre mesure, St Romain le Puy, Savigneux, Sury le Comtal et Boisset

Dynamique transmission : devenir des exploitations des + de 58 ans

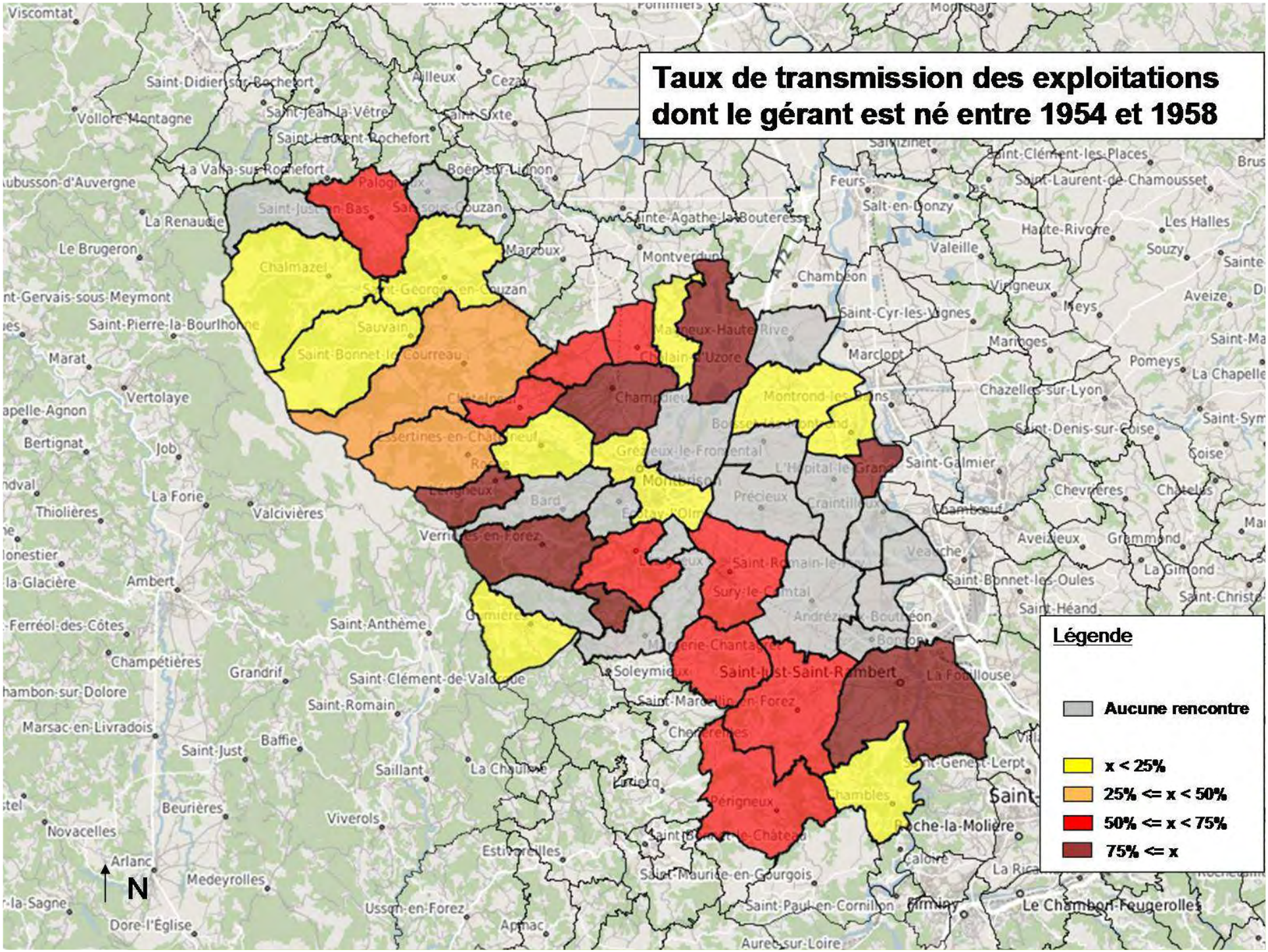
- **77% (53)** des 69 exploitants âgés de 58 à 62 ans, ont été rencontrés par le conseiller du Point Accueil Transmission
- **16 exploitants** n'étaient pas disponibles ou n'ont pas souhaité le rencontrer

Dynamique transmission : devenir des exploitations des + de 58 ans

- Répartition des souhaits de transmission des 53 exploitants rencontrés :



- 45% de projet d'installation
- 32 % d'agrandissement,


Taux de transmission des exploitations dont le gérant est né entre 1954 et 1958
Légende
Aucune rencontre
x < 25%
25% <= x < 50%
50% <= x < 75%
75% <= x
N

Dynamique transmission : devenir des exploitations des + de 58 ans

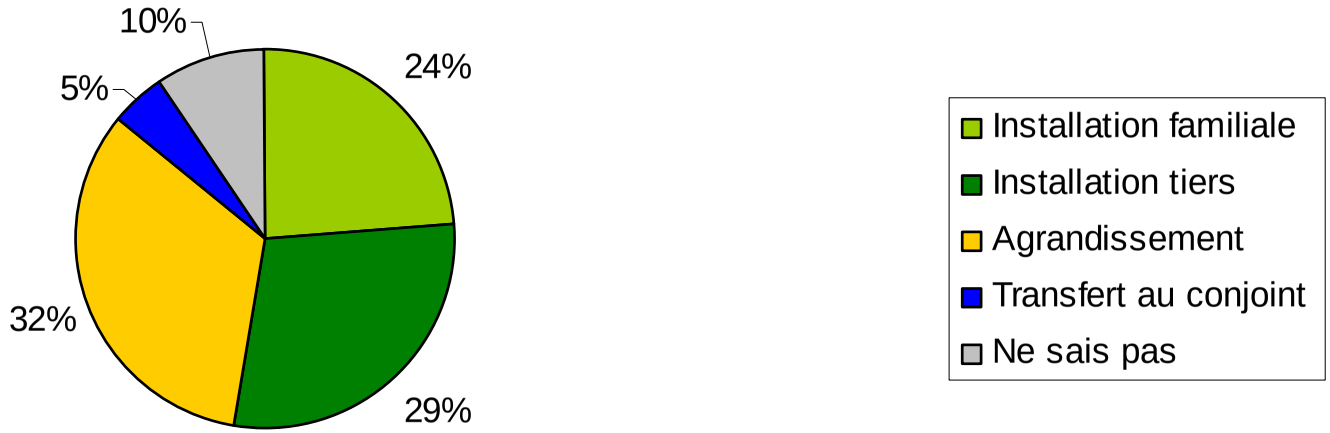
- **Périgneux, St Just en Bas, St Just St Rambert, St Romain le Puy** (problématique transmission) ont un **taux de transmission potentielle élevée (>50%)**

- Alerte sur les communes de **St Bonnet le Courreau et Roche** qui ont une forte problématique transmission couplée à **un taux de transmission potentielle faible (<40%)**

Dynamique transmission : devenir des exploitations des + de 58 ans

SECTEUR PLAINE : 21 cédants rencontrés

Répartition des souhaits de transmission des futurs cédants

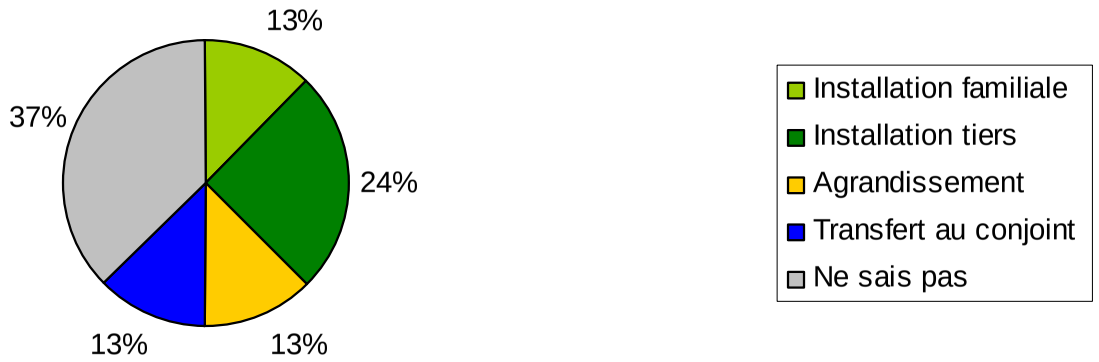


Taux de transmission potentielle élevée (53%)

Dynamique transmission : devenir des exploitations des + de 58 ans

SECTEUR COTEAU : 8 cédants rencontrés

Répartition des souhaits de transmission des futurs cédants



Taux de transmission potentielle faible (37%)
Forte incertitude (37%)

Dynamique transmission : devenir des exploitations des + de 58 ans

SECTEUR MONTAGNE : 24 cédants rencontrés

Répartition des souhaits de transmission des futurs cédants



Importante perte de sièges potentielle pour agrandissement (38 %)

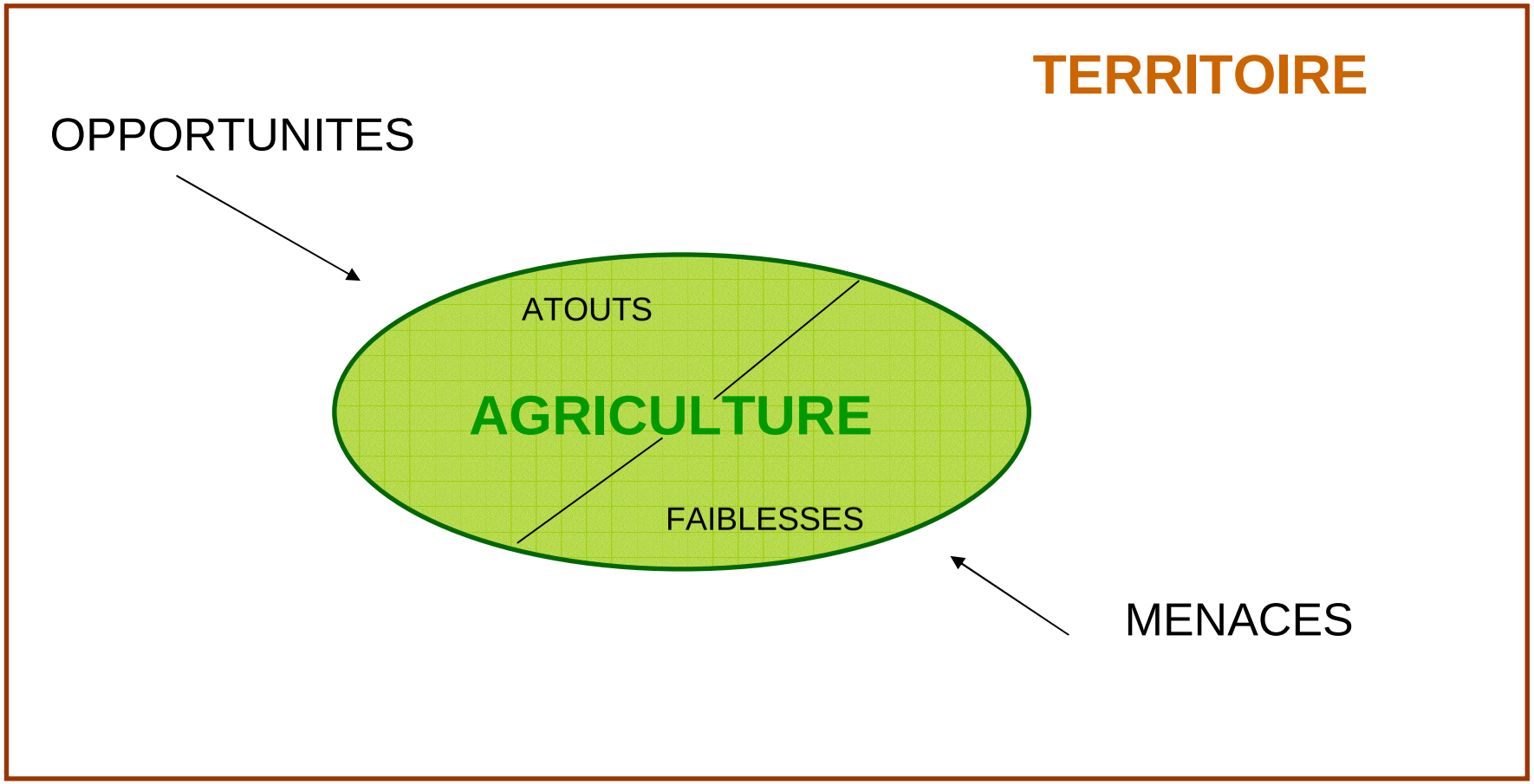
Dynamique transmission : devenir des exploitations des + de 58 ans

- **Phénomène de reconversion professionnelle difficilement anticipable et mesurable**

Premiers éléments d'analyse

Analyse globale de l'agriculture du territoire

Analyse globale de l'agriculture



Analyse globale de l'agriculture

Atouts/faiblesses

- Agriculture dynamique + réseau amont aval bien développé
- Dynamique installation forte
- Bonne dynamique vente directe
- Valorisation sous signe de qualité
- Réseaux de développement des entreprises
- Réseau de CUMA et service de remplacement développés
- Complémentarité des régions agricoles

- Forte incertitude sur la filière laitière

Analyse globale de l'agriculture

Opportunités / Menaces

- Important foyer de consommation avec débouchés variés et en développement
- Ouverture de l'abattoir d'Andrézieux Bouthéon
- Valorisation en AB
- Outils de protection du foncier en progression
- Potentiel touristique
- Programme Agro Environnemental et Climatique

- Saturation de certains débouchés
- Potentiel touristique sous-exploité
- Réchauffement climatique
- Durcissement de la réglementation

Analyse globale de l'agriculture

ATOUTS

FAIBLESSES

PLAINE DU FOREZ

OPPORTUNITES

MENACES

Analyse globale de l'agriculture

Atouts/faiblesses

- Pédologie et topographie
- Parcellaire groupé et rapproché
- Irrigation
- Bonne assise technico-économiques des exploitations
- Faible dépendance aux soutiens financiers

- Sols parfois difficile à travailler
- Difficile gestion des ASA
- Mentalité plutôt individualiste
- Structure difficilement transmissibles (capitaux importants)

Opportunités /Menaces

- ZAP (Bonson, St Marcellin…)
- Bonne desserte
- Proximité des services et emplois
- Proximité d'un bassin de consommation de fourrages (Coteaux et Monts du Forez)
- Nouvelles technologies
- Classement Natura 2000

- Pression urbaine
- Affaiblissement filière maraîchère
- Affaiblissement filière piscicole
- Baisse des soutiens européens
- Tension sur la ressource en eau
- Risques de conccurence des différents épandages
- Problématiques nuisibles fortes

Analyse globale de l'agriculture

ATOUTS

FAIBLESSES

COTEAUX DU FOREZ

OPPORTUNITES

MENACES

Analyse globale de l'agriculture

Atouts/faiblesses

- Sols volcaniques (typicité des vins)
- Maîtrise foncière des coopérateurs viticoles
- Faible moyenne d'âge des viticulteurs indépendants
- Bonne image des indépendants et débouchés internationaux
- Proximité avec la plaine facilite l'achat en paille et fourrage

- Pédologie et topographie
- Parcellaire morcelé
- Pas de maîtrise foncière par les viticulteurs indépendants
- Manque de main d'œuvre salariée qualifiée en viticulture
- Incertitude sur le devenir de la cave coopérative
- Diminution du volume AOC Côtes du Forez

Opportunités /Menaces

- Bonne accessibilité des caveaux le long de la D8
- Communication collective des viticulteurs Forez/Roannais
- Promotion en tant que vignoble de la région viticole d'Auvergne
- Valorisation en AB (20% des surfaces viticoles)

- Pression urbaine
- Faible valorisation locale des Côtes du Forez
- Dépendance vis-à-vis de la plaine pour l'approvisionnement en fourrage

Analyse globale de l'agriculture

ATOUTS

FAIBLESSES

MONTS DU FOREZ

OPPORTUNITES

MENACES

Analyse globale de l'agriculture

Atouts/faiblesses

- Systèmes agricoles adaptés à leur territoire
- Mentalité d'entraide
- Forte densité d'exploitations
- Proximité avec la plaine facilite l'approvisionnement en paille et fourrage

- Pédologie et topographie
- Parcellaire morcelé
- Manque de main d'œuvre sur les exploitations
- Peu d'appropriation de l'AOC Fourme par les agriculteurs
- Risque de déprise laitière ou d'intensification
- Dépendances aux soutiens financiers

Opportunités /Menaces

- Communication collective Fourme de Montbrison, Bleu de Sassenage et Bleu de Gex
- Potentiel de débouchés pour la Fourme au lait cru
- Potentiel touristique
- Filière bois (double activité)
- Secteur privilégié de collecte de lait bio

- Pression foncière agricole sur certains secteurs (Sauvain…)
- Potentiel touristique sous exploité
- Concurrence de la forêt
- Dépendance vis-à-vis de la plaine pour l'approvisionnement en fourrage
- Sanctuarisation de certains secteurs
- Arrivée du loup

Merci de votre attention

Contact technique :

Stéphanie ROCHETTE

Chambre d'agriculture de la Loire

04 77 92 12 12

Note de synthèse générale

Caractéristiques Globales de l'Agriculture du Territoire









Plaine du Forez



Des systèmes de polyculture élevage

Au regard des conditions pédoclimatiques et des caractéristiques du foncier agricole, la Plaine du Forez compte des exploitations de **polyculture élevage** : en majorité de l'**élevage bovins** (viande ou lait) lié à une activité de cultures de ventes (maïs, céréales).

La **filière équine** (tournée vers l'élevage de trotteurs) est également bien ancrée sur le territoire : le département de la Loire est le second département hippique au niveau national.

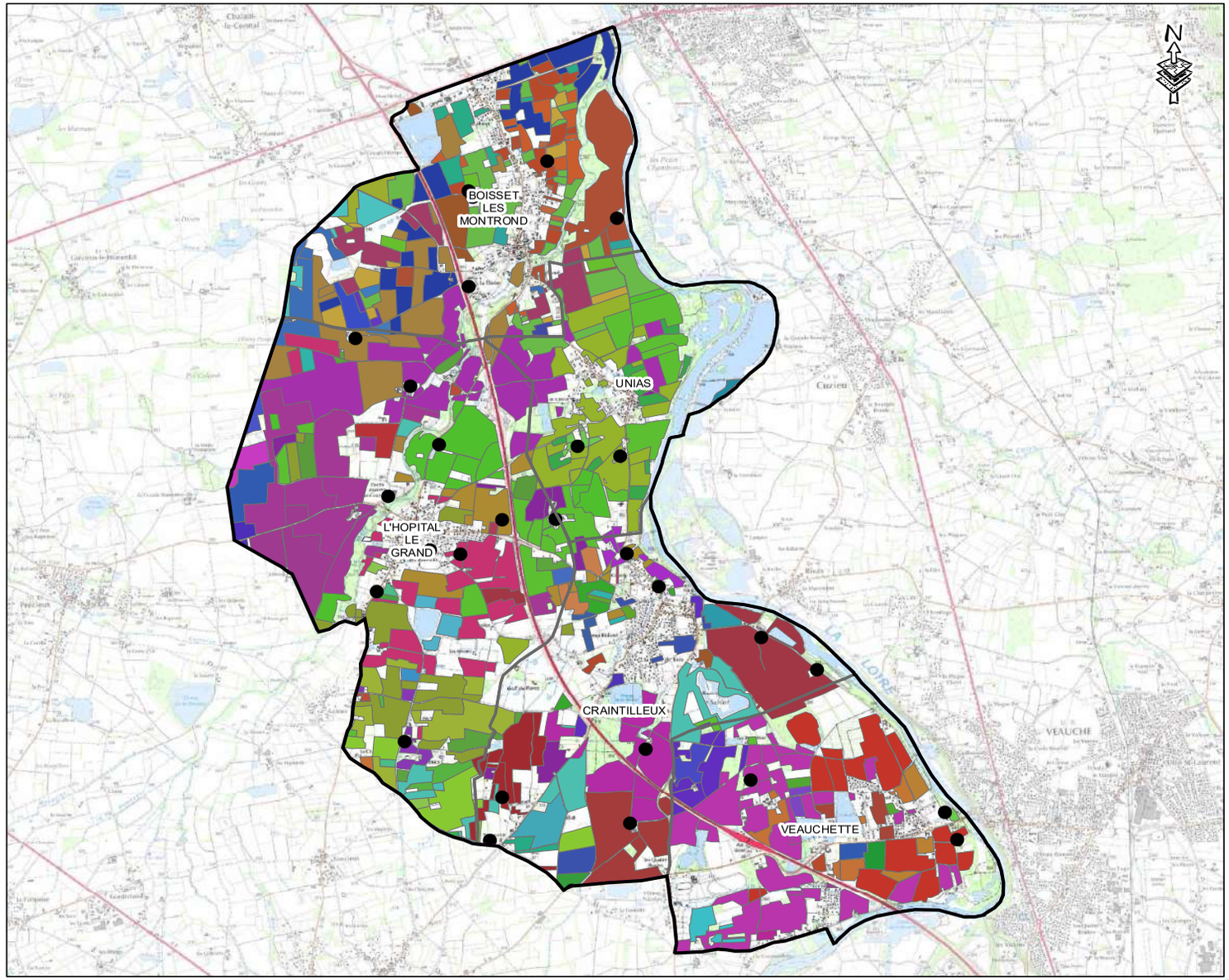
Ce sont globalement des exploitations de taille importante avec des **grandes parcelles**.

Focus sur les types de sol de la Plaine du Forez			
	Chambons	**Varennes**	**Chaninat / Fromentaux**
Caractéristiques	Sols d'alluvions en bord du fleuve (15 % des sols de la plaine).	Sols sableux reposant sur de l'argile (75 %) Des sols ayant peu de réserves en eau. Des sols qui craignent autant **l'excès d'eau** en hiver que le **sec en été**.	Sols argileux (environ 10 %) *(présence notamment sur les communes de St Romain le Puy, Chalain le Comtal, Grézieux le Fromental et Boisset les Montrond)*
Aptitude agricole	Des sols favorables aux cultures de céréales et de maïs.	Cultivés, ce sont des sols qui, de préférence, doivent être à la fois **drainés** et **irrigués** ! Sinon, ils seront conservés en **prairies**.	Des sols plus difficiles à valoriser, sont destinés à l'élevage : parcelles de prairies.

On note également la présence d'un **bassin maraîcher reconnu sur le quartier St Rambert** de la commune de St Just St Rambert : vente en gros / semi gros et vente directe aux consommateurs.

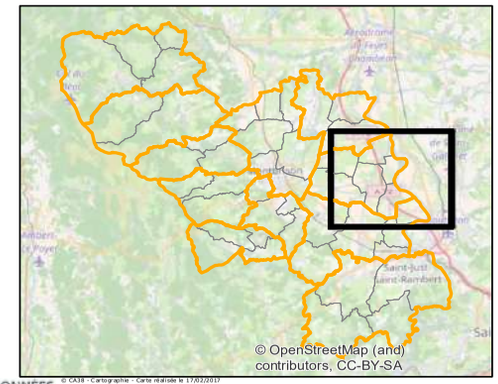
Carte des structurations du foncier agricole

PLUI Loire Forez
Secteur : L'HOPITAL



LEGENDE

● Sièges d'exploitation



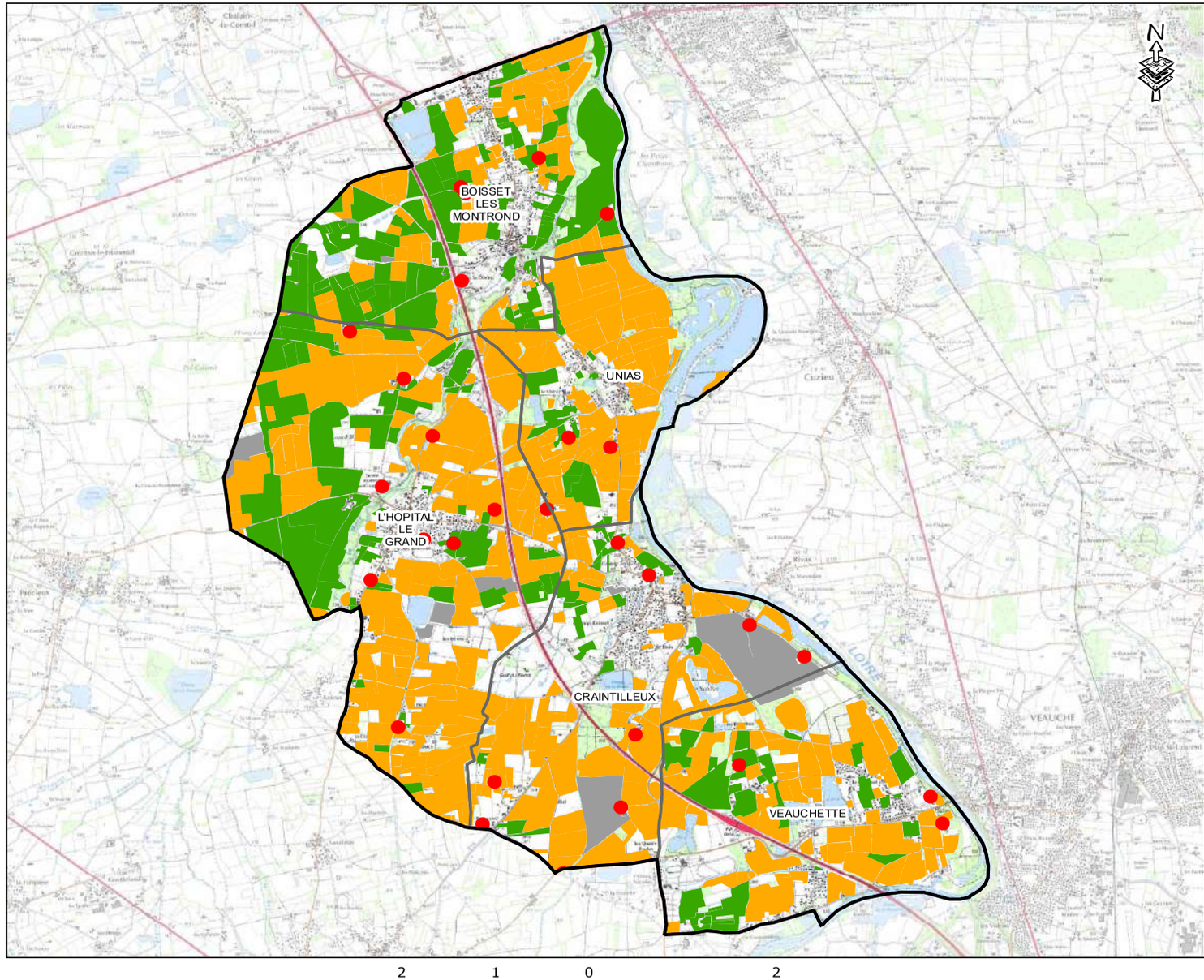
Echelle pour une impression en A3 : 1:43 460

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_LoirePLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

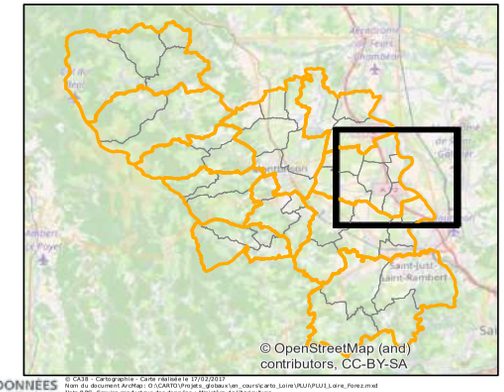
Carte des couverts majoritaires

PLUI Loire Forez
Secteur : L'HOPITAL



LEGENDE

- Sièges d'exploitation
- Terres labourables
- Prairies
- Divers



Echelle pour une impression en A3 : 1:43 460

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA18 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUI\PLUI_Loire_Forez.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA18 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Orthos® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des données éditeurs IGN" - www.ign.fr

Le Canal du Forez : colonne vertébrale de la Plaine

Les exploitations bénéficient de la présence de l'irrigation, en particulier du canal du Forez. Au regard d'une faible pluviométrie et d'une demande climatique croissante, l'irrigation permet de :

- sécuriser l'autonomie fourragère des exploitations de la plaine,
- pérenniser l'activité maraîchère sur le secteur sud,
- produire une partie des fourrages nécessaires aux exploitations de montagne.

L'eau du canal sert aussi à l'abreuvement des animaux. Sur le territoire du SMIF (Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez), les cheptels présents consomment plus de 2 700 m^3 par jour. Cette contribution du Canal représente une économie conséquente pour les syndicats et réseaux d'eau potables. Cette dernière est bénéfique pour satisfaire les besoins des populations.

L'**irrigation** (retenues en coteau et réseaux collectifs en plaine) est un atout déterminant pour l'autonomie des fermes mais également pour l'accès à de nouvelles filières de valorisation (céréales CRC, lait bio, production de légumes ou de fruits...).

Des déplacements agricoles compliqués

Le territoire de la Plaine du Forez se caractérise par :

- un maillage routier important avec des routes départementales fréquentées (notamment la RD8),
- des secteurs périurbains sur le sud du secteur Plaine et autour de Montbrison.

Au regard des caractéristiques des exploitations (grand parcellaire, des engins agricoles de gros gabarit) et des infrastructures routières, les déplacements agricoles sur la plaine sont localement compliqués.
Ces déplacements sont parfois quotidiens : tournée des deux dessileuses automotrices (CUMA de la Curraize et CUMA de Champdieu).

La circulation automobile peut interférer avec le fonctionnement quotidien des exploitations. Compte tenu de son gabarit et de son inertie, l'insertion d'un véhicule agricole dans la circulation nécessite plus de temps qu'une simple automobile, rendant certains carrefours dangereux (manque de visibilité, démarrage en côte...).
De plus, le gabarit des véhicules agricoles rend parfois le franchissement d'intersections ou de portions de route très périlleux.

▸▸ENJEUX :

- **Améliorer ou maintenir le bon fonctionnement quotidien des exploitations : un accès facile au siège d'exploitation et un accès sécurisé et rapide au parcellaire.**
- **Résorber et ne pas multiplier les zones de circulations difficiles.**

Monts du Forez

Des exploitations d'élevage sur la partie montagne, essentiellement herbagères

L'agriculture des Monts du Forez est fortement contrainte par les **conditions sols-climat-pentes** et, de ce fait, naturellement orientée vers l'**élevage** : en majorité de l'**élevage bovins lait** avec des systèmes fourragers herbagers.
2 AOP Fourme sont présentes : Montbrison et Ambert.

Ce sont globalement des exploitations de taille modeste avec un **parcellaire morcelé,** caractéristique due aux contraintes naturelles fortes (topographie, hydrographie).

Le foncier se caractérise par des sols sableux, globalement superficiels et acides : ce qui explique la part importante de **prairies naturelles**. Néanmoins, ces sols peuvent présenter localement de réels potentiels de production (céréales, prairies temporaires, maïs) en fonction de leur profondeur et leur situation géographique (altitude, exposition). Ainsi, les **surfaces labourables** demeurent des parcelles stratégiques au regard de l'autonomie des fermes des Monts du Forez.

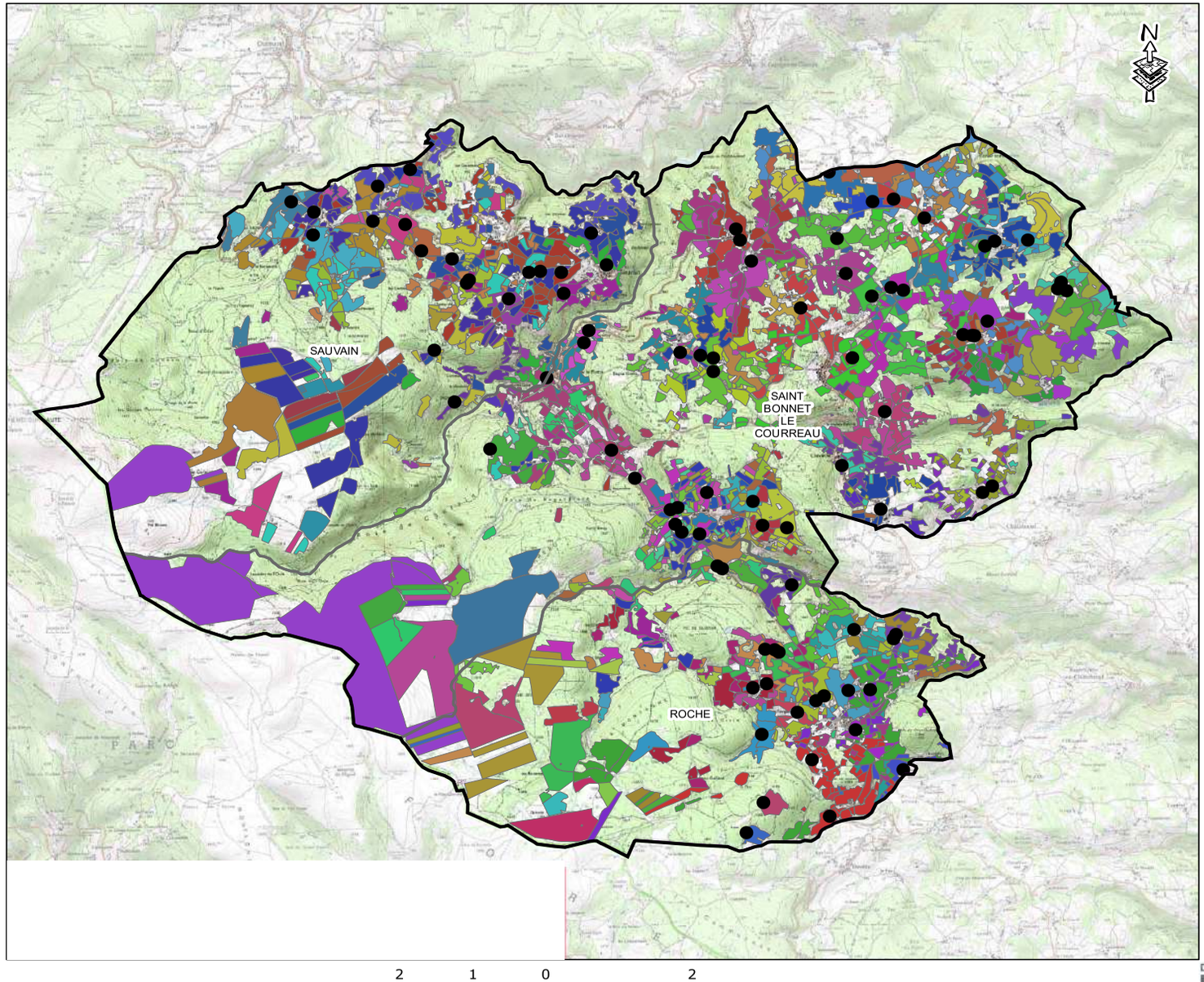


▸▸ENJEUX :

- **Continuer à faire pâturer les animaux,**
- **Atteindre l'autonomie alimentaire pour limiter les achats de fourrages et de céréales à l'extérieur.**

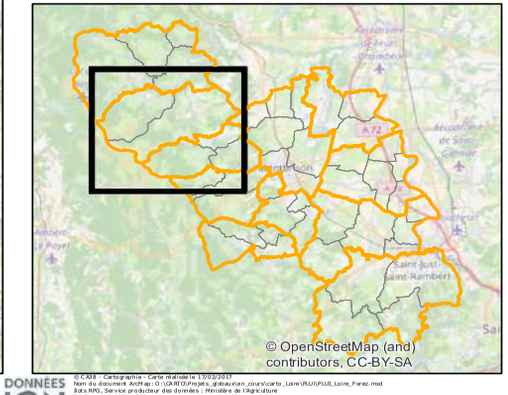
Carte des structurations du foncier agricole

PLUI Loire Forez
Secteur : ST BONNET



LEGENDE

- Sièges d'exploitation



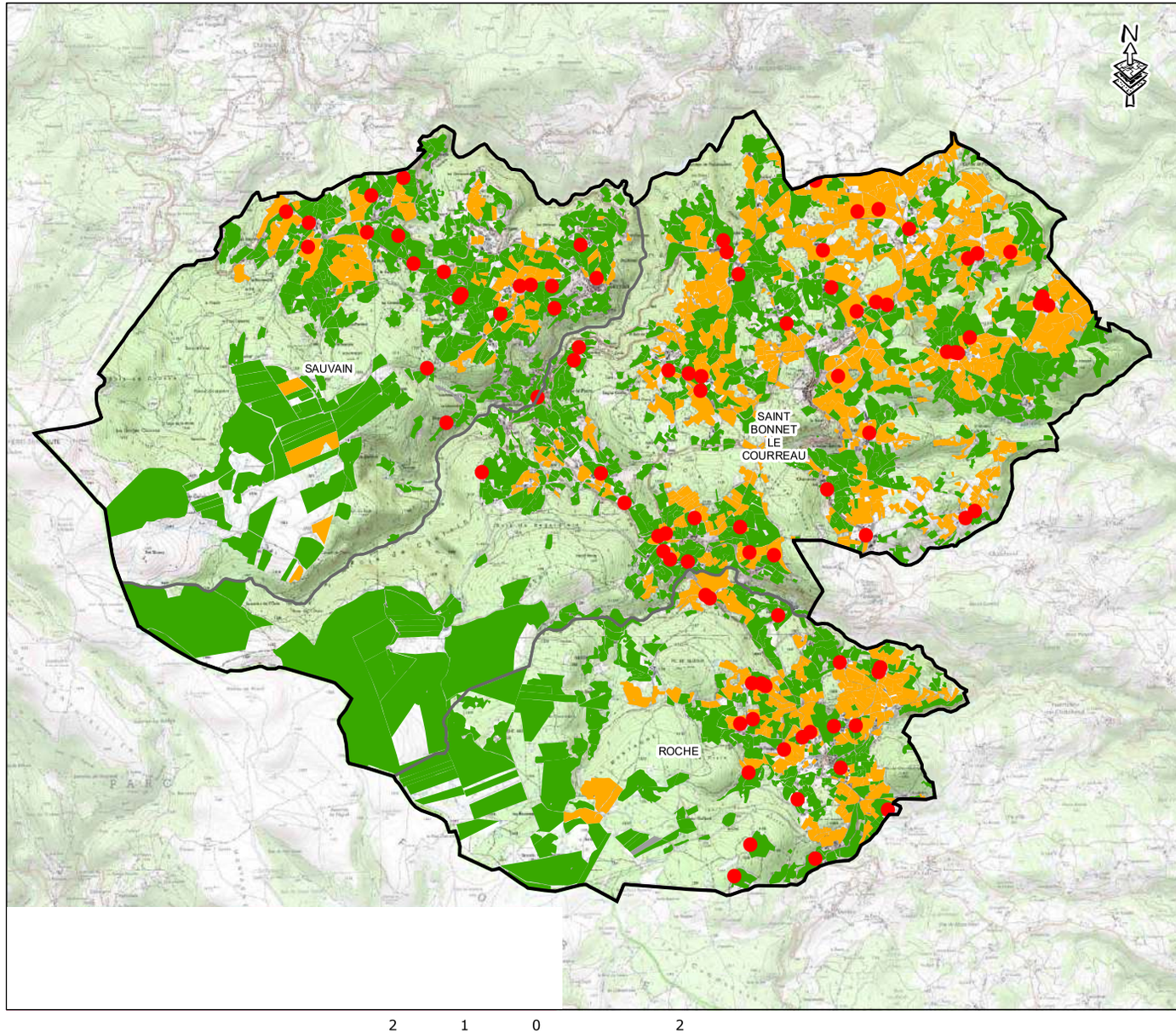
Echelle pour une impression en A3 : 1:55 400

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUI\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sites RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdites -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Orthos® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25o® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions 3GN" - www.ign.fr

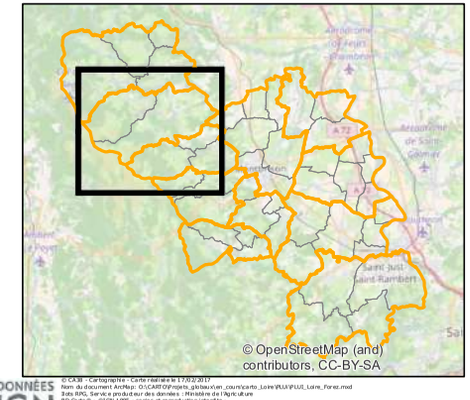
Carte des couverts majoritaires

PLUI Loire Forez
Secteur : ST BONNET



LEGENDE

- Sièges d'exploitation
- Terres labourables
- Prairies
- Divers



Echelle pour une impression en A3 : 1:55 400

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : D:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdites -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie-Licence d'exploitation n°L0 9 53
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN- Licence d'exploitation n° L0 9 3 4
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Les Jasseries, une particularité des Monts du Forez

Ces bâtiments, témoins de l'intense activité agropastorale d'autrefois, n'ont désormais qu'un usage agricole limité. Cependant, ils représentent une dimension patrimoniale et historique importante qui justifie leur préservation.

Cette dernière se concrétise souvent par un changement de destination de ces granges d'altitude qui sont transformées en habitat touristique temporaire.
Ces nouveaux usages ne sont pas sans impact sur l'activité agricole.

✓ D'une part, les jasseries sont souvent associées à des parcelles « de fauche » (fumades) dont le bon potentiel fourrager et agronomique dépend directement des pratiques de fertilisation historiques et de leur maintien (épandages d'effluents d'élevage). Le changement de destination des bâtiments peut générer des périmètres d'exclusion dans lesquels les épandages ne sont plus permis. De plus, les bâtiments sont régulièrement vendus avec l'intégralité de la parcelle dans laquelle ils sont implantés et cette dernière peut, de ce fait, perdre son usage agricole si le nouveau propriétaire en interdit l'accès aux agriculteurs.

✓ D'autre part, ces nouveaux usages génèrent une fréquentation plus forte de ces territoires d'altitude avec toutes les problématiques que ceci peut générer en terme de déplacement (fréquentation automobile des pistes d'accès aux estives, ouverture des clôtures, circulation plus difficile des engins agricoles, dérangement des troupeaux...).

Enfin, s'il est difficilement concevable que des éleveurs logent à nouveau des animaux dans les jasseries, il est envisageable que certaines d'entre elles puissent retrouver une nouvelle vocation agricole (aménagement en salle de traite par exemple).
En effet, la demande en Fourme fermière est très forte et les consommateurs sont dans l'attente de typicité et d'authenticité. Il sera donc nécessaire que le zonage du foncier sur ces territoires prennent en compte ces éventuels aménagements.

Des déplacements de vaches laitières le long des routes

En raison du profil des exploitations (bovins lait pâturant) et du parcellaire (morcelé), on observe un nombre significatif de déplacements de vaches laitières le long des routes.

Par ailleurs, des animaux sont amenés à traverser quotidiennement des axes très fréquentés, c'est notamment le cas lorsque des bâtiments pour vaches laitières sont séparés des pâtures par des routes départementales.

Le morcellement du foncier agricole multiplie les déplacements. Les engins agricoles et parfois les animaux sont amenés à parcourir ou traverser plus fréquemment les infrastructures routières. Ceci peut générer parfois des conflits d'usage ou des zones de dangers. Un parcellaire groupé permettrait de réaliser des économies significatives sur les exploitations : économie de carburants, diminution du temps d'astreinte, meilleure valorisation du pâturage.

▸▸ENJEUX : Améliorer ou maintenir le bon fonctionnement quotidien des exploitations.

- **Signaler les zones dangereuses de traversées / circulation d'animaux sur les routes.**
- **Maintenir des espaces agricoles fonctionnels : un parcellaire le plus regroupé pour limiter les déplacements d'engins agricoles et optimiser le pâturage autour des bâtiments d'exploitation.**

Un vignoble entre plaine et montagne

Le territoire de Loire Forez Agglomération est caractérisé par la présence d'un vignoble de 131 hectares : de St Georges Haute Ville à Ste Agathe la Bouteresse. 121 ha sont plantés en Gamay revendicable en AOP Côte du Forez et 10 ha en Chardonnay.



On compte **10 unités de vinification : 9 caves privées et 1 cave coopérative.**

Cave coopérative	Caves particulières
25 adhérents coopérateurs dont 8 producteurs importants (80 % des volumes) : ce sont en majorité des exploitations avec un atelier de vaches laitières.	9 exploitations : 5 exploitations 100 % viticoles 4 exploitations avec ateliers de diversification (vaches, moutons, grandes cultures)
71 hectares Les coopérateurs sont en majorité propriétaires de leur parcellaire.	60 hectares Les particuliers sont en majorité locataires de leur parcellaire.
Produits : AOP Côte du Forez (42 hectares), IGP Comtés Rhodaniens et Vin de France.	Produits : AOP Côte du Forez +/- IGP Vin d'Urfé 15 % commercialisé en Bag in Box. 85 % commercialisé en bouteilles.

Commune	Surface plantée en gamay revendicable en AOC (hectares)	Surface en Aire d'appellation (hectares)
ARTHUN	2,5	92,9
BOEN	9,6	98,7
BUSSY ALBIEUX	3,0	63,6
CHAMPDIEU	8,3	334,0
ECOTAY L OLME	0,8	52,6
LEIGNEUX	9,6	30,6
LEZIGNEUX	1,0	153,4
MARCILLY LE CHATEL	39,4	252,6
MARCOUX	17,2	174,9
MONTBRISON	0,2	24,1
PRALONG	5,2	233,8
ST GEORGES HAUTE VILLE	5,4	117,0
ST GERMAIN LAVAL		107,7
ST SIXTE		9,5
ST THOMAS LA GARDE		71,3
STE AGATHE LA BOUTERESSE	7,2	15,1
TRELINS	11,5	82,7
TOTAL	**121,0**	**1914,6**



Le vignoble compte 2 exploitations en agriculture biologique : 25 ha (soit 19 % des surfaces en vigne).

Tableau - Pourcentage du vignoble classé en Agriculture Biologique

Côte du Forez	Côte Roannaise	Vignoble français
19 %	40 %	9 %

On note la présence de l'**Association Viticole Forez Roannais** (AVFR) ayant pour but de fédérer les viticulteurs revendiquant les trois signes de qualité : **AOP Côte du Forez**, **AOP Côte Roannaise** et **IGP Vin d'Urfé**.

Cette association a pour rôle :

- la gestion des signes de qualité (cahier des charges, relation avec l'INAO),
- la communication (locale, nationale et internationale).

Les vignerons particuliers ont du mal à trouver des parcelles supplémentaires pour développer leur entreprise en raison de la spéculation foncière de certains propriétaires.
L'AVFR souhaiterait la mise en place d'un PAEN afin de préserver la foncier agricole des coteaux.





Conclusion

La Communauté d'Agglomération Loire Forez regroupe un **territoire très hétérogène**, des **Monts du Forez**, terres d'élevage représentées par les 2 AOP Fourme (Ambert et Montbrison) à la **Plaine du Forez**, terres de polyculture élevage sur les meilleurs sols agricoles du département, en passant par les **zones de coteaux** où la **viticulture** s'est développée, sans oublier le **bassin maraîcher** de Saint Just Saint Rambert.

Maintenir l'activité d'élevage et **pérenniser les filières économiques** (et notamment le maraîchage et la viticulture) restent de forts enjeux pour le maintien du «maillage social» et pour l'ouverture du paysage. L'agriculture est une composante du développement économique et une identité du territoire.







Note de synthèse..
Secteur de CHALMAZEL

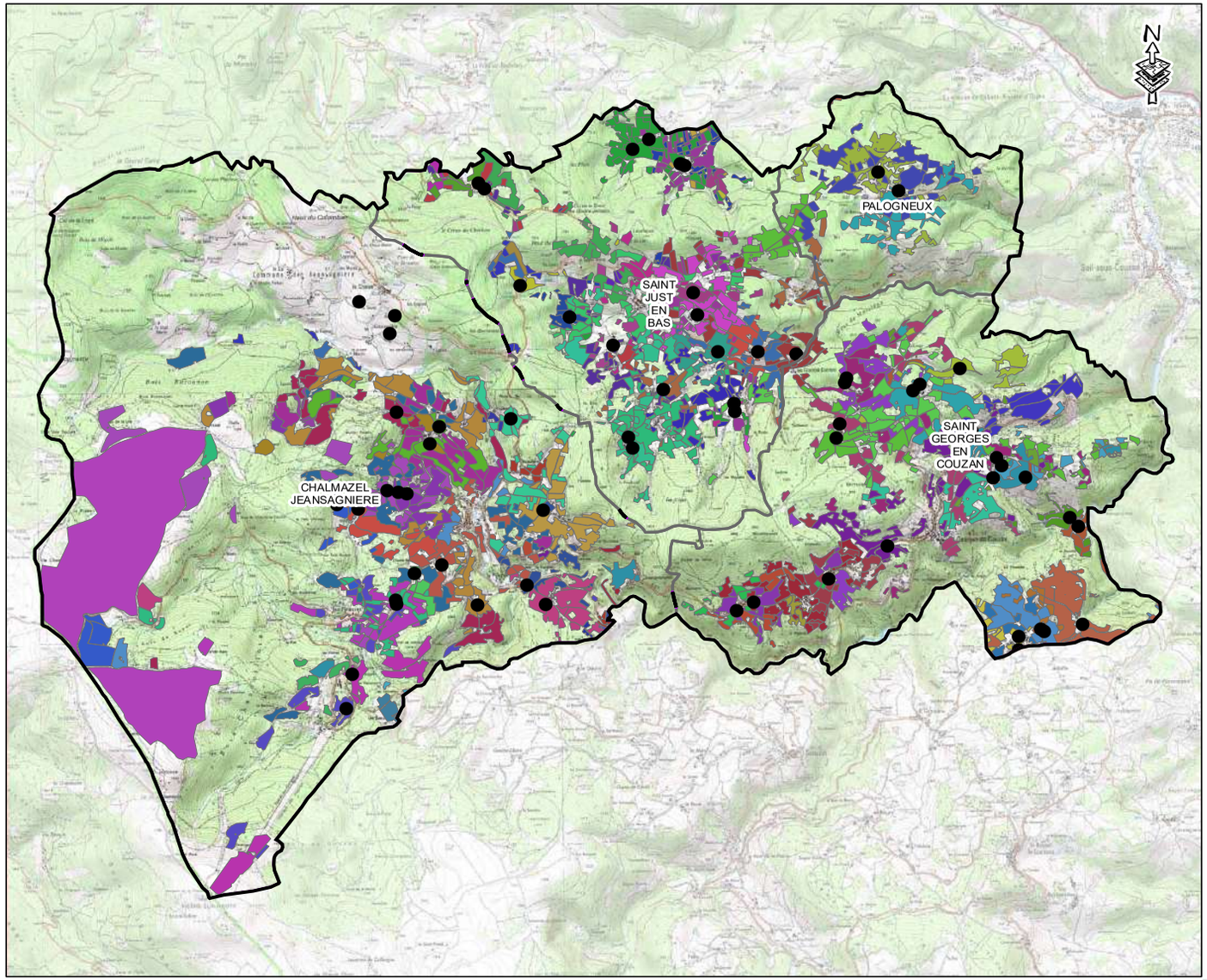








Carte des structurations du foncier agricole



Echelle pour une impression en A3 : 1:54 540

2 1 0 2 Kilomètres

PLUI Loire Forez

Secteur : CHALMAZEL

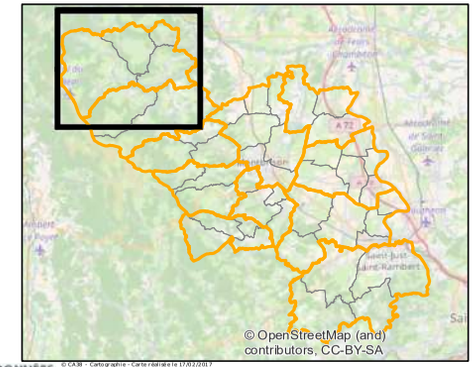
Cette carte permet de :

- visualiser le foncier agricole exploité par l'ensemble des exploitations (déclarant des surfaces agricoles à la PAC) : une couleur différente par exploitation.
- caractériser l'espace agricole (groupé, mité, morcelé) au regard de plusieurs critères : proximité du siège d'exploitation, topographie, importance des espaces forestiers et/ou urbains.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)

LEGENDE

● Sièges d'exploitation



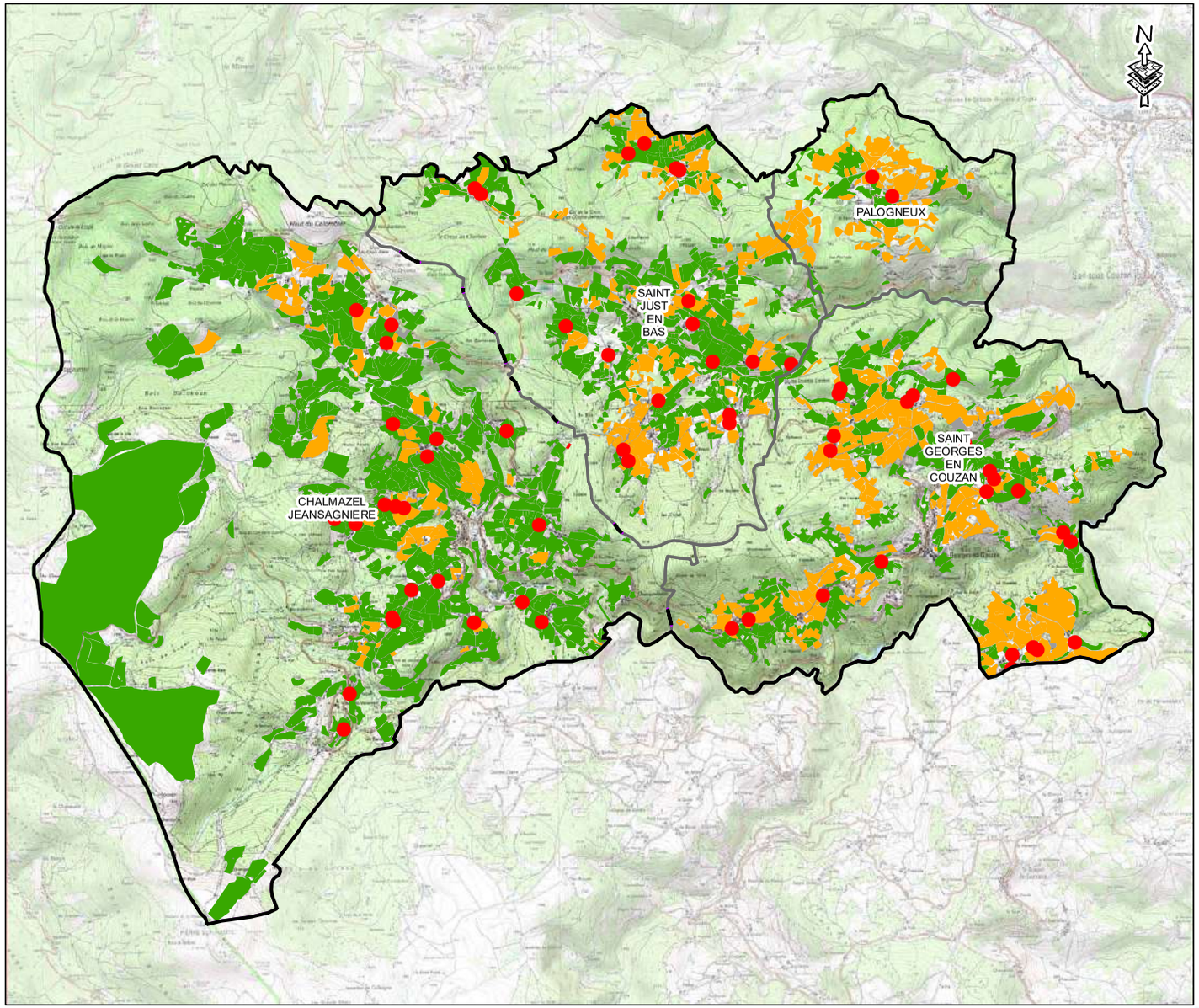
DONNÉES IGN © CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2019 / Scan 25m® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des couverts majoritaires

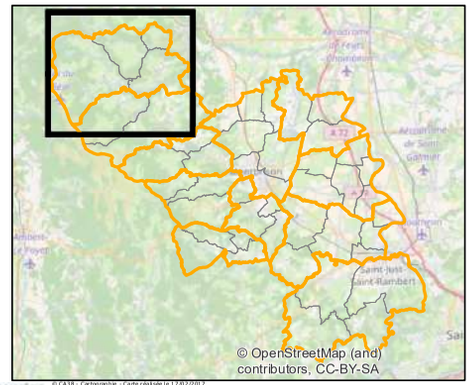
PLUI Loire Forez
Secteur : CHALMAZEL

Cette carte permet de visualiser les couverts majoritaires déclarés par les agriculteurs :
- surface en prairies permanentes,
- surface en cultures (céréales, maïs...)?
- surface en cultures pérennes (vignes, arboriculture).

Cette carte permet d'appréhender globalement le potentiel agricole (fort, moyen ou faible) de l'espace agricole notamment à travers son caractère labourable ou non.
(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE
- Sièges d'exploitation
- Terres labourables
- Prairies
- Arboriculture
- Divers



Echelle pour une impression en A3 : 1:54 540

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN © CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\an_cours\carto_Loire\PLUI\PLUI_Loire_Forez.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CASB - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des contraintes réglementaires

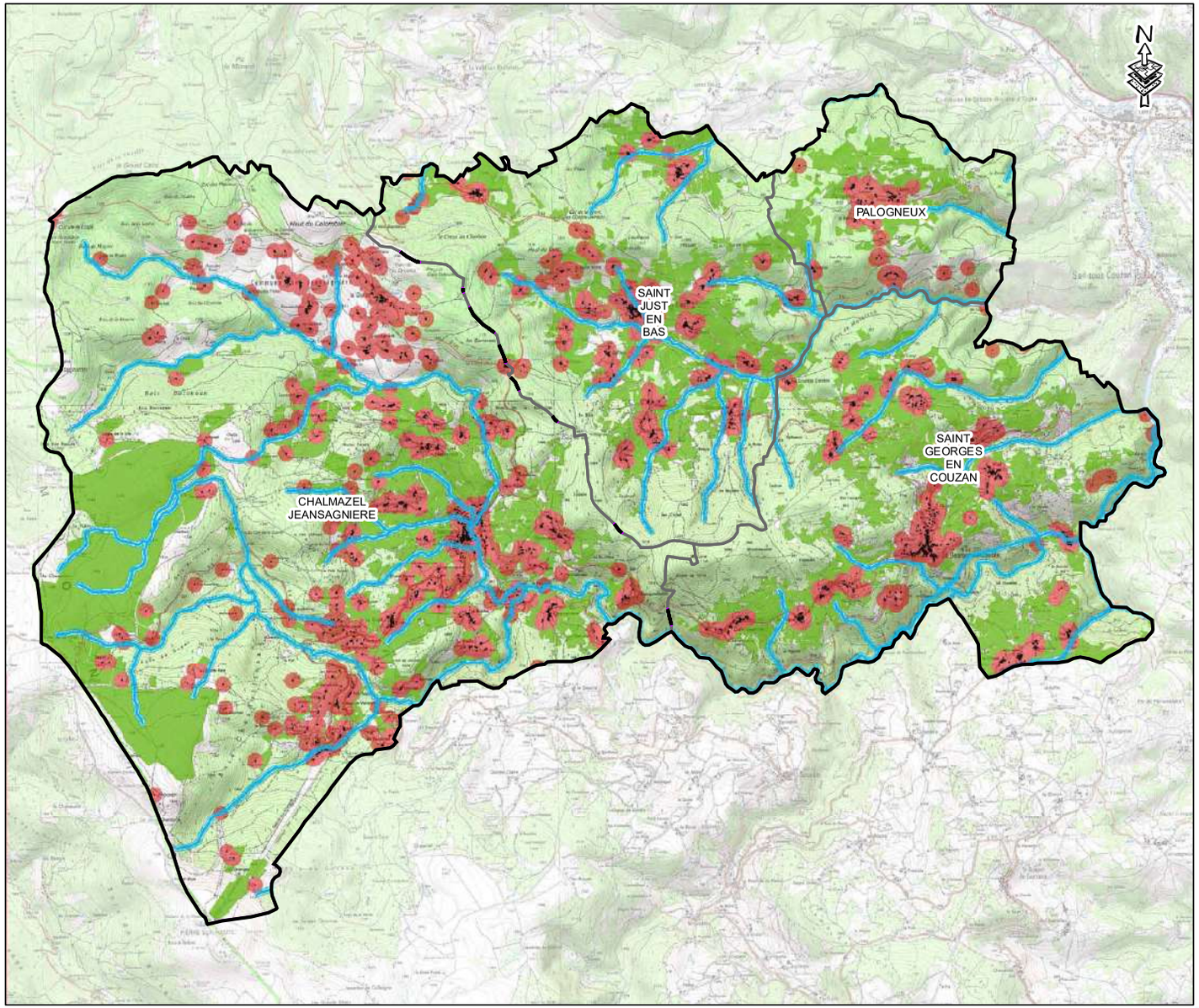
PLUI Loire Forez
Secteur : CHALMAZEL

Cette carte permet de visualiser l'espace agricole où il n'est pas possible d'épandre des effluents d'élevage en raison de :

- la proximité avec l'urbanisme (**couleur rouge**),
- la proximité avec les cours d'eau (**couleur bleue**).

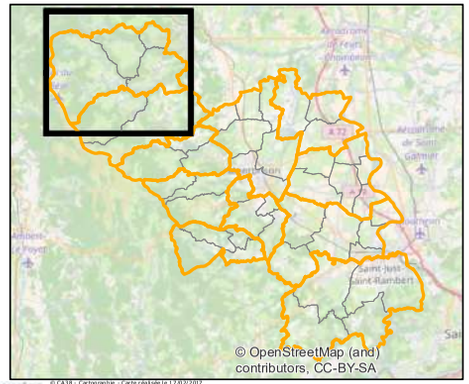
Cette carte permet de caractériser le profil de l'habitat et de l'urbanisation.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE

- Cours d'eau
- Zone de 35 m autour des cours d'eau
- Tiers
- Zone de 100 m autour des bâtiments des tiers
- Espace agricole épandable



Echelle pour une impression en A3 : 1:54 540

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos - ©IGN | 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25nb - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

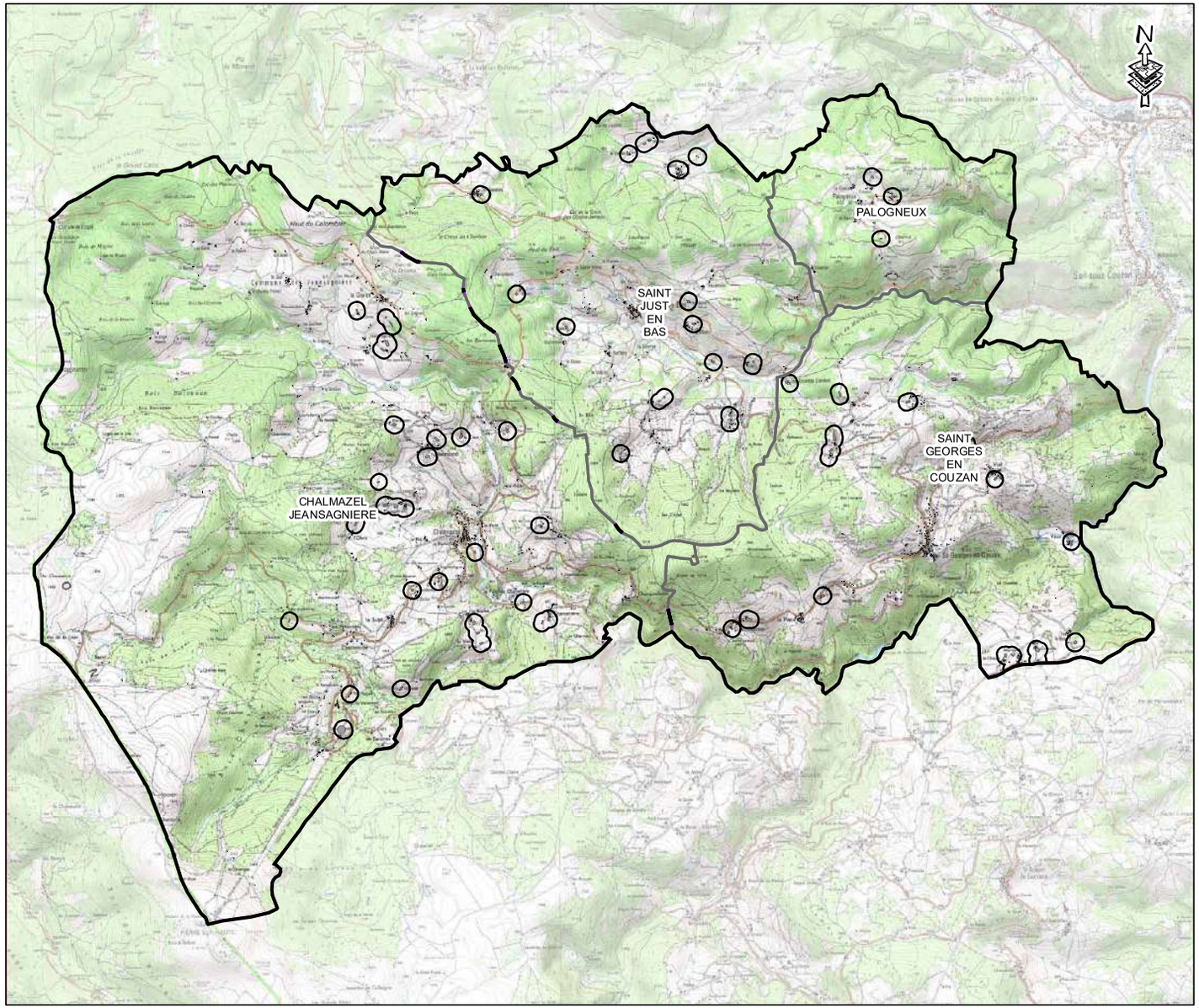
Carte des bâtiments agricoles

PLUI Loire Forez
Secteur : CHALMAZEL

Cette carte localise les bâtiments d'élevage avec une zone tampon de 100 mètres.

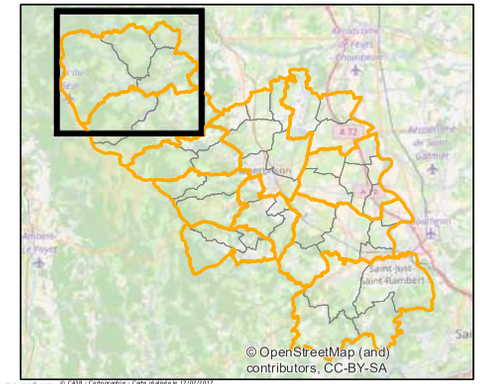
Cette carte permet de mettre en évidence la proximité de tiers par rapport aux bâtiments d'élevage.

(Source : enquêtes agricoles)



LEGENDE

- Zone tampon de 100 m autour des bâtiments d'élevage
- Bâtiments d'élevage et projets de bâtiments
- Tiers



Echelle pour une impression en A3 : 1:54 540

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document de Map : O:\CA 07\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1999 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25s® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

L'espace et l'activité agricoles

Caractéristiques de l'espace agricole	Profil de l'activité agricole
✓ Potentiel agricole : **faible à moyen** (une prédominance de prairies permanentes sur Chalmazel-Jeansagnières). ✓ Un espace agricole morcelé. ✓ Un morcellement accentué par la présence de plantation en « **timbres poste** » sur une partie du territoire (Chalmazel).	✓ Un **maillage serré** d'exploitations agricoles. ✓ Des exploitations d'élevage **bovins lait** qui commercialisent leur lait en filières longues **(laiteries)**. Recul du lait au profit de l'élevage allaitant sur Chalmazel. ✓ Des système fourragers herbagers. ✓ Présence de **producteurs fermiers** : Viande de porc, de bœuf et de mouton, volailles, œufs, fromages de chèvre et de vache, légumes transformés. ✓ Bonne **dynamique** des CUMA.

Les particularités (contraintes, menaces, opportunités)

⇒ Menace d'**embroussaillement** (Chalmazel, St Just en Bas) : exploitation des meilleures parcelles avec un « abandon » des surfaces les moins favorables.
⇒ Des difficultés de circulation (matériel agricole et des traversées d'animaux) sur l'axe « St Georges en Couzan Chalmazel » (voire entre Chalmazel et la station de ski).
⇒ Des **déplacements de vaches laitières le long des routes** : en raison du profil des exploitations et du parcellaire.
⇒ Opportunités :
- Jouer la carte « agriculture et tourisme » notamment via le PNR.
- Demande en **Fourme fermière** importante (au niveau local et national).

SYNTHÈSE DES ENJEUX

▶AMÉLIORER OU MAINTENIR LE BON FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES EXPLOITATIONS

- Signaler les zones dangereuses de traversées / circulation d'animaux sur les routes.
- Maintenir des espaces agricoles fonctionnels : un parcellaire le plus regroupé pour limiter les déplacements d'engins agricoles et optimiser le pâturage autour des bâtiments d'exploitation.
- Permettre l'évolution des bâtiments d'exploitation (notamment d'élevage) dans les différents hameaux.

▶AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Maintenir l'activité d'élevage pour :

- pérenniser les outils économiques de collecte et de transformation,
- garantir des espaces ouverts et entretenus,
- préserver le maillage social.

Note de synthèse..

Secteur de ST BONNET LE COURREAU









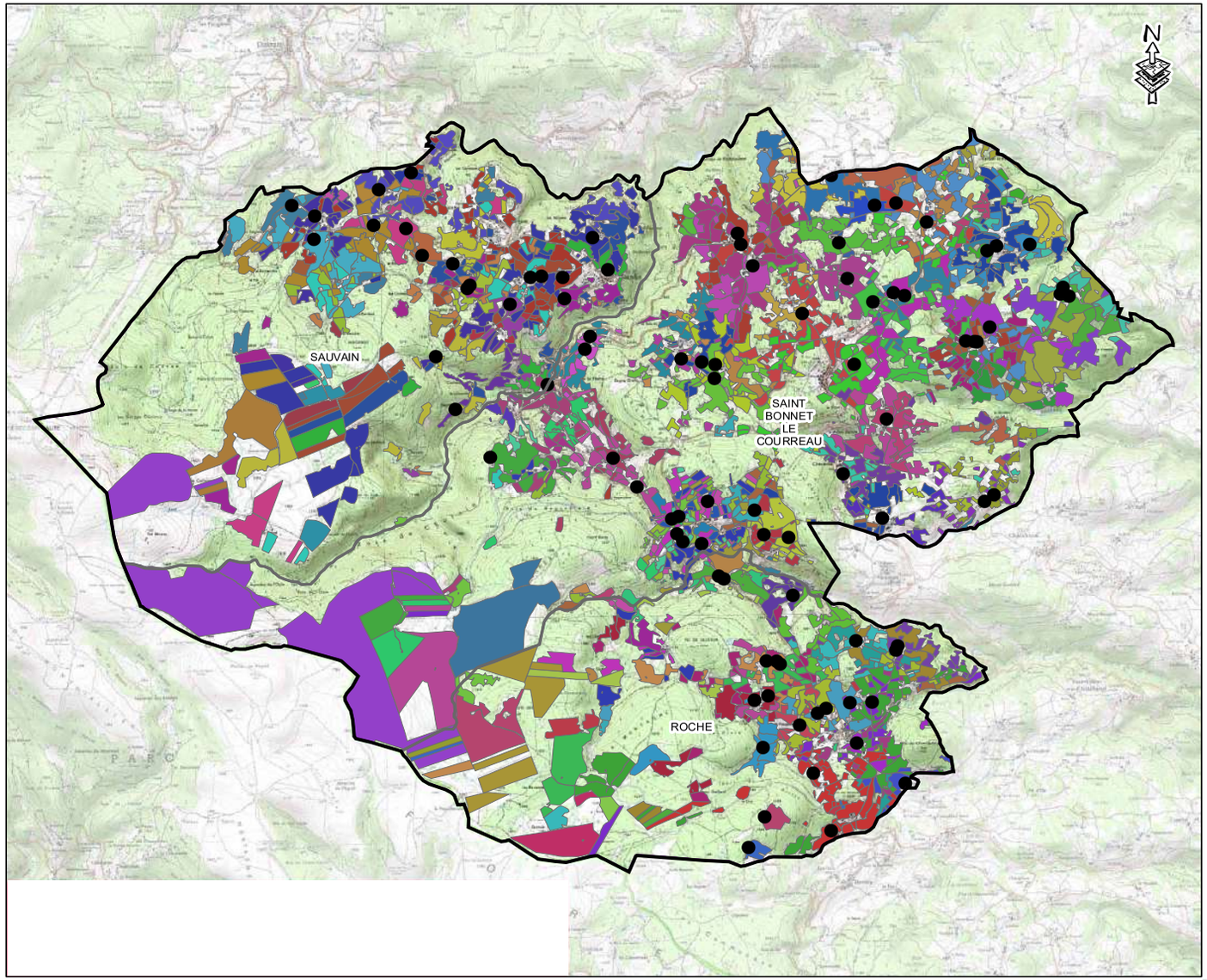






Carte des structurations du foncier agricole

PLUI Loire Forez
Secteur : ST BONNET

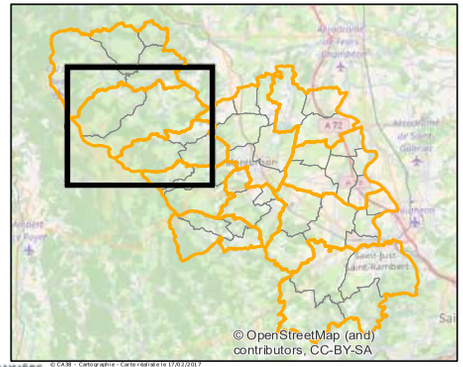


Cette carte permet de :
- visualiser le foncier agricole exploité par l'ensemble des exploitations (déclarant des surfaces agricoles à la PAC) : une couleur différente par exploitation.
- caractériser l'espace agricole (groupé, mité, morcelé) au regard de plusieurs critères : proximité du siège d'exploitation, topographie, importance des espaces forestiers et/ou urbains.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)

LEGENDE

● Sièges d'exploitation



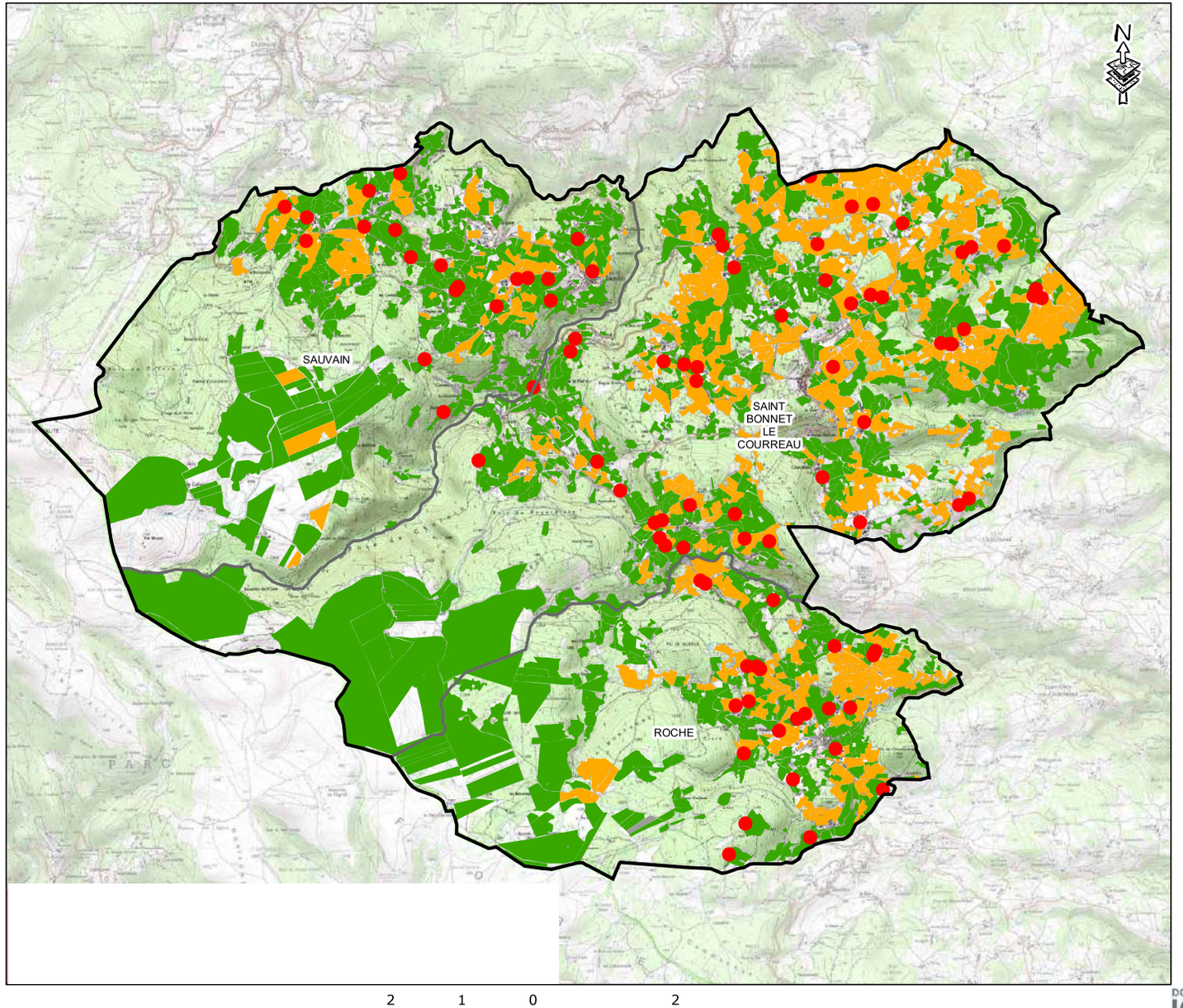
Echelle pour une impression en A3 : 1:55 400

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN © CASI - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite
©IGN-PARIS/CASI - Cartographie Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2013 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des couverts majoritaires

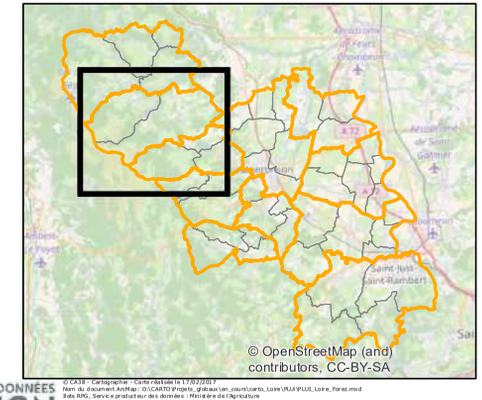
PLUI Loire Forez
Secteur : ST BONNET



Cette carte permet de visualiser les couverts majoritaires déclarés par les agriculteurs :
- surface en prairies permanentes,
- surface en cultures (céréales, maïs...),
- surface en cultures pérennes (vignes, arboriculture).

Cette carte permet d'appréhender globalement le potentiel agricole (fort, moyen ou faible) de l'espace agricole notamment à travers son caractère labourable ou non.
(Source : Registre parcellaire graphique 2014)

LEGENDE
- Sièges d'exploitation
- Terres labourables
- Prairies
- Divers



Echelle pour une impression en A3 : 1:55 400

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN © CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartes® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 934
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des contraintes réglementaires

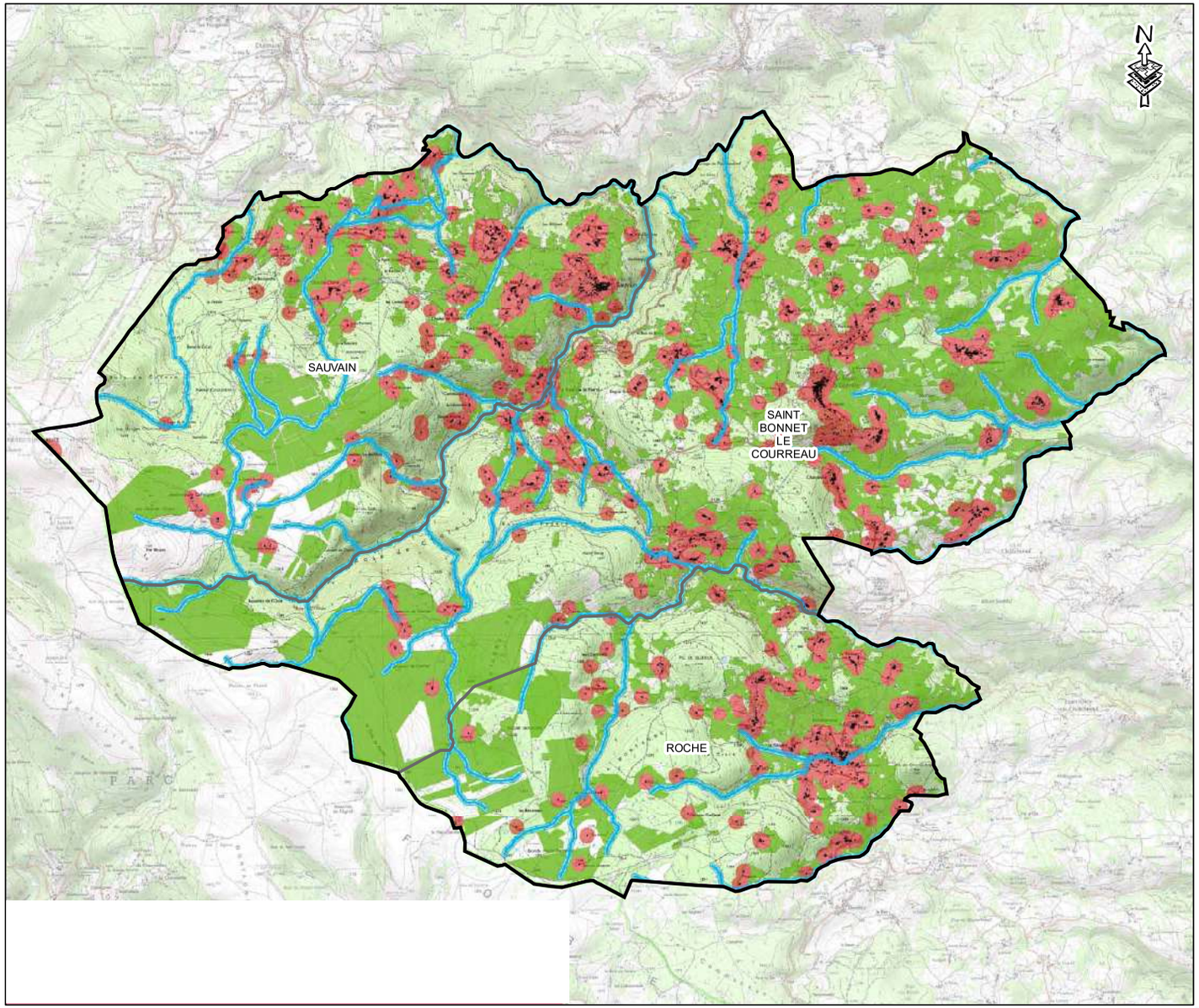
PLUI Loire Forez
Secteur : ST BONNET

Cette carte permet de visualiser l'espace agricole où il n'est pas possible d'épandre des effluents d'élevage en raison de :

- la proximité avec l'urbanisme (**couleur rouge**),
- la proximité avec les cours d'eau (**couleur bleue**).

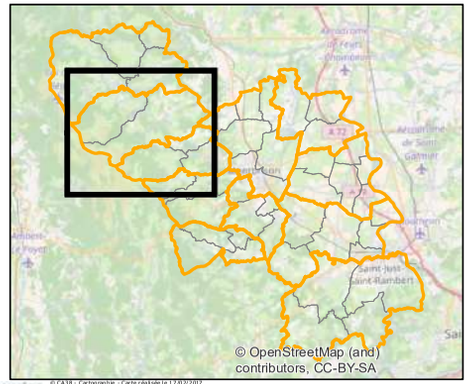
Cette carte permet de caractériser le profil de l'habitat et de l'urbanisation.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE

- Cours d'eau
- Zone de 35 m autour des cours d'eau
- Tiers
- Zone de 100 m autour des bâtiments des tiers
- Espace agricole épandable



Echelle pour une impression en A3 : 1:55 400

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos - ©IGN | 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

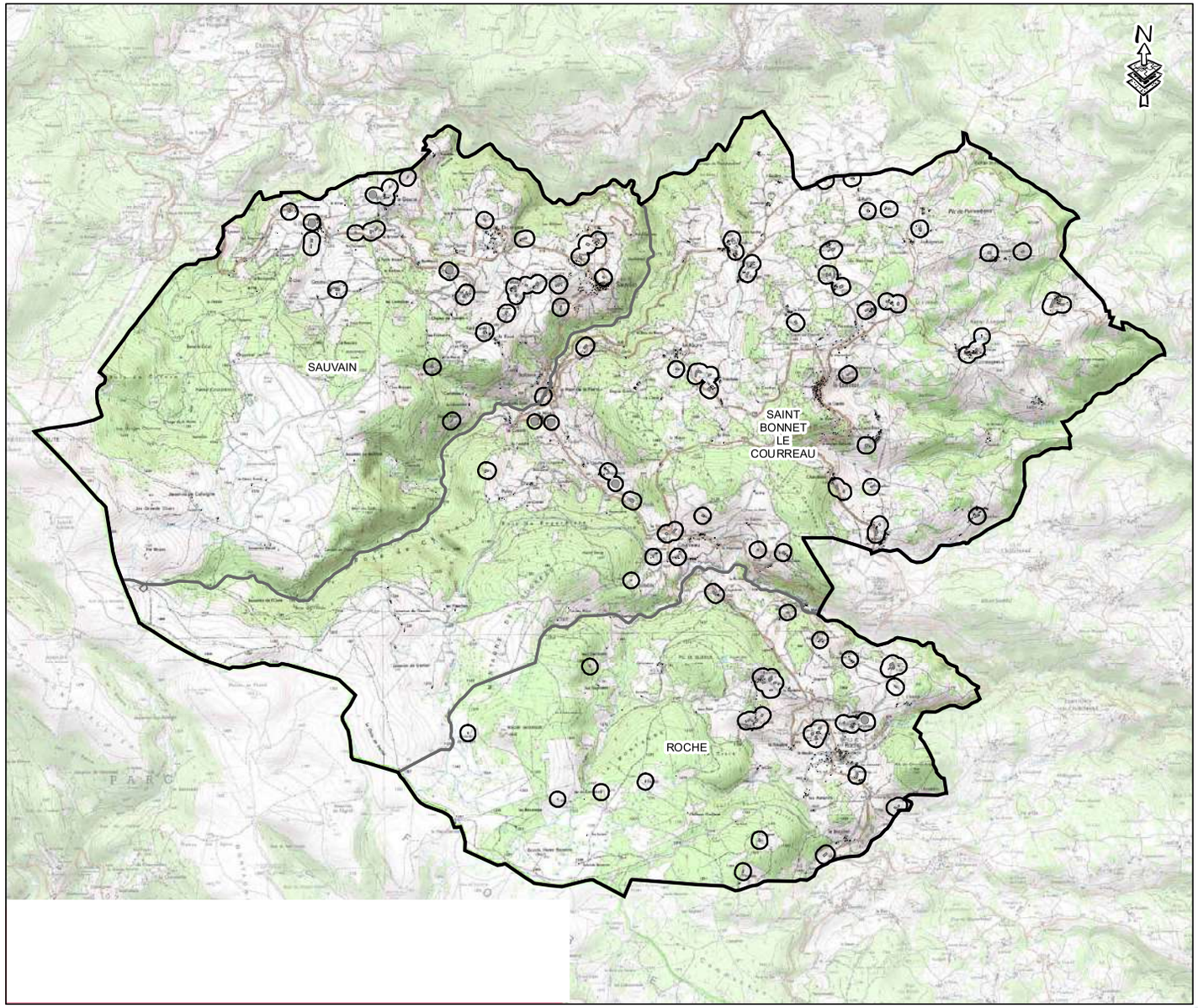
Carte des bâtiments agricoles

PLUI Loire Forez
Secteur : ST BONNET

Cette carte localise les bâtiments d'élevage avec une zone tampon de 100 mètres.

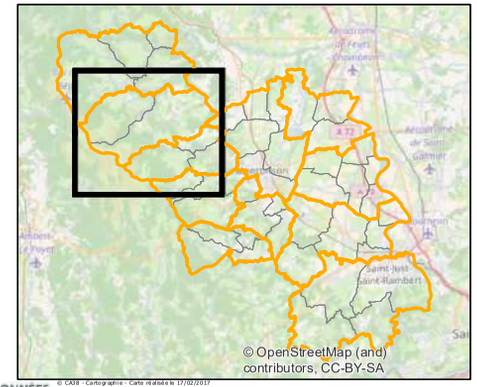
Cette carte permet de mettre en évidence la proximité de tiers par rapport aux bâtiments d'élevage.

(Source : enquêtes agricoles)



LEGENDE

- Zone tampon de 100 m autour des bâtiments d'élevage
- Bâtiments d'élevage et projets de bâtiments
- Tiers



Echelle pour une impression en A3 : 1:55 400

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document de Map : O:\CA 07\Projets_globaux\en_cours\Carto_loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1999 - copies et reproduction interdites -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25s® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN - www.ign.fr

L'espace et l'activité agricoles

Caractéristiques de l'espace agricole	Profil de l'activité agricole
✓ Potentiel agricole : **faible à moyen** (une prédominance de prairies permanentes sur Sauvain) ✓ Grosse **pression foncière** agricole (secteur Sauvain) ✓ Un morcellement accentué par la présence de plantation en « **timbres poste** » sur une partie du territoire (Sauvain)	✓ Un **maillage serré** d'exploitations agricoles ✓ Des exploitations d'élevage **bovins lait** qui commercialisent leurs laits en filières longues **(laiteries)**. ✓ Des système fourragers herbagers. ✓ Présence de **producteurs fermiers** : Viande de porc, de bœuf et de moutons, volailles, œufs, fromages de chèvre et de vache, légumes transformés. ✓ Sauvain et St Bonnet concentrent l'ensemble des 5 **transformateurs de Fourme** de Montbrison. ✓ Bonne **dynamique** des CUMA

Les particularités (contraintes, menaces, opportunités)

⇒ Des **déplacement de vaches laitières le long des routes** : en raison du profil des exploitations et du parcellaire

⇒ Opportunités :

- Jouer la carte « agriculture et tourisme » notamment via le PNR.
- Demande en **Fourme fermière** importante (au niveau local et national).

SYNTHÈSE DES ENJEUX

AMÉLIORER OU MAINTENIR LE BON FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES EXPLOITATIONS

- Signaler les zones dangereuses de de traversées / circulation d'animaux sur les routes.
- Maintenir des espaces agricoles fonctionnels : un parcellaire le plus regroupé pour limiter les déplacements d'engins agricoles et optimiser le pâturage autour des bâtiments d'exploitation.
- Permettre l'évolution des bâtiments d'exploitation (notamment d'élevage) dans les différents hameaux.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : MAINTENIR L'ACTIVITÉ D'ÉLEVAGE POUR :

- Pérenniser les outils économiques de collecte et de transformation.
- Garantir des espaces ouverts et entretenus.
- Préserver le maillage social.

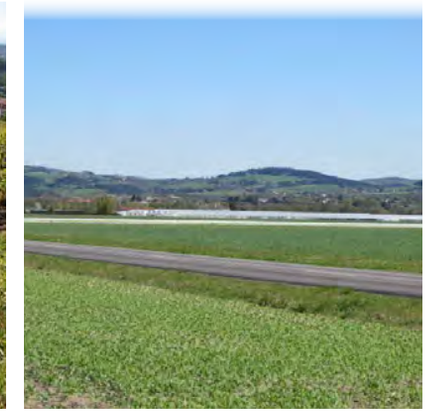
Note de synthèse..

Secteur de ST GEORGES HAUTE VILLE









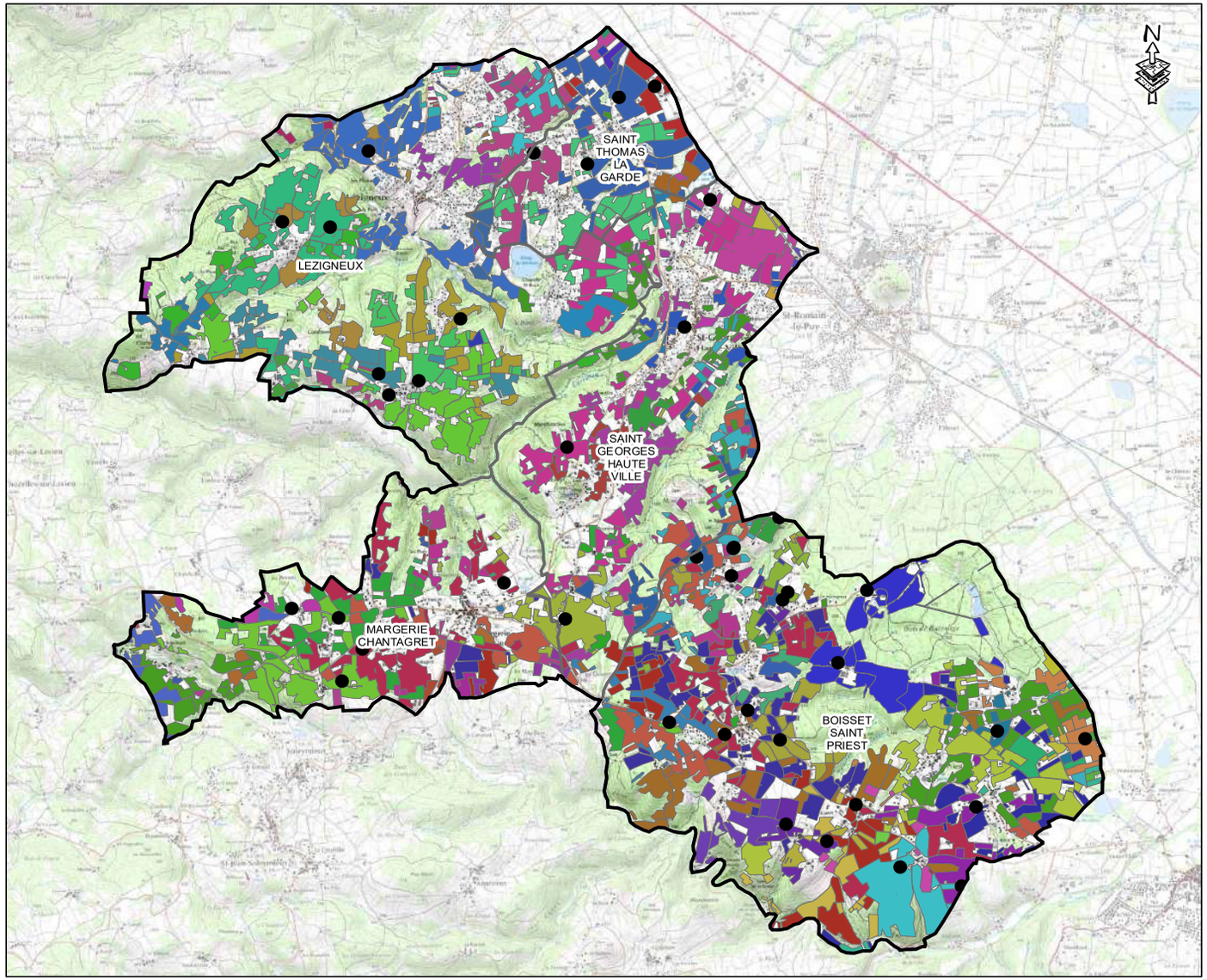






Carte des structurations du foncier agricole

PLUI Loire Forez
Secteur : ST GEORGES

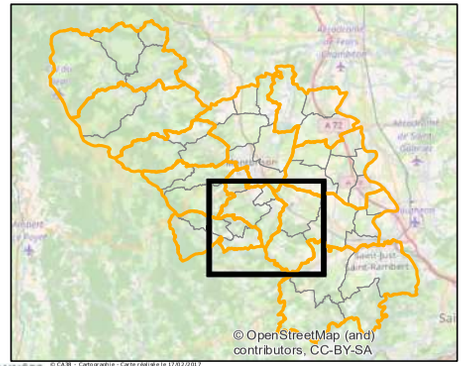


Cette carte permet de :
- visualiser le foncier agricole exploité par l'ensemble des exploitations (déclarant des surfaces agricoles à la PAC) : une couleur différente par exploitation.
- caractériser l'espace agricole (groupé, mité, morcelé) au regard de plusieurs critères : proximité du siège d'exploitation, topographie, importance des espaces forestiers et/ou urbains.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)

LEGENDE

● Sièges d'exploitation



Echelle pour une impression en A3 : 1:43 820

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN © CASI - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTOP\projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Info RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite
©IGN-PARIS/CASI - Cartographie Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2019 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des couverts majoritaires

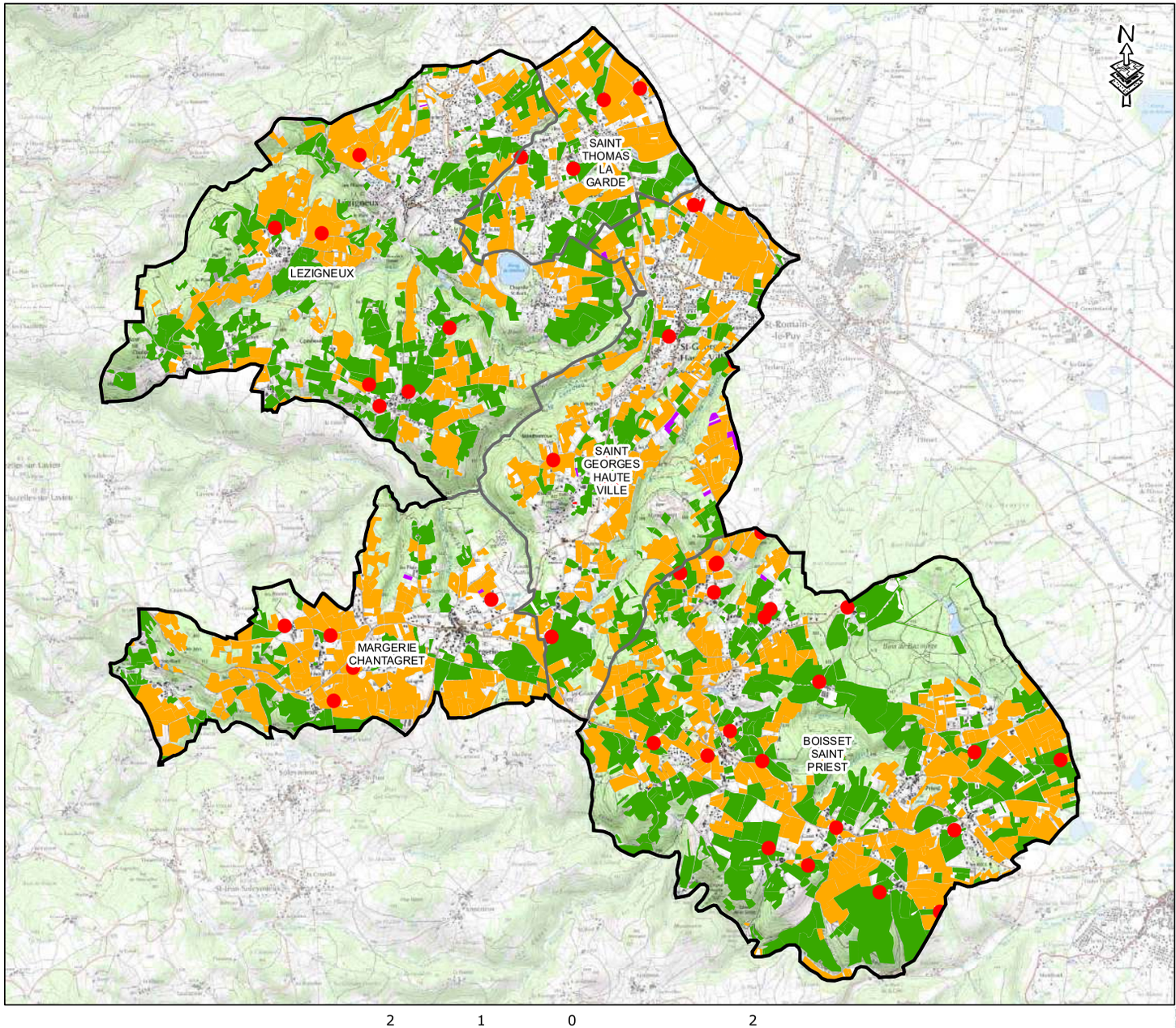
PLUI Loire Forez
Secteur : ST GEORGES

Cette carte permet de visualiser les couverts majoritaires déclarés par les agriculteurs :

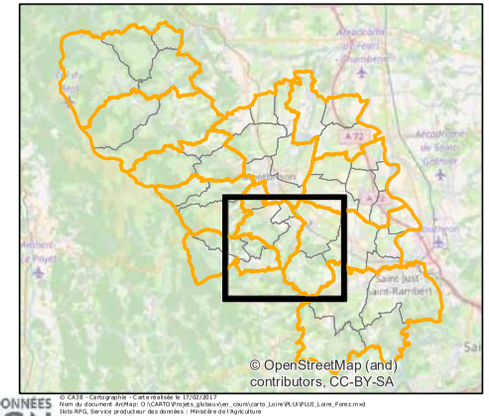
- surface en prairies permanentes,
- surface en cultures (céréales, maïs...),
- surface en cultures pérennes (vignes, arboriculture).

Cette carte permet d'appréhender globalement le potentiel agricole (fort, moyen ou faible) de l'espace agricole notamment à travers son caractère labourable ou non.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



Echelle pour une impression en A3 : 1:43 820



DONNÉES IGN © CA39 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap: O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartes® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdites
©IGN-PARIS/CA39 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des contraintes réglementaires

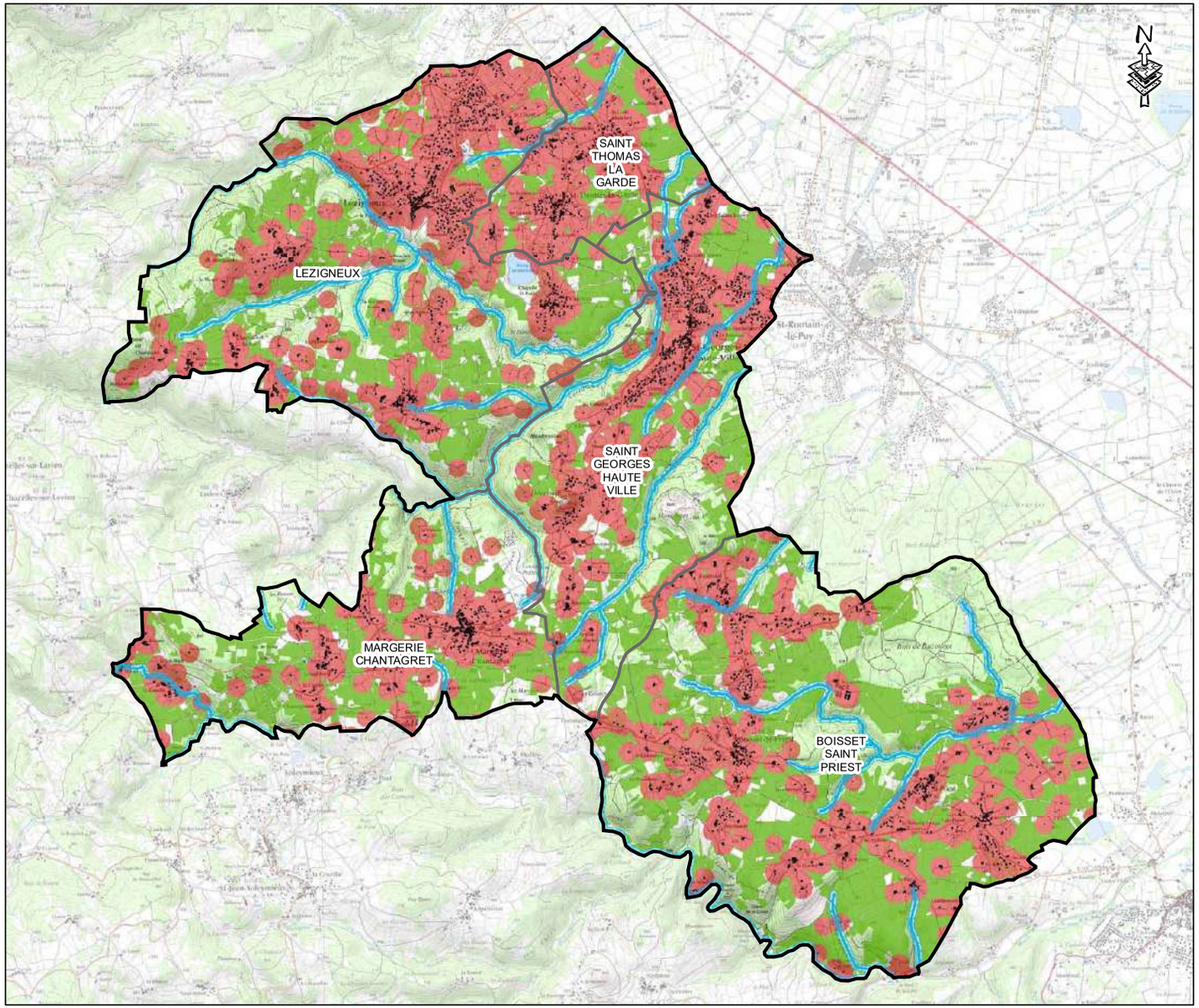
PLUI Loire Forez
Secteur : ST GEORGES

Cette carte permet de visualiser l'espace agricole où il n'est pas possible d'épandre des effluents d'élevage en raison de :

- la proximité avec l'urbanisme (**couleur rouge**),
- la proximité avec les cours d'eau (**couleur bleue**).

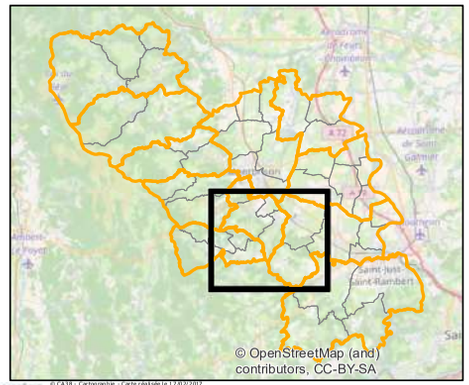
Cette carte permet de caractériser le profil de l'habitat et de l'urbanisation.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE

- Cours d'eau
- Zone de 35 m autour des cours d'eau
- Tiers
- Zone de 100 m autour des bâtiments des tiers
- Espace agricole épandable



Echelle pour une impression en A3 : 1:43 820

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUI\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos - ©IGN | 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25m® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

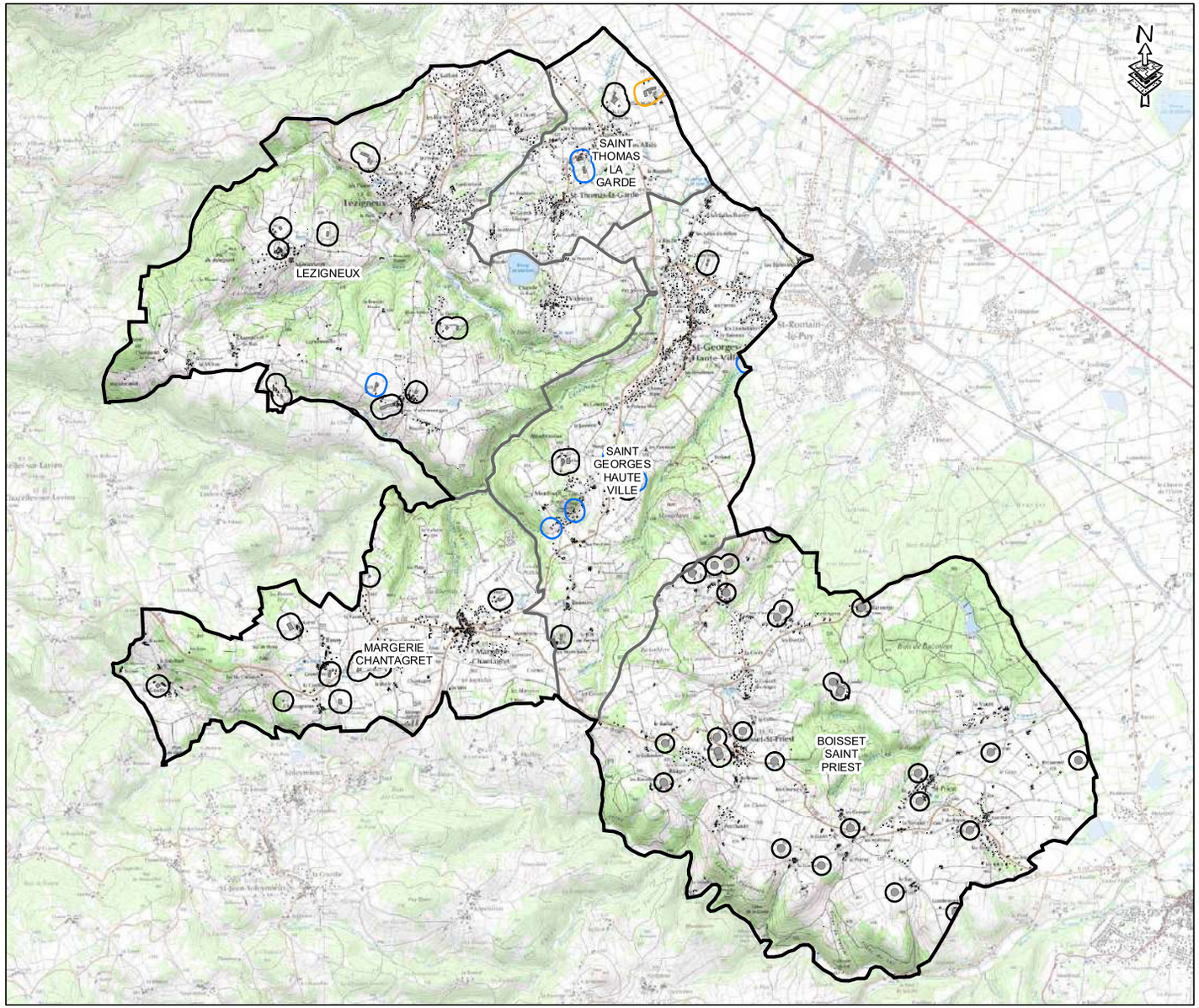
Carte des bâtiments agricoles

PLUI Loire Forez
Secteur : ST GEORGES

Cette carte localise les bâtiments d'élevage avec une zone tampon de 100 mètres.

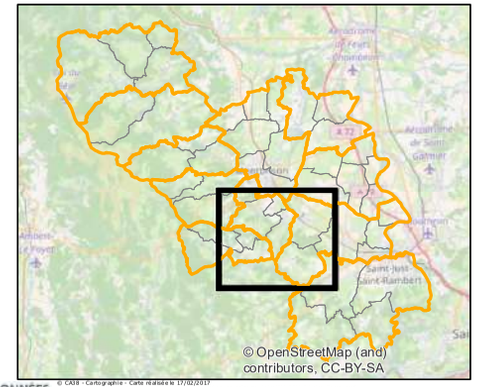
Cette carte permet de mettre en évidence la proximité de tiers par rapport aux bâtiments d'élevage.

(Source : enquêtes agricoles)



LEGENDE

- Zone tampon de 100 m autour des bâtiments d'élevage
- IC - Installation classée
- RSD - Réglement Sanitaire Départemental
- Bâtiments d'élevage et projets de bâtiments
- Tiers



Echelle pour une impression en A3 : 1:43 820

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document de Map : O:\GA\RDT\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1999 - copies et reproduction interdites -
©IGN/PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25s® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

L'espace et l'activité agricoles

Caractéristiques de l'espace agricole	Profil de l'activité agricole
✓ Une **proportion de terres labourées très intéressantes** (St Thomas la Garde, St Georges Haute Ville et Margerie Chantagret). ✓ Un potentiel agricole **plutôt fort** sur Margerie Chantagret et **faible** sur Lézigneux. ✓ **Urbanisation** sur le bas du secteur.	✓ Une **diversité de production** : de l'élevage (vaches laitières, vaches allaitantes, moutons) mais également de la vigne et de l'arboriculture. ✓ Présence de **producteurs fermiers** : vin, fromages de vache, viande bovine, de porc et de moutons, volailles, œufs, légumes et fruits transformés. ✓ Quelques structures importantes, dynamiques et plutôt intensives entourées d'autres exploitations de tailles plus modestes. ✓ Réseau **d'irrigation collectif** : ASA de Boisset St Priest et un projet en réflexion sur Lézigneux. ✓ Des réseaux **d'irrigation individuels** à partir de retenues collinaires (Margerie, Lézigneux...). ✓ Un **projet de méthanisation** à la ferme sur la commune de St Thomas La Garde.

Les particularités (contraintes, menaces, opportunités)

✓ Réelles problématiques **d'épandage en raison de l'urbanisation.**

✓ Des **difficultés de circulation** (matériel agricole et des traversées d'animaux) sur l'axe **D5 (St Thomas à St Georges)** et **D102 (Margerie)**.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

AMÉLIORER OU MAINTENIR LE BON FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES EXPLOITATIONS

- Signaler les zones dangereuses de de traversées / circulation d'animaux sur les routes.
- Permettre l'évolution des bâtiments d'exploitation (notamment d'élevage) dans les différents hameaux.
- Permettre une **bonne desserte des bâtiments** d'exploitation (accès poids lourds, véhicules agricoles de grande largeur) et un **accès privilégié aux parcelles stratégiques** (pâturage de proximité, terres labourables, vignes).
- Ne pas réduire les surfaces épandables en périphérie des bourgs et hameaux pour garantir la pérennité de leur utilisation dans une zone souvent soumise à des contraintes d'accès.

SÉCURISER L'AUTONOMIE DES EXPLOITATIONS EN SECTEUR SÉCHANT

- Les **terres labourables** sont essentielles dans l'autonomie alimentaire des exploitations de ce secteur.
- L'**irrigation** (retenues en coteau) est un atout déterminant pour l'autonomie des fermes mais également pour l'accès à de nouvelles filières de valorisation (céréales CRC, lait bio, production de légumes ou de fruits...).

Note de synthèse..

Secteur de BARD









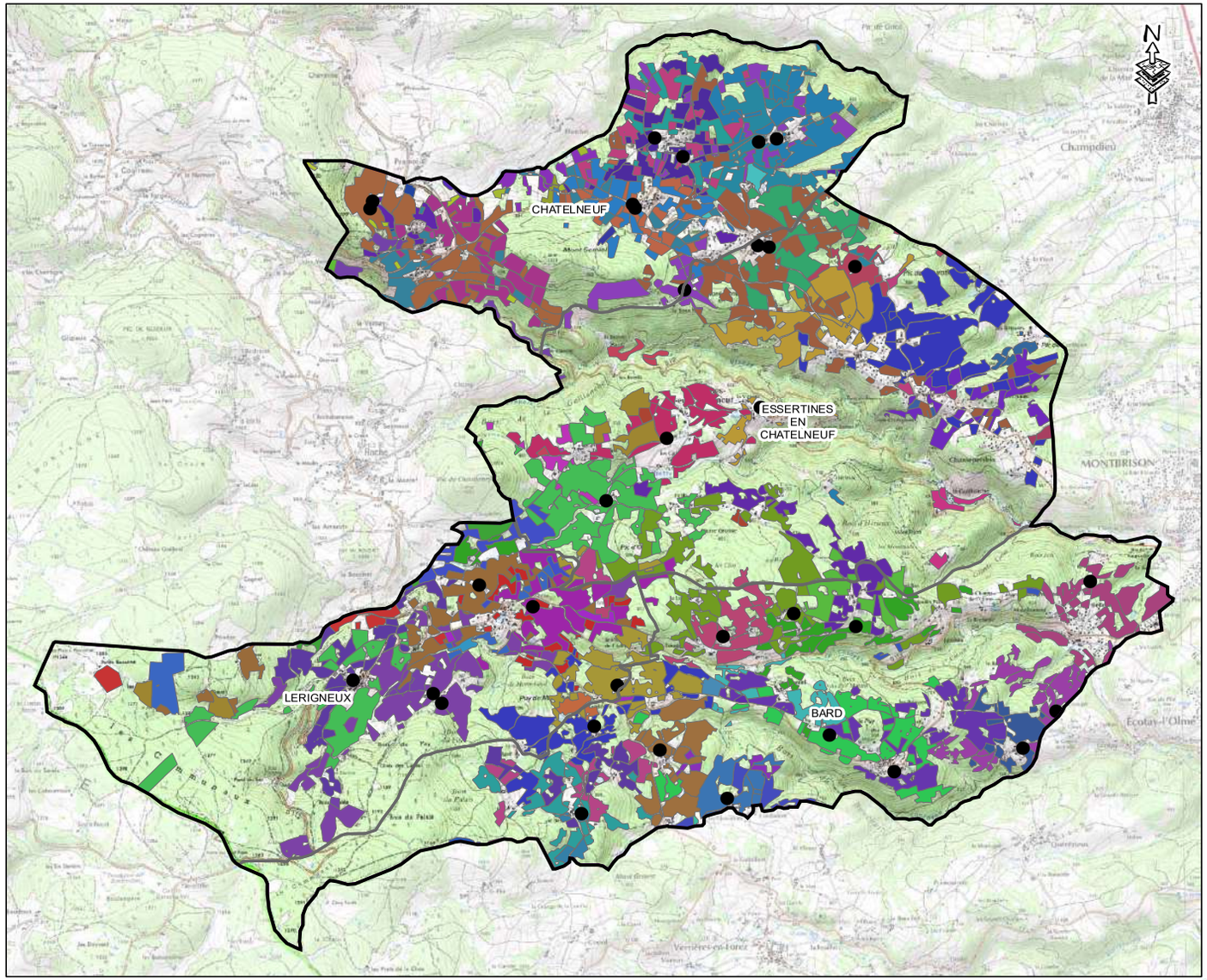






Carte des structurations du foncier agricole

PLUI Loire Forez
Secteur : BARD



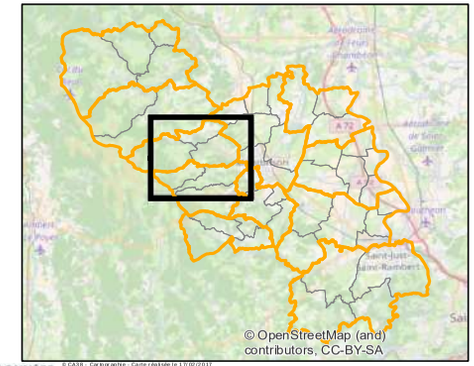
Cette carte permet de :

- visualiser le foncier agricole exploité par l'ensemble des exploitations (déclarant des surfaces agricoles à la PAC) : une couleur différente par exploitation.
- caractériser l'espace agricole (groupé, mité, morcelé) au regard de plusieurs critères : proximité du siège d'exploitation, topographie, importance des espaces forestiers et/ou urbains.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)

LEGENDE

- Sièges d'exploitation



Echelle pour une impression en A3 : 1:38 270

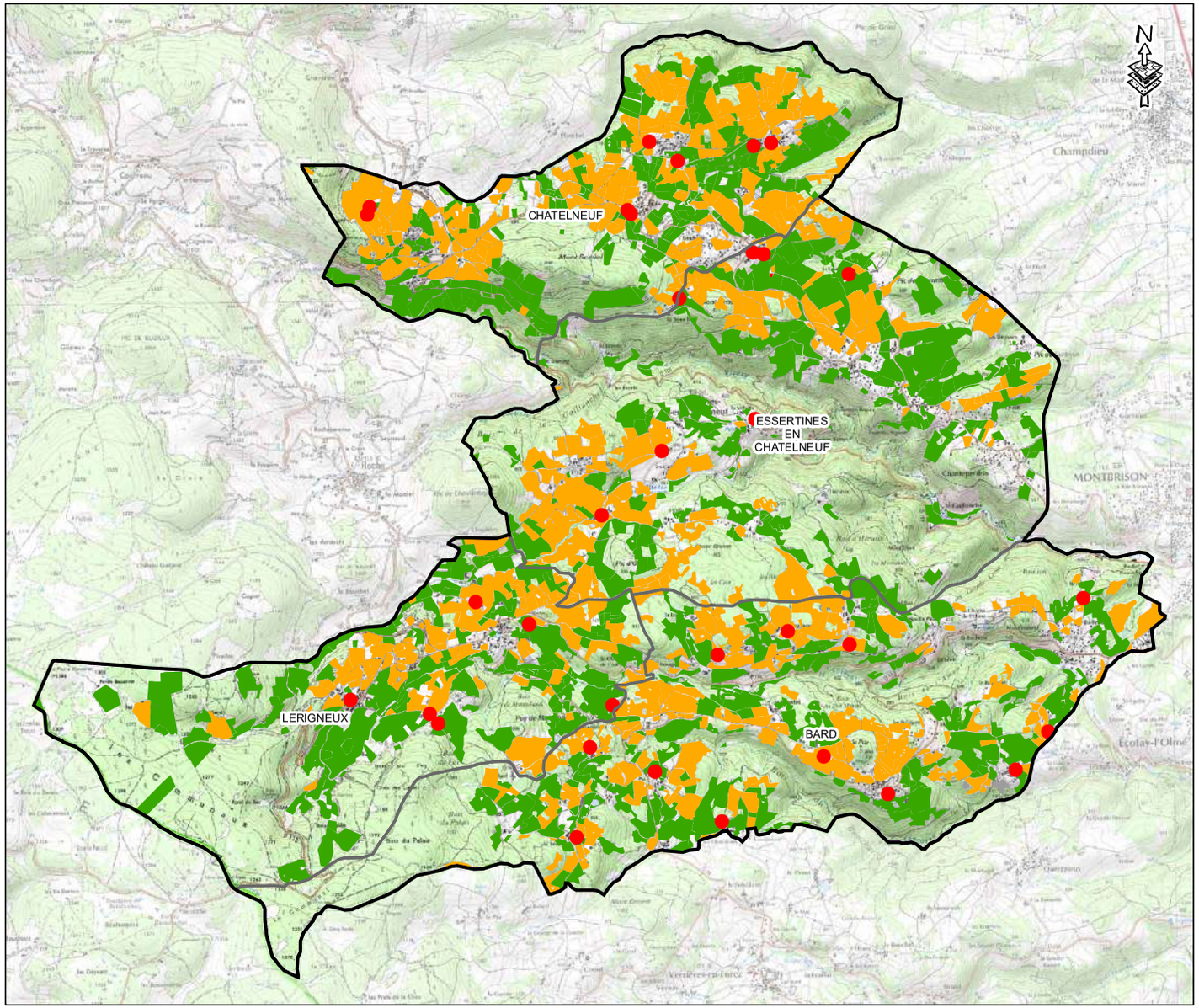
DONNÉES IGN © CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/07/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI\PLUI_Loire_Forez.mxd
Data RPG : Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite
© GEOPAREO/CA38 - Cartographie Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25m® - © IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des couverts majoritaires

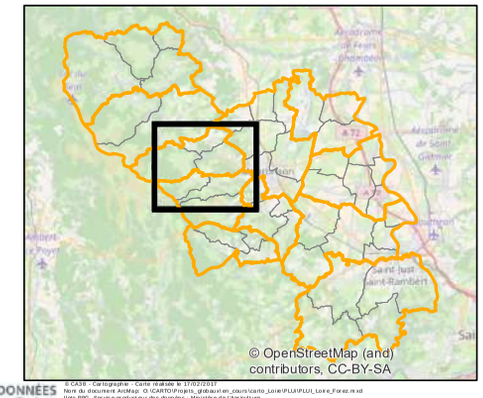
PLUI Loire Forez
Secteur : BARD

Cette carte permet de visualiser les couverts majoritaires déclarés par les agriculteurs :
- surface en prairies permanentes,
- surface en cultures (céréales, maïs...)
- surface en cultures pérennes (vignes, arboriculture)

Cette carte permet d'appréhender globalement le potentiel agricole (fort, moyen ou faible) de l'espace agricole notamment à travers son caractère labourable ou non.
(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE
- Sièges d'exploitation
- Terres labourables
- Prairies
- Arboriculture
- Divers



Echelle pour une impression en A3 : 1:38 270

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUI\PLUI_Loire_Forez.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN | 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des contraintes réglementaires

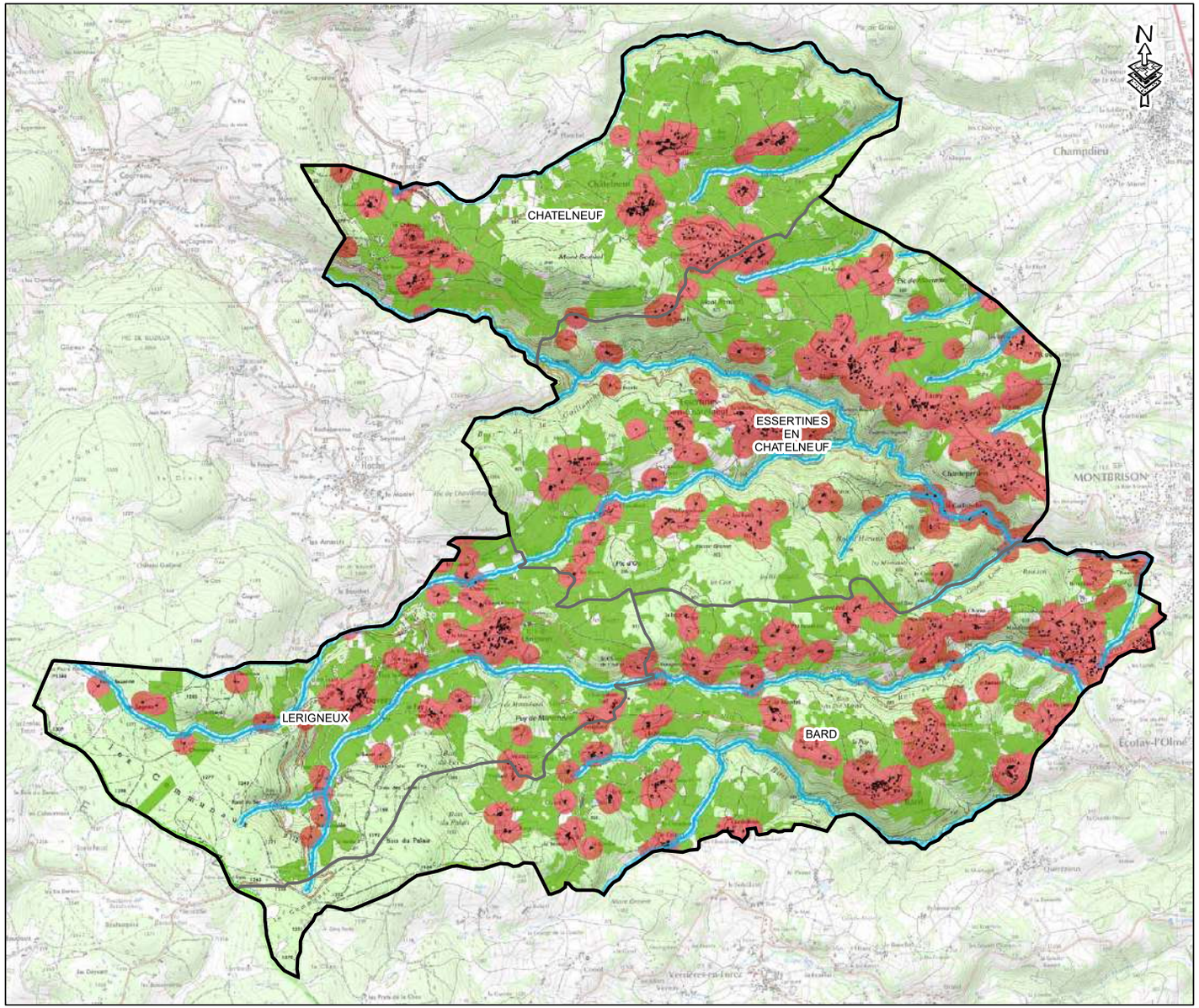
PLUI Loire Forez
Secteur : BARD

Cette carte permet de visualiser l'espace agricole où il n'est pas possible d'épandre des effluents d'élevage en raison de :

- la proximité avec l'urbanisme (**couleur rouge**),
- la proximité avec les cours d'eau (**couleur bleue**).

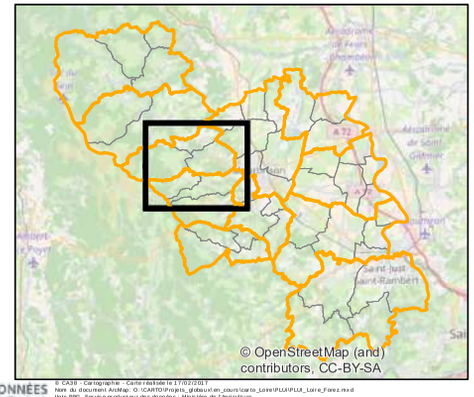
Cette carte permet de caractériser le profil de l'habitat et de l'urbanisation.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE

- Cours d'eau
- Zone de 35 m autour des cours d'eau
- Tiers
- Zone de 100 m autour des bâtiments des tiers
- Espace agricole épandable



Echelle pour une impression en A3 : 1:38 270

2 1 0 2 Kilomètres

© CA42 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1999 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA42 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

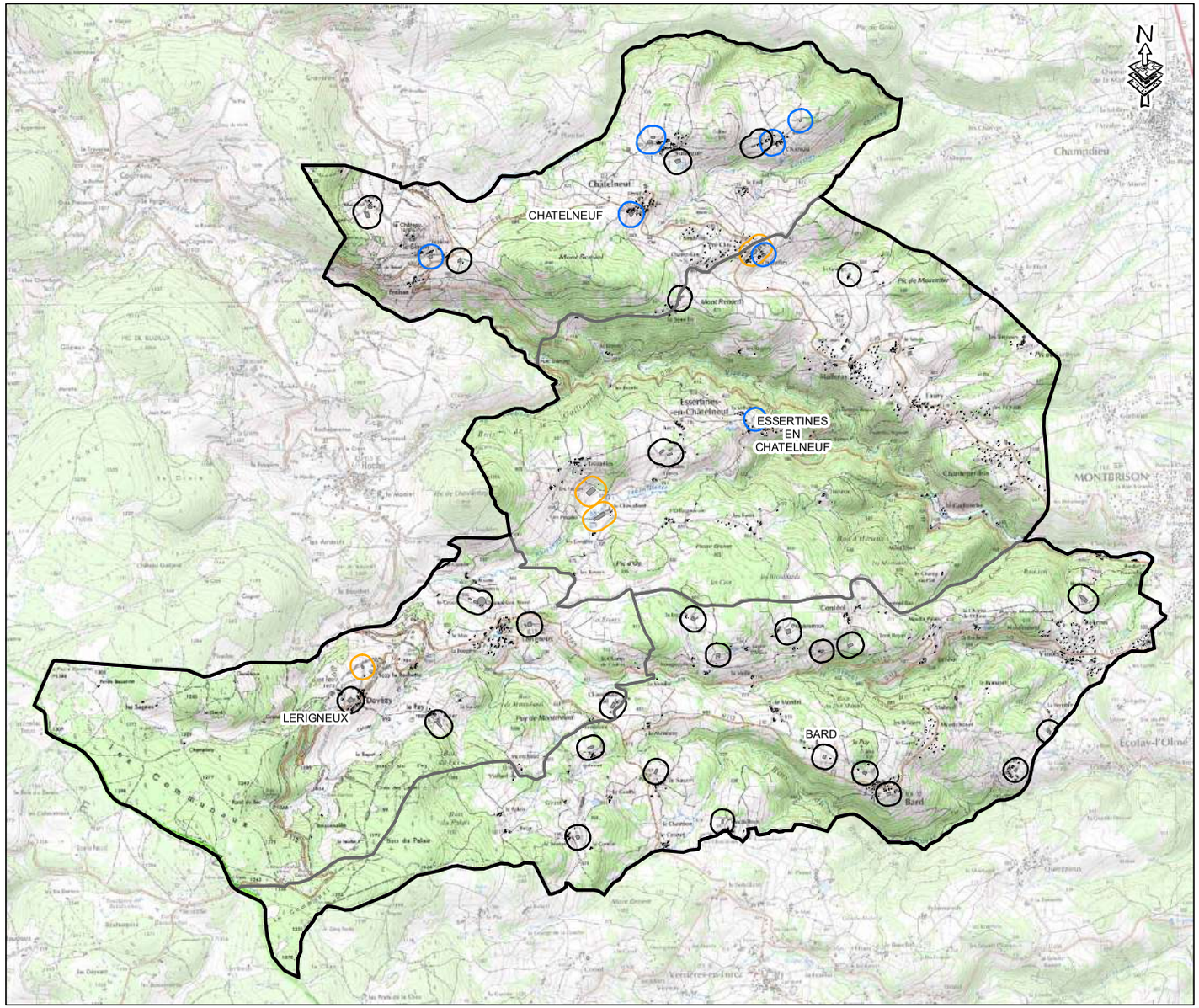
Carte des bâtiments agricoles

PLUI Loire Forez
Secteur : BARD

Cette carte localise les bâtiments d'élevage avec une zone tampon de 100 mètres.

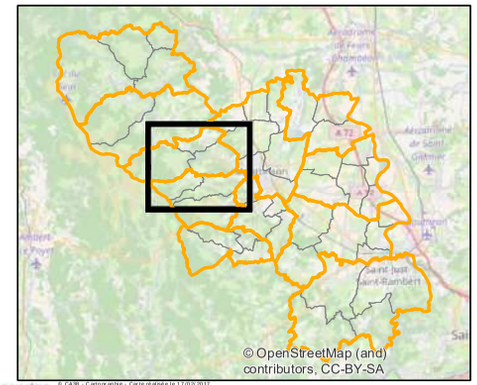
Cette carte permet de mettre en évidence la proximité de tiers par rapport aux bâtiments d'élevage.

(Source : enquêtes agricoles)



LEGENDE

- Zone tampon de 100 m autour des bâtiments d'élevage
- IC - Installation classée
- RSD - Réglement Sanitaire Départemental
- Bâtiments d'élevage et projets de bâtiments
- Tiers



Echelle pour une impression en A3 : 1:38 270

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/03/2017
Nom du document ArcMap : O:\CA38\DI\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUI\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - © IGN 1999 - copies et reproduction interdites -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25bis - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

L’espace et l’activité agricoles

Caractéristiques de l'espace agricole	Profil de l'activité agricole
✓ **Potentiel agricole : Faible** (Essertine et Lérigneux) **à moyen faible** (Bard et Châtelneuf). ✓ Une **proportion de terres labourées intéressantes** : sur Châtelneuf et Bard. ✓ **L’urbanisation** sur le bas de Bard et le long de la D69 entraîne un **mitage** de l’espace agricole.	✓ Des exploitations d'élevage **bovins lait** qui commercialisent leur lait en **filières longues** (laiteries dont une partie transformée en Fourme)**.** ✓ Des système fourragers **majoritairement herbagers.** ✓ Réseau CUMA dynamique. ✓ Quelques installations d’irrigation individuelles à partir de retenues collinaires.

Les particularités (contraintes, menaces, opportunités)

✓ Des **difficultés de circulation** (matériel agricole et des traversées d’animaux) sur les axes D113 (Bard) et D69 (route de Châtelneuf)

✓ Opportunités :
- demande en **Fourme fermière** importante (au niveau local et national).
- réflexion à mener sur la **reconquête agricole** de territoire d’altitude embroussaillé ou en voie de boisement sur la commune de Lérigneux.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

▶AMÉLIORER OU MAINTENIR LE BON FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES EXPLOITATIONS

- Signaler les zones dangereuses de traversées / circulation d'animaux sur les routes.
- Maintenir des espaces agricoles fonctionnels : un parcellaire le plus regroupé pour limiter les déplacements d'engins agricoles et optimiser le pâturage autour des bâtiments d'exploitation.
- Permettre l'évolution des bâtiments d'exploitation (notamment d'élevage) dans les différents hameaux.
- Permettre une **bonne desserte des bâtiments** d'exploitation (accès poids lourds, véhicules agricoles de grande largeur) et un **accès privilégié aux parcelles stratégiques** (pâturage de proximité notamment) sur le bas de la commune de Bard.

▶AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Maintenir l'activité d'élevage pour :

- pérenniser les outils économiques de collecte et de transformation,
- garantir des espaces ouverts et entretenus,
- préserver le maillage social.

▶SÉCURISER L'AUTONOMIE DES EXPLOITATIONS EN SECTEUR SÉCHANT :

L'irrigation constitue une véritable « assurance récolte » et offre potentiellement des opportunités de diversifications intéressantes (maraichage...).

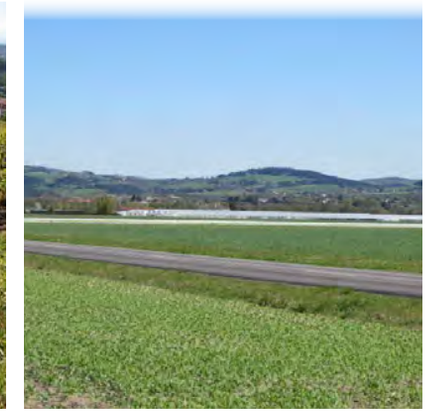
Note de synthèse..

Secteur de CHAZELLES









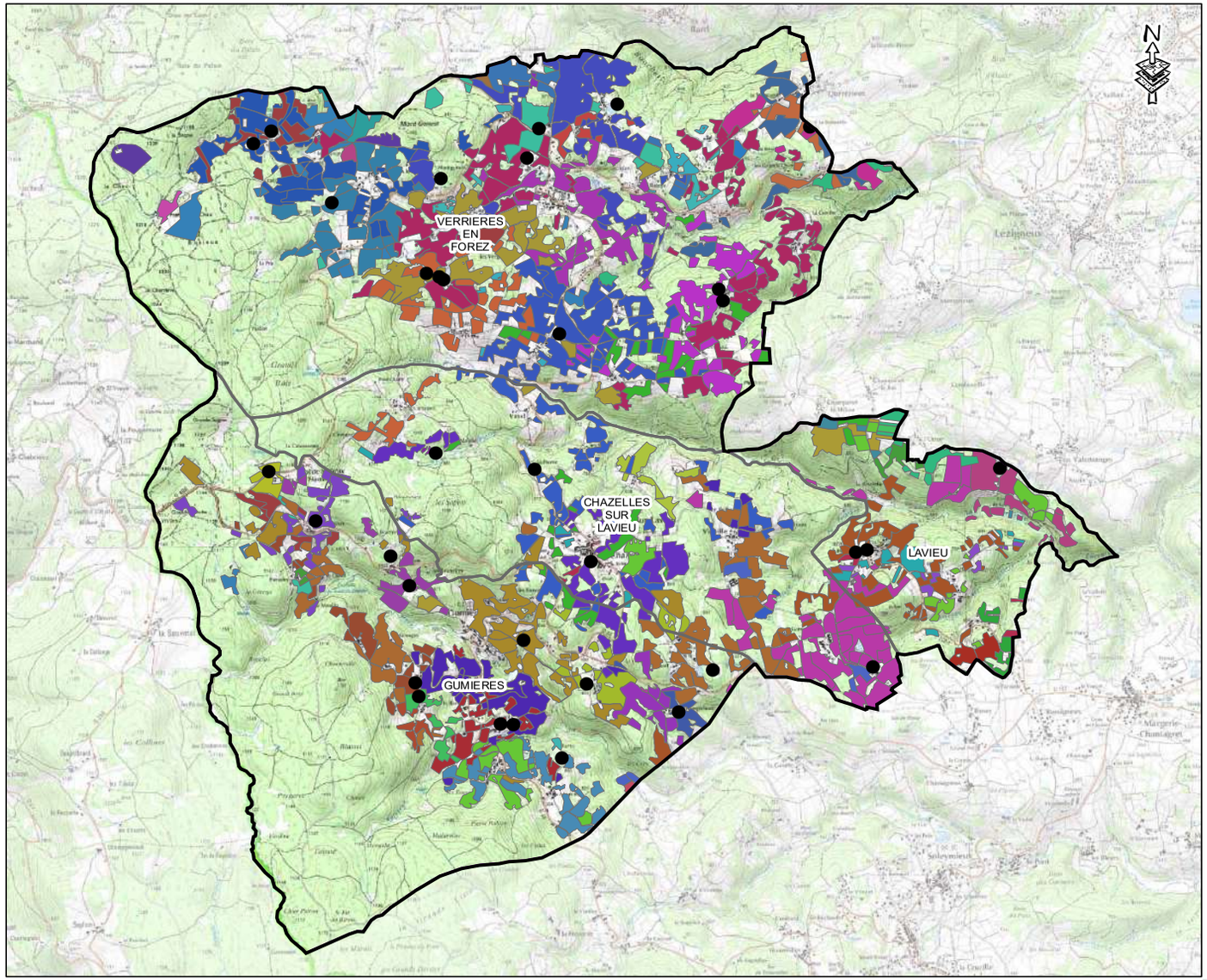






Carte des structurations du foncier agricole

PLUI Loire Forez
Secteur : CHAZELLES



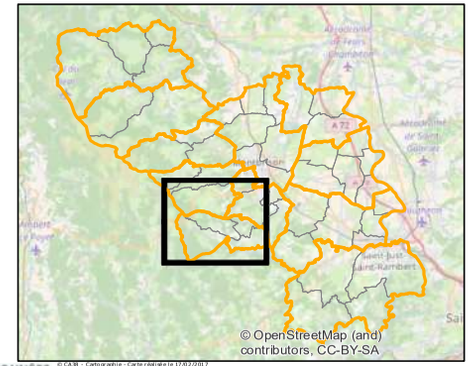
Cette carte permet de :

- visualiser le foncier agricole exploité par l'ensemble des exploitations (déclarant des surfaces agricoles à la PAC) : une couleur différente par exploitation.
- caractériser l'espace agricole (groupé, mité, morcelé) au regard de plusieurs critères : proximité du siège d'exploitation, topographie, importance des espaces forestiers et/ou urbains.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)

LEGENDE

● Sièges d'exploitation



Echelle pour une impression en A3 : 1:38 990

2 1 0 2 Kilomètres

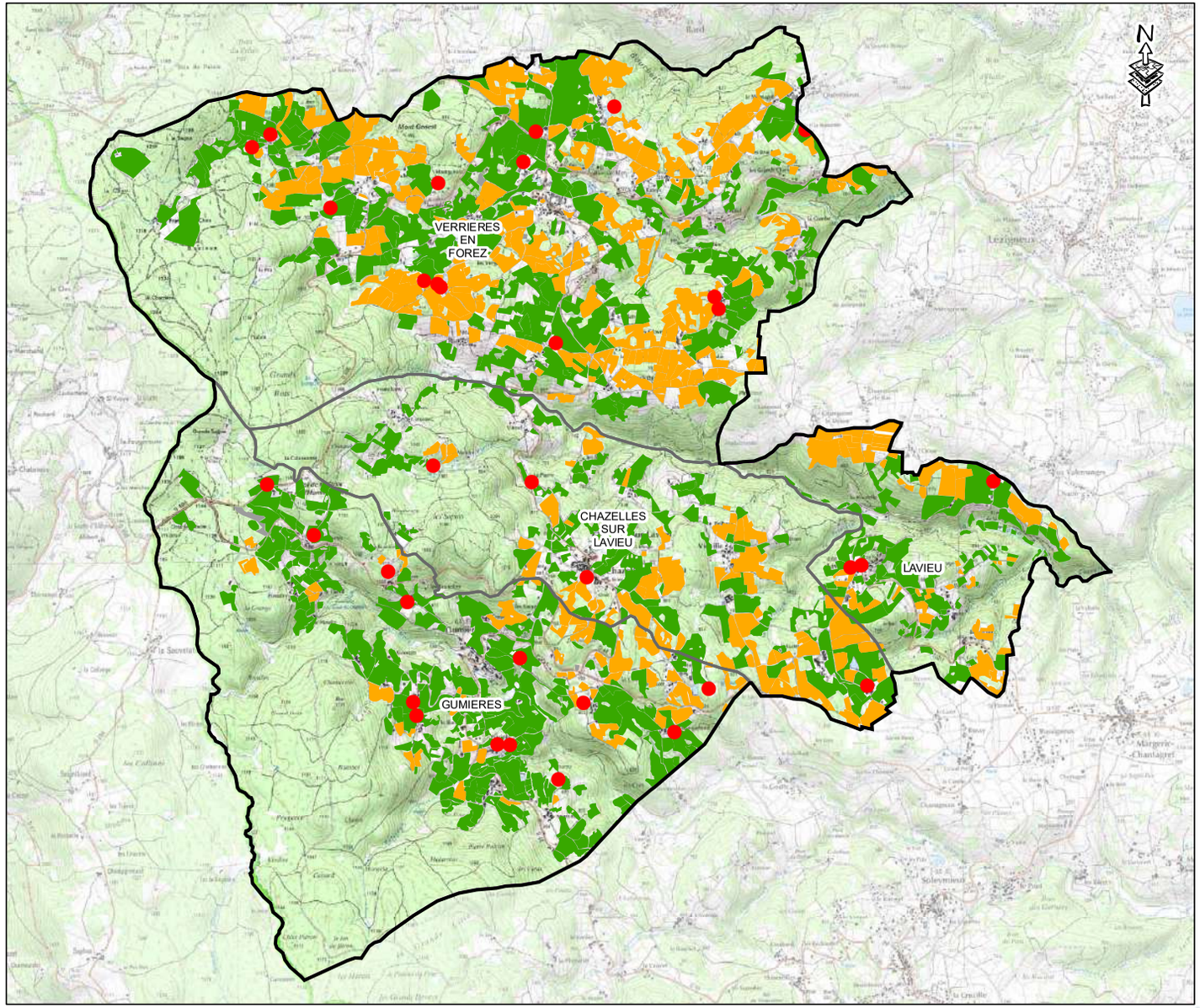
DONNÉES IGN © CASI - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTOProjets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Info RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite
©IGN-PARIS/CASI - Cartographie Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2013 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN® - www.ign.fr

Carte des couverts majoritaires

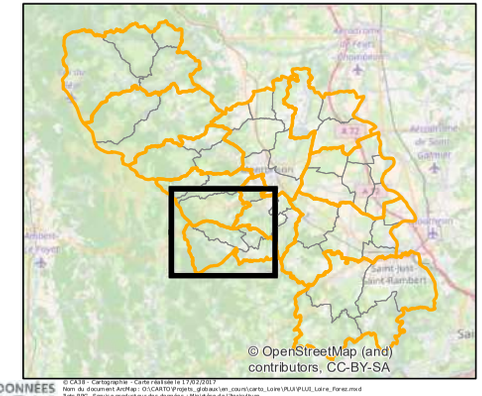
PLUI Loire Forez
Secteur : CHAZELLES

Cette carte permet de visualiser les couverts majoritaires déclarés par les agriculteurs :
- surface en prairies permanentes,
- surface en cultures (céréales, maïs...),
- surface en cultures pérennes (vignes, arboriculture).

Cette carte permet d'appréhender globalement le potentiel agricole (fort, moyen ou faible) de l'espace agricole notamment à travers son caractère labourable ou non.
(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE
- Sièges d'exploitation
- Terres labourables
- Prairies
- Divers



Echelle pour une impression en A3 : 1:38 990

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN © CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartes® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des contraintes réglementaires

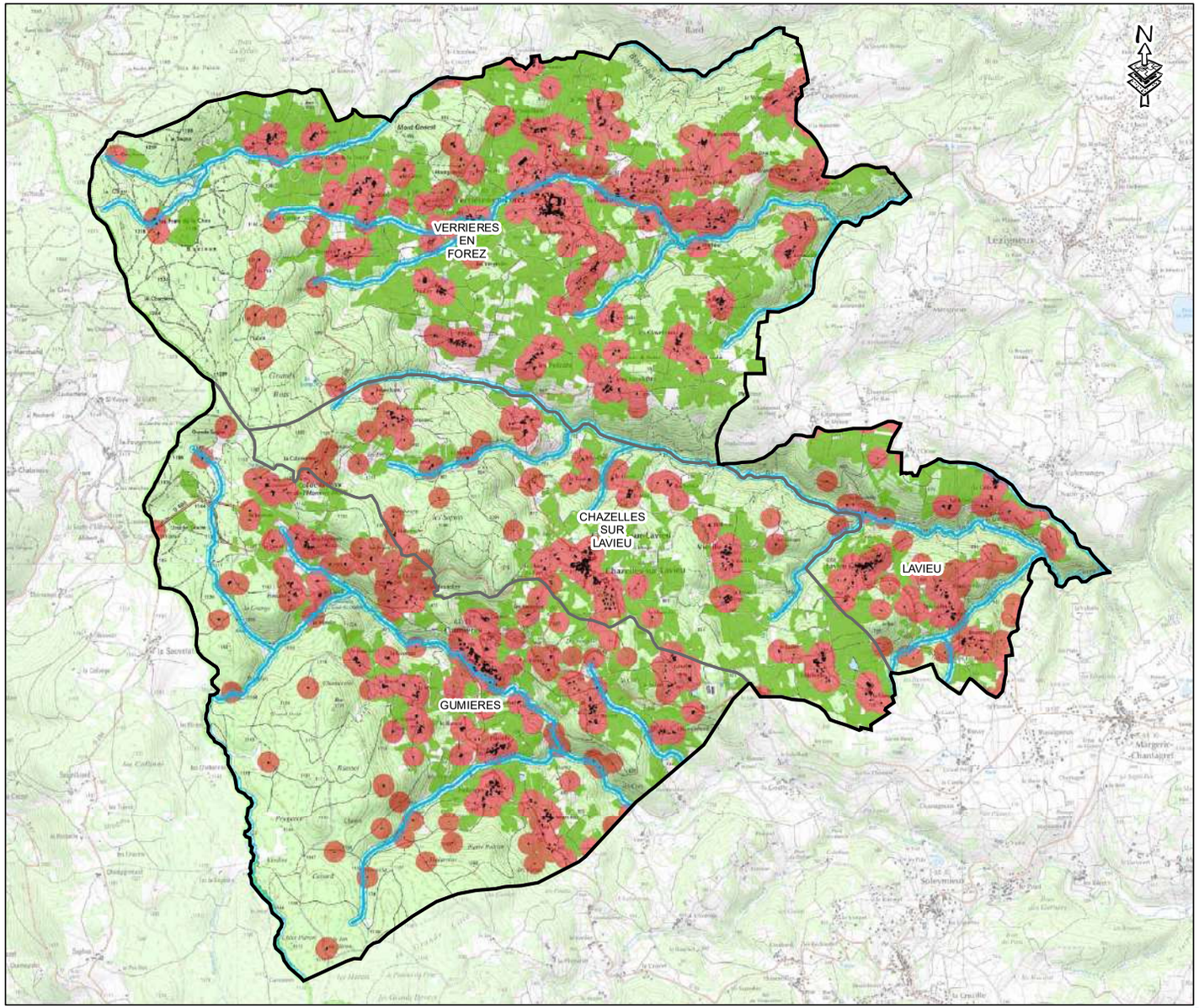
PLUI Loire Forez
Secteur : CHAZELLES

Cette carte permet de visualiser l'espace agricole où il n'est pas possible d'épandre des effluents d'élevage en raison de :

- la proximité avec l'urbanisme (**couleur rouge**),
- la proximité avec les cours d'eau (**couleur bleue**).

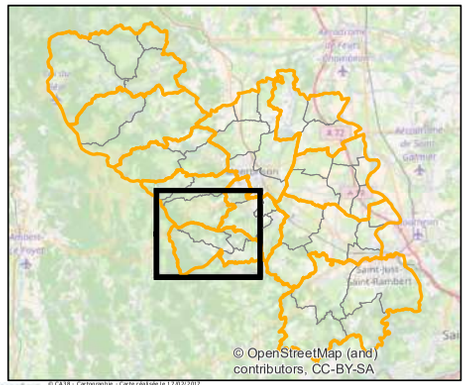
Cette carte permet de caractériser le profil de l'habitat et de l'urbanisation.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE

- Cours d'eau
- Zone de 35 m autour des cours d'eau
- Tiers
- Zone de 100 m autour des bâtiments des tiers
- Espace agricole épandable



Echelle pour une impression en A3 : 1:38 990

2 1 0 2 Kilomètres

© CA42 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos - ©IGN | 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des données éditions IGN" - www.ign.fr

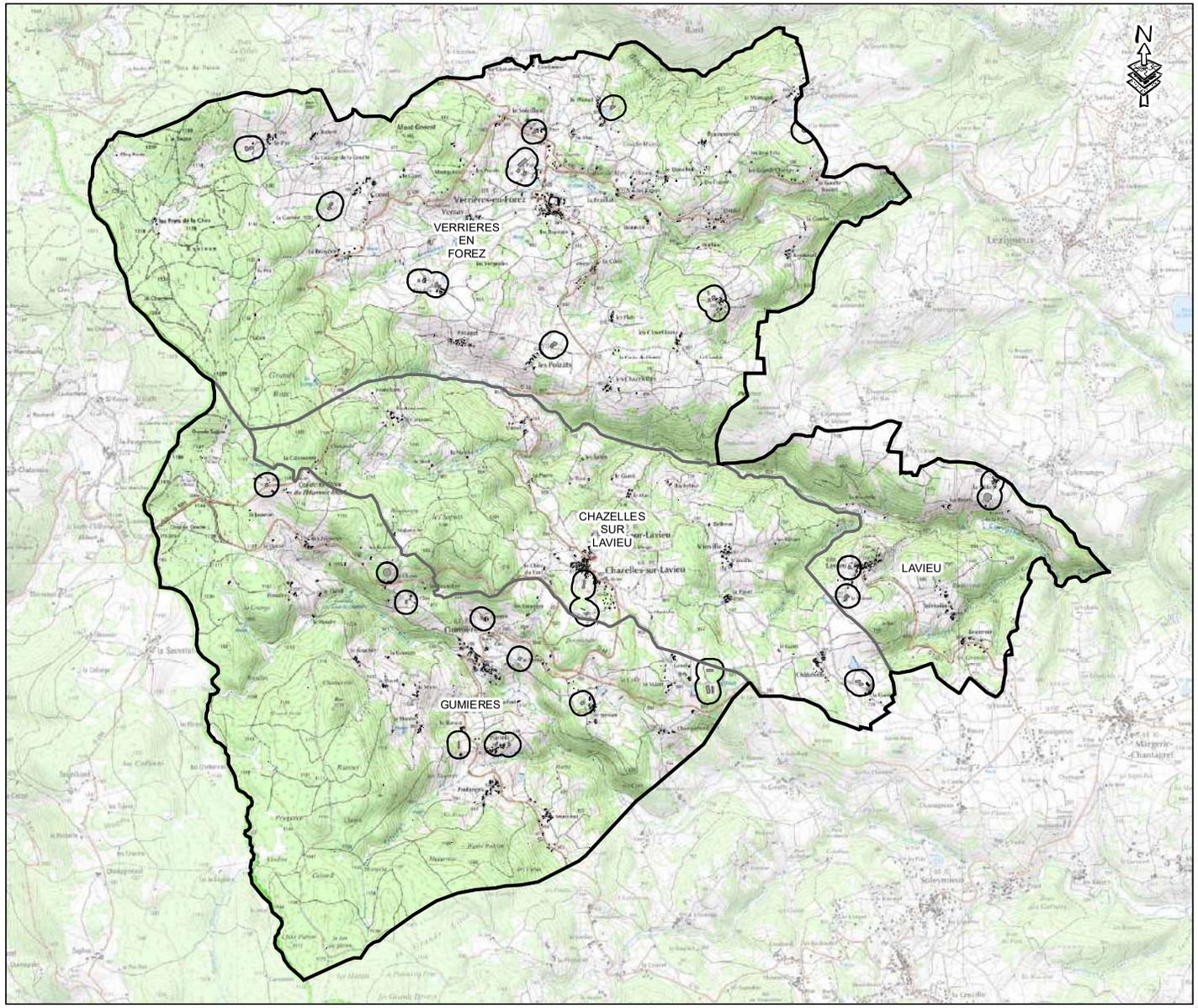
Carte des bâtiments agricoles

PLUI Loire Forez
Secteur : CHAZELLES

Cette carte localise les bâtiments d'élevage avec une zone tampon de 100 mètres.

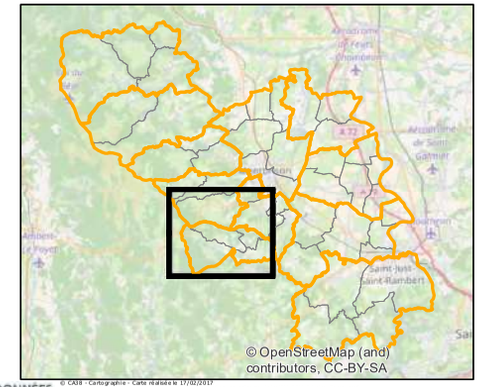
Cette carte permet de mettre en évidence la proximité de tiers par rapport aux bâtiments d'élevage.

(Source : enquêtes agricoles)



LEGENDE

- Zone tampon de 100 m autour des bâtiments d'élevage
- Bâtiments d'élevage et projets de bâtiments
- Tiers



Echelle pour une impression en A3 : 1:38 990

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document de Map : O:\CA 07\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1999 - copies et reproduction interdites -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25s® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Caractéristiques de l'espace agricole	Profil de l'activité agricole
✓ **Potentiel agricole : Faible** (Chazelles et Gumières) **à moyen faible** (Verrières et Lavieu). ✓ Une **proportion de terres labourées intéressantes** : Verrières et Lavieu.	✓ Des exploitations majoritairement laitières mais présence de troupeaux allaitants conséquents et d'autres ateliers de diversifications. ✓ Présence d'un groupe de **producteurs de pommes de terre** (notamment de semences) structuré en CUMA (culture, récolte, conditionnement). ✓ Quelques structures importantes, dynamiques et plutôt intensives entourées d'autres exploitations de tailles plus modestes. ✓ Quelques installations d'irrigation individuelles à partir de retenues collinaires (un projet sur Verrières) ✓ Des CUMA plutôt dynamiques.

Les particularités (contraintes, menaces, opportunités)

- ✓ Menace d'**embroussaillement** (Gumières) : exploitation des meilleures parcelles avec un « abandon » des surfaces les moins favorables.
- ✓ Dynamique CUMA : la disparité des tailles d'exploitation peut engendrer des tensions dans les groupes.
- ✓ Interrogation forte sur le devenir des structures plus modestes.
- ✓ Des **difficultés de circulation** (matériel agricole et des traversées d'animaux) sur l'axe RD496.
- ✓ Contraintes **d'épandage** (Gumières et Lavieu) : faible proportion de surfaces agricoles et présence de nombreux hameaux limitant les possibilités d'épandage.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

▶AMÉLIORER OU MAINTENIR LE BON FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES EXPLOITATIONS

- Signaler les zones dangereuses de traversées / circulation d'animaux sur les routes.
- Maintenir des espaces agricoles fonctionnels : un parcellaire le plus regroupé pour limiter les déplacements d'engins agricoles et optimiser le pâturage autour des bâtiments d'exploitation.
- Permettre l'évolution des bâtiments d'exploitation (notamment d'élevage) dans les différents hameaux.
- Ne pas réduire les surfaces épandables en périphérie des bourgs et hameaux pour garantir la pérennité de leurs utilisations dans une zone souvent soumise à des contraintes d'accès.

▶AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

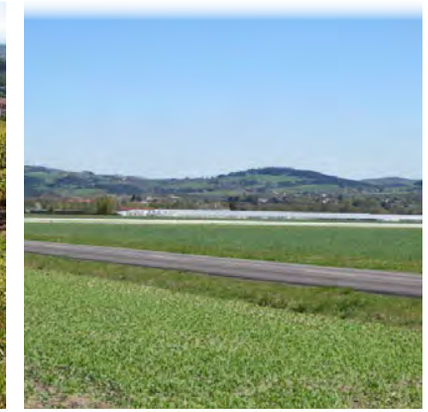
- Maintenir l'activité d'élevage pour garantir des espaces ouverts et entretenus et préserver le maillage social.

▶SÉCURISER L'AUTONOMIE DES EXPLOITATIONS EN SECTEUR SÉCHANT

- Les **terres labourables** sont importantes dans l'autonomie alimentaire des exploitations (notamment Verrières et Lavieu)
- L'**irrigation** (retenues en coteau) est un atout déterminant pour l'autonomie des fermes mais également pour l'accès à de nouvelles filières de valorisation ou à haute valeur ajoutée (pommes de terre, céréales CRC, lait bio, production de légumes ou de fruits...)

Note de synthèse..
Secteur de MONTBRISON

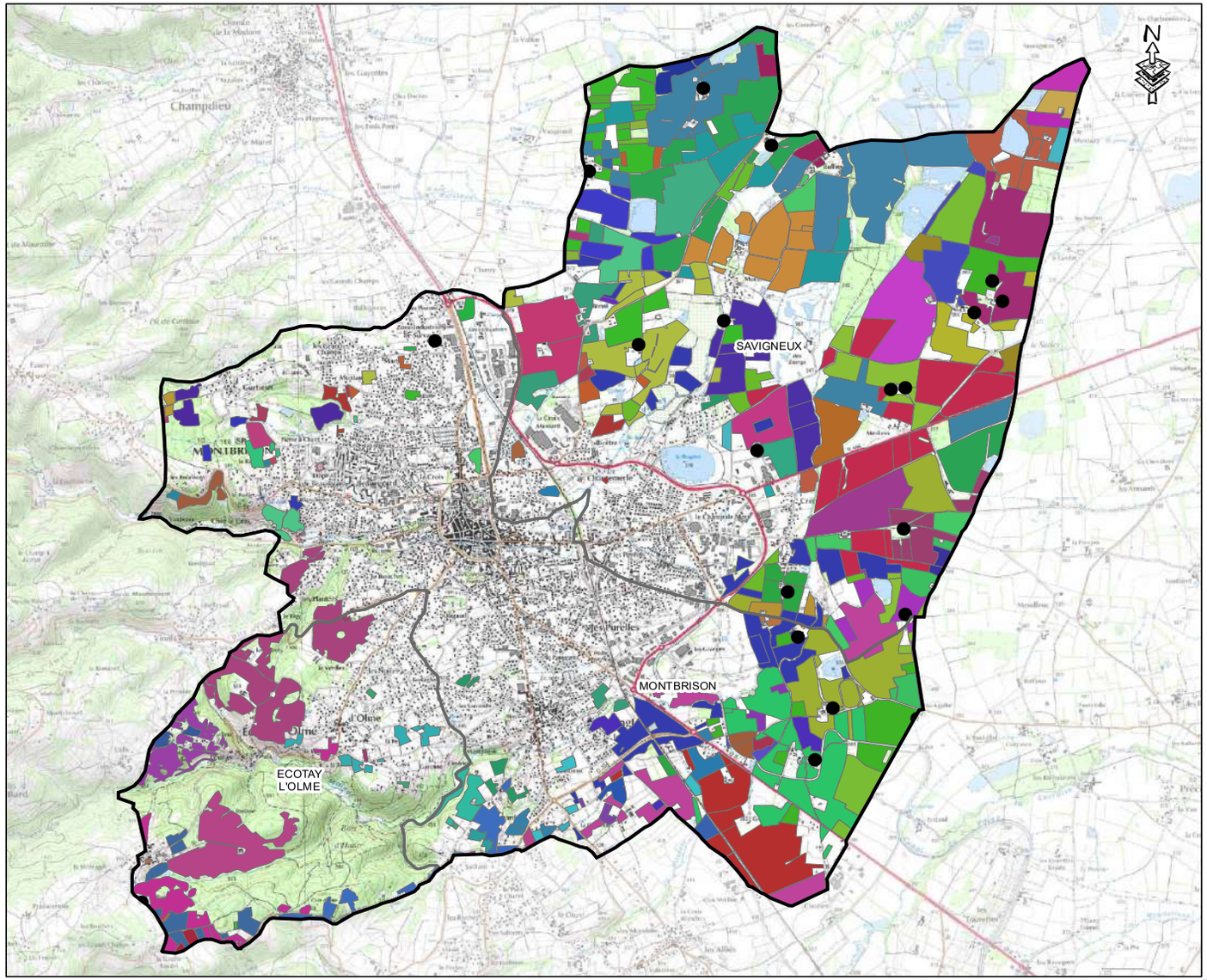





Carte des structurations du foncier agricole

PLUI Loire Forez
Secteur : MONTBRISON

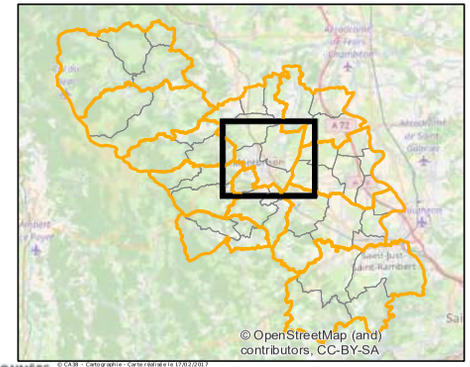


Cette carte permet de :
- visualiser le foncier agricole exploité par l'ensemble des exploitations (déclarant des surfaces agricoles à la PAC) : une couleur différente par exploitation.
- caractériser l'espace agricole (groupé, mité, morcelé) au regard de plusieurs critères : proximité du siège d'exploitation, topographie, importance des espaces forestiers et/ou urbains.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)

LEGENDE

● Sièges d'exploitation



Echelle pour une impression en A3 : 1:35 220

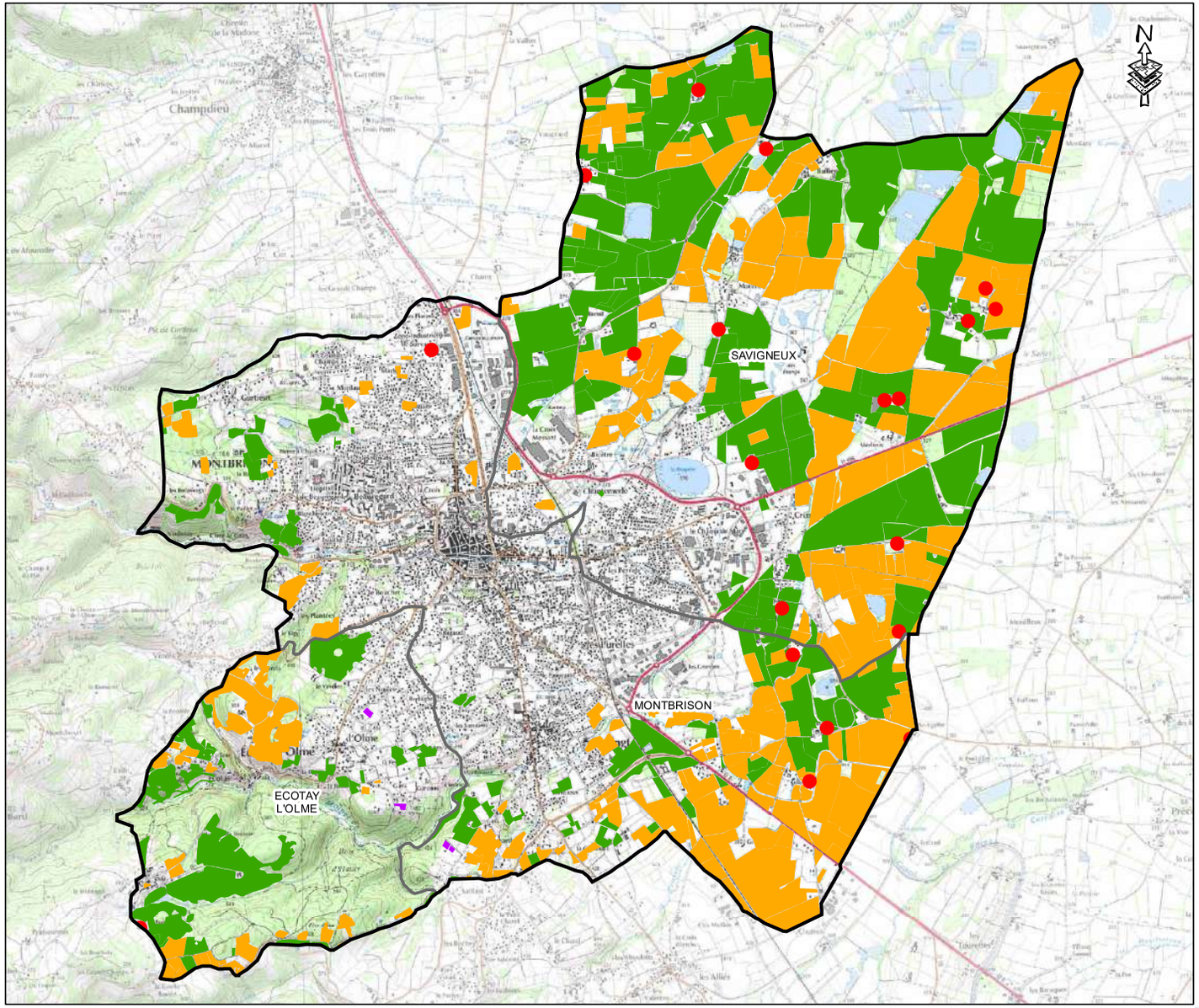
DONNÉES IGN
© CASI - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTOProjets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Info RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite
©IGN-PARIS/CASI - Cartographie Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2019 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des couverts majoritaires

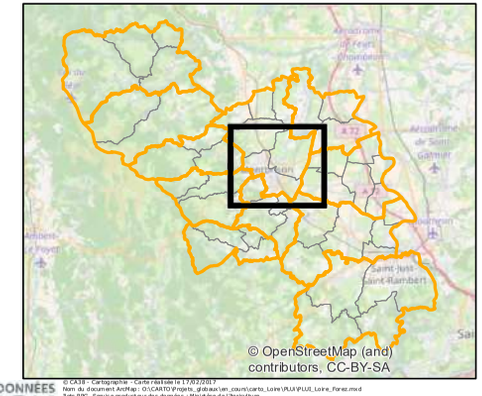
PLUI Loire Forez
Secteur : MONTBRISON

Cette carte permet de visualiser les couverts majoritaires déclarés par les agriculteurs :
- surface en prairies permanentes,
- surface en cultures (céréales, maïs...),
- surface en cultures pérennes (vignes, arboriculture).

Cette carte permet d'appréhender globalement le potentiel agricole (fort, moyen ou faible) de l'espace agricole notamment à travers son caractère labourable ou non.
(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



Echelle pour une impression en A3 : 1:35 220



DONNÉES IGN © CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartes® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 934
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des contraintes réglementaires

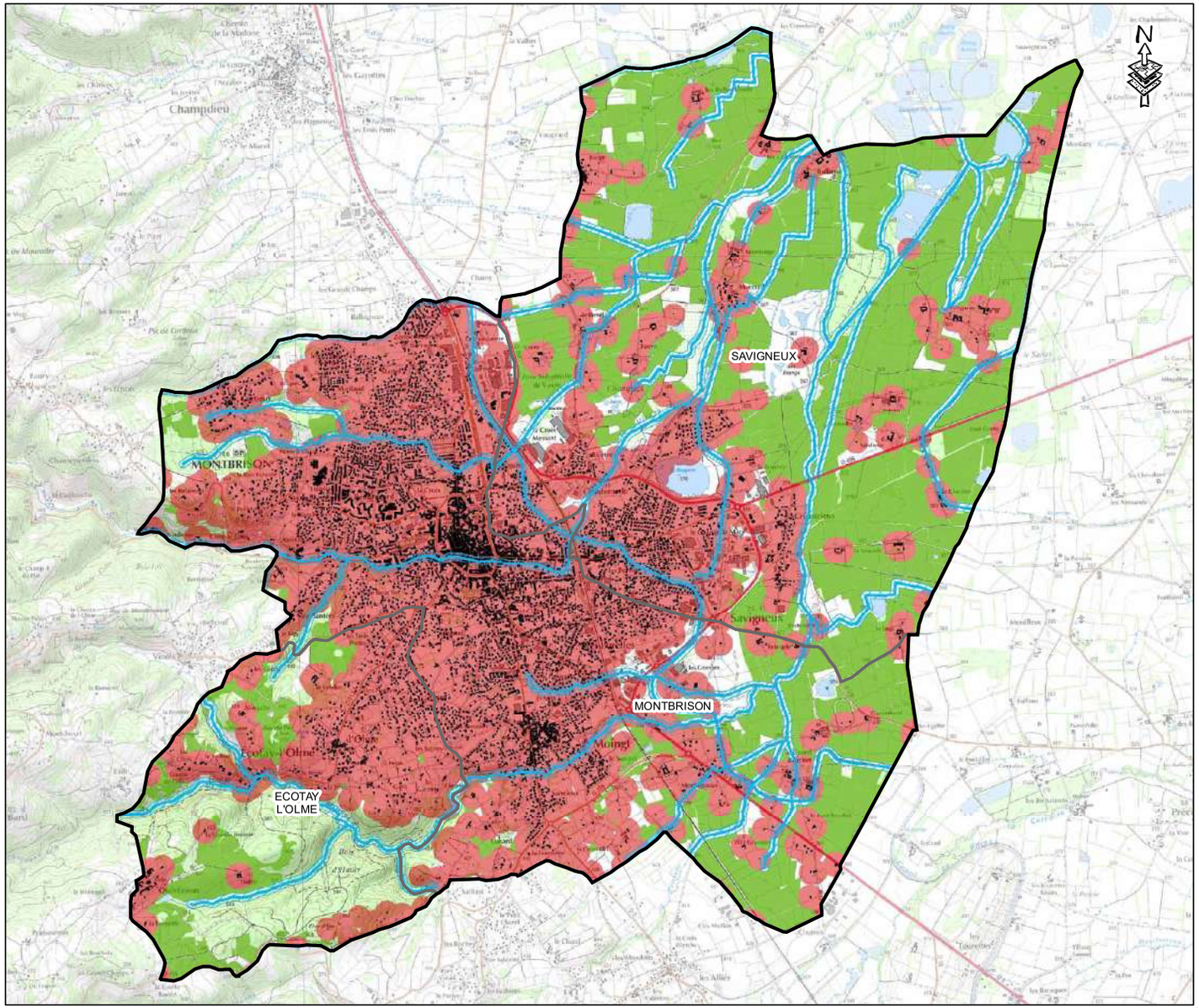
PLUI Loire Forez
Secteur : MONTBRISON

Cette carte permet de visualiser l'espace agricole où il n'est pas possible d'épandre des effluents d'élevage en raison de :

- la proximité avec l'urbanisme (**couleur rouge**),
- la proximité avec les cours d'eau (**couleur bleue**).

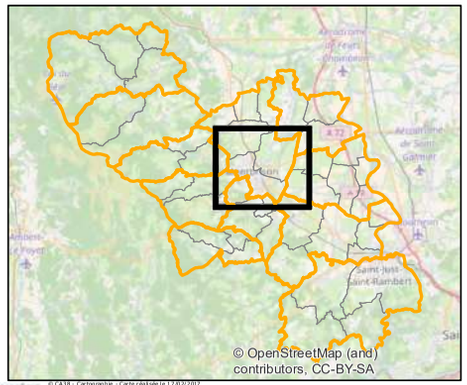
Cette carte permet de caractériser le profil de l'habitat et de l'urbanisation.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE

- Cours d'eau
- Zone de 35 m autour des cours d'eau
- Tiers
- Zone de 100 m autour des bâtiments des tiers
- Espace agricole épandable



Echelle pour une impression en A3 : 1:35 220

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos - ©IGN | 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des données éditions IGN" - www.ign.fr

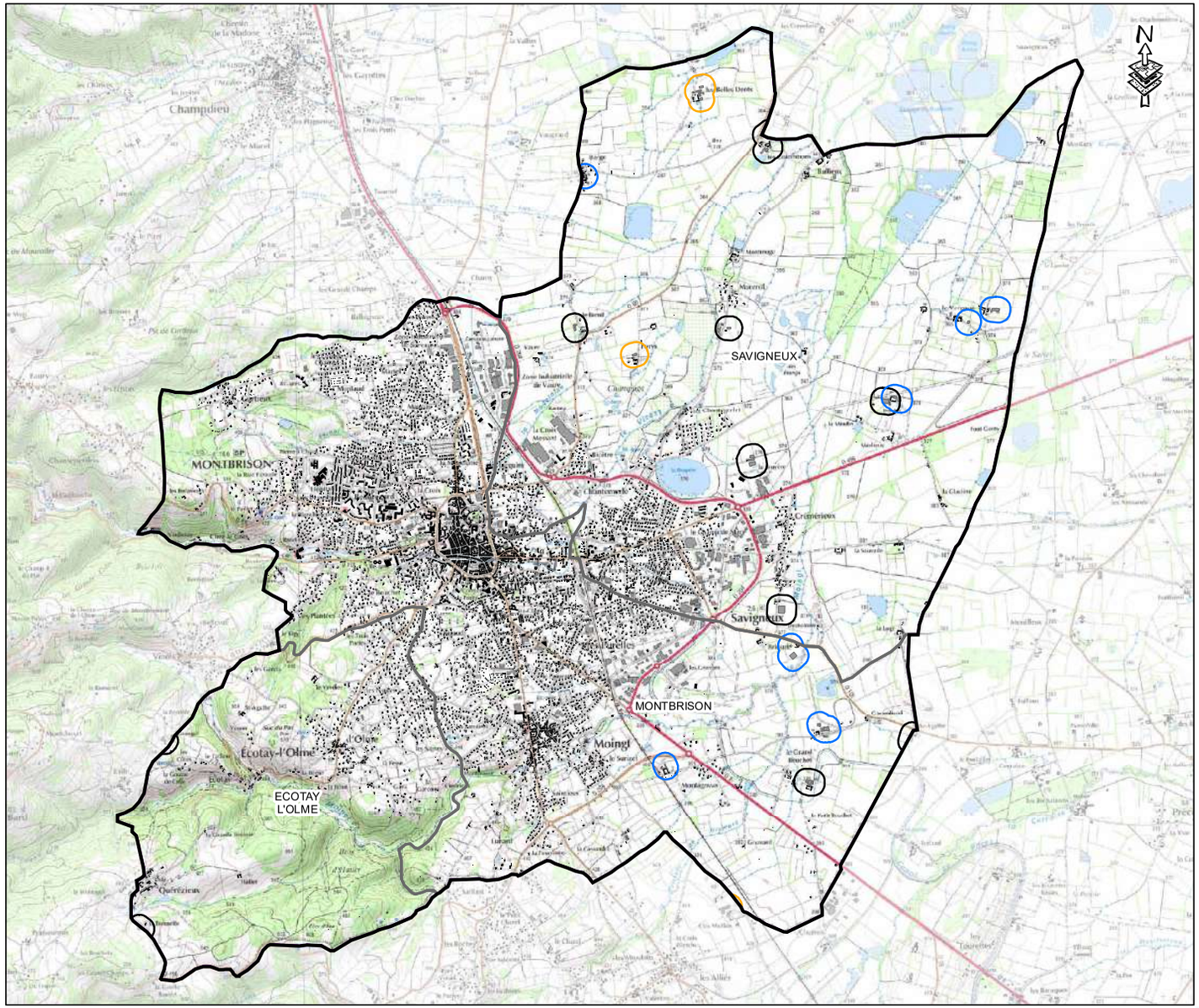
Carte des bâtiments agricoles

PLUI Loire Forez
Secteur : MONTBRISON

Cette carte localise les bâtiments d'élevage avec une zone tampon de 100 mètres.

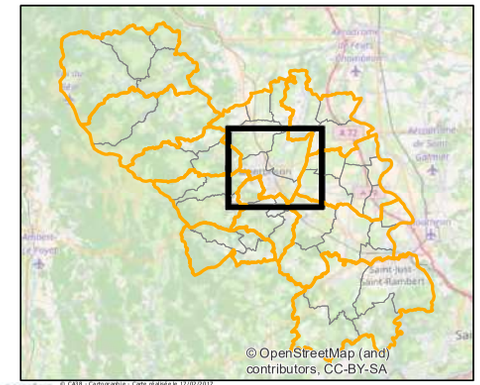
Cette carte permet de mettre en évidence la proximité de tiers par rapport aux bâtiments d'élevage.

(Source : enquêtes agricoles)



LEGENDE

- Zone tampon de 100 m autour des bâtiments d'élevage
- IC - Installation classée
- RSD - Réglement Sanitaire Départemental
- Bâtiments d'élevage et projets de bâtiments
- Tiers



Echelle pour une impression en A3 : 1:35 220

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document de Map : O:\GAIA\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdites -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25s® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

L'espace et l'activité agricoles

Caractéristiques de l'espace agricole	Profil de l'activité agricole
✓ **Communes de la couronne montbrisonnaise, marquées par deux axes routiers** : RD8 et RD496 (effets de coupure) ✓ **Surface épandable impactée par l'urbanisation** sur Montbrison et Ecotay l'Olme. ✓ Une forte proportion de terres labourables sur Montbrison. Un part plus importante de prairies sur Savigneux et Ecotay. ✓ Potentiel agricole **moyen à fort** sur la partie **plaine** et **faible** sur la partie **coteaux.**	✓ **Productions diversifiées** : polyculture élevage, cultures de vente, pépinières, élevage de chevaux. ✓ Présence d'exploitations engagées dans la filière de blé panifiable CRC en lien avec la Minoterie DUPUY COUTURIER (Montbrison et Savigneux). ✓ Une agriculture **dynamique** : des projets (construction de bâtiments, réseaux d'irrigation, laboratoire...) pour les deux tiers des exploitations rencontrées, dynamique de groupe avec les CUMA de Champdieu et de Précieux

Les particularités (contraintes, menaces, opportunités)

✓ Des **problématiques de déplacements** agricoles marqués en lien avec la circulation sur les axes RD8 et RD496.
✓ La traversée de la ville de Montbrison est compliquée.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

AMÉLIORER OU MAINTENIR LE BON FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES EXPLOITATIONS

- Signaler les zones dangereuses de circulation sur la RD8 et RD496.
- Permettre l'évolution des bâtiments d'exploitation (notamment d'élevage) dans les différents hameaux.
- Permettre une **bonne desserte des bâtiments** d'exploitation (accès poids lourds, véhicules agricoles de grande largeur) et un **accès privilégié aux parcelles stratégiques** (pâturage de proximité, terres labourables...).
- Maintenir des espaces agricoles fonctionnels pour limiter les déplacements d'engins agricoles.
- Ne pas réduire les surfaces épandables en périphérie des bourgs et hameaux pour garantir la pérennité de leurs utilisations dans une zone souvent soumise à des contraintes d'accès.

SÉCURISER L'AUTONOMIE DES EXPLOITATIONS EN SECTEUR SÉCHANT

- Les **terres labourables** sont essentielles dans l'autonomie alimentaire des exploitations.
- L'**irrigation** (réseau collectif) est un atout déterminant pour l'autonomie des exploitations d'élevage mais également pour l'accès à de nouvelles filières de valorisation (céréales CRC, lait bio, production de légumes et de fruits ...)

Note de synthèse..

Secteur de CHAMPDIEU













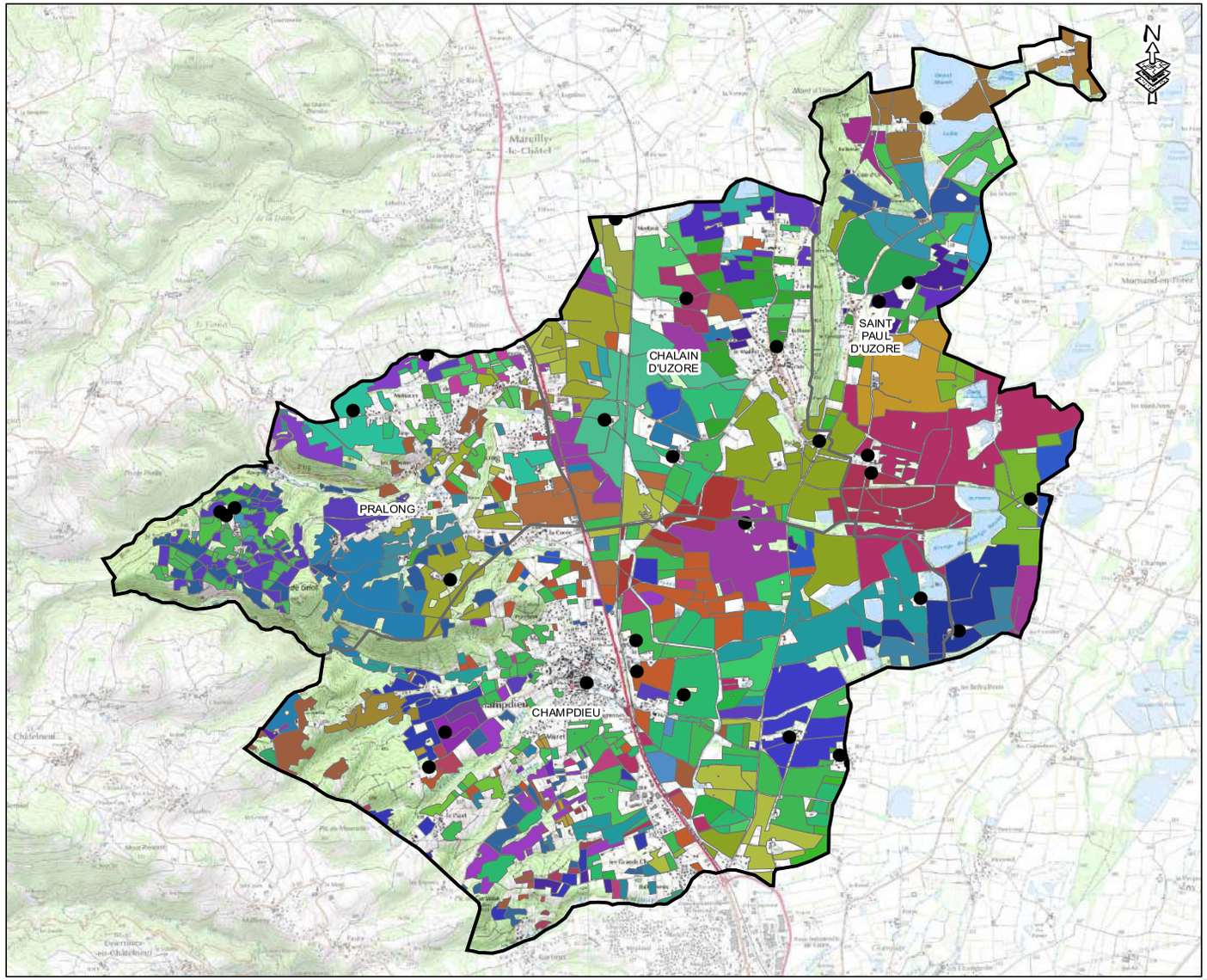


Carte des structurations du foncier agricole

PLUI Loire Forez
Secteur : CHAMPDIEU

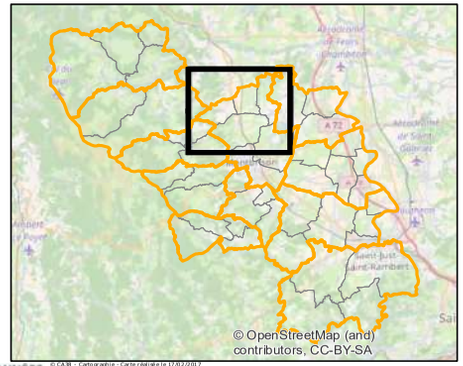
Cette carte permet de :
- visualiser le foncier agricole exploité par l'ensemble des exploitations (déclarant des surfaces agricoles à la PAC) : une couleur différente par exploitation.
- caractériser l'espace agricole (groupé, mité, morcelé) au regard de plusieurs critères : proximité du siège d'exploitation, topographie, importance des espaces forestiers et/ou urbains.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE

● Sièges d'exploitation



Echelle pour une impression en A3 : 1:39 020

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CASI - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTOProjets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Info RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite
©IGN-PARIS/CASI - Cartographie Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2013 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN® - www.ign.fr

Carte des couverts majoritaires

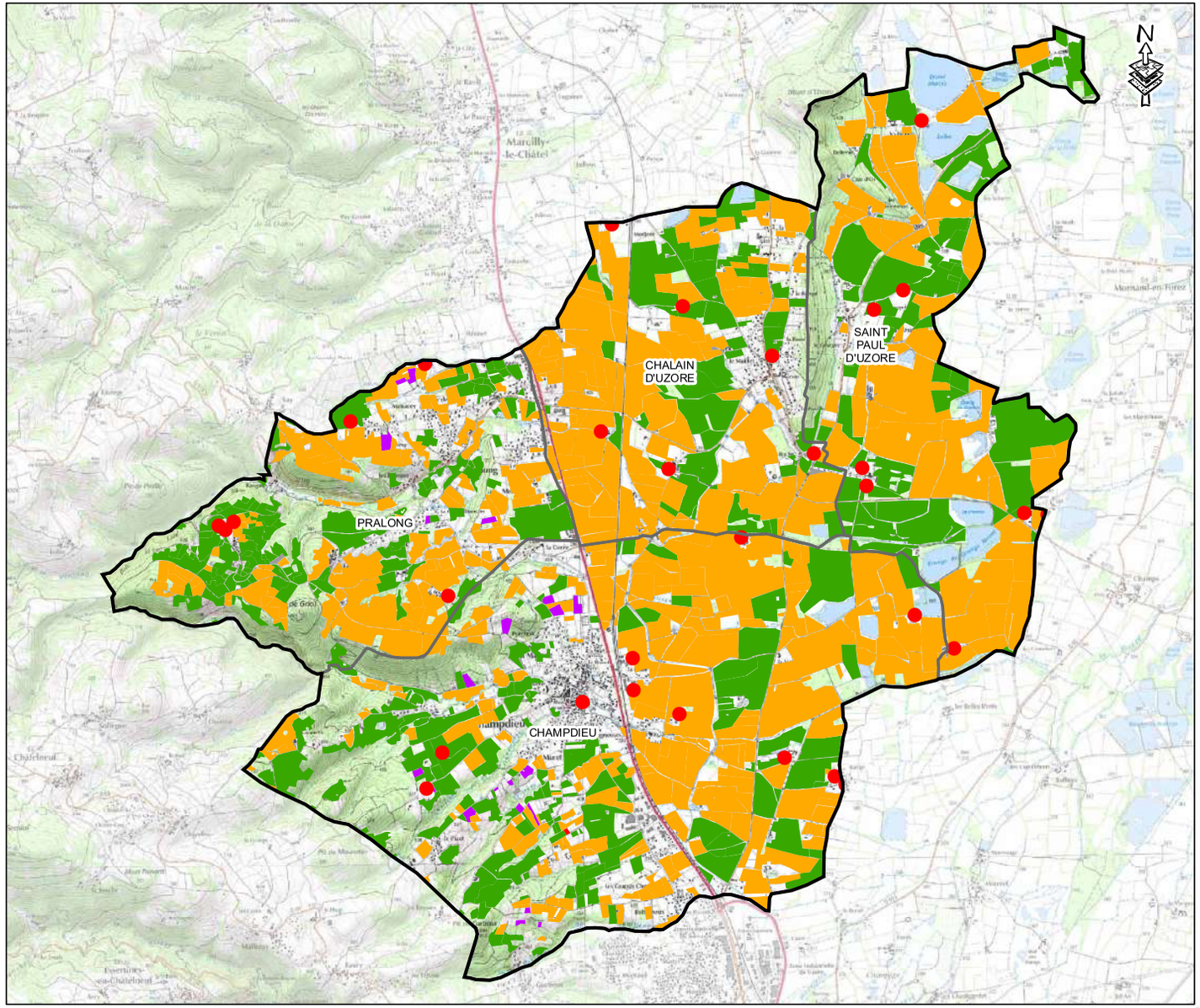
PLUI Loire Forez
Secteur : CHAMPDIEU

Cette carte permet de visualiser les couverts majoritaires déclarés par les agriculteurs :

- surface en prairies permanentes,
- surface en cultures (céréales, maïs...),
- surface en cultures pérennes (vignes, arboriculture).

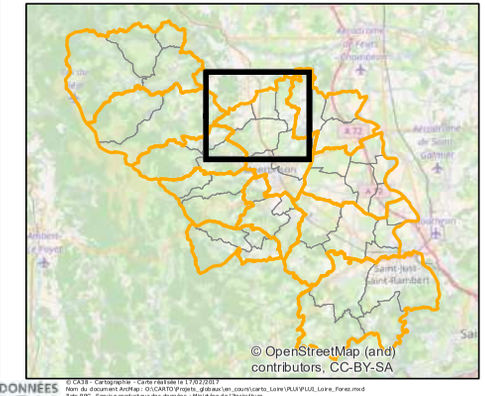
Cette carte permet d'appréhender globalement le potentiel agricole (fort, moyen ou faible) de l'espace agricole notamment à travers son caractère labourable ou non.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE

- Sièges d'exploitation
- Terres labourables
- Prairies
- Arboriculture
- Vignes
- Divers



Echelle pour une impression en A3 : 1:39 020

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN © CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartes® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 934
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des contraintes réglementaires

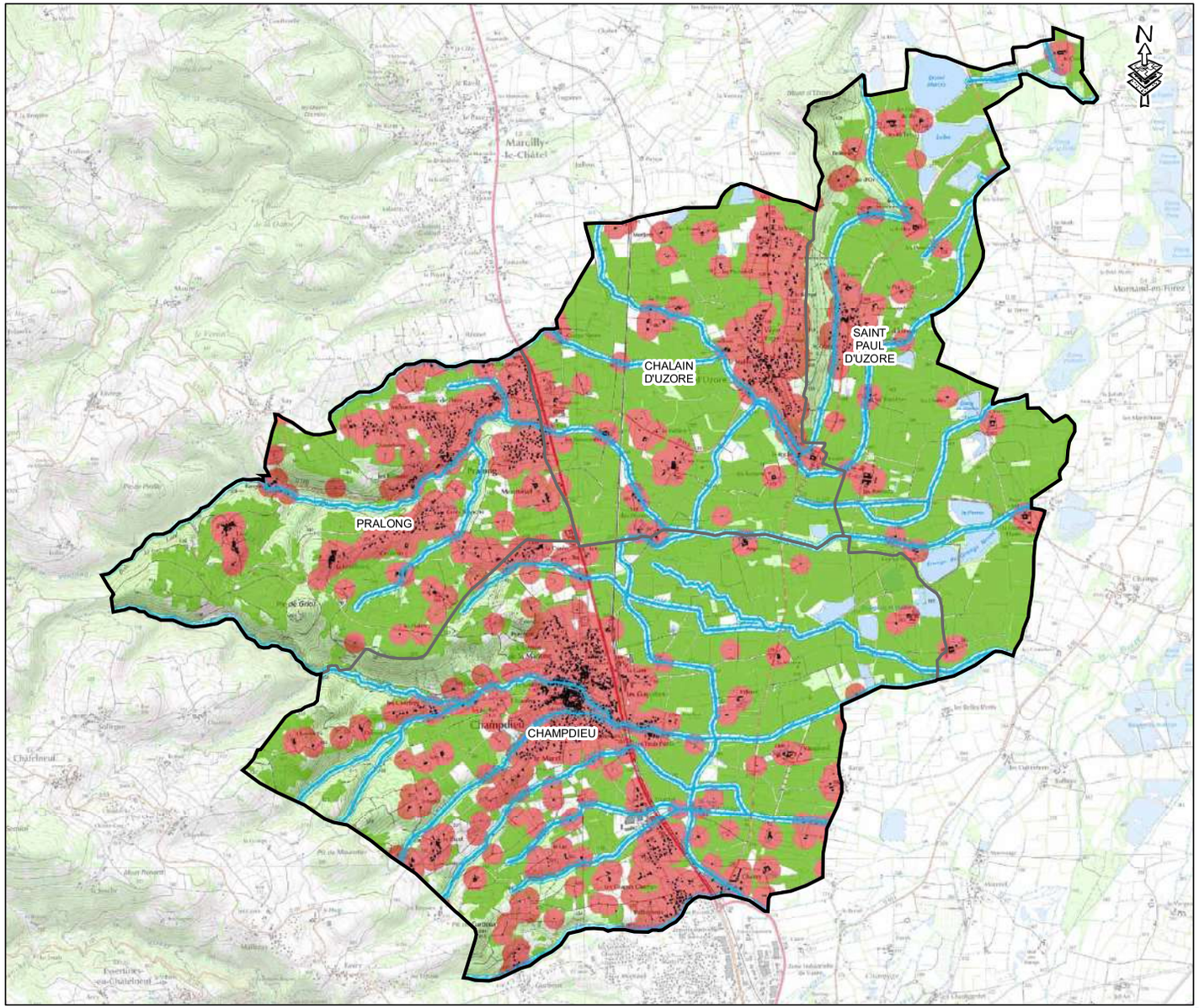
PLUI Loire Forez
Secteur : CHAMPDIEU

Cette carte permet de visualiser l'espace agricole où il n'est pas possible d'épandre des effluents d'élevage en raison de :

- la proximité avec l'urbanisme (**couleur rouge**),
- la proximité avec les cours d'eau (**couleur bleue**).

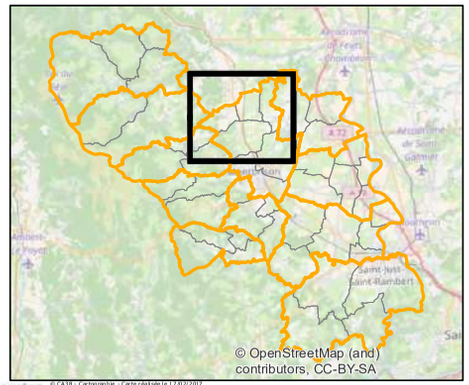
Cette carte permet de caractériser le profil de l'habitat et de l'urbanisation.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE

- Cours d'eau
- Zone de 35 m autour des cours d'eau
- Tiers
- Zone de 100 m autour des bâtiments des tiers
- Espace agricole épandable



Echelle pour une impression en A3 : 1:39 020

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos - ©IGN | 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

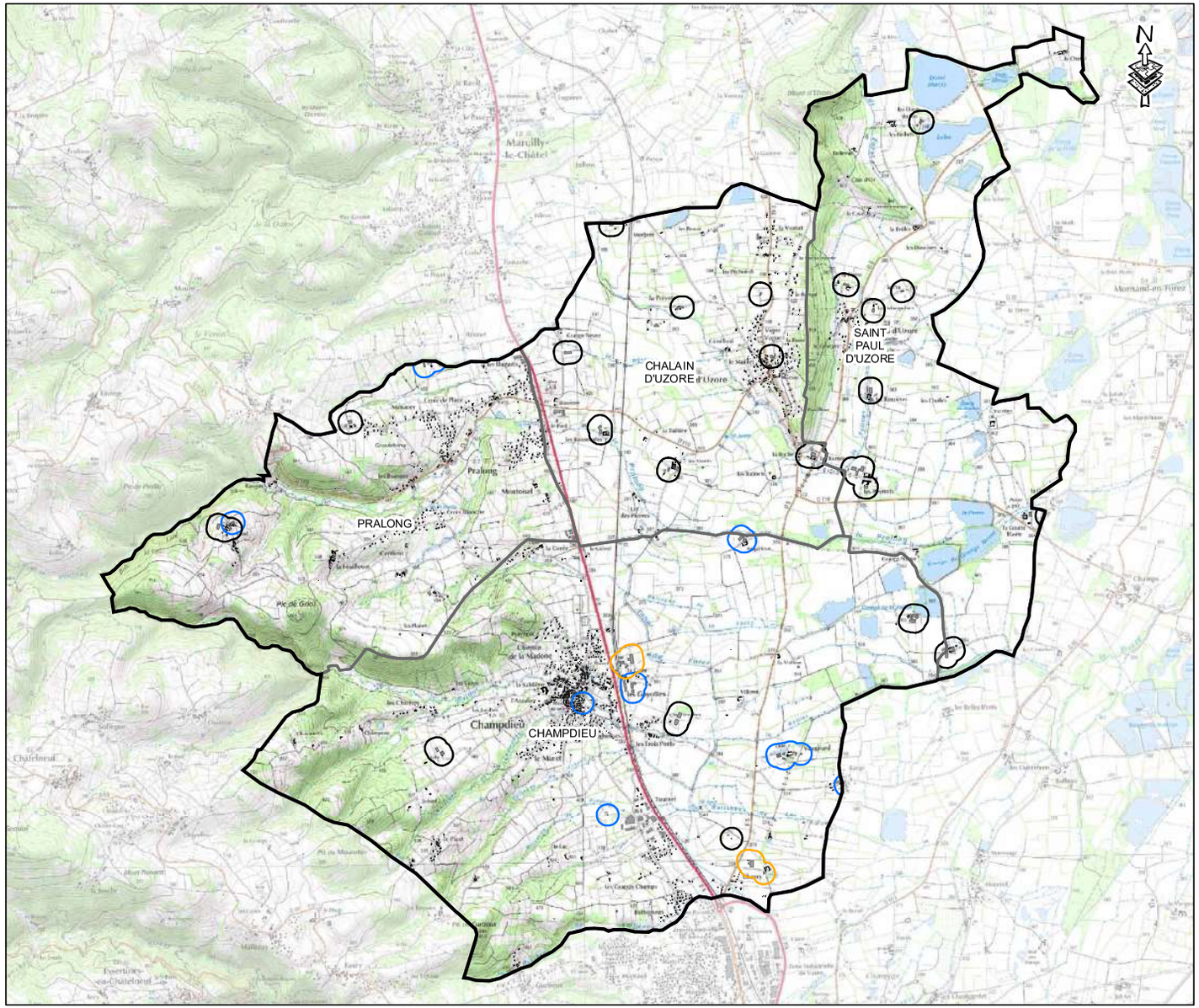
Carte des bâtiments agricoles

PLUI Loire Forez
Secteur : CHAMPDIEU

Cette carte localise les bâtiments d'élevage avec une zone tampon de 100 mètres.

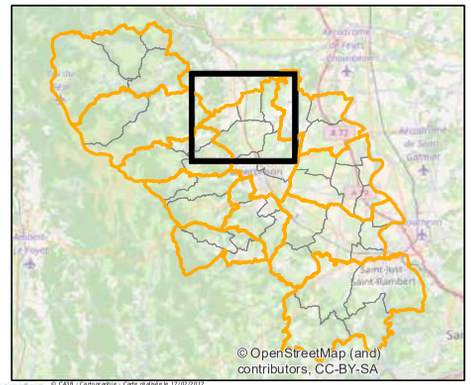
Cette carte permet de mettre en évidence la proximité de tiers par rapport aux bâtiments d'élevage.

(Source : enquêtes agricoles)



LEGENDE

- Zone tampon de 100 m autour des bâtiments d'élevage
- IC - Installation classée
- RSD - Réglement Sanitaire Départemental
- Bâtiments d'élevage et projets de bâtiments
- Tiers



Echelle pour une impression en A3 : 1:39 020

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document de Map : O:\GATO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
3ots RPG, Service producteur des données - Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1999 - copies et reproduction interdites -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25s® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

L’espace et l’activité agricoles

Caractéristiques de l'espace agricole	Profil de l'activité agricole
✓ Un parcellaire morcelé sur la partie coteau. De plus gros tènements sur la partie plaine. ✓ **Pression foncière** liée à la proximité de l'agglomération de Montbrison. ✓ Un **axe routier RD** 8 très fréquenté quotidiennement entraînant des effets de coupures marqués sur le foncier agricole. ✓ Potentiel agricole : **moyen** (coteaux) **à fort** (plaine)	✓ Des exploitations de **poly-culture élevage :** dominante lait sur Champdieu et Pralong, mixte sur St Paul et Chalain. ✓ **Complémentarité** entre producteurs de maïs de la plaine et les éleveurs des monts. ✓ Présence de **producteurs fermiers** : viande bovine et vin. ✓ ASA de Champdieu. ✓ CUMA de Champdieu dynamique. ✓ Groupe dessileuse avec chauffeur (Champdieu, Chambéon et Mornand) : délégation de l'alimentation du troupeau à un salarié partagé doté d'un engin de distribution circulant de ferme en ferme.

Les particularités (contraintes, menaces, opportunités)

✓ Des **problématiques de déplacements** agricoles marqués (engins agricoles notamment) en lien avec la circulation sur l'axe RD8.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

▶AMÉLIORER OU MAINTENIR LE BON FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES EXPLOITATIONS

- Signaler les zones dangereuses de circulation sur la RD 8.
- Permettre l'évolution des bâtiments d'exploitation (notamment d'élevage) dans les différents hameaux.
- Permettre une **bonne desserte des bâtiments** d'exploitation (accès poids lourds, véhicules agricoles de grande largeur) et un **accès privilégié aux parcelles stratégiques** (pâturage de proximité, terres labourables, vignes).
- Maintenir des espaces agricoles fonctionnels : un parcellaire le plus regroupé pour limiter les déplacements d'engins agricoles et optimiser le pâturage autour des bâtiments d'exploitation.
- Ne pas réduire les surfaces épandables en périphérie des bourgs et hameaux pour garantir la pérennité de leurs utilisations dans une zone souvent soumise à des contraintes d'accès.

▶SÉCURISER L'AUTONOMIE DES EXPLOITATIONS EN SECTEUR SÉCHANT :

- Les **terres labourables** sont essentielles dans l'autonomie alimentaire des exploitations.
- L'**irrigation** (réseau collectif) est un atout déterminant pour l'autonomie des exploitations d'élevage mais également pour l'accès à de nouvelles filières de valorisation (céréales CRC, lait bio, production de légumes et de fruits...)

Note de synthèse..

Secteur de SURY LE COMTAL









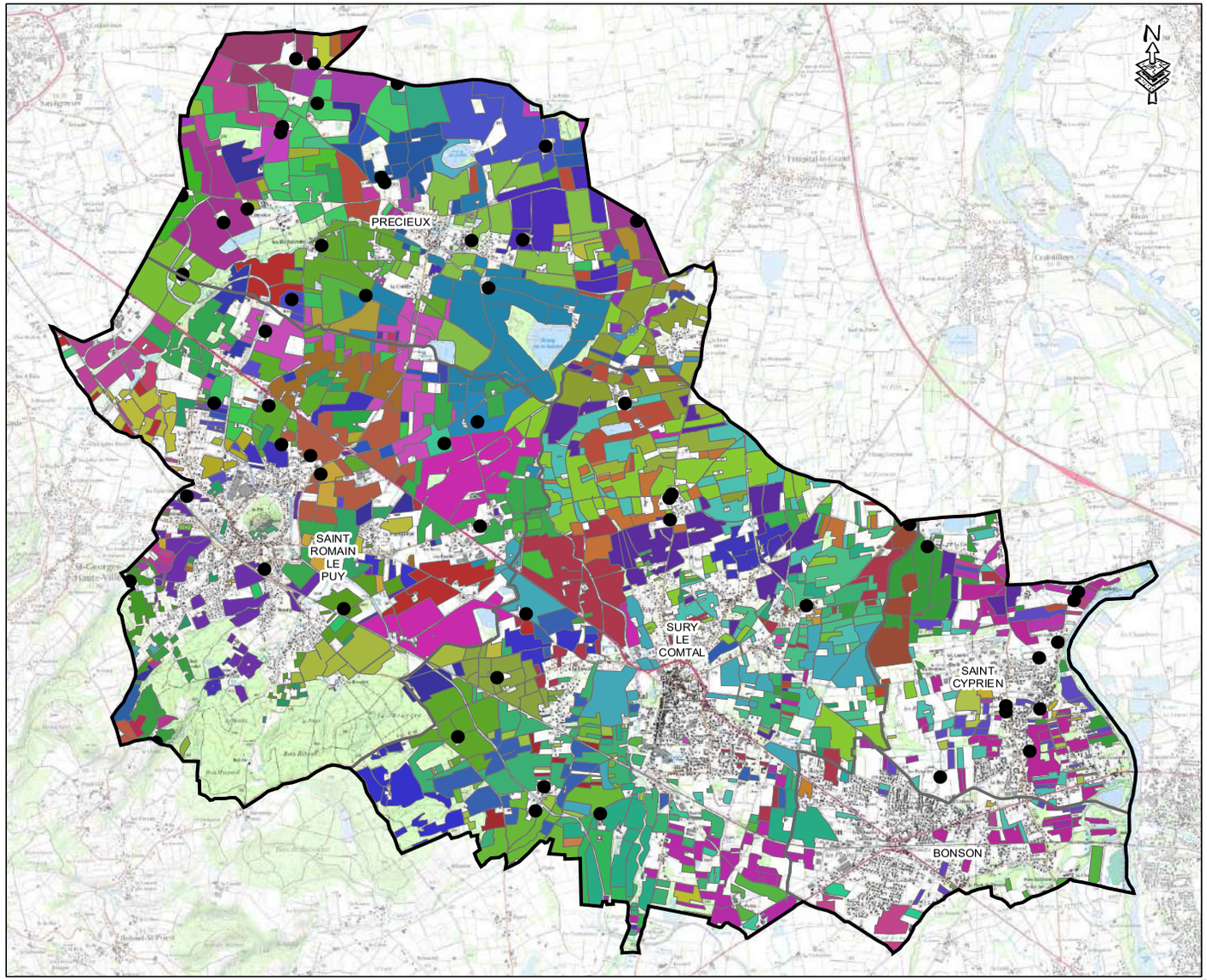






Carte des structurations du foncier agricole

PLUI Loire Forez
Secteur : SURY



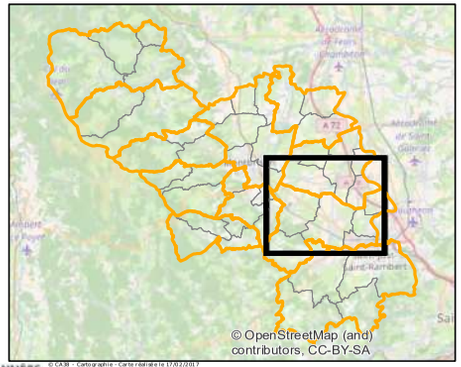
Echelle pour une impression en A3 : 1:45 090

Cette carte permet de :
- visualiser le foncier agricole exploité par l'ensemble des exploitations (déclarant des surfaces agricoles à la PAC) : une couleur différente par exploitation.
- caractériser l'espace agricole (groupé, mité, morcelé) au regard de plusieurs critères : proximité du siège d'exploitation, topographie, importance des espaces forestiers et/ou urbains.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)

LEGENDE

● Sièges d'exploitation



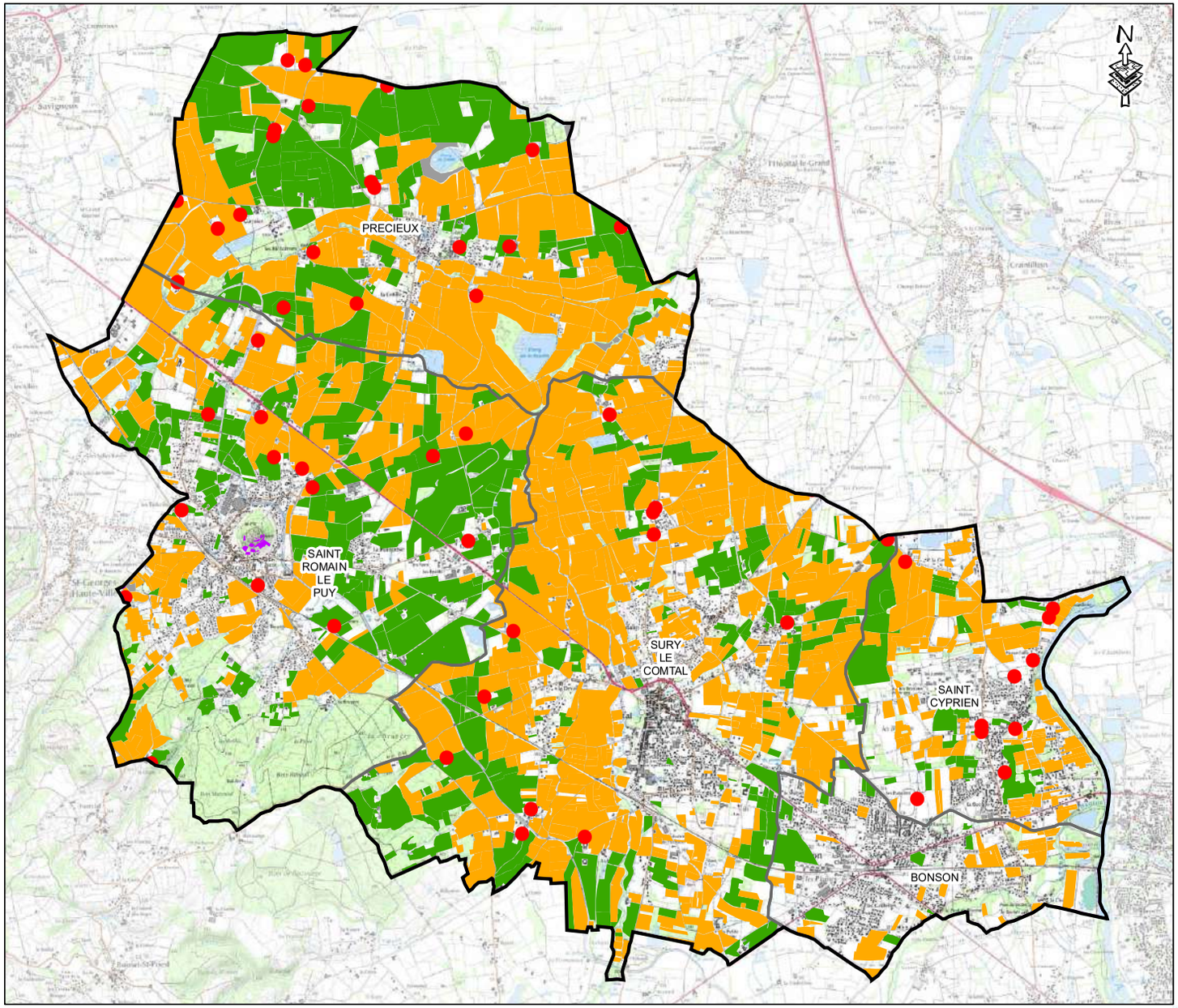
DONNÉES IGN
© CASI - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTOProjets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite
©IGN-PARIS/CASI - Cartographie Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2013 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN® - www.ign.fr

Carte des couverts majoritaires

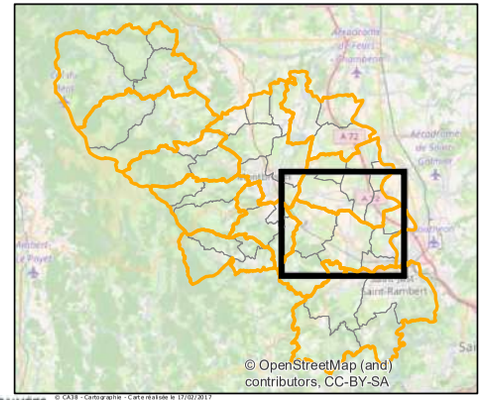
PLUI Loire Forez
Secteur : SURY

Cette carte permet de visualiser les couverts majoritaires déclarés par les agriculteurs :
- surface en prairies permanentes,
- surface en cultures (céréales, maïs...),
- surface en cultures pérennes (vignes, arboriculture).

Cette carte permet d'appréhender globalement le potentiel agricole (fort, moyen ou faible) de l'espace agricole notamment à travers son caractère labourable ou non.
(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE
- Sièges d'exploitation
- Terres labourables
- Prairies
- Vignes
- Divers



Echelle pour une impression en A3 : 1:45 090

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN © CA39 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap: O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdites
©IGN-PARIS/CA39 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des contraintes réglementaires

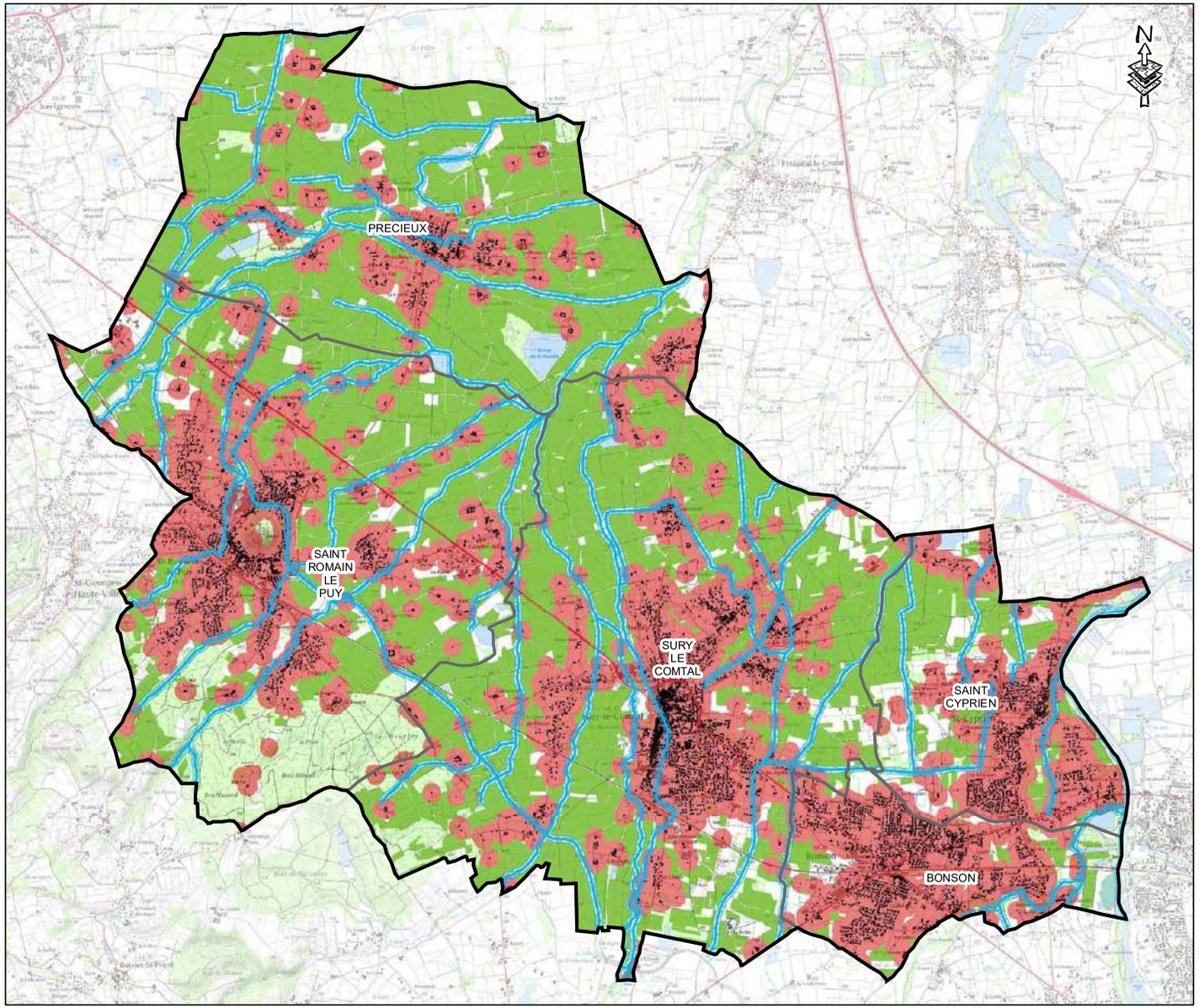
PLUI Loire Forez
Secteur : SURY

Cette carte permet de visualiser l'espace agricole où il n'est pas possible d'épandre des effluents d'élevage en raison de :

- la proximité avec l'urbanisme (**couleur rouge**),
- la proximité avec les cours d'eau (**couleur bleue**).

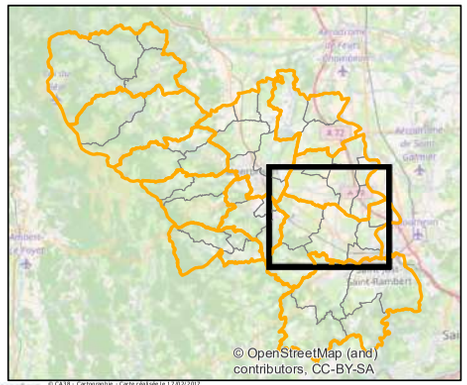
Cette carte permet de caractériser le profil de l'habitat et de l'urbanisation.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE

- Cours d'eau
- Zone de 35 m autour des cours d'eau
- Tiers
- Zone de 100 m autour des bâtiments des tiers
- Espace agricole épandable



Echelle pour une impression en A3 : 1:45 090

2 1 0 2 Kilomètres

© CA42 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos - ©IGN | 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25nb - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

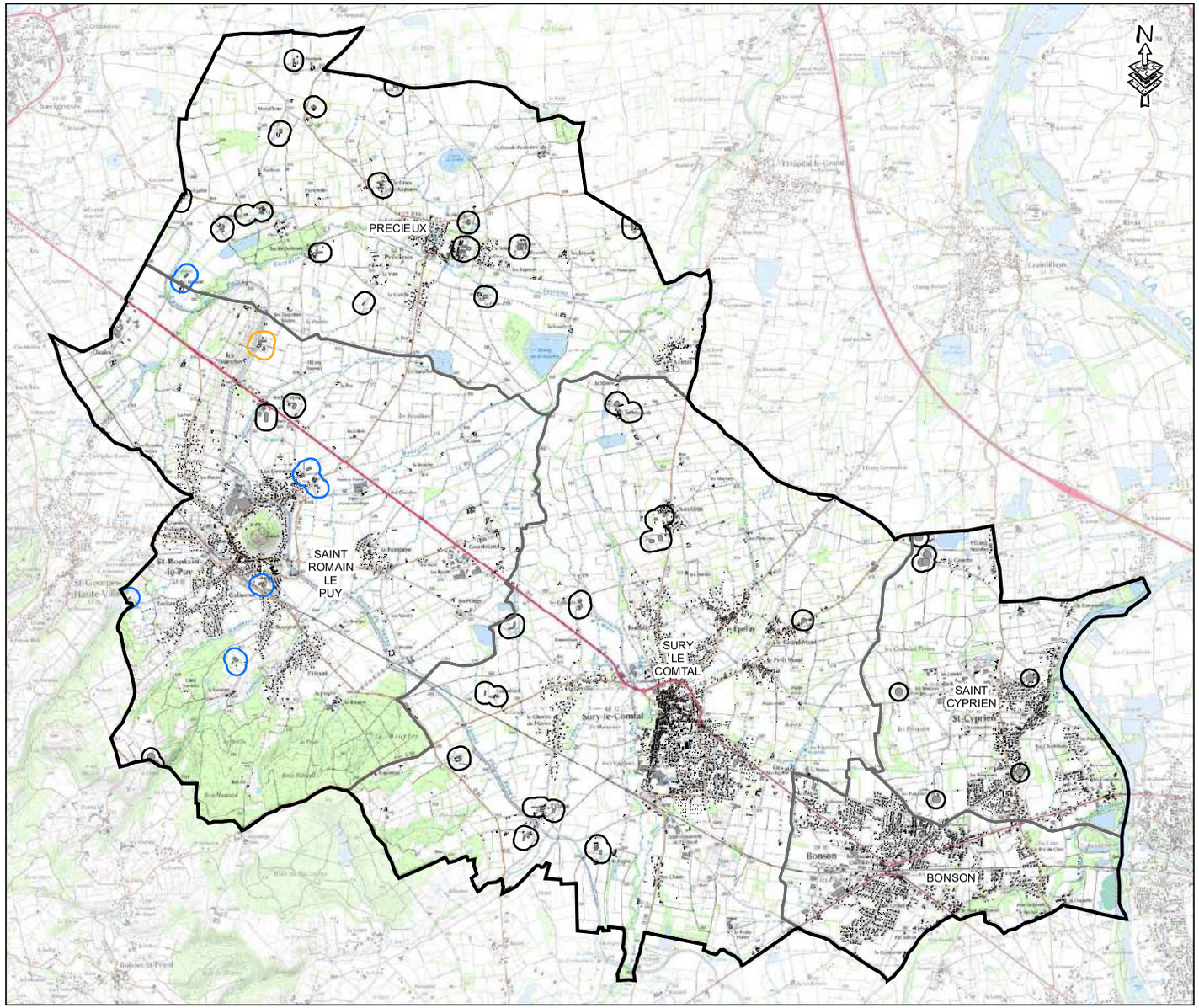
Carte des bâtiments agricoles

PLUI Loire Forez
Secteur : SURY

Cette carte localise les bâtiments d'élevage avec une zone tampon de 100 mètres.

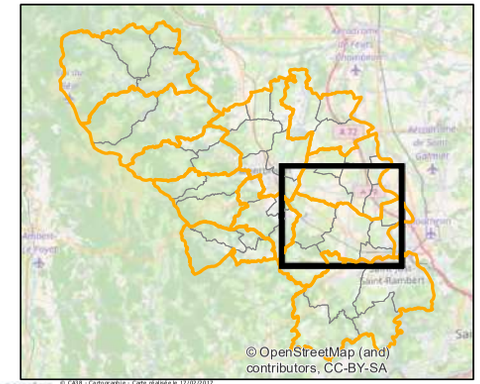
Cette carte permet de mettre en évidence la proximité de tiers par rapport aux bâtiments d'élevage.

(Source : enquêtes agricoles)



LEGENDE

- Zone tampon de 100 m autour des bâtiments d'élevage
- IC - Installation classée
- RSD - Réglement Sanitaire Départemental
- Bâtiments d'élevage et projets de bâtiments
- Tiers



Echelle pour une impression en A3 : 1:45 090

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document de Map : O:\GA\RDV\projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI\PLUI_Loire_Forez.mxd
3ots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdites -
©IGN/PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN/Paris 2009 / Scan 25s® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

L'espace et l'activité agricoles

Caractéristiques de l'espace agricole	Profil de l'activité agricole
✓ Un **secteur avec des communes très urbanisées** marqué par un réseau important d'infrastructures (routes départementales très fréquentées (RD8), voie ferrée, canal du Forez). ✓ Un espace agricole avec de gros tènements. ✓ **Potentiel agricole : fort** ▪ une **forte proportion de terres labourées** sur Sury le Comtal, St Cyprien et Bonson. ▪ une **part de prairies naturelles** plus importante (présence de sols argileux) sur Précieux et St Romain le Puy (terrain plus difficilement cultivable)	✓ Un secteur d'exploitations en **polyculture élevage** : plutôt typées grandes cultures (Sury, St Cyprien, Bonson), plutôt typées élevage (Précieux et St Romain le Puy). ✓ Présence de **producteurs fermiers** (sur St Romain le Puy et Sury le Comtal). ✓ Réseau d'irrigation collectif : ASA de l'Ozon, de Sury/Craintilleux, de St Cyprien, de l'Hôpital le Grand et du Poulailler. ✓ L'irrigation sur la commune de St Romain le Puy est essentiellement gravitaire (à partir du Canal du Forez). ✓ Présence d'exploitations engagées dans la filière de blé panifiable CRC en lien avec la Minoterie DUPUY COUTURIER. ✓ Un secteur très dynamique sur les communes de Sury et Précieux. ✓ **Dynamique** CUMA importante notamment avec le groupe désileuse avec chauffeur : délégation de l'alimentation du troupeau à un salarié partagé doté d'un engin de distribution circulant de ferme en ferme. ✓ GIEE Plaine d'avenir : notamment projet de deux unités de méthanisation à la ferme. ✓ Une double activité plus marquée sur les communes de St Romain le Puy et St Cyprien.

Les particularités (contraintes, menaces, opportunités)

✓ **Réelles problématiques de déplacement** : grands parcellaires, barrière urbaine, effet de coupure, routes fréquentées.
La RD8 cristallise de nombreuses contraintes de fonctionnement au quotidien : carrefour dangereux, traversée d'engins difficile.
✓ **Réelles problématiques d'épandage** des effluents d'élevage en raison de l'urbanisation.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

AMÉLIORER OU MAINTENIR LE BON FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES EXPLOITATIONS

- Signaler les zones dangereuses de circulation.
- Permettre l'évolution des bâtiments d'exploitation (notamment d'élevage) dans les différents hameaux.
- Permettre une **bonne desserte des bâtiments** d'exploitation (accès poids lourds, véhicules agricoles de grande largeur) et un **accès privilégié aux parcelles stratégiques** (pâturage de proximité, terres labourables...).
- Maintenir des espaces agricoles fonctionnels pour faciliter les déplacements d'engins agricoles.
- Ne pas réduire les surfaces épandables en périphérie des bourgs et hameaux pour garantir la pérennité de leurs utilisations dans une zone souvent soumise à des contraintes d'accès.

SÉCURISER L'AUTONOMIE DES EXPLOITATIONS EN SECTEUR SÉCHANT

- Les **terres labourables** sont essentielles dans l'autonomie alimentaire des exploitations de ce secteur.
- L'**irrigation** (réseau collectif) est un atout déterminant pour l'autonomie des exploitations d'élevage mais également pour l'accès à de nouvelles filières de valorisation (céréales CRC, lait bio, production de légumes et de fruits...).

Note de synthèse..
Secteur de L'HOPITAL LE GRAND



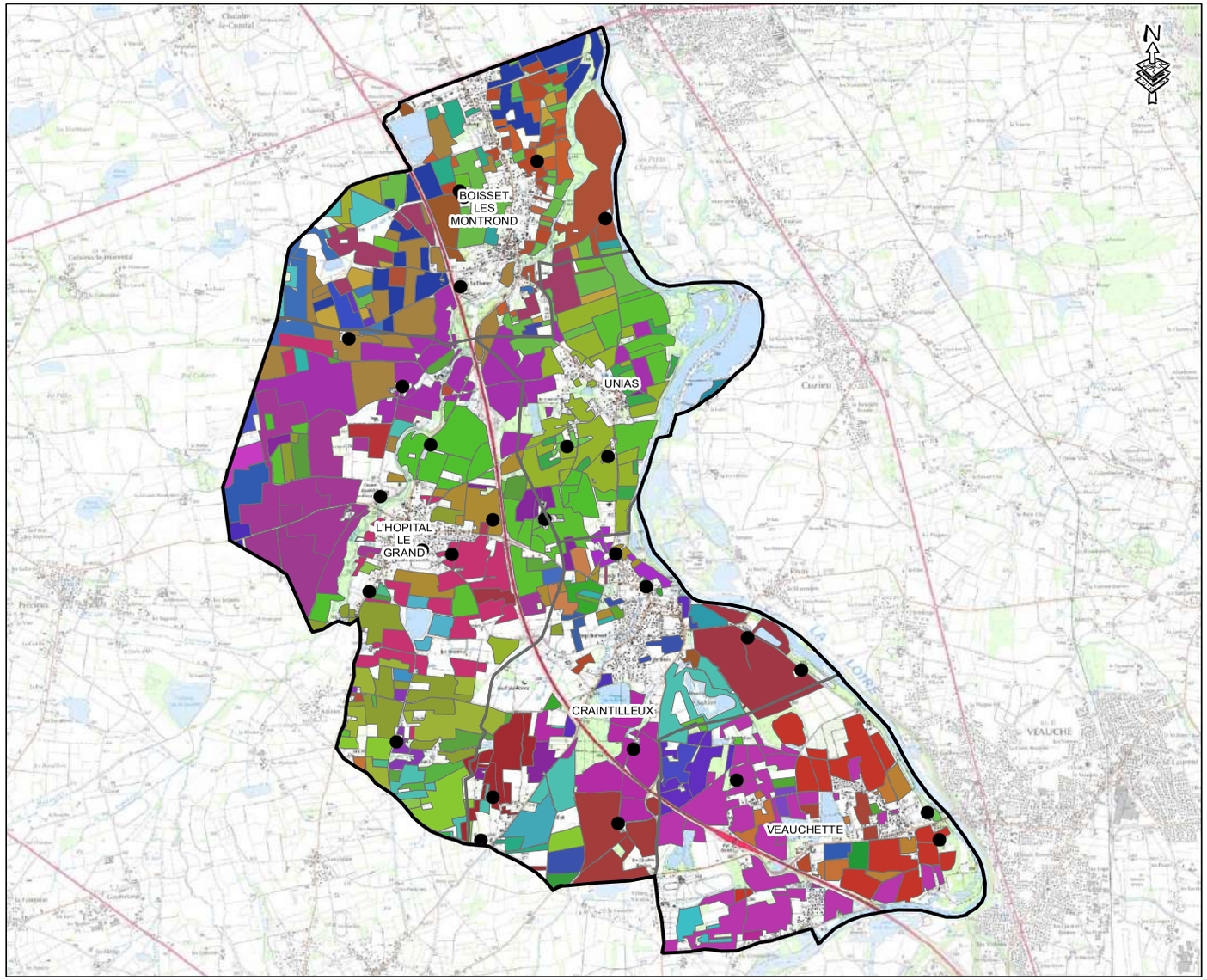






Carte des structurations du foncier agricole

PLUI Loire Forez
Secteur : L'HOPITAL

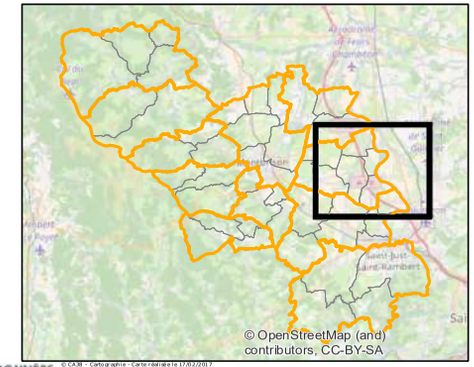


Cette carte permet de :
- visualiser le foncier agricole exploité par l'ensemble des exploitations (déclarant des surfaces agricoles à la PAC) : une couleur différente par exploitation.
- caractériser l'espace agricole (groupé, mité, morcelé) au regard de plusieurs critères : proximité du siège d'exploitation, topographie, importance des espaces forestiers et/ou urbains.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)

LEGENDE

● Sièges d'exploitation



Echelle pour une impression en A3 : 1:43 460

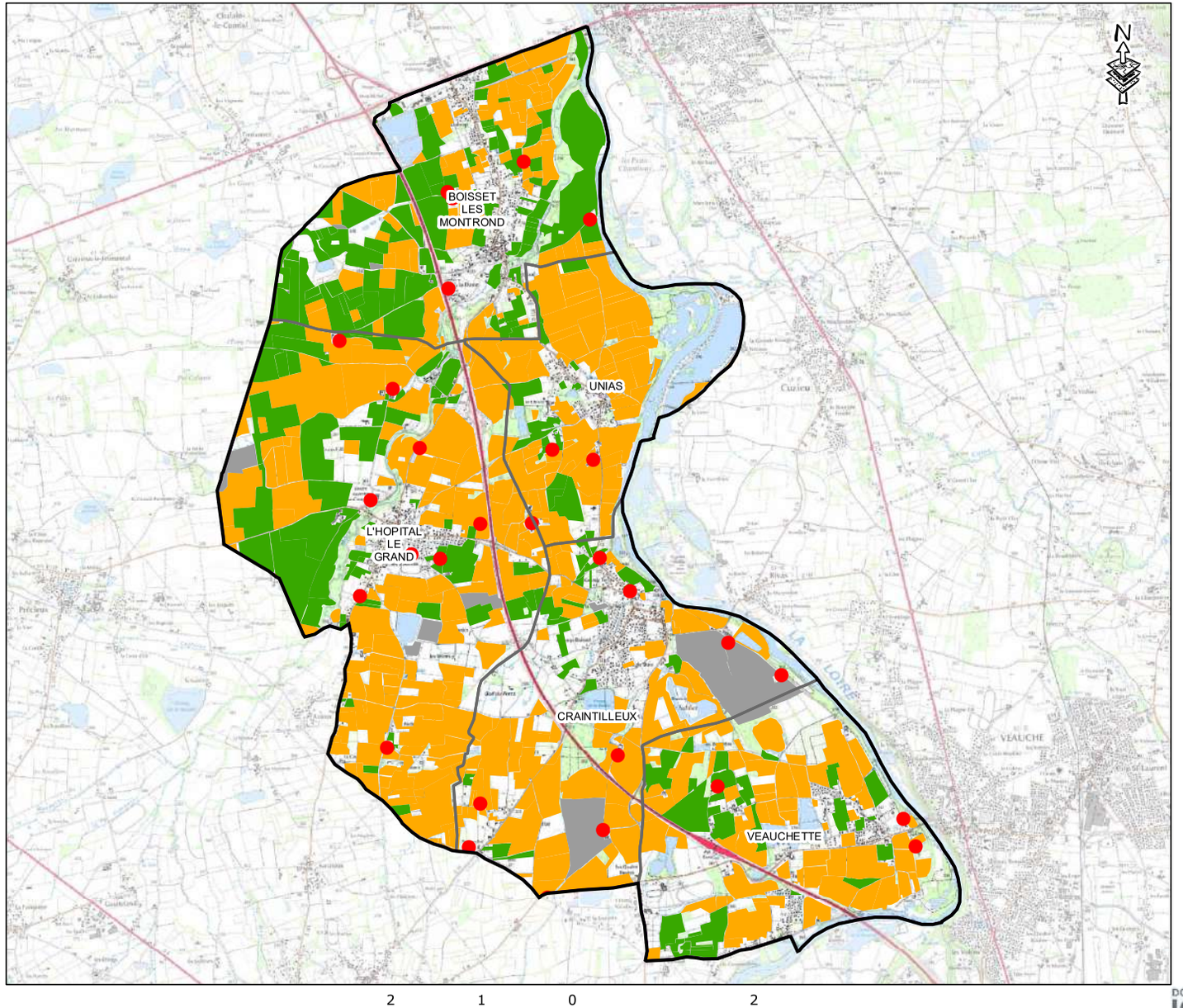
DONNÉES IGN © CASI - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite
©IGN-PARIS/CASI - Cartographie Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2013 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN® - www.ign.fr

Carte des couverts majoritaires

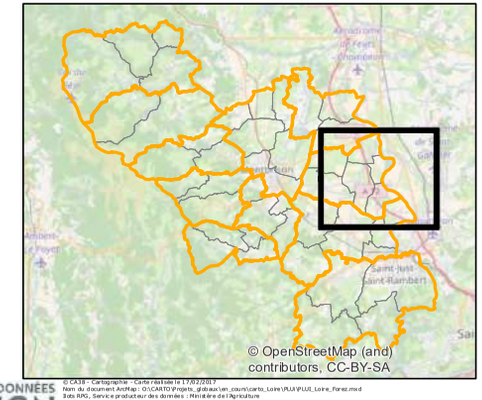
PLUI Loire Forez
Secteur : L'HOPITAL

Cette carte permet de visualiser les couverts majoritaires déclarés par les agriculteurs :
- surface en prairies permanentes,
- surface en cultures (céréales, maïs...),
- surface en cultures pérennes (vignes, arboriculture).

Cette carte permet d'appréhender globalement le potentiel agricole (fort, moyen ou faible) de l'espace agricole notamment à travers son caractère labourable ou non.
(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE
- Sièges d'exploitation
- Terres labourables
- Prairies
- Divers



Echelle pour une impression en A3 : 1:43 460

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN

Carte des contraintes réglementaires

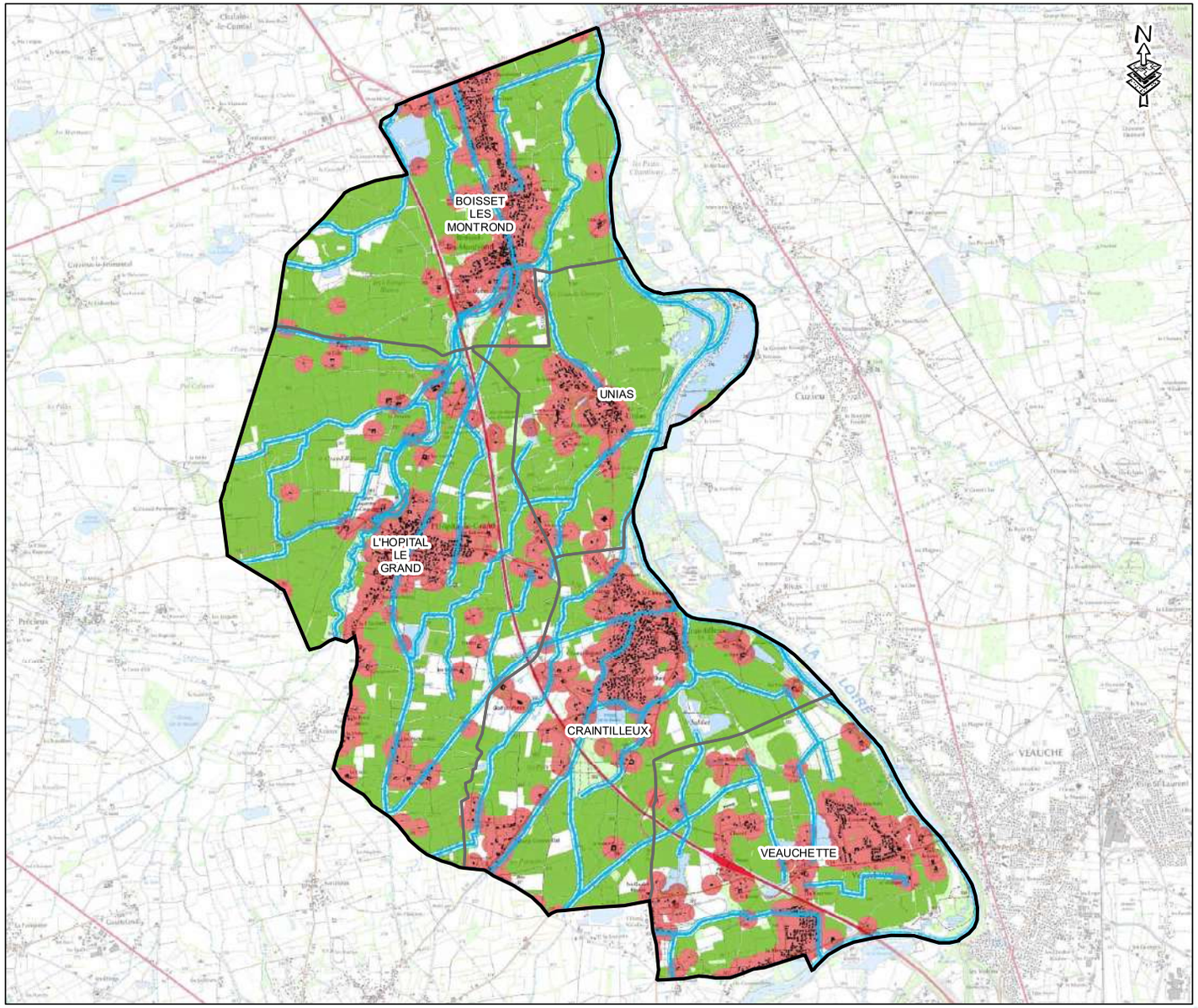
PLUI Loire Forez
Secteur : L'HOPITAL

Cette carte permet de visualiser l'espace agricole où il n'est pas possible d'épandre des effluents d'élevage en raison de :

- la proximité avec l'urbanisme (**couleur rouge**),
- la proximité avec les cours d'eau (**couleur bleue**).

Cette carte permet de caractériser le profil de l'habitat et de l'urbanisation.

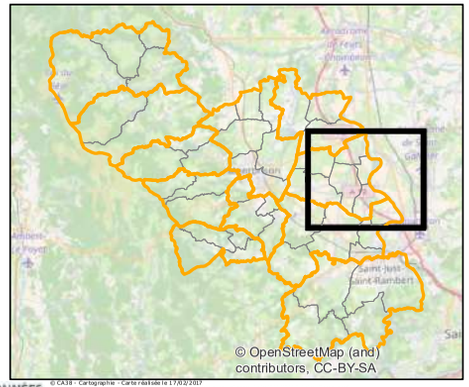
(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



Echelle pour une impression en A3 : 1:43 460

LEGENDE

- Cours d'eau
- Zone de 35 m autour des cours d'eau
- Tiers
- Zone de 100 m autour des bâtiments des tiers
- Espace agricole épandable



DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos - ©IGN | 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

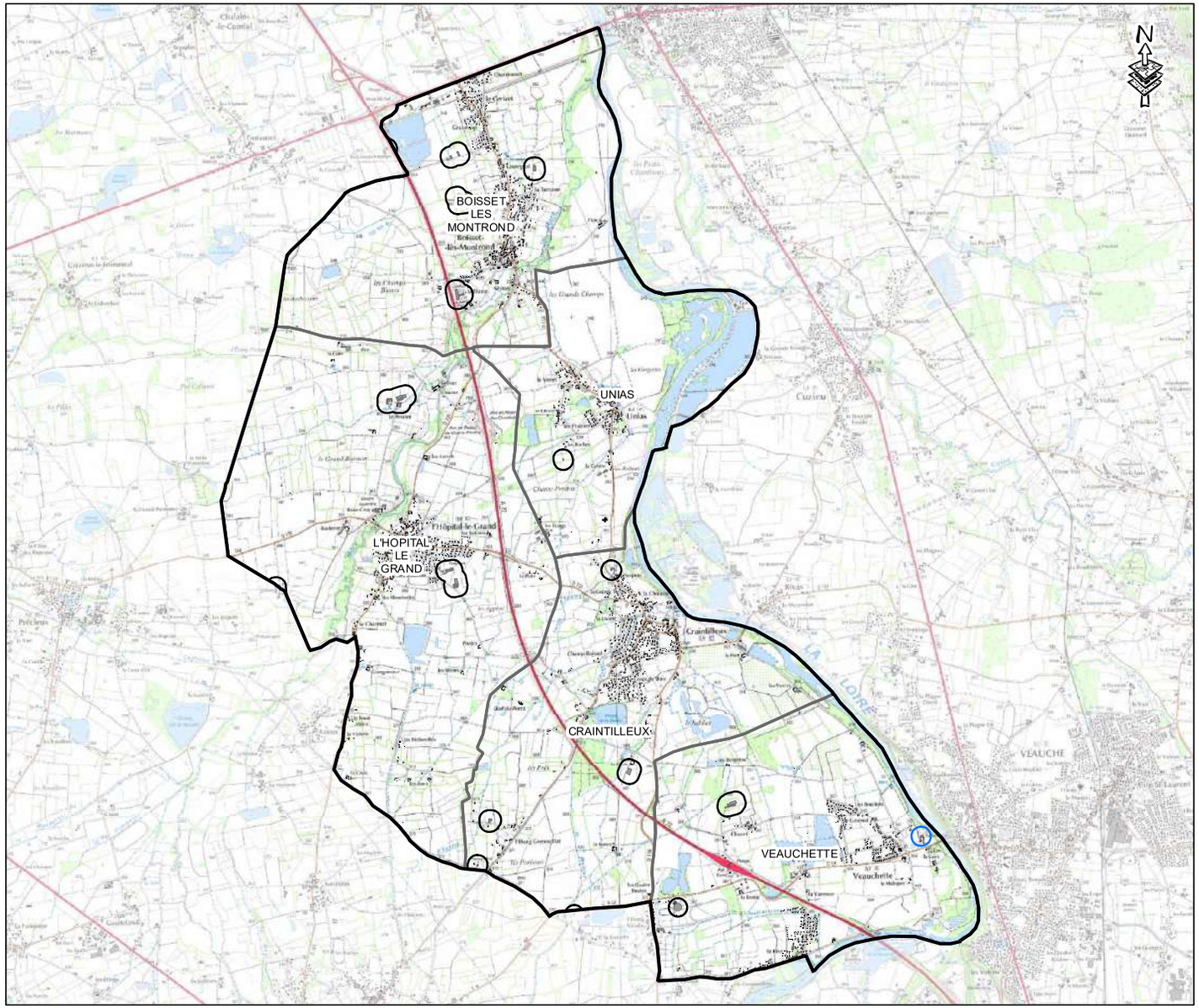
Carte des bâtiments agricoles

PLUI Loire Forez
Secteur : L'HOPITAL

Cette carte localise les bâtiments d'élevage avec une zone tampon de 100 mètres.

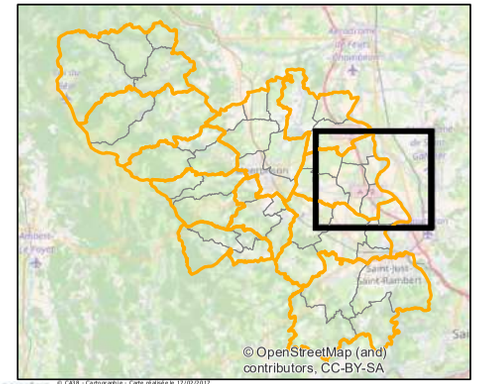
Cette carte permet de mettre en évidence la proximité de tiers par rapport aux bâtiments d'élevage.

(Source : enquêtes agricoles)



LEGENDE

- Zone tampon de 100 m autour des bâtiments d'élevage
- RSD - Réglement Sanitaire Départemental
- Bâtiments d'élevage et projets de bâtiments
- Tiers



Echelle pour une impression en A3 : 1:43 460

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document de Map : O:\GATO\Projets_globaux\en_cours\Carto_loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
3ots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1999 - copies et reproduction interdites -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25s® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Caractéristiques de l'espace agricole	Profil de l'activité agricole
✓ Ce territoire est marqué par **un réseau de routes départementales** fréquentées engendrant des effets de coupure et des contraintes dans le fonctionnement. ✓ Une **proportion de surfaces épandables** intéressante**.** ✓ **Potentiel agricole fort**. Relative moindre sur Boisset-lès-Montrond (prairies permanentes). ▪ Une **forte proportion de terres labourées sur** Unias, L'Hôpital le Grand, Craintilleux et Veauchette. ▪ Une **part de prairies naturelles** importante **sur Boisset-lès-Montrond** (type de sols).	✓ Un secteur d'exploitations en **polyculture élevage à dominante élevage allaitant**. ✓ Présence d'exploitations engagées dans des **mesures agro-environnementales et climatiques**. ✓ Réseaux d'irrigation collectif (ASA) de Sury/Craintilleux, de l'Hôpital le Grand et de Veauchette. ✓ **Dynamique** CUMA, GIE Maïs et entraide.

Les particularités (contraintes, menaces, opportunités)

✓ Des **difficultés de circulation** (matériel agricole) sur le réseau de routes départementales.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

AMÉLIORER OU MAINTENIR LE BON FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES EXPLOITATIONS

- Signaler les zones dangereuses de circulation.
- Permettre l'évolution des bâtiments d'exploitation (notamment d'élevage) dans les différents hameaux.
- Permettre une **bonne desserte des bâtiments** d'exploitation (accès poids lourds, véhicules agricoles de grande largeur) et un **accès privilégié aux parcelles stratégiques** (pâturage de proximité, terres labourables...).
- Maintenir des espaces agricoles fonctionnels pour faciliter les déplacements d'engins agricoles.
- Ne pas réduire les surfaces épandables en périphérie des bourgs et hameaux pour garantir la pérennité de leurs utilisations dans une zone souvent soumise à des contraintes d'accès.

SÉCURISER L'AUTONOMIE DES EXPLOITATIONS EN SECTEUR SÉCHANT

- Les **terres labourables** sont essentielles dans l'autonomie alimentaire des exploitations de ce secteur.
- L'**irrigation** (réseau collectif) est un atout déterminant pour l'autonomie des exploitations d'élevage mais également pour l'accès à de nouvelles filières de valorisation (céréales CRC, lait bio, production de légumes et de fruits ...)

Note de synthèse..
Secteur de CHALAIN LE COMTAL

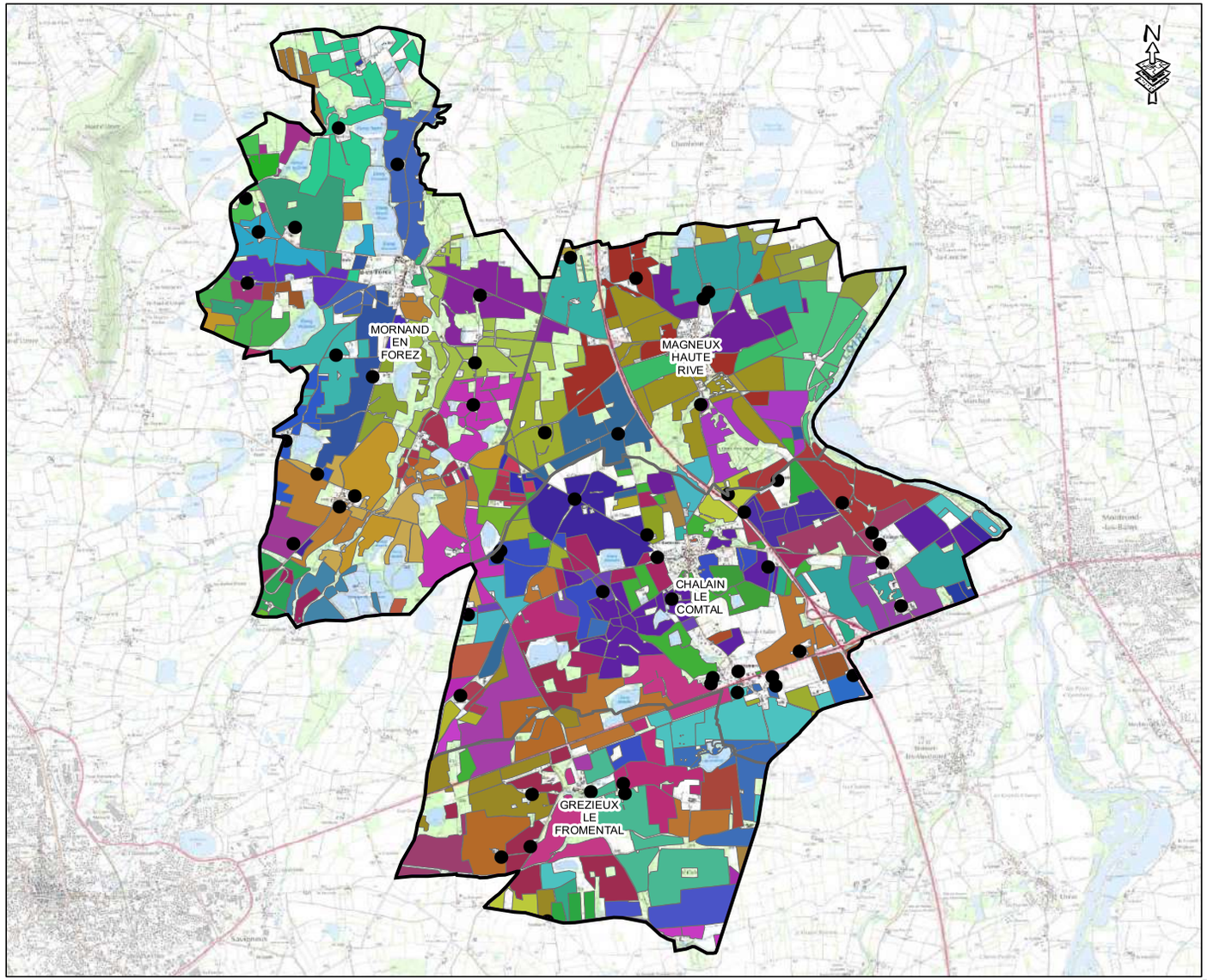








Carte des structurations du foncier agricole



Echelle pour une impression en A3 : 1:50 980

2 1 0 2 Kilomètres

PLUI Loire Forez

Secteur : CHALAIN

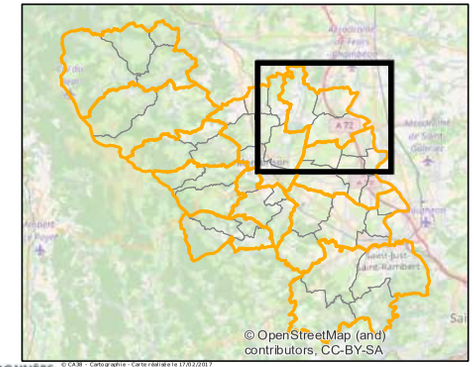
Cette carte permet de :

- visualiser le foncier agricole exploité par l'ensemble des exploitations (déclarant des surfaces agricoles à la PAC) : une couleur différente par exploitation.
- caractériser l'espace agricole (groupé, mité, morcelé) au regard de plusieurs critères : proximité du siège d'exploitation, topographie, importance des espaces forestiers et/ou urbains.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)

LEGENDE

● Sièges d'exploitation



DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Info RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2013 / Scan 25s® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des couverts majoritaires

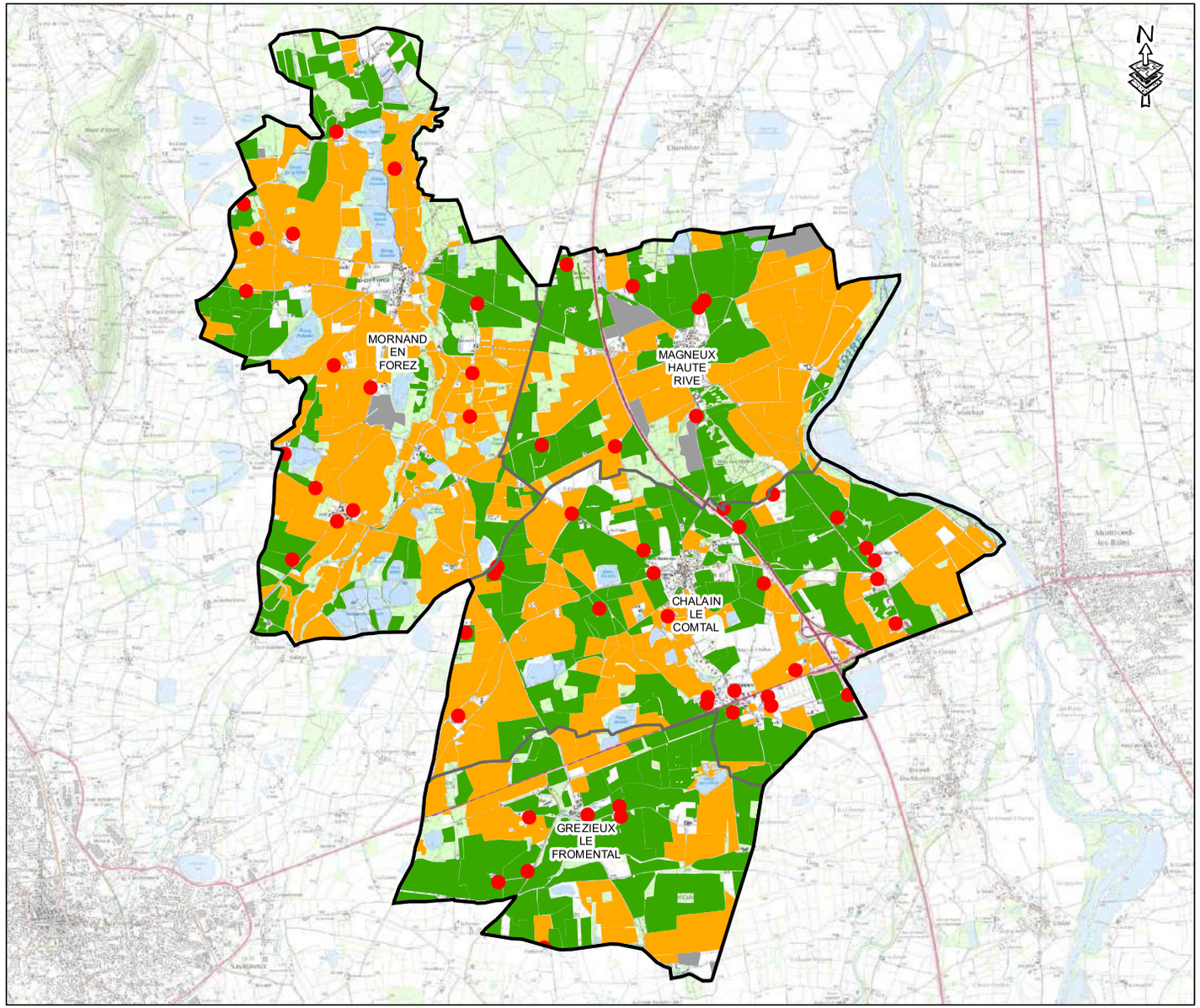
PLUI Loire Forez
Secteur : CHALAIN

Cette carte permet de visualiser les couverts majoritaires déclarés par les agriculteurs :

- surface en prairies permanentes,
- surface en cultures (céréales, maïs...),
- surface en cultures pérennes (vignes, arboriculture).

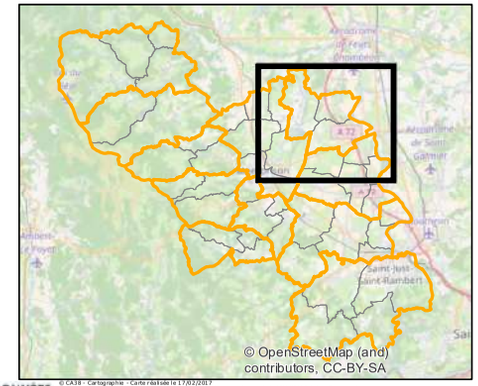
Cette carte permet d'appréhender globalement le potentiel agricole (fort, moyen ou faible) de l'espace agricole notamment à travers son caractère labourable ou non.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE

- Sièges d'exploitation
- Terres labourables
- Prairies
- Divers



Echelle pour une impression en A3 : 1:50 980

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN © CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\an_cours\carto_Loire\PLUI\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CASB - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des contraintes réglementaires

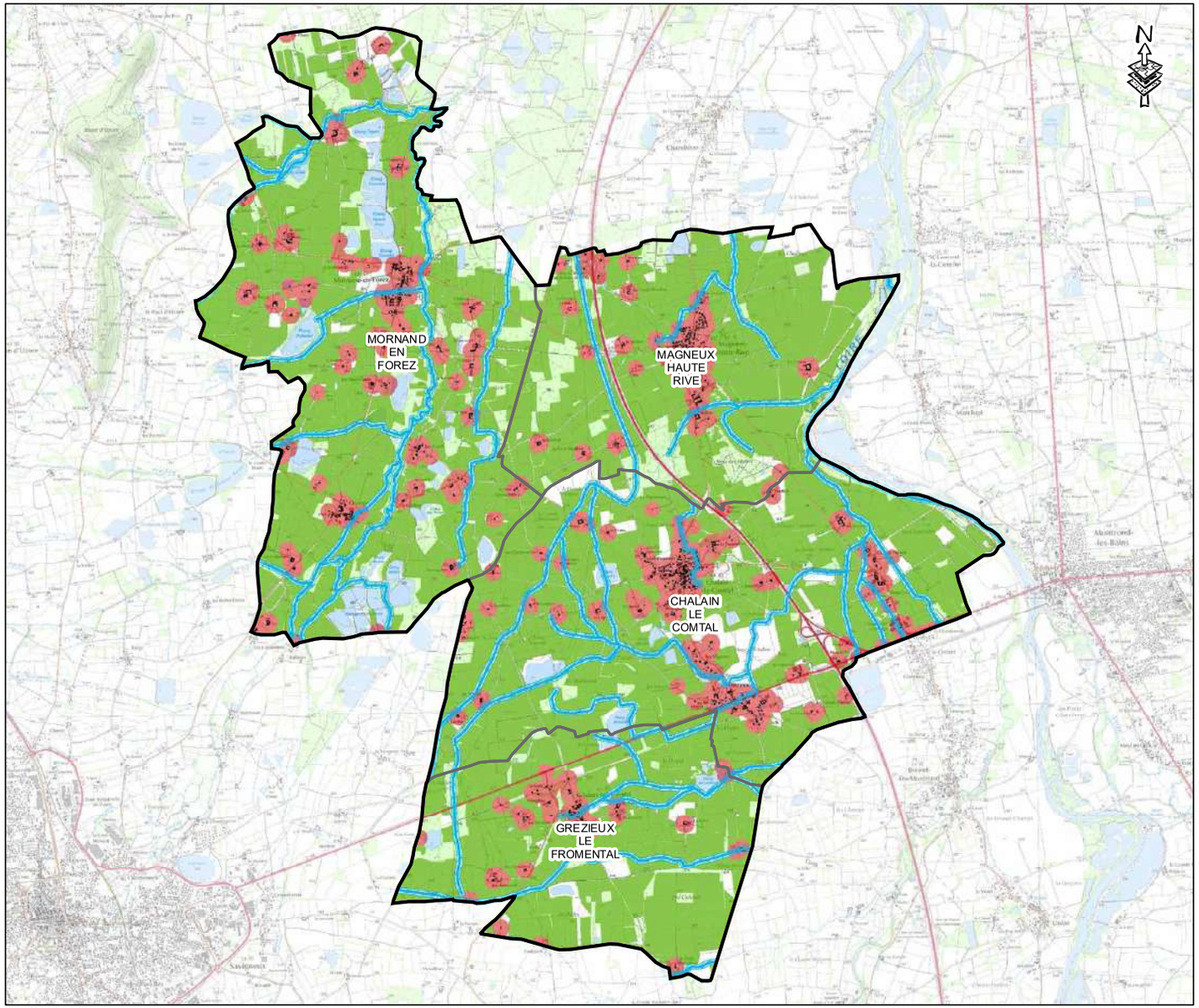
PLUI Loire Forez
Secteur : CHALAIN

Cette carte permet de visualiser l'espace agricole où il n'est pas possible d'épandre des effluents d'élevage en raison de :

- la proximité avec l'urbanisme (**couleur rouge**),
- la proximité avec les cours d'eau (**couleur bleue**).

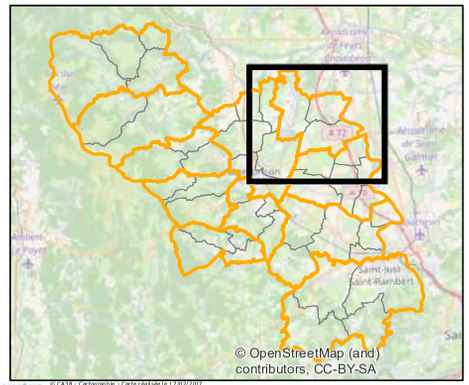
Cette carte permet de caractériser le profil de l'habitat et de l'urbanisation.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE

- Cours d'eau
- Zone de 35 m autour des cours d'eau
- Tiers
- Zone de 100 m autour des bâtiments des tiers
- Espace agricole épandable



Echelle pour une impression en A3 : 1:50 980

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos - ©IGN | 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

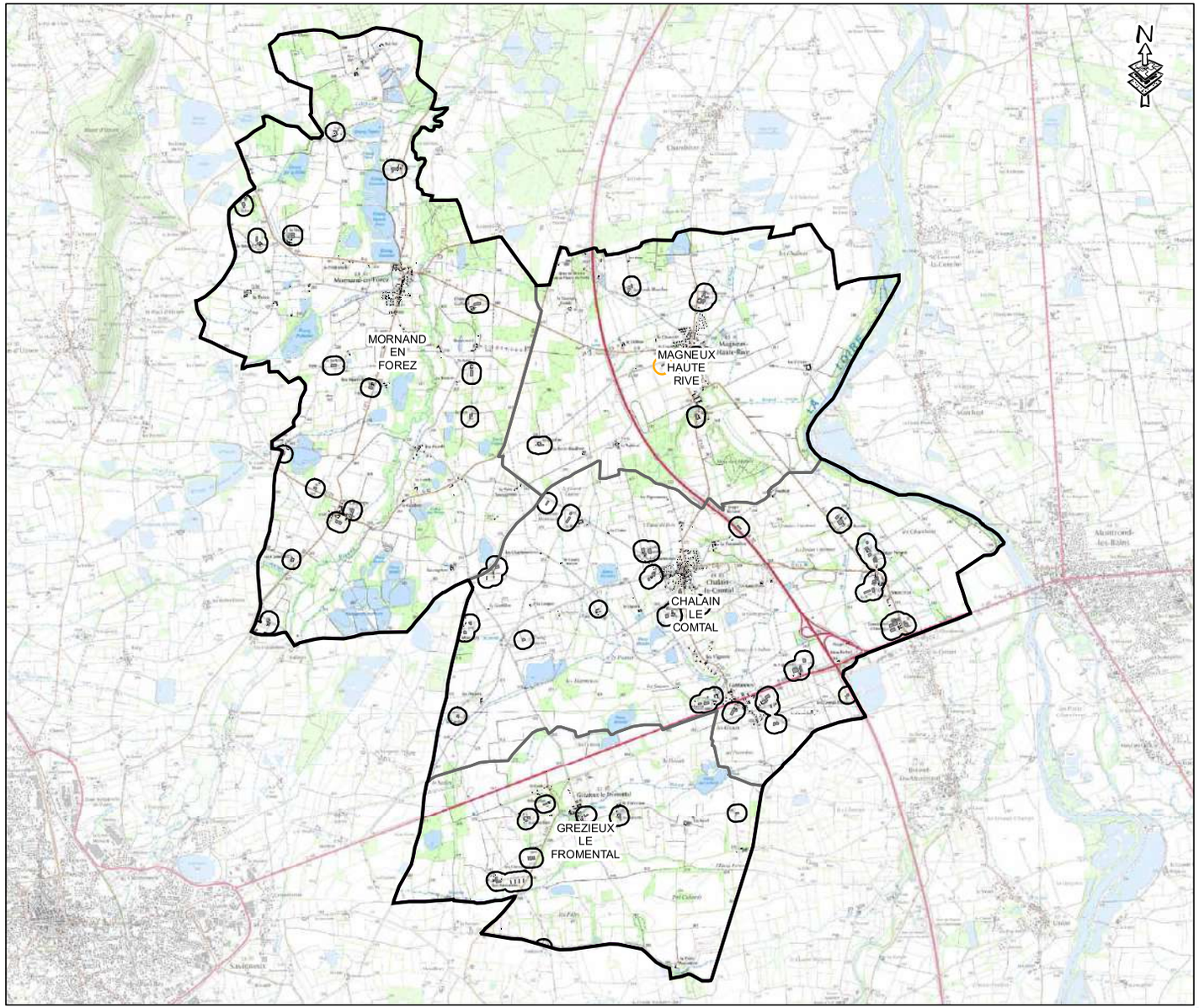
Carte des bâtiments agricoles

PLUI Loire Forez
Secteur : CHALAIN

Cette carte localise les bâtiments d'élevage avec une zone tampon de 100 mètres.

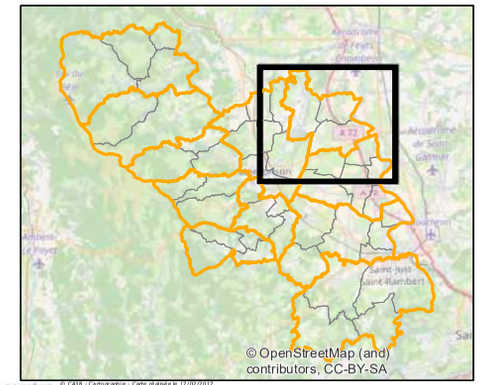
Cette carte permet de mettre en évidence la proximité de tiers par rapport aux bâtiments d'élevage.

(Source : enquêtes agricoles)



LEGENDE

- Zone tampon de 100 m autour des bâtiments d'élevage
- IC - Installation classée
- Bâtiments d'élevage et projets de bâtiments
- Tiers



Echelle pour une impression en A3 : 1:50 980

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document de Map : O:\GATO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1999 - copies et reproduction interdites -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25s® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

L'espace et l'activité agricoles

Caractéristiques de l'espace agricole	Profil de l'activité agricole
✓ **L'espace agricole** est **majoritaire** (> 2/3 des surfaces communales) ✓ Deux axes routiers traversants : A72 et la RD496. ✓ **Une proportion de surface épandable intéressante**. ✓ **Potentiel agricole fort** : ▪ Relative moindre sur Chalain et Grézieux (prairies permanentes). ▪ Forte proportion de **terres labourées** sur **Mornand**. ▪ Part importante de **prairies permanentes** sur **Grézieux.** ▪ Proportion terres labourées / prairies permanentes **équilibrée** sur **Chalain** et **Magneux.**	✓ Un secteur d'exploitations en **polyculture élevage** (avec cultures de vente). ▪ Chalain le Comtal et Grézieux le Fromental : dominance d'élevage de vaches allaitantes et présence d'élevage de chevaux de course. ▪ A noter : quelques exploitations d'élevage 100 % herbagère. ▪ Mornand et Magneux Haute Rive : dominance d'élevage de vaches laitières. ✓ Présence d'exploitations engagées dans des **mesures agro-environnementales et climatiques**. ✓ ASA de Grézieux, Chalain le Comtal, Magneux Haute Rive et Mornand en Forez. ✓ Présence d'exploitations engagées dans la filière de blé panifiable CRC en lien avec la Minoterie DUPUY COUTURIER (Mornand en Forez, Magneux Haute Rive et Chalain le Comtal).

Les particularités (contraintes, menaces, opportunités)

✓ Des **difficultés de circulation** (matériel agricole) sur l'axe **D496**.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

▶AMÉLIORER OU MAINTENIR LE BON FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES EXPLOITATIONS

- Signaler les zones dangereuses de circulation.
- Permettre l'évolution des bâtiments d'exploitation (notamment d'élevage) dans les différents hameaux.
- Permettre une **bonne desserte des bâtiments** d'exploitation (accès poids lourds, véhicules agricoles de grande largeur) et un **accès privilégié aux parcelles stratégiques** (pâturage de proximité, terres labourables).
- Maintien d'espaces agricoles fonctionnels pour faciliter les déplacements d'engins agricoles.
- Ne pas réduire les surfaces épandables en périphérie des bourgs et hameaux pour garantir la pérennité de leurs utilisations dans une zone souvent soumise à des contraintes d'accès.

▶SÉCURISER L'AUTONOMIE DES EXPLOITATIONS EN SECTEUR SÉCHANT

- Les **terres labourables** sont essentielles dans l'autonomie alimentaire des exploitations (notamment sur Magneux Haute Rive).
- Les **surfaces en prairies** sont essentielles dans le fonctionnement des exploitations de Grézieux et Chalain le Comtal **(mesures agro-environnementales et climatiques).**
- L'**irrigation** (réseau collectif) est un atout déterminant pour l'autonomie des exploitations d'élevage mais également pour l'accès à de nouvelles filières de valorisation (céréales CRC, lait bio, production de légumes et de fruits...).

Note de synthèse..

Secteur de ST MARCELLIN









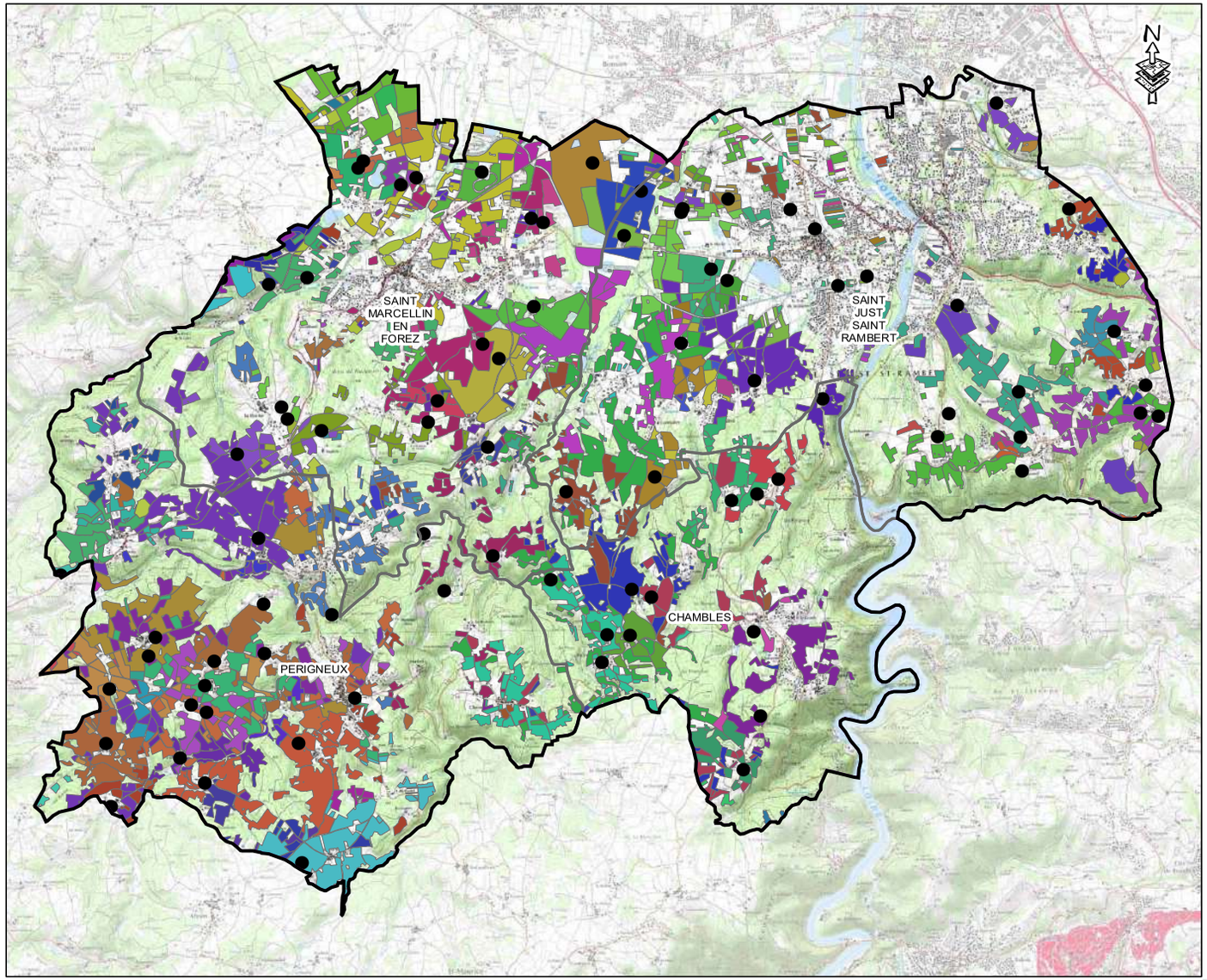






Carte des structurations du foncier agricole

PLUI Loire Forez
Secteur : ST MARCELLIN



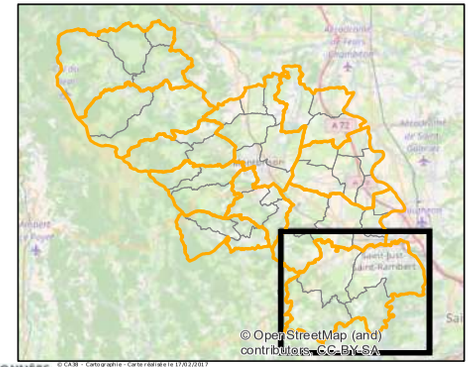
Cette carte permet de :

- visualiser le foncier agricole exploité par l'ensemble des exploitations (déclarant des surfaces agricoles à la PAC) : une couleur différente par exploitation.
- caractériser l'espace agricole (groupé, mité, morcelé) au regard de plusieurs critères : proximité du siège d'exploitation, topographie, importance des espaces forestiers et/ou urbains.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)

LEGENDE

- Sièges d'exploitation



Echelle pour une impression en A3 : 1:56 630

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN © CASI - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Info RPG : Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite
©IGN-PARIS/CASI - Cartographie Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2019 / Scan 25s® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

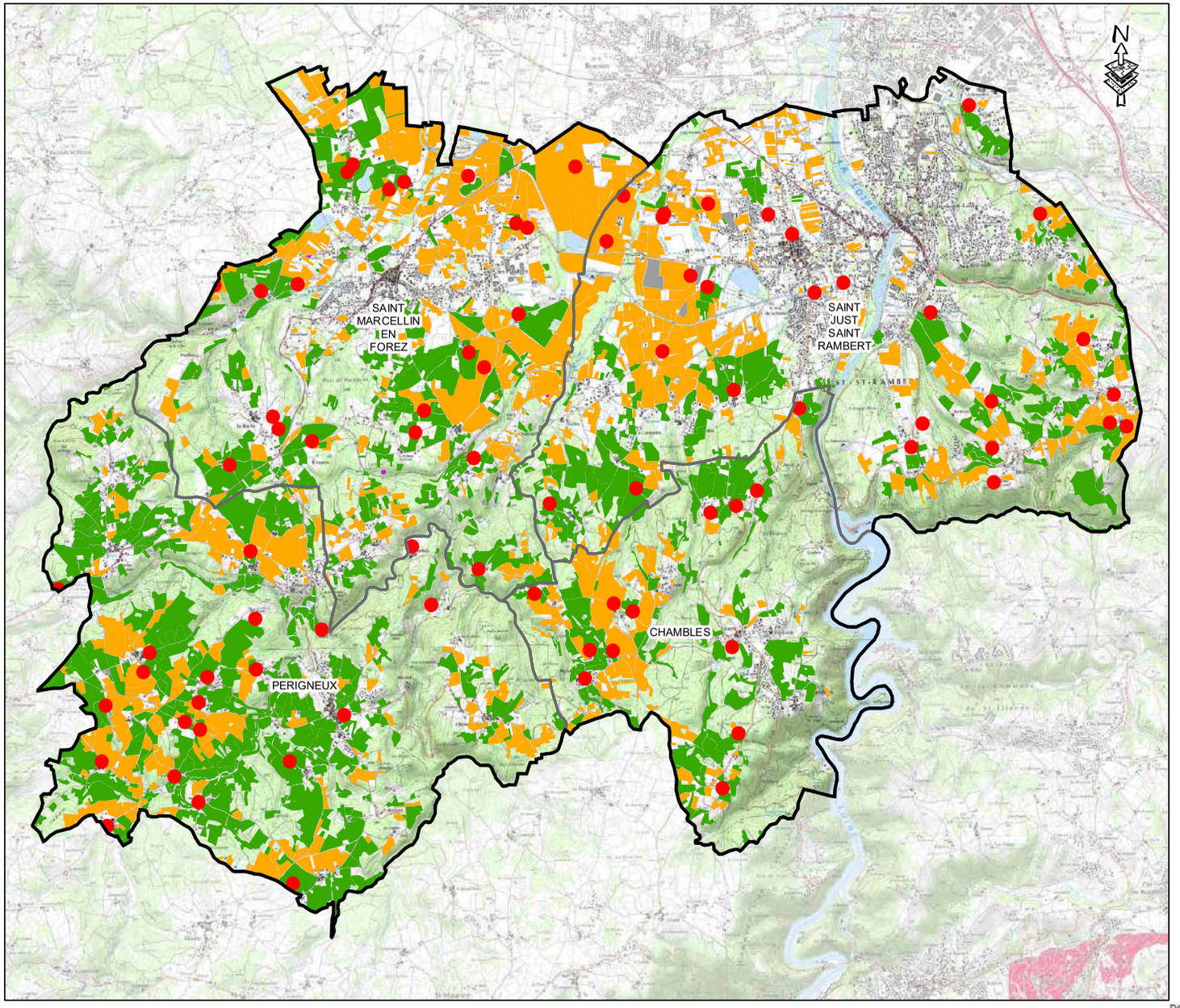
Carte des couverts majoritaires

PLUI Loire Forez
Secteur : ST MARCELLIN

Cette carte permet de visualiser les couverts majoritaires déclarés par les agriculteurs :

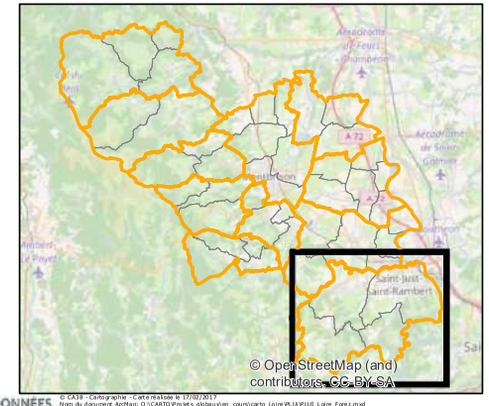
- surface en prairies permanentes,
- surface en cultures (céréales, maïs...),
- surface en cultures pérennes (vignes, arboriculture).

Cette carte permet d'appréhender globalement le potentiel agricole (fort, moyen ou faible) de l'espace agricole notamment à travers son caractère labourable ou non.
(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE

- Sièges d'exploitation
- Terres labourables
- Prairies
- Vignes
- Divers



Echelle pour une impression en A3 : 1:56 630

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN © CA39 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap: O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdites
©IGN-PARIS/CA39 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25o® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des contraintes réglementaires

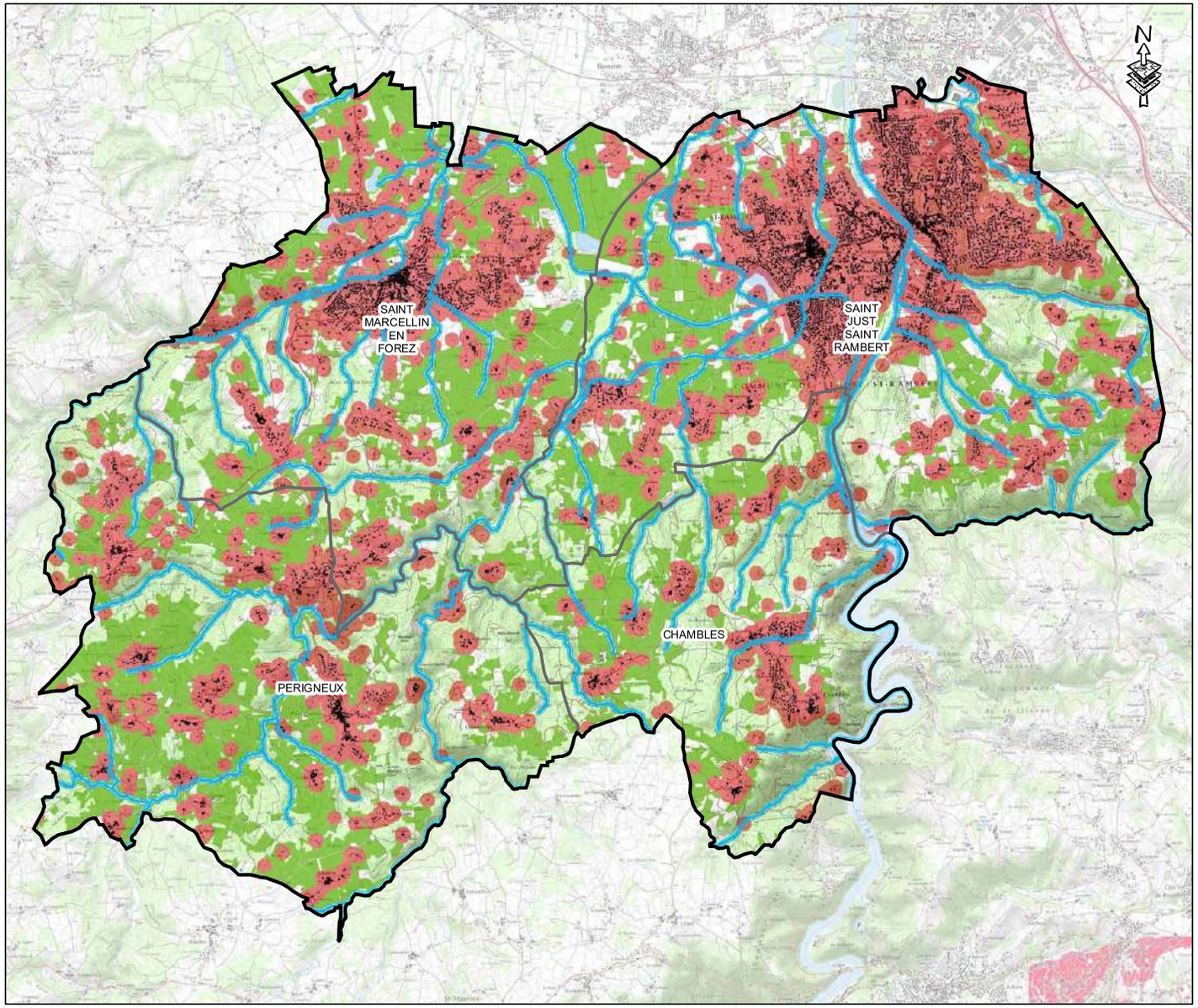
PLUI Loire Forez
Secteur : ST MARCELLIN

Cette carte permet de visualiser l'espace agricole où il n'est pas possible d'épandre des effluents d'élevage en raison de :

- la proximité avec l'urbanisme (**couleur rouge**),
- la proximité avec les cours d'eau (**couleur bleue**).

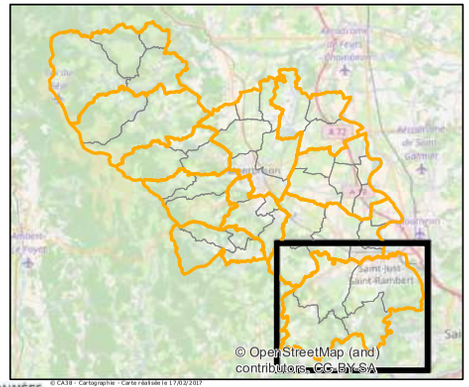
Cette carte permet de caractériser le profil de l'habitat et de l'urbanisation.

(Source : Registre parcellaire graphique 2014)



LEGENDE

- Cours d'eau
- Zone de 35 m autour des cours d'eau
- Tiers
- Zone de 100 m autour des bâtiments des tiers
- Espace agricole épandable



Echelle pour une impression en A3 : 1:56 630

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUi\PLUI_Loire_Forez.mxd
Bdtopo® - © IGN | 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - © IGN Paris 2009 / Scan 25® - © IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

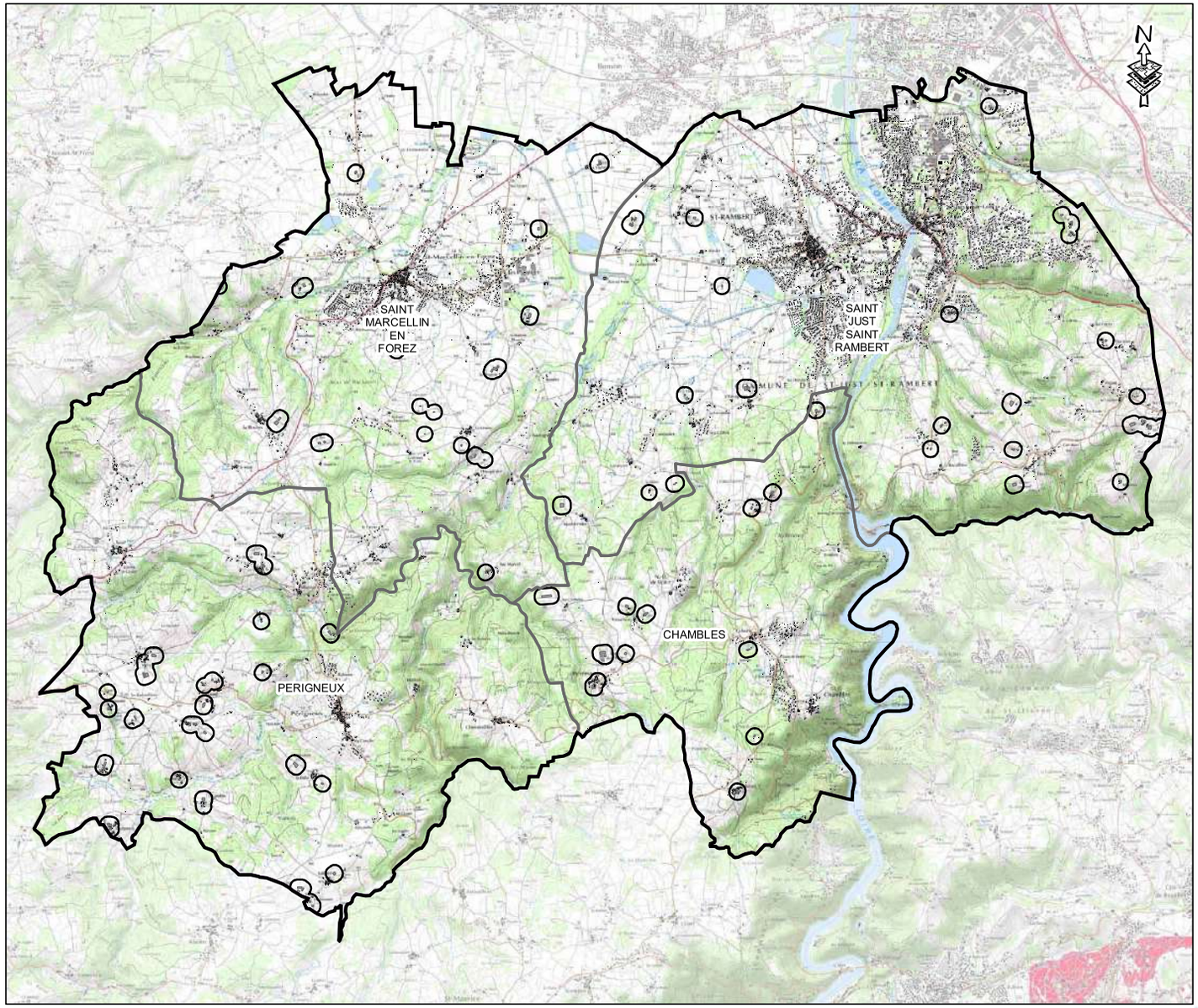
Carte des bâtiments agricoles

PLUI Loire Forez
Secteur : ST MARCELLIN

Cette carte localise les bâtiments d'élevage avec une zone tampon de 100 mètres.

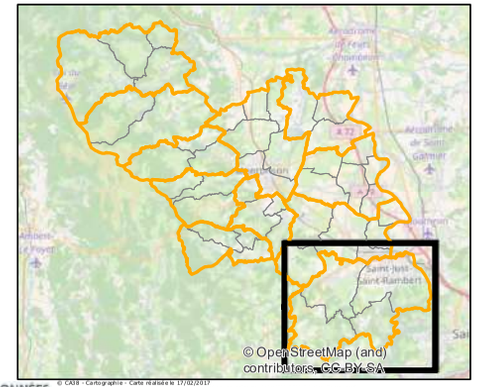
Cette carte permet de mettre en évidence la proximité de tiers par rapport aux bâtiments d'élevage.

(Source : enquêtes agricoles)



LEGENDE

- Zone tampon de 100 m autour des bâtiments d'élevage
- Bâtiments d'élevage et projets de bâtiments
- Tiers



Echelle pour une impression en A3 : 1:56 630

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/02/2017
Nom du document de Map: O:\CA 07\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUi\PLUi_Loire_Forez.mxd
Sols RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1999 - copies et reproduction interdites -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25s® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

L'espace et l'activité agricoles

Caractéristiques de l'espace agricole	Profil de l'activité agricole
✓ **Un parcellaire globalement morcelé** à l'exception faite de la partie plaine. ✓ Un **secteur urbanisé** sur la moitié nord des communes de St Marcellin en Forez et de St Just St Rambert. ✓ **L'espace agricole** est **minoritaire** sur **Chambles** (27 % de l'espace communal) et **St Just St Rambert** (28 % de l'espace communal). ✓ **Potentiel agricole : faible** (Chambles et Périgneux) **et fort** (St Marcellin et St Just St Rambert)	✓ Une **diversité de production** sur **St Just St Rambert : de l'élevage** mais également du **maraîchage**, des **pépinières** et des grandes cultures. ✓ Les autres **communes** sont plutôt typées **élevage** et notamment élevage laitier. ✓ Présence de **producteurs fermiers** : viandes de porc et de bœuf, volailles, fromages de chèvre et de vache, œufs, miel. ✓ Réseau d'irrigation collectif : ASA de St Rambert sur Loire et de Monjonier. ✓ Des CUMA dynamiques sur Chambles et Périgneux.

Les particularités (contraintes, menaces, opportunités)

✓ En regard de leurs configurations et de leurs fréquentations, les routes D498 et D108 comptent **des carrefours dangereux** pour le fonctionnement quotidien des exploitations agricoles.

✓ Pour les engins agricoles, les **traversées de villes** de St Marcellin et St Just St Rambert sont très compliquées.

✓ Des **réseaux d'irrigation** parfois en « souffrance » compte tenu de la baisse de la surface de maraîchage liée à l'urbanisation.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

AMÉLIORER OU MAINTENIR LE BON FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES EXPLOITATIONS

- Signaler les zones dangereuses de circulation.
- Permettre l'évolution des bâtiments d'exploitation (notamment d'élevage) dans les différents hameaux.
- Permettre une **bonne desserte des bâtiments** d'exploitation (accès poids lourds, véhicules agricoles de grande largeur) et un **accès privilégié aux parcelles stratégiques** (pâturage de proximité, terres labourables, serres).
- Maintenir des espaces agricoles fonctionnels : un parcellaire le plus regroupé pour limiter les déplacements d'engins agricoles.
- Ne pas réduire les surfaces épandables en périphérie des bourgs et hameaux pour garantir la pérennité de leurs utilisations dans une zone souvent soumise à des contraintes d'accès.

SÉCURISER L'AUTONOMIE DES EXPLOITATIONS EN SECTEUR SÉCHANT

- Les **terres labourables** sont essentielles dans l'autonomie alimentaire des exploitations de ce secteur.
- Sur la partie plaine, l'**irrigation** (réseau collectif) est un atout déterminant pour l'autonomie des exploitations d'élevage et la pérennité du bassin maraîcher mais également pour l'accès à de nouvelles filières de valorisation (céréales CRC, lait bio...).

Recommandations & Prescriptions

1 Ne pas consommer du foncier agricole au détriment des surfaces stratégiques...

... pour le fonctionnement au quotidien des exploitations

1.1 Préserver l'accessibilité des bâtiments et des parcelles de proximité

Un fonctionnement optimal pour une exploitation sous-entend une **bonne desserte des bâtiments** d'exploitation (accès poids lourds, véhicules agricoles de grande largeur) mais également un **accès privilégié**, pour les animaux et les engins agricoles, **aux parcelles de proximité**. Ces dernières sont d'autant plus importantes si elles se présentent sous forme **de gros tènements**.

Dans certaines situations (routes fréquentées, proximité de lotissements), la réalisation d'aménagements spécifiques pour les troupeaux (boviduc, passage dédié) peut être discutée entre les agriculteurs concernés et les élus.

1.2 Préserver les parcelles de proximité

Il est important pour un exploitant d'avoir une lisibilité à long terme sur le devenir de ses parcelles et particulièrement celles à proximité de ses bâtiments : **prairies de pâture et terres labourables**. En effet, ces dernières sont essentielles au fonctionnement d'une exploitation : pour la bonne conduite du pâturage des animaux et des chantiers de récolte.

Ces parcelles présentent un intérêt stratégique dans l'organisation des exploitations (réduction de l'astreinte quotidienne). Ces parcelles doivent être classées en zone agricole dans le PLUi.

1.3 Ne pas miter le foncier en périphérie des centres bourgs

Le morcellement prononcé des parcelles en périphérie des centres de bourgs rend leurs exploitations plus complexes et coûteux.

Eviter le mitage ou la déstructuration des surfaces en périphérie de bourgs est fondamental pour garantir la pérennité de leurs utilisations dans une zone déjà soumise à des contraintes, notamment au niveau de l'épandage des effluents d'élevage.

Les futures zones AU devront être situées en priorité dans les dents creuses. Les extensions éventuelles de centres bourgs ne devront pas contraindre l'exploitation des surfaces agricoles contiguës : ne pas enclaver la parcelle et pérenniser l'exploitation des tènements (accessibilité, abreuvement, épandage des effluents d'élevage...)

1.4 Préserver les surfaces irrigables
Une spécificité de la zone de plaine et de coteaux

Sur un territoire où la pluviométrie est faible et localement des sols sont séchants, l'irrigation constitue une véritable «assurance récolte» et offre potentiellement des opportunités de diversifications intéressantes (céréales panifiables (CRC), lait biologique, production de légumes et de fruits...).

Il faudra veiller à la préservation des réseaux et bornes d'irrigation ainsi que des surfaces irrigables. Les projets d'aménagement ne devront pas déstructurer ces équipements (accès pour leurs entretiens) et ces parcelles.

Enfin, le règlement du document d'urbanisme devra permettre l'extension des réseaux d'irrigation et la création de retenues collinaires.

1.5 Préserver les terres labourables
Une spécificité de la zone de plaine et de coteaux

Les terres labourables sont les parcelles sur lesquelles se réalisent la production de fourrages (ensilage de maïs, ensilage d'herbe) mais également la production d'aliments énergétiques (céréales).

Elles assurent l'autonomie alimentaire des exploitations et plus largement celle du territoire (complémentarité plaine / montagne). Elles permettent également des opportunités de développement et de diversification.

1.6 Préserver les parcelles mécanisables
Une spécificité de la zone de montagne

Les parcelles mécanisables sont des parcelles facilement accessibles et exploitables avec du matériel de récolte (chantiers d'ensilage et foin) : ce sont généralement les parcelles les moins pentues.
Ces parcelles ont un rôle stratégique dans la constitution des stocks fourragers hivernaux.

Ces surfaces sont très importantes pour les exploitations engagées dans les deux AOP Fourme (Montbrison et Ambert).

Extrait du cahier des charges de l'AOP Fourme de Montbrison
«Durant toute l'année, la ration de base des vaches laitières est assurée par du fourrage provenant de l'aire géographique de l'appellation.»

1.7 Préserver les parcelles en AOP Côtes du Forez

Les vignerons particuliers ont du mal à trouver des parcelles supplémentaires pour développer leur entreprise en raison de la spéculation foncière de certains propriétaires.
Il est donc important de préserver le foncier agricole des coteaux et notamment les surfaces placées en AOP.

Toutes ces parcelles (irrigables, labourables,mécanisables, classées en AOP) doivent faire l'objet d'une attention particulière et doivent être classées en zone agricole dans le PLUi.

1.8 Préserver le potentiel de surface pour l'épandage des effluents d'élevage

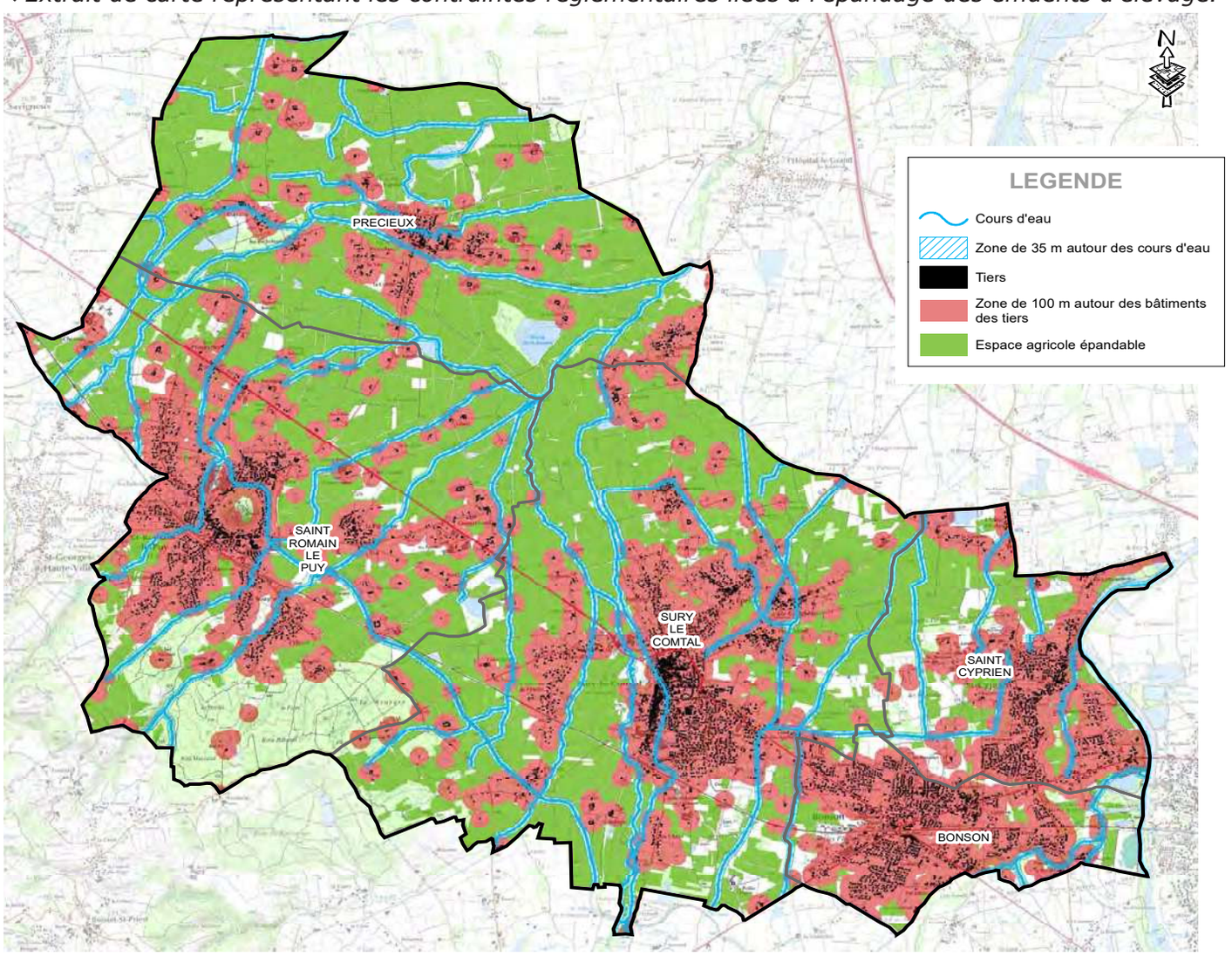
Pour répondre à l'enjeu du maintien des exploitations d'élevage, il est très important de préserver le potentiel d'épandage.

La réglementation prévoit que toute exploitation d'élevage puisse valoriser ses effluents d'élevage sur ses prairies et ses terres. Néanmoins, toute surface agricole n'est pas «épandable» : le fumier et le lisier ne peuvent pas être épandus à moins de 35 mètres des cours d'eau, le fumier à moins de 50 mètres des habitations et le lisier à moins de 100 mètres des habitations ni sur des terrains à trop forte pente.

La situation recherchée par chaque exploitation d'élevage est d'avoir suffisamment de surfaces épandables à proximité des bâtiments d'élevage afin d'éviter une logistique coûteuse (carburant, usure du matériel,...) et contraignante (conflit d'usage,...).

Dans le cadre du PLUi, il est nécessaire de prendre en compte cet enjeux en recentrant l'urbanisation uniquement sur les villes et les centres-bourgs (en comblant les espaces déjà partiellement construits).

Extrait de carte représentant les contraintes réglementaires liées à l'épandage des effluents d'élevage.



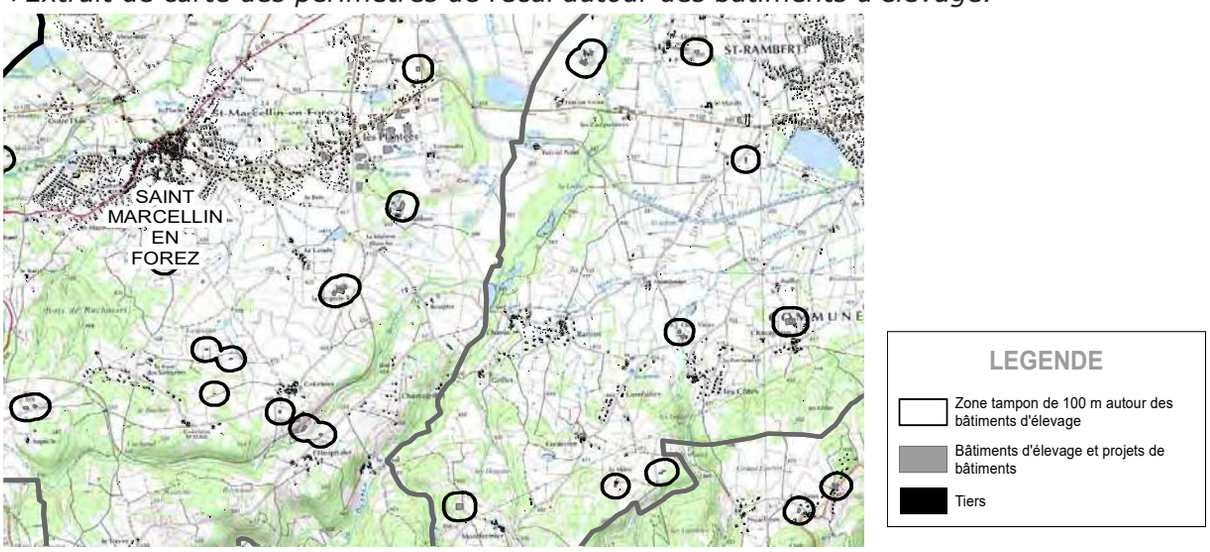
2 Permettre la création et l'évolution des exploitations agricoles…

2.1 Protéger les sièges d'exploitations, anticiper leur évolution voire leur délocalisation

Le document d'urbanisme doit laisser la possibilité aux exploitations agricoles de se développer et de construire des bâtiments : adaptation au contexte économique, changement de production, mise aux normes réglementaire. Un périmètre agricole minimum de 100 mètres autour des bâtiments agricoles fonctionnels doit être respecté.

Au-delà de cette préconisation, une cohérence de zonage doit être trouvée pour que les zones à urbaniser n'impactent pas l'activité agricole. L'enclavement d'un bâtiment agricole entraîne à terme sa disparition.

Extrait de carte des périmètres de recul autour des bâtiments d'élevage.



Biodiversité et perméabilité des espaces

L'espace ligérien se caractérise par une grande diversité : pâtures, cultures, haies. Ce maillage paysager, permis par l'agriculture (et notamment l'élevage), facilite le déplacement des espèces (végétaux, insectes, oiseaux et du grand gibier) et contribue ainsi à la perméabilité des espaces (lieux de vie et de déplacement des espèces animales et végétales).

Par conséquent, il est nécessaire de pérenniser l'activité d'élevage en permettant notamment la modernisation, l'agrandissement voire la délocalisation des bâtiments d'élevage. Ceci suppose de privilégier un zonage A (non indicé) en cohérence avec le maillage et la dynamique agricole.

Changement de destination d'anciens bâtiments agricoles

Le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles (de caractère) ne doit pas compromettre l'activité agricole localement :

✓ce bâti doit être situé à une distance minimum de 100 mètres de tous bâtiments d'exploitation en activité ; afin de ne pas bloquer les projets d'agrandissement et/ ou d'aménagement (ouvrage de stockage d'effluents) de bâtiment mais également afin de ne pas générer des conflits d'usage (entre agriculteurs et habitants).

✓si le bâtiment se situe en plein centre d'une zone agricole, isolé de tout autre bâti, son changement de destination est fortement déconseillé au vu des conséquences lourdes que cette situation peut engendrer : contraintes sur le périmètre d'épandage pour l'activité agricole, création de réseaux et de dessertes, mitage du territoire…

▶*Dans le PLUi, il est donc essentiel, d'une part, de concentrer l'urbanisation dans l'enveloppe existante, et d'autre part, de permettre l'évolution des sièges d'exploitation existants ainsi que l'installation de nouveaux agriculteurs. Ceci n'est possible qu'en zone agricole. On peut noter que les zonages agricoles indicés, ne permettant pas la construction de bâtiments, compromettent le développement de l'activité économique agricole du territoire.*

3 Intégrer les déplacements agricoles dans les projets d'aménagement

3.1 Faciliter les déplacements agricoles

Pouvoir se déplacer rapidement et de manière sécurisée est un enjeu fort pour les acteurs du territoire de Loire Forez.

Il convient de réfléchir et d'aménager les traversées des villes, des centres-bourgs ou de certains hameaux en intégrant la circulation des engins agricoles (tracteurs, ensileuses, moissonneuses), mais également le passage de camions de livraison (aliments du bétail) ou de collecte (laitier) : attention aux chicanes, aux dos d'ânes, passages protégés…

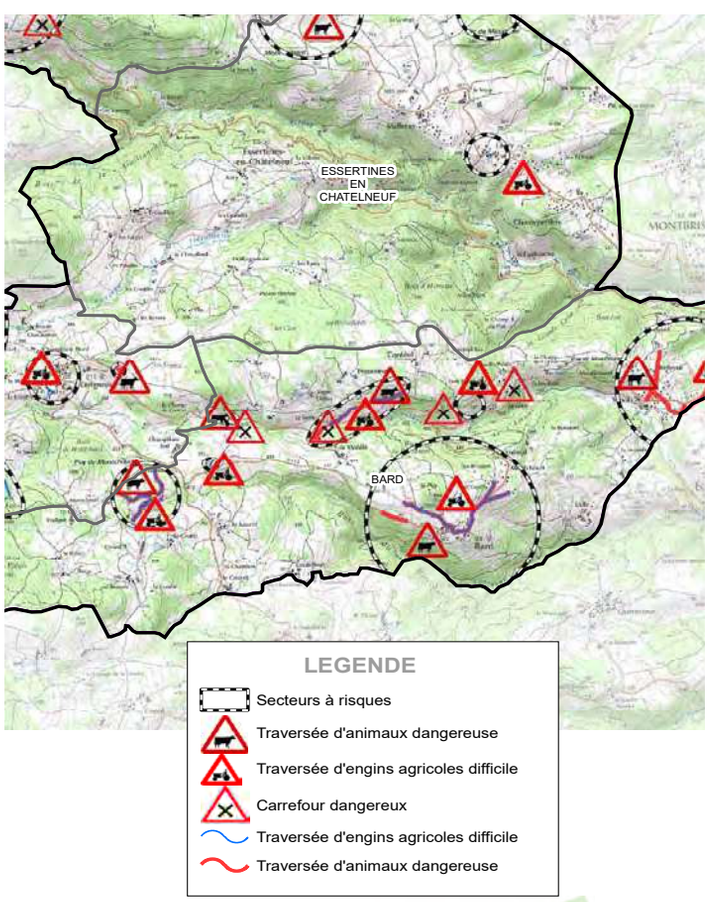
Une réflexion sur les déplacements (aménagements adaptés aux engins agricoles, chemins ou routes dédiées...) pourrait être menée entre la profession agricole et Loire Forez Agglomération, voire avec d'autres usagers.

3.2 Concernant le vivre ensemble

Suite au développement de l'urbanisation, les agriculteurs rencontrent des difficultés de circulation sur les voies publiques où se côtoient les transits agricoles (troupeaux et engins) et les autres types de déplacements (transports commerciaux, mouvements pendulaires, loisirs…).

Il est nécessaire de sensibiliser les usagers de la route et les habitants sur le fonctionnement des exploitations afin de limiter les conflits d'usages : rappeler que les vitesses excessives de circulation des véhicules légers sur les routes départementales posent de réels problèmes pour les entrées et les sorties de fermes et également pour la traversée de troupeaux laitiers.

L'espace agricole est un lieu de loisirs et de résidence pour certains et un cadre de travail pour d'autres. Pour favoriser la cohabitation, il est nécessaire d'informer et de communiquer auprès du public sur le métier d'agriculteur.



4.6- Espaces économiques recensés au schéma d'accueil économique (SAE)

Le tableau joint est l'annexe 1 du SAE de Loire Forez agglomération (87 communes), adopté en février 2020. Les espaces concernant le territoire du PLUi y sont surlignés en jaune.

Annexe 1 : Sites d'urbanisation à vocation économique de Loire Forez agglomération

Sites économiques	Commune	Secteur	Type de site économique	Niveau d'enjeu ZAE	Cycle de vie
API-La Zouave	APINAC	SUD	ZAE	Micro-local	1 - Projet
API-La Font du Loup	APINAC	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
BOE-Au Pont	BOEN-SUR-LIGNON	NORD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
BOE-La Gare	BOEN-SUR-LIGNON	NORD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
BOE-Route de Montbrison	BOEN-SUR-LIGNON	NORD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
BOE-rue du Moulin	BOEN-SUR-LIGNON	NORD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
BOE-ZA de Giraud	BOEN-SUR-LIGNON	NORD	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
BOE-ZAC de Champbayard	BOEN-SUR-LIGNON	NORD	ZAE	Local	5 - Extension
BLM-Bourg	BOISSET-LES-MONTROND	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
BLM-Le Cerizet	BOISSET-LES-MONTROND	CENTRE	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
BSP-Fontamalard	BOISSET-SAINT-PRIEST	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
BON SUR SMA-Opéra Parc/Les Plaines	BONSON	SUD	ZAE	Métropolitain	2 - Développement
BON-ZA /Les Plaines	BONSON	SUD	ZAE	Local	3 - Maturation
BON-Avenue de la Mairie/secteur Intermarché	BONSON	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
BUS-UX	BUSSY-ALBIEUX	NORD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
BUS-UXI	BUSSY-ALBIEUX	NORD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
CUZ-Le grand sablier ou la prévôte	CHALAIN-D'UZORE	CENTRE	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
CUZ-Les Buissonnées	CHALAIN-D'UZORE	CENTRE	ZAE	Micro-local	5 - Extension
CHB-Laborie	CHAMBLES	SUD	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
CHD-Tournel	CHAMPDIEU	CENTRE	ZAE	Sud-Loire	3 - Maturation

CHD-La Corée	CHAMPDIEU	CENTRE	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
CHD-La Gare	CHAMPDIEU	CENTRE	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
CHT-Le Bourg	CHATELNEUF	CENTRE	ZAE	Micro-local	2 - Développement
CRA-Pré Neuf	CRAINTILLEUX	SUD	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
ECO-La Berne	ECOTAY-L'OLME	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
ESS-Chanteperdrix	ESSERTINES-EN-CHATELNEUF	CENTRE	ZAE	Micro-local	3 - Maturation
EST-ZAC du Generret	ESTIVAREILLES	SUD	ZAE	Micro-local	3 - Maturation
GUM-Les Près Mounniers	GUMIERES	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
CHL-Pesse	LA CHAPELLE-EN-LAFAYE	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
TOU-Le Grand Gueret Est	LA TOURETTE	SUD	ZAE	Micro-local	1 - Projet
TOU LUR SBC ZAC de la Gravoux	LA TOURETTE	SUD	ZAE	Local	3 - Maturation
TOU-Le Grand Gueret PLU arrete	LA TOURETTE	SUD	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
TOU-Le Moulin du Mas	LA TOURETTE	SUD	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
LEZ-Au Cluzel	LEZIGNEUX	CENTRE	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
HOP-Grangeneuve	L'HOPITAL-LE-GRAND	CENTRE	ZAE	Micro-local	3 - Maturation
TOU LUR SBC ZAC de la Gravoux	LURIECQ	SUD	ZAE	Local	3 - Maturation
LUR-La Chana	LURIECQ	SUD	ZAE	Micro-local	5 - Extension
MAG-Saint Martin	MAGNEUX-HAUTE-RIVE	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
MLC-La Jalousie nord	MARCILLY-LE-CHATEL	CENTRE	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
MLC-La Jalousie sud	MARCILLY-LE-CHATEL	CENTRE	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
MCX-ZA La Tuilerie	MARCOUX	NORD	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
MEL-Projet ZAE	MERLE-LEIGNEC	SUD	Espace éco	Micro-local	1 - Projet
MONT-Le Suc	MONTARCHER	SUD	Espace éco	Micro-local	1 - Projet
MON-Les Granges	MONTBRISON	CENTRE	ZAE	Sud-Loire	2 - Développement
MON-Ufag gare	MONTBRISON	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
MON-Survaure	MONTBRISON	CENTRE	ZAE	Sud-Loire	4 - Suivi
MON-Vaure	MONTBRISON	CENTRE	ZAE	Sud-Loire	4 - Suivi
MTV-La Guilloche	MONTVERDUN	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
MTV-La Vernée	MONTVERDUN	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
MTV-Meximieux	MONTVERDUN	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
MTV-Moulin de Bindos	MONTVERDUN	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi

	MONTVERDUN	CENTRE	ZAE	Micro-local	5 - Extension
MTV-ZA Chalmazel	NOIRETABLE	NORD	ZAE	Local	2 - Développement
NOI-ZA de l'Etang	NOIRETABLE	NORD	Espace éco	Micro-local	3 - Maturation
NOI-La Post	NOIRETABLE	NORD	Espace éco	Micro-local	3 - Maturation
NOI-La Roche Ouest	NOIRETABLE	NORD	ZAE	Micro-local	3 - Maturation
NOI-Montifaux	NOIRETABLE	NORD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
NOI-Rivalsupt	NOIRETABLE	NORD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
NOI-Rue Vimont	PERIGNEUX	SUD	ZAE	Micro-local	1 - Projet
PER-La Gare	PRALONG	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
PRA- Ex Meunier Mamat	PRALONG	CENTRE	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
PRA-Les Daguets	PRALONG	CENTRE	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
PRA-Montoisel	ROCHE-EN-FOREZ	SUD	Espace éco	Micro-local	1 - Projet
ROC-	SAIL-SOUS-COUZAN	NORD	Espace éco	Micro-local	1 - Projet
SAI-Près Massard	SAIL-SOUS-COUZAN	NORD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SAI-Bravard	SAIL-SOUS-COUZAN	NORD	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
SAI-Les Places	SAINT-BONNET-LE-CHATEAU	SUD	ZAE	Local	3 - Maturation
TOU LUR SBC ZAC de la Gravoux	SAINT-BONNET-LE-CHATEAU	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SBC - Avenue de St Etienne	SAINT-BONNET-LE-CHATEAU	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SBC - Boulevard des Chauchères	SAINT-BONNET-LE-COURREAU	CENTRE	ZAE	Micro-local	2 - Développement
SBO-La Maranche	SAINT-CYPRIEN	SUD	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
SCY-Charaboutier	SAINT-CYPRIEN	SUD	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
SCY-Les Landes	SAINT-CYPRIEN	SUD	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
SCY-Secteur Intermarché	SAINT-CYPRIEN	SUD	ZAE	Micro-local	5 - Extension
SCY-ZI de Saint-Cyprien	SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE	NORD	ZAE	Micro-local	3 - Maturation
AGA-ZA du Champ de Foire	SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE	NORD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
AGA-les Marceaux	SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE	NORD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
AGA-rue du gymnase	SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE	NORD	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
AGA-ZA ancien site Imérys	SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD	NORD	ZAE	Micro-local	3 - Maturation
SMO-La Varenne	SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD	NORD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SMO-Jullieu	SAINT-GEORGES-EN-COUZAN	NORD	ZAE	Micro-local	2 - Développement
SGC-La Combe	SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE	CENTRE	ZAE	Micro-local	3 - Maturation
SGH-La Roche UE					

SGH-La Pra	SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE	CENTRE	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
SGH-La Roche AUe	SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE	CENTRE	ZAE	Micro-local	1 - Projet
SHI-LE BOURG-UE	SAINT-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE	SUD	Espace éco	Micro-local	1 - Projet
SJV-ZA l'orée du bois	SAINT-JEAN-LA-VETRE	NORD	ZAE	Micro-local	3 - Maturation
SJS-Thinereilles	SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX	SUD	ZAE	Micro-local	3 - Maturation
SJU-La Pra	SAINT-JULIEN-LA-VETRE	NORD	ZAE	Micro-local	2 - Développement
SJR-Les Vernes	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD	Espace éco	Micro-local	2 - Développement
SJR-Collonges Nord	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD	ZAE	Micro-local	3 - Maturation
SJR-Verrerie Saint-just	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD	ZAE	Micro-local	3 - Maturation
SJR-Avenue de la tranchardière	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SJR-Chemin du Béchet	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SJR-La Tuilerie (CTM)	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SJR-Les Campagnères	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SJR-Prés Furan	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SJR-Route de Bonson	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SJR-Route de Razoux	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SJR-Vieux Saint-Just	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SJR-Collonges Sud	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD	ZAE	Local	4 - Suivi
SJR-La Quérillière	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD	ZAE	Local	4 - Suivi
SJR-Les Peyrardes	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD	ZAE	Local	4 - Suivi
SJR-Communal/du Marais	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SUD	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
BON SUR SMA-Opéra Parc/Les Plaines	SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ	SUD	ZAE	Métropolitain	2 - Développement
SMA-Les Plantées	SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ	SUD	ZAE	Local	3 - Maturation
SMA-Chemin de/ la Vierge	SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SMA-Docteur Guinard	SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SMA-Le Placier	SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ	SUD	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
SRO-Les Epalits	SAINT-ROMAIN-LE-PUY	CENTRE	ZAE	Local	3 - Maturation
SRO-Larzailler	SAINT-ROMAIN-LE-PUY	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SRO-Les Baraques/les provendes	SAINT-ROMAIN-LE-PUY	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SRO-Site Solover	SAINT-ROMAIN-LE-PUY	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SRO-Verrerie Saint-Gobain	SAINT-ROMAIN-LE-PUY	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi

SRO-Chézieux	SAINT-ROMAIN-LE-PUY	CENTRE	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
SRO-La Source	SAINT-ROMAIN-LE-PUY	CENTRE	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
SIX-La Fabrique AUf	SAINT-SIXTE	NORD	Espace éco	Micro-local	3 - Maturation
SIX-La Fabrique UF	SAINT-SIXTE	NORD	Espace éco	Micro-local	3 - Maturation
SAV-Crémérieux	SAVIGNEUX	CENTRE	ZAE	Sud-Loire	2 - Développement
SAV-La Croix Meyssant	SAVIGNEUX	CENTRE	ZAE	Sud-Loire	2 - Développement
SAV-Four à Chaux	SAVIGNEUX	CENTRE	ZAE	Sud-Loire	3 - Maturation
SAV-Chantemerle (site Super U)	SAVIGNEUX	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SAV-Rue de Feurs	SAVIGNEUX	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SAV-Rue de Lyon AP 19 (Citroen)	SAVIGNEUX	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SAV-Site Becker	SAVIGNEUX	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SAV-La Bruyère	SAVIGNEUX	CENTRE	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
SAV-Champ de Mars	SAVIGNEUX	CENTRE	ZAE	Sud-Loire	5 - Extension
SAV-Four à Chaux Sud	SAVIGNEUX	CENTRE	ZAE	Sud-Loire	5 - Extension
BON SUR SMA-Opéra Parc/Les Plaines	SURY-LE-COMTAL	SUD	ZAE	Métropolitain	2 - Développement
SUR-Les Chaux	SURY-LE-COMTAL	SUD	ZAE	Local	3 - Maturation
SUR-Côte Sainte-Agathe	SURY-LE-COMTAL	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SUR-Les Appens	SURY-LE-COMTAL	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
SUR-Les Chartonnes	SURY-LE-COMTAL	SUD	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
TRE-Pont Rompu	TRELINS	NORD	Espace éco	Micro-local	3 - Maturation
TRE-Hameau les Pierres	TRELINS	NORD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
TRE-Le Mortier	TRELINS	NORD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
UNI-Zone artisanale d'unias	UNIAS	CENTRE	ZAE	Micro-local	2 - Développement
USS-La Narce	USSON-EN-FOREZ	SUD	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
USS-ZAC les Quarchons	USSON-EN-FOREZ	SUD	ZAE	Local	5 - Extension
VEA-Les Varennes	VEAUCHETTE	SUD	ZAE	Micro-local	4 - Suivi
VER-Arpheuil	VERRIERES-EN-FOREZ	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
VER-Bourg	VERRIERES-EN-FOREZ	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi
VER-Montgenest	VERRIERES-EN-FOREZ	CENTRE	Espace éco	Micro-local	4 - Suivi

4.7- Schéma directeur d'aménagement cyclable

Loire Forez Agglo

REGLEMENT D'INTERVENTION DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION POUR LA REALISATION DE LIAISONS CYCLABLES, ET D'INSTALLATION DE SUPPORTS VELOS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Objectifs et grands principes

Malgré les atouts incontestables du vélo comme mode de déplacement vertueux pour l'environnement et la santé, son développement reste limité sur le territoire de Loire Forez. Parmi le volume global des déplacements sur l'agglomération, la part modale du vélo demeure très faible, autour de 1% à 2%.

Dans son plan de mandat 2020-2026, Loire Forez agglomération a inscrit comme action prioritaire « le développement et la promotion du vélo » en tant que mode de déplacement du quotidien.

Faire la promotion du vélo implique de proposer aux usagers des conditions sécurisées et agréables de déplacement.

Afin de garantir le développement d'un réseau cyclable structurant, cohérent, continu et correctement entretenu à l'échelle de son territoire, Loire Forez a donc validé le 5 avril 2022 son schéma directeur cyclable (SDC). Ce document identifie près de 330 km de linéaires cyclables à l'échelle du territoire parmi lesquels 217 km ont été hiérarchisés comme structurants et à aménager en priorité.

Pour s'assurer d'une mise en œuvre effective de ce schéma, les principes de la politique cyclable communautaire se basent sur les principes suivants :

- concentrer l'investissement communautaire uniquement sur les liaisons cyclables identifiées dans le cadre du SDC et qualifiées de prioritaires,
- supprimer l'apport financier de l'agglomération pour les projets d'initiative communale sur des axes non visés au SDC,
- optimiser l'utilisation des ressources financières et la mobilisation des leviers de financements externes, en les concentrant exclusivement sur les liaisons identifiées dans le SDC,
- garantir un développement cohérent d'un réseau cyclable structurant.

Le présent règlement vient préciser les règles d'intervention :
- d'une part, sur la réalisation d'infrastructures cyclables,
- d'autre part, sur l'installation de supports pour le stationnement des vélos.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065886-20220405-20220405CC_D25A-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2022

Règlement de la politique communautaire cyclable de Loire Forez agglo - Délibération du 5 avril 2022 1

Règles d'intervention liées à la réalisation d'infrastructures cyclables

L'intervention financière de Loire Forez agglomération est limitée aux seules liaisons cyclables prioritaires identifiées dans le cadre du SDC (cf. carte en annexe), excluant ainsi les liaisons secondaires.

Tous les aménagements cyclables proposés doivent être les plus respectueux possibles des recommandations du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Sont exclus des dépenses éligibles toutes celles qui ne concourent pas directement à la réalisation du projet cyclable dont :

- les structures de chaussée autres que celles de l'infrastructure cyclable,
- les aménagements paysagers,
- l'éclairage public,
- les clôtures,
- le raccordement au réseau pluvial,
- les équipements non spécifiques aux vélos,
- les autres types de mobilier urbain.

La limite de l'enveloppe subventionnable est plafonnée à 120 €/m² TTC par projet.

La prise en charge des travaux d'aménagements cyclables varie selon la typologie de la voie concernée :

1. **Pour les aménagements cyclables sur l'emprise d'une voirie d'intérêt communautaire**

La maîtrise d'ouvrage est assurée par Loire Forez agglomération.

1a. Pour la réalisation d'aménagements spécifiques à la circulation des vélos de type voies vertes, pistes cyclables et bandes cyclables… le financement est assuré à 100% par le budget mobilités et prend en compte les dépenses suivantes :

- le terrassement et le revêtement, surface cyclable au sens strict (la part de chaussée qui sera utilisée par les véhicules à moteurs, ainsi que les trottoirs piétons ne seront pas pris en compte, y compris lorsqu'ils seront réaménagés en même temps). Pour la surface de chaussée cyclable :
  - la couche de roulement
  - et la structure de chaussée, uniquement pour les situations nécessitant une extension de la chaussée existante ou la création de nouvelle chaussée,
- les bordures latérales ou potelets séparateurs,
- la signalisation de police : horizontale et verticale spécifique aux vélos,
- les frais liés à l'acquisition du foncier nécessaire au projet. Le foncier sera ensuite rétrocédé auprès de la commune concernée.

Le reste de l'emprise de la chaussée, non spécifique à la circulation des vélos, reste financé via l'enveloppe voirie d'initiative communale.

1b. Pour la réalisation d'aménagements partagés de type zones de rencontre, contre-sens cyclable… le financement est assuré à 100% par le budget mobilités pour les dépenses liées à la signalisation de police : horizontale et verticale spécifique aux vélos.

Pour les autres dépenses :
- dispositifs permettant de ralentir la vitesse de type chicanes, ralentisseurs,
- les bordures latérales ou potelets séparateurs,
- dans le cas de réalisation de passages surélevés/souterrains…

le financement est assuré à parité entre l'enveloppe voirie d'initiative communale (50%) et le budget mobilité (50%).

Pour tous les aménagements réalisés sur voirie d'intérêt communautaire (1a et 1b) :
- **la politique mobilités de Loire Forez finance l'installation du jalonnement directionnel spécifique pour les cyclistes** pour les itinéraires prioritaires inscrits au schéma directeur cyclable.
  A noter que **les réparations** nécessaires pour les panneaux endommagés **resteront à la charge du gestionnaire de voirie.**
- **l'entretien des infrastructures est pris en charge via l'enveloppe d'initiative communale**.

2. Pour les aménagements cyclables hors emprise publique préexistante ou sur emprise de chemins ruraux

La maîtrise d'ouvrage est assurée par Loire Forez agglomération.
Dans la mesure où le projet intègre d'autres éléments réalisés dans le même temps que l'infrastructure cyclable, la maîtrise d'ouvrage peut aussi être conservée par la commune.

Pour la réalisation d'aménagements cyclables hors emprise publique préexistante ou sur emprise de chemins ruraux… le financement est assuré à 100% par le budget mobilités et prend en compte les dépenses suivantes :

- le terrassement et le revêtement, surface cyclable au sens strict. Pour la surface de chaussée cyclable :
  - la couche de roulement
  - et la structure de chaussée, uniquement pour les situations nécessitant une extension de la chaussée existante ou la création de nouvelle chaussée,
- les bordures latérales ou potelets séparateurs,
- la signalisation de police : horizontale et verticale spécifique aux vélos,
- les frais liés à l'acquisition du foncier nécessaire au projet. Le foncier sera ensuite rétrocédé auprès de la commune concernée.

Pour tous les aménagements cyclables réalisés hors emprise publique préexistante ou sur emprise de chemins ruraux :
- la politique mobilités de Loire Forez finance **l'installation du jalonnement** pour les itinéraires prioritaires inscrits au schéma directeur cyclable.
  A noter que **les réparations** nécessaires pour les panneaux endommagés **resteront à la charge du gestionnaire de voirie.**
- **l'entretien reste pris en charge via l'enveloppe d'initiative communale si l'infrastructure est à proximité d'une voirie d'intérêt communautaire.**
  Pour les chemins ruraux non revêtus, l'entretien reste à la charge de la commune seule.
  Par exception, les infrastructures à vocation touristique restent gérées par la politique Tourisme de l'agglomération.

3. **Pour les aménagements cyclables réalisés sur l'emprise d'une voirie départementale…**

3a. … en agglomération, sont financés au titre du budget mobilités, à hauteur de 100 % :

- le terrassement et le revêtement, surface cyclable au sens strict. Pour la surface de chaussée cyclable :
  - la couche de roulement
  - et la structure de chaussée, uniquement pour les situations nécessitant une extension de la chaussée existante ou la création de nouvelle chaussée,
- les bordures latérales ou potelets séparateurs,
- la signalisation de police : horizontale et verticale spécifique aux vélos,
- les frais liés à l'acquisition du foncier nécessaire au projet.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par Loire Forez agglomération.
Dans la mesure où le projet intègre d'autres éléments de compétence communale réalisés dans le même temps que l'infrastructure cyclable, la maîtrise d'ouvrage peut aussi être conservée par la commune.

Les communes qui le souhaitent peuvent confier au Service Etudes et Travaux de Loire Forez, par convention, la maîtrise d'œuvre du projet.

L'entretien est à la charge des communes et/ou du Département, en fonction du type de travaux réalisés.

3b. … hors agglomération, le Département finance les travaux d'aménagements cyclables, sous réserve d'une inscription dans le schéma départemental vélo ou que le projet réponde aux enjeux poursuivis par la politique cyclable départementale.

A noter que la réalisation d'une voie dédiée aux vélos de loisirs, de tourisme durable et de véloroutes ne relève pas de la présente politique d'aide financière.

Démarches nécessaires pour bénéficier de l'accompagnement financier lors de la réalisation d'infrastructures cyclables :

1. **Pour les aménagements cyclables sur l'emprise d'une voirie d'intérêt communautaire**
   Le dispositif de subvention est automatique et mis en place entre services de l'agglomération. Aucune démarche n'est à entreprendre par la commune. L'aide financière est reversée sur l'enveloppe d'initiative communale.

2. **Pour les aménagements cyclables hors emprise publique préexistante ou sur emprise de chemins ruraux et pour les aménagements cyclables réalisés sur l'emprise d'une voirie départementale en agglomération**

   Si la maîtrise d'ouvrage est assurée par Loire Forez, aucune démarche n'est à entreprendre par la commune.

   Si la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune, cette dernière doit au préalable présenter au service mobilités de Loire Forez le projet de manière précise avec toutes les pièces qui en permettent la compréhension :
   - Un courrier de demande sollicitant un fonds de concours pour la réalisation du projet,
   - Un plan de localisation accompagné d'une ou deux photos,
   - Plans du projet au 200ème ou 500ème
   - Une note descriptive du projet,
   - Un échéancier de réalisation de l'opération,
   - Un détail estimatif des travaux envisagés,

- Un plan de financement prévisionnel pour les aménagements de liaisons cyclables, incluant les aides demandées ou déjà obtenues.

La mise en œuvre de l'opération est subordonnée à la signature préalable d'une convention approuvée par le Conseil municipal et le Conseil communautaire.
Cette convention précisera :
- les limites précises du projet,
- les dépenses prises en compte pour l'application du présent règlement,
- le cas échéant la domanialité de l'ouvrage réalisé,
- le cas échéant les conditions d'exploitation (entretien, réparations...)

Règles d'intervention sur l'installation de supports pour le stationnement des vélos

L'installation des supports pour le stationnement des vélos reste **une compétence des communes.**

Ouverte aux 87 communes du territoire, l'objectif de cette aide est de développer une offre qualitative de supports de stationnement vélos sur le territoire au plus près des pôles générateurs de déplacement (zones d'activités, établissements scolaires, équipements administratifs, commerces, arrêts de transport en commun ...).

Deux projets d'installation de supports pour le stationnement des vélos pourront être accompagnés par commune et par an.
L'accompagnement financier ne peut pas intervenir sur les dépenses liées à la réalisation de dalles permettant de positionner le support de stationnement pour les vélos.

Un projet pourra intégrer plusieurs supports de stationnements.

Les types de stationnement vélo à privilégier sont ceux sous forme de « U inversé » permettant d'attacher le cadre et la roue du vélo. Ne sont pas éligibles au dispositif les râteliers, pinces-roues, dalles fendues et étriers seuls.

Les supports de stationnement vélo installés devront pouvoir être accessibles au grand public (ex : l'installation d'un stationnement vélo dans la cour d'une école ne pourra pas être pris en charge).

Le plafond de l'aide sera fixé à :
- 20% du prix HT pour les supports éligibles au programme CEE « Alvéole + »
- 40 % du prix HT pour les autres.

Un montant minimum de dépenses est de 200 € HT/projet.

Pour chaque projet, la subvention annuelle est plafonnée à 2 000 € par projet.

Démarches nécessaires pour mobiliser le fond de concours « stationnement vélo » :

Pour pouvoir bénéficier de l'intervention financière de l'agglomération dans le cadre de l'installation de supports de stationnement vélo, la commune doit au préalable présenter au service mobilités de Loire Forez le projet avec toutes les pièces qui en permettent la compréhension :

- Le devis avec le prix HT d'une entreprise précisant le(s) type(s) de support(s) installé(s),
- Le plan de localisation du/des support(s) de stationnement vélo identifiant le pôle générateur de déplacement équipé,
- Une photo du lieu d'implantation envisagé.
- Un plan de financement indiquant les éventuelles co-financeurs et la part à la charge de la commune.

A l'issue de l'installation du support de stationnement vélo, la commune devra transmettre les pièces justificatives suivantes pour bénéficier du fond de concours :

- Un courrier
- La facture d'achat et de pose du matériel,
- Des photos du projet (si consigne ou abri fermé : une photo extérieure mettant en évidence l'accès et le système de sécurisation + une photo intérieure mettant en évidence les attaches vélo).

Principe de versement des fonds de concours

L'enveloppe budgétaire consacrée à la **réalisation d'infrastructures cyclables et à la mise en œuvre de jalonnement est plafonnée à 390 000 €/an sur le budget mobilités.** L'accompagnement financier des communes **pour l'installation de supports de stationnement pour les vélos**, est limité à une **enveloppe budgétaire annuelle de 10 000 €.**

Si, une année, les demandes dépassent les moyens financiers que l'agglomération peut dégager pour cette politique, l'arbitrage sur les dossiers sera soumis pour avis en COPIL mobilités, puis pour décision en bureau communautaire.

L'engagement juridique des marchés de travaux de l'opération ne peut intervenir avant que la décision de financement de l'opération n'ait été notifiée à la commune. Seuls les aménagements ayant été soumis à l'agglomération pour approbation en amont de leur réalisation bénéficieront d'un fonds de concours.

Le versement du fonds de concours s'effectuera en une seule fois, à l'achèvement des travaux sur présentation des justificatifs listés ci-dessus.

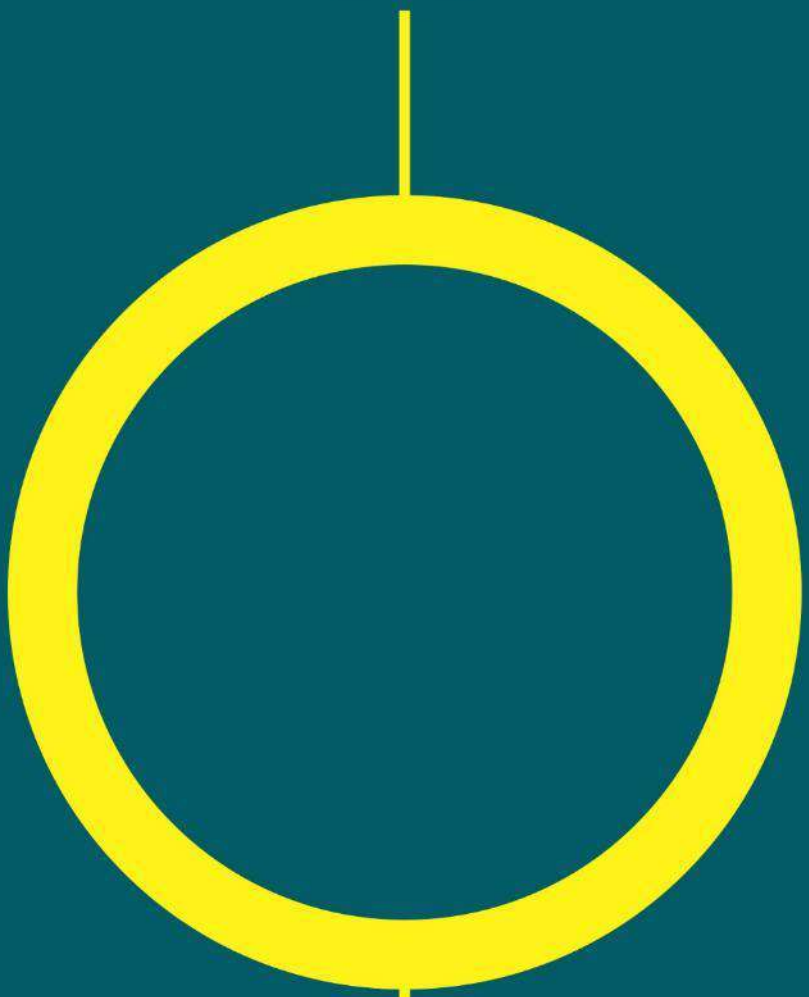
La décision d'attribuer le fonds de concours devient caduque si l'opération d'investissement n'est pas commencée dans un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention (par décision ou convention financière).

ANNEXE

CARTE DES LIAISONS PRIORITAIRES INSCRITES AU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE 2022-2032



Loire Forez Agglo



epures
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise